Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 19
1917

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

(Art grec)

X[1]

Architecture.

Le temple d'Assos. — La destinée du temple d'Assos, sur la côte sud de Troade, en face de l'île de Lesbos, a été singulière. Voilà un temple qui se dressait, isolé et dominant, à une hauteur de plus de 230 mètres, sur une colline abrupte et nue, tombant à pic dans la mer. Rien ne le dérobait à la vue : les navigateurs qui venaient du golfe d'Adramytte, ou bien de Pitané, de Gryneion, de Phocée, en passant au nord de Lesbos, le découvraient de loin, et, s'ils s'arrêtaient dans le port d'Assos, ils l'avaient littéralement sur leur tête. Intact ou même ruiné, il ne cessa donc jamais de s'offrir aux yeux [2]. D'autre part, depuis qu'il y a des archéologues, une curiosité spéciale devait les attacher à ce temple, parce qu'il est le seul édifice dorique existant en Asie pour tout le VIe et tout le Ve siècle av. J.-C., et surtout parce qu'il présente dès l'abord certaines particularités rares, voire uniques. Or, si apparentes qu'elles fussent, les ruines d'Assos n'ont été que peu et tard visitées; et, quelque intérêt que promît leur étude, elles n'ont été que peu et mal étudiées. Les premiers dessins et renseignements

1. I à IX : cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 117-151 et 325-364 ; XIII, 1911, p. 125-161 et 381-415 ; XIV, 1912, p. 117-136 ; XV, 1913, p. 117-159 et 357-395 ; XVI, 1914, p. 159-196 ; XVII, 1915, p. 1-33.

2. Il était, en somme, dans une position toute pareille à celle du temple de *Poseidon*, sur le cap Sounion, en Attique :

> Au-dessus d'une mer azurée et chenue
> Un temple mutilé.
>
> (J. Moréas, *Stances.*)

de quelque valeur furent rapportés par Huyot en 1818 et Texier en 1835. Puis, en 1838, arrivèrent au Louvre, donnés par le sultan Mahmoud II, les reliefs qui gisaient par terre. Leur enlèvement eût dû être accompagné ou suivi de fouilles méthodiques; celles-ci ne furent point faites. En 1881 seulement, une mission américaine vint s'établir à Assos et entreprit des recherches jusqu'en 1883, pendant trois campagnes sur lesquelles trois mois environ furent consacrés au temple. Mais il y a lieu de se demander si ces recherches, quoique longues, ont été suffisamment complètes [1]. Et, chose étrange, l'étude principale (parue en 1898) consacrée aux résultats obtenus a été, peut-on dire, soustraite le plus possible au public : elle existe, mais on n'arrive pas à la trouver, et elle est comme si elle n'existait pas [2]. Ce qu'on ne pouvait en ignorer, c'est que son auteur, M. Clarke, a cru devoir ranger un temple, que tout désigne comme un des plus anciens de la Grèce, parmi les productions de l'architecture du ve siècle, à côté du temple d'Ægine, du « *Théseion* », du temple de *Poseidon* au Sounion : cela n'allait pas sans causer quelque émoi, même un peu d'effarement. Eh bien donc, sur cet édifice qui devrait depuis longtemps nous être connu exactement, il y a encore beaucoup à dire, ne fût-ce que pour divulguer les précieuses observations de détail contenues dans l'ouvrage mystérieux de M. Clarke; et il y a aussi à les préciser et rectifier çà et là. M. Sartiaux s'est employé à cette tâche dans une série d'articles abondants [3]. — Auteur d'un livre

1. Treize ans après la fin des fouilles, en 1896, un certain M. Dœrpfeld (surtout connu aujourd'hui comme l'un des 93 signataires de l'immortel monument de mensonge, intitulé « Appel aux nations civilisées », en octobre 1914), passant à Assos, a retrouvé gisant *sur le sol* deux métopes et un fragment des reliefs de l'architrave, qui avaient échappé aux Américains. Un tel fait, de quelque manière qu'on l'explique, donne naturellement à penser.

2. Il n'y en a en France, semble-t-il, qu'un seul exemplaire : à la Bibliothèque Doucet.

3. F. Sartiaux, *Les sculptures et la restauration du temple d'Assos* (*Rev. arch.*, 1913, II, p. 1-46 et 359-389; 1914, I, p. 191-222 et 381-412). — Je me fais un devoir ici de nommer le *Catalogue des sculptures* du Musée de Constantinople, par M. Gustave Mendel. Pour Assos (t. II, p. 1-24) comme pour tout le reste, cet ouvrage mérite une admiration sans réserve; il justifie tous les éloges par son information sans défaillance jamais, par l'exactitude minutieuse de ses descriptions et la parfaite indépendance de ses jugements : c'est un modèle que peuvent envier et devraient tâcher de suivre tous les musées du monde.

agréable sur les *Villes mortes d'Asie Mineure*[1], organisateur actif des fouilles qui avaient été commencées à Phocée[2] et qu'a interrompues tragiquement une explosion de la sauvagerie turque[3], M. Sartiaux paraît avoir voué une partie de ses loisirs à l'archéologie de la Grèce d'Asie : daignent les dieux qui régnaient sur ce sol au temps jadis, s'ils s'y cachent encore et s'ils peuvent encore quelque chose, le bien accueillir, quand il reviendra, et le guider où il faut, comme il faut !

Le temple d'Assos, dédié probablement à la déesse Athéna[4], offre les caractéristiques suivantes[5] :

Matière : andésite, variété de trachyte, roche volcanique prise sur place[6]; cette matière avait servi pour l'ensemble de l'édifice, sauf les tuiles du toit, les antéfixes et le chéneau qui étaient en terre cuite.

Plan et construction : ordre dorique; *péristasis* de 13 et 6 colonnes, sur *crépis* à 2 degrés; avec *pronaos* de la forme *in antis*, auquel ne correspond point d'*opisthodomos*[7], et *naos*

1. F. Sartiaux, *Villes mortes d'Asie Mineure : Pergame, Éphèse, Priène, Milet, le Didymeion, Hiérapolis* (Paris, 1911).

2. Cf. *C. R. Acad. Inscr.*, 1914, p. 6-18; S. Reinach, *Courrier de l'art antique* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1914, I, p. 327-329).

3. Cf. F. Sartiaux, *Le sac de Phocée et l'expulsion des Grecs ottomans d'Asie Mineure en juin 1914* (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 décembre 1914, p. 654-686).

4. On le croit, pour l'unique raison qu'Athéna était la patronne d'Assos et qu'elle figure sur la plupart de ses monnaies; mais cela n'est pas une certitude. L'exemple d'Aphaia, à Ægine, nous conseille aujourd'hui une réserve qu'on n'aurait pas eue autrefois.

5. La restitution de l'édifice, en ce qui concerne seulement son architecture, est certaine. Il n'y a qu'un point qui demeure non fixé, à savoir les écartements des colonnes sur les façades. Cela n'est pas grave, et le flottement n'excède pas quelques centimètres, puisque l'on connaît la distance entre les axes des colonnes extrêmes (13m07), et que l'on connaît aussi, d'une façon approximative, l'écartement des deux colonnes du *pronaos* (2m80 à 2m90 d'axe en axe), ce qui permet d'évaluer l'entrecolonnement central de la façade.

6. Le temple s'élevait sur le cratère même d'un ancien volcan, qui avait été comblé.

7. Cela n'est point nécessairement, comme le dit M. Sartiaux, « une disposition archaïque », puisque la même se retrouve au IVe siècle, dans le temple d'*Asclépios* à Épidaure. Le seul exemple archaïque qu'on en connaisse pour la Grèce propre, exemple découvert depuis peu et postérieurement à la publication de M. Sartiaux, est un temple à Orchomène d'Arcadie : cf. *Bull. Corr. hell.*, XXXVIII, 1914, p. 82 (Blum et Plassart). En dehors de cela, il y a trois temples à Sélinonte; ceux-là forment une famille à part, que distinguent nombre de traits particuliers, dont le principal n'est point le manque d'*opisthodomos*. Il reste toujours qu'une telle disposition dans un grand temple périptère constitue une rareté fort notable; mais elle n'a pas été propre à l'époque archaïque exclusivement.

allongé et étroit ($17^{m}71$ au dedans sur $6^{m}65$) sans ordre intérieur.

Dimensions et proportions : hauteur des colonnes de la *péristasis* (chapiteau compris), $4^{m}78$; diamètre inférieur de la colonne, en moyenne $0^{m}915$, et diamètre supérieur, $0^{m}64$, soit une différence de $0^{m}275$ entre le bas et le haut; le rapport entre la hauteur de la colonne et le diamètre inférieur est 5,2; hauteur totale de l'entablement, $2^{m}02$, sur laquelle l'architrave occupe de $0^{m}81$ à $0^{m}82$ et le *triglyphon* $0^{m}77$.

Polychromie : des restes de rouge sur les *annuli* de trois chapiteaux témoignent qu'elle existait, et il est probable qu'elle était conforme en général aux règles ordinaires ; mais elle aurait été appliquée ici directement sur la pierre, sans intermédiaire de stuc [1].

Décoration sculptée : relief de faible saillie [2] sur un certain nombre de métopes, 20 au moins, les 10 de chaque façade [3]; relief pareil sur l'architrave aux deux façades et peut-être aux deux bouts de chaque long côté [4]. Les frontons, plus bas que

1. Cela est fort étonnant, vu la teinte variable (allant du gris cendré au jaune rouille), mais toujours désagréable, de la matière employée et ses autres défauts encore.

2. La saillie du relief ne dépasse pas 7 à 8 centimètres ; c'est très peu pour des métopes.

3. Que toutes les métopes ne fussent pas sculptées, cela est certain, puisqu'il en a été retrouvé de telles. Mais on ne sait pas au juste combien il y en avait de chaque sorte. On en a recueilli 8 de sculptées, ce qui est peu ; il n'y a pourtant aucune conclusion à tirer de ce petit nombre, attendu qu'on en a ramassé très peu aussi de non sculptées : la raison en est que, sculptées ou non, leur remploi était facile dans les constructions modernes. La question reste donc entière, et pour moi il me semble qu'elle est probablement liée à celle de l'architrave : je veux dire que les métopes sculptées devaient accompagner l'architrave sculptée, déborder sur les longs côtés du temple, au cas où celle-ci y débordait, s'y prolonger parallèlement à elle, et s'y arrêter en même temps qu'elle (cf. la note suivante). — Sur les 8 métopes sculptées qui ont été retrouvées, il y en a 3 (complètes) qui sont au Louvre, et 5 (dont 3 fort incomplètes) au Musée de Constantinople.

4. Les fragments connus de l'architrave sculptée proviennent de 13 blocs au moins, plus probablement 14, peut-être 15. D'autre part, il y avait sur chaque façade 5 entrecolonnements, donc 5 blocs d'architrave : soit 10 pour les deux façades. Mais, après ces 10 premiers blocs, où replacer les autres? On pourrait, après s'être efforcé de réduire le nombre total à 13, placer les 3 derniers dans l'entablement du *pronaos* (3 entrecolonnements). Seulement, s'il y en a 14? s'il y en a 15? et ajoutons qu'il est prudent d'admettre que d'autres encore peuvent avoir existé et n'exister plus. Ainsi, il y a nécessité de recourir, plus ou moins, aux longs côtés, et même, puisque l'entablement du *pronaos* ne suffit sûrement pas, on doit, je crois, l'abandonner tout à fait. Dès lors, deux solutions sont possibles : 1° les 3 ou 4 blocs restants (et les blocs manquants) de l'architrave sculptée occupaient les deux bouts des longs côtés près de la façade principale, et ceux-là seulement ; 2° ou bien ils étaient répartis

d'ordinaire (pour l'époque), étaient nus; mais ils avaient trois acrotères : ceux des côtés représentaient, croit-on, un *Griffon* [1], et celui du milieu dressait une sorte de bouquet de feuillage stylisé, ou plutôt de volute double montante et retombante, qui rappelle cette variété éolienne du chapiteau ionique retrouvée à Néandria [2].

Traits particuliers de la construction : les colonnes de la *péristasis* ont 16 cannelures, les deux du *pronaos* en ont 18; le fût des colonnes n'offrait point d'*entasis* [3]; l'*échinos* du chapiteau est très aplati; les triglyphes sont entre eux très différents de largeur et les métopes encore plus, certains triglyphes n'ayant que $0^{m}48$ et d'autres ayant jusqu'à $0^{m}575$, certaines métopes n'ayant que $0^{m}63$ et d'autres ayant jusqu'à $0^{m}905$. Il n'y a point de gouttes, ni sous les *regulae* qui prolongent par en bas chaque triglyphe, ni sous les mutules [4]. Le chapiteau des antes, au *pronaos*, a une forme ionique, au lieu de la dorique à quoi l'on devait s'attendre.

Trait singulier de la décoration : c'est à savoir ce déroulement de reliefs sur l'architrave, laquelle, partout ailleurs, dans tous les temples d'ordre dorique, demeure toujours nue, sans aucune sculpture ni même aucune peinture.

A quelle date le temple d'Assos doit-il être placé dans l'histoire de l'architecture et de la sculpture décorative de la Grèce

sur les quatre extrémités des longs côtés, aussi bien vers la façade de l'ouest que vers celle de l'est. La première solution serait peut-être la meilleure : il faudrait, d'après cela, supposer que les sculptures de l'architrave se développaient tout le long de la façade ouest, tout le long de la façade est, et, de plus, sur les deux ou trois premiers blocs du long côté nord auprès de l'angle nord-est, et pareillement sur les deux ou trois premiers blocs du long côté sud auprès de l'angle sud-est. Cela entraîne pour les métopes sculptées les conséquences que nous avons dites plus haut (cf. la note précédente). — Les morceaux retrouvés de l'architrave sculptée font, au total, une longueur de $30^{m}10$ environ, aujourd'hui répartis entre trois musées, qui en possèdent (en nombre rond) : le Louvre, 18 mètres ; le Musée de Constantinople, 8 mètres ; le Musée de Boston, un peu plus de 4 mètres.

1. La forme exacte et les dimensions de ce *Griffon* ne sont pas connues.

2. Cf. Perrot-Chipiez, *Hist. de l'art*, VII, p. 619 et 621. Autres chapiteaux de la même sorte, retrouvés dans l'île de Lesbos : cf. *ibid.*, p. 619 et 622. — Notons que la hauteur de l'acrotère central d'Assos n'a pu être calculée.

3. Même cas au vieux temple *C* de Sélinonte et au temple plus récent *E* (Héraion) : cf. Hulot-Fougères, *Sélinonte*, p. 217 et 262.

4. Cette particularité ne se rencontre que dans un seul des autres temples doriques connus, celui de « *Cérès* » à Pæstum : cf. Koldewey-Puchstein, *Griech. Tempel in Unteritalien und Sicilien*, p. 19.

antique? C'est la question dominante, et c'est la plus délicate. Les réponses qu'on y a faites se recommandent par leur nombre et leur variété. M. Sartiaux en a dressé l'édifiant tableau : même en laissant de côté les plus fantaisistes (celles qui rapportent l'édifice à l'âge mycénien ou qui font de lui un contemporain du Parthénon), les autres s'écartent entre elles, au total, de plus de cent années, parcourant pas à pas le VIe siècle entier et encore le début du Ve, allant depuis l'époque du vieux temple d'*Apollon* à Corinthe jusqu'à celle du temple d'*Aphaia* à Ægine. Notons cependant que le plus grand nombre s'accordent pour ne point sortir de la première moitié du VIe siècle. M. Sartiaux est d'avis qu'on ne doit pas remonter si haut; l'étude approfondie de la construction et de ses sculptures le conduit à affirmer que le temple d'Assos n'était pas si vieux qu'il en a l'air, qu'il ne pouvait en tout cas dater d'un âge antérieur à 550 av. J.-C.[1], qu'il appartenait donc à la deuxième moitié du VIe siècle, et plus précisément au voisinage de l'an 530. En faveur de cette date, M. Sartiaux a exposé des arguments nombreux, précis, méticuleux. Mais que valent-ils? et que valent les solutions qui en sont tirées? On prendra garde à ne pas les accepter tout de go; je crois, en effet, qu'il y a là beaucoup à dire.

En l'absence d'aucune indication venue du dehors, j'entends qui soit fournie par l'histoire ou par un texte quelconque, la date du temple ne peut être fondée que sur les caractères de l'architecture et des sculptures. Ces dernières sont ce qu'on connaît le mieux et que l'on considère le plus habituellement; mais il est bien évident que l'édifice même qu'elles ornaient n'a pas une moindre importance pour la recherche dont il s'agit. Avec juste raison, M. Sartiaux a interrogé minutieusement tous les traits de la construction et a donné d'elle le signalement le plus complet possible : ce sont ces traits-là qui doivent être mis au premier plan. — Voici en quels termes M. Sartiaux résume les plus apparents d'entre eux, et les

1. «... Le milieu du VIe siècle est le *terminus post quem* » (*Rev. arch.*, 1914, I, p. 403).

conclusions qui, selon lui, en découleraient [1] : « Les proportions très lourdes de l'entablement, la forme relativement aplatie du chapiteau, la saillie du tailloir par rapport à l'architrave rapprocheraient le temple d'Assos des plus anciens connus et le placeraient au *début du VIe siècle* » ; tandis que « la hauteur de la colonne par rapport à son diamètre et l'importance des vides donnent à la colonnade un aspect relativement élancé et placeraient le temple... à la *fin du VIe siècle* ou au *commencement du Ve*. » Il y a donc juxtaposition « de caractères archaïques... et de tendances plus avancées » ; et, à cause de ces dernières, il n'est point permis de remonter jusqu'à la date ancienne que les autres caractères paraîtraient indiquer. — A ce raisonnement de M. Sartiaux une objection de principe peut être faite. Tous les traits signalés, les seconds aussi bien que les premiers, sont réels, incontestables ; mais, s'il est exact que les premiers sont fort archaïques et nous ramènent à l'époque des plus anciens temples en pierre, l'est-il autant que les seconds portent en eux le témoignage d'un progrès du style dorique, à cause de quoi s'imposerait une date plus avancée? Les caractères en question peuvent, selon moi, recevoir une interprétation toute différente ; voici comment.

Le temple d'Assos offre dans ses formes un curieux amalgame d'ionisme et de dorisme. Ce n'est pas mélange savant et raffiné, calculé en vue de certains effets, tel qu'aurait pu le doser quelque subtil architecte des âges postérieurs ; c'est quelque chose de plus spontané et naïf, et presque inconscient. N'oublions pas que ce temple s'élevait dans une région à laquelle l'ordre dorique demeura étranger jusqu'en plein IVe siècle. La Grèce d'Asie fut le berceau de l'ordre ionique, et lui garda toujours ses préférences ; l'ordre dorique n'y a jamais été qu'une exception très rare, et la seule qui se rencontre pour tout le VIe et le Ve siècle, du haut en bas de cette longue côte grecque qui va depuis la Troade jusqu'à Rhodes,

1. Tous les mots placés entre guillemets, dans ce qui suit, sont empruntés aux articles de M. Sartiaux. Mais, pour les incorporer à ma propre étude, j'ai dû quelquefois en changer un ou deux ; il va de soi que le sens n'en a pas été altéré, si peu que ce fût.

c'est le temple d'Assos. La cause de cette exception, les circonstances qui la provoquèrent, qui firent adopter un style d'architecture étranger au lieu du style national, nous ne pouvons pas en rien connaître; mais le résultat demeure, à savoir un édifice de style dorique, planté dans une terre où n'avaient poussé jusque-là et où ne devaient encore longtemps pousser que des constructions de style ionique[1]. Que cette plante étrangère ait ressenti les influences du sol et de l'air ambiant et qu'elle ait eu par là quelques-uns de ses traits un peu modifiés, cela ne doit donc point nous surprendre: c'est ainsi que les chapiteaux d'antes, au *pronaos,* étaient de forme ionique; et que l'acrotère central reproduisait la double volute remontante du chapiteau de Néandria; et que sur l'architrave lisse des deux façades courait une bande de reliefs, selon le goût des Grecs d'Asie[2]. Encore ces diverses parties peuvent-elles paraître des emprunts superficiels, et comme des placages. Mais à cela ne se limite pas « le caractère hybride de l'ordonnance »; d'autres traits, concernant la construction, viennent nous montrer à quel point les influences dont je parle s'étaient glissées silencieusement et avaient pénétré profondément. D'abord, le toit avait une pente faible : cela vaut d'être remarqué, puisque les temples doriques du VIe siècle offrent d'habitude des toits à pente plus raide, sur le lourd entablement qui les porte; tandis qu'au contraire les ioniques, avec leur entablement léger[3], avaient aussi un toit léger, à faible inclinaison. Puis, il y a la « conicité des colonnes, qui est relativement peu forte »,

1. On n'objectera point que la Troade, à l'époque archaïque, peut n'avoir connu qu'un ionique particulier, représenté par les chapiteaux de Néandria et de l'île voisine de Lesbos; en admettant qu'elle n'ait connu que celui-là, c'était toujours un ionique, et le chapiteau en question, au lieu d'être d'une classe nouvelle, n'est qu'une variété éolienne du chapiteau ionique.

2. De cette architrave sculptée, M. Sartiaux dit que c'est une « application de la frise ionienne à l'ordre dorique ». Mais non, puisque l'ordre ionique, tel que l'a créé la Grèce d'Asie, ne connaît qu'un entablement architravé, sans frise; qu'il est resté sans frise, presque toujours et presque partout, en Asie; et qu'en Europe même ce n'est guère avant le dernier tiers du VIe siècle que l'on trouve des entablements ioniques avec une frise. Ce qui est ionien, c'est l'usage du relief se déroulant ininterrompu sur un champ d'égale hauteur; peu importe le genre de monuments où il se trouve, que ce soient des temples ou bien, comme à Xanthos, des monuments funéraires; peu importe l'endroit de l'édifice qu'il occupe, que ce soit la corniche, comme à Éphèse, ou l'architrave, comme à Assos.

3. Entablement architravé.

et « le rapport de la hauteur de la colonne à son diamètre de base, qui atteint un chiffre assez élevé » (5,2); autrement dit, la colonne était peu galbée (pour le style dorique) et bien élancée (pour son époque) : eh bien, c'est justement un caractère propre à la colonne ionique, dès l'époque la plus ancienne, que d'offrir peu de différence entre son diamètre inférieur et son diamètre supérieur, et de tendre plutôt à la forme d'un cylindre long qu'à celle d'un tronc de cône. Il y a enfin l'espacement des colonnes, « l'importance des vides » laissés entre elles, par où s'accroît encore l'aspect élancé et mince qui résulte déjà de leur faible conicité et de leur hauteur relativement au diamètre de base : or, n'est-ce pas aussi un caractère des colonnades ioniques, en raison des entablements peu pesants qu'elles ont à porter, que de tels entre-colonnements espacés, contribuant à leur donner un grand aspect de légèreté? Qu'on jette les yeux sur l'image qu'a publiée M. Sartiaux comme la meilleure restauration du temple d'Assos[1] : avec ses colonnes relativement hautes et sveltes, autour desquelles s'ouvrent de larges espaces, cette façade n'évoque le souvenir d'aucun des édifices doriques du VIe siècle, elle ferait penser plutôt à l'Érechtheion. — C'est donc par des influences ioniques, je le crois bien, que doivent être expliqués ces quelques traits de la construction assienne, où M. Sartiaux voulait voir « des tendances plus avancées » du style dorique, retrouver les preuves d'une sorte d'affranchissement ou d'émancipation qui ne se pouvait accorder qu'avec une date relativement récente. Mais il est évident, dès lors, qu'ils ne portent plus en soi aucune date et ne sauraient du tout affaiblir le témoignage si net d'archaïsme que nous donnent « les proportions très lourdes de l'entablement, la forme aplatie de l'échine du chapiteau et la saillie du tailloir par rapport à l'architrave »; à quoi viennent encore s'ajouter les grandes irrégularités en largeur des triglyphes et des métopes, et ces revêtements de terre cuite qui recouvraient partiellement le larmier sur les longs côtés et les rampants au-dessus des frontons, et qui, dans un édifice *en pierre*, étaient une survivance (comme au

1. Cf. *Rev. arch.*, 1914, II, p. 191, fig. 32.

vieux *Trésor de Géla* à Olympie[1]) de la primitive construction en bois. Tous ces traits indiquent pour l'édifice une date ancienne; ils se complètent et se renforcent tous, et il n'y a aucune contre-indication. En conséquence, le temple d'Assos, à en juger par les caractères de l'architecture seulement, doit être reculé dans l'époque antérieure au milieu du VIᵉ siècle.

Il reste les sculptures, reliefs sur quelques métopes et sur une partie de l'architrave. En ces reliefs, M. Sartiaux découvre, comme nous allons le voir, tout un ensemble de qualités qui ne sont compatibles qu'avec un âge déjà avancé de l'archaïsme, c'est-à-dire qu'il n'aperçoit pas le moindre obstacle, bien au contraire, à fixer le temple au voisinage de l'an 530. Mais ce jugement doit être revisé. Remarquons d'abord que, malheureusement, fait défaut un élément d'appréciation qui pourrait n'être pas sans importance : la disposition des reliefs de l'architrave les uns par rapport aux autres ne nous est pas du tout connue; nous ne voyons devant nous que des *membra disjecta*, dont nous ne savons pas quel corps ils formaient. En formaient-ils un véritable? et l'artiste, déroulant la bande de ses reliefs, sut-il bien l'ordonner et la composer? On est en droit d'en douter. Je ne parle pas, bien entendu, de cette chimérique unité générale que d'anciens critiques, et en dernier lieu M. Clarke, ont à toute force voulu découvrir dans l'ensemble des sculptures, nommant *Némée* pour un lion qu'ils rencontraient, *la Crète* pour un taureau, *Érymanthe* pour un sanglier, retrouvant partout *Héraclès*, les exploits d'Héraclès, la glorification d'Héraclès. Ces explications mort-nées sont aujourd'hui définitivement enterrées; il faut ne voir *Héraclès* que là où il est vraiment et ne point relever de mythologie des scènes banales et anonymes[2]. En somme, la décoration de

1. Cf. Dœrpfeld, etc., *Ueber die Verwendung von Terrak. am Geison und Dache griech. Bauwerke* (*41ᵉˢ Berlin. Winckelmprogr.*, 1881).

2. Ce que n'a pu s'empêcher de faire encore M. Sartiaux pour la scène du *Banquet*, scène « empruntée à la vie réelle », dit justement M. Mendel (*Catalogue* cité, II, p. 7), mais en laquelle M. Sartiaux, comme avant lui Perrot et M. Collignon, incline à voir l'*Apothéose d'Héraclès* et sa réception dans l'Olympe, en raison, dit-il, de « l'importance des personnages, dont l'échelle et les proportions sont les mêmes que celles de Triton et d'Héraclès dans les autres reliefs, alors que les autres personnages humains sont

l'architrave et des métopes présente des sujets très différents : scènes à personnages, soit réels *(Banquet)* ou mythologiques *(Héraclès et Triton, Héraclès et les Centaures)*; représentations d'animaux, soit réels (*lions, taureaux*, etc.) ou imaginaires *(Sphinx)*, les uns luttant, se déchirant et se dévorant, d'autres groupés dans des poses plus calmes, d'autres enfin isolés. La question serait de savoir si ces sujets, sans nul lien, avaient été du moins répartis avec science, en vue de certains accords de lignes, de certaines rencontres ou oppositions, propres à en renforcer l'effet décoratif. De cela, je le répète, on est en droit de douter. Peut-être, comme ils avaient été pris sans choix, avaient-ils été juxtaposés sans ordre[1]; l'absence de toute composition, de tout effort de composition dans les reliefs des métopes inclinerait à croire que l'arrangement des reliefs de l'architrave n'a point dû être non plus l'objet d'un soin particulier. Mais, après tout, nous n'en savons rien; les tentatives de restauration (y compris celle de M. Sartiaux) demeurent forcément hypothétiques : ne tirons donc de cette inconnue un argument ni pour ni contre.

A défaut d'une vue d'ensemble, il n'y a qu'à considérer, chacun en soi, ces *membra disjecta,* leurs mérites ou leurs médiocrités et insuffisances. Ce qui domine tout, à mon avis, c'est de quelle façon maladroite, avec quelle naïveté grossière, sans ombre d'attention ni de réflexion, a été appliquée la loi d'*isoképhalie*. Cet échanson debout (scène du *Banquet*), qui semble un minuscule garçonnet auprès des convives couchés, grands et gros; ces *Néréides* se sauvant effrayées[2], qui ont l'air

de dimensions beaucoup plus restreintes ». Raison détestable ! Car la taille des personnages, ici, ne dépend nullement de leur qualité, et M. Sartiaux, s'il croit à cette dépendance, s'oblige donc à ne point reconnaître l'*Héraclès* de l'épisode des Centaures, qui est pourtant incontestable, quoique « de dimensions restreintes » autant que le petit échanson du *Banquet*.

1. Ne pas oublier avec quel sans-gêne, à une époque postérieure, à la fin du v[e] siècle, en un temps où déjà avaient été créés les plus grands chefs-d'œuvre de l'art grec, les décorateurs ioniens du *monument de Trysa* ont mis bout à bout, poussé à la queue leu leu, développé sur des hauteurs qui parfois varient du simple au double les bandes de reliefs les moins bien assorties, soit parce qu'elles ne se ressemblent pas assez ou au contraire parce qu'elles se ressemblent trop.

2. Je ne crois pas juste l'interprétation que préfère ici M. Sartiaux, qu'il s'agit « des femmes troyennes battant des mains joyeusement devant le succès d'Héraclès », lors de la délivrance d'Hésioné.

de poupées auprès du gigantesque *Héraclès*, étendu sur le sol contre son adversaire *Triton;* puis ce deuxième *Héraclès*, un petit homme debout, bandant son petit arc contre les petits *Centaures* éperdus; — toutes ces disproportions extraordinaires, que n'atténue aucun artifice, qui plutôt s'étalent avec une sorte d'effronterie innocente, produisent sur nos yeux un effet choquant; et l'impression est si forte qu'elle a pu causer de véritables contresens, puisqu'on a parfois voulu voir dans ces différences de grandeur une intention de marquer la qualité héroïque ou divine de certains personnages, opposés aux simples humains. Mais il n'y a rien de tel, ainsi que le prouvent les représentations d'animaux : ici, un lion allongé presque parallèlement au sol, de forte taille, et à côté un second lion assis sur son derrière et dressé sur ses pattes de devant, qui, par comparaison, semble n'être qu'un chien; là, deux petits Sphinx assis comme le lion précédent et, en conséquence, de taille fort réduite, puis deux autres Sphinx qui doivent leur taille, au moins double, non pas à ce qu'ils seraient d'une race supérieure, mais tout bonnement au fait qu'ils sont couchés sur le ventre. Cette observation littérale et peu intelligente de la règle d'*isoképhalie* me paraît le plus sûr indice d'une date reculée, parce qu'elle dénote un manque de souplesse, disons même un manque d'habitude dans le maniement des motifs de décoration : que ces motifs aient été exécutés avec des fautes, voire grossières, cela témoigne seulement que leurs auteurs[1] étaient gens médiocres; mais la façon qu'eurent ces gens de comprendre l'*isoképhalie* montre surtout qu'ils n'avaient pas encore eu sous les yeux beaucoup d'exemples traités plus habilement et par là susceptibles de leur enseigner à eux-mêmes un peu plus d'habileté.

L'on sait, d'ailleurs, que les fautes, lourdeurs, insuffisances, incorrections ne manquent point... A quoi bon les énumérer en détail? Bornons-nous à dire que M. Sartiaux a sûrement dépassé la mesure permise, quand il a vanté de ces sculptures

1. J'emploie ici le pluriel, parce que l'ouvrage, comme l'a dit M. Mendel (*Catalogue* cité, II, p. 8), est « certainement de plusieurs mains ». Il en va, d'ailleurs, de même pour tous les travaux de sculpture décorative dans la Grèce antique : la division de la besogne en lots différents y était poussée très loin.

« la robustesse, la grandeur, la noblesse », quand il a loué leurs auteurs d'avoir été « séduits par la représentation du mouvement », quand enfin, quelques pages plus loin, il a de nouveau admiré dans ces œuvres « leur grandeur, leur puissance, leur noble simplicité, l'harmonie des proportions et de la composition », etc. Tant de grandeur puissante dans les petits *Centaures* du mont Pholoé! tant de noblesse dans les *Néréides*-poupées! tant d'amour du mouvement dans les taureaux endormis luttant front contre front! tant de robustesse dans les deux *Héraclès* mêmes, soit le grand ou le petit!... Un autre excès où M. Sartiaux s'est laissé entraîner, c'est d'avoir rappelé, ne fût-ce qu'en passant, à propos des reliefs d'Assos, ceux du *Trésor des Siphniens* à Delphes. Sans doute y était-il presque obligé, puisqu'il voulait ranger les sculptures d'Assos « parmi les œuvres de l'archaïsme avancé », « immédiatement antérieures » au Trésor de Delphes. Mais tout de même, d'avoir indiqué un tel rapprochement, d'avoir osé sacrifier, à un certain point de vue, la *Gigantomachie* de Delphes ou l'*Assemblée des dieux* au *Banquet* d'Assos ou à la scène des *Centaures*[1], cela ne laisse pas de m'affliger : c'est comme si un historien de l'art italien s'avisait de mettre à peu près sur le même plan quelque *Vierge* de Cimabué, raide, anguleuse, à demi byzantine, et la plus fraîche, la plus élégante, la plus suavement raffinée des *Madones* de Baldovinetti; encore Cimabué tient-il, dans l'histoire de la peinture moderne, une autre place que les obscurs décorateurs d'Assos dans celle de l'antique sculpture grecque...

Ainsi, pour la décoration comme pour la construction, le temple d'Assos me paraît remonter à une époque plus ancienne que celle qui vient de nous être proposée. Il n'est point de 530, ni de 540; le milieu du VIe siècle est pour lui le *terminus ante quem*[2]. Maintenant, disons-le tout de suite afin d'éviter d'inutiles commentaires, je ne donne pas à la date ci-dessus indiquée une valeur absolue. Je sais fort bien que toutes les

1. « Elles [les sculptures d'Assos] donnent une impression de robustesse, de grandeur et de noblesse, qu'on n'éprouve pas à ce degré devant les sculptures du Trésor des Cnidiens » [= des Siphniens]: cf. *Rev. arch.*, 1913, II, p. 377.
2. Comparer la formule de M. Sartiaux, que j'ai citée plus haut (p. 6, note 1).

provinces, tous les cantons de la Grèce n'ont pas cheminé du même pas et avec la même rapidité vers le mieux artistique; je sais aussi qu'en tous pays, aux époques de mouvement et de progrès, dans l'Italie de la Renaissance comme dans la Grèce de l'archaïsme, il y a eu des artistes arriérés, emprisonnés par les conventions et les formules de jadis. Ces deux raisons doivent nous incliner à la prudence; observons cependant qu'il serait malaisé de faire application de la seconde aux auteurs des sculptures, attendu que nous avons ici, au lieu d'un artiste isolé, une réunion d'artistes entre lesquels n'apparaît nulle différence essentielle et dont le talent doit donc correspondre à la moyenne de leur temps. Mais n'importe; laissons à ces deux raisons leur maximum de force, et en conséquence admettons pour possible, à la rigueur, que le temple d'Assos ait été érigé seulement au cours de la deuxième moitié du VIe siècle. Eh bien, alors, c'était un retardataire : car il ressortit à une époque antérieure par tous ses traits, par ceux de son architecture comme par ceux de sa décoration sculptée. Que ses sculptures surtout « relèvent du grand art », ainsi que l'affirme M. Sartiaux, j'ose le nier; qu'elles « doivent compter parmi les belles œuvres de l'archaïsme » et de « l'archaïsme avancé », je proclame que non. Et là-dessus j'en appelle — je ne dirai pas à Phidias, ce serait le déranger pour trop peu de chose, mais à ces sculpteurs mêmes qu'a évoqués M. Sartiaux, aux auteurs de la frise du *Trésor des Siphniens*.

Temples de Delphes. — M. Courby aussi nous parle d'architecture. Il le fait d'une manière qui paraît d'abord un peu sèche; elle est sans apprêt, sans phrases, sans développement littéraire. C'est le sobre langage précis d'un technicien à l'esprit clair, pour qui tous les mots comptent, avec à peine quelquefois un bref jugement, un simple qualificatif attestant que ce technicien est un homme sensible et cultivé, capable d'éprouver tout comme un autre — mieux que beaucoup d'autres — cette émotion que peut communiquer l'abstraite et altière beauté incluse dans des arrangements de lignes droites ou de courbes diversement infléchies. On a l'impression, non

pas d'être introduit dans un cabinet de livres où un savant à manchettes s'applique, mais d'être conduit en plein chantier de fouilles, dans le pêle-mêle des blocs, au grand air et au soleil, par un homme tout à son affaire, qui, le mètre à la main, discute et démontre. Ces vastes champs de pierres que sont Delphes, Délos, Olympie, ont besoin de tels explorateurs perspicaces et consciencieux, de tels scrutateurs à qui rien n'échappe : car leurs pierres confondues, mutilées, brisées, détiennent toutes un secret, et il n'y a d'autre baguette magique, pour le leur arracher, que le mètre, expertement manié, au service d'un œil sachant voir et d'un esprit sachant raisonner. M. Courby possède à un degré rare le rare ensemble de qualités et de connaissances nécessaires pour interroger et faire répondre les blocs épars d'une ruine antique. Il en avait déjà témoigné à Delphes[1], puis à Délos[2]; et, revenu de nouveau à Delphes, il vient d'en donner une autre preuve, qui mérite notre particulière attention[3]. C'est le principal édifice du sanctuaire, le temple d'*Apollon*, qui cette fois est en cause; nous pensions le bien connaître, et nous le connaissions mal : nous en ignorions seulement l'essentiel.

Le temple auguste qui occupait le centre du monde, ou, pour parler plus concrètement, qui renfermait le nombril de la terre, avait ses origines et sa première histoire enveloppées comme dans un nuage de merveilleux. On racontait qu'il avait été successivement temple de laurier, temple de cire et de plume, temple de bronze (ouvrage du forgeron divin Héphaistos). Bien entendu, pour les archéologues, il ne commence à prendre substance qu'au moment où il devient pierre. Encore, sous cette forme, reste-t-il d'abord plutôt une vague apparence, puisque ses premiers constructeurs pré-

1. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XXXV, 1911, p. 132; *Rev. arch.*, 1911, I, p. 197 (résumé dans *Rev. Ét. anc.*, XIII, 1911, p. 388-400).

2. *Fouilles de Délos*, fasc. V : F. Courby, *Le portique d'Antigone ou du Nord-Est.*

3. *Fouilles de Delphes*, t. II : F. Courby, *La terrasse du temple*, fasc. 1er. — Ce fascicule a été imprimé en 1915; il se termine par une note datée du 23 juillet 1915. Complétons cette note, hautainement discrète, en disant qu'elle fut écrite à Moudros (île de Lemnos), peu de jours avant que M. Courby partit pour le cap Hellès, puis pour Salonique, et que, s'il dut laisser à un ami le soin de corriger ses épreuves, c'est qu'il avait alors, lui, sous l'uniforme militaire, d'autres devoirs plus impérieux à remplir.

tendus, Trophônios et Agamédès, n'étaient eux-mêmes, peut-être, que des fantômes légendaires. Mais nous finissons par entrer dans l'histoire: en 548 ou 547 av. J.-C., un incendie détruit le temple, donc il existait auparavant; il est alors reconstruit, et on sait la part que prit à sa décoration la famille des Alcméonides, exilée d'Athènes; puis, un siècle et demi plus tard, peu avant 371, un nouvel accident[1] le jette à terre, et on le relève encore, dans le cours du IVe siècle. Son architecte (au dire de Pausanias) fut Spintharos de Corinthe. Avant même d'être achevé, l'édifice neuf eut beaucoup à souffrir par le fait des Phocidiens durant la Guerre sacrée. Probablement terminé vers l'an 330, il fut, dans la suite, atteint de quelques dommages peu graves lors de l'invasion gauloise (279 av. J.-C.), et d'autres dommages bien plus importants lors d'une invasion des Maides, peuplade pillarde de Thrace (83 av. J.-C.). Il dut alors attendre près de deux siècles, jusqu'au temps de Domitien (84 ap. J.-C.), les réparations qui lui étaient nécessaires; et une dernière remise à neuf, du moins la dernière connue de nous, en fut faite, aux frais d'un magistrat romain, dans le commencement du IIIe siècle de notre ère. Mais c'est toujours le temple du IVe siècle av. J.-C.

1. Quel fut cet accident, on ne le sait pas. Un autre incendie? Il n'y a pas la moindre trace de feu ou de fumée sur les nombreux matériaux subsistants du temple. Un tremblement de terre? M. Homolle a développé et adopté cette hypothèse, tout en la déclarant « passablement incertaine », attendu que, « dans l'énumération des tremblements de terre de 373/2 av. J.-C., sur lesquels nous sommes relativement très bien renseignés, on s'étonne à bon droit que Delphes ait pu être omis et la chute de son temple passée sous silence » (cf. *Bull. Corr. hell.*, XX, 1896, p. 693). L'étude attentive du terrain et des fondations encore en place a conduit M. Courby dans une autre voie. Comme la terrasse du temple est traversée à l'ouest par un courant d'eau souterraine à pente très rapide, il est possible que ce courant, enflé un jour de façon exceptionnelle et, par une coïncidence exceptionnelle aussi, trouvant bouchés les deux larges canaux qui le dérivaient, ait été comme emprisonné entre les fondations et sous le dallage; la force de l'eau, sans cesse accrue, aurait eu vite fait de disloquer et soulever le dallage, de raviner et entraîner le sous-sol, d'amener l'effondrement des murs et en conséquence la chute du plafond et de la couverture. Cette explication est assurément séduisante. Puisque le courant d'eau existait dans l'antiquité (il existe toujours), l'accident que suppose M. Courby a bien pu se produire, et l'état des fondations du temple à l'angle sud-ouest tendrait à prouver qu'il s'est produit en effet. Cependant, même en mettant les choses au pis, il n'aurait résulté de là qu'une ruine partielle; car la force destructrice de l'eau, dès que celle-ci s'est frayé passage, tombe aussitôt. Si grave que fût cette ruine, elle n'aurait pas rendu nécessaire, il me semble, la réfection de tout le temple, y compris la *péristasis* entière, y compris les deux frontons. En somme, je crois qu'un certain mystère subsiste toujours sur la nature de l'accident qui amena la ruine totale de l'édifice au IVe siècle.

qui était debout. Plus ou moins mutilé et bouleversé à plusieurs reprises, il n'avait pas été abattu. En sorte que l'histoire de Delphes, au point de vue archéologique, tient tout entière jusqu'ici dans deux édifices : l'un, élevé au VIe siècle av. J.-C., au temps des Alcméonides, et détruit 150 ans plus tard ; l'autre, qui avait remplacé le premier et s'était maintenu, à travers pillages et tremblements de terre, jusqu'à la fin du paganisme.

En remontant le cours des ans, c'est donc le temple du IVe siècle qu'on rencontre d'abord ; ses ruines sont les premières où se heurte le regard sur la terrasse à laquelle vient aboutir la sinueuse Voie sacrée. Pauvres ruines, rasées généralement plus bas que le sol ancien ; chaos de vagues débris informes sur des fondations disloquées. Mais ces débris sont ceux d'un temple dorique, et l'on sait comment, dans une telle construction où tout s'enchaîne et s'ordonne inflexiblement, dans ce modèle de logique et de clarté dont toutes les parties, jusques aux moindres, se commandent l'une l'autre avec rigueur, l'on peut reconstituer, d'après quelques éléments, l'organisme entier et tirer de quelques débris insignifiants en apparence les renseignements les plus certains sur le reste disparu. M. Courby s'est mis à l'œuvre ; sa recherche aiguë n'a rien négligé. Ce n'est pas chose facile de le suivre. Il vous mène par un chemin qui a des pierres, beaucoup de pierres, et chacune d'elles est tournée, retournée, mesurée, comparée à d'autres, pour être enfin replacée à sa juste place. Mais, la peine surmontée, quelle satisfaction grandissante à mettre ses pas dans ceux d'un guide si sûr, et à voir peu à peu se dresser devant soi, sur le stylobate rétabli joint après joint, sur les dalles de pavement reconquises une à une, la silhouette des colonnes extérieures et des murs du *naos* et des colonnes intérieures, assise par assise, avec leurs proportions et leurs dimensions ! Le résultat n'est pas seulement de bien connaître un nouvel individu de l'espèce « Temple dorique »[1]. Il y a

1. Le temple de Delphes (IVe siècle) était un périptère, de 15 et 6 colonnes, sur *crépis* à 3 degrés, avec *prodomos* et *opisthodomos* de la forme *in antis*. Ses dimensions, mesurées sur l'*euthyntéria*, l'assise de réglage qui émergeait immédiatement du sol et précédait les trois assises à degrés, sont de 60m32 en longueur et de 23m82 en lar-

plus. Puisque ce temple renfermait un *adyton* et l'antre prophétique, par quoi il se distinguait des autres échantillons du type général, le plus important n'était-il pas de restaurer et fixer ces particularités qu'il possédait en propre? On n'avait guère invoqué jusqu'ici, pour atteindre ce but, que les témoignages littéraires, soit au temps ou les ruines du temple n'étaient pas encore exhumées, soit même depuis, parce que le chaos de ces ruines semblait ne permettre pas d'en tirer parti. Mais la méthode de M. Courby, sa façon pénétrante d'interroger toute pierre et toute trace de pierre, sa critique exhaustive (si je puis dire) du moindre débris l'ont conduit à un résultat neuf, positif et concret, qui n'est pas en l'air, qui est au contraire solidement assis sur le sol. Il a retrouvé matériellement l'*adyton* et l'antre de l'oracle : belle découverte, inespérée, faite dans des conditions invraisemblables qui rendent plus éclatant le succès, plus digne d'admiration la perspicacité dont ce succès fut la récompense. Nous dirons tout à l'heure quelles furent ces conditions.

L'*adyton* était un petit édifice, construit à l'intérieur du *naos*, contre le côté sud, près de l'angle sud-ouest. Cet édifice, complet en soi et indépendant, à la façon d'une petite boîte posée dans une beaucoup plus grande, interrompait le rang sud des colonnes de l'ordre intérieur[1], mais ne s'étendait pas jusqu au rang nord. Bâtisse en poros, très simple; quatre murs, et l'un de ceux-ci percé d'une porte; le tout terminé par une couverture légère, en bois probablement, de forme plate[2]. Dimensions approximatives : hors d'œuvre, un

geur. Les colonnes de la *péristasis* avaient un fût de 13 tambours (chapiteau non compris); leur hauteur totale (chapiteau compris) était d'environ 10^{m}75, correspondant à 6 diamètres ; elles n'offraient ni inclinaison ni *entasis*. Le *naos* mesurait (dans œuvre) 23^{m}35 et 10^{m}73 ; il avait deux rangs de colonnes, et ces colonnes étaient ioniques. La plus grande partie de la construction était en poros de Corinthe ; les colonnes ioniques du *naos* et quelques autres parties étaient en marbre. — A signaler un détail technique fort rare : l'examen des tambours subsistants des colonnes de la *péristasis* (il n'y en a pas moins de 107) a révélé que pas une de ces colonnes n'avait ses 20 cannelures entièrement taillées dans le poros ; certaines les avaient toutes modelées dans une épaisse couverte de stuc, d'autres en avaient la moitié taillée dans le poros et l'autre moitié modelée en stuc.

1. Le nombre normal des colonnes (ioniques) de l'ordre intérieur était de 16, disposées en deux rangs de 8 chacun.

2. Pour une construction si petite, et qui se trouvait abritée dans le grand temple, je ne crois pas qu'on doive supposer un toit à deux versants.

peu plus de 7 mètres de long, un peu moins de 5 mètres de large; dans œuvre, un peu plus de 5 mètres de long, à peu près 3 mètres de large. Ces 15 mètres carrés étaient fort encombrés. Ils contenaient, sans parler des armes suspendues aux parois, une statue en or (ou dorée) d'Apollon, le tombeau de Dionysos, le vénérable *omphalos* (γᾶς ὀμφαλός), centre de la terre; et il y avait encore un banc, banc de pierre probablement, le long d'un des murs, où s'asseyaient les consultants de l'oracle; enfin, il y avait l'escalier descendant à l'antre prophétique, d'où venaient vers les consultants les réponses de la Pythie et, quelquefois, des exhalaisons parfumées. Qu'on ne se monte pas l'imagination! Le difficile est plutôt de se représenter les choses telles qu'elles étaient, dans leur mesquine réalité, et de dissiper les brillantes irisations qu'y met la poésie. Le saint des saints du culte delphique était un étroit réduit; l'escalier accédant au souterrain était le plus modeste des escaliers de cave; le souterrain lui-même, qu'humectait l'eau de la source Cassotis et dans lequel se cachait le trépied sacré, n'était qu'une crypte peu profonde, s'étendant sous l'*adyton*, voire le dépassant du côté de l'est, jusqu'à un bloc de rocher affleurant du sol et creusé par-dessous, creux qui, « dans l'obscurité de la crypte, pouvait ressembler à quelque sombre orifice » : c'est ce qu'on appelait emphatiquement τὸ χάσμα, τὸ γῆς στόμα, mais tout de même il n'ouvrait pas une bien large bouche (οὐ μάλα εὐρύστομον); « rendu au jour, dit M. Courby, le roc a repris ses dimensions véritables, et le mirage s'est dissipé ». Quant à l'omphalos, nombril de la terre, qui était posé dans un coin de l'*adyton*, à même le pavé, on l'a recueilli[1], et nous en pouvons juger : aujourd'hui dépouillé de la mince couche de stuc blanc qui le recouvrait, dévêtu de la résille de bandelettes et de filets de laine (ἀγρηνόν) qui l'habillait, privé des deux aigles dorés commémorant les oiseaux que Zeus avait envoyés l'un vers l'autre des deux points extrêmes et opposés du monde, et qui, volant d'un vol égal, devaient se rejoindre nécessairement au centre et s'étaient

1. Cf., outre le mémoire cité, une note particulière de M. Courby sur *l'Omphalos delphique* (*C. R. Acad. Inscr.*, 1914, p. 257-270).

rejoints sur cette pierre à Delphes, — le vénérable omphalos n'est plus qu'un petit bloc ovoïde, taillé sans grand soin dans du calcaire commun, une moitié d'œuf de $0^{m}287$ en hauteur et $0^{m}385$ en diamètre. Déception générale! L'omphalos n'est donc qu'un caillou vulgaire d'aspect comme de matière, et l'antre redoutable avec son γῆς στόμα se réduit à un petit creux sous un rocher au fond d'une cave! Mais, comme le remarque fort justement M. Courby, « est-ce la première fois que l'antiquité grecque, dépouillée des imaginations poétiques et du prestige des mots, nous apparaît mesquine, inférieure à nos rêves et à sa gloire? » Non, ce n'est pas la première fois, certes. Entre maints exemples à citer, rappelons seulement les illustres « fleuves » de l'Attique, l'Ilissos et le Képhise, qui ne sont guère, au vrai, que des pistes de gravier parfois humide, et ces fontaines immortelles, Castalie, Hippocrène, etc., petites flaques d'eau dotées d'un nom sonore, d'où les Grecs d'autrefois ont fait se lever des essaims de Nymphes charmantes et où ils ont disposé en berceau les plus magnifiques légendes. Pour ses monuments d'architecture notamment, dès lors que nous devons les reconstituer en esprit, nous avons quelque peine à voir l'ancienne Grèce telle qu'elle était; nous sommes enclins à fausser les proportions, à modifier la physionomie réelle; nous ne sommes pas à la mesure. Entre nous et cette vision lointaine s'interposent, à notre insu, les énormes constructions de l'Empire romain, les majestueuses compositions louis-quatorziennes, et jusqu'à ces fastueux décors de grand opéra dont nos architectes ne redoutent pas assez la néfaste influence sur leurs « restaurations de monuments antiques ». Voilà pourquoi il semblait légitime jadis d'imaginer l'*adyton* de Delphes entouré d'une certaine pompe, et pourquoi la réalité, telle que maintenant nous la connaissons, a paru décevante. L'étonnement n'est-il pas le même à l'Acropole d'Athènes, devant cet Érechtheion, si petit pour tant de choses sacrées qu'il renfermait, et devant son admirable portique des Caryatides, qui servait à dissimuler un escalier de service raide et malaisé? N'éprouvons-nous pas encore un étonnement pareil à Ægine, au temple d'*Aphaia*, lequel avait aussi une façon

d'*adyton*, mais c'était seulement l'*opisthodomos* qu'on avait clos et transformé, vaille que vaille, en étroit corridor? Il faut nous mettre, redisons-le, à la véritable mesure de la Grèce ancienne, ce qui n'est d'ailleurs pas du tout la diminuer. La grandeur n'est point nécessairement dans les dimensions, et certaines pauvretés matérielles ne font pas obstacle aux luxuriantes floraisons poétiques.

Nous disions plus haut que le temple du IVe siècle en avait remplacé un du VIe siècle. Celui-là avait été construit à frais communs par les peuples amphictyoniques. L'entreprise dura longtemps : commencée après l'incendie de 548 ou 547, elle continuait encore en 513; il arriva alors que la grande famille athénienne des Alcméonides, exilée de sa ville et désireuse, pour y rentrer, de se concilier la faveur de l'oracle, prit le reste en adjudication et le conduisit à bon terme vers l'an 505 environ. Ce temple du VIe siècle occupait la même aire et il avait à très peu près les mêmes dimensions que son successeur au IVe siècle [1]. Nous ignorons qui le construisit; du moins M. Courby a-t-il pu établir, par des comparaisons précises, que la construction en avait été régie suivant les mêmes principes que le vieux temple d'*Apollon* à Corinthe et que la *péristasis* du temple dit « des Pisistratides » sur l'Acropole d'Athènes. Ces trois édifices forment entre eux une famille étroitement unie; ce ne sont pas sans doute trois créations d'un seul et même architecte, mais trois représentants d'une seule et même école. Or, le temple de Corinthe étant le plus ancien des trois, c'est à Corinthe qu'il faut placer cet actif foyer d'architecture qui a rayonné de là sur Delphes et sur Athènes. De ces édifices archaïques, tellement sévères et tout pleins d'une sève puissante, le temple de Delphes est le plus

1. Voici ses caractéristiques, du moins ce que l'on en peut connaître : *péristasis* de 15 et 6 colonnes, *prodomos* et *opisthodomos* de la forme *in antis*; dimensions, mesurées aux fondations : 59m 50 et 23m 80. La hauteur des colonnes de la *péristasis* devait être de 8m 10 à 8m 20, correspondant à un peu plus de 4 diamètres 1/2 (= 4,6). Le rectangle du *naos* avait la même superficie que celui du IVe siècle, mais on en ignore l'exacte distribution intérieure, et on ne sait non plus quelle était la profondeur du *prodomos* et de l'*opisthodomos*. La construction était presque tout entière en poros de Corinthe. — (Pour le temple du IVe siècle, cf. plus haut, p. 17, n. 1.)

imposant et le plus noble exemple. M. Courby, en ayant su reconstituer la façade, sans autres incertitudes qu'une légère indétermination dans la hauteur des colonnes et dans celle des degrés de la *crépis*, porte sur elle le jugement suivant : « La façade présente tous les caractères de cette période d'art, dont la lourde vigueur prépare la belle sévérité de lignes des temples d'Égine et d'Olympie : les verticales ne dominent pas encore; l'entablement trapu et le fronton écrasent, par l'intermédiaire des « corbeaux » massifs que sont les chapiteaux, les colonnes courtes et sans élan. Mais de l'ensemble se dégage un caractère de hautaine grandeur... »

On aurait pu croire d'abord que, le temple ayant été détruit et remplacé dès le IVe siècle av. J.-C., il n'en devait rester presque rien ; en réalité, il en restait beaucoup, les matériaux après la destruction ayant été réutilisés dans diverses bâtisses, surtout dans le soubassement et les contreforts du temple neuf. Il fallait seulement les reconnaître. Par exemple, des fûts de colonnes de la *péristasis* il subsiste plus de 150 tambours, mais tous équarris et retaillés, n'ayant gardé çà et là que de vagues traces de leur forme ancienne. M. Courby a soumis à une minutieuse revision tous ces débris défigurés; il a restitué le chapiteau des colonnes, reconstruit pièce à pièce l'architrave de marbre (due à la générosité des Alcméonides), compté et complété les éléments du larmier;.... et, arrivé au terme, il a pu justement écrire que ce temple, dont rien n'est resté debout et dont les matériaux retaillés et remployés avaient en quelque sorte perdu leur individualité première, renaissait cependant, revivait, et même nous apparaissait (en dessin, sur le papier) « comme le mieux conservé de tous les temples grecs du VIe siècle ».

Notons maintenant que ce n'est pas seulement un nombre plus ou moins grand de ses matériaux que le temple archaïque a légué à son remplaçant du IVe siècle. C'est aussi, et la chose est plus digne d'être considérée, certaines dispositions de son plan, qui, tout à fait normales dans un édifice du VIe siècle, ne le sont plus du tout cent cinquante ans plus tard. On constate que, dans le temple neuf (appelons ainsi le temple du IVe siècle),

les entraxes de la *péristasis* sont différents selon que les colonnes occupent les façades ou les longs côtés; ils sont plus larges sur les façades, plus resserrés sur les longs côtés. Or, une telle inégalité, très fréquente à l'époque archaïque, ne se rencontre plus après 450; c'en est ici le seul exemple connu au IVe siècle, et c'est assurément une survivance du temple ancien[1]. On constate encore, dans le temple neuf, que la construction rectangulaire formée par les quatre murs du *naos* n'est point axée régulièrement, ni dans le sens longitudinal, ni dans le sens transversal, par rapport à la *péristasis*, comme si ces deux parties de l'édifice, colonnade extérieure et demeure close intérieure, étaient indépendantes l'une de l'autre. Or, si nous examinons les autres temples doriques, nous voyons qu'au contraire leurs architectes, dès la première moitié du Ve siècle, se sont attachés à joindre intimement ces deux parties, à établir entre elles deux une secrète relation organique, en vue de réaliser la parfaite unité harmonieuse du temple entier : « Il fallait, par exemple, dit M. Courby, que la ligne des fronts (de la cella) fût axée sur un entre-colonnement ou une colonne des longs côtés, que le parement externe des murs latéraux fût aligné sur l'axe ou l'arête d'une colonne extérieure de façade. » Nous trouvons donc de nouveau ici une survivance des procédés archaïques; cette particularité de la construction s'est transmise sans changement du temple ancien au temple neuf. Comment expliquer de telles dérogations à des usages devenus généraux depuis déjà un siècle et qui constituaient un évident progrès d'ordre esthétique relativement aux usages antérieurs? On a utilisé pour le temple neuf les fondations de l'ancien, et cela déterminait les lignes extérieures de l'édifice : sans doute, mais pourquoi n'avoir pas allongé ou élargi ces murs de soubassement, afin de modifier en conséquence les lignes extérieures? Cela mérite d'autant plus réflexion que, en réalité, un petit allongement a été exécuté aux fondations est et ouest de la *péristasis*, « grâce auquel, dit M. Courby, les

1. Temple du IVe siècle : entraxes sur les façades, 4m128; sur les longs côtés, 4m083. Temple du VIe siècle : sur les façades, 4m104 ; sur les longs côtés, 3m95 à 4 mètres. Ces chiffres ne concernent que les entraxes courants, non point les entraxes de rive, toujours plus étroits.

constructeurs du IVe siècle ont tâché de rétablir dans une certaine mesure l'égalité de distance entre colonnes. » *Dans une certaine mesure* seulement [1]; il s'en faut qu'on ait rattrapé toute la différence, du moins y a-t-on tâché. On voyait bien le but à atteindre, et on eût voulu l'atteindre ; mais il y avait un obstacle qui, par sa nature, empêchait qu'on changeât rien aux lignes du *naos* et qu'on changeât grand'chose à celles de la *péristasis*. Cet obstacle était la présence, dans le *naos* même, de la chapelle de l'*adyton*, laquelle était posée sur l'ouverture de l'antre prophétique. Là était le centre de la religion apollonienne, la raison d'être de tout Delphes. Le mystérieux γῆς στόμα, l'escalier qui y descendait, la petite chambre qui dérobait aux yeux profanes la vue de ce trou d'ombre, tout cela était forcément immuable ; c'est en accompagnement à cela, en enveloppe de cela que l'ancien temple avait été construit, et l'on comprend mieux ainsi que certaines de ses dispositions aient dû se transmettre au temple neuf [2].

Nous voici donc ramenés à cet *adyton*, hier encore non connu matériellement, et dont aujourd'hui se découvre en plein l'importance, comme partie essentielle et primordiale du grand temple d'*Apollon*. En le mettant au jour, M. Courby n'a pas seulement pu présenter de façon plus exacte et plus complète l'image de l'édifice neuf et celle de l'édifice ancien ; il a aussi reculé dans le passé notre connaissance de l'histoire du temple en général. Elle ne commençait, jusqu'ici, qu'au milieu du VIe siècle, avec l'incendie de 548 ou 547. Quelle bâtisse avait été incendiée alors ? Nous devons répondre sans hésitation que cette bâtisse-là se dressait au-dessus de l'antre prophétique, au-dessus de la fente du sol d'où sortaient les exhalaisons inspiratrices ; là où parlait l'oracle du dieu, là était la demeure divine. Elle s'élevait, par conséquent, à la place même de l'*adyton*, ou, pour mieux dire, cette demeure n'était

1. Comparer les chiffres des entraxes dans les deux temples ; ils ont été donnés ci-dessus, p. 23, note 1.

2. On peut rappeler ici comment certaines particularités, en apparence inexplicables, du plan de l'Érechtheion à Athènes s'expliquent par l'obligation de ne pas toucher aux « signes sacrés », de laisser ceux-ci sans changement où la volonté des dieux les avait placés.

autre que l'*adyton*. Et justement nous avons de cela confirmation indirecte dans la légende qui attribuait le premier temple en pierre à Trophônios et Agamédès : c'étaient de renommés constructeurs de souterrains, et la raison d'être du temple delphique était un souterrain. Ainsi l'*adyton*, qui devint au VIe siècle une sorte de chapelle contenue dans le temple, auparavant était à lui seul le temple entier; car nous tenons pour très probable que ce fut seulement après l'incendie de 548, à cette époque où les grandes constructions religieuses en pierre se multiplient en Grèce, que la petite bâtisse des anciens jours a été, pour la première fois, transformée en un vaste monument, digne de Delphes. Toujours est-il que, là où s'érigeait, dans les siècles clairs de l'histoire, l'étroit et modeste *adyton*, là était depuis les origines le cœur du culte delphique; et, s'il était tellement modeste d'aspect, cet *adyton*, et comme indifférent aux beautés architecturales qui avaient grandi autour de lui, c'est que l'esprit conservateur de la religion grecque avait maintenu fidèlement dans sa forme primitive le temple saint d'autrefois, le relevant toujours au même lieu après chaque ruine nouvelle, lui faisant toujours couvrir la même superficie consacrée, le ressuscitant toujours semblable à lui-même.

On voit les beaux prolongements que M. Courby, à force de scruter et métrer les pierres de Delphes, a su donner à l'histoire archéologique du sanctuaire. Encore s'il n'avait eu qu'à métrer des pierres et s'il avait vu devant lui toutes celles dont il s'occupait ! Mais les conditions où il fit sa découverte ne sont pas ordinaires, et, puisqu'elles ajoutent beaucoup au mérite de sa perspicacité, ce serait une injustice que de ne les mettre point en lumière. Au courant de son texte, on rencontre de-ci de-là quelques phrases qui retiennent l'attention. Celle-ci, par exemple: « Je ne parle... que des ruines *actuellement* conservées; nous verrons plus loin que *l'état du temple a été modifié depuis l'époque des fouilles*. » Celle-ci encore : « *A l'époque des fouilles* et jusqu'en 1899 pour le moins, l'angle sud-ouest de la cella était *occupé par des ruines*, qui se sont écroulées depuis et qu'*on a dispersées dans la suite*... » Enfin,

à propos de l'omphalos, lequel avait été, paraît-il, déjà découvert dès la même époque : « Renseignements pris, c'est *par la faute d'un chef de chantier* que le monument a été *réenfoui, presque aussitôt après avoir été déblayé.* » Qu'est-ce à dire? Tout simplement cela veut dire que les ruines de l'*adyton*, sur lesquelles M. Courby a raisonné avec un détail si précis, il ne les avait même pas sous les yeux : ces ruines ont existé, elles avaient été découvertes au moment où le temple fut exhumé et fouillé; elles n'avaient pas été reconnues à ce moment-là; ensuite, au cours d'une fouille nouvelle dirigée par un « chef de chantier » dans le fond de la cella, lesdites ruines furent écartées, leurs matériaux retaillés et détruits. C'est durant cette fouille que l'omphalos revit un instant le jour; mais, malgré sa forme, malgré les lettres archaïques qui y sont gravées, le « chef de chantier » n'y vit rien; il aurait pu le détruire, il se borna à le réenfouir. Les témoins de cette lamentable aventure sont un plan d'architecte, donnant l'état des ruines après la première fouille du temple (la fouille féconde), et des photographies prises avant la seconde fouille (la fouille destructrice); et ce sont ces documents précieux que M. Courby a su si bien interroger. Grâces lui soient donc rendues! Un autre aurait pu révéler la destruction, la déplorer d'autant plus bruyamment qu'il l'aurait jugée irréparable. M. Courby a fait mieux que la constater; par son travail intelligent et pénétrant, il l'a réparée quant à l'essentiel, autant qu'elle était réparable encore. Il a sauvé l'honneur.

Henri LECHAT.

(A suivre.)

ANNAEUS SERENUS

PRÉFET DES VIGILES

(*Suite.*)

V

Annaeus Serenus et l'affranchie Acté.

En l'an 808/55, Néron, empereur depuis quelques mois et consul pour la première fois, était follement amoureux d'une Grecque nommée Acté. Cette jeune fille, affranchie de Claude, avait été probablement désignée au prince par deux de ses intimes, le beau Claudius Senecio, fils lui-même d'un affranchi de Claude, et le beau M. Salvius Otho, dont le père avait été *consul suffectus* en 786/33 et proconsul d'Afrique, dont le frère aîné avait été consul en 805/52, et qui devait être lui-même empereur en 822/69. A la faveur de parties de plaisir, d'entrevues, où la présence des deux affidés empêchait l'empereur de se compromettre ouvertement, sa passion pour Acté avait fait des progrès si violents que Néron, qui éprouvait une aversion insurmontable pour la fille de Claude, Octavie, qu'on l'avait forcé à épouser, manifestait l'intention de prendre l'affranchie en légitime mariage. Afin de la rendre digne de cette union, il lui cherchait des ancêtres. Certains hommes consulaires consentaient à jurer, en prêtant un faux serment, qu'Acté était de race royale : on assurait qu'elle appartenait à la famille des Attales qui avaient régné à Pergame. Néron était parvenu à cacher cette intrigue à sa mère, dont il avait grand'peur. Bientôt Agrippine ne put ignorer des faits qui devenaient publics et elle fit tous ses efforts pour rompre la liaison de son fils. Mais des conseillers plus âgés

et plus sages qu'Othon et Sénécion, le philosophe Sénèque et le préfet du prétoire Burrhus, admettaient que cette intrigue, qui suffisait aux plaisirs de Néron sans porter tort à personne, était un moindre mal que les excès où il aurait pu dépenser sa fougue amoureuse, si, privé d'Acté, il s'était mis à déshonorer des femmes de familles illustres [1].

Cependant, la situation devenait intolérable. Impuissante à maîtriser sa colère, Agrippine tenait des propos violents et dangereux pour elle même : pouvait-elle tolérer qu'une affranchie fût sa rivale, qu'une servante fût sa belle-fille? Elle écartait les compagnons de plaisir de son fils, elle faisait battre de verges les esclaves qui étaient les confidents de Néron. Dans les scènes violentes qu'elle provoquait, elle avait l'imprudence de s'écrier : « C'est moi qui t'ai fait empereur ! »

Pour apaiser la colère et pour calmer les craintes d'Agrippine, pour lui prouver que Néron ne songeait pas à épouser Acté, Sénèque s'avisa d'un expédient assez étrange. Il chargea Annaeus Serenus de donner le change à la mère sur la liaison de son fils en feignant d'être lui-même l'amant qui entretenait Acté. Serenus recevait de Néron les cadeaux qu'il était censé offrir en son propre nom à l'affranchie et dont l'opinion publique pouvait lui attribuer la magnificence [2].

Le choix que Sénèque avait fait était particulièrement heureux ; on y reconnaissait toute la finesse d'esprit du subtil philosophe. Les devoirs professionnels de Serenus lui permettaient, en effet, de remplir son rôle au mieux des commodités amoureuses de Néron. Le *praefectus vigilum* devait se tenir sur pied toute la nuit, en tenue, chaussé de brodequins de cuir, faire des rondes avec des hommes munis de haches et de seaux, ne laisser aucun incendie s'allumer par la négligence des habitants et s'assurer que les divers appartements de chaque maison étaient pourvus d'eau en quantité suffisante [3].

1. Tacite, *Ann.*, XIII, XII ; Suétone, *Néron*, XXVIII ; Dion Cassius, LXI, VII.
2. Tacite, *Ann.*, XIII, XIII ; Dion Cassius, LXI, VII.
3. *Digest.*, I, XV, III, 3 : Sciendum est autem praefectum vigilum per totam noctem vigilare debere et coerrare calciatum cum hamis et dolabris, ut curam adhibeant omnes inquilinos admonere, ne neglegentia aliqua incendii casus oriatur ; praeterea ut aquam unusquisque inquilinus in cenaculo habeat, jubetur admonere.

Néron pouvait donc, sans crainte de se rencontrer avec Serenus chez Acté, consacrer à des visites à sa maîtresse les nuits qu'il n'employait pas à parcourir les rues, les tavernes et autres mauvais lieux, déguisé en esclave, escorté d'une bande d'individus qui rouaient de coups les passants attardés et qui mettaient tout au pillage, comme si Rome eût été une ville prise d'assaut[1].

Les « vagabondages nocturnes »[2] de Néron et ses visites à Acté, pendant que Serenus était retenu par son service, ne laissaient à Agrippine pour sa lutte contre la favorite que les occasions propices qu'elle pouvait saisir ou provoquer pendant la journée. C'est ainsi que, voulant reconquérir par tous les moyens possibles sa maîtrise sur son fils, au milieu du jour, alors que Néron, échauffé par le vin et la bonne chère, était déjà en état d'ivresse, elle s'offrait à lui, voluptueusement parée, prête et disposée à tout. Mais Sénèque veillait; il avait fait la leçon à Acté; il l'avait effrayée des dangers qui la menaçaient elle-même et qui menaçaient surtout l'homme qu'elle aimait. Et Acté répétait docilement à Néron qu'Agrippine se vantait d'être la maîtresse de son fils, qu'on parlait publiquement des relations de l'empereur avec sa mère et que les soldats refuseraient d'obéir à un prince souillé d'un tel crime. L'influence d'Acté était assez puissante pour empêcher la consommation de l'inceste recherché par Agrippine comme suprême moyen de salut[3].

Cette influence devait prendre fin avant l'année 811/58 où Néron commençait à être éperdument amoureux de Poppaea Sabina[4], à qui il devait donner en 815/62 ce titre d'épouse légitime[5], qu'il avait songé, en 808/55, à promettre à Acté.

La plaintive héroïne de la *praetexta* du pseudo-Sénèque dont l'action se passe en 815/62, Octavie, rappelle en gémissant combien elle est malheureuse depuis le jour où, haïe de Néron,

1. Tacite, *Ann.*, XIII, xxv; Suétone, *Néron*, xxvi; Dion Cassius, LXI, viii, ix.
2. Pline, *N. H.*, XIII, xxii, 126 : Nero Caesar... nocturnis grassationibus.
3. *Ann.*, XIV, ii.
4. *Ann.*, XIII, xlv.
5. *Ann.*, XIV, lx.

elle s'est vu préférer par son époux sa propre servante[1] : Acté avait été, en effet, esclave dans le palais de Claude. Mais la nourrice fait remarquer à sa maîtresse que cette servante, la première concubine qui ait osé souiller le lit nuptial d'Octavie, la favorite qui a longtemps possédé l'amour de Néron, est maintenant dans l'angoisse ; humble et soumise, les autels qu'elle élève maintenant à Cérès, déesse du divorce, témoignent assez de la crainte qu'elle a d'être définitivement abandonnée[2]. Délaissée peu à peu pour Poppée, Acté resta fidèle au souvenir de celui qui l'avait aimée. Au mois de juin de l'an 821/68, assistée des deux nourrices de l'empereur, Alexandria et Eclogé, elle ensevelissait pieusement les restes de Néron dans le tombeau de la *gens Domitia* qui s'élève sur la Colline des Jardins et que l'on aperçoit du Champ de Mars[3].

Il est probable que la mission toute spéciale que Sénèque avait confiée à Serenus auprès d'Acté ne fut pas de durée. On ne devait pas se laisser prendre longtemps aux cadeaux et aux assiduités du *praefectus vigilum;* et la conduite d'Agrippine avec son fils prouve que la mère de Néron avait bientôt compris quel était le véritable amant d'Acté.

Le stoïcien Sénèque s'était abaissé à de honteuses flatteries à l'endroit de l'affranchi Polybe. Alors qu'il tournait Claude en ridicule dans son *Ludus de morte Claudii*, il composait et faisait déclamer par Néron un pompeux éloge de son prédécesseur. Il devait plus tard rédiger au nom de son ancien

1. *Octavia*, v. 109 : Conjugi invisa ac meae Subjecta famulae.

2. *Octavia*, v. 198-202. — Le texte dit *monumenta exstruit* (v. 202). On a beaucoup discuté sur le sens du mot *monumenta*. Mais Fr. Ladek (*De Octavia praetexta*, Dissertationes philologicae Vindobonenses, Vienne, 1891, pp. 24-26) a fait remarquer qu'on lit à Pise, gravée sur une pierre du mur de la cathédrale, une inscription déjà signalée, en 1681, par le cardinal Henri Noris dans ses *Cenotaphia Pisana*, et reproduite ainsi par le *Corpus :* « C]ERERI SACRVM || [CLAVDIA] AVG. LIB. ACTE. » (*C. I. L.*, XI, 1414.) On est d'accord pour admettre que cette Acté est celle qui fut aimée par Néron. D'autre part, Servius (*Ad Aen.*, III, v. 139; IV, v. 58) nous apprend que Cérès préside aux divorces, comme Vénus aux mariages : *Veneri conjugia, Cereri divortia*. Il est donc permis de voir dans le v. 202 de l'*Octavia* une allusion, non à un temple, comme le veulent Fr. Ladek et, après lui, G. Nordmeyer (*De Octavia fabula*. Commentatio ex supplemento undevicesimo Annalium Philologicorum seorsum expressa, Leipzig, 1892, p. 273), mais bien à un autel que l'affranchie Acté avait consacré à Cérès, déesse des divorces, comme les Bituriges Vivisques devaient consacrer l'autel bien connu de Bordeaux à l'empereur et au génie de leur cité.

3. Suétone, *Néron*, L.

élève un message au Sénat où le meurtre d'Agrippine était justifié et loué. On ne saurait donc s'étonner que le directeur de conscience de Serenus ait imposé à son disciple la charge de prendre à son compte les déréglements de Néron. Mais il serait intéressant de connaître dans quelle période de son évolution philosophique était le disciple quand il accepta cette charge, très lourde pour un homme de cœur. On aimerait avoir les moyens d'établir si c'est avant ou après le moment où il consentait à passer pour l'amant d'Acté que le *praefectus vigilum* devint un stoïcien plus orthodoxe que Sénèque lui-même.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

(A suivre.)

A PROPOS DE LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

DANS L'EMPIRE ROMAIN

Quoique le grec fût devenu la langue administrative de l'Égypte à l'époque gréco-romaine, beaucoup de documents papyrologiques publiés dans ces dernières années attestent que dans la population indigène la connaissance des lettres grecques n'était pas très répandue. Dans les actes administratifs, dans les contrats, il est constamment question de personnes, même de rang social élevé, même occupant des situations officielles, qui ne savent ni lire ni écrire. Voici deux renseignements caractéristiques à cet égard, extraits du dernier volume (tome XII) des papyrus d'Oxyrhynchus, publiés par MM. Grenfell et Hunt.

N° 1425. Le garde champêtre *(tesserarius)* du village de Dosithée, dans le 8e canton de l'arrondissement d'Oxyrhynchus, propose un candidat pour le poste d' « ânier communal » dans le hameau de Péluse. La lettre, adressée à l'administrateur du canton, se termine ainsi : « Moi, Aurelius Ammonas, j'ai écrit pour lui (le garde champêtre) parce qu'il est illettré, μὴ εἰδότος γράμματα. » Date : 318 ap. J.-C.

N° 1467. Aurelia Thaisous, devenue citoyenne romaine en vertu de l'édit de Caracalla *(constitutio Antoniniana)*, réclame du préfet d'Égypte le droit d'ester en justice et de contracter sans l'assistance d'un tuteur : 1° parce qu'elle a de nombreux enfants et peut, en conséquence, invoquer le *jus trium liberorum ;* 2° parce qu'elle sait écrire couramment, ἐνγράμματος δὲ καὶ ἐς τὰ μάλιστα γράφειν εὐκόπως δυναμένη. Elle ajoute, ce qui est très curieux, que ce privilège a été accordé par les lois (ou par les empereurs) aux mères de trois enfants et *spécialement* à celles qui savent écrire. On peut en conclure que pour adapter certaines lois romaines aux conditions particulières qui existaient en Égypte, la jurisprudence administrative en avait restreint l'application aux seules personnes lettrées. Elles ne semblent pas avoir été le grand nombre. Date : 263 ap. J.-C.

Th. REINACH.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXIII

PETROMANTALUM

Sous ce nom de *Petromantalum*[1], l'Itinéraire Antonin[2] nous fait connaître une station située sur deux routes : l'une, la fameuse voie de Paris à Rouen par Pierrelaye et Pontoise, si visible encore sur le terrain; l'autre, une route venant du Nord, Amiens et Beauvais, et, d'après sa direction, allant vers Dreux[3] et de là vers la Normandie et la Bretagne. La première de ces routes est la grande route de la vallée de la Seine; la seconde est une des diagonales, et peut-être la principale, entre le Nord-Est et le Sud-Ouest de la Gaule. *Petromantalum* est au carrefour.

Je me demande si le nom n'a pas un rapport[4] avec la situation. *Petro-* signifie « quatre », et quatre, c'est ce qu'on trouve dans le latin *Quadrivium*, « carrefour » : *Petromantalum* ne serait-il pas l'équivalent de ce mot de *Quadrivium*[5]? — Ce qui confirmerait cette hypothèse, c'est que la Table de Peutinger, qui donne cette même station, l'appelle non pas *Petromantalum*, mais *Petrum.viaco*[6], qui en est peut-être le nom mi-latin mi-gaulois.

1. Var. *Petromantalium*.
2. Itinéraire Antonin, p. 382 et 384.
3. Passage de la Seine à Mantes.
4. La traduction actuelle de *mantalum* par *trutina*, « balance », me paraît peu en rapport avec la situation des localités, à moins de songer, comme me le suggère M. Loth, « à un droit de péage ».
5. Une objection à ce sens est peut-être fournie par la situation d'une autre localité appelée *Petramantula* (que m'a signalée M. Longnon dans le *Dict. topogr. de l'Aisne*, p. 215), aujourd'hui Pierremande dans le canton de Coucy-le-Château. Cette localité ne paraît pas être à un carrefour de grandes routes romaines, à moins de supposer une route de Laon à Noyon et son carrefour avec la route (très visible et très droite, voisine à l'est de Pierremande) de Saint-Quentin à Soissons. Mais il peut s'agir aussi du croisement de chemins ruraux.
6. M. Longnon croyait, après examen de la photographie de l'original, qu'il porterait moins *-viaco* qu'une déformation de *-antalo*. — Il me semble cependant (*Revue*, 1912, pl. 3), que *Petrum.viaco* est fort net. Remarquez qu'il y a au milieu du mot un point ou une marque de séparation, ce que la Table offre assez souvent dans les noms composés.

Toutefois, il est aussi possible que *mantalum* soit l'équivalent, non pas de *via* ou *viacum*, mais de *mansio* ou de *statio*. Car ces deux mots, *mansio*[1] et *statio*, se trouvent également, sur les routes romaines, accolés à des chiffres[2].

Le lieu (pour ne prendre que les indications les plus sûres) est dit à 33 kil. 1/2 de Beauvais, 55 kil. 1/2 de Rouen, 64 kil. 1/2 de Paris. Il y a peut-être inexactitude dans les transmissions des nombres[3]. Cependant l'opinion actuelle, en tenant compte de ces chiffres, place *Petromantalum*, avec assez de vraisemblance, près de Saint-Gervais[4]. Quelques érudits de Seine-et-Oise, toutefois, songeant surtout au nom, y ont vu le Banthelu (près Cléry) de maintenant[5].

Camille JULLIAN.

1. M. Loth m'écrit : « La racine *men-*, *man-*, dans le sens de « rester », « demeurer », est largement représentée en celtique, en irlandais comme en britonnique : irlandais *mennat*, que Stokes traduit par *wohnsitz (Urkelt. Sprachsch.)*, breton moyen *menell*, « rester », participe passé *manet*. » — On trouve un *Mantala* sur une route des itinéraires, celle de Vienne au Petit Saint-Bernard. — Il doit y avoir un *Mantalomagus* chez Grégoire de Tours : c'est Manthelan en Indre-et-Loire, arr. de Loches (*H. Fr.*, VII, 46 ; X, 31, 7).

2. Que le chiffre de quatre puisse entrer en formation de noms de lieux, c'est ce que montre l'innombrable quantité des Quatre-routes, Quatre-chemins, Quatre-saisons, Quatre-vents (peut-être les plus nombreux de tous), etc., que nous trouvons en France.

3. Voici les chiffres donnés :

	Distance de Rouen	Distance de Paris	de Beauvais
Itin., p. 382.	9 + 16 = 25 l. [55^{k} 1/2]. var. 8 + 15 = 23 l. [51^{k}].	19 l. [42^{k} 1/2]. var. 18 l. [40^{k}].	
Itin., p. 384.		14 + 15 = 29 l. [64^{k} 1/2]. var. 17 + 15 = 32 l. [71^{k}].	17 l. [37^{k} 3/4].
Table	8 + 12 = 20 l. [44^{k} 1/2].	? + 15 l.	15 l. [33^{k} 1/2].

4. Desjardins, *Gaule*, t. IV, p. 61-2, 136-7 ; Longnon, *Atlas*, 1re livr., p. 30 ; Mercier, *Petromantalum*, dans les *Mém. de la Soc. des Sciences morales de Seine-et-Oise*, t. XI, 1878, p. 343 et s. — Saint-Gervais est à moins d'une lieue de Magny, aujourd'hui encore l'endroit où la grande route de Paris à Rouen coupe les chemins du Nord vers le pays Chartrain. Comme l'a remarqué Mercier, ce nom de saint a pu remplacer le vieux nom celtique.

5. Cocheris, *Dictionnaire... de Seine-et-Oise*, p. 28 (avec ?). C'était également l'opinion de d'Anville. — Mais, outre que *Banthelu* ne paraît pas dériver de *Mantalum*, la localité n'est pas sur la route romaine de Rouen, aujourd'hui encore si visible. — Walckenaer a pensé à Saint-Clair-sur-Epte, Reichard et Lapie à Magny.

LIA FÁIL OU PIERRE DE FÁL

PIERRE D'INTRONISATION OU D'ÉPREUVE DES ROIS D'IRLANDE A TARA

OMPHALOS OU PHALLUS?

Dans une communication faite à l'Académie des Inscriptions, au début de l'année 1915, sur l'*Omphalos chez les Celtes*, parue depuis dans la *Revue des Études anciennes* (t. XVII, n° 3, p. 193 et suivantes), j'avais été amené à parler de certaines pierres fatidiques en Irlande, et notamment du *Lia Fáil* ou *pierre de Fál*, la plus célèbre de toutes. D'après le *Dindshenchas* ou recueil d'*anciennes traditions sur les collines fortifiées d'Irlande* qui nous conserve l'écho de traditions lointaines, mais très confuses à l'époque de sa première et plus ancienne rédaction, c'est-à-dire le XIe ou la première moitié du XIIe siècle, cette pierre avait l'habitude de mugir sous les pieds de tout roi qui voulait prendre possession de l'Irlande (de la royauté de l'Irlande). Elle ne mugissait que sous les pieds de rois de pure race milésienne. Que cette pierre ait été une idole, l'objet d'un culte, il n'y a pas à cela le moindre doute; un passage du *Lebor Gabála* ou *Livre des Invasions* (Livre de Leinster, p. 9 à 13) en fait foi : « *Ce sont les Tuatha De Danann qui ont apporté avec eux le grand Fál, c'est-à-dire la pierre de connaissance qui était à Tara, d'où le nom de Mag Fháil* (plaine de Fál) *pour l'Irlande. Celui sous les pieds de qui elle mugissait était roi d'Irlande. Cuchulinn la fendit et elle ne mugit plus sous lui ni sous son pupille, c'est-à-dire Lugaid, fils des trois Find d'Emain. La pierre depuis ne mugit plus, excepté sous Conn seulement. Alors son cœur* (à la pierre) *bondit hors d'elle de Tara jusqu'à Tailtiu* (en Ulster) *de sorte que c'est là le cœur de Fáil. En réalité ce n'est pas cela qui en fut cause, mais bien la naissance du Christ qui brisa le pouvoir des idoles.* » J'avais supposé que cette pierre prophétique sur laquelle devait se tenir le prétendant à la royauté était peut-être une sorte d'*omphalos*.

Le Dr Joseph Baudiš, professeur à l'Université tchèque de Prague, éminent celtologue et folk-loriste, dans un travail qui va paraître dans la revue de Dublin, *Ériu*, sous le titre de *On the antiquity of the kingship of Tara*, dont il a bien voulu me communiquer une épreuve, cite un texte en moyen-irlandais qui semblerait donner à cette pierre

un tout autre caractère. Ce texte, qui porte le titre de *De shil Chonairi móir*[1] (de la race de Conaire le Grand), est tiré d'un manuscrit du XVe siècle et a été publié par Lucius Gwynn dans *Ériu*, tome VI, p. 134, 1912. Je donne la traduction du passage concernant *Lia Fáil :* « *Il y avait un char royal à Tara. A ce char étaient attelés deux chevaux de même couleur qui n'avaient jamais été attelés auparavant. Ce char se dressait devant celui qui ne devait pas recevoir la royauté de Tara, de sorte qu'il ne pouvait le gouverner* (?) *et que les chevaux bondissaient contre lui. Il y avait aussi un manteau de roi dans le char ; si quelqu'un ne devait pas recevoir la royauté de Tara, le manteau était trop grand pour lui. Il y avait aussi deux pierres à Tara, Blocc et Bluigne; quand elles acceptaient quelqu'un, elles s'ouvraient devant lui de façon à laisser passer le char. Il y avait là Fál Ferp Cluiche* (le *penis* de pierre) *à la tête de la course du char* (?); *quand un homme devait recevoir la royauté de Tara, Fál criait contre l'essieu (ou l'arrière-train) du char, de sorte que tout le monde l'entendait.* »

Faut-il attacher quelque importance à la qualification de *Ferp Cluiche, penis* de pierre ? Je suis d'avis avec Lucius Gwynn que l'épithète n'est pas ancienne et est venue de la forme de la pierre. A une époque plus récente, d'après Petrie, dans ses *Antiquities of Tara*, la même pierre était appelée plaisamment *Bod Fheargusa, le penis de Fergus*. Il n'est assurément pas niable que certaines pierres dressées aient été, chez des peuples celtiques, l'objet d'une sorte de culte phallique. Il y en a un exemple curieux dans la plus ancienne vie de saint Samson (éd. Fawtier, p. 143-145). Le saint traversant le *pagus Tricurius* (aujourd'hui Trigg en Cornwall) aperçoit des hommes : *baccantum ritu quoddam phanum per imaginariam ludum adorantes*. Le contexte nous explique heureusement le sens de l'énigmatique *phanum*. Le saint se dirige vers ces hommes : *intendensque in his qui idolum colebant, vidit ante eos in cujusdam vertice montis, simulacrum abominabile adsistere*. L'hagiographe ajoute : *in quo monte et ego fui ; signumque crucis quod sanctus Samson sua manu sculpsit cum quodam ferro in lapide stante sculpsit, adoravi et mea manu palpavi*. Il s'agit clairement d'un sorte de menhir. Quant à l'expression *phanum*, inexplicable sans le contexte, il est probable qu'il faut la corriger en *phallum*, comme l'a ingénieusement proposé le Rev. F.-W. Paul[2]. Les adorateurs de l'idole invoquent pour leur justification l'autorité de leurs parents : *excusantibus illis malum non esse mathematicum eorum parentum in ludo servare*. Le Rev. F.-W. Paul a supposé que le texte primitif devait porter *matrimonium* au lieu du barbare *mathematicum*, ce qui paléographiquement paraît hardi. Je crois qu'à la rigueur *mathe-*

1. Conaire Mór passe pour avoir commencé à régner la première année de l'ère chrétienne.

2. D'après Tho. Taylor, *The Celtic christianity of Cornwall*, 1916, p. 170.

maticum peut s'expliquer. Il faut y voir une expression pédante ayant le sens de *leçon, enseignement.*

Dans le Morbihan maritime, certains menhirs sont encore l'objet de pratiques superstitieuses ayant un caractère phallique.

Quant au Lia Fáil, son rôle si important dans l'intronisation du roi suprême d'Irlande s'explique beaucoup mieux si on y voit un *omphalos* plutôt qu'un phallus. Dans son travail cité plus haut, Baudiš soutient que le roi suprême de Tara avait un caractère sacré, en quelque sorte sacerdotal. La pierre de connaissance, comme l'appelle le *Lebor Gabála,* est apportée en Irlande bien avant la prise de possession de la royauté par la race de Milet, par les *Tuatha De Danann*, c'est-à-dire par des divinités ancestrales des Gaëls, des *side*, c'est-à-dire les *dii terreni* des Irlandais. C'est leur voix qui se fait entendre dans le Lia Fáil, et c'est leur puissance suprême qu'incarne en quelque sorte le roi de Tara. Le roi est une sorte de fétiche vivant, soumis à certains tabous ou *gesa*. C'est pour avoir transgressé quelqu'un de ces *gesa* que le roi suprême Conaire Mór périt dans le sac de sa demeure de Da Derga [1]. Le soleil ne doit pas se lever sur lui pendant qu'il est dans son lit à Tara. Il ne doit par traverser la plaine de Cuillen (aujourd'hui *Moy-Cállainn*) après le lever du soleil; il ne doit pas lancer son bateau le lundi après le 1er mai (une des deux grandes divisions de l'année celtique); il ne doit pas conduire son armée à travers Ath Maighne le mardi après le 1er novembre (la deuxième grande division de l'année celtique) ni faire le circuit du nord de Leinster par la gauche en aucune circonstance [2]. Certains de ces *gesa* ont un caractère très primitif. Tout d'abord on doit remarquer que le lever et le coucher du soleil y jouent un rôle important. Les mouvements du roi semblent liés, dit Baudiš, aux mouvements du soleil : trait d'une haute antiquité qui explique que le roi soit regardé comme responsable de l'état de l'atmosphère, de la température, des moissons, du développement des troupeaux, et même de la santé de la communauté. L'autorité du roi suprême d'Irlande sur les rois des provinces était la plupart du temps nominale. Le roi suprême était électif, mais dans la même famille ou clan. De plus, s'il était roi d'une des provinces d'Irlande, il ne pouvait continuer à y régner; il était remplacé dans cette fonction. Il semble bien, comme le dit Baudiš, que l'importance du roi de Tara soit due à son caractère sacré. C'était, suivant sa remarque, un fétiche vivant, soumis à certains tabous, pour empêcher que les pouvoirs qu'il incarnait ne subissent en lui aucun dommage. On trouve, d'après Baudiš, des fétiches semblables à Rome, par exemple dans le *Flamen Dialis* (Plutarque, *Quaest. romanae*) et le *Rex*

1. Whitley Stokes, *The destruction of Da Derga's Hostel.* Paris, 1902.

2. Pour les *gesa*, cf. *Book of Rights*, pp. 3-15; Joyce, *A social history of Ireland*, I, p. 310-313.

Nemorensis[1]. Baudiš conclut qu'il a dû y avoir quelque part en Irlande, à une époque très reculée, un prêtre-roi, et que la royauté de Tara conserve, à un degré remarquable, certains traits caractéristiques de cette royauté sacerdotale.

J. LOTH.

LE SERMENT CELTIQUE

H. d'Arbois de Jubainville a depuis longtemps[2] comparé la réponse des Celtes à Alexandre le Grand avec la formule d'un serment prêté par le roi d'Ulster Conchobhar lors de la célèbre expédition de Cualngé. Voici ce serment :

« Si le firmament ne vient pas avec sa pluie d'étoiles sur la face de la terre où nous sommes campés, si la terre en tremblant ne se brise pas, si l'Océan aux bords frangés de bleu ne vient pas sur le front chevelu du monde, je ramènerai chaque vache à son étable..., chaque femme à sa maison... après avoir remporté la victoire...[3]. »

Je ne sais si l'on a déjà fait remarquer que les trois parties de ce serment, la chute du ciel, les tremblements de terre, les raz de marée sont dès l'Antiquité rattachées aux traditions des Celtes. La crainte que les Celtes avaient de la chute du ciel nous est rapportée par Ptolémée fils de Lagos, et par Arrien[4]. Pausanias raconte que, pendant que les Gaulois tentaient de s'emparer du sanctuaire de Delphes, la terre trembla violemment et que des rocs se détachèrent du Parnasse[5]. Enfin, Eudème de Rhodes écrit que les Celtes, après avoir pris leurs armes, vont à la rencontre des flots de la mer[6]; et Timagène, traduit par Ammien Marcellin, donne les débordements de la mer comme une des causes de l'exode des Gaulois[7].

Si chacune des parties du serment irlandais prise à part ne peut pas servir à démontrer une parenté plus intime entre les Celtes insulaires et les Celtes continentaux qu'entre tous les peuples qui prennent à témoin les éléments, le groupement de ces trois parties dans le serment du roi Conchobhar est, à tout le moins, singulièrement suggestif.

G. DOTTIN.

1. Les autres rois d'Irlande sont soumis à des tabous analogues. Un roi ne doit pas manier le manche d'une pelle ou d'une bêche (*Anc. Laws*, IV, 335 : d'après Baudiš); de même *le Flamen* [illegible]*ialis* ne doit pas voir travailler pendant les jours sacrés.

2. *Cours de littérature celtique*, VII, 1895, p. 23.

3. H. d'Arbois de Jubainville, *Táin bó Cualnge*, 1912, p. 211.

4. Strabon, VII, 3, 8. Arrien, *Anabase*, 1, 4. Cf. Jullian, *Revue des Études anciennes*, VI, p. 132; VIII, p. 259.

5. Pausanias, X, 23, 2; 4. Cf. Tite Live, XL, 58, 3.

6. *Morale d'Eudème*, III, 1, 25. Aristote, *Morale à Nicomaque*, III, 7 (10), 7. Nicolas de Damas, fr. 104.

7. Ammien, XV, 9, 4.

TÊTE DE DIVINITÉ ANTIQUE

TROUVÉE A MEAUX

Les ouvriers occupés à la démolition d'une partie du monument désigné à Meaux sous le nom de « Vieux Chapitre », ont trouvé, dans les fondations de cet ancien édifice, une tête de statue en pierre, qui nous a paru digne d'être signalée aux archéologues.



C'est, malgré de regrettables mutilations, une pièce digne de figurer dans un musée, et elle vient augmenter le nombre des restes gallo-romains recueillis à Meaux, chaque fois que l'on remue le sol de cette vieille ville.

Si le style même de cette tête ne nous imposait pas l'attribution à la période romaine, IIe ou IIIe siècle de notre ère, les circonstances mêmes de la trouvaille nous obligeraient à l'attribuer à une époque antérieure au XIIe siècle. En effet, le bâtiment du Vieux Chapitre remonte certainement à notre haut Moyen-Age. D'après de Caumont, qui en a donné deux représentations importantes dans son *Abécédaire* (*Architecture civile*, p. 138 et 139, édit. de 1858), l'édifice remonterait au XIIIe siècle.

D'après le Bénédictin Dom Toussaints du Plessis, dans son *Histoire de l'église de Meaux*[1], il aurait été construit vers le IXe siècle; mais Mgr Allou, évêque de Meaux, dans sa *Notice sur la cathédrale de Meaux* (Meaux, Le Blondel, 1871)[2], estime avec raison que l'édifice, que nous avons sous les yeux, ne saurait remonter au delà de 1123, date à laquelle l'évêque Burchard accorde aux chanoines de Saint-Étienne

1. Paris, Gaudoin, 1731, t. I, p. 85.
2. P. 66, chap. VI.

(c'est-à-dire de la cathédrale) une prébende destinée à payer les dépenses de réparation et de reconstruction[1].

Or, c'est, non pas aux abords de l'édifice, mais sous la muraille elle-même, dans les matériaux des fondations que la tête se trouvait. Il n'est donc pas permis d'y voir une tête de statue médiévale provenant de la cathédrale. D'ailleurs, nous ne pouvons nous y tromper. Nous ne sommes en présence ni d'un Saint-Étienne, clerc représenté imberbe, ni d'un ange, mais d'une Vénus, dont le sourire est franchement païen, apparenté au sourire du faune de Vienne plutôt qu'au sourire de l'ange de Reims.

Malheureusement, les coups de pic ont abîmé ce sourire; le nez est camus, les lèvres sont meurtries, les joues sont criblées de trous ainsi que le cou.

Bref, il faut reconstituer, par la pensée, cette figure en lui rendant son poli, le netteté de ses contours, l'élégance de ses traits pour pouvoir l'apprécier à sa juste valeur.

La reproduction photographique même, d'après laquelle a été fait le dessin que nous donnons, ne permet pas absolument de la juger, parce que le poids et les dimensions de l'objet nous ont obligé de la pencher pour l'équilibrer, et il en est résulté un effet de raccourci qui épaissit le visage, exagérant le menton au détriment du front.

D'ailleurs, le visage est plutôt plein et rond, mais il est fort bien proportionné, et la sculpture est d'une exécution sûre et habile qui permet de la rapprocher des œuvres reproduites dans le Recueil Espérandieu, sous les numéros 902, 904, 917, 918, 1051, 1817, 2597, etc., classés sous le nom de Vénus.

En outre, les proportions surhumaines de la tête nous autorisent à y voir le fragment d'une statue qui décorait sans doute un ancien temple des *Meldi*. La chevelure ne porte aucun des attributs qui feraient de la divinité une Tutelle.

La trouvaille remonte au printemps de 1916. Elle n'a encore été signalée dans aucune publication. Cette tête est conservée avec les autres débris de sculptures provenant de la cathédrale et mis de côté dans l'intérieur de ce même « Vieux Chapitre » — dont la démolition partielle n'est que provisoire et a pour but la restauration complète de l'édifice tel qu'il était avant d'avoir en partie cédé sous les injures du temps.

Georges GASSIES.

1. Charte du cartulaire de l'église de Meaux, n° 34 des « pièces justificatives » de l'*Histoire de T. du Plessis*, t. II, p. 22.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Les dépôts d'huîtres des Chauds. — Nous en avons déjà plus d'une fois parlé (cf. *Revue*, 1916, p. 212). M. Baudouin y revient longuement dans la *Soc. préhistorique*, 1916, p. 369 et s. Et il est certain que le gisement en vaut la peine, vu le nombre de questions qu'il soulève. Il y a, dans le travail de M. Baudouin, des indications bibliographiques bien précieuses[1]. Je suis d'accord avec lui que c'est une butte artificielle et nullement un dépôt naturel, c'est un *Testaccio* d'huîtres, *ut ita dicam*. Mais M. Baudouin émet une double hypothèse. D'abord celle d'une butte cultuelle, l'équivalent, en huîtres, des monceaux de pierres élevés en l'honneur de la divinité, les prémices ou les offrandes en huîtres. Et j'avoue qu'après m'être regimbé contre cette hypothèse, je demande maintenant à l'examiner de plus près, à l'aide des textes anciens ou de renseignements ethnologiques. Mais M. Baudouin ajoute qu'il s'agit d'un monument orienté suivant une ligne solsticiale, et ici je m'inquiète davantage et très fortement.

Pro Alesia. — Sommaire du numéro double 5-6, août-nov. 1915; Toutain, *Pro Alesia, Revue gallo-romaine;* Cumont, *la Romanisation de la Belgique* [réimpression de la lecture faite à l'Institut; cf. *Revue*, 1915, p. 79]; V. Pernet, *les Recherches archéologiques du mont Aussois;* Toutain, *Nos morts : Mlle Marie Marlet, Henri Colin;* Toutain, *les Origines de l'œuvre d'Alesia et la Société des Sciences de Semur;* du même : *l'Industrie de l'os à Alesia; la série des poids gallo-romains recueillis dans les ruines d'Alesia; à propos des puits d'Alesia; jambe votive trouvée à Alesia; coffret gallo-romain du Ier siècle trouvé à Alesia; analyse des derniers travaux de M. V. Pernet et G. Testart sur Alesia et les fouilles du Mont Aussois* (J. Toutain). — Je rappelle que la nouvelle série de *Pro Alesia* paraît chez Leroux et non chez Colin.

Aqueducs romains d'Aix. — Longue étude de M. l'abbé Chaillan dans le *Bulletin archéologique* de 1915. Nous espérons y revenir.

Ernaginum. — La découverte d'une inscription hébraïque à Saint-Gabriel, *Ernaginum* (*Comité archéol.*, 1915) remet en question tous les problèmes concernant cette localité. — Je crois que les auteurs de

1. Il existe aussi des dépôts de cendres près de là (la commune est celle de Saint-Martin-en-l'Herm), analogues à ceux de Nalliers (cf. *Revue*, 1914, p. 231-2).

cet article ont eu le tort de trop rapprocher les deux noms de Tarascon et de Saint-Gabriel. Ces noms ont donné l'illusion que « la tour Saint-Gabriel » était « à Tarascon ». En réalité, il y a une bonne heure de marche entre les deux, et les destinées de Saint-Gabriel ont longtemps été, je crois, distinctes de celles de Tarascon. Si les *utricularii* d'*Ernaginum* étaient des passeurs, ce pouvait être la Durance qu'ils faisaient passer aussi bien que le Rhône.

Le Monte Bego. — Cf. *Revue*, 1915, p. 81-83. Henri Ferrand, *Le Monte Bego et les inscriptions et sculptures du Val des Merveilles*, extrait de *La Montagne* de juillet-sept. 1915, in-8° de 20 pages (Club Alpin). Exposé de la question et des découvertes de M. Bicknell. Riche bibliographie.

Superstition du clou. — Cf. *Revue*, 1915, p. 213. Deonna, *La Recrudescence des superstitions en temps de guerre et les statues à clous*, 26 pages, extrait de *l'Anthropologie* [1916] (cf. Verneau, même revue, *id.*). Pourquoi l'*Anthropologie* n'indique-t-elle pas le millésime sur ses tirages à part?

Portæ sanctæ. — A propos de la dédicace de Cordoue *aram portis geminis* (*A. épigr.*, 1908, n° 48), M. Toutain (*Bull. des Ant.*, 1915, p. 272 et s.) combat l'interprétation du P. Fita, *Geminæ Somni portæ*, et préfère songer au culte des portes de villes. C'est possible, et il y a trace en Gaule celtique de ce culte. J'hésite, d'autre part, à sacrifier l'interprétation cosmogonique, tout en songeant plus spécialement aux *januæ cæli*, qu'on retrouvera dans les textes chrétiens. Les représentations funéraires de l'Espagne présentent fréquemment l'image de deux portes, et j'en ai également trouvé dans certaines sculptures tombales de la Gaule voisine de l'Espagne. Et il y a des sarcophages représentant des portes.

Antéfixes gallo-romaines [le titre de la couverture met le masculin]. — Les motifs en sont tirés surtout du culte solaire, dit Deonna, (*Notes archéol.*, II, *Rev. archéol.*, 1916). C'est possible à l'origine des motifs. Mais je me demande si, à l'époque romaine, il n'y avait pas là simplement le motif de décoration qui se prêtait le mieux à la forme, en éventail, de l'antéfixe. — Mais, comme lui, j'hésite à croire à des motifs tirés de la religion gauloise ou des insignes légionnaires.

Prototypes classiques de l'art barbare. — Deonna, *Les prototypes de quelques motifs ornementaux dans l'art barbare* (*Revue arch.*, 1916). J'ai souvent dit qu'il fallait une étude d'ensemble sur le sujet, poussée jusqu'au Moyen-Age, et jusqu'à ces têtes de Reims où M. Bréhier, dans son livre excellent sur la cathédrale, a bien reconnu l'influence classique.

Puits gallo-romains. — Celui de Menneval, près Bernay (Eure), décrit par M. L. Coutil (*Soc. préhist.*, 1916, p. 296 et s.) est bien l'un des plus profonds qu'on connaisse, 61m 30, dont 38m 75 maçonnés.

Remarquez la quantité d'os et bois de cerfs. Il semble que ce ne puisse être un puits à eau. Serait-ce un puits à offrandes ? un puits consacré à Diane ? — J'aurais voulu mieux connaître les alentours. Il y avait là, n'est-ce pas ? une villa, mais n'y avait-il pas aussi un sanctuaire ? un lieu de chasse ? — Sur ces puits, cf. le dernier numéro de *Pro Alesia*, ici, p. 42 ; et encore, *Revue*, 1916, p. 61.

Eros au masque de Silène. — Je ne sais s'il s'en trouve dans les bas-reliefs de la Gaule. Je crois que oui, mais je n'ai pas sous la main de quoi vérifier. M. Deonna, fidèle à sa méthode (*Notes archéol.*, 1915, *Revue archéol.*, encore une faute d'impression sur la couverture !), y voit une représentation funéraire se rapportant au culte mystique de Bacchus. Et c'est possible dans certains cas. Où je le suis plus complètement, c'est lorsqu'il croit les populations classiques plus préoccupées de l'au-delà qu'on ne le dit et que ne le feraient croire les écrits des Alexandrins.

Lampes africaines en Gaule. — Voici les ateliers africains signalés ou supposés par M. Carton (*Les Fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique*, *Soc. de géogr. d'Oran*, t. XXXVI, 1916) : *L. Fabius Lætus*, *Derisoris*, *C. Cor. Urs.*, *Ajacis*, *(Sex.) Cretasi*, *Nundinarius*, *L. Pompeius Pontianus*, *L. Hortensius*, *C. Mar. Eupo*, *Anchial.*, *L. Pedi. Sec.*, les *Celsi*, les *Fabricii*, les *Aurelii*, *Augendus*, *P. Agri* [aussi en Narbonnaise], *Victor*, les *Sempronii*, la curieuse association des *Lucceii* et *Mauricii*, *Agatop.*, *L. Caprarius?*, *Au. Phronius?*, les *Domitii*, *Gabinia.*, *Pulleni* [aussi en Narbonnaise], les *Junii* (*Alex.* et *Drac.*), les *Oppii* (surtout *C. Oppi. Res.*), les *Novii*, les *Munatii*, les *Clodii* (surtout *C. Clo. Suc.*), etc., sans parler des fameuses *emite lucernas... ab asse*. Il faudrait maintenant vérifier celles de ces marques qui se trouvent en Gaule. Je crois bien que la plupart du temps elles ont été apportées dans nos musées par des collectionneurs locaux. Elles ne peuvent servir à renseigner sur les rapports commerciaux entre la Gaule et l'Afrique que si elles ont été trouvées dans un gisement indigène bien caractérisé. L'histoire de ces rapports est, d'ailleurs, le chapitre le plus difficile à écrire de l'histoire du commerce de la Gaule. M. Cagnat n'a trouvé aucun civil de Gaule en Afrique. D'autre part, en Gaule, je suis frappé du nombre de gens qui s'appellent *Afer* (rappelez-vous le rhéteur nîmois) ou *Africanus* (une des plus récemment découvertes chez les Bituriges porte ce nom, *Revue*, 1916, p. 275) ; certains plombs Récamier semblent dénoter des marchandises d'origine africaine ; la fameuse inscription de Gordien, que je crois bordelaise, trahit cependant un air de lapicide africain ; rappelez-vous le maître verrier carthaginois établi à Lyon.

Outils de fer. — M. B. Champion, l'habile et sagace collaborateur du Musée de Saint-Germain, vient de publier dans la *Revue archéologique* (*Outils en fer du Musée de Saint-Germain*, 1916, in-8° de 36 p.)

un très utile répertoire de la collection d'objets de ce genre que possède le musée, avec des dessins au trait supérieurement exécutés et quelques indications bibliographiques. Il y a là les éléments d'une étude sur la ferronnerie et la quincaillerie antiques. Je me permettrai simplement quelques remarques, non pour ajouter au travail, mais pour suggérer des recherches sur tel ou tel point. — Ciseaux plats. — Haches de charpentier. Ici se poserait la question de l'*ascia*, dont je ne vois pas l'équivalent absolu. L'*ascia* sculptée sur nos tombeaux est-elle un outil de tailleur de pierre (celui dont aura été taillée la tombe) ou un outil de charpentier (celui dont aura été taillé le bûcher)? Soumis à M. Champion. — Pour les herminettes de tonneliers, il y en a une figurée sur un monument de Bordeaux, étudié par M. Amtmann. — Serpes. Intéressant parce que l'outil a servi d'attribut à des dieux (je crois qu'il y en a un au Musée du Mans). — Outils de menuisiers. Je ne trouve pas là la règle graduée, dont un exemple est figuré au Musée de Bordeaux. — Outils de forgerons. Les bas-reliefs funéraires fourniraient d'autres spécimens de tenailles, et, en outre, des types d'enclume. — Outils de maçons et carriers. Il y a, je crois, de ces outils figurés au Musée de Sens. — Outils agricoles. Où revient la serpe. — Instruments du foyer. Et ici apparaît la crémaillère de Vichy (cf. *Revue*, 1915, p. 65-66). — Outils de métier, peignes à tisser, spatules de potier, etc. — Tous ces outils et instruments soulèvent une question capitale, qui embarrassa fort Déchelette dans son tome sur la Tène (*Manuel*, II, III, p. 1352). Sont-ils antérieurs ou non à la conquête romaine? De cela les archéologues ne se préoccupent trop souvent qu'à moitié. Pour l'histoire, l'affaire est de première importance. Tous ces outils, sans exception, se retrouvent dans les métiers modernes. La civilisation moderne n'a amélioré l'outillage professionnel que dans la mesure où elle a adopté le machinisme. Pour tout le reste, ciseaux, marteaux, scies (voyez les fameuses scies à tailler le marbre trévire), etc., tout le nécessaire était fait à l'époque romaine. Mais ne l'était-il pas avant l'époque romaine pour la plupart de ces métiers? Les Celtes, ou, si l'on préfère, les gens de nos pays, n'avaient-ils pas déjà par eux-mêmes trouvé toutes les conditions et toutes les manières où l'outil de fer peut aider le travail humain? A quoi l'archéologie seule, de son côté, pourra répondre en situant exactement le gisement qui a livré tel ou tel objet.

Autre chose, et d'un autre ordre. En regardant, à la fin de ce travail, les, ou plutôt le bas-relief (il y en a d'autres : voyez le travail de de M. Héron de Villefosse) représentant les outils des tailleurs de pierre, je suis frappé de voir que les deux principaux, triangle de fil à plomb et équerre, donnent le simulacre des deux lettres AL. Et je songe ici à la mystérieuse poésie où Ausone parle, après le *Tau Gallicum*, de l'*AL Celtarum*. Le poète n'aura-t-il pas fait allusion à ces

figurations d'équerre et de triangle maçonniques qui ne sont point rares (quoique celle de l'*ascia* soit infiniment plus fréquente) sur les tombeaux de la Gaule? — On voit combien le travail de M. Champion soulève de questions dans un domaine encore fort peu exploré.

Paul Thiers. — « M. Paul Thiers, membre non résidant du Comité, conservateur du Musée archéologique de Narbonne, s'est éteint dans cette ville le 24 juin [1916], après une courte maladie. C'était un archéologue avisé, très au courant de ce qui pouvait intéresser l'histoire de la domination romaine en Narbonnaise. Épigraphiste prudent, il a su, dans d'utiles travaux, mettre en lumière certains textes dont son esprit subtil avait reconnu l'importance. On doit notamment à sa clairvoyance le rapprochement de quatre fragments que personne n'avait songé à faire, et grâce auquel nous connaissons les premières lettres d'un surnom de la colonie de Digne et l'inscription de ses habitants dans la tribu Voltinia [*C. I. L.*, XII, p. 863]. Ses collègues de la Commission archéologique de Narbonne ne manqueront pas de parler éloquemment de son labeur, de son zèle et de ses publications.

» Le commandant Espérandieu pourrait mieux que moi vous dire quel secours il reçut de lui pour son *Recueil des bas-reliefs de la Gaule*, avec quel entrain joyeux M. Paul Thiers se mit à son service. Je veux seulement rappeler aujourd'hui que deux grandes entreprises en particulier lui ont mérité notre reconnaissance : l'organisation et l'installation dans l'ancienne église de La Mourguier de l'importante collection lapidaire de Narbonne et les fouilles si fructueuses de Castel-Roussillon qui nous ont révélé l'antique *Ruscino* [*Revue*, 1916, p. 323, etc.]. On se souvient des difficultés et des obstacles qu'il eut à surmonter pour faire aboutir la première, comment sa ténacité et son dévouement en triomphèrent. A Castel-Roussillon, sa tâche fut heureusement plus facile grâce aux généreuses subventions du Ministère et au secours précieux qu'il rencontra dans la personne du propriétaire du terrain, M. Henry Aragon, qui devint promptement son fidèle collaborateur et son ami [*Revue*, 1916, p. 213]. En 1912, sur la proposition du Comité [des Travaux Historiques], il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

» Nous perdons en lui un des collaborateurs les plus distingués, un correspondant d'une compétence rare et éprouvée, dont la mort nous cause un profond regret. » (Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1916, juillet, p. III-IV.)

Les poteries de Holt. — Nous avons déja indiqué leur importance (*Revue*, 1915, p. 233 et s.). M. Haverfield revient plus longuement à leur sujet dans un substantiel article qu'il vient de consacrer aux fouilles du camp de Holt (*Holt*, dans *Cambrian Archæological Association. Archæologia Cambrensis*, juillet 1916, p. 222 et s.). Il n'y a plus de doute. C'est du samien commun, indigène, au poinçon, c'est, si

je peux dire, du faux faux-samien, et ces poteries forment la transition, *via vulgari*, entre samien ou arrétin à reliefs des deux ou trois premiers siècles et les poteries dites mérovingiennes. M. Haverfield reproduit des poteries de même style qui ont été découvertes à Malte dans une villa romaine (*J. of R. St.*, V, p. 65). M. Rouzaud, à qui j'ai parlé de cela, croit bien en avoir dans sa collection. N'y en a-t-il pas à Lyon? disons-nous à M. Fabia. N'y en a-t-il pas à Nîmes? disons-nous à M. Mazauric. Il reste d'ailleurs, à leur sujet, une lacune à combler: c'est le quatrième siècle. En trouve-t-on de cette époque? On sait, d'ailleurs, combien les gisements archéologiques spécifiques au quatrième siècle sont difficiles à atteindre en Gaule.

Clous dans les sépultures. — Cf. *Bull. de la Soc. préhist. française*, 1916, p. 497. — *Revue*, 1902, p. 300-1; 1915, p. 217.

Menhirs à Madagascar, et en particulier menhirs où sont figurés des seins: *Bull. de la Soc. préhist. française*, 1916, n° 1 et n° 9.

Le patriotisme gallo-romain sous le Bas-Empire. — L. Cury, *Le patriotisme chez les écrivains gaulois du quatrième et du cinquième siècle* dans la *Revue Universitaire* de novembre 1916.

Macho villa. — Dans un travail fort bien fait, M. Duprat place la *villa Macho* de Grégoire de Tours (*H. Fr.*, IV, 44) au quartier de Magues, près de l'emplacement du vieux Caumont, au diocèse d'Avignon (c'est là que débouchait la voie Domitienne, par le Calavon et Apt, *via Ebredunensis*, dit Grégoire). Il retrouve ce nom dès le IXe siècle (*Magua*), et il y a d'incontestables débris d'une très grande villa romaine. — Je ne sais seulement si le mot de *Machus* et surtout Magues peut correspondre à un *magus* celtique[1], encore que le lieu convienne fort bien à un *forum*. Pour tout le reste, je suis tout à fait convaincu. — Duprat, *Notes de topographie avignonaise*, IV. *Machovilla*, 1916 (extrait des *Annales d'Avignon*).

Perpétuité des espèces. — Le beau bronze représentant un chien, trouvé à Volubilis (fouilles Chatelain, *Acad. des Inscr.*, *C. R.*, 1916, p. 260) est « un chien courant d'Afrique du genre sloughi ».

Mosaïques. — Historique de la mosaïque dite *l'Ivresse de Bacchus* à Lyon, par Fabia (*Acad. des Insc.*, *C. R.*, 1916, p. 286 sqq.). *Inventaire*, n° 174. J'ai déjà noté que ce recueil appelle de très nombreuses rectifications.

Viennois en Afrique. — Les fouilles de Volubilis (Louis Chatelain, *Bull. arch.* de 1916, p. 87) nous apportent, entre autres inscriptions fort importantes pour l'Afrique, un texte intéressant la Gaule. Il s'agit de la dédicace d'une statue funéraire élevée par la cité à *Æmilia Sextina*, femme de *Nammius Maternus*, officier supérieur dans l'armée

1. Il est cependant à remarquer que Cicéron, dans le *Pro Fonteio* (IX, 5, 19) dit *Cobiomachus* et non *Cobiomagus*. Le maintien du *g* dans cette région ne m'étonnerait pas.

d'Afrique. Cette femme est qualifiée de *Viennensis*, citoyenne de Vienne ou du pays des Allobroges. Si elle est venue mourir au Maroc, c'est selon toute vraisemblance qu'elle y a suivi son mari et que celui-ci était d'origine viennoise. Or, précisément le nom gentilice de ce mari, *Nammius*, paraît d'origine gauloise, et il apparaît dans une inscription de Genève (XII, 2629), comme l'a bien noté M. Louis Chatelain. Chose curieuse encore, cette inscription de Genève (Genève faisait partie du territoire de Vienne) parle d'un *Lucius Nammius Numida*. Ce *Numida* pourrait parfaitement avoir quelque lien avec l'officier Nammius de Volubilis : c'est peut-être quelque esclave numide qu'il aura ramené d'Afrique et affranchi à son retour; c'est peut-être quelque enfant qu'il aura eu là-bas et auquel il aura donné le surnom de *Numida*. De toutes manières, ce *Nammius* de Volubilis comme sa femme me paraît originaire du pays viennois, plus particulièrement de Genève. Et c'est un nouveau chapitre de l'histoire, si peu riche en faits d'ailleurs (cf. ici, p. 43), des rapports entre la Gaule et l'Afrique romaine.

Tutela et Tulle. — *Les origines de Tulle, le culte de Tutela et des anciens dieux en Limousin*, par J. Plantadis, dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, juillet-décembre 1916. Cf. 1914, p. 345.

Uxellodunum. — *Le dernier oppidum gaulois assiégé par César*, par B. Marque, même recueil, même fascicule. — Premier article. C'est un ardent partisan d'Uzerche; cf. *Revue*, 1914, p. 338, 348; 1915, p. 432, etc.

Gruissan (Aude) dans l'Antiquité. — J. Yché, dans le *Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*, t. XIV, 1916.

Monnaie d'argent. — Dans le même recueil, G. Amardel, *La monnaie d'argent dans l'Antiquité*.

Samus et Venicarus. — Ce sont les deux sculpteurs de la colonne de Mayence, récemment reconstituée (en moulage) au Musée de Saint-Germain (*Journal des Débats*, 27 septembre 1916). Et ce sont les rares, très rares sculpteurs gaulois dont on connaît à la fois le nom et l'œuvre. L'œuvre est d'ailleurs médiocre, « faite de plagiats », m'écrit justement Salomon Reinach. Les noms sont celtiques. — M. Reinach croit, à ce propos, que *-samus* est la fin d'un nom, et non un nom à lui seul. Il est possible qu'il ait raison. Mais je trouve *Samus* et ses dérivés, *Samorix*, *Sammus*, *Sammius*, *Sammonius*, et bien d'autres, en onomastique celtique. C'est une affaire de vérification sur l'original.

Marcellus Empiricus. — M. Maximilien Niedermann, qui est, je crois, professeur à l'Université de Bâle, vient de faire paraître dans le *Corpus medicorum latinorum* (Teubner, 1916, t. V) une édition de Marcellus Empiricus qui m'a paru fort bien faite. Il a notamment utilisé le *Parisinus* 6880, le ms. de Laon 420, qui appartiennent à deux

familles différentes. J'aurais voulu dans la préface plus de renseignements, mais l'auteur a écrit sur les particularités de la langue de Marcellus dans la *Festgabe Hugo Blümner* (1914), il annonce un travail d'ensemble sur Marcellus de son élève Liechtenhan.

Hannibal dans les Alpes. — G. Faure-Biguet, *Encore l'Itinéraire d'Annibal dans les Alpes*, *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, 1916, juillet, p. 180 et s. — Partisan du Clapier. — M. Faure-Biguet renvoie à des travaux de MM. Villard et Beretta, partisans de l'Aygues, que je ne connais point.

Valence romaine. — Marius Villard, dans le même recueil, p. 202 et s. J'ai des doutes sur l'identification des ruines.

Les médecins de Narbonne. — M. Héron de Villefosse relève leurs noms (*Bull. arch.*, 1916, p. 12); il y en a sept, tous paraissent des affranchis, et la plupart portent des noms grecs.

Épigraphica. — **Narbonne.** — Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1916, p. 13, et planche (photographie et envoi de M. Rouzaud) :

*Va*LERIO	
*Ma*XIMO	
////// COLON	M. de Villefosse complète *aed.*
Narb. MART	
////// CER	*sacer(doti ??)*
////// IONESES	*decuriones ??* plutôt un nom de localité.
////// RESVTR	
////// AQVE	
////// TV·ET	*arbitratu ??* [la place paraît manquer].
////// NTATE	*voluntate ??*

L'inscription paraît de basse époque.

Puits funéraire d'Amiens. — V. Commont, *Bull. arch. du Comité*, 1916, f. 1. Cf. ici, p. 42.

Théâtre romain de Lillebonne. — Fouilles de 1914 et 1915 (de Vesly, *Bull. arch.* de 1916, f. 2). — Recommandé à notre collaborateur M. O. Navarre.

Dieux topiques assis, de Nevers. — Héron de Villefosse, *Bull. arch.* de 1916, f. 1. Étude sur les groupes similaires. Cf. 1915, p. 432.

Les **remparts de Toulouse**; cf. 1916, p. 291-2. — Lettre de M. Chalande : « J'ai daté l'enceinte romaine de Toulouse du règne de Dioclétien. Voir J. Chalande, *Le rempart romain de Toulouse sur la place du Capitole* (*Bull. de la Soc. arch.*, 1912, p. 57 à 62); *Fortifications romaines dans le quartier Saint-Michel*, *id.*, 1913, p. 76-83; *Fortifications romaines*, etc., *id.*, 1914, p. 217-230; *Note sur les remparts*

romains dans la Gaule (*Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1910, p. 414). Le Château-Narbonnais datait de la même époque. L'Amphithéâtre de Saint-Michel doit dater de l'époque de Claude.

» Les quelques monnaies qu'on y a trouvées s'échelonnent entre Claude et Constantin, mais il est probable que le revêtement des pierres de l'édifice a été détruit lors de la construction des remparts.

» D'après les mesures que j'ai relevées très exactement, les murailles de l'enceinte romaine avaient 2,865 mètres.

» Le franc-bord du fleuve, clôturant la cité, qui n'a jamais eu de murailles, avait une longueur de 1,090 mètres ; ce qui donne, pour la cité romaine, un périmètre de 3,955 mètres.

» J'ai acquis la conviction qu'il n'y a jamais eu de murailles le long du fleuve, et ce que dit Ausone en parlant de Toulouse, doit être pris seulement au sens figuré. »

Contrairement à l'opinion de M. Chalande, j'hésite à voir dans cette enceinte l'œuvre des temps de Dioclétien. Une enceinte de 4,000 mètres convient à une colonie d'Auguste, ne convient pas à une ville forte du Bas-Empire. Il est vrai qu'Ausone parle de l'*ambitus ingens* de Toulouse : mais ce peut être l'enceinte d'Auguste. — Ici se place la fameuse question de Toulouse *quintuplex*, ou encore de Toulouse mère de quatre villes *(quadruplices ex se quum effuderit urbes)*. A mon sens, cela signifie qu'au IVe siècle on aura divisé Toulouse en cinq quartiers : un quartier renfermant la ville principale, fortifiée à part (comme à Autun) et à nouveau, et quatre quartiers compris dans l'ancienne enceinte, celle que je crois d'Auguste.

Épigraphie gallo-romaine. — La Bastide des Jourdans (Vaucluse). — D'après une photographie de M. l'abbé Chaillan :

/// C T // M R V S	*Vectumarus?*
/// E B R V‿L I · F ·	*Rebrulli filius?*

« Colonne cylindrique, à 1,500 mètres à l'ouest du village, sur le vieux chemin d'Apt à Vitroles, près d'une source remplie de débris romains. — CHAILLAN. »

« Cette colonne, m'écrit M. Chaillan, n'est autre que celle où Garcin d'Apt a lu RES, et qui a pris place dans le *C. I. L.*, XII, 5496, comme borne milliaire (route de Briançon à Arles) ; *item*, chez Clerc, *Aquæ*, p. 234 et app., 521. »

Mosaïques de Lyon. — Très nombreuses rectifications faites à l'*Inventaire*, par Ph. Fabia ; *Journal des Savants*, juin et juillet 1916. Cf. plus haut, p. 46.

Ruscino. — Documents médiévaux publiés par Henry Aragon, *Castell Rossello au Moyen Age*. Toulouse, Privat, 1916 ; deux vol. in-8°

de 226 et 148 pages. Notre vieille métropole reparaît dans sa si curieuse histoire. Cf. 1916, p. 213.

Persistance du celtique : inscriptions sur pesons de fuseau. — M. J. Loth a retrouvé bon nombre de mots celtiques dans les curieuses inscriptions de ces pesons, et il y a là une preuve très nette, très importante, de la survivance du celtique jusqu'au troisième siècle (*Acad. des Inscr.*, *C. R.*, mai-avril 1916).

Métrologie. — *Modius Claytonensis : the Roman bronze Measure from Carveran*, by prof. F. Haverfield; extrait de *Archæologia Æliana*, XIII, p. 85-102. Important. Que signifie cette mesure 17 1/2 setiers? Est-ce une mesure celtique? Voici l'inscription : *Imp. Caesare Aug. Germanico. XV. cos. exactus ad S. XVIIS habet p. XXXIIX.* Cf. 1916, p. 209.

Le Rhin dans l'histoire. — Sous ce titre, M. Babelon donne un très vivant résumé de toute l'histoire du Rhin antique, et des populations riveraines sur les deux bords. 1er vol., *L'Antiquité : Gaulois et Germains*. Paris, Leroux, 1916; in-8° de 476 pages.

Les campagnes de Julien en Gaule. — Résumées par Alb. Callet, *La Cité*, XVe a., n° 59.

La route de la rive droite de la Garonne, de Toulouse à Agen. — Les fouilles récemment entreprises à Moissac doivent remettre à l'ordre du jour la question de l'existence de cette route, que les itinéraires ne mentionnent pas (*Fouilles exécutées dans le sous-sol de Moissac*, etc., études de MM. Viré, Chenet, Lémozi, Momméja. Montauban, Forestié, 1916; in-8° de 22 pages).

Fouilles de Vechten. J.-H. Holwerda, *Opgraving te Vechten*. Utrecht, 1915; in-8° de 11 pages.

Castel Jussiou; cf. 1916, p. 205. — *Castel Jussiou*, par M. l'abbé Chaillan. Marseille, Barlatier, 1916; extrait du *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, 1914.

Oppida de Provence; cf. 1916, p. 205. G. Vasseur, *L'Oppidum de Saint-Pierre-de-Vence près Eyguières; Au sujet d'une découverte au Castellas de Vitrolles*. Marseille, Barlatier, 1916; in-8° de 11 pages, extrait du même *Bulletin*.

Camille JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

J.-W. White, *The scholia of the Aves of Aristophanes*. Boston and London, Ginn and Company, 1914; 1 vol. in-8° de cxii-378 pages.

L'auteur de ce volume s'est proposé de recueillir tout ce que contiennent de vraiment utile les scholies des *Oiseaux*. C'est d'abord une transcription intégrale des scholies de V (= *Venetus* 474), complétée par toutes les scholies de R (= *Ravennas*) qui ne se trouvent pas dans V, par toutes les scholies de première main de Γ (= *Laurentianus* XXXI 15) qui ne se trouvent pas dans V et R, et enfin par toutes les scholies de E (= *Estensis* III D 8) qui manquent dans VRΓ. Cet ensemble constitue ce que l'auteur appelle les « anciennes » scholies d'Aristophane : il entend par là le commentaire alexandrin, lequel s'était conservé à peu près pur jusqu'au xiie siècle, par opposition aux scholies byzantines, fortement contaminées, des Tzetzès, Thomas Magister, Triclinius. Au-dessous de cette transcription se lit une collation des variantes complètes que contiennent, outre les manuscrits déjà signalés, G (= *Venetus* 475), M (= *Ambrosianus* L 39), P (= *editio princeps*), et occasionnellement de celles qu'offre Suidas (Σ). En regard de cette transcription et de cette collation, qui occupent la page de droite, la page de gauche présente le texte restauré des scholies et, au-dessous, des notes critiques justificatives. Mentionnons encore trois suppléments, dont le plus important nous donne toutes les autres scholies de Γ E M P, non rapportées dans la collation précédente, ainsi que celles, peu nombreuses d'ailleurs, de U et C, c'est-à-dire de l'*Urbinas* 141 et du *Parisinus* 2717 où se cachent, selon M. White, maints débris du commentaire ancien. En résumé donc, on trouvera condensé et trié dans ce livre tout ce qui nous est parvenu du commentaire alexandrin sur les *Oiseaux*.

Mais la valeur du travail de M. White, déjà considérable par là même, est singulièrement accrue encore par une introduction de cxii pages sur l'origine, le développement, la transmission du commentaire ancien des comédies d'Aristophane. Cette introduction s'élargit souvent, pour le plus grand profit du lecteur, en une histoire générale de la philologie alexandrine. Mais n'en retenons ici que

l'histoire spéciale du commentaire aristophanesque. Selon M. White, dont je ne relate que les conclusions en laissant de côté les preuves, ce serait Didyme Chalcentère qui, dans la seconde moitié du Iᵉʳ siècle avant J.-C., aurait publié la première *editio variorum* d'Aristophane. C'était un infatigable compilateur : il avait écrit, dit-on, plus de 3,500 volumes. Sa tâche consista à recueillir et grouper tous les renseignements sur le poète qu'avait amassés l'érudition des siècles précédents : critique du texte, exégèse, histoire, littérature, biographie, antiquités, etc. Une seconde *editio variorum* parut environ un siècle plus tard (vers 100 après J.-C.). Dans l'ensemble, l'auteur, un certain Symmaque, utilisa les mêmes sources que son devancier, mais avec plus de diligence et de détails. Ni l'un ni l'autre de ces deux commentaires n'était accompagné du texte d'Aristophane; c'étaient des livres à part, mais pourvus de *lemmata*, c'est-à-dire de renvois précis au texte au moyen de citations. Texte et commentaire formaient, par suite, deux rouleaux de papyrus distincts : disposition fort incommode pour les lecteurs. C'est probablement au IVᵉ ou au Vᵉ siècle de notre ère, à Constantinople, qu'un savant inconnu eut l'idée de transcrire, non plus sur un *volumen* de papyrus, mais sur un vrai *livre* de parchemin, le texte des onze comédies d'Aristophane, alors subsistantes, et de disposer dans les marges, autour du texte, le commentaire. La source principale de cet éditeur anonyme était Symmaque, auquel il faut ajouter toute la série des commentateurs plus récents qui ont écrit entre le Iᵉʳ et le IVᵉ siècle. En revanche, il ne paraît pas avoir eu en mains l'ouvrage de Didyme, déjà perdu sans doute à cette époque, et qu'il ne cite qu'indirectement à travers Symmaque. Ce codex sur parchemin est la source du texte et du commentaire qui sont arrivés jusqu'à nous, c'est l'archétype de nos manuscrits d'Aristophane. Dans le cours des siècles suivants il périt, mais il avait été maintes fois copié plus ou moins fidèlement. Les plus anciennes copies que nous en possédions, beaucoup moins complètes toutefois que l'original, sont le *Ravennas*, écrit environ six cents ans plus tard (fin du Xᵉ ou début du XIᵉ siècle) et le *Venetus* 474 (XIᵉ siècle). Jusqu'à cette date le texte traditionnel des scholies d'Aristophane était resté indemne de toute altération. C'est seulement avec Tzetzès et ses successeurs que se produit une contamination systématique. Tel est, en bref, selon M. White, le très instructif historique du commentaire antique d'Aristophane.

L'ouvrage se termine par trois *index* alphabétiques, extrêmement précieux, qui sont l'œuvre personnelle du savant bien connu, M. Edw. Capps. Dans le premier on trouvera la liste des mots, formules, néologismes et, en une certaine mesure même, des tours syntaxiques, particuliers à la langue des scholiastes. Le second est un dépouillement *exhaustif* de tous les points traités dans l'introduction,

les notes et les scholies : d'un simple coup d'œil, on peut grâce à lui juger de la richesse et de la plénitude du livre. Le dernier contient les noms de tous les écrivains grecs cités dans les scholies, avec référence précise et indication sommaire du contenu de la citation. Ces trois répertoires sont, on le voit, des modèles de conscience et de science.

Au total, livre très utile et, malgré le caractère abstrus des matières traitées, très facile, je dirais presque agréable à lire La science, très approfondie mais adroitement digérée, y est présentée partout avec une remarquable lucidité.

Oct. NAVARRE.

Clinton C. Conrad, *On Terence Adelphoe 511-516*. Berkeley, University of California Press, 1916 (University of California publications in Classical philology, vol. II, n° 16, p. 291-303).

Kauer, dans une récente édition des *Adelphes*, a mis entre crochets, comme interpolés, les v. 511-516. C'est un monologue d'Hégion, qui, en sortant de chez Sostrata, déclare qu'il va trouver Micion pour se plaindre de la conduite d'Aeschinus. Donat rapporte que ces vers sont omis dans plusieurs exemplaires Mais cette assertion, assez vague, ne peut prévaloir contre notre tradition manuscrite. Nous ne savons ni d'où vient cette remarque ni sur quel fondement elle repose. Les objections, tirées soit d'une prétendue contradiction avec la fin de la scène précédente, soit de la banalité du style, ne sont guère plus consistantes. Au contraire, cette petite scène est conforme à la technique de la comédie nouvelle. Dans la scène précédente, Hégion a dit à Déméa qu'il allait voir Sostrata. Or, quand un personnage annonce qu'il va quelque part, il doit revenir de là sur la scène; autrement, il faut qu'il explique pourquoi il n'a pas donné suite à son projet. Hégion laisse Déméa, puis reparaît quand celui-ci quitte la scène. Ces allées et venues sont nécessaires d'après la technique des modèles de Térence. La seule difficulté que présente ce monologue ne réside pas, à mon avis, en lui-même, mais dans la fin de la scène précédente. Hégion a laissé en scène Déméa, qui prononce juste quatre sénaires ïambiques. Pendant ce temps, Hégion est entré chez Sostrata et l'a entendue. Il achève de la consoler en parlant à la cantonade; car les vers 511-516 sont improprement un monologue. Il n'y a pas d'égalité entre les quatre sénaires de Déméa et ce qui s'est passé dans la coulisse. Mais cela est assez fréquent et rentre dans les conventions de théâtre, comme l'a très bien montré M. Ph.-E. Legrand, *Daos*, p. 426. M. Conrad aurait pu noter la difficulté et renvoyer à *Daos*. Son argumentation contre Kauer me paraît, au surplus, tout à fait juste.

Paul LEJAY.

A. Ernout, *Recueil de textes latins archaïques*. Paris, Klincksieck, 1916; 1 vol. petit in-8° de IX-289 pages.

M. Ernout, qui a publié en 1914 une *Morphologie historique du latin*, a voulu la doubler d'un recueil de textes qui en est comme l'illustration et la source. Le volume est divisé en deux parties, textes épigraphiques et textes littéraires. Les textes épigraphiques sont d'abord les plus anciennes inscriptions, les éloges des Scipions, des dédicaces, des épitaphes et des *tabellae deuotionis*. On retrouve dans l'arrangement de ces textes les préoccupations habituelles de l'auteur des *Éléments dialectologiques du vocabulaire latin*. Il distingue avec soin les inscriptions de Némi, de Tibur, de Tusculum, de Préneste, de Lanuvium, de Norba, du pays falisque, de l'Ombrie et du Picenum, du centre et du sud de l'Italie. Parmi les grandes inscriptions officielles, on trouvera le sénatus-consulte des Bacchanales, la lettre de Cornélius aux Tiburtins, la lex Acilia repetundarum, la loi de Bantia, l'arbitrage des Minucii, la lex Cornelia de XX quaestoribus. Cette première partie du recueil se termine par quatre textes de transmission indirecte, chant des Arvales, colonne rostrale, lois royales et lois des Douze Tables.

Chaque texte est accompagné de références : au *Corpus* naturellement, à Bücheler pour les textes versifiés. Suit une notice, le cas échéant. Un commentaire, ligne par ligne, élucide les formes, les mots, les constructions difficiles ou remarquables. Parfois ce commentaire est précédé d'un résumé sur la langue de l'inscription : ainsi sur le décret de Paul-Émile, sur le sénatus-consulte des Bacchanales, sur l'arbitrage des Minucii, etc. Tous ces renseignements sont donnés avec la plus grande netteté. Ces inscriptions sont élucidées aussi complètement que l'on peut le désirer. Et cela est nouveau.

La seconde partie, consacrée aux textes littéraires, contient quelques chapitres du *De agri cultura* de Caton, un choix des fragments de Livius Andronicus, Névius, Ennius, Lucilius, des tragédies, comédies, atellanes et mimes antérieurs à l'Empire. Les notes ici sont plus rares. Elles sont surtout relatives à la critique du texte, au sens et à la langue. Elles rendront les mêmes services que celles de la première partie. Quand on s'est heurté aux difficultés de ces fragments, sur lesquelles les éditions apportent souvent peu de lumière, on a de la reconnaissance pour M. Ernout.

On ne sait pas bien ce qui a décidé l'auteur à laisser de côté tel ou tel vers. Prenons les cent premiers vers du premier livre des *Annales* d'Ennius, dans Vahlen que Ernout a suivi ordinairement. Voici des fragments omis par M. Ernout : « Somno leni placidoque reuinctus... Visus Homerus adesse poeta... O pietas animi... Lunai portum, est

operae, cognoscite ciues... Tum (tu) face uero quod tecum precibus pater orat... Transnauit cita per teneras caliginis auras... Est locus Hesperiam quam mortales perhibebant... Assaraco natus Capys optimus is pīum ex se | Anchisen generat... Te sale nata precor Venus et genetrix patris nostri, | ut me de caelo uisas cognata parumper... Teque pater Tiberine tuo cum flumine sancto... Respondit Iuno Saturnia sancta dearum... Vnus erit quem tu tolles in caerula caeli | templa... Nec pol homo quisquam faciet impune animatus | hoc nisi tu : nam mi calido das sanguine poenas. » Je néglige ici quelques fragments discutables. Dans les vers ci-dessus, il y a des particularités de langue qui sont à noter: *Lunai, orare cum aliquo, Assaraco natus*, *Tiberinus* (nom du dieu), *sancta dearum, homo quisquam* (et *pol* dans la poésie élevée). C'est le défaut d'un choix de fragments qu'on ne peut savoir *a priori* ce qu'il a et ce qui lui manque.

Dans les deux parties du recueil, la grammaire, spécialement la phonétique et la morphologie, ont dirigé M. Ernout. Ainsi le songe d'Ennius est à peu près supprimé. L'article court, mais très significatif de M. L. Havet, sur le pèlerinage d'Ennius (*Revue de philologie*, t. IX [1885], p. 189), n'est pas indiqué. Les explications dont l'épitaphe d'Eucharis a été entourée dans le recueil de M. Plessis, *Poésie latine, épitaphes*, p. 152, font défaut. Du moins, M. Ernout aurait-il pu indiquer les difficultés de fond que présente cette épigramme. Eucharis est une affranchie; elle parle de sa maîtresse, *patrona* (v. 14). Elle parle aussi de son père; c'est son père qui a fait faire l'inscription et le monument (v. 3; cf. v. 17). Quelle est la situation du père? S'il est affranchi lui aussi, comment n'est-il pas nommé dans l'intitulé: *Eucharis Liciniae l(iberta)?*

Il semble que M. Ernout eût pu tirer un meilleur parti des articles sur le texte d'Ennius que, pendant des années, M. L. Havet a donnés à la *Revue de philologie*. Dans le vers 15 (Non., p. 216, 23), *saeuo* est une cheville, et les mss. donnent *suo* (*l. c.*, XV [1891], 67). Le texte donné par Festus pour le v. 65, est à tout le moins invraisemblable (IX [1885], 24). Au v. 74, *diu*, que M. Ernout imprime entre deux croix, doit sans doute être lu *pīa* (XIV [1890], 25); en tout cas, la conjecture était à signaler. La disposition donnée par O. Müller aux noms des flamines (82-84) est suspecte (IX [1885], 113), etc. Ces volumes de la *Revue de la philologie* contiennent presque une édition d'Ennius. M. Ernout a limité au strict indispensable les références, je le sais. Il aurait pu s'écarter de sa rigueur. Il aurait pu, s'il fallait gagner de la place, supprimer les renvois à l'édition de Vahlen. Ils sont inutiles, les lecteurs qui sont en état de se reporter à cette publication l'auraient fait aisément sans avis. Un fragment n'a qu'une référence scientifique, l'auteur qui le contient. Tout le reste est négligeable. Les philologues

français ont pour Vahlen, 2e édition, un goût immodéré. Après cette guerre, quand ils pourront lire le livre de Norden sur Ennius et Virgile, ils changeront. Car le professeur berlinois y reconnaît que l'édition Lucien Müller est supérieure. Quand on sait les passions qui animent les coteries berlinoises, cet aveu est significatif. Mais nous pourrions ne pas attendre pour juger par nous-mêmes. Et enfin, ne négligeons pas les bons travaux français. Si M. Havet enseignait sur les bords de la Sprée, quelle gloire pour Berlin et comme nous le citerions! Je n'écris pas cela pour M. Ernout. En étudiant de près son recueil, on voit qu'il s'est renseigné. Il a eu seulement peut-être une vue trop étroite de la rédaction de ses notes.

Ces notes ont la qualité de leur défaut, une sobriété qu'on ne saurait trop louer. Mais la typographie en est un peu ingrate. Une ressource que l'on néglige trop souvent est la petite capitale. Ces accumulations de noms, de chiffres, d'indications critiques et métriques, sont bien denses et serrées. M. Ernout se sert de l'italique pour citer le texte dans les notes d'explication ; mais dans les notes de critique, le texte est cité en romain et, tout le reste, apparat en raccourci, est en italique. Comme notes d'explication et notes critiques se suivent et s'emmêlent sans distinction, ne valait-il pas mieux employer toujours l'italique pour citer le texte? Autre détail. Il n'y a que deux titres courants : textes épigraphiques, textes littéraires. Ces titres sont inutiles ; l'aspect de la page montre bien où on est. Au contraire, en variant le titre suivant le texte, d'après les divisions adoptées et relevées dans la table, on eût été renseigné. Le numéro des inscriptions aurait dû être joint au titre courant dans la première partie. Dans les fragments dramatiques, il faut chercher dans les notes le titre des pièces, le plus souvent dans une citation. La numérotation des fragments de la loi des XII tables est compliquée. Certains chiffres sont seulement dans le commentaire. P. 149, *In monte* a l'air d'un sous-titre. Il y a deux tables, index des mots, table des matières. Il aurait fallu y ajouter la concordance des numéros du *Corpus*. A ce propos, on me permettra encore une critique qui tombe moins sur M. Ernout que sur l'Académie de Berlin. M. Ernout cite le tome I du *Corpus* tantôt d'après la première édition, tantôt d'après la seconde. L'Académie de Berlin a, en effet, changé la numérotation des inscriptions dans la seconde édition : idée lumineuse et qui prouve aux plus aveugles le génie allemand de l'organisation! Toutes les références, données dans les ouvrages les plus divers depuis soixante ans, vont se trouver fausses. Si l'on devait intercaler des textes nouveaux, était-il donc si difficile de le faire sans bouleverser la numérotation? M. Ernout cite la seconde édition, qui n'a pas encore paru, je pense. Mais pour d'autres textes, il cite encore la première. Il aurait fallu donner les deux chiffres. Si, en 1970, l'Académie de Berlin publie une troisième édition, il faudra

citer par trois chiffres. Je souhaite à M. Ernout et à son recueil de connaître cet embarras[1].

Voilà bien des minuties. Rien n'est à négliger dans un bon livre comme celui-ci. Il sera aisément parfait. On ne saurait trop vivement le recommander aux étudiants et aux professeurs.

Paul LEJAY.

H. G. Rawlinson, *Intercourse between India and the Western World from the earliest times to the fall of Rome.* Cambridge, University Press, 1916; 1 vol. in-8° de VIII-196 pages, avec 4 planches hors texte et une carte.

La matière de ce livre n'est abordable qu'à un bon *scholar* doublé d'un indianiste. M. Rawlinson possède cette double qualité et nous en fait bénéficier; sous la seule réserve qu'il eût été bien inspiré de définir et caractériser en quelques mots, pour les ignorants, les sources non classiques qu'il cite et utilise par intervalles, nous reconnaissons de prime abord que l'ouvrage est clair, bien composé et paraît aboutir à des conclusions raisonnables. Les relations de l'Inde et des pays plus à l'ouest ont été assez constantes, mais n'ont eu pour résultat qu'une très faible pénétration réciproque. Notons au passage que la plupart des articles de commerce mentionnés dans les annales juives portent des noms qui supposent une origine indienne et que le jugement de Salomon a son pendant dans la légende de Bouddha; mais avec la Babylonie et l'Assyrie les communications de la grande péninsule n'ont laissé que des traces insignifiantes. La Perse est restée moins à l'écart; en effet, — si l'on met à part Hérodote qui, au rebours de Ctésias, eut sur l'Inde, peut-être grâce au Périégète Scylax, des informations justes, mais très courtes, — c'est par la Perse que les Grecs apprirent d'abord à connaître cette lointaine contrée : l'influence iranienne se traduit notamment par des usages de cour, des particularités d'architecture, l'organisation des routes; elle fut arrêtée d'assez bonne heure. Après Alexandre, c'est l'hellénisme qui semblerait devoir la supplanter; cependant, malgré la présence, à la tête de l'empire Maurya, de souverains d'origine grecque, aucune civilisation mixte n'y prit naissance. Nos renseignements sur la question sont, d'ailleurs,

1. Les notes des textes sont bizarrement numérotées, par le numéro du vers de chaque fragment, tandis que les références des fragments sont mises sous le numéro du vers de l'auteur. — P. 74 : *Sancte* demandait une explication. — P. 107 : « protocole » n'a pas le sens général de procès-verbal, sauf... en allemand. — P. 149, note du v. 41, qui se doutera que « *lupus feta* Ann. 68 », renvoie à l'édition de Vahlen? — P. 176, n. 6, écrire « quatre » en toutes lettres. — Fautes d'impression : p. 106, l. 5, lire « dans »; p. 235, l. 2, lire : Titani. En général, ce livre chargé de chiffres et d'abréviations est correctement imprimé.

des plus incomplets; quelques monnaies révèlent l'emprunt et la transformation des types helléniques. L'auteur avait surtout pour tâche de critiquer les indications des écrivains d'Occident ayant voyagé dans l'Inde, en particulier celles de l'ambassadeur d'un Séleucus, ce Mégasthène que la littérature sanscrite venge des dédains injustes de Strabon, et celles d'un gouverneur des provinces orientales des rois de Syrie, dont les notes passèrent dans la Géographie d'Ératosthène. Les observations d'Eudoxe de Cyzique eussent offert plus d'intérêt encore; on n'en a qu'un aperçu par plusieurs intermédiaires; elles montrent la grande importance d'Aden à cette époque. Si active que fût la navigation dans la mer Rouge, les rapports entre l'Inde et le royaume des Lagides demeurèrent généralement indirects, par suite peu efficaces. L'Inde que décrit Strabon est celle des IIIe et IVe siècles avant notre ère, d'après des historiens bien antérieurs. Pourtant, de ce pays à Rome [1], les relations gagnèrent en importance, soutenues par l'exportation des parfums, dont la mode faisait fureur en Italie. La découverte du régime des moussons, sous Claude, apporta à ce transit des facilités toutes nouvelles. Le rédacteur du Périple de la mer Érythrée a visité des ports indous; la Géographie de Ptolémée prouve même que la connaissance des rivages d'Asie s'étendit jusqu'au Tonkin. Il put y avoir dans le sud de l'Inde des colonies romaines; le tuteur de Clément d'Alexandrie fut un des plus anciens missionnaires chrétiens en cette région. Au temps de Cosmas Indicopleustès, une église nestorienne florissait à Ceylan. Sur les sectes religieuses de l'Inde, d'autre part, Bardesane avait transmis des données précises, reçues d'un indigène qui alla officiellement saluer Élagabale. C'est dans le monnayage qu'on peut le mieux relever des traces d'influences variées. En astronomie, par exception, les Indiens eux-mêmes proclamaient leur dette envers la Grèce. En littérature et dans l'ordre religieux, M. Rawlinson proteste contre les rapprochements proposés, sauf à l'égard des sectes chrétiennes hérétiques. Quant à l'art hybride de Gandhara, il est dû à des sculpteurs grecs, probablement syriens d'origine.

Victor CHAPOT.

René Dussaud, *Introduction à l'histoire des religions (Bibliothèque historique des religions)*. Paris, Ernest Leroux, 1914; 1 vol. in-12 de 292 pages.

Le livre de M. René Dussaud est plutôt une *conclusion* qu'une véritable introduction à l'histoire des religions. Une *introduction* serait, à notre avis, une exposition critique des sources principales de

1. La nomenclature des empereurs (p. 153) n'était pas très nécessaire, et on y surprend des fautes de chronologie, par exemple pour Commode et Constantin Ier.

l'histoire des religions et des données de ses problèmes. M. Dussaud nous propose au contraire une solution synthétique de toutes les questions agitées par l'histoire des origines et des transformations religieuses, à l'exception peut-être du problème de la magie.

D'ailleurs, si M. Dussaud a repris le titre du livre bien connu de Byron Jevons, c'est pour abandonner l'hypothèse totémistique étroite dans laquelle celui-ci avait prétendu enfermer la nouvelle science. En lisant de suite les deux ouvrages, on peut mesurer la distance parcourue de 1902 à 1914, la décadence rapide de l'hypothèse du totémisme universel après l'étrange faveur qu'elle avait rencontrée, malgré les avertissements de savants tels que Léon Marillier, auprès d'une école sociologique française désireuse d'édifier sur elle le château aérien de la sociologie religieuse.

L'école de la sociologie religieuse voit dans la religion un état primitif de la conscience sociale et dans l'idée de Dieu une illusion de cette conscience sur son véritable objet, qui est la permanence et la valeur humaine du lien social. Pour M. Dussaud, la religion est un état de conscience qui peut être individuel autant que social, qui peut même s'exalter dans la solitude plus que dans la société (p. 33). Cependant, il reste d'accord avec les sociologues néo-positivistes sur le point essentiel et le plus sujet à controverse : l'indépendance des croyances religieuses à l'égard de l'idée de Dieu et même de toute notion du divin (p. 10). L'école sociologique croit tirer la preuve de sa thèse de l'universalité du totémisme dans les sociétés primitives et cette preuve, M. Dussaud la juge faible et insuffisante; mais le bouddhisme lui en apporte une autre qu'il juge beaucoup plus convaincante. Bref, la *religio deorum* n'est pour lui qu'un moment dans le développement du processus religieux : elle n'en explique pas l'origine; elle n'en caractérise pas l'essence.

Qu'est-ce donc que la religion, puisqu'elle n'est ni la conscience de l'unité sociale, ni celle du mystère, ni la croyance à un être ou à une classe d'êtres en qui s'unissent le réel et l'idéal et dont l'univers tire à la fois son existence et sa valeur? C'est une croyance, d'origine intuitive, à un *principe de vie* dont l'homme peut se rapprocher pour renouveler ou accroître son énergie. « Le principe de vie, ou la force essentielle et active, souvent multiple, contenue dans tout être et toute chose, est une conception générale chez les non-civilisés et si nettement perçue que nombre de sociétés lui ont donné un nom (p. 27)... Pour accroître ses ressources d'énergie, l'homme ne s'est pas contenté de développer ses techniques, de perfectionner son outillage, de progresser mécaniquement si l'on peut dire, il a dépassé par la pensée le champ étroit qu'atteignaient ses sens, il s'est lancé dans l'inconnu. Il a construit et agi bien au delà de ses moyens » (p. 31). « Ainsi la religion n'a été qu'un des moyens par lesquels l'homme

a cherché non seulement à vivre, mais à accroître ses ressources d'énergie, son potentiel » (p. 32).

Une fois en possession de son principe, M. Dussaud s'efforce de montrer qu'il permet de résoudre les problèmes controversés que se pose la science des religions, savoir : 1° l'origine et la filiation historique de l'animisme, du polythéisme, de l'hénothéisme et du monothéisme ; 2° la nature et les transformations du sacrifice ; 3° les origines de la prière ; 4° le culte des morts ; 5° les rapports du mythe et du rite ; 6° ceux de l'interdiction rituelle et de la morale. Sur chacun de ces points, il prend position contre les anthropologistes anglais et les sociologues français, tout en leur faisant d'importantes concessions.

« A la base du sacrifice, il y a toujours l'intention de s'emparer d'un principe de vie ou, selon la définition topique du rituel babylonien, d'ajouter de la vie à la vie » (p. 182). Le sacrifice évolue du simple au complexe, grâce à l'intervention du prêtre et à l'usage des substitutions. Le sacrifice simple est celui où le sacrifiant opère lui-même (p. 123). C'est chez les Arabes qu'à la suite de Robertson Smith l'auteur croit en trouver le spécimen le plus fidèle. Il consiste d'abord dans une immolation, une effusion sanglante. « On spécifie ainsi que l'on verse son propre sang et par cet acte le dieu est lié ou bien la puissance hostile est maîtrisée : « Le sacrifice frappe le mal et le chasse » est l'expression consacrée » (p. 132). C'est que le sang est la manifestation même du principe de vie. C'est donc par le sang que l'on rachète la vie toutes les fois que quelque cause extérieure vient la menacer.

Le sacrifice complexe est celui qui se fait par un intermédiaire réputé versé dans la connaissance des conditions qui rendent l'offrande ou l'immolation efficace sur les dieux. « Alors se multiplient les rites minutieux, notamment les rites d'entrée et de sortie qui purifient, sanctifient moralement et physiquement tout ce qui touche au sacrifice. Les conditions requises sont rigoureusement fixées » (p. 138).

Simple ou complexe, le sacrifice est transformé par l'usage des *substitutions*. « On peut distinguer le substitut direct ou primaire : la victime animale, végétale ou autre est substituée à l'homme, c'est-à-dire se charge de son principe de vie ; et le substitut indirect ou secondaire où l'objet est substitué à une victime » (p. 134).

Ainsi apparaissent peu à peu les sacrifices non sanglants qui fraient la voie à d'autres pratiques religieuses moins matérielles. Chez les Phéniciens, le terme *zébah* désigne primitivement la mise à mort d'une victime. Plus tard, il en vient à désigner des offrandes de vin et d'huile (p. 161). La libation est le forme classique du sacrifice non sanglant.

Pour M. Dussaud, comme pour les autres historiens, la prière atteste

un degré supérieur de la spiritualisation du sacrifice. C'est le rite oral qui d'abord accompagne et complète le rite manuel pour s'en distinguer peu à peu et acquérir enfin la prépondérance. Toutefois, M. Dussaud hésite à identifier radicalement la prière et toutes ses formes au simple *rite oral*. La prière, il le reconnaît, est encore une effusion de l'âme. Elle est de même ordre que le sacrifice, car « elle doit lier le principe de vie de l'individu et du groupe à celui que représente le nom invoqué » (p. 186); mais, dès l'origine, elle a un rôle et une valeur propres et n'est pas un simple démembrement du sacrifice matériel.

L'importance du culte des morts, si grande aux yeux d'un historien tel que Fustel et si exagérée depuis par l'école animiste, avait été très réduite par les partisans du sociomorphisme et du totémisme universel. On sait que l'existence de ce culte chez les Juifs a donné lieu récemment à une controverse animée à la suite des travaux de Bernard Stade, de Schwally, de Grüneisen et d'Adolphe Lods. La thèse de M. Dussaud se rapproche de celles de Fustel, de Spencer et de Tylor. Il ne place plus dans la crainte des morts l'origine de toute religion et de toute cérémonie, mais il montre comment ce culte a pu exprimer l'identité profonde reconnue par la pensée primitive entre l'âme humaine, la divinité et le principe de vie (pp. 197-206). Il estime que « les découvertes faites en Crète attestent l'importance du culte des morts à l'époque préhellénique » (p. 207), ce qui confirmerait les vues historiques de Fustel. Il va plus loin : il se rallie aux conclusions de Lods sur l'existence de ce culte chez les Juifs primitifs (p. 199 sq.). Il s'attache surtout à nous montrer l'évolution des rites funéraires tantôt simplifiée par la loi de substitution [1], tantôt compliquée par les doubles funérailles ou les inhumations secondaires qu'inspire soit le souci de préserver le mort des affres de la putréfaction (embaumement, momification), soit celui de réunir le défunt à ses ancêtres (p. 220 sq.). C'est à ces cérémonies que se rattachent les banquets funéraires, qui jusqu'à une date récente ont tenu une si grande place dans les mœurs (p. 223).

Sur les rapports du rite, du mythe et du dogme, M. Dussaud admet sans grandes réserves les thèses des écoles qu'il a combattues sur d'autres points. Il voit dans le dogme « une forme stéréotypée du mythe », c'est-à-dire le mythe, « conservé par le sacerdoce dans un milieu d'une intellectualité développée » (p. 280). Le mythe lui-même, quand il n'est pas le fruit d'une élaboration littéraire, est né « d'un

1. Tels le sacrifice de la chevelure de la veuve au mari défunt au lieu de la veuve elle-même, l'usage de brûler les images des parents et des esclaves sur la tombe des chefs au lieu des personnages ou de déposer avec le cadavre des figurines représentant les objets, animaux, serviteurs qui lui seront utiles dans l'autre vie (pp. 206, 109, etc.).

besoin d'expliquer un rite dont la notion s'est obscurcie » (p. 271). Cependant, comme s'il craignait de s'aventurer sur un terrain trop glissant, l'auteur concède que très souvent le mythe n'est que l'expression du rite (p. 271).

Si le rite est l'origine du dogme, il n'est pas, aux yeux de M. Dussaud, la principale source de la morale. Ici encore notre auteur se sépare de l'école dite sociologique, et cette fois la divergence est capitale. La justice qui n'est pas spécifiquement religieuse a été « le grand support des idées morales » (p. 282). Cependant, le rite a été indirectement un précieux auxiliaire de la morale. L'intermédiaire entre l'observation des rites et les notions proprement morales est, pour M. Dussaud comme pour la plupart des historiens, la notion du péché (p. 261). De même, en effet, que l'observation des règles rituelles assure à l'individu et à la communauté une communication constante avec le principe de vie, la conséquence de l'infraction est la maladie ou la mort (p. 266). Or, le péché n'est d'abord qu'une infraction de l'interdiction rituelle (p. 259). Les grandes révolutions de l'éthique religieuse résultent des transformations de l'idée du péché, mais toujours elles supposent l'idée primitive dont elles s'écartent : tel a été le christianisme, notamment chez saint Paul (p. 260).

Il nous semble que M. Dussaud a réagi heureusement contre ce sociomorphisme excessif qui a eu trop longtemps cours chez nous. Si l'histoire des religions doit être rattachée à une science explicative, c'est plutôt, comme l'a montré William James, à la psychologie qu'à la sociologie; car elle surcharge celle-ci de problèmes étrangers à sa compétence. Ajoutons que M. Dussaud restitue à l'étude des religions supérieures sa véritable valeur, trop méconnue par les anthropologistes anglais et les sociologues français, au profit des croyances de races incultes jugées à tort primitives. Néanmoins, la synthèse que nous propose l'auteur donnera lieu, elle aussi, à des doutes aussi légitimes que ceux qu'a pu faire naître en son esprit le naturisme de Max Muller, l'animisme de Tylor, le totémisme de Robertson Smith, de Salomon Reinach et de Durkheim.

Comme les précédentes, en effet, cette synthèse est tout autre chose que la conclusion d'une véritable histoire critique, histoire qui est loin d'être achevée. C'est un système d'interprétation dont la légitimité n'est ni établie par la critique historique, ni justifiée devant la critique philosophique. Le point de départ est, comme ailleurs, le parti pris de rattacher les religions, sans distinction de valeur, à l'unité d'origine et de développement comme si c'étaient des *choses,* des processus naturels, soumis à des lois analogues à celles de la physique et de la biologie, et non pas des croyances, des expériences faites par des personnalités vivantes dont chacune a sa liberté et sa vie propre.

Nous croyons que ces constructions et ces réductions répugnent profondément au véritable esprit de l'histoire. L'historien peut suivre la destinée d'une religion ou d'un culte depuis ses premières manifestations jusqu'au moment où il cesse de compter dans l'humanité; il peut noter les analogies réelles entre religions réputées différentes; il peut même chercher ce qu'une religion et surtout un culte extérieur peuvent devoir à des religions ou à des cultes plus anciens et plus primitifs. Mais dès qu'il cherche à dépasser la variété des faits pour arriver à l'unité d'origine et de loi, il fait œuvre non d'historien, mais de philosophe. On peut alors lui demander de ne pas tenir la critique philosophique pour non avenue.

Cette critique devient indispensable dès qu'il faut tracer les limites de la science et de la métaphysique, en résistant à la tendance qui porte l'esprit humain à passer inconsciemment de l'une à l'autre et à laquelle la science des religions obéit plus que toute autre. Celui qui se défie de la critique ou qui la méconnaît court le risque d'obéir, le plus souvent à son insu, au courant philosophique qui prédomine au moment même où il écrit. Les auteurs des systèmes éphémères que M. Dussaud a voulu remplacer obéissaient aux tendances naturalistes et positivistes qui régnaient dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il est indéniable que, de son côté, M. Dussaud a subi à un haut degré l'influence de la *philosophie de l'action* (en cherchant à la concilier autant que possible avec les résultats du positivisme et de l'évolutionnisme). Mais ce système pouvait-il se séparer de la théorie de l'expérience religieuse qu'a donnée William James, et, celle-ci acceptée, ne convenait-il pas de marquer davantage la différence entre les cultes inférieurs et les religions supérieures, de voir dans les mutations de la religion autre chose que la transformation naturelle d'une religion primitive qui, ramenée à ses données essentielles, ne serait, d'après l'auteur, rien de plus qu'une forme fruste de la biologie (p. 183)?

M. Dussaud n'a pu manquer de reconnaître l'importance de la notion du péché dans l'évolution du sacrifice et de l'interdiction rituelle (p. 30). Mais elle n'est jamais qu'un aspect d'un problème plus important et que la conscience religieuse se pose avec d'autant plus de clarté qu'elle se développe davantage : nous voulons parler du problème du mal. Avec raison, sans doute, M. Dussaud récuse une théorie de l'histoire des religions qui serait trop étroite pour que le bouddhisme pût y tenir sa place. Mais quel est le lien entre le bouddhisme et les religions antérieures, si ce n'est qu'il leur oppose une solution radicale du problème du mal, identifié lui-même au problème de la valeur de la vie? La religion est donc autre chose qu'une biologie imaginaire ou même qu'une affirmation du « panvitalisme » (p. 34). C'est une *évaluation*, un système de jugement sur la valeur

du monde et de la vie. Aussi, ses dogmes sont-ils plus que des mythes « stéréotypés », et comportent-ils le pessimisme aussi bien que l'optimisme avec une tendance indéniable à faire à la conscience du mal une part de plus en plus grande dans la représentation de l'univers.

Toute religion, vitaliste, animiste, dualiste, monothéiste ou même agnostique, est une évaluation de l'univers au point de vue de la place qu'y tient la conscience. C'est pourquoi l'idée de Dieu ne peut y être considérée comme une explication tardive et d'importance secondaire. Que l'idée de Dieu soit ramenée à l'idée de l'être, ou à l'idée de cause, ou à l'idée de fin, elle est déjà à l'état implicite dans la notion du principe de vie puisque la vie est tout cela à la fois. Ce n'est donc pas sans raison que la religion paraît évoluer de l'affirmation vague et confuse d'un principe de vie à celle des dieux, puis à celle de Dieu. Cette transformation, qui n'a rien d'un simple mécanisme psycho-social, est en réalité le dégagement de plus en plus volontaire et libre d'une croyance à la valeur absolue de l'univers et des raisons de vivre. Le judaïsme, le christianisme et même l'islam ne sauraient donc être considérés (je ne dis pas par leurs fidèles, mais par l'historien impartial) comme de simples complications du panvitalisme ou du totémisme ou de l'animisme, mais bien comme des interprétations d'une expérience religieuse créatrice qui s'affranchit de plus en plus des conditions primitives de son apparition.

En résumé, le livre savant et consciencieux de M. Dussaud nous semble attester une tendance heureuse des spécialistes de l'histoire des religions à s'affranchir à leur tour de la pression des traditions positivistes, mais aussi une timidité critique et philosophique qui retarde encore leur affranchissement.

Gaston RICHARD.

M.-J. Lagrange, *Mélanges d'histoire religieuse*. Paris, Gabalda, 1915; 1 vol. in-16 de 333 pages.

Sous ce titre, le P. Lagrange a réuni une série d'articles parus antérieurement dans le *Correspondant*, le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, la *Science catholique*. Nous y relevons : une reconstitution très vivante de la colonie juive établie dans l'île d'Éléphantine au IV[e] siècle av. J.-C.; — une histoire et une description de Palmyre, la cité du désert, image du Paradis terrestre; — une critique très serrée et parfois très pénétrante des travaux récents concernant les religions orientales et les origines du christianisme (les analogies de la religion de Jésus avec les cultes syriaques, égyptiens ou mithriaques sont tout à fait superficielles; le seul point commun est, en ce qui concerne Mithra, l'espérance en la résurrection des morts, mais la

croyance en l'Homme-Dieu, au Rédempteur, à l'eucharistie, n'a cours nulle part en dehors de l'Église chrétienne et les pratiques dissolues des rites orientaux forment un étrange contraste avec le renoncement prescrit par la morale évangélique); — quelques réflexions historiques sur *Daphné* d'Alfred de Vigny; — une étude sur la question biblique au ve siècle (saint Augustin, très conservateur, s'oppose à saint Jérôme qui, avec sa fougue habituelle, se dresse hardiment contre la routine et poursuit une interprétation nouvelle des passages de l'Écriture restés obscurs); — un vigoureux portrait de Rabulas, évêque d'Édesse au ve siècle, défenseur de l'orthodoxie dans les controverses que suscita l'hérésie de Nestorius; — une discussion fort ingénieuse de la thèse de Renan sur « le miracle » de l'art grec, à propos du livre de M. Deonna sur *l'archéologie, sa valeur et ses méthodes;* — enfin un aperçu des travaux entrepris à Suse par la délégation française en Perse.

Le P. Lagrange se défend d'avoir voulu, dans ce petit volume, faire œuvre originale : « Ce ne sont guère, dit-il, que des comptes rendus d'ouvrages ou de découvertes. » Ces comptes rendus n'en présentent pas moins un vif intérêt; certains d'entre eux ont une réelle valeur critique et rendront service aux érudits; tous seront très goûtés par les abonnés de la *Revue biblique* auxquels le livre est dédié, en souvenir d'une collaboration de vingt années.

AUGUSTIN FLICHE.

Eusèbe, *Histoire ecclésiastique,* texte grec et traduction française, par **E. Grapin**, tomes II (livres V-VIII) et III (IX-X). Paris, Picard, 1911 et 1913. — **Les Pères Apostoliques**, tome III. *Ignace d'Antioche et Polycarpe de Smyrne, Épîtres. Martyre de Polycarpe*, par **A. Lelong**, *ib.*, 1910 (tomes 12, 14 et 17 de la collection Hemmer-Lejay).

Au moment où nous nous préoccupons enfin de soustraire nos successeurs à l'impôt que nous avons nous-mêmes payé trop longtemps à la librairie allemande, et où l'on peut espérer que le temps va venir où nos élèves, ceux d'après la paix, dans nos salles de conférences ou devant les jurys d'examen, auront sous les yeux des éditions *françaises* des classiques grecs et latins, il n'est pas mauvais de signaler de nouveau la continuation régulière de la collection Hemmer-Lejay. Elle a donné un bon exemple. Depuis douze ans (le premier volume, contenant les *Apologies* de Justin, a paru en 1904), elle s'est poursuivie régulièrement, sur un plan qui a été bien conçu. Les textes, revus d'après les meilleures éditions, sont accompagnés de traductions, ce qui leur assure un public plus étendu, et ce qui est,

d'ailleurs, le moyen le plus strict d'obliger l'éditeur à exercer sur son travail la plus constante et la plus rigoureuse surveillance. Des introductions résument l'histoire du texte et donnent les notions historiques indispensables sur les auteurs et les ouvrages. Quelques notes, sobrement rédigées, éclaircissent les passages difficiles. Au début, on les avait rejetées à la fin des tomes, et c'est ainsi qu'a été achevé l'*Eusèbe*, dont le premier volume datait de 1905. On est revenu depuis au système des notes au bas des pages, qui est bien préférable, exception faite pour celles, en petit nombre, qui réclament un développement particulier et deviennent de véritables appendices.

Il est inévitable que les différents volumes d'une collection, si bien dirigée qu'elle soit, n'aient pas tous absolument la même perfection. Dans l'ensemble, ceux de la collection Hemmer-Lejay ont une excellente tenue. Les trois qui sont annoncés ici ont été préparés avec beaucoup de soin. M. Lelong avait une tâche assez difficile dont il s'est fort honorablement acquitté. L'Eusèbe rendra de grands services; la traduction est généralement précise sans perdre l'aisance du tour. Le troisième volume contient l'introduction générale, et un index qui comprend, outre les noms propres, la mention des matières les plus importantes.

A. PUECH.

Angelo Ficarra, *La posizione di San Girolamo nella storia della cultura*. Vol. I. *Formazione ed aspetti della cultura di San Girolamo*. Milano, Palermo, etc., Remo Sandron, sans date; 1 vol. in-12 de VIII-216 pages.

Cette étude a été présentée comme thèse, en juillet 1914, à la Faculté des Lettres de Palerme. Le maître de M. Ficarra, M. Ussani, nous apprend dans la préface pourquoi elle ne peut être dès maintenant publiée *in extenso*. La guerre est survenue; l'Italie s'est résolue à y prendre part à nos côtés; l'auteur a été mobilisé, et ce 1er volume qui doit être suivi d'un second, est dédié à la mémoire du sous-lieutenant Casuccio, tombé glorieusement devant Goritz. M. Ficarra se propose de traiter en quatre livres : 1° de la formation intellectuelle de saint Jérôme; 2° des effets de cette formation sur sa pensée et son style (2 livres); 3° de l'influence qu'il a exercée sur la postérité.

Le volume qui vient de paraître comprend les deux premiers livres. Il témoigne d'une étude sérieuse, et, malgré quelques longueurs, il se lit avec intérêt. M. Ficarra connaît bien l'œuvre immense de saint Jérôme, et il éprouve pour lui non seulement une grande admiration, mais aussi — ce qui le distingue de quelques-uns de ses devanciers — une vive sympathie. Avec son exubérance et sa fougue, saint Jérôme a fourni parfois des armes contre lui-même; aussi, n'est-ce

pas seulement dans le fameux songe, si joliment conté par lui à Eustochium, qu'il a été fustigé. M. Ficarra, sans essayer de voiler certains excès trop éclatants, en montre la raison dans le tempérament passionné de Jérôme; il les considère comme la rançon de son talent, et un témoignage de la lutte qu'il soutint vaillamment contre ses instincts, en s'efforçant toujours vers un idéal plus élevé. Il conclut à peu près, en s'inspirant d'un mot de Tillemont, qu'il faut que saint Jérôme ait été bien saint pour l'avoir été avec cette nature-là. Cette apologie qui reste discrète est sans doute plus juste qu'une sévérité facile, et le chapitre intitulé « L'anima di San Girolamo » mérite particulièrement l'attention.

Les études de littérature chrétienne marquaient une sorte de renaissance en Italie, à la veille de la guerre. Des revues comme le *Didascaleion* de P. Ubaldi ou la *Rivista storico-critica di scienze teologiche* l'attestaient. M. Ussani nous dit qu'il a dirigé, dans son séminaire de Palerme, diverses études sur Sulpice Sévère et sur saint Martin, et il les met sous le patronage de Camille Jullian : il ne pouvait mieux choisir. Il veut bien rappeler aussi quelques paroles prononcées par moi au Congrès des Sciences historiques, à Rome, en 1903. Si certaines influences françaises ont pu contribuer au mouvement qu'il signale, et dont il est un des promoteurs, nous en sommes particulièrement heureux en ce moment, et nous espérons que, la paix revenue, les Italiens feront leur œuvre dans la philologie chrétienne aussi bien que dans la philologie classique.

A. PUECH.

Joan Andriesescu, *Asupra Epocei de bronz în România*, in-4° de 18 pages, 26 figures, 1916. Bucarest, Gobl (extrait du *Buletinul Comisiunii Monumentelor Istorice* pour 1915; résumé en français à la fin).

L'archéologie préhistorique roumaine offrait jusqu'ici ceci de particulier qu'entre l'époque néolithique et énéolithique où le pays présentait une riche floraison d'objets (céramique spiralo-méandrique et peinte) et l'âge du fer, il y avait un véritable hiatus, correspondant à cette époque du bronze, si riche et si variée dans l'Europe centrale et ailleurs. L'auteur de ce mémoire ne croit pas à un hiatus, et en principe il a mille fois raison, et plus on étudiera les choses à fond, plus les soi-disant hiatus disparaîtront, tous, sans exception. *Historia non facit saltum*. En fait, il apporte ici d'utiles témoignages en faveur d'une époque du bronze en Roumanie (déjà d'ailleurs prévue par le grand archéologue roumain, Odobescu) : dépôt de bronze à Sinaia, épée de Predeal, etc. Que dans l'ensemble ces objets se rattachent aux types dits hongrois, cela n'a rien d'étonnant. Quant à porter

la moindre attention aux théories ethniques que Gustaf Kossinna (cf. *Revue*, 1913, p. 107) entend tirer des constatations archéologiques, je me garderais bien de le faire. Nous savons ce que vaut, hélas! l'œuvre du pangermanisme préhistorique imaginé par l'homme.

CAMILLE JULLIAN.

Roger Grand, *Contribution à l'histoire du régime des terres. Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours.* Paris, Léon Tenin, 1917; 1 vol. in-8° de 147 pages.

Il est difficile d'imaginer un sujet d'histoire juridique plus intéressant que celui qui vient d'être traité par M. Roger Grand : un mode de tenure perpétuelle, pratiqué dans l'ancienne France, a survécu à la Révolution; il y a quelques années, de graves difficultés économiques ont appelé sur les conditions de ce contrat « l'attention des propriétaires, des agriculteurs, des jurisconsultes, voire des politiciens »; le socialisme agraire est intervenu. On comprend qu'un érudit ait éprouvé la nécessité de remettre les choses au point.

Qu'est-ce donc que le contrat de complant? Un propriétaire, désireux de mettre une terre en valeur, la confie à un ouvrier qui s'engage à la planter de vigne dans un délai déterminé, généralement cinq ans; au bout de ce temps, la vigne est divisée en deux parts égales : le bailleur reprend une moitié, le preneur garde l'autre; tantôt, il la possède en pleine propriété, *en alleu*, disait-on autrefois; tantôt, il la détient en champart; tantôt, il a la propriété des ceps et la jouissance du fonds. Dans les deux premiers cas, le complant rentre dans des catégories bien connues; la troisième combinaison est une convention *sui generis*.

Or, cette dernière combinaison est encore usitée dans le pays nantais, du moins au sud des coteaux qui suivent la rive droite de la Loire, d'Ancenis à Nantes.

M. R. Grand remonte très haut, il faudrait dire trop haut : il fait état d'inscriptions africaines, dont une a été commentée par M. Cuq et qui exemptent pendant quelques années de toute redevance le colon qui plante des arbres fruitiers ou qui renouvelle les ceps d'une vigne. « Et voilà, sans doute, dit-il, la forme sous laquelle — avec quelques variantes peut-être — nos ancêtres gallo-romains connurent les droits d'emphytéose et de superficie, au moins en ce qui touche la culture de la vigne. »

Il se peut que cette proposition soit exacte; mais l'emphytéose n'est pas le complant; ce sont choses entièrement distinctes. Et si plus tard, au IXe siècle, un bail à complant vise une loi du code Théodosien[1],

1. C'est apparemment la loi *Venientibus*. C. Th., V, XII, 1.

c'est uniquement parce que cette loi sanctionne les usages locaux en général et non parce qu'elle reconnaît le complant.

Pour tout dire, durant la période initiale et jusqu'à la fin du Moyen Age, les traits constitutifs du complant n'apparaissent pas avec netteté. M. Grand a cependant recueilli un nombre élevé d'actes [1]; mais certains d'entre eux semblent être sans rapport avec l'objet de ses recherches. En voici quelques exemples.

A la fin du XI[e] siècle, le curé ou un chapelain de Saint-Bonnet (Charente) a *acheté* une terre qu'il a plantée de vignes; les ceps venant à vieillir, deux individus s'emparent du fonds sans l'assentiment du prieur; celui-ci les assigne; puis, une sentence arbitrale règle la difficulté : le prieur donne aux deux individus 6 sols et une émine de fèves et dispose de la terre en faveur de deux paysans. Je cherche vainement dans ce texte le bail à complant que mon confrère y a trouvé.

A la vérité, il admet que les mots *planta*, *plantada*, *plantarium*, etc., désignent « la part du preneur »; on voudrait quelques preuves à l'appui de cette allégation. En ce qui concerne le Bordelais et le cartulaire de Saint-Seurin, auquel renvoie l'auteur, j'estime que *plantarium* a un sens différent; ce mot indique l'état matériel du sol et non pas les conditions de la tenure : je crois pouvoir affirmer que le bail à complant était inconnu dans nos contrées; je ne me rappelle pas en avoir jamais relevé de traces.

En 1620, un colon du pays nantais arrache une vigne; le présidial autorise l'archidiacre à disposer du fonds. « C'est bien net, conclut M. Grand : le plant a disparu, sur lequel reposait le droit du colon, celui-ci est évincé, nonobstant son offre de continuer à payer le quart de la récolte qu'il substituerait à la vigne. Il n'y a pas place ici pour une confusion, parfois possible, entre le complant et le champart ou terrage. » Dans ce passage encore l'argumentation est incomplète; car, en certains pays tout ou moins, le preneur à cens en nature ou à champart n'avait pas le droit de changer la culture [2].

Enfin, M. Grand accorde parfois une importance excessive à des formules qu'il ne faut pas prendre à la lettre : un jugement de 1482 statuant sur la propriété d'un fonds où sont plantées des vignes, une charte du XII[e] siècle portant donation d'une terre avec des noyers, mon confrère pense que ces actes distinguent la propriété du fonds et la propriété des plantes qu'il porte. C'est prêter aux textes anciens une subtilité et une rigueur que les rédacteurs n'ont pas songé à y mettre.

1. L'auteur a consulté à peu près exclusivement les cartulaires : il y a là un danger, les cartulaires ne contenant pas indistinctement toutes sortes d'actes. J'en fis jadis l'expérience à propos du bail à loyer en Roussillon : les cartulaires ne m'en avaient pas livré un seul exemple; j'en trouvai en abondance dans les registres de notaires.

2. Voir mon Introduction au *Cartulaire de Saint-Seurin de Bordeaux*, p. LXXXI.

En somme, quand on a écarté les pièces étrangères au débat, le dossier est, si je ne m'abuse, sensiblement dégonflé. Cela tient pour une bonne part à ce que le complant fut souvent absorbé par d'autres contrats, ainsi que M. Grand en a fait, çà et là, l'observation. En théorie, la durée de ce bail était celle de la vigne même : le droit catalan connaît un bail *a primeras cepas*, *a rabassa morta*, à premiers ceps, à souche morte, qui prend fin au bout de cinquante ans, parce qu'on a calculé qu'après ce temps les plants sont morts en grande partie[1]. Dans la pratique, le complant nantais admet le renouvellement des cépages et la durée illimitée de la concession ; c'est un bail perpétuel, qui se distingue malaisément du fief roturier, bail à cens ou à champart.

Le complant eut donc, à la Révolution, un sort analogue à celui de l'emphytéose : comme celle-ci, il fut parfois jugé suspect de féodalité et atteint par les lois qui supprimèrent les droits féodaux ; mais les propriétaires nantais se défendirent avec énergie, et le Conseil des Cinq Cents décida que lesdites lois ne s'appliquaient point « au bail des vignes à devoir, usité dans la Loire-Inférieure ».

Le complant, qui a presque totalement disparu ailleurs, a subsisté dans ce département. Peu après la Révolution de 1830, un groupe de tenanciers reprit sans succès la question.

On arriva ainsi jusqu'à nos jours : le phylloxéra ayant ravagé les vignes à complant comme les autres, le tribunal de Nantes jugea, en 1893, que le colon perdait, de ce fait, son droit de jouissance. Une pétition fut organisée pour demander au Parlement de prendre la défense des tenanciers. Et le pouvoir législatif interpréta les contrats anciens par une loi promulguée à l'*Officiel* du 11 mars 1898.

Telle quelle, cette loi venait à son heure et, pour peu que l'on veuille bien oublier ce qu'elle a, dans son principe, de contraire aux règles générales du droit et au caractère historique du complant, on reconnaîtra que les circonstances l'avaient rendue nécessaire et que son résultat fut excellent... Quand la nouvelle en parvint au pays nantais, ce fut comme du délire parmi ces populations rurales, pourtant si peu démonstratives. On alla jusqu'à illuminer dans les villages... Malheureusement cet âge d'or ne dura pas.

Les dernières pages du volume étudient *le présent et l'avenir du complant*. Elles sont étrangement suggestives. L'auteur y fait preuve d'une rare hauteur de vues et formule avec talent les réflexions que lui suggère l'organisation de la propriété foncière dans la France d'autrefois.

1. Duran y Bas, *Instituciones del derecho civil de Cataluña*, p. 126 ; de Brocá et Amell, *Instituciones del derecho civil catalán vigente*, 2e éd., t. II, p. 117 et ss.

Le complant permet, moyennant la minime redevance du quart de la récolte, à une foule de journaliers, domestiques, artisans de campagne, d'acheter, avec de très modestes économies, des vignes auxquelles leur bourse ne leur aurait jamais permis de prétendre, si elles avaient été « franches », et qui seront désormais leur chose à eux, bien à eux, et à leurs enfants, tant que ceux-ci voudront leur rester fidèles.

Dans certains pays où le complant de jadis ne s'est pas maintenu, il est remplacé par un simple bail ; M. Grand rapproche les deux systèmes en un parallèle saisissant : en Poitou, les cinq premières années sont consacrées à la mise en culture; pendant les vingt-sept ou les trente-six ans qui suivent, le colon garde la vigne, en payant la moitié de la vendange ; à l'expiration du bail, il la rend au propriétaire.

Qu'on compare ces conditions à celles des vieux complants d'autrefois et l'on sera tout surpris de voir que l'abolition des tenures perpétuelles n'a pas toujours été un bien pour le paysan.

Après Paul Viollet, M. Grand souhaite que l'on remette en honneur « ces longs pactes du travail avec la terre ».

Nous sommes revenus au régime corporatif; pourquoi ne reviendrions-nous pas à la censive et au champart? Une fois de plus, les exigences de la vie corrigeraient la brusquerie impulsive des assemblées délibérantes, qui trop souvent brisent ce qu'il faudrait redresser, arrachent ce qu'il faudrait émonder. Il est possible, après tout, que l'on reprenne, sous un nom ou sous un autre, ces baux à durée indéfinie, qui permettent l'accession du menu peuple à la propriété et qui sont des gages de paix et de stabilité sociales[1].

J.-A. BRUTAILS.

1, Je pourrais chercher à M. Grand quelques chicanes de détail au sujet du cens, qu'il paraît prendre pour une redevance personnelle (p. 111), de la rente foncière, qu'il confond avec le cens (pp. 50, 63, etc.), du champart, qu'il fait trop différent du bail à cens *(passim)*. Cens et champart sont des modalités de paiement qui n'atteignent pas l'essence du contrat ; ce contrat est le fief roturier ; le tenancier s'acquitte soit sous forme d'une rente fixe, en argent ou en nature, — c'est le cens, — soit par la prestation d'une part de la récolte, — c'est le champart. — La rente foncière est, dans les provinces où je l'ai analysée, une rente non féodale : on la reconnaît à ce que le débirentier n'est tenu ni à la reconnaissance ni aux lods et ventes. — M. Grand cite en quelques passages le livre de Lamprecht sur l'état économique de la France pendant le haut Moyen-Age. Je me suis exprimé sur cet ouvrage, il y a plus de vingt-cinq ans (*Revue des Pyrénées* de janvier 1891), et mon opinion n'est pas inspirée par les circonstances. Dans une belle série de conférences, Duhem exposait naguère que la science allemande recourt hors de propos à la déduction ; c'est bien le cas de Lamprecht : son livre est fait de raisonnements *a priori*, ses théories subjectives ne sortent pas des textes, lesquels les contredisent fréquemment. Malgré son appareil d'érudition, ce volume est l'un des plus creux et des plus décevants qui se puissent rencontrer.

DERNIÈRES PUBLICATIONS REÇUES

R. K. Hack, *The doctrine of literary forms* (extrait des *Harvard Studies in classical Philology*, t. XXVII, 1916, p. 1-65).

C. W. Peppler, *The Suffix -μα in Aristophanes* (extrait de l'*American journal of Philology*, t. XXXVII, 1916, p. 459-465).

A. E. Phoutrides, *The chorus of Euripides* (extrait des *Harvard Studies in classical Philology*, t. XXVII, 1916, p. 77-170).

Édouard Cuq, *Manuel des Institutions juridiques des Romains*. Paris, Plon, 1917; in-8° de 940 pages.

R. Cagnat et **V. Chapot**, *Manuel d'archéologie romaine*, t. I : *Les monuments; décoration des monuments; sculpture*. Paris, Picard, 1917; in-8° de 736 pages, avec 371 figures.

André Piganiol, *Essai sur les origines de Rome;* fascicule CX[e] de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Paris, de Boccard, 1917; in-8° de 341 pages.

André Piganiol, *L'impôt de capitation sous le Bas-Empire romain*. Chambéry, Dardel, 1916; in-8° de 101 pages.

Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, publié par Charles BALLY et Albert SECHEHAYE, avec la collaboration de Albert RIEDLINGER. Lausanne et Paris, Payot et C[ie], 1916; 1 vol. grand in-8° de 336 pages.

A. Meillet, *Caractères généraux des langues germaniques*. Paris, Hachette et C[ie], 1917; 1 vol. in-12 de XVI-222 pages.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Collections d'auteurs grecs et latins.

Ce projet, dont nous avons entretenu à diverses reprises nos lecteurs (*Revue*, 1915, p. 222-225; 1916, p. 65-69 et 306-308), fait son chemin, comme en témoigne la circulaire suivante :

« Paris, le 24 février 1917.

» L'idée de créer en France une collection d'auteurs grecs et latins, plus ou moins analogue à des collections étrangères bien connues, s'était déjà fait jour chez nous avant la guerre actuelle. Elle s'est imposée par l'effet des événements. Ce qui n'était qu'un désir est devenu presque une obligation nationale.

» Un certain nombre de membres de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, réunis au Collège de France, le 19 novembre 1916, pour s'entretenir de cette question, ont été unanimes à en reconnaître l'urgence. Après une discussion de propositions diverses, ils se sont trouvés d'accord pour reconnaître que le besoin le plus général et le plus pressant était celui de textes accompagnés d'un apparat critique très simple, de courtes notices, d'une annotation réduite au strict nécessaire, et de bons index. On a pensé toutefois qu'une traduction française était désirable pour accroître le nombre des acheteurs et répandre ces éditions dans le public. Le travail du traducteur est d'ailleurs par lui-même la meilleure préparation à celui qu'exige une édition critique, le plus sûr moyen de ne rien laisser échapper des difficultés du texte. Les ouvrages publiés paraîtraient donc d'abord avec la traduction; mais le texte pourrait ensuite être détaché et publié isolément. Il importerait naturellement que le prix relativement modique de ces éditions les mît à la portée de tous.

» Une commission avait été constituée dans cette réunion préliminaire en vue d'étudier les moyens d'exécution. Elle a pensé qu'il était indispensable de créer pour cela une Société qui, par l'intermédiaire de ses représentants élus, traiterait avec une maison d'édition et assurerait ensuite la direction de l'entreprise. C'est ainsi seulement que la valeur et la continuité de l'œuvre semblent pouvoir être vraiment garanties.

» Bien entendu, un projet de ce genre ne peut réussir qu'à la condition de réunir un grand nombre d'adhésions[1]. Nous espérons que la vôtre ne nous manquera pas. Il s'agit non pas seulement de faire face à une difficulté sérieuse, mais surtout de montrer au dehors ce que vaut la science française et, par là, de lui offrir à elle-même l'occasion de prendre conscience de ses ressources, et d'en provoquer le développement.

» Alfred Croiset
Maurice Croiset
Georges Dalmeyda
Paul Girard
Paul Masqueray
Salomon Reinach
Théodore Reinach
René Cagnat
Philippe Fabia
Louis Havet
Camille Jullian
Georges Lafaye
Jules Martha
Paul Monceaux

» Prière d'adresser les adhésions à M. Dalmeyda, 123, rue la Tour, Paris (XVIe).

» Une réunion en vue de la constitution définitive de la Société aura lieu à Paris, dès que le nombre des adhésions reçues sera suffisant. Elle aura à voter les statuts et à constituer définitivement l'Association. »

La Bible du Centenaire.

La Société Biblique de Paris a annoncé, au printemps de 1913, qu'elle allait préparer une nouvelle édition de la Bible, à l'occasion de son Centenaire prochain (1918). La guerre n'a pas entravé un seul instant cette grandiose publication.

Cette œuvre, à laquelle de nombreux professeurs de toutes les Facultés de théologie protestante de langue française ont donné leur concours[2], mettra à la portée des laïques éclairés les principaux résultats de l'étude scientifique du livre. On se propose d'y donner une traduction *exacte*

1. La cotisation annuelle, pour les adhérents, serait de 10 francs. Elle pourrait être rachetée par le versement d'une somme de 200 francs.

Le titre de Membre bienfaiteur serait conféré à toute personne ayant versé 1,000 francs au moins.

2. Voici la liste des principaux collaborateurs : MM. les professeurs Aubert, Humbert et Ernest Morel (à *Neuchâtel*); Baumgartner, Lucien Gautier, Montet et Trabaud (à *Genève*); Charles et Édouard Bruston (à *Montauban*); de Faye, Goguel, Adolphe Lods, Macler, Ménégoz, Henri et Jean Monnier (à *Paris*); Mercier, Vuilleumier et Westphal (à *Lausanne*); MM. les pasteurs Tony André, Antonin Causse, Henry, Maynard et Randon.

et *française*, basée sur la comparaison des *meilleurs témoins* du texte[1], d'expliquer les difficultés de détail par des *Notes* concises mais suffisantes, et enfin de fournir, dans des *Introductions*, les renseignements les plus essentiels sur l'origine des divers écrits (sources, auteurs et date).

L'ouvrage se présentera sous la forme d'un imposant volume grand in-4° (36 centimètres sur 26) d'environ 1,600 pages, imprimé avec de beaux caractères sur papier de luxe. Il sera vendu par souscription au prix de 50 francs, payable d'avance en une seule fois ou en cinq annuités, et distribué par livraisons. — La première est prête. Quant aux autres, la date de leur apparition ne peut être fixée en ce moment; cependant, la préparation de la seconde est déjà fort avancée (elle sera consacrée aux Évangiles).

Il a été tiré quelques exemplaires à part du premier fascicule (Genèse et Exode jusqu'à 9,16); pour le recevoir, s'adresser à la *Société Biblique de Paris*, 54, rue des Saints-Pères.

L'archéologie de l'Ancien Testament.

Dans ses recherches, que nous avons analysées ici (1914, p. 103-105; 1915, p. 148-149), M. Édouard Naville s'efforce d'établir que la langue dans laquelle furent primitivement rédigés les livres de l'Ancien Testament était, non l'hébreu, mais, d'abord, le cunéiforme babylonien, ensuite l'araméen. Sa thèse, fondée sur les découvertes de l'archéologie contemporaine, a mis en émoi les philologues. En réponse aux critiques qui lui ont été adressées, l'auteur publie, dans le *Revue de théologie et de philosophie* de Lausanne (n° de septembre-octobre 1916), un important article où il fait valoir à l'appui de ses idées quelques arguments nouveaux.

Voici un certain nombre de remarques dont nos lecteurs feront leur profit.

On nous parle de l'hébreu à propos de l'Ancien Testament. On fait de l'hébreu la langue originelle et commune des Cananéens. Mais il faut rompre avec une illusion qui a longtemps faussé les études historiques et philologiques. « On se représente encore les nations anciennes comme des États ayant des limites parfaitement tracées, les séparant nettement des voisins. » A l'intérieur de ces limites, on imagine « un peuple ayant son gouvernement, ses habitudes et sa langue, qui était la même pour tout le pays, et qui avait un alphabet lui appar-

1. C'est-à-dire les manuscrits de l'original (hébreu ou grec), les versions anciennes (syriaques, grecques, etc.) et les citations relevées chez les écrivains antiques.

tenant en propre. C'est ainsi qu'on crée un pays de Canaan, auquel on assigne des frontières et dans lequel une seule langue était parlée » (p. 7 du tirage à part). Il n'y a aucune réalité dans ces combinaisons factices : « ce que nous nommons les Cananéens, c'était une quantité de tribus ou clans plus ou moins considérables ». Il est fait mention d'un roi de Jéricho, d'un roi de Libna, d'un roi de Makkédah : « chaque ville avait le sien, et nulle part on ne cite un roi cananéen dont le pouvoir s'étendît sur l'ensemble du pays. » Par conséquent, ériger les Cananéens en une communauté distincte et individuelle, c'est inventer de toutes pièces une nation qui n'a pas existé (p. 8-9).

« Puis, qu'est-ce que l'hébreu? Où le trouvons-nous dans l'Ancien Testament?... Ces noms, hébreu, araméen, phénicien, s'appliquant à des langues ou à des dialectes ayant chacun un caractère philologique défini, et étant la propriété d'un peuple, à la nature duquel ils tiennent, ces noms sont des classifications des philologues, et étaient inconnus des anciens. Pour eux, qui étaient bien loin de faire la distinction entre la langue et le dialecte, une langue n'avait pas d'autre nom que celui du peuple qui la parlait... C'est pour les anciens surtout qu'on peut dire en vérité qu'il n'y a pas de langue, qu'il n'y a que des gens qui parlent. Cet être abstrait qu'on appelle la langue, qui a une existence indépendante, qui a des règles auxquelles les hommes doivent se conformer, et auquel on donne presque un caractère moral, n'était pas venu à l'esprit des anciens avant les littérateurs de la Grèce et de Rome » (p. 9).

Conclusion : « L'hébreu est le langage populaire de Jérusalem, devenant langue écrite aux environs de l'ère chrétienne par la formation de l'hébreu carré, une modification de l'araméen imaginée expressément pour ce but... Hébreu, langue écrite et alphabet carré sont nés le même jour; l'hébreu de nos Bibles est le produit de ce mariage du jehoudith avec l'alphabet carré » (p. 42).

Qu'on lise avec soin ce travail de M. Naville. Il est d'une dialectique aussi fine que pénétrante.

Georges RADET.

---

27 mars 1917.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.

TEXTES GRÉCO-ROMAINS

I

En 1900, M. G. Colin a réédité et commenté l'inscription suivante, découverte à Delphes et publiée par L. Couve [1] :

... ος Λικίνιος Μαάρ[κου — — — — — — — — —]
.... οι καὶ ἡ σύγκλητος Ἀμφικ[τίοσι χαίρειν· οἱ ἀφικό-]
[με]νοι παρ' ὑμῶν πρεσβευταὶ Αἰακίδα[ς,..............]
[. α]ς, Μνασίδαμος, ἄνδρες καλοὶ καὶ ἀγαθοί, εἰσελ[θόντες]
[εἰ]ς τὴν σύγκλητον, διελέγησαν περὶ ὧν αὐτο[ὺς ἀπε-]
[σ]τάλκειτε, καὶ ἡ σύγκλητος ἀπεδείξατό τε α[ὐτοὺς]
[φ]ιλοφρόνως καθότι προσῆκεν παρ' ἀνδρῶν κα[λῶν]
κἀγαθῶν ἀπεσταλμένους, καὶ διήκουσεν ἐπιμ[ελῶς]
[π]ερὶ τῶν κριτηρίων καὶ ψήφων τῶν Ἀμφικτιόν[ων·]
[περ]ὶ τούτων ἔδοξεν οὕτως ἀποκριθῆναι· ο[ὐθὲν]
[οὔ]τε ἀφαιρεῖσθαι οὔτε διδόναι νομίζομε[ν].

Les restitutions des l. 2 (fin) -11, dues à G. Colin, sont certaines de tout point. Au contraire, celles qu'a proposées le même savant pour la l. 1 et le début de la l. 2 soulèvent de graves difficultés.

Au commencement de la l. 2, G. Colin restitue [ὕπατ]οι. En conséquence, à la l. 1, il rétablit les noms des deux consuls : [Γάι]ος Λικίνιος Μαάρ[κου υἱός, Κόιντος Φάβιος..... υἱός]. Ces consuls seraient ceux de l'an 116 : C. Licinius (Geta), Q. Fabius (Maximus Eburnus). Mais le supplément [ὕπα]τοι ne me semble pas acceptable.

1. L. Couve, *BCH*, 1894, 249, n. 895 (simple transcription en majuscules); G. Colin, *BCH*, 1900, 103 sqq.; cf. H. Pomtow, *Philol.* LIV (1895), 358, 3; *Delph. Chronol.* 63-64; 112. [G. Blum, qui mentionnne aussi ce texte (*BCH*, 1914, 29) et qui croit le devoir dater de 186, ignore la publication de G. Colin.]

Mommsen a fait observer [1] que, dans les suscriptions des lettres écrites au nom du Sénat, comme dans celles des lettres adressées au Sénat, les tribuns de la plèbe sont mentionnés régulièrement après les magistrats patricio-plébéiens et avant le Sénat. C'est ce que montre très bien la suscription de la lettre de M. Valerius (Messalla) au peuple de Téos [2], — document qui offre la plus étroite analogie avec celui que nous examinons [3]. Cette suscription est ainsi libellée : Μᾶρκος Οὐαλέριος Μάρκου στρατηγὸς καὶ | δήμαρχοι καὶ ἡ σύνκλητος Τηίων τῆι βουλῆι καὶ τῶι | δήμωι χαίρειν. Je ne doute pas que, dans l'adresse de la lettre trouvée à Delphes, il n'ait été fait aussi mention des tribuns. On devra donc écrire aux l. 1-2 : — — [καὶ δή|μαρχ]οι καὶ ἡ σύγκλητος κτλ. Par suite, à la l. 1, il n'y a plus place que pour le nom d'un seul magistrat : [Γάι]ος Λικίνιος Μαάρ[κου υἱός — —].

A priori, rien n'empêcherait que ce magistrat fût un consul; auquel cas il est probable, en raison de l'espace disponible, que son titre, exprimé en grec, aurait été ὕπατος, et non στρατηγὸς

1. *Staatsr.* II3, 314, 1 ; cf. 273; 2. — On peut noter aussi que, dès le commencement du IIe siècle, les ambassadeurs étrangers qui viennent à Rome solliciter le Sénat ne manquent pas de se présenter devant les tribuns comme devant les magistrats patriciens (consuls et préteurs). On lit dans le décret amphictionique récemment découvert à Delphes (*BCH*, 1914, 26, l. 13 sqq.) : αἱρεθεὶς δὲ καὶ πρεσβευτὴς εἰς Ῥώμην ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῶν Ἀμφικτιόνων — — καὶ προσελθὼν πρὸς τὴν σύνκλητον καὶ τοὺς στρατηγοὺς καὶ δημάρχους καὶ διαλεγεὶς περὶ ὧν εἶχεν τὰς ἐντολὰς κτλ. — Cf. l. 24-26. L'ambassade rappelée dans le décret est antérieure à 184/183.

2. Viereck, II = Dittenberger, *Sylloge* [2], 279. — L'explication de Viereck : « Inde quod praeter praetorem tribuni et senatus commemorantur, intellegitur ius asyli Teis *plebiscito* et ex senatus consulto concessum esse » est tout à fait erronée.

3. Je ne puis me ranger à l'avis de G. Colin, lorsqu'il déclare (*ibid.* 108, 2) que l'inscription de Delphes n'est pas « une lettre proprement dite adressée directement par les consuls aux Amphiktyons,... mais... une sorte de petit sénatus-consulte, qui, comme les autres, a d'abord été rédigé en latin etc. » Dans un sénatus-consulte, même petit, on devrait retrouver le formulaire caractéristique des actes du Sénat ; et il n'en est rien, exception faite des deux dernières lignes. Les l. 2-9 sont rédigées dans un style qui rappelle de très près celui de la lettre aux Téiens, mais nullement celui des sénatus-consultes. En réalité, nous avons bien ici une lettre « directement adressée » par les magistrats principaux et par le Sénat, à des étrangers, afin de leur notifier le contenu d'un sénatus-consulte voté en réponse à leurs demandes, — ce qui est aussi le cas pour la lettre aux Téiens. La seule différence, c'est qu'aux l. 10-11 de notre lettre, il semble qu'on ait inséré une citation presque littérale d'une partie du sénatus-consulte rendu en faveur des Amphiktions. Notons, d'ailleurs, que, s'il n'y a point de citation apparente dans la lettre aux Téiens, la phrase (l. 19-21) : εἶναι τὴν πόλιν καὶ τὴγ χώραν ἱεράν, καθὼς καὶ νῦν ἐστίν κτλ. est pourtant très probablement un emprunt direct fait au sénatus-consulte voté à leur requête. Pour des exemples analogues de la même procédure, cf. Mommsen, *Staatsr.* III, 1007, 5, et *CIL*, I, p. 44, ad n. 196.

ὕπατος[1]. L'inscription a pu porter : [Γάι]ος Λικίνιος Μαάρ[κου υἱὸς ὕπατος καὶ στρατηγοὶ[2] καὶ δή[μαρχ]οι καὶ ἡ σύγκλητος Ἀμφικ[τίοσι χαίρειν κτλ. Mais a-t-il existé un consul répondant au nom de C. Licinius M. f. ?

M. G. Colin, qui a étudié la question avec grand soin, n'a pu y faire une réponse nettement affirmative[3]. En fait, le Licinius qui fut consul en 97 s'appelait *P.* Licinius M. f. Crassus ; et, si j'en juge par la reproduction en majuscules qu'a donnée Couve, il serait très malaisé de restituer [Πόπλι]ος au commencement de notre inscription. Quant au consul de 116, que G. Colin aimerait à retrouver ici, il me paraît incontestable que c'est bien lui, comme l'a pensé Mommsen, qui est mentionné dans le sénatus-consulte dit « de Lysias »[4], voté peu après la mort de Mithradates V, c'est-à-dire peu après 120. Or, il y est appelé [Γάι]ος Λικίννιος Ποπλίου [υἱὸς Γέτας].

Mais, au reste, le supplément [ὕπατ]οι ayant disparu du texte, il n'y a plus nulle nécessité que notre Licinius ait été consul. La lettre aux Amphiktions peut, le mieux du monde, avoir eu pour auteur un préteur, urbain ou pérégrin. Il est tout à fait loisible d'écrire : [Γάιο]ς Λικίνιος Μαάρ[κου υἱὸς *(cognomen)* στρατηγὸς καὶ δή[μαρχ]οι κτλ. Cette restitution me paraît aussi vraisemblable qu'aucune autre. Seulement, pour la dernière partie du

1. Les remarques faites au sujet du titre στρατηγὸς ὕπατος par M. Colin ne me paraissent point exactes. Comme j'aurai lieu de le montrer ailleurs, στρατηγὸς ὕπατος fut l'*appellatio sollemnis* des consuls, à Rome et hors de Rome, dans les sénatus-consultes comme dans les autres actes officiels (au premier rang desquels il faut naturellement mettre les lettres des magistrats), durant la plus grande partie du IIe siècle. Si la lettre aux Amphiktions portait ὕπατος, comme c'est le plus vraisemblable, au lieu de στρατηγὸς ὕπατος, la raison en est simplement qu'à l'époque tardive où elle fut écrite, le titre abrégé (ὕπατος) avait remplacé le titre ancien et complet (στρατηγὸς ὕπατος). — J'ajoute, pour répondre à une observation de M. Colin, qu'il est peu probable que le mot Ῥωμαίων ait été joint au titre consulaire. Cet ethnique ne se rencontre pas, d'ordinaire, dans les documents rédigés à Rome ; cf. Waddington, *Inscr. d'Asie mineure*, 588, p. 197.

2. La mention des préteurs (*στρατηγοί*) après celle du consul paraît nécessaire ; cf. les exemples latins cités par Mommsen, *Staatsr.* II[3], 314, 1.

3. *Ibid.* 104-105. Pour les références aux *Fasti* et aux *Acta triumph.*, je renvoie à son étude.

4. Viereck, XXIX = Mommsen, *Ath. Mitt.* 1899, 195 (restitution identique) = Dittenberger, *Or. gr. inscr.* 436. Dans ce sénatus-consulte, dit G. Colin *(ibid.* 105 ; cf. les doutes semblables de Münzer, P.-W. VI, 1797, *s. v. Fabius* 111), Γάιος Λικίννιος Ποπλίου υἱός « n'est pas expressément désigné comme consul ». Cela est vrai. Mais il est évident que la l. 6, où il est nommé, a contenu les noms de deux magistrats, qui ne peuvent donc être que les consuls.

IIe siècle (c'est l'époque approximative de l'inscription), la plupart des préteurs nous sont inconnus, et je ne saurais dire en quelle année [C.] Licinius exerça la préture [1].

Dès lors, l'affligeante conclusion de ces observations, c'est que la date de 117/116 attribuée à l'archonte delphien Eukleidas, qui figure comme éponyme dans des documents fort importants, n'est plus du tout assurée. Pour la fixer, ainsi que l'a très bien expliqué G. Colin [2], on se fondait sur la mention — tenue pour très probable — des consuls de 116 en tête de la lettre publiée par Couve. Ce point d'appui s'est fâcheusement dérobé [3].

II

Dans les *Fouilles de Delphes,* III (2), p. 273, n. 248 *a-b*, M. G. Colin a publié ce fragment d'inscription :

a [— — — — — — — — — — — — στρατη]γοῦ ἀνθυπάτου Ῥ[.......]
[— — — — — — ὡς Μακεδόνες ἄ]γουσιν τρ[ι]ακοστοῦ μηνὸς Ὑπερβ[ερε-]
[ταίου — — — — — — — — — — —]οι περὶ τῆς συνεργασίας ὑπ[.]
[— — — — — — — — — — — — συ]νόδου πρὸς τὸ
[— — — — — — — — — — — — —] Ἀγαθοκλέους Ἀθηνα-
[ίου — — — — —] Λευκίου υἱ[οῦ — — — — — — — — — — —]
b. [— — — — —]ης καὶ Μνα[— — — — — — — — — — — —]
[— — — — — —]ἐκκλησί[α— — — — — — — — — — — —]

1. Je n'ai trouvé nulle part mention du personnage ; j'avoue, du reste, n'avoir pas poussé très loin cette recherche.

2. *Ibid.* 102-105.

3. [Depuis que ces lignes ont été écrites, G. Blum *(BCH,* 1914, 29) a proposé de reconnaître dans notre Λικίνιος M. Licinius Lucullus, qui fut préteur pérégrin en 186 (Drumann-Groebe, IV, 194, n. 9, où l'on trouvera les textes). Mais il semble difficile, si la copie de Couve est exacte, de rétablir [Μάαρκ]ος au commencement de l'inscription. Et voici qui est plus grave. G. Colin et H. Pomtow ont admis que la lettre écrite de Rome aux Amphiktions avait une relation directe avec les décisions du Conseil amphiktionique gravées au-dessous du *monument bilingue*, et votées (sous l'archontat d'Eukleidas) vers la fin du IIe siècle (cf. G. Colin, *BCH*, 1903, 104 sqq., 167 sqq.; cf. 1900, 99-105). Or, si l'on fait remonter la lettre romaine à l'année 186, il est clair que, fort antérieure à ces décisions, elle n'aura plus rien à voir avec elles. Il se pourrait, cependant, que la conjecture de G. Blum méritât examen. P. Roussel m'a fait observer que l'interprétation jusqu'ici donnée de la lettre de Licinius est sujette à quelques doutes, et qu'il est au moins contestable que les mots τὰ κριτήρια καὶ ψῆφοι τῶν Ἀμφικτιόνων s'appliquent à des décisions de l'Amphiktionie que ratifierait le Sénat. Ne s'agirait-il pas plutôt de la composition du Conseil amphiktionique, et de la répartition des suffrages (ψῆφοι) entre les peuples qui prétendent y avoir accès et qui, à cet effet, ont produit leurs titres (κριτήρια)? Je laisse à P. Roussel le soin d'examiner de plus près la question.]

« Pour le premier texte (a), dit l'éditeur, l'écriture ressemble tout à fait à celle du n° 51, qui date du correspondant delphique [arch. Ξενοκράτης 'Αγησιλάου] d' 'Αγαθοκλῆς [arch. à Athènes], c'est-à-dire de 106. Comme ce nom figure ici à la l. 5, il est possible que telle soit aussi l'année de notre inscription [1]... »

Je ne saurais me ranger à cette opinion. Le texte 248 *a* porte sa date en lui-même. Ce qui subsiste des deux premières lignes autorise, en effet, la lecture suivante [2] :

[— — — — — — — — ἐπὶ *(nom)* στρατη]γοῦ ἀνθυπάτου 'Ρ[ωμαίων],
[— — — — ἔτους, ὡς Μακεδόνες ἄ]γουσιν, τρ[ι]ακοστοῦ, μηνὸς 'Υπερβ[ερε-]
[ταίου *(date de jour)* — — — —]

L'ère ici employée est l'ère « macédonienne » [3], mise en usage après la répression de l'insurrection du Pseudo-Philippe, et qui a pour point de départ le 1er Dios 148. Le mois 'Υπερβερεταῖος de l'an 30 correspond donc à août-septembre 118 a. Chr. Le quantième, qui a disparu, faisait, selon la règle, suite au nom du mois.

Comme l'a indiqué G. Colin [4], le document d'où provient ce fragment avait rapport à la querelle bien connue des Technites dionysiaques, qui motiva le sénatus-consulte de l'an 112

1. Je me permets de noter qu'en tout état de cause, cette hypothèse serait bien fragile. Rien, en effet, n'autorise à croire que l'Agathoklès ici nommé soit le même qui fut archonte à Athènes en 106, d'autant que la restitution (l. 5-6) 'Αθηνα|[ίου] est fort contestable, puisqu'elle serait une infraction à la règle de la coupe syllabique; et, d'autre part, l'identification supposée légitime, il n'y a nul indice qu'Agathoklès figure sur le fragment de Delphes en qualité d'archonte.

2. Il convient de restituer de façon analogue le fragment reproduit dans *Fouilles de Delphes*, III (2), p. 85 *i* (= *BCH*, 1899, p. 55, n. 969) : [— — ἐπὶ *(nom)* ἄρχο]ντος, Μαιμ[ακτηριῶνος (?) — — | — — ἐπὶ *(nom)* στρατηγοῦ ἀν]θυπάτου ['Ρωμαίων ? — — | — —, ἔτο]υς, ὡς Μακ[εδόνες ἄγουσιν, — — —]. Les suppléments ont été proposés en partie par G. Colin (*BCH*, *ibid.* 50).

3. Sur cette ère, cf. Kubitschek, P.-W. I, 636-637 (XXVI); H. Gäbler, *Zur Münzkunde Makedoniens*, III (*Zeitschr. für Numism.* XXIII), 165; et, en dernier lieu, Ad. Wilhelm, *Wien. Jahresh.* 1907, 20-21. Ad. Wilhelm maintient, avec toute raison, l'existence d'un ère « achéenne », datant de 146 (cf. *Beitr. zur griech. Inschr.kunde*, 114; Nachmanson, *Ath. Mitt.*, 1907, 57-58); mais on ne peut douter que l'ère spéciale à la Macédoine, dont les textes que nous étudions ici font mention expresse, ne soit de deux ans plus ancienne. C'est aussi à cette ère que se rapporte, par exemple, la date inscrite en tête de l'inscription de Lété (*Sylloge*², 318, l. 1 : ἔτους θ' καὶ κ', Πανήμου κ'). — *L'Epitome* de T. Live, découvert à Oxyrhynchos, a prouvé que la défaite d'Andriskos et la soumission de la Macédoine sont bien de 148; cf. Kornemann, *Die neue Livius-Epit. aus Oxyrhynchus*, 91-92; 113-114.

4. *Fouilles de Delphes*, III (2), p. 273, 294; cf. *BCH*, 1899, 50, à propos du fragment cité ci-dessus, note 2.

et celui, plus ancien, rendu sous la préture de P. Cornelius Lentulus[1]. C'est ce que montre à l'évidence la présence, aux l. 3 et 4, des mots συνεργασία[2] et σύνοδος. Ainsi, ceux qui voudront étudier, après G. Klaffenbach, l'histoire des origines de cette querelle, devenue fameuse, disposeront d'un repère chronologique des plus précis : en août-septembre 118, un gouverneur romain de Macédoine intervint dans le conflit qui mettait aux prises les Technites d'Athènes et ceux de l'Isthme et de Némée.

Pour moi, je me bornerai à faire observer — en me gardant de rien affirmer — que le στρατηγὸς ἀνθύπατος mentionné à la l. 1 de notre fragment ne diffère peut-être point de Gn. Cornelius Sisenna, qui imposa, comme on sait, son arbitrage aux deux corporations rivales[3]. Les mots Λευκίου υἱ[ός] (?), qui se lisent à la l. 6 du fragment, seraient assez propres à fortifier cette hypothèse : en effet, le *triumvir monetalis* Gn. Cornelius Sisenna qu'on tient, avec grande vraisemblance, pour identique au gouverneur de Macédoine, était fils d'un Lucius[4]. A quoi j'ajoute que rien, semble-t-il, n'empêche que Sisenna ait administré la Macédoine en 119/118 ou 118/117. Car, d'une part, sur la liste des gouverneurs de la province, les années 119-117 restent vacantes : c'est par erreur qu'on les a attribuées à L. Caecilius Metellus[5]; et, d'autre part, il n'existe plus de

1. Sur ce sénatus-consulte, comme, en général, sur l'affaire des Technites, cf. le récent travail de G. Klaffenbach, *Symbolae ad histor. collegior. artificum Bacchiorum* (1914), 34 sqq.

2. Cf. la lettre des Amphiktions aux Athéniens: *IG*, II², 1134, 111 (= Colin, *BCH*, 1899, 52-53 = Klaffenbach, 39-40), l. 26-27.

3. Je me suis même demandé si, dans le fragment 248 *a*, nous n'aurions pas le début de la convention qui fut conclue à Pella, par les soins de Gn. Cornelius Sisenna, entre les délégués des Technites d'Athènes et ceux des Technites de l'Isthme : cf. Colin, *Fouilles de Delphes*, III (2), p. 83, n. 70 *b*. Mais des raisons matérielles paraissent s'opposer à cette hypothèse, et je m'y attache d'autant moins qu'elle s'est nécessairement présentée à l'esprit de M. Colin, et que, s'il l'a écartée, c'est à bon escient. Selon lui, c'est plutôt dans le fragment *Fouilles de Delphes*, III (2), p. 85, *i* (= *BCH*, 1899, p. 55, n. 969), cité plus haut, qu'il faudrait chercher le début de la convention de Pella (*BCH*, *ibid.* 50).

4. Cf. Münzer, P.-W. IV, 1511, *s. v. Cornelius* 373.

5. L'erreur remonte à Zumpt (*Comm. epigr.* II (1854), 166 sqq.), qui pensait à tort que l'Illyricum, où commanda L. Caecilius Metellus durant son consulat, était une dépendance de la Macédoine (*ibid.* 184; 248 sqq.). La fausseté de cette opinion a été démontrée depuis longtemps : cf., par exemple, Zippel, *Röm. Herrschaft in Illyrien*, 188-189. C'est certainement à tort que H. Gäbler, à la suite de Zumpt, range encore Metellus au nombre des gouverneurs de Macédoine, et l'y fait demeurer de 119 à la fin de 117 (*Zur Münzkunde Makedoniens*, III, 165; 187).

raison pour placer la préture de Sisenna en 116, comme le voulait naguère Klaffenbach[1], puisque, nous venons de le voir[2], rien ne démontre plus que l'archontat delphique d'Eukleidas, duquel dépendait jusqu'ici toute cette chronologie, date effectivement de 117/116.

Sex. Pompeius, préteur de Macédoine, fut tué, comme nous l'apprend l'inscription de Lété, en 120 ou 119. Après sa mort, le questeur M. Annius gouverna la province par intérim au moins jusque dans l'été de 119[3]. Il ne me paraît nullement impossible que Sisenna ait été le successeur de Sex. Pompeius et soit arrivé en Macédoine à la fin de 119 ou en 118.

III

Inscription de Délos (*BCH*, 1884, 133) :

Μάαρκον Ἀντώνιον
Μαάρκου υἱόν, ΣΡΑΤΗΓΟΝ
ΥΠΑΤΟΝ, τιμητήν,
Δήλιοι τὸν ἑατῶν πάτρωνα,
Ἀπόλλωνι, Ἀρτέμιδι, Λητοῖ.

Comme l'a fait voir l'éditeur, M. Th. Homolle[4], le personnage ici nommé est l'orateur M. Antonius M. f.[5], préteur, chargé de diriger une expédition contre les pirates ciliciens en 102, consul en 99, censeur en 97.

Les mots des l. 2-3 que j'ai transcrits en majuscules sont susceptibles de deux interprétations. On peut lire et ponctuer : ou bien στρατηγὸν ὕπατον, τιμητήν (*consulem, censorem*); ou bien στρατηγόν, ὕπατον, τιμητήν (*praetorem, consulem, censorem*). C'est la première lecture qu'a adoptée L. Pernier[6], comme avait fait

1. *Symbolae*, 42-44. H. Gäbler (*ibid.* 165) avait déjà proposé la même date; il a toutefois préféré (187) celle de 121/120, mais avec hésitation.
2. Voir ci-dessus mes remarques sur la lettre adressée de Rome aux Amphiktions.
3. L'inscription de Lété est datée, comme je l'ai rappelé ci-dessus, du 20 Panamos de l'an 29, soit du commencement de juillet 119.
4. *BCH*, 1884, 133-134.
5. Le nom du père d'Antoine figure dans le fragment des *Fasti Capitol.* découvert en 1878 (*CIL*, I², p. 27, fragm. XXX) : *M. Antonius M. f. M.* [*n.*]. Cf. *ibid.* p. 152.
6. L. Pernier, *Dizion. epigr. s. v. Delus*, 1623.

avant lui Mommsen[1]; c'est la seconde qu'a préférée Th. Homolle, suivi par W. S. Ferguson[2] et P. Foucart[3].

Cette lecture soulève une objection très forte, que M. Homolle a signalée lui-même avec beaucoup de précision[4]. « La forme sous laquelle est indiqué le titre du personnage est singulière. Si l'on sépare les trois mots, qui équivaudraient en latin à *praetor*, *consul*, *censor*, on se met en contradiction avec les usages habituels de cette époque, où l'on n'indiquait dans les inscriptions honorifiques que la magistrature actuellement exercée... » Pour écarter cette difficulté et pour justifier l'énumération des trois « honneurs successifs », M. Homolle a pensé que le monument « rentre dans la catégorie des *elogia* », et que M. Antonius fut « honoré par les aristocrates de Délos », non en 97, année de sa censure, ou peu après cette année-là, mais après sa mort[5] (année 87), en 87 ou 86, lorsque les Romains eurent rétabli leur autorité sur Délos débarrassée des troupes de Mithradates[6]. — De la sorte, on aurait l'explication de l'ethnique Δήλιοι (l. 4) qui ne laisse pas, lui aussi, d'être embarrassant. « L'expression Δήλιοι est sans exemple, comme sans raison à la date de 97. Les Déliens sont dispersés et n'existent plus, il n'y en a plus à Délos; les réfugiés d'Achaïe se sont perdus dans la population qui les a recueillis en 166. La nouvelle population, composée d'éléments de toute provenance, n'a pas d'appellation commune; et, s'il est un terme

1. Mommsen, *Staatsr.* II3, 76, 1. Toutefois, dans *CIL*, III, *Suppl.* 1, note au n. 7234, Mommsen sépare στρατηγόν de ὕπατον.

2. W. S. Ferguson, *Hellen. Athens*, 452, 2.

3. P. Foucart, *Rev. de Philol.* 1899, 258, 6.

4. *BCH*, *ibid.* 134.

5. Ferguson (*Hellen. Athens*, 452, 2) se range entièrement à cette opinion : « This document is different from other Delian dedications in that it cites not the office held at the moment, but the *cursus honorum* of the subject — M. Antonius, the orator. That is to say, it is his *elogium* set up after his death. Since this occurred in 87 B. C., *BCH*. 1884, p. 133 belongs after that time. » Dans *CIL*, III, *Suppl.* 1, ad n. 7234, Mommsen a fait aussi adhésion à l'hypothèse de Th. Homolle. — Cf. L. Pernier (*ibid.* 1619) pour la date du monument.

6. La période durant laquelle Délos, de nouveau soumise à Rome, est détachée d'Athènes correspond, selon Ferguson (*ibid.* 452), à l'année 85 et aux six premiers mois de 84 : « The island was free and autonomous ». Le monument en l'honneur de M. Antonius aurait été érigé en 84, après le passage de Sulla dans l'île. Ferguson suppose, avec toute raison, que Sulla fit escale à Délos dans l'été de 84, lors de sa traversée d'Éphèse au Pirée (cf. Plut. *Sull.* 26; App. *Bell. civ.* I, 76); c'est à peu près au même résultat qu'était arrivé J. Hatzfeld (*BCH*, 1912, 127), dans l'étude très diligente qu'il a faite des relations de Sulla avec Délos.

officiel pour la désigner c'est celui d' Ἀθηναῖοι (ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων τῶν ἐν Δήλωι — ὁ δῆμος... καὶ οἱ ἐν Δήλωι κατοικοῦντες)...[1]. » Mais « la guerre de Mithridate sépara Délos d'Athènes ; la colonie prit parti pour Rome, la métropole pour le roi de Pont. Dès lors, le nom de Δήλιοι devient non seulement possible, mais nécessaire ; et, en effet, par quel autre la communauté aurait-elle pu se désigner[2] ? » — Ainsi, la présence, dans l'inscription, de l'ethnique Δήλιοι confirmerait la date de 87 ou 86 qui lui est assignée, et cette date rendrait compte de sa rédaction singulière.

Il m'est difficile, je l'avoue, de souscrire à ces conclusions.

1° Même après la mort de M. Antonius, l'énumération des trois titres *praetor*, *consul*, *censor* serait chose bien étrange. Je doute qu'il existe dans l'épigraphie grecque, antérieurement à l'époque impériale, l'exemple d'un *cursus honorum* de cette sorte.

2° D'autre part, si l'inscription était postérieure à la mort de M. Antonius, il semble qu'on y devrait lire : τὸν ἑατῶν πάτρωνα γενόμενον. La formule τὸν ἑατῶν πάτρωνα[3] paraît s'appliquer à un vivant.

3° Le fait que les auteurs de la dédicace se qualifient de Δήλιοι n'autorise pas les inductions qu'on en a voulu tirer ; il n'oblige nullement à reculer l'inscription jusqu'en 87 ou 86. Comme veut bien me le faire observer P. Roussel, qui possède une connaissance si parfaite de l'histoire de Délos sous la seconde domination athénienne, la signification de cet ethnique, qui n'est pas très rare dans les inscriptions déliennes d'époque tardive[4], semble avoir été mal comprise,

1. *BCH*, *ibid.* 134.

2. *Ibid.* 135. — Le terme Δήλιοι est interprété de la même manière par F. Dürrbach, *BCH*, 1902, 541-542 ; L. Bizard et P. Roussel, *BCH*, 1907, 463-464 ; W. S. Ferguson, *Hellen. Athens*, 452, 2.

3. Même formule dans la dédicace des Δήλιοι en l'honneur de C. Julius C. f. Caesar, père du dictateur : *BCH*, 1902, 541, n. 11.

4. On le rencontre (la dédicace en l'honneur de M. Antonius mise à part) : dans la dédicace, ci-dessus mentionnée, en l'honneur de C. Julius Caesar ; dans la liste de souscription (voir ci-après) pour la réfection de l'Ἰταλικὴ παστάς : *BCH*, 1907, 462, n. 68 ; dans la dédicace à Sarapis, Isis et Anubis, dont l'auteur est Ἀριστοκλῆς Δημαρ[έ]του Δήλιος ὀνειροκρίτης : *BCH*, 1882, 325, n. 18 ; dans trois dédicaces, signalées par P. Roussel (*BCH*, 1913, 319, 3), et faites ἐπὶ ἱερέως Δημητρίου τοῦ καὶ [illegible] Δηλίου : deux de ces dédicaces ont pour auteur « un couple qui se qualifie également

et l'on suppose à tort qu'il désigne les habitants de Délos séparés d'Athènes après 88 et contre elle unis aux Romains. « Jamais[1], peut-on croire, depuis 166, la communauté cosmopolite de Délos n'a pris le nom collectif de Δήλιοι; jamais le mot Δήλιοι ne s'est appliqué à l'ensemble des habitants de l'île et n'a désigné le « Peuple de Délos » : ce nom, sans signification politique et sans valeur officielle, n'a été porté *que par certains des insulaires*. C'est ce que montre très bien la liste des souscripteurs pour la réfection de l'ἰταλικὴ παστάς[2], liste qui date précisément d'une des années qui suivirent l'évacuation de Délos par les Pontiques[3]. On y rencontre deux Δήλιοι (col. 1, l. 11, 16), mêlés à quantité d'habitants de l'île qui portent les ethniques les plus divers, et dont quelques-uns se désignent expressément comme étant Athéniens (col. 1, l. 17-21), Italiens (col. 1, l. 5; 3, l. 9) ou Romains[4]. » Notons, d'autre part, que ce sont les Δήλιοι qui érigèrent à C. Julius C. f. Caesar, père du dictateur, τὸν ἑαυτῶν πάτρωνα, la statue dont la dédicace a été retrouvée en 1902[5]. Or, c'est manifestement à l'époque de son gouvernement d'Asie que Caesar noua des relations avec eux. Ce gouvernement se place entre 98 et 90[6] : telle est, selon toute apparence, la date de la dédicace des Δήλιοι; c'est celle, en effet, de la dédicace latine des *olearii* au même Caesar[7], et celle aussi du *sékoma* qui porte son nom[8]. En sorte que voilà l'existence des Δήλιοι attestée antérieurement aux

de *délien* »; dans des textes inédits mentionnés par P. Roussel : *BCH*, 1913, 313, 1. — Dans la dédicace du κοινὸν Βηρυτίων (*BCH*, 1883, 469, n. 2), la restitution ὁ δ[ῆμος] ὁ Δ[ηλίων] est erronée, comme l'a bien vu Ferguson, *Hellen. Athens*, 452, 3.

1. Je transcris ici une partie de la note que je dois à l'obligeance de P. Roussel.

2. L. Bizard et P. Roussel, *BCH*, 1907, 461 sqq., n. 68.

3. Cf. L. Bizard et P. Roussel, *ibid.* 464-465; J. Hatzfeld, *BCH*, 1912, 114-115; W. S. Ferguson, *Hellen. Athens*, 452, 4.

4. Sur ces derniers, cf. L. Bizard et P. Roussel, *ibid.* 464-465; J. Hatzfeld, *BCH*, 1912, 115.

5. F. Dürrbach, *BCH*, 1902, 541, n. 11.

6. Waddington, *Fastes*, n. 8.

7. *BCH*, 1899, 73, n. 16 = *CIL*, III, 14203[6]. Dans cette dédicace, C. Caesar porte le titre de *pro cos.*; cf. son *elogium* : *CIL*, I[2], p. 199, *elog.* XXVIII : *pro cos. in Asia.* On sait qu'il était préteur lorsqu'il administra la province d'Asie, mais qu'il avait probablement reçu les pouvoirs proconsulaires (cf. Waddington, *Fastes*, n. 8; Mommsen, *Staatsr.* II[3], 648, 1).

8. *BCH*, 1905, 229, n. 88, pl. VII. Dans cette dédicace, le titre de *pro cos.* est joint aussi au nom de C. Caesar. Du fait qu'il ne porte pas de titre (son titre serait στρατηγὸς ἀνθύπατος ou ἀνθύπατος) dans la dédicace des Δήλιοι, il n'y a aucune conséquence à tirer.

années 87-86, hors desquelles, assure-t-on, elle est impossible. « En réalité, les Δήλιοι, comme l'avaient pensé déjà W. S. Ferguson et J. Hatzfeld[1], sont simplement les descendants des bannis de 166. Ceux-ci s'étaient réfugiés en Achaïe, mais rien n'autorise à croire qu'ils se soient fondus dans la population achéenne. Au cours ou vers la fin du IIe siècle, leurs enfants obtinrent de revenir en étrangers dans leur ancienne patrie. L'ethnique jadis prohibé reparut, parce qu'il n'impliquait plus une protestation d'indépendance. Il est naturel que ce petit groupe d'émigrés ait cherché à s'assurer à Rome le patronage d'hommes considérables comme M. Antonius et C. Caesar[2]. »

C'est en 113, quand il se rendit comme questeur en Asie[3], ou en 102, lors de son expédition de Cilicie, que les Δήλιοι connurent Antoine et se placèrent sous sa protection[4]. En 97, lorsque leur « patron » eut obtenu la censure, ils célébrèrent l'événement par la consécration d'un monument en son honneur, et tout naturellement, dans la dédicace, lui donnèrent son titre nouveau de τιμητής. Notre inscription peut donc être tenue pour antérieure d'environ dix ans à la mort de M. Antonius et n'a rien de commun avec un *elogium*.

1. W. S. Ferguson, *Hellen. Athens*, 452, 4 : « Or the *Delii* may be the descendants of those expelled by Rome and Athens in 166 B.C.; or these born on the island since 166 B.C., who lacked citizenship in any other state. » C'est d'ailleurs par erreur que Ferguson n'admet l'existence de « Déliens » qu'après 88/87. — J. Hatzfeld, *BCH*, 1912, 122, 6 : « Le terme de Δήλιοι désigne seulement les véritables Déliens d'origine... » Mais J. Hatzfeld allègue à tort Pausan. III, 23, 4 : ... ὁ Μηνοφάνης... ἐφόνευσε μὲν τοὺς ἐπιδημοῦντας τῶν ξένων, ἐφόνευσε δὲ αὐτοὺς τοὺς Δηλίους. L'emploi fait par Pausanias du mot Δηλίους n'a aucune signification historique, non plus que l'indication ψήφισμα Δηλίων dans Josèphe, *Arch.* XIV, 231. Comme l'a dit très justement Th. Homolle (*BCH*, 1884, 151), « Josèphe, qui n'avait pas à s'occuper de la constitution politique de Délos », s'est servi de l'ethnique Δήλιοι « comme d'une abréviation commode ». Dans le sénatus-consulte de Délos (l. 27), il va sans dire que le même ethnique n'a été employé que par l'effet d'une méprise du rédacteur (cf. P. Roussel, *BCH*, 1913, 313, 1). C'est ce que n'a pas compris, dans son commentaire, aussi imprudent qu'imprévu, du sénatus-consulte, le premier « éditeur » de ce document, à qui l'histoire de Délos ne semble pas très familière.

2. Note de P. Roussel.

3. Voir ci-après, n° IV.

4. Il est très possible que M. Antonius, faisant route vers l'Asie, ait relâché à Délos et y ait été retenu par les vents contraires (cf. Cic. *de orat.* I, 82 : *namque egomet* [sc. *Antonius*] — *tamen quom proconsul in Ciliciam proficiscens venissem Athenas, complures tum ibi dies sum propter navigandi difficultatem commoratus*...). C'est ce qui arriva, dans l'été de 51, à Cicéron, lorqu'il se rendait en Cilicie (cf. O. E. Schmidt, *Briefwechs.* 75 (n. 6), 76 (n. 7), 396; Cic. *ad Att.* V, 12).

4° Enfin, une raison péremptoire s'oppose à la lecture στρατηγόν, ὕπατον : c'est que des Grecs, rappelant la préture de M. Antonius, n'eussent pu le qualifier de στρατηγός. Pour eux, en effet, Antoine, investi en 102 d'un grand commandement à l'étranger, n'était point un simple préteur[1]. Le titre qu'ils lui donnèrent, lorsqu'il s'en vint en Cilicie, fut στρατηγὸς ἀνθύπατος : c'est celui qu'il porte dans une inscription de Rhodes composée en l'honneur d'un de ses auxiliaires rhodiens[2]; c'est celui que nous trouverions (peut-être sous la forme abrégée ἀνθύπατος), dans la dédicace des Δήλιοι, s'il y était question de ses fonctions prétoriennes.

En conséquence, les deux mots στρατηγόν et ὕπατον ne doivent point être séparés. Le seule lecture possible est στρατηγὸν ὕπατον : nous avons ici le titre consulaire dans la forme la plus ancienne que lui aient donnée les Grecs. Les « Déliens » ont mentionné à la fois les deux plus hautes magistratures exercées par M. Antonius, — son consulat et sa censure. On se l'explique par deux raisons : D'abord, en 97, le consulat d'Antoine (ann. 99) était encore tout récent; puis, un censeur pouvait n'avoir point été consul[3]. Au contraire, la mention de

1. Notons d'ailleurs qu'Antoine exerçait, selon toute apparence, le *consulare imperium*. Dans le passage du *de oratore* cité plus haut (I, 82), on a vu que Cicéron le qualifie de *proconsul;* cf. Mommsen, *Staatsr.* II³, 648, 2; Klebs, P.-W. I, 2590, *s. v. Antonius* 28, qui rectifie Drumann, I², 44 (voir la note de Groebe dans la réédition de Drumann, *ibid.* n. 7). Mais, au reste, il n'était point du tout nécessaire qu'Antoine eût reçu les pouvoirs proconsulaires, pour avoir droit au titre de στρατηγὸς ἀνθύπατος. La théorie de Mommsen, éternellement reproduite, selon laquelle cette expression grecque équivaudrait à *praetor pro consule,* a été définitivement réfutée par P. Foucart (*Rev. de Philol.* 1899, 261-262).

2. *Rev. Ét. Gr.* 1904, 218, n. 2; cf. P. Foucart, *Journ. des Sav.* 1906, 575-576. — L. 3-4 : ... [Μα]άρχου Ἀντωνίου στραταγοῦ ἀνθυπά[του... καὶ] Αὔλου Γαβινίου τ[α]μία Ῥωμαίων ἐς [Κ]ιλικίαν... P. Foucart *(ibid.)* a reconnu et montré que cette inscription ne peut se rapporter qu'à M. Antonius, aïeul du triumvir. Il est extraordinaire que Münzer (P.-W. VII, 424, *s. v. Gabinius* 8) paraisse encore hésiter entre M. Antonius et son fils, M. Antonius Creticus. — On répète volontiers que M. Antonius était, en 102, « gouverneur de Cilicie » (voir, par exemple, Th. Reinach, *Mithradates Eupator*, 73 et note 4). Cela n'est pas exact. Il est bien vrai qu'Antoine organisa la première province de Cilicie; mais il était parti de Rome avec mission de combattre les pirates ciliciens (Liv. *ep.* 68) : il était le chef d'une expédition militaire. Ce qui suit de là, c'est que le titre de στρατηγὸς ἀνθύπατος ne désigne pas exclusivement, comme on l'a dit souvent, les gouverneurs provinciaux; la signification en est plus large; ce titre s'applique aux préteurs, proconsuls et propréteurs, chargés à l'étranger d'un commandement ou d'un gouvernement militaire. C'est ce que je me propose de montrer, avec le détail nécessaire, dans une étude spéciale.

3. Toutefois, dans la pratique, depuis le v[e] siècle de Rome, les censeurs sont presque toujours des consulaires : cf. Mommsen, *Staatsr.* I³, 548-549; II³, 340.

la préture aurait été tout à fait oiseuse, tout consul étant régulièrement un *praetorius*.

La seule chose qui, dans le premier moment, puisse surprendre, c'est qu'en 97 on ait encore fait emploi, pour traduire le latin *consul*, de l'appellation, un peu archaïque, de στρατηγὸς ὕπατος. Il est sûr qu'à cette époque elle n'avait plus place ni dans la titulature officielle[1], ni dans le langage ordinaire : elle s'était, depuis assez longtemps déjà[2], abrégée en ὕπατος. Mais il faut prendre garde que nous avons affaire ici à une inscription honorifique. Dans les textes de cette sorte, la persistance du titre ancien n'a rien que de naturel : ce titre était long, sonnait bien, avait de l'ampleur et de la majesté, qualités qui en recommandaient l'usage à ceux qui voulaient faire leur cour aux personnages consulaires.

Il y a lieu de remarquer, à ce propos, que le titre similaire de στρατηγὸς ἀνθύπατος[3], dont l'évolution fut la même que celle de στρατηγὸς ὕπατος, s'est maintenu, dans les dédicaces et les inscriptions d'un caractère analogue, jusqu'à une date très tardive et bien après qu'il s'était simplifié, dans la langue officielle et la pratique courante, en ἀνθύπατος[4]. Nous avons vu que, peu après 102[5], il fut donné à M. Antonius. On le trouve, peu

1. Que στρατηγὸς ὕπατος ait d'abord été l'*appellatio sollemnis* des consuls, non seulement en Grèce, mais aussi à Rome, dans les actes publics traduits du latin en grec, c'est ce qu'on a récemment contesté (*Rev. de Philol.* 1899, 254 sqq.), mais ce qui n'est pourtant pas douteux. J'en fournirai la preuve dans un travail spécial. Il suffira, pour l'instant, de rappeler qu'à la l. 2 du sénatus-consulte dit de Priène (Viereck, XIV = *Sylloge*², 315), la restitution στ[ρατηγὸς ὕ]πατος est d'une absolue certitude, et que la déclaration faite aux Isthmiques de 196 (Polyb. XVIII, 46, 5), qui contient les mots Τίτος Κοΐντιος στρατηγὸς ὕπατος, n'est que le résumé d'un *decretum* sénatorial.

2. La simplification s'est faite vers le dernier quart du IIe siècle.

3. Le nombre des inscriptions présentant ce titre s'est sensiblement augmenté depuis la liste publiée par P. Foucart (*Rev. de Philol.* 1899, 263 sqq.). Je compte les réunir dans une prochaine étude.

4. Déjà, le gouverneur de Macédoine Q. Fabius Q. f. Maximus, s'adressant au peuple de Dymai (Viereck, IV = *Sylloge*², 316, l. 3-4), s'intitule ἀνθύπατος Ῥωμαίων. Ce gouverneur est, selon toute apparence, Q. Fabius Maximus Eburnus, préteur en 119 et consul en 116 (cf. W. Zumpt, *Comment. epigr.* II, 167-172, suivi par H. Gäbler, *Zur Münzkunde Makedoniens*, III, 167) ; c'est, soit entre 119 et 116, soit peu après 116, qu'il a pu résider en Macédoine. T. W. Beasley (*Class. Rev.* 1900, 162-163) veut qu'il s'agisse de Q. Fabius Maximus Servilianus (*cos.* 142), mais ses observations sont sans valeur; Münzer (P.-W. VI, 1793, *s. v. Fabius* 109) n'est pas plus heureux lorsqu'il essaie d'identifier le Fabius Maximus de l'inscription de Dymai avec Q. Fabius Maximus Aemilianus (*cos.* 145).

5. Ci-dessus, p. 88, note 2.

avant 100, attribué à C. Billienus et à Ser. Cornelius Lentulus[1]; vers 98, à Q. Mucius Scaevola[2]; vers 93, à L. Julius Caesar[3]; en 84 et 82, à Sulla[4]; dans le courant du Ier siècle, à un gouverneur de Macédoine ou d'Asie[5]; en 55, à Q. Ancharius[6]; et même vers 6-7 ap. J.-C., à L. Calpurnius Piso[7]. On ne saurait, après cela, s'étonner qu'en 97 M. Antonius ait encore été qualifié de στρατηγὸς ὕπατος par les « Déliens », ses clients.

La dédicace n'en est pas moins, je crois, l'exemple épigraphique le plus récent que nous possédions présentement du titre στρατηγὸς ὕπατος[8].

1. C. Billienus C. f. : *Explor. archéol. de Délos*, fasc. V, 44 (où l'inscription a été complétée par P. Roussel) = *CIL*, III, Suppl. 1, 7233. La date approximative de la magistrature de Billienus (gouvernement de la Macédoine ou de l'Asie?) a été déterminée par P. Roussel, *BCH*, 1909, 443-444; *Explor. archéol. de Délos*, fasc. V, 43, 1. Il fut préteur vers 107, et envoyé à l'étranger un peu plus tard. C'est à tort qu'on a supposé (*Rev. de Philol.* 1899, 264) qu'il put en Asie succéder à P. Rutilius; le gouvernement de celui-ci est d'une époque plus ancienne, 111 ou 110 (Waddington, *Fastes*, n. 5). — Ser. Cornelius Ser. f. Lentulus : *BCH*, 1885, 378; 1912, 113, 3. P. Roussel a montré (*BCH*, 1908, 327, n. 192; 411; 1907, 455-456; 1912, 113-114) que ce personnage dut être στρατηγὸς ἀνθύπατος dans les toutes dernières années du IIe siècle.

2. Q. Mucius P. f. Scaevola : *Inschr. von Olymp.* 327 = P. Foucart, *Rev. de Philol.* 1901, 86 (avec des restitutions nouvelles) = *Or. gr. inscr.* 439. Pour la date du gouvernement de Scaevola, Waddington, *Fastes*, n. 7.

3. L. Julius Caesar : *IG*, XII, 8, 241 = *Rev. de Philol.* 1899, 265. Cf., pour la date, H. Gäbler, *Zur Münzkunde Makedoniens*, III, 171-172.

4. *Sitz.-ber. Wien. Akad.* t. 132 (1894), II, 29 = *Rev. de Philol.* 1899, 262 = Dessau, *Inscr. lat. sel.* 8771 (inscr. d'Halikarnasse); *IG*, XII, 1, 48 = *Sylloge*², 332 = *Rev. de Philol.* 1899, 266 = Dessau, 8772 (inscr. de Rhodes). — La première inscription est de l'année 84, la seconde n'est pas antérieure à 82. Remarquer que, dans l'inscription de Rhodes, aux l. 3-4, L. Cornelius Lentulus est simplement appelé ἀνθύπατος. C'est évidemment pour faire honneur à Sulla qu'on l'a qualifié de στρατηγὸς ἀνθύπατος.

5. *IG*, XII, 8, 189 b = *Rev. de Philol.* 1899, 269. L'inscription, au témoignage de l'éditeur C. Fredrich, est du courant du Ier siècle. Le personnage, dont le nom est perdu, peut avoir administré l'Asie (P. Foucart, *ibid.*).

6. Inscr. inédite de Delphes, communiquée par E. Bourguet. Q. Ancharius, préteur en 56, fut propréteur de Macédoine en 55.

7. *BCH*, 1907, 337, n. 2. L. Piso est mentionné avec le titre d'ἀνθύπατος dans une inscription de Mytilène (*IG*, XII, 2, 219 = *Or. gr. inscr.* 467). Son proconsulat d'Asie se doit placer vers 6-7 ap. J.-C., comme l'a montré P. Roussel, *BCH*, 1907, 339-340; cf. 1908, 313 (n. 71) et 413.

8. Si, comme on peut le croire, la dédicace en l'honneur de L. Caecilius Metellus (*IG*, XII, 5, 270 = *Sylloge*², 313), trouvée à Paros, mais qui provient certainement de Délos (Th. Homolle, *BCH*, 1879, 158; cf. *IG*, XII, 5, 270-272), concerne le consul L. Caecilius Metellus Diadematus, nous aurions un exemple de στρατηγὸς ὕπατος datant de l'année 117. Mais il est difficile de décider entre L. Caecilius Metellus Diadematus et L. Caecilius Metellus Calvus (*cos.* 172). P. Roussel a très bien fait voir (*BCH*, 1908, 413, 7) qu'il n'y a aucune indication à tirer de la mention de l'épimélète Protimos. P. Foucart (*Rev. de Philol.* 1899, 258) et Münzer (P.-W. III, 1208, *s. v. Caecilius* 83) pensent qu'il s'agit de L. Caecilius Calvus; Kirchner (*IG*, XII, 5, *ibid.*) préférerait rapporter la dédicace à L. Caecilius Diadematus. La question reste pendante. Je me borne à faire observer que, contrairement à l'opinion exprimée par Hiller (*IG*,

IV

Inscription de Délos (*BCH*, 1892, 155, n° 7) :

Ὁ δῆμος ὁ Προστα[ε]ννέ-
ων Πισιδῶν Μάαρκον
Ἀντώνιον Μαάρκου υἱόν,
ταμίαν ἀντιστράτηγον
Ῥωμαίων ἀρετῆς ἕνεκεν
καὶ εὐνοίας τῆς εἰς ἑαυ-
τοὺς
διὰ πρεσβευτῶν κτλ.

G. Doublet a commenté ce texte en ces termes : « C'est la seconde dédicace de Délos en l'honneur de M. Antonius [voir ci-dessus, n° III]. En 650 [652 = 102], étant préteur, il fut chargé de combattre les pirates de Cilicie; sans doute, à cette date il vint en Pisidie; peut-être avait-il eu déjà avec ce pays des relations directes en qualité de questeur. Un séjour en Pisidie semble nécessaire pour expliquer ses relations avec une ville aussi obscure que Prostaenna. »

L'éditeur a bien vu qu'il s'agit ici de l'orateur M. Antonius; mais il est singulier qu'il ne se soit pas souvenu du texte de Valère Maxime relatif à sa questure (III, 7, 9 Kempf) : *Quaestor proficiscens* in Asiam *Brundusium iam pervenerat, ubi litteris certior incesti se postulatum apud L. Cassium praetorem, cuius tribunal propter nimiam severitatem scopulus reorum dicebatur, cum id vitare beneficio legis Memmiae liceret, quae eorum, qui rei publicae causa abessent, recipi nomina vetabat, in urbem tamen recurrit* (cf. VI, 8, 1).

Il résulte de ces lignes, rapprochées de l'inscription de Délos, que M. Antonius exerça les fonctions de *quaestor pro praetore* dans la province d'Asie (nous ne savons sous quel

XII, 5, *ibid.*), l'emploi du titre στρατηγὸς ὕπατος ne saurait plus être un motif pour reculer la date de l'inscription. — Dans la dédicace d'Antiochos VIII Épiphanès Philométor Kallinikos en l'honneur de Gn. Papirius Carbo (*cos.* 113), il est impossible de savoir si, à la l. 5, il convient de restituer στρατη[γὸν ὕπατον ou ἀνθύπατον Ῥωμαίω]ν (cf. P. Roussel et J. Hatzfeld, *BCH*, 1910, 395, n. 41).

gouverneur), en l'année 113[1]. C'est cette année-là, en effet, que fut jugé, sous la présidence de L. Cassius (Longinus Ravilla)[2], le procès des Vestales, que rappelle Valère Maxime et dans lequel Antoine se trouva momentanément impliqué.

Bien que la Pisidie ne fût point comprise dans l'*Asia provincia*[3], ce fut certainement pendant sa questure que M. Antonius entra en rapports avec les Προσταεννεῖς. Le monument qu'ils firent élever à Délos date ou de 113 ou d'une des années immédiatement postérieures.

V

Il y a quelques années, j'ai essayé, dans cette *Revue* (V, 1903, p. 211, n° 9), de remettre d'aplomb un décret des Amphiktions de Delphes assez malheureusement publié par son premier éditeur[4]. Mais j'ai moi-même bronché de façon regrettable dans la tentative que j'ai faite pour rétablir la ligne 4 de cet intéressant document. Je veux réparer mon erreur.

Voici tout d'abord les 15 premières lignes du décret, avec les restitutions de M. Laurent et les miennes (je laisse vide, à dessein, la lacune de la l. 4) :

Δόγ[μα τῶν Ἀμφικτιόν]ων.
Ἐπεὶ Κάλλιστος Ἐπιγ[ένους Κνίδιος, ἀν]ὴρ καλὸς κἀγαθός, γενόμ[ε]-
νος ἐπὶ τῆς Ἑλλάδος μ[ετὰ τοῦ αὐτοκρ]άτορος καὶ μετὰ τῶν ἐκεί-
νου πρεσβευτῶν καὶ ἀν[..........τ]ὴν ἀναστροφὴν καὶ εὐταξί-
αν τοῦ βίου πεποίηται π[ᾶσιν ἀνυπέρβλ]ητον καὶ πλείστην ῥοπὴν
παρὰ τοῖς ἡγουμέ[νο]ις [ε]ἰς[..... ἔχων τῶν] πόλεων ἥκει φροντίζων καὶ πα-
ραίτιος ἀεί τινος ἀγα[θοῦ γινόμενος τοῖς ἡ]μετέροις δήμοις τούς τε κα-
τ' ἄνδρα χρείαν ἔχοντας [Ἕλληνας συνυπο]λαμβάνων καὶ δι' αὑτοῦ καὶ δι-
ὰ τῶν ἡγουμένων, ὥστε καὶ [κατὰ κοινὸν] καὶ κατ' ἰδίαν φίλον καὶ ξέ[νον]

1. Cf. Drumann-Groebe, I, 44, n. 9.
2. Celui-ci n'était pas *praetor*, comme le dit à tort Valère Maxime, mais *quaesitor* extraordinaire; cf. Mommsen, *Staatsr.* II 3, 664, 2, où sont cités tous les textes concernant le rôle joué par L. Cassius dans le procès des Vestales; Münzer, P.-W. III, 742, *s. v. Cassius* 72.
3. Sur ce point, voir, en dernier lieu, Ad. Wilhelm, *Neue Beitr. zur griech. Inschriftenk.* IIer Teil (*Sitzungsber. der Wien. Akad.* 1912), 9.
4. *BCH*, 1901, 355, n. 4 (M. Laurent).

καὶ εὐεργέτην ἑαυτὸν ἀποδεδ[ειχ]έ[ναι] τῶν Ἑλλήνων, καὶ ταῦτα πά[ν]τα πράττων διατετέλεκεν καὶ πόλεις καὶ ἰδιώτας σῴζων χωρὶς [ὀψω]νίων δεομένων [βλά]βης τε καὶ δαπάνης, ὥστε κτλ. [1].

Les observations chronologiques faites par l'éditeur sur les noms de deux des députés envoyés auprès de Kallistos [2] ne permettent guère de douter que le décret se rapporte, ainsi qu'il l'a pensé, aux événements de l'année 48. Les honneurs décernés à Kallistos peuvent avoir été votés par les Amphiktions peu de temps après la bataille de Pharsale (7 juin 48), soit à la pylaia d'automne de 48, soit à celle du printemps de 47 [3]. Kallistos se serait donc trouvé en Grèce en même temps que César et ses lieutenants. Ceux-ci seraient les πρεσβευταί *(legati)* mentionnés à la l. 4. Le titre d'αὐτοκράτωρ (l. 3) que porterait César ne prête à aucune objection [4].

1. *Notes critiques.* — L. 3 : J'ai précédemment écrit μ[ετά τε τοῦ αὐτοκρ]άτορος; mais μετὰ τοῦ αὐτ. (Laurent) suffit à remplir le vide. — L. 5 : π[ᾶσιν ἀνυπέρβλ]ητον me semble préférable à π[αρὰ πᾶσιν ἀνέγκλ]ητον, que j'ai d'abord proposé. — Je ne crois pas devoir maintenir le supplément [ε]ἰς [τὸ καλὸν ἔχων]. Peut-être [ε]ἰς [πάντα ἔχων] ? Pour la construction ῥοπὴ εἰς, cf. Polyb. VI, 52, 9 : ἡ τῶν ἐπιβατῶν εὐψυχία πλείστην παρέχεται ῥοπὴν εἰς τὸ νικᾶν. — L. 6 : ἥκει n'est pas, comme je l'avais cru, « le parfait (ἧκε) avec la désinence du présent », mais le présent avec le sens du parfait; cf. Mayser, *Gramm. der gr. Pap.* 372. — Aux l. 24-25 du décret (non reproduites ici), il faut écrire παρακαλ[έσου]σι.

2. *BCH*, 1901, 357. — Ces deux députés sont Καλλείδας Εὐξιθέου et Διόδωρος Δωροθέου.

3. Je ne puis comprendre pourquoi M. Laurent (*ibid.* 258) laisse flotter la date du décret entre 48 et 44. Après que Q. Fufius Calenus fut rentré à Rome — derniers mois de 47 —, il n'y eut plus en Grèce de « légat » de César. Ser. Sulpicius Rufus (*cos.* 51), qui vint remplacer Calenus en 46, gouverna régulièrement la province de Macédoine en qualité de proconsul (cf. Zumpt, *Comm. epigr.* II, 226; H. Gäbler, *Zur Münzk. Makedoniens,* III, 183).

4. Dans les deux dédicaces d'Athènes et de Mégare (Dittenberger, *Sylloge* [2], 346; *IG*, VII, 62), César n'est point appelé αὐτοκράτωρ et porte le titre de δικτάτωρ. Mais, dans sa lettre aux Mytiléniens de l'an 45 (*IG*, XII, 2, 35 *c*), αὐτοκράτωρ est le premier titre qu'il se donne, conformément à la règle suivie dans les inscriptions latines : [Γάιος Ἰούλιος Καῖσαρ αὐτοκράτ]ωρ, δικτάτωρ τ[ὸ τ]ρίτον —. Et, dans le sénatus consulte joint à cette lettre (*IG*, XII, 2, 35 *d* = Dittenberger, *Sylloge* [2], 349), il est dit simplement (l. 11-12) : Γάιος Καῖσαρ αὐτοκράτωρ. On peut d'ailleurs observer que, durant sa campagne de Grèce, César n'était pas dictateur : sa première dictature finit le 15 décembre 49, et la seconde ne commence qu'en octobre ou novembre 48 (cf. Drumann-Groebe, III, 739; 508, 9; I, 405). Dans la dédicace de Délos, qui doit probablement se placer peu de temps après la bataille de Pharsale (Th. Homolle, *BCH*, 1884, 153), il est qualifié d'ἀρχιερεὺς καὶ αὐτοκράτωρ ὕπατός τε τὸ δεύτερον. A l'armée, son titre était naturellement *imperator* (*B. C.* III, 91, 1; 3). — J'avoue, d'ailleurs, ne rien entendre à ce que veut dire M. Laurent, lorsque, raisonnant sur le titre d'αὐτοκράτωρ, qu'il a restitué avec vraisemblance, il s'exprime ainsi (*ibid.* 357-358) : « Entre 56 et 27, *quatre hommes ont détenu en Grèce* l'imperium : Auguste..., M. Antoine..., César et Pompée... ». Tous les gouverneurs de Macédoine, compris entre les deux termes indiqués, ont aussi « détenu l'*imperium* »; mais le décret ne parle pas d'un « homme » ayant « détenu l'*imperium* », il parle — ce qui est fort différent — d'un *imperator*.

En 48, César lui-même ne fit dans la Grèce propre qu'un très bref séjour. On sait qu'arrivé d'Épire en Thessalie au commencement de mai, il n'y demeura que le temps de battre Pompée, et que, dès le lendemain de Pharsale, se jetant sur les traces du vaincu, il prit le chemin de l'Asie [1]. Au contraire, ses légats accomplirent en pays grec, avant et après la bataille décisive, d'importantes opérations [2].

A la fin de l'hiver, C. Calvisius Sabinus occupa l'Aitolie, l'Akarnanie et l'Amphilochie. A la même époque, L. Cassius Longinus commença d'envahir la Thessalie, puis, pressé par l'armée de Metellus Scipio, fit retraite en Akarnanie jusqu'à Ambrakia, et s'en vint rejoindre ensuite Calvisius en Aitolie. Gn. Domitius Calvinus, après de longues manœuvres en Macédoine, pénétra dans la Thessalie centrale où il fit, peu avant la journée de Pharsale, sa jonction avec César. Mais c'est surtout à Q. Fufius Calenus qu'échut la tâche de briser en « Achaïe » toutes les résistances [3]. En mai 48, sur l'ordre exprès de César, renforcé des troupes de Cassius et de Calvisius, il descendit d'Épire dans la Grèce occidentale, occupa Delphes, où son passage est attesté par un décret de proxénie [4], puis Orchomène et Thèbes, et réduisit par la force quelques places de Phocide et de Béotie. Passant de là en Attique, il se rendit maître du Pirée, et mit le siège devant Athènes et Mégare, qui ne capitulèrent qu'à la nouvelle de la défaite de Pompée. Un peu plus tard, on le trouve dans le Péloponnèse : il s'empare de Patrai et soumet toute la péninsule. César, à son départ pour l'Asie, lui confia le gouvernement de la Macédoine, qu'il garda jusque vers la fin de 47 [5]. — C'est à ces *legati*, plus qu'à leur chef, que dut

1. César ne revint en Grèce qu'en septembre 47, et, pressé de gagner Rome, ne fit que la traverser d'Athènes à Patrai : cf. Drumann-Groebe, III, 504 et note 1, où sont cités les textes.

2. Pour tout ce qui suit, voir Stoffel, *Hist. de Jules César; Guerre civile,* II, 10 sqq.; Drumann-Groebe, III, 450 sqq.; Münzer, P.-W. III, 1411, *s. v. Calvisius* 13; 1739, *s. v. Cassius* 65; V, 1419, *s. v. Domitius* 43; VII, 205-206, *s. v. Fufius* 10.

3. *B. C.* III, 56, 1 : — *temptandam sibi Achaiam ac paulo longius progrediendum existimabat Caesar. itaque eo Q. Calenum misit eique Sabinum et Cassium adiunxit.*

4. Publié par G. Colin, *BCH*, 1898, 151, 2, et par E. Bourguet, *Fouilles de Delphes*, III (1), 176-177, n. 318 : (l. 4) ἐπιτάξαντός τε Κοίντου Φουφίου Καλήνου τοῦ πρεσ[βευτοῦ] — —. Cf. *B. C.* III, 56, 2.

5. Cf. Münzer, P.-W. V, 206, s. v. *Fufius* 10; Zumpt, *Comm. epigr.* II, 226; H. Gäbler, *Zur Münzk. Makedon.* III, 182-183. Je ne sais sur quoi se fonde Gäbler pour supposer que Calenus était alors assisté de L. Cassius Longinus.

avoir affaire Kallistos, lorsqu'il mit son crédit au service des « peuples », des « villes », et des habitants de l'Hellade.

Or, dans les dédicaces gravées sous les statues qui lui furent érigées à Oropos et à Olympie[1], Q. Fufius Calenus est appelé πρεσβευτὴς καὶ ἀντιστράτηγος, c'est-à-dire *legatus pro praetore*[2]. Et nous savons que, durant la guerre civile, divers lieutenants de César portèrent le même titre[3]. C'est ainsi qu'en avril 49, le légat Curio fut envoyé en Sicile en qualité de *pro praetore*[4]; c'est ainsi encore qu'en 49, le légat M. Antonius fut préposé au commandement militaire de l'Italie avec le rang de propréteur[5]. Il est vraisemblable qu'en Grèce le titre de *legatus pro praetore* n'était pas spécial au seul Calenus; il put être été attribué, par exemple, à Domitius et à Calvisius[6]. A la l. 4 du décret, la restitution μετὰ τῶν ἐκείνου πρεσβευτῶν καὶ ἀν[τιστρατήγων] doit donc être acceptée avec confiance.

VI

En 1883[7], M. S. Reinach publia l'inscription suivante qu'il avait trouvée dans l'Établissement des Poseidoniastes de Bérytos, découvert à Délos par ses soins :

Τὸ κοινὸν Βηρυτίων
Ποσειδωνιαστῶν
ἐμπόρων καὶ ναυκλή-
ρων καὶ ἐγδοχέων
Ῥώμης
ἀρχιθιασιτεύοντος
Διονυσίου τοῦ Σωσιπάτρου.

1. *I G*, VII, 380; *Inschr. von Olymp.* 330. Dans le décret de proxénie des Delphiens, ci-dessus rappelé, où est nommé Calenus, il faut vraisemblablement restituer (l. 4-5): ἐπιτάξαντός τε Κοίντου Φουφίου Καλήνου τοῦ πρεσ[βευτοῦ | καὶ ἀντιστρατήγου τοῦ αὐτοκράτορος Γαίου Καίσαρος ποιήσα]σθαι κτλ.

2. Sur l'origine de cette qualification, qui semble dater de la *lex Gabinia*, et paraît avoir été d'abord attribuée aux 25 *legati* que s'adjoignit Pompée, quand il fut chargé de combattre les pirates, cf. Mommsen, *Staatsr.* II 3, 656-657.

3. Pendant la guerre des Gaules, Labienus est aussi *legatus pro praetore* (*B. G.* I, 21, 2), peut-être en vertu de la *lex Vatinia*; cf. Mommsen, *Staatsr.* II 3, 656, 1.

4. *B. C.* I, 30, 2; Cic. *ad Att.* IX, 15, 1; X, 4, 9; cf. Klein, *Die Verwaltungsbeamt. der Prov.* I, 81.

5. Cf. Drumann-Groebe, I, 50; Groebe, P.-W. I, 2597, *s. v. Antonius* 30 (où l'on trouvera cités les textes).

6. Toutefois, L. Cassius Longinus est dit *pro cos.* dans l'inscription de l'Ossa (print. 48): *CIL*, III, 588 = Dessau, 39.

7. *BCH*, 1883, 471, n. 5.

Ce texte si court a causé quelque tracas à tous ceux qui s'en sont occupés.

« Le mot Ῥώμης », disait S. Reinach, « mis en évidence au milieu de l'inscription, est très difficile à expliquer. Nous ne pensons pas qu'il faille essayer de le rattacher à l'un des génitifs qui précèdent, qui sont tous qualifiés par l'ethnique Βηρυτίων. Rappelons seulement que le temple des Posidoniastes était probablement voué à la déesse Rome, dont on y a retrouvé la statue, et que toute l'association a pu se placer sous le patronage de la ville protectrice du temple et de Bérytus. » Dittenberger[1] s'est déclaré peu satisfait de cette explication qui, en effet, n'en est pas une. Lui-même, d'ailleurs, confessait mélancoliquement son embarras : « *At ille nudus genetivus* Ῥώμης, cuius sane nullam video probabilem explicationem, *etiam in illa Reinachii sententia permirus* eqs. » Ziebarth[2] a pensé résoudre les difficultés qui avaient arrêté ses devanciers en écrivant : Τὸ κοινὸν Βηρυτίων Ποσειδωνιαστῶν ἐμπόρων καὶ ναυκλήρων καὶ ἐγδοχέων Ῥώμης. Ἀρχιθιασιτεύοντος κτλ. Mais le texte, ainsi disposé et ponctué, a ce fâcheux défaut de n'offrir aucun sens.

Tout s'éclaire, dès qu'on est attentif à la nature et à l'emplacement du monument qui porte l'inscription.

Celle-ci est gravée sur une plaque de marbre blanc qui formait la face antérieure d'un autel rectangulaire ; deux autres plaques semblables, anépigraphes, formant les deux parois latérales de l'autel, ont été retrouvées. L'autel, dont les fondations subsistent encore, se dressait, comme l'ont reconnu MM. Bulard et Picard qui explorèrent l'oikos des Poseidoniastes en 1904 et en 1910, en avant et à petite distance du *sacellum* que les Bérytiens avaient élevé à la déesse Rome, et qui en renferme encore la statue, accompagnée d'une dédicace[3].

Dès lors, aucun doute n'est possible : l'autel était celui de Rome. Partant, la présence, au milieu de sa face antérieure, du nom Ῥώμης est chose toute naturelle. Ce nom désigne la

1. *Or. gr. inscr.* 591, not. 1.
2. *Das griech. Vereinswesen*, 29, note 2.
3. Cf. S. Reinach, *BCH*, 1883, 467-468, n. 1 = Dittenberger, *Or. gr. inscr.* 591. Notons ici qu'il convient de modifier la lecture de la dernière ligne (signature du sculpteur). Cf. *C. R. Acad. Inscr.* 1904, 733 sqq.

divinité à qui l'autel appartenait. Il est au génitif, comme c'est l'usage en pareil cas ; il ne doit, ainsi que l'avait bien vu S. Reinach, être rattaché ni à ce qui précède ni à ce qui suit ; il demeure isolé. Le *nudus genetivus*, pour parler comme Dittenberger, est ici tout à fait correct.

Il y a donc, en réalité, sur ce marbre deux inscriptions indépendantes et qu'il faut soigneusement distinguer : d'une part : Ῥώμης — ; de l'autre : τὸ κοινὸν Βηρυτίων Ποσειδωνιαστῶν ἐμπόρων καὶ ναυκλήρων καὶ ἐγδοχέων, ἀρχιθιασιτεύοντος Διονυσίου τοῦ Σωσιπάτρου.

Toutefois, il n'est pas admissible que ces deux inscriptions, emmêlées de façon singulière et comme fondues ensemble, n'aient point entre elles de rapport. La seconde — qui ne peut être qu'une dédicace des Poseidoniastes — est elliptique à l'excès : on ne voit pas d'abord quelle consécration avait faite, sous la magistrature de l'ἀρχιθιασίτης [1] Dionysios, la Confrérie des Bérytiens. Mais, par le voisinage du mot Ῥώμης, le sens se trouve très convenablement éclairci et complété. L'année où Dionysios présidait le κοινόν, les Bérytiens avaient érigé et consacré l'autel de la déesse Rome : τὸ κοινὸν κτλ. — (τὸν βωμὸν) Ῥώμης (ἱδρύσατο *vel simile aliquid*), ἀρχιθιασιτεύοντος κτλ. Voilà ce que signifie la dédicace ; mais il n'était pas besoin qu'elle fût si explicite. La présence du nom de Rome, mis en vedette sur l'autel, excluait toute équivoque [2].

Maurice HOLLEAUX.

(A suivre.)

Versailles, 1915.

1. Sur cette fonction et sur le verbe ἀρχιθιασιτεύω, cf. les exemples réunis par Poland, *Gesch. des griech. Vereinswes.* 16 et note 3 ; 28.

2. [Ajoutons une remarque. Il se peut que la dédicace des Bérytiens ait d'abord été rédigée en cette forme : Τὸ κοινὸν κτλ. Ῥώμηι, ἀρχιθιασιτεύοντος κτλ. (*subaud.* ἀνέθηκε *vel* ἱδρύσατο), c'est-à-dire dans la forme la plus ordinaire et la plus régulière. Lorsqu'on la grava, on aurait, au datif Ῥώμηι, substitué avec intention le génitif Ῥώμης, afin que, comme le voulait l'usage, il fût clairement indiqué à quelle divinité appartenait l'autel. De là serait résultée l'anacoluthe qui, d'une inscription, en a fait deux.]

RECHERCHES SUR LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE

DE L'ASIE MINEURE[1]

VI

L'OMPHALOS GORDIEN

Dans le récit que fait Quinte-Curce du séjour d'Alexandre à Gordium, trois points sont à considérer :

1° L'historien note que la ville, ancienne et fameuse capitale du roi Midas *(quondam nobilem Midae regiam)*[2] se trouve également distante de la mer Pontique et de celle de Cilicie *(pari intervallo Pontico et Cilicio mari distantem)*;

2° que l'empire de l'Asie, d'après les croyances des habitants, était promis à celui qui dénouerait le nœud avec lequel on avait assujetti le joug du vieux char royal conservé en ex-voto dans le temple de Jupiter *(Asiae potiturum, qui inexplicabile vinculum solvisset)*;

3° que cette promesse résultait de la prédiction d'un oracle *(editam esse oraculo sortem)*.

De récentes recherches ont attiré l'attention sur l'idée, répandue de très bonne heure chez un grand nombre de peuples, qu'il existait un centre ou nombril de la terre (γῆς ὀμφαλός, orbis terrarum umbilicus), ou de certaines régions de la terre[3]. Aux exemples cités par Roscher[4] et dont les plus

1. Voir *Revue des Études anciennes*, t. V, 1903, p 1-14; VI, 1904, p. 277-319; VIII, 1906, p. 1-22; XII, 1910, p. 365-372.

2. Pline (*Hist. nat.*, V, 42) atteste également que Gordium fut la capitale primitive de la Phrygie : « caputque quondam eius ». Cf. Strabon, XII, 5, 3, et Plutarque, *Alex.*, XVIII, 5.

3. La théorie a soulevé des objections : « Cette conception d'un centre du monde suppose des connaissances géographiques et un esprit de système qui ne sont pas d'une époque primitive ; c'est déjà de la science avancée. » (Glotz, *Rev. hist.*, t. CXXIII, 1916, p. 317-318.)

4. *Omphalos*, dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Saxe, *philolog.-historisch. Kl.*, t. XXIX, n° 9, 1913.

caractéristiques sont ceux de l'ombilic du temple d'Apollon Pythien à Delphes et du sanctuaire d'Apollon Didyméen à Milet, M. Jullian[1], puis M. Loth[2], ont montré qu'il fallait ajouter la Gaule et les Iles Britanniques. Je me demande si les Phrygiens ne doivent pas être compris dans cette liste, à côté des Hindous, des Babyloniens, des Israélites, des Phéniciens, des Arabes, des Égyptiens, des Perses, des Grecs, des Italiotes et des Celtes.

Ce qui tend à le prouver, c'est la place éminente faite à leur capitale dans les croyances indigènes, telles que les rapporte Quinte-Curce d'après les historiens d'Alexandre. Nous trouvons réunies, à propos de Gordium, les trois idées sur lesquelles se fonde, dans son expression la plus complète, le système de la détermination d'un nombril de la terre : l'idée géographique de centre, l'idée religieuse de prédiction divine, l'idée politique d'empire. On ne nous dit pas clairement d'où était originaire l'oracle accordant la domination de l'Asie à celui qui dénouerait le nœud gordien[3]. Mais tout donne à penser qu'il en allait à Gordium comme à Delphes et à Milet, où c'était l'oracle local qui faisait du sanctuaire de la nation le centre de l'Oikouméné[4].

Dans les temples de l'Ionie et de la Grèce, la figuration de l'ombilic consistait en une masse de forme conique ou pyramidale. A Delphes, « deux aigles, que Zeus avait lancés des extrémités du monde, fixent, en se rencontrant, le centre de la terre, et une pierre sacrée marque l'endroit précis de leur réunion »[5]. A Gordium, nous avons affaire, non plus à une borne, mais à un char[6]. Toutefois, l'aigle, messager du roi

1. *Omphalos, mediolanum* (*Rev. Ét. anc.*, t. XVI, 1914, p. 235-236).
2. *L'Omphalos chez les Celtes* (même recueil, t. XVII, 1915, p. 193-206).
3. Dans la monographie qu'ils ont consacrée à la ville phrygienne, G. et A. Körte, après une étude minutieuse de toutes les traditions relatives à la légende de Gordios, établissent, d'une façon probante, que l'oracle fameux a été rendu sur place (*Gordion*, p. 13-14 ; cf. Ad. Reinach, *Rev. Ét. gr.*, t. XXVI, 1913, p. 375, n. 3 de la p. 374).
4. Voir la note précédente. Dans Quinte-Curce, Justin et Arrien, il n'est question que d'empire de l'Asie. Plutarque parle de domination universelle : βασιλεῖ γενέσθαι τῆς οἰκουμένης (*Alex.*, XVIII, 1).
5. G. Karo, *Dict. des antiquités*, s. v. *Omphalos*. Cf. Courby, *L'Omphalos delphique*, dans les *C. R. Acad. Inscr.*, 1914, p. 269.
6. Ce char est l'équivalent du char sacré des Perses, également consacré au dieu du ciel, et qui suivait les Achéménides dans leurs expéditions (Hérodote, VII, 40, 4 ; Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 3, 12 ; Quinte-Curce, III, 3, 2. Cf. G. et A. Körte, *Gordion*, p. 16).

des dieux, joue son rôle dans la légende [1]. Puis, certaines particularités du char de Priam se prêtent à de curieux rapprochements. Le joug du véhicule homérique porte une bossette en forme de nombril, ὀμφαλόεν; c'est cet ombilic qui reçoit la courroie d'attache : « ἔδησαν ἐπ' ὀμφαλόν » [2].

Il est évident que le char de Gordium, auquel la tradition locale attribuait une antiquité légendaire, était d'un type primitif et ressemblait plus ou moins au char de ces Troyens dont les Phrygiens étaient les alliés. Il avait donc sans doute, lui aussi, son omphalos : ce fut à cet omphalos gordien qu'Alexandre s'attaqua et dont il trancha le nœud, accomplissant ainsi l'oracle, ou l'éludant [3].

Georges RADET.

P.-S. — J'avais demandé à mon collègue Albert Cuny, spécialiste en matière de linguistique gréco-orientale, si le radical *gord-* en phrygien n'aurait pas une signification analogue à *centre*. Mais la langue du peuple dont Gordium fut la capitale nous est trop mal connue pour qu'on puisse arriver à une étymologie plausible.

1. Arrien, *Anab.*, II, 3, 3 sqq.
2. *Iliade*, XXIV, 269 et 273. Cf. Saglio, *Dict. des antiquités*, s. v. *Currus*, p. 1638.
3. « Oraculi sortem vel elusit, vel implevit » (Quinte-Curce, III, 1, 18). Ad. Reinach présente, sur cet épisode fameux, des considérations d'un autre genre (*Rev. Ét. gr.*, t. XXVI, 1913, p. 374 sqq.).

L'ÉPISODE D'ACESTE DANS LE Ve LIVRE DE L'ÉNÉIDE

M. R. Pichon a récemment étudié, ici même[1], un curieux épisode des jeux célébrés en l'honneur d'Anchise. Énée attache une colombe par une corde à un mât de navire fiché en terre, et les héros rivalisent à qui l'atteindra. La flèche d'Hippocoon pénètre dans le mât; celle de Mnesthée coupe les liens de l'oiseau qui s'envole, mais qui est abattu par Eurytion. Aceste, bien que le concours soit clos, veut cependant lancer lui aussi son trait, qui s'enflamme et laisse dans les airs un sillage lumineux comme celui d'une comète. Ce prodige est considéré comme un présage, défavorable pour les uns, favorable pour Énée, qui accorde le prix à Aceste.

M. Pichon pense qu'il concerne la fondation de Ségeste, dont Aceste fut roi, puisque la colombe est l'oiseau de Vénus, et que Vénus est la déesse protectrice de cette cité; il suppose qu'il y avait à Ségeste une cérémonie attachée à la fondation de la ville, où une colombe était immolée par la flèche d'un habile tireur, et que la légende conserve le souvenir de ce rite religieux.

Que ce présage est relatif à la fondation de Ségeste, et qu'une telle cérémonie était célébrée dans cette ville, c'est une pure hypothèse; mais qu'il s'agit d'un rite, et non d'un simple exercice d'adresse, c'est ce qui paraît certain.

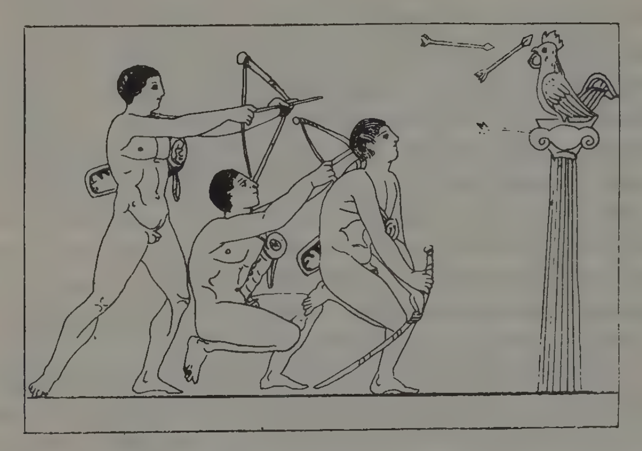
***

Le poète a sans doute décrit dans ses vers un jeu qu'il avait pu voir lui-même.

Une peinture d'un vase grec du ve siècle illustre celui-ci. Sur une œnochoé du Musée de Naples[2], trois éphèbes tirent à l'arc contre un coq juché sur une colonne; coïncidence

1. *Rev. des Ét. anciennes*, 1916, p. 253 sqq.; *Rev. des Ét. grecques*, 1916, p. LVI-LVII.
2. *Museo Borbonico*, VII, pl. XLI; *Dict. des ant.*, s. v. *Arcus*, p. 390, fig. 480.

curieuse, on remarque que la flèche de l'un a pénétré dans le fût, comme celle d'Hippocoon. Est-ce un exercice éphébique sans signification spéciale? Cette opinion est très vraisemblable. Mais peut-être aussi est-on autorisé à en donner une autre explication.



Le coq joue un grand rôle dans la vie antique[1]. C'est l'animal favori des jeunes gens, qui l'élèvent et l'exercent pour le combat[2]. Symbole érotique[3], c'est le cadeau que les érastes font à leurs éromènes. Mais il est plus qu'un animal de plaisir. Il est emblème du culte funéraire[4]. Il est symbole solaire[5],

1. Sur le coq dans l'Antiquité, son origine et son histoire : Perdrizet, *Sur l'introduction en Grèce du coq et des combats de coqs*, *Rev. arch.*, 1893, XXI, p. 157 sqq.; A. Reinach, *Sur l'origine du coq*, *L'Anthropologie*, 1910, 21, p. 75 sqq., 15; Pettazoni, *ibid.*, p. 667 sqq.; Hehn, *Kulturpflanzen und Haustieren* (5), p. 260 sqq.; *Gaz. arch.*, 1880, p. 192 sq.; de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, trad. Regnaud, II, 1874, p. 295 sqq.; *Ath. Mitt.*, 1905, p. 207 sqq.; Jastrow, *Nation*, 1912, II, p. 239; *Rev. arch.*, 1912, II, p. 432; Perrot, *Hist. de l'art*, 10, p. 20; Scheftelovitz, *Das stellvertretende Huhnopfer mit besonderer Berucksichtigung des judischen Volksglaubens*, *Religionsgesch. Versuche*, XIV, 3, 1914; Fehrle, *Der Hahn im Aberglauben*, *Arch. suisses des trad. populaires*, 1912, XVI, n° 2, p. 65 sqq.; Andree, *Votive und Weihegaben des katholischen Volkes in Suddeutschland*, p. 149 sqq.

2. *Dict. des ant.*, s. v. *Alektryonon agones*, p. 180; Perdrizet, *loc. cit.*

3. *Indicateur d'antiquités suisses*, 1910, p. 17, ex.

4. Weicker, *Hähne und Grabstelen*, *Ath. Mitt.*, XXX, p. 217 sqq.; Perrot, *op. l.*, 10, p. 65 et note 2.

5. *Gaz. arch.*, 1880, p. 192 sqq.; Cumont, *Mithra*, I, p. 210. Le coq apparaît avec divers symboles solaires sur un relief gallo-romain de Dôle, dont l'authenticité n'est cependant pas certaine; Feuvrier, *Monuments gaulois du Musée de Dôle*, 9° Congrès préhistorique de France, 1913, p. 544 sqq.; *Rev. hist. des rel.*, 1916, LXXIV, p. 118 (Toutain); *Rev. arch.*, 1915, I, p. 344 (S. Reinach).

sens qu'il a conservé dans les survivances modernes, et sa blancheur en témoigne[1]. Il est aussi un dieu. La religion égéenne connaît déjà un dieu-coq[2], et la Grèce hellénique en a gardé le souvenir dans le culte de plusieurs de ses divinités[3]. Peut-être que certaines étranges figurations de l'art antique, qui unissent le coq au corps humain, bronzes[4], gemmes[5], monnaies[6], peintures de vases[7], terres cuites[8], dérivent de ce type divin à demi-anthropomorphisé; peut-être même qu'à l'origine les combats de coqs avaient une valeur religieuse[9].

Comme certain dieu carthaginois[10], l'Athéna d'Élis, œuvre de Colotès, portait sur son casque un coq, au dire de Pausanias[11]. On sait que l'animal, devenu attribut de la divinité, est à l'origine cette divinité elle-même, reléguée à ce rang secondaire par l'anthropomorphisme; ce n'est donc pas tant parce que le coq est l'oiseau guerrier, dont le chant est le signal de la reprise du travail journalier, qu'il est l'attribut d'Athéna Promachos et Ergané[12]. Sur les amphores panathénaïques, perché sur une colonne, il accompagne la déesse[13]. Est-ce un coq de combat, comme on l'a dit parfois[14]? Mais souvent, à sa place, sur le même pilier, ce sont des types divins, la chouette, Triptolème, Niké, Athéna elle-même. Le coq seul serait un

1. Cf. les chevaux blancs du soleil, Reinach, *Cultes*, IV, p. 47 sqq. L'hippalectryon (Perdrizet, *Rev. des Ét. anciennes*, 1904, n° 1; Lechat, *Au Musée de l'Acropole*, p. 453 sqq.; A. Reinach, *Rev. des Ét. grecques*, 1913, p. 364, note 2) est, à mon avis, une combinaison du coq et du cheval, tous deux symboles solaires. C'est un procédé fréquent que de fusionner en un même motif des symboles de même nature.

2. *Rev. hist. des rel.*, 1913, p. 71, note 1; *Rev. arch.*, 1913, I, p. 295; *Rev. des Ét. grecques*, 1913, p. 364.

3. *Rev. des Ét. grecques*, 1913, p. 364. D'où l'interdiction pythagoricienne de tuer cet animal, Reinach, *Cultes*, I, p. 31, note 1.

4. *Rev. des Ét. grecques*, 1913, p. 364, note 2, bronze archaïque de Delphes; Musée d'Avignon, bronze n° 174 A.

5. Delatte, *Études sur la magie grecque*, *Musée belge*, 1914, p. 27; *Rev. arch.*, 1906, VII, p. 318, pl. II, 1; *Indicateur d'antiquités suisses*, 1910, p. 15.

6. Déchelette, *Manuel d'arch.*, II, 3, p. 1570.

7. *Indicateur d'ant. suisses*, 1910, p. 16; vase de Lecce, *Rev. arch.*, 1913, II, p. 173.

8. *Indicateur d'ant. suisses*, 1910, p. 15 sqq.

9. *Rev. des Ét. grecques*, 1913, p. 365, note 1.

10. Louvre, dieu barbu, peut-être l'Eschmoun phénicien, coiffé de la dépouille d'un coq; sans doute apparenté à l'Esculape gréco-romain, dont le coq était l'attribut, *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles Lettres*, 1904, p. 238.

11. Lechat, *Rev. des Ét. anciennes*, 1915, p. 12, note 4.

12. *Dict. des ant.*, s. v. *Minerva*, p. 1915.

13. Reinach, *Répert. de vases peints*, I, p. 68, 210, 212, 215, 257.

14. *Répertoire de vases*, II, p. 211, 3.

ornement? Ce coq sur son pilier encadre aussi d'autres scènes mythologiques[1].

Il se peut donc que les éphèbes, visant de leurs flèches un coq juché sur une colonne, ne se livrent pas à un simple jeu, mais pratiquent un exercice rituel, où l'animal symbolique sert de but à leurs coups, comme la colombe de Vénus s'offre à ceux des compagnons d'Énée. Chacun sait que beaucoup de jeux antiques, l'éphédrismos[2], la balançoire[3], le rhombe[4], ont une origine sacrée, qu'ils ont perdue au cours du temps, et qu'il en est de même pour beaucoup de jeux modernes. Aujourd'hui encore, dans le pays de Galles, on met au haut de l'arbre de mai un coq dans une cage, et les enfants portent des baguettes ornées à leur sommet d'une image du gallinacé[5].

***

La colombe est un animal divin, dont le culte, attesté dès la civilisation égéenne[6], a laissé de nombreuses traces en Grèce, par exemple à Dodone, où les colombes sacrées rendaient des oracles[7], et dans la mythologie d'Aphrodite et de Déméter[8]. Quant au pilier et à la colonne, il paraît superflu de rappeler leur rôle religieux dans le monde préhellénique et hellénique[9]; c'est la réduction de l'arbre cosmogonique, de l'arbre de vie, et c'est souvent la forme aniconique de la divinité.

L'oiseau surmonte le pilier ou l'arbre : divers auteurs ont

1. *Répertoire de vases,* II, p. 69, 4; 123, n° 9-11.
2. *Dict. des ant.*, s. v. *Ephedrismos*, p. 637.
3. *Ibid.*, s. v. *Aiora.*
4. Sur le rhombe, cf., en dernier lieu, *Rev. arch.*, 1916, II, p. 255.
5. *Rev. hist. des rel.*, XXXVIII, 1898, p. 343-4.
6. Sur le culte de la colombe dans le monde égéen, et en Syrie, Dussaud, *Civilisations préhelléniques*, 2ᵉ éd., p. 372-3, 389; id., *Rev. hist. des rel.*, LI, 1905, p. 57 sq.; Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 2ᵉ éd., p. 173; *L'Anthropologie*, 1895, p. 552; Clermont-Ganneau, *Études d'arch. orientale*, II, p. 8; de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, trad. Regnaud, II, 1874, p. 310 sq.; *Monumenti antichi*, 19, 1908, p. 31, note 5 (référ.); Deonna, *L'Archéologie, sa valeur*, I, p. 137.
7. Pschorr, *Zum Taubenorakel von Dodona, Berlin. Philol. Wochenschrift*, 1910, n° 37.
8. *Rev. des Ét. anciennes*, 1916, p. 183.
9. Evans, *Mycenean Tree and Pillar Cult, Journal of hellenic Studies*, 1901, p. 99; Girard, *Ajax, fils de Télamon, Rev. des ét. grecques*, 1905, 1 sq.; Dussaud, *Civilisations préhelléniques* (2ᵉ éd.), p. 348 sq.; *Rev. hist. des rel.*, I, 1905, p. 24 sq.; 1909, 60, p. 338; 1913, 68, p. 262; *L'Anthropologie*, 1916, p. 209; Torge, *Ashera und Astarte, ein Beitrag zur semitischen Religion*, 1902, etc.

étudié le sens cosmique de cette représentation fréquente [1], qui décore entre autres le sarcophage crétois d'Haghia Triada [2], et les monuments assyriens. C'est l'oiseau solaire ou lunaire, le disque ailé, ou le dieu anthropomorphe dans le disque ailé, perchés sur l'arbre de vie universelle [3]. C'est de ce thème que dérivent une quantité de motifs antiques et modernes, où l'on voit un oiseau terminant un mât, un arbre, une baguette [4].

Cet oiseau est souvent la colombe. Dans l'art égéen, elle surmonte le pilier [5], ou se pose sur la tête de la déesse humaine [6], deux expressions d'une même idée. Sur une gemme grecque, un jeune guerrier semble consulter une colombe perchée sur une colonne, thème que l'on a mis en relation avec celui des colombes mantiques de Dodone sur leur chêne sacré [7].

M. S. Reinach rattache même à ces motifs antiques la colombe chrétienne du Saint-Esprit. « L'oiseau », dit-il à propos des piliers aux colombes de Cnossos, « est l'image de la descente du Saint-Esprit sur la colonne bétylique » [8]; il invoque l'origine crétoise de la colombe qui descend sur Jésus au moment de son baptême [9]. L'iconographie chrétienne continue le thème : la colombe divine se pose au sommet du palmier sur la mosaïque de Sainte-Praxède [10], au sommet de l'arbre de Jessé [11]; elle surmonte le sceptre du sacre des rois d'Angleterre [12]; dans la légende, elle s'échappe de la baguette de saint Joseph, prodige qui le désigne comme l'époux de Marie [13].

1. Harrison, *Bird and Pillar Worship*, 3e Congrès hist. des religions; id., *Themis*, p. 94 sq.; Wide, *Baum, Vogel und Axt*, *Sertum phil. Johannsen oblatum*, 1910, Göteborg, p. 62; cf. *Rev. hist. des rel.*, LXIV, 1911, p. 257, etc.
2. Harrison, *Themis*, p. 159, fig. 30; 161, fig. 31; 177, fig. 38 (l'oiseau est posé sur la double hache de la foudre, surmontant le pilier); cf. Wide, *op. l.*
3. Sur ce thème, cf. *Rev. hist. des religions*, LXX, 1914, p. 49 sq.
4. Ex. *Rev. hist. des rel.*, LXX, 1914, p. 49.
5. Dussaud, *op. l.*, 2e éd., p. 351, fig. 258; Harrison, *Themis*, p. 193, fig. 48; *L'Anthropologie*, 1904, 15, p. 291.
6. Dussaud, *op. l.*, p. 373, fig. 278 (déesse aux colombes de Mycènes); statue d'Hiérapolis, déesse avec la colombe sur la tête, Chantepie de la Saussaye, *op. l.*, p. 173, 179.
7. Harrison, *Themis*, p. 101, fig. 17.
8. *L'Anthropologie*, l. c.
9. *Ibid.*, p. 278.
10. Didron, *Hist. de Dieu*, p. 514.
11. *Ibid.*, p. 8.
12. *Ibid.*, p. 460, 461, note 1.
13. Didron, *Hist. de Dieu*, p. 456-7; Maury, *Essai sur les légendes pieuses du Moyen-Age*, p. 179, note 1.

*
* *

C'est donc l'animal divin surmontant l'arbre sacré que cherchent à atteindre les flèches d'Hippocoon, de Mnesthée, d'Eurytion et d'Aceste. M. Pichon a fait justement observer que les anciens commentateurs ont eu tort de reprocher à Énée d'avoir tué la colombe, oiseau consacré à sa mère Vénus, et qu'au contraire, Énée la choisit précisément parce qu'elle est l'oiseau divin. Dans le sacrifice, c'est le dieu lui-même qu'on immole, en immolant la victime humaine qui lui est assimilée par la vertu même du sacrifice, ou l'animal attribut, qui est sa forme primitive.

Nous connaissons des rites analogues à celui que décrit Virgile. En Colombie, on attache la victime humaine au sommet d'un arbre dépouillé et peint en rouge, et d'en bas on tire sur elle à coup de flèches; on recueille le sang, que l'on offre au dieu [1]. Chez les Incas, on dresse au milieu de l'enceinte sacrée, en l'honneur du dieu, un mât entouré de paille; le sacrifiant, grimpant au sommet, y abat la victime, en offre le sang à la divinité, et en mange lui-même la chair [2]. Chez les Votiaks (Kazan), on suspend à un sapin un épouvantail, sans doute substitut d'une victime humaine, puis on le jette à terre, et à l'endroit même on sacrifie un mouton [3].

L'image elle-même du dieu est fixée au sommet du mât. Au Mexique, en l'honneur du dieu du feu, on plante devant le temple un arbre ébranché, symbole du feu, dont il renferme en lui les éléments et la puissance, et on place en haut l'image en pâte de la divinité. Autour de cet arbre, les jeunes gens se livrent à une lutte analogue à celle de nos mâts de cocagne, chacun s'efforçant d'arriver le premier au sommet, où la statue trône parmi les objets [4]. L'Égypte antique connaît un rite analogue : le roi plante devant le dieu un mât surmonté de prix, qu'escaladent les chefs des pays voisins [5]. Aujourd'hui

1. Réville, *Les religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou*, p. 265.
2. *Ibid.*, p. 346, note 1.
3. Cf. *L'Anthropologie*, 1904, 15, p. 107.
4. Réville, *op. l.*, p. 137, 139.
5. Lefébure, *Rites égyptiens*, p. 45.

encore, dans certaines fêtes de la Saint-Jean, dont l'origine solaire est connue, le dernier marié de l'année va décrocher la couronne de fleurs fixée au sommet de l'arbre de feu [1], et les mâts de cocagne de nos fêtes populaires dérivent assurément de telles pratiques. A Gubbio, dans la procession en l'honneur de saint Ubald, de saint Antoine, de saint Georges, les statues sont placées au haut d'une sorte de tour, que l'on a mis en relation avec les arbres de mai, survivance des anciennes fêtes solaires de la végétation [2].

Telle est aussi l'origine de la pratique des stylites chrétiens, dont M. Toutain a prouvé la filiation païenne [3]; saint Siméon le Stylite est le successeur des dévots d'Hiérapolis, qui se juchaient au sommet des piliers de pierre du temple syrien, et y demeuraient pendant sept jours (chiffre planétaire), en communion avec le dieu, s'identifiant en quelque sorte à lui [4]. La tradition raconte qu'un stylite d'Hiérapolis, partisan de l'hérésie de Sévère, qui luttait contre le patriarche d'Antioche, saint Ephrem, proposa à ce dernier l'épreuve du feu, pour trancher le différend [5]. On alluma donc un grand feu au pied de la colonne; mais, réflexion faite, le stylite ne voulut jamais en descendre [6]. Il y a là sans doute une déformation d'un usage ancien où le feu jouait un rôle au pied de la colonne sacrée.

En étudiant les cavaliers à l'anguipède, M. A. Reinach explique pourquoi on les élevait sur de hautes colonnes : « C'est toujours un dieu céleste et foudroyant qu'on élève le plus haut qu'on peut, pour que sa protection efficace s'étende

1. *Rev. arch.*, 1884, 4, p. 30 sq.; *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, XXXII, 1891, p. 163, 192 sq.; *Rev. hist. des rel.*, LXX, 1914, p. 48. note 4.

2. Bower, *The elevation and procession of the Ceri at Gubbio*, 1897; cf. *Rev. hist. des religions*, XLI, 1900, p. 108, 112.

3. Cf. *Rev. hist. des religions*, LXX, 1914, p. 59, référ.; *Rev. arch.*, 1916, II, p. 460.

4. Sur les stylites : Goldziher, *Die Säulenmänner*, *Zeitsch. d. deutsch. Morgenländischen Gesch.*, LV, 1901, 3; Delehaye, *Les stylites*, Bruxelles, 1895; id., *Rev. des questions historiques*, 1895; Cahier, *Caractéristiques des Saints*, I, p. 244, s. v. *Colonne*; Lietzmann, *Das Leben d. heiligen Simeon Stylites*, Leipzig; Delehaye, *Vita S. Danielis stylitae*, *Analecta Bollandiana*, XXXI, n° II-III; *Rev. des Et. grecques*, 1896, p. 217 sq. (S. Daniel); Abbé P. Martin, *Chroniques de Josué le stylite, écrites en l'an 515*, Paris, 1876; cf. *Rev. hist. des rel.*, XXXII, 1895, p. 210; XL, 1899, p. 190; LXX, 1914, p. 59.

5. On raconte aussi qu'Helenus, évêque d'Héliopolis, la ville du Soleil, aurait également passé par l'épreuve du feu pour mettre fin à une hérésie. Le Brun, *Hist. critique des pratiques superstitieuses* (2), 1750, II, p. 203.

6. Le Brun, *op. l.*, II, p. 164 q.

sur tout ce qu'il pourra embrasser du regard... Parmi les peuplades qui s'imaginent le ciel supporté par un pin gigantesque, c'est en donner comme un symbole abrégé que de placer une effigie du dieu céleste au sommet d'une image de l'arbre pilier de l'univers [1]. »



Parmi les nombreux usages relatifs aux « arbres de mai », il en est un qui consiste à décorer de rubans et de bandelettes le mât symbolique [2] ou de simples baguettes et branches, afin de procurer la fertilité de la terre. L'oiseau s'y associe encore. Les types antiques en sont l'« éiresioné » [3], le pin d'Attis, orné de bandelettes, sur lequel est perché l'oiseau ; l'arbre de vie des Assyriens, qui supporte l'oiseau ou le dieu anthropomorphe dans le disque ailé, et qui est lui aussi orné de rubans [4] reliant le globe à l'arbre et à ses adorateurs. Une fête mexicaine offre une grande analogie ; de l'arbre pendent quatre câbles que déroulent des individus déguisés en aigles, qui se lancent dans l'espace [5]. Peut-on retrouver l'équivalent de ces bandelettes dans la corde qui attache la colombe au mât d'Énée? car l'oiseau n'est pas fixé immobile au sommet du mât : il y est suspendu au bout de la corde : « *malo suspendit ab alto; vincula linea rupit, quis innexa pedem malo pendebat ab alto* ».



Cet arbre cosmogonique, cet arbre de vie, de végétation, d'où dérivent tous ces usages antiques et modernes, et qui est réduit souvent à une colonne, à un pilier, à un mât, est donc

1. *Le Klapperstein*, p. 95, 101.
2. Dussaud, *Introduction à l'histoire des religions*, p. 54 ; *Rev. hist. des rel.*, XLIII, 1901, p. 386, référ.; en Ukraine, rite nuptial, Volkov, *L'Anthropologie*, 1891, II, p. 408 ; dans une fête mexicaine, les danseurs prennent le bout des rubans attachés au mât, et dansent en les emmêlant puis en les démêlant, *Rev. eth. et sociologie*, 1913, p. 309 ; dans l'Équateur, lors d'une procession chrétienne qui continue un rite païen, un individu est emprisonné depuis la taille dans un « turbante », carcasse conique en forme de mât, ornée de rubans de différentes couleurs, Rivet, *L'Anthropologie*, 1906, 17, p. 97, fig. 4 (cf. des types antiques, tels que la statuette d'Éphèse, où la prêtresse (?) porte sur sa tête un long mât surmonté d'un épervier, *Rev. hist. des rel.*, 1914, 70, p. 48). Les exemples de ces pratiques sont très nombreux.
3. *Dict. des ant.*, s. v. *Eiresioné*, p. 497 sq.; Harrison, *Themis*, p. 321 sq.
4. Goblet d'Alviella, *Migration des symboles*, p. 170. 176, fig.
5. Capitan-Lorin, *Le travail en Amérique avant et après Colomb*, 1914, p. 97.

en relation avec le feu céleste, qui dispense la fécondité, sous la forme du dieu anthropomorphe, de l'oiseau, ou d'un symbole aniconique. Il peut être surmonté d'autres emblèmes cosmiques, tels que le scarabée solaire[1], ou l'étoile d'or qui brillait au sommet du mât de bronze des Éginètes[2]. Dans les exemples cités plus haut, maints détails attestent son sens lumineux : le mât du dieu du feu mexicain est lui-même le symbole de ce dieu ; au pied de la colonne du stylite d'Hiérapolis on allume un grand feu ; dans les fêtes modernes de la Saint-Jean, le feu joue le principal rôle, et l'on décroche la couronne au haut de l'arbre enflammé ; dans les Hautes-Pyrénées, on dresse le 1er mai un tronc choisi parmi les plus droits, dans lequel on enfonce des clous ; on le laisse ainsi jusqu'au 23 juin, la veille de la nativité de saint Jean et du solstice d'été, puis on le brûle[3]. On connaît aussi le sens solaire des piliers antiques[4].

« Il est fort possible, » dit M. Pichon, « que l'emploi de la flèche s'explique aussi par un rite religieux. » Partout les rayons solaires sont assimilés à des flèches, et Apollon est l'archer divin. Sur les monuments assyriens, le dieu solaire dans son disque ailé, au sommet de l'arbre, lance ses flèches[5]. Sur les stèles gallo-romaines, les flèches accostent le disque du soleil. Les exemples sont nombreux de ce symbolisme si naturel. On comprend pourquoi la flèche d'Aceste s'enflamme et disparaît dans les airs, et pourquoi Virgile la compare à une comète, puisqu'il s'agit d'un rite relatif au feu céleste ; le dieu manifeste sa volonté par un signe en rapport avec sa propre nature. Et si les concurrents tirent avec des flèches sur l'oiseau, c'est qu'ils emploient les armes mêmes du dieu, tout comme, dans le sacrifice, l'officiant revêt souvent le déguisement divin.

1. *Rev. hist. des rel.*, LXX, 1914, p. 89, note 8.
2. *Ibid.*, p. 57.
3. *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, XXXII, 1891, p. 161, note.
4. Colonnes du ciel, colonnes du soleil, etc.

Le phallus ayant lui aussi un sens solaire, on confond parfois les piliers et le phallus, de formes analogues : Schwartz, *Praehist. Anthr. Studien*, 1884, Berlin ; cf. *Rev. d'anthropologie*, 1884, 3, p. 545 ; id., *Nachträge zu dem Aufsatz vom Sonnenphallus*, *Zeitschr. f. Ethnol.*, VI, 1874, p. 409 sq. ; sens phallique des colonnes d'Hiérapolis, *Rev. hist. des rel.*, LXX, 1914, p. 59. Sur un vase à figures noires, l'arbre porté en procession est taillé en phallus, Dieterich, *Mutter Erde* ; cf. *Rev. hist. des rel.*, 1905, 52, p. 429. Équivalence de ces symboles, *Rev. hist. des rel.*, LXX, 1914, p. 59.

5. Goblet d'Alviella, *op. l.*, p. 271 ; Perrot, *Hist. de l'art*, II, p. 516, fig. 236.

Tirer de l'arc contre le ciel ou contre le soleil, est un usage dont les souvenirs persistent dans maintes traditions antiques et modernes[1], et parfois les flèches retombent ensanglantées sur le sol. Dans une de leurs légendes, les Navajos du Mexique, pour se venger d'un des leurs, l'attachent à la corde d'un arc, et l'envoient comme une flèche dans les airs : il revient avec les armes à feu[2]. Tirer des flèches contre le ciel pour obtenir la pluie, tirer ces traits contre l'arbre cosmique, ou contre le dieu qui y est attaché, lequel, humain ou animal, est un dispensateur de fécondité, c'est tout un[3].

Il est encore un détail à relever dans le récit de Virgile, qui confirme l'interprétation que nous donnons. Énée érige, non un pilier quelconque, mais le mât pris au navire de Séreste (*malum de nave Seresti erigit*). Ceci nous rappelle le mât fleuri du vaisseau de Dionysos porté à Athènes dans les fêtes du dieu[4], et qui est le même symbole cosmique dont nous avons parlé[5]. Car Dionysos est lui-même un dieu de la végétation[6].

Ne comprend-on pas mieux maintenant l'épisode du livre V de l'*Énéide?* Il s'agit d'un jeu rituel, dans lequel les participants s'efforçaient d'atteindre au sommet d'un mât, réduction de l'arbre de vie, l'oiseau du feu céleste, dispensateur de la fertilité, à l'aide de flèches symbolisant les rayons lumineux. Le prodige d'Aceste est bien en harmonie avec la nature du rite.

Peut-être que le poète ignorait déjà lui-même le sens primitif de cet exercice; les commentateurs en tout cas ne l'ont pas compris. Aujourd'hui, de même, seuls les érudits comprennent l'origine des pratiques analogues dont nous avons donné des exemples, et qui sont des survivances des rites lumineux de la fécondité.

W. DEONNA.

Genève, décembre 1916.

1. Lang, *Mythes*, p. 118; *Mélusine*, II, p. 501; III, p. 126 sq., 199, 263; XI, 1912, p. 185.
2. Lang, *op. l.*, p. 170.
3. Cf. Saintyves, *Le culte de la croix dans le bouddhisme, Rev. hist. des rel.*, LXXV, 1917, p. 43-4.
4. Nilsson, *Dionysos im Schiff, Arch. f. religionswiss.*, 1908, 2-3, p. 399 sq.; Frickenhaus, *Der Schiffskarren des Dionysos in Athen, Jahrbuch d. k. deutsch. arch. Instituts*, 1912, p. 61 sq.; Usener, *Sintflut*, p. 98-105; Farnell, *The cultes of greek states*, 1909; *Année Sociologique*, XII, 1913, p. 169.
5. C'est ce qu'a montré entre autres Eisler, *Weltenmantel und Himmelszelt*, II, p. 326 sq.
6. Perdrizet, *Cultes et mythes du Pangée*.

ANNAEUS SERENUS

PRÉFET DES VIGILES

(*Suite et fin.*)

VI

Hypothèses sur les dates des « Dialogi » adressés par Sénèque à Serenus.

La chronologie des *Dialogi* de Sénèque est aussi incertaine que celle des *Epistulae morales*.

En 1827, l'éditeur des *Opera L. Annaei Senecae* dans la collection Lemaire, M. N. Bouillet, hésitait à se prononcer sur les dates du *De Constantia sapientis*, du *De Tranquillitate animi* et du *De Otio*. Il se contentait de rappeler que Juste Lipse plaçait la composition des deux premiers de ces traités peu de temps après le retour de Sénèque de l'exil.

Après avoir fixé dans un article du *Philologus* (vol. VIII, pp. 309-328) la date du *De Constantia* à l'année 49, parce que le développement sur les humiliations qui peuvent venir d'une femme[1] se rapporterait à Messalline, H. Lehmann, dans son livre *Claudius und Nero und ihre Zeit* (Gotha, 1858), fixe la date à l'année 58, parce que le même développement se rapporterait à Agrippine. La date de 58 est aussi proposée par A. Martens[2], qui voit dans le développement où Sénèque affirme que la vraie liberté consiste à se mettre au-dessus de

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, 1916, p. 176.
2. A. Martens, *De L. Annaei Senecae vita et tempore quo scripta ejus philosophica quae supersunt composita sint*, Altona, 1871, p. 36.

toutes les injures [1], une allusion aux accusations que beaucoup de gens lançaient contre le philosophe au moment de l'affaire qui lui était intentée par Suillius, en 58 [2].

H. Lehmann, dont l'opinion ne varie pas pour la date des deux autres *Dialogi*, admet que le *De Tranquillitate* a été écrit peu de temps après le retour d'exil. La phrase sur les honneurs, la toge bordée de pourpre et les faisceaux des licteurs [3], se rapporterait à la préture qu'Agrippine obtint pour Sénèque en 49 [4]. A. Martens [5], au contraire, voit dans l'allusion à l'homme que la Fortune a éloigné des premiers rangs de l'État [6] une preuve que Sénèque écrivait le *De Tranquillitate* au moment où son importance politique penchait vers le déclin, c'est-à-dire en 62.

Pour le *De Otio*, Lehmann admet qu'il fut composé en 62, aussitôt après l'entretien de Sénèque et de Néron, rapporté longuement par Tacite [7]. Martens recule la date de la composition de ce dialogue jusqu'à l'année 64 [8], où Tacite dit que Sénèque, qui n'avait pu obtenir la permission de se retirer de la cour, prétendait être atteint de la goutte pour avoir le droit de ne plus sortir de chez lui [9].

M. R. Waltz [10] pense qu'un intervalle d'une vingtaine d'années sépare les trois *Dialogi*, qui marquent les diverses périodes de l'évolution morale de Serenus. C'est en 41 ou en 42, avant de partir pour l'exil ou dans les commencements de son séjour en Corse, que Sénèque aurait entrepris de convertir son jeune ami au stoïcisme; entre 49 et 55, qu'il aurait donné à son disciple, dont il recevait les confidences, les moyens de retrouver la tranquillité de l'esprit; en 61 ou en 62, au moment de se retirer des affaires, qu'il aurait justifié auprès de Serenus la théorie de l'abstention politique.

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, 1916, p. 176.
2. Tacite, *Ann.*, XIII, XLIII.
3. Voir *Rev. Ét. anc.*, 1916, p. 177.
4. Tacite, *Ann.*, XII, VIII.
5. Martens, *op. cit.*, p. 40.
6. Voir *Rev. Ét. anc.*, 1916, p. 178.
7. *Ann.*, XIV, LIII-LVI.
8. Martens, *op. cit.*, p. 42.
9. *Ann.*, XV, XLV.
10. Éd. du *De Otio*, pp. 2-7.

Cette hypothèse est assurément ingénieuse et séduisante; mais elle ne semble pas s'appuyer sur des arguments plus solides que les hypothèses de Lehmann et de Martens.

« Le *De Constantia* est nécessairement postérieur à l'avènement de Claude, puisqu'il y est question de la conspiration dont Caligula fut victime. » Personne évidemment n'hésitera à juger que ce traité a été écrit après la mort de Caligula; mais personne n'y trouvera de preuves qu'il ait été écrit peu de temps après cette mort. Est-on fondé, comme M. R. Waltz n'en doute pas, à « le rapporter avec certitude aux années 41-42, soit que Sénèque l'ait écrit à Rome dans les premiers mois du règne de Claude, soit plutôt qu'il l'ait écrit en Corse dans les commencements de son exil »? Doit-on voir « une allusion évidente au procès et à la condamnation de Sénèque » dans ce passage du chapitre IX dont la portée est très générale? « Songe aussi quel vaste champ ouvrent à l'injustice tous les moyens dont on dispose pour nous mettre en danger : un accusateur suborné, des imputations mensongères, la haine des puissants excitée contre nous, ces divers procédés de bandits, familiers aux magistrats qui portent la toge. »

M. R. Waltz ne se fonde sur aucun passage particulier du *De Tranquillitate* pour établir que ce *Dialogus* a été écrit entre 49 et 55, mais sur l'état d'esprit où Sénèque devait être quand il le composa. Avant 49, la cruelle expérience qu'il avait faite des abus du pouvoir impérial le détournait de la vie active. Entre 49 et 55, il sentait son autorité grandir dans les conseils de l'État et il pensait pouvoir s'occuper de politique sans danger pour lui et avec utilité pour Rome. Le *De Vita beata*, qui date de 58 ou de 59, est encore écrit à un moment où Sénèque, au comble de la faveur, ne conteste plus les avantages de l'activité politique et ne songe à en détourner personne.

Au contraire, le *De Otio*, où le philosophe découragé manifeste et justifie ses intentions de renoncer à la vie politique, doit se placer entre le moment « de l'entrée en scène de Tigellinus, du réveil des délateurs, de la résurrection de la loi de majesté », en 61, et le mois de mai 62 où, après la mort

de Burrhus, Sénèque, « à la suite d'une entrevue qu'il eut avec Néron et que Tacite a rapportée en détail », modifie son genre de vie et se retire de Rome, prétextant le mauvais état de sa santé.

Si l'on estime que les *Dialogi* ne sont pas de simples lieux communs de morale développés, comme les *Controversiae* de l'école de déclamation, à grand renfort de généralités dont l'exposé donne matière à de brillantes *sententiae,* si l'on prétend trouver dans ces généralités des allusions à des faits particuliers de la vie de Sénèque, toutes les conjectures émises depuis Juste Lipse jusqu'à M. R. Waltz sur les dates du *De Constantia*, du *De Tranquillitate* et du *De Otio* peuvent également se défendre. Si, au contraire, on juge que ces allusions se rapportent non pas à l'auteur, mais bien au destinataire des trois *Dialogi*, il est peut-être permis d'y découvrir certaines précisions qui permettraient d'en fixer mieux la date.

Annaeus Serenus, on l'a vu[1], était plus jeune, beaucoup plus jeune *(minor et multo minor)* que Sénèque. Comme le philosophe est né entre l'an 754/1 et l'an 757/4, la naissance de son ami ne doit pas se placer après l'an 773/20 ou l'an 777/24. Serenus avait une trentaine d'années quand l'influence de Sénèque le fit appeler à la *praefectura vigilum*, en l'an 803/50. Avant d'occuper cette préfecture, il avait probablement passé par les trois fonctions *(tres militiae equestres)*, qui, depuis les règles établies par Claude[2], constituaient l'avancement militaire des chevaliers : le commandement d'une cohorte *(praefectura cohortis)*, puis d'une aile de cavalerie *(praefectura alae)*, et, enfin, le tribunat militaire de la légion (*tribunatus legionis*).

Dès l'avènement de Néron, le *praefectus vigilum*, à cause de ses fonctions et surtout de son intimité avec Sénèque, dut vivre dans l'entourage du nouvel empereur et s'y trouva fort dépaysé à cause des habitudes de vie modeste dont il fait lui-même la confidence dans le *De Tranquillitate*[3].

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, 1916, p. 180.
2. Suétone, *Claude*, xxv.
3. Voir *Rev. Ét. anc.*, 1916, p. 177.

Sans doute, le temps n'était plus où les mondains de Rome se plaisaient à tourner en ridicule les provinciaux d'Espagne, où, à la fin de la république et sous le principat d'Auguste, le type de l'Espagnol était, pour Catulle, Egnatius, le bellâtre aux dents blanches, dont le sourire prétentieux et l'élégance douteuse séduisaient Lesbie [1], et, pour Horace, le *navis Hispanae magister,* l'armateur grossier qui triomphait à prix d'or de la vertu chancelante des jeunes matrones romaines [2]. Mais, malgré la protection du tout-puissant Sénèque, le *praefectus vigilum* n'en était pas moins exposé aux railleries de cette cour raffinée et licencieuse, qui avait pour arbitres des élégances « Othon, Sénécion, jeunes voluptueux ». Toute la jeunesse dorée qui se groupait autour de Néron devait regarder d'un œil dédaigneux Serenus qui, il le reconnaît lui-même, était resté fidèle à ses coutumes provinciales de simplicité et d'économie : la lourde argenterie et la maison mesquine du préfet, ses vêtements sans luxe, sa table fort médiocre, sa domesticité grossière et mal stylée [3], étaient autant de ridicules raillés chez cet Espagnol qui avait tout gardé de sa province et qui n'avait pas su se former aux mondanités de Rome.

Ces blessures d'amour-propre s'ulcéraient depuis que la malignité publique avait discerné quel était le véritable donateur des présents somptueux offerts à l'affranchie Acté par celui qui jouait auprès d'elle le rôle d'amant magnifique. Le peuple de Rome se donnait une grande liberté au temps de Néron, qui ne s'offensait pas d'en être souvent la victime. Suétone constate que l'empereur supportait patiemment les injures et les railleries, laissant afficher sur les murs les épigrammes en grec et en latin qui attaquaient ses ridicules et ses crimes [4]. L'Espagnol Annaeus Serenus était, sans doute, moins patient.

Si on relève dans le *De Constantia* toutes les allusions qui semblent se rapporter à Serenus, il est permis de supposer

1. Catulle, XXXVII et XXXIX.
2. Horace, *Od.*, III, VI, v. 29-32.
3. *De Tranquill. an.*, I, 5-7.
4. Suétone, *Néron*, XXXIX.

que ce *Dialogus* a été adressé au *praefectus vigilum* au moment où le secret de ses relations avec Acté avait été déjà pénétré par la cour et par la ville, c'est-à-dire vers la fin de 808/55, ou en 809/56.

Le peuple traitait durement le courtisan qui servait de prête-nom à l'empereur pour ses intrigues amoureuses : la foule grossière le poursuivait d'injures au Forum [1]. L'empereur était loin de récompenser dignement celui qui lui rendait un service si délicat : il se plaisait à l'humilier, à ne pas le recevoir, alors qu'il recevait Othon et Sénécion, à lui assigner une place au dernier lit de la table, alors qu'Othon et Sénécion étaient installés au lit du milieu. Néron écoutait volontiers les propos spirituels et mondains de ses intimes : quand l'Espagnol prenait la parole, il se détournait avec mépris et lui riait au nez [2] ; peut-être même donnait-il au chef des *sparteoli* quelque sobriquet aussi malsonnant que celui qui avait été infligé par Corbulon au gendre d'Ovide [3]. La favorite elle-même n'avait que dédain pour celui à qui elle était censée devoir la riche litière où elle trônait et les bijoux qui chargeaient ses oreilles. Quand l'amant prétendu se présentait chez elle pour remplir les devoirs de la mission qui lui était confiée, tous les gens d'Acté le maltraitaient à l'envi. Le portier ne voulait pas le laisser entrer ; l'esclave qui annonce les visiteurs ne se rappelait pas son nom ; l'esclave de la chambre refusait de l'introduire dans l'appartement où le coiffeur, occupé à friser sa maîtresse, bousculait l'intrus qui le gênait dans son travail [4].

Toutes ces indignités allumaient le sang ardent de l'Espagnol, mal préparé par ses origines et par ses hérédités à accepter patiemment les humiliations que comportait le rôle dont il avait été chargé. Parfois, il voyait rouge : il pensait à ce tribun, Cassius Chaerea, qui avait su se venger des sarcasmes de Caligula [5].

1. Cf. *De Const. sap.*, XV, 1.
2. Cf. *De Const. sap.*, X, 2.
3. Cf. *De Const. sap.*, XVII, 1.
4. Cf. *De Const. sap.*, XIV.
5. Cf. *De Const. sap.*, XVIII.

Serenus avait exposé ses doléances et ses griefs à Sénèque. Persuadé que son ami devait remplir jusqu'au bout la mission qu'il lui avait imposée par raison d'État, le philosophe prétendait lui démontrer qu'il trouverait dans la pratique des doctrines stoïciennes la panacée à tous les maux dont il se plaignait. S'il souffrait dans son amour-propre et dans sa dignité, c'est qu'il se laissait égarer par ces doctrines épicuriennes, en faveur dans le milieu où il vivait. La vraie philosophie lui prouverait que toutes ces humiliations ne sont que des bagatelles dont le sage ne saurait se soucier. Sénèque fait peut-être une allusion ironique à cet amour de l'économie que Serenus confesse dans le *De Tranquillitate*[1], quand il lui rappelle qu'on apaise les criailleries de la valetaille en lui jetant quelque argent, comme les aboiements d'un chien en lui jetant un morceau de viande, et qu'on doit considérer qu'il en est de l'accès de certaines maisons comme de celui des ponts à péage : que Serenus s'habitue à savoir acheter ce qui se vend[2]. Pour le reste, qu'il suive les leçons des sages qui enseignent que la femme est un animal privé de raison et qu'il ne faut jamais se venger par la violence des injures des grands; qu'il suive les exemples des plus illustres des sages, de Socrate, qui était le premier à rire des épigrammes qui le visaient, de Caton, qui ne se sentait pas atteint par la main qui le souffletait[3].

Il n'y a pas lieu de supposer que les trois *Dialogi* adressés à Serenus se sont succédé à de longs intervalles et que le troisième est séparé du premier par une période d'une vingtaine d'années.

Au contraire, l'étude du *De Tranquillitate* semble prouver que ce *Dialogus* a suivi de près le *De Constantia*. Médiocre ment convaincu par la savante argumentation de Sénèque, Serenus lui répond en dévoilant sa détresse morale, en analysant les angoisses de son âme malade, en disant quelles ambitions le tourmentent. Il voudrait revêtir la toge bordée

1. *De Tranquill. an.*, I, 5 : Tenet me summus amor parcimoniae, fateor.
2. *De Const. sap.*, XIV.
3. *De Const. sap.*, XVIII, 5; XIV, 3.

de pourpre et marcher précédé des licteurs qui portent les faisceaux [1], c'est-à-dire entrer dans le *cursus honorum* qui permet à un jeune homme appartenant à une famille d'*illustres equites*, en possession du cens sénatorial, d'obtenir les hautes dignités réservées à l'aristocratie. Sénèque essaie de lui persuader qu on ne considère pas comme soldats ceux-là seuls qui combattent sur le champ de bataille, mais ceux aussi qui assurent les veilles de nuit et dont les fonctions, quoiqu'elles ne coûtent pas de sang, comptent cependant comme service militaire [2]. Malgré ces belles phrases, le *praefectus vigilum* ne pouvait se faire illusion : il savait bien qu'on ne mettait pas au rang des vrais soldats les *sparteoli* qu'il commandait. Rome n'estimait comme faisant partie de sa garnison (*proprius miles*) que les neuf cohortes prétoriennes qui étaient sous les ordres du préfet du prétoire et les trois cohortes urbaines qui étaient sous les ordres du préfet de la ville [3]. Or, depuis 807/54, Cn. Domitius Corbulo avait été envoyé en Arménie [4], où il se préparait patiemment à la guerre contre les Parthes qu'il devait avoir mission de diriger au printemps de 811/58. Le général en chef comptait recommencer en Orient les campagnes qui avaient fait la gloire de Lucullus et de Pompée [5]. Annaeus Serenus, qui avait été *tribunus legionis*, pouvait demander de reprendre du service actif avec l'espoir de s'illustrer sous les ordres de Corbulon, qui avait déjà fait ses preuves en Germanie.

Le *praefectus vigilum* était aussi sollicité par d'autres ambitions : il aurait voulu bondir au Forum, voler au secours des innocents qu'on accuse injustement et les sauver par ses éloquentes plaidoiries [6]. La carrière du barreau offrait, en effet, d'aussi belles chances d'avenir que la carrière des armes. Serenus connaissait la gloire de l'aristocrate protecteur des lettres, C. Calpurnius Piso, qui, aux palmes du triomphe dont

1. *De Tranquill. an.*, I, 10.
2. *De Tranquill. an.*, III, 5.
3. Tacite, *Ann.*, IV, V.
4. *Ann.*, XIII, VIII.
5. *Ann.*, XIII, XXXIV.
6. *De Tranquill. an.*, I, 12.

ses ancêtres se glorifiaient, avait préféré les palmes de l'éloquence dont le client reconnaissant orne la porte du défenseur qui a su gagner son procès[1]. Il aurait voulu, comme Pison, briller par son éloquence au *Forum Romanum*, au *Forum Caesaris*, au *Forum Augusti*, au tribunal des centumvirs et aussi au Sénat[2] : car un avocat pouvait, par son seul talent, arriver au Sénat. Le chevalier de Cordoue n'était-il pas en droit d'espérer la même fortune que Domitius Afer, ce Gaulois d'origine obscure, qui était parvenu, grâce à son éloquence, à se faire nommer consul et à se placer au premier rang des personnages les plus illustres de l'Empire[3]?

Sénèque décourage toutes les ambitions de son jeune parent : il veut lui prouver que le philosophe qui enseigne la morale est aussi utile à l'État que le préteur qui rend la justice[4]. Sénèque s'était bien laissé nommer préteur par l'influence d'Agrippine[5]; mais il ne semble pas qu'il ait jamais consenti à être consul, tout au moins *consul ordinarius*[6]. Il n'avait besoin de remplir aucune des fonctions du *cursus honorum* pour assurer sa domination pendant les années où Néron était encore docile à l'autorité de son ancien maître.

D'ailleurs, toute la famille de Sénèque a été guidée par cette ambition à rebours (*ambitio praepostera*), que Tacite, froissé peut-être dans son amour-propre de sénateur, reproche durement au frère du philosophe, L. Annaeus Mela, coupable d'avoir prétendu, tout en restant simple chevalier comme Mécène, égaler en puissance les personnages consulaires[7]. Le père de Mela avait évité la carrière des honneurs et s'était efforcé d'en détourner ses enfants[8]. Le seul des fils du vieux Sénèque qui ait franchement suivi le *cursus honorum*, M. Annaeus Novatus, n'appartenait plus à la *gens Annaea*,

1. *Laus Pisonis*, v. 31 sqq.
2. *Laus Pisonis*, v. 41-67.
3. Tacite, *Ann.*, IV, LII ; XIV, XIX.
4. *De Tranquill. an.*, III, 4.
5. *Ann.*, XI, VIII.
6. Pour la question, très controversée, du consulat de Sénèque, voir R. Waltz, *Vie de Sénèque*, p. 234, n. 2.
7. *Ann.*, XVI, XVII. — Cf. III, XXX.
8. Sénèque le père, *Controv.*, II, *Praefat.*, 3-4.

il était le fils adoptif de L. Junius Gallio, quand il devint consul, puis proconsul d'Achaïe. Fidèle aux traditions de la famille, Sénèque voulait que son parent, Annaeus Serenus, se contentât des fonctions réservées à l'ordre équestre; il s'efforçait de le convaincre que le bon citoyen ne doit pas être ambitieux et qu'il peut servir utilement l'État dans les charges les plus modestes aussi bien que dans les plus importantes.

Aux angoisses que Serenus décrit et qui lui interdisaient toute tranquillité d'âme s'ajoutaient peut-être aussi ces « peines d'amour inconnues à l'Antiquité », qui achèveraient de faire de lui « un Werther ou un René romain ». Le rôle d'amant prétendu d'Acté était aussi dangereux que délicat; l'ardent Espagnol pouvait arriver à aimer réellement la favorite qu'il avait mission de faire semblant d'aimer, et cet amour pouvait exciter son ambition. Le *praefectus vigilum* aspirait-il à une haute situation qui lui permît d'épouser celle dont Néron avait eu l'idée de faire sa femme légitime? Rien dans les mœurs du temps ne rendait un tel mariage déshonorant pour le mari : le consul M. Vestinus Atticus ne devait-il pas épouser Statilia Messallina, bien qu'il sût parfaitement que Néron était au nombre de ses amants [1]?

Serenus est ou affecte d'être converti par les enseignements de Sénèque, quand il lui adresse les reproches auxquels le maître répond dans le *De Otio*. Le préfet des *vigiles* accusait le ministre de Néron de déserter le parti des stoïciens en prenant la résolution de se retirer des affaires politiques [2].

Il n'est pas nécessaire de placer la date du *De Otio* au moment de la retraite définitive de Sénèque, qui eut lieu en 815/62, après la mort de Burrhus.

On sait par Suétone [3] que Sénèque demanda plus d'une fois à Néron « son congé », probablement pour se faire prier de conserver une autorité politique que les instances de l'empereur devaient assurer et augmenter. Le ton du philosophe n'est pas, dans le *De Otio*, celui d'un ministre qui a pris le ferme

1. *Ann.*, XV, LXVIII.
2. *De Otio*, I, 4.
3. Suétone, *Néron*, XXXV : Saepe commeatum petenti.

propos de donner sa démission. Ce sont les boutades d'une mauvaise humeur provoquée par quelque froissement d'amour-propre, qui se manifestent dans les exagérations du paradoxe que Sénèque soutient quand il prétend que les stoïciens prêchent l'abstention politique, alors que son argumentation du *De Tranquillitate* démontrait qu'ils ordonnent de servir l'État, — dans les hyperboles où se complaît la discussion sophistique qui conclut qu'il n'existe pas d'État digne d'être administré par un sage. Sénèque fera valoir des arguments d'une tout autre solidité dans le discours soigneusement préparé (*meditata oratio*), prononcé devant témoins et probablement publié, dont Tacite doit s'être inspiré[1], quand il met en scène le philosophe exposant à son ancien élève les motifs très sérieux pour lesquels il veut se retirer et se retirera réellement des affaires en 815/62[2].

Le *De Otio* se placerait mieux en 811/58, après la condamnation de Suillius. L'ancien agent des vengeances de Messaline, le délateur P. Suillius Rufus, dont Claude avait fait un consul, était un personnage fort peu intéressant. Il avait eu l'imprudence d'attaquer violemment Sénèque qui le fit exiler. Cette condamnation, quoique méritée, ne laissa pas, dit Tacite[3], que de jeter de l'odieux sur Sénèque qui, pour des motifs personnels, s'était acharné contre un vieillard auquel, depuis la fin du principat de Claude, on ne pouvait reprocher que d'avoir odieusement diffamé la vie publique et la vie privée du ministre de Néron.

Le vieux délateur rappelait les accusations dont Sénèque avait été l'objet près de vingt ans auparavant. Séducteur de Julie, la fille de Germanicus, puni par un exil bien mérité, sa nouvelle puissance ne lui servait, disait Suillius, qu'à se venger de ceux qui avaient été les amis de l'empereur Claude. Rhéteur habitué à former des jeunes gens novices, il poursuivait de sa haine jalouse les véritables orateurs, ceux qui consacraient leur éloquence à défendre les accusés devant les tribunaux.

1. Voir R. Waltz, *Vie de Sénèque*, p. 395, n. 1.
2. *Ann.*, XIV, LIII-LIV.
3. *Ann.*, XIII, XLII.

Philosophe habile à prêcher le mépris des richesses, il avait su amasser, depuis quatre ans qu'il jouissait de la faveur du prince, une immense fortune qu'il augmentait encore par les captations de testaments et par les prêts usuraires dont il accablait l'Italie et les provinces.

Il ne manquait pas d'amis maladroits ou perfides pour rapporter à Sénèque tous ces propos dans les termes exacts où ils avaient été tenus ou même dans des termes plus offensants encore [1]. On trouve dans les *Histoires* de Dion Cassius [2] l'écho des accusations de Suillius amplifiées et aggravées par les racontars de la foule malveillante. Suillius accusait Sénèque d'avoir déshonoré la couche des femmes de la famille impériale *corrumpere cubicula feminarum principum* . On précisait : Sénèque avait séduit Agrippine après Julie. Suillius avait rappelé l'exil mérité de Sénèque : on ajoutait que l'exilé, dans l'espoir de rentrer en grâce, avait adressé les plus basses flatteries à Messalline et aux affranchis de Claude. On s'attachait à trouver un désaccord scandaleux entre les préceptes de Sénèque et tous les actes de sa vie. Suillius avait blâmé son amour de l'argent : on reprochait au mari de Pauline d'avoir fait un brillant mariage. Suillius avait parlé de ses immenses richesses : on donnait des détails minutieux jusqu'à la puérilité sur l'usage que Sénèque faisait de ces richesses mal acquises. L'homme austère qui vantait la pauvreté et la sobriété avait dans son palais cinq cents tables — pas une de moins — en bois de citre, avec des pieds d'ivoire, toutes de même forme et de mêmes dimensions, sur lesquelles il faisait servir de somptueux festins. On accablait les mœurs de Sénèque d'accusations infamantes : le précepteur de Néron avait un penchant contre nature pour les garçons et il avait enseigné cette honteuse débauche à son élève.

L'acharnement de Sénèque à obtenir la condamnation de

1. *Ann.*, XIII, XLIII.

2. Dion Cassius, LXI, X. — A vrai dire, ce passage n'appartient pas aux *Histoires* de Dion Cassius, dont le livre LXI est perdu, mais à l'abrégé qui en a été fait au XI[e] siècle par Jean Xiphilin, moine de Constantinople, dénué de tout esprit critique. Les accusations dont l'historien, d'après l'abrégé, semble charger Sénèque en son propre nom, sont probablement, dans l'œuvre originale, celles que la malveillance, inspirée par Suillius, lançait contre le philosophe.

Suillius n'avait réussi qu'à envenimer toutes ces médisances. Le philosophe bel-esprit avait des jaloux; l'homme politique autoritaire s'était fait des ennemis. Toutes ces accusations, dont quelques-unes devaient ne pas être sans fondement, pouvaient ébranler le crédit et compromettre la situation du ministre de Néron.

On sait que Sénèque voulut répondre à tête reposée et confondre ses accusateurs dans le *De Vita beata* où il faisait victorieusement sa propre apologie, avec la confiance calme d'un homme qui se sent assuré d'avoir conservé ou recouvré toute sa puissance. Avant ce *Dialogus*, dont on fixe la date à la fin de l'an 811/58 ou au commencement de l'an 812/59 [1], il semble naturel de placer dans l'ordre chronologique le *De Otio*, dont les manuscrits et les vieilles éditions, celles même d'Érasme et de Muret, ne détachent pas le texte de celui du *De Vita beata* [2].

Profondément ému par le déchaînement de colères et de haines auxquelles il se voyait en butte à la suite du procès de Suillius, Sénèque aurait déclaré à Serenus son intention de quitter immédiatement les affaires; et c'est pour répondre aux objections présentées par son ami qu'il aurait improvisé dans un moment de colère et de découragement la violente déclamation où il déclare qu'il n'existe pas d'État digne qu'un sage en dirige la politique. Mais en 811/58, le sage qui menaçait de quitter le gouvernement était le ministre dont les services paraissaient indispensables. Néron ne s'était pas encore débarrassé d'Agrippine; il ne s'était pas encore mis sous la domination de Tigellinus ; il n'avait pas encore rompu ouvertement avec le parti des honnêtes gens qui réclamaient le maintien de Sénèque à la tête des affaires. L'empereur refusa la démission qui lui était offerte dans le *De Otio*, et l'homme le plus considéré de l'Empire pour sa science et ses mérites, établi plus fortement dans le pouvoir qu'il avait voulu abdiquer et dont l'excès même devait bientôt l'écraser [3], eut le

1. A. Martens, *op. cit.*, p. 38; R. Waltz, *Vie de Sénèque*, p. 391, n. 2; éd. du *De Otio*, p. 5.
2. Voir R. Waltz, éd. du *De Otio*, pp. 13-16.
3. Cf. Pline, *N. H.*, XIV, IV, 51 : Annaeo Seneca principe tum eruditorum ac potentia quae postremo nimia ruit super ipsum.

droit de composer à loisir le *De Vita beata*, où il s'adressait avec une dédaigneuse fierté à ses détracteurs réduits à l'impuissance.

Si l'on admet que le dernier en date des *Dialogi* adressés à Serenus, le *De Otio*, a été écrit en 811/58, il n'y a plus lieu de s'étonner que dans les *Lettres à Lucilius* il soit question de la mort du *praefectus vigilum* comme d'un événement déjà ancien. Serenus doit être mort peu de temps après avoir reçu le *De Otio*, assez tôt pour permettre à Tigellinus de faire un stage de quelque durée dans la préfecture des *vigiles*, où il lui succédait, avant de succéder à Burrhus comme préfet du prétoire, au commencement de 815/62.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXIV

L'UNITÉ ITALO-CELTIQUE[1]

— DE SES PROVINCES ET DE SES LIMITES —

L'unité italo-celtique suggère à la pensée différents problèmes, que l'on ne peut du reste arriver à résoudre de façon satisfaisante.

Comment s'est-elle formée? Y a-t-il eu un instant, de l'Elbe à l'Ocean, un vaste empire, aux populations parlant la même langue et ayant le sentiment de leur parenté, un État politique analogue à l'Empire romain ou à l'Empire chinois? ou cette unité est-elle le résultat de migrations successives, partant de régions voisines et amenant là les Italiotes et ici les Celtes, phénomène semblable à ce que fut la conquête de l'Europe par les invasions germaniques?

J'ai toujours préféré la première hypothèse, celle d'une domination, ou, si l'on préfère, d'une société commune. Elle seule explique :

1° que l'on ait imposé à tout l'Occident le nom de Ligures : un nom de ce genre (s'il est d'origine indigène) n'a pu être créé que pour désigner une nation : et l'extension de ce nom correspond à l'étendue de cette nation;

2° que tant de lieux de cet Occident aient reçu des noms semblables : les concordances toponymiques sont le produit

1. Cf *Revue*, 1916, p. 263 et suiv. — Résumé de leçons faites au Collège de France.

d'une communauté de langue, l'indice d'une communauté sociale et politique forte et durable; les invasions germaniques n'ont amené aucune concordance de ce genre, et la seule que nous trouvions dans l'ancien temps, qui soit comparable comme étendue et durée à la concordance des noms ligures, est celle des noms grecs, celtes et romains.

Je ne prétends pas d'ailleurs que l'unité italo-celtique ait été aussi compacte que l'unité romaine, et qu'elle ait formé, comme elle, un seul État autour d'un seul centre. Elle a pu ressembler davantage à l'unité hellénique au temps d'Alexandre ou à l'unité celtique au temps des neveux d'Ambigat, et former, comme l'une et comme l'autre, une série de vastes États unis entre eux par une origine commune, des liens fédéraux, une fraternité de nom, l'usage d'une même langue.

Où fut le centre de ce monde ligure? Il n'importe, d'ailleurs, que ce centre ait été un centre politique ou moral, que son action ait été de courte ou de longue durée, qu'il ait été constitué par un lieu sacré, une ville souveraine, une région maîtresse.

A cette question, la réponse est plus incertaine encore.

Placer ce centre dans la région de Gênes pour la raison qu'elle fut le pays des derniers Ligures connus, ce serait une singulière erreur de méthode: les noms d'empires ou de peuples se survivent plus souvent aux extrémités qu'au centre des terres sur lesquelles ils s'étendaient[1]. Et de ce que la Ligurie italienne fut le résidu d'un empire, il ne s'ensuit nullement qu'elle en ait été le point de départ. — Mais cela, à la rigueur, n'est pas absolument impossible.

Le *centre géographique* de cet empire, formé de tout l'Occident de l'Europe, est évidemment la Gaule, placée à la fois aux frontières de l'Italie, de l'Espagne, des Iles Britanniques et de la Germanie. Mais le centre géographique d'un Empire n'est

1. Cf. *Revue*, 1906, p. 250 et s.

point nécessairement son centre politique, l'endroit d'où est partie son extension. — Toutefois, on ne peut écarter *a priori* l'hypothèse qui ferait de la Gaule la région de formation de l'unité ligure, comme elle a été, au quatrième siècle avant notre ère et au huitième après, à l'origine de l'unité celtique et à celle de l'unité franque.

La principale région de résistance physique du monde ligure, ou, d'un autre mot, son *centre de surrection* est incontestablement le massif alpestre, et, dans ce massif, la région orientale ou les Alpes autrichiennes. Si l'on voulait placer là le point de départ des Ligures, on pourrait s'aider des arguments suivants : 1° ces Ligures ont recherché les hauts lieux comme lieux de défense et de dévotion ; 2° c'est autour des sommets ou des massifs de montagnes qu'ont rayonné les plus anciennes civilisations ; 3° il existait peut-être une tradition chez les Ligures des Apennins, que la montagne était le berceau de leurs ancêtres[1] ; 4° ces Alpes autrichiennes étaient particulièrement riches en sel et en or, et sel et or étaient déjà des objets de convoitises collectives, des causes de groupements humains ; 5° dans ces mêmes Alpes, l'archéologie atteste, au moins à la fin de l'âge du bronze, l'existence d'une population fort compacte. — Toutefois, cette hypothèse de la prééminence des Alpes autrichiennes a contre elle certaines objections : 1° la région est très éloignée de la Manche, centre d'une vie intense à l'époque du bronze ou dans les temps italo-celtiques ; 2° on ne s'expliquerait pas pourquoi, des Alpes autrichiennes, les Italo-Celtes ne seraient point descendus par le Danube vers la péninsule des Balkans.

On peut encore supposer, comme *centre de la vie* politique, religieuse, économique même, aux temps italo-celtiques de l'Europe occidentale, les mers et les rivages de l'Armorique et des Iles Britanniques ; et, par suite, on peut faire de cette unité ou de cet empire ligure le résultat d'invasions maritimes,

1. Chez les *Ligures Apuani* (vallée de la Macra, arrière-pays de Pise et de Luna) : *Montem, antiquam sedem majorum suorum* (Tite-Live, XXXIX, 32). Il faut ajouter que dans ce texte il s'agit d'une montagne déterminée, voisine de la mer ligure, et qu'on peut parfaitement interpréter ce passage comme relatant un fait réel, sans aucun caractère de tradition ou de légende.

d'une puissante thalassocratie qui aurait eu pour point de départ la Manche et le Morbihan. En d'autres termes, cette unité se serait faite par mer, comme s'est faite l'unité hellénique autour de la Méditerranée orientale, comme a failli se faire une Europe normande au temps des Vikings. Et cette hypothèse de l'hégémonie européenne de l'Armorique paraît séduisante quand on songe : 1° à l'extraordinaire richesse de cette terre en dolmens et en dépôts de bronze ; 2° au rôle que devait jouer un peuple maritime dans une civilisation du bronze, c'est-à-dire dans un temps où les métaux essentiels, cuivre et étain, ne pouvaient guère être cherchés que par mer ; 3° à la prépondérance presque exclusive des peuples maritimes dans la vie méditerranéenne à cette même époque, par exemple des Égéens et des Phéniciens [1]. — Pourtant, si les Ligures étaient arrivés par mer, auraient-ils pu pénétrer dans les vallées les plus profondes et sur les plateaux les plus centraux de l'Europe occidentale [2] ?

En revanche, si je ne puis encore apercevoir le centre ou le point de départ de l'unité italo-celtique, il me paraît assez facile, à l'aide de l'archéologie, de distinguer en cette unité certaines grandes provinces. Et les progrès de l'archéologie du bronze provoqueront sans cesse, à cet égard, de nouvelles précisions.

1° On remarquera d'abord la province maritime de la Manche, comprenant l'Armorique française et les terres voisines, l'Irlande et le sud de la Grande-Bretagne : c'est la province riche en monuments mégalithiques, en dépôts de bronze, en objets d'or. Peut-être cette province comprenait-elle deux populations principales : l'une en Irlande, groupée surtout

1. On pourrait ajouter comme argument (s'il n'était pas très délicat de recourir aux mythes), que l'on faisait venir par mer Saturne, lequel paraît bien avoir été le fondateur mythique, en Italie, des temps du bronze ou, en tout cas, de la plus ancienne civilisation agricole.

2. Il est vrai qu'on peut opposer à cette objection la fondation d'États en Russie par les Vikings.

pour l'exploitation de l'or; l'autre en Armorique, formée surtout par les relations maritimes, et dont le centre pouvait être la mer et l'archipel du Morbihan. — J'ai déjà dit combien il serait naturel de rencontrer, dans l'Europe du bronze, des sociétés thalassocratiques. Les mers septentrionales, en ce temps-là, nous en offrent sans doute un autre exemple : celui de la mer Baltique, autour de laquelle s'est épanoui le bel âge du bronze scandinave.

En ce qui concerne la thalassocratie armoricaine, on la retrouve existant encore vers l'an 500 avant notre ère et, plus tard encore, à l'arrivée des Romains. Mais il n'est pas possible d'affirmer qu'elle se soit continuée sans interruption depuis l'âge du bronze jusqu'aux temps historiques.

2° Si les gravures des Alpes de Tende[1] annoncent un vaste lieu de pèlerinage, il serait possible de reconnaître là le centre religieux d'un groupe distinct, ayant occupé les Alpes méridionales et les Apennins du Nord, groupe répandu sur les deux versants des montagnes, et qui se retrouverait plus tard dans les Ligures des temps classiques.

3° L'Italie péninsulaire a formé, à l'époque du bronze, une province archéologique distincte. Cette province correspond, je crois, au domaine ultérieur des langues italiotes (ombrien, osque, latin), et correspond aussi à ce que fut un peu plus tard, au début de l'âge du fer, l'Empire ombrien, lequel rayonnait autour du massif central des Apennins.

4° Il est probable qu'il y eut une province espagnole. Sur ce point, il est vrai, l'archéologie du bronze ne donne encore que de faibles résultats. Mais la toponomastique peut bien venir en aide : si les noms en *-briga* sont des temps ligures (et cela me paraît hors de doute), la province italo-celtique de l'Espagne serait constituée surtout par la région des hautes terres, monts Cantabriques et plateaux des deux Castilles, là où apparaîtront les Celtibères dans les temps historiques.

5° Le massif montagneux de l'Europe centrale (Souabe, Bavière, Autriche, Styrie, Bohême) portait une civilisation

1. En dernier lieu, *Revue*, 1917, p. 42.

distincte, au milieu de laquelle naîtra plus tard, à la fin du bronze, l'Empire industriel de Hallstatt[1].

6° Je n'arrive pas encore à distinguer dans la Gaule continentale, au temps du bronze, plusieurs types de sociétés ou de civilisations[2]. Les archéologues y indiquent d'ordinaire deux catégories de sépultures : l'une propre surtout à la région montagneuse de l'Est (Savoie et Jura); l'autre, à la région montagneuse du Centre (Cévennes)[3]. Il n'est pas impossible que ces deux catégories correspondent à deux groupes distincts de populations Mais rien de cela n'a encore été étudié de très près[4].

7° et 8° Je rappelle ici les deux provinces archéologiques formées par les terres riveraines de la Baltique (Scandinavie et Basse-Allemagne) et par la Hongrie, mais sans me prononcer encore sur les rapports possibles de ces régions avec le monde italo-celtique[5].

Si ces relevés sont exacts, on pourrait en tirer les conclusions suivantes, précieuses pour l'histoire primitive de l'Europe occidentale.

— La plupart de ces groupements (Armorique, plateaux de Castille, etc.) se retrouvent à l'époque historique. On peut

1. Cf. plus loin, p. 131, n. 1.
2. Voir Déchelette, II, p. 134 et s. Cf. le travail de Piroutet, mentionné ici, 1915, p. 140.
3. La région du Jura, centre si important au premier âge du fer, a dû certainement l'être (à cause de ses salines) dès les temps du bronze, si on en juge par l'importance des découvertes de faucilles (Déchelette, II, p. 13-14). Cf. Piroutet, ici, 1915, p. 139-140.
4. Déchelette (II, p. 11-15) sectionne autrement les provinces archéologiques de la Gaule au temps du bronze : 1° la région de l'Ouest ou des dolmens, qu'il étend de l'Atlantique jusqu'à la Loire et au Rhône, où il met des populations surtout ibériques et pastorales, et qu'il appelle *ibéro-armoricaine ;* 2° la région du Nord-Est jusqu'au Rhône, qu il appelle celto-ligure; 3° la région *ligure* ou du Sud-Est, région agricole, comme le montre, dit-il, sa richesse en faucilles. De toutes manières, il ne faut point prononcer ici le mot *ibérique.* Les Ibères sont un État qui s'est étendu en Gaule dans les temps historiques. Parler d'eux à propos de l'âge du bronze est aussi inexact que de parler de Goths en Aquitaine au temps de César. Voyez nos remarques, *Revue*, 1905, p. 383-4.
5. Cf. plus loin, p. 132-3.

admettre qu'ils ne se sont point interrompus depuis l'âge du bronze.

— Les centres de ces groupements, les éléments de cohésion nationale, à cet âge du bronze, étaient constitués, ou bien par des mers (thalassocraties de l'Armorique et de la Baltique), ou bien par des massifs de montagnes (Alpes, Apennins). Jules César rencontrera encore en Gaule pareil état de choses, lorsqu'il aura à lutter contre l'Empire continental des Arvernes et contre l'Empire maritime des Vénètes.

— C'est souvent par-dessus ces zones italo-celtiques que s'étendit l'Empire des Celtes ou des Gaulois après l'an 400. On trouve cet empire dans le Nord de l'Italie, sur les plateaux de l'Espagne, dans la vallée du Danube et en Bohême, dans la Gaule propre, au sud de l'île de Bretagne. Les colonies celtiques se sont donc partout superposées à des populations italo-celtiques, c'est-à-dire de langue ou de civilisation point trop différentes des leurs : et peut-être est-ce leur parenté avec ces populations qui a déterminé les Celtes à en faire la conquête, à en revendiquer l'empire.

De toutes les frontières de l'unité italo-celtique, la plus intéressante, mais la plus difficile à marquer, est la frontière de l'est, du côté de la mer Baltique et de la Basse-Allemagne[1]

1. Il y aurait aussi intérêt à chercher jusqu'où les Ligures sont descendus dans la vallée du Danube — Je crois bien qu'il faut la leur donner jusqu'à Belgrade, Transylvanie comprise : 1° voyez les concordances toponymiques citées par d'Arbois de Jubainville, *Habitants*, II, p. 212-213 ; 2° voyez l'importance et la beauté de l'âge du bronze en Hongrie et Transylvanie. Au VI° siècle avant notre ère, la région du moyen Danube ou en tout cas de ses affluents jusqu'aux Alpes était occupée par l'empire des Sigynnes, dont il est dit par Hérodote (V, 9) qu'ils étaient en rapports de commerce avec les Ligures de la Gaule méridionale (c'est ainsi que j'interprète le fait que les Ligures appelaient « sigynnes » les marchands ; cf. *Revue*, 1906, p. 119-120), qu'ils étaient habillés comme les Mèdes (sans doute avec le pantalon cher aux Gaulois) et qu'ils se disaient eux-mêmes une colonie mède (sur ce point, Hérodote hésite : peut-être confondait-on ici les Mèdes d'Asie avec les Mædes de la Thrace). Ces Sigynnes peuvent donc être un empire né dans le monde ligure et en partie ligure d'origine. Or, leur domaine est celui sur lequel se développait, vers ce VI° siècle, la première civilisation du fer, ou de Hallstatt. On voit par là combien il est d'une mauvaise, très mauvaise méthode de parler de Celtes à propos de cette région et de cette civili-

Jusqu'au Weser, et, à la rigueur, jusqu'à l'Elbe, nous possédons assez de formes anciennes de noms de lieux pour croire que cette unité s'est étendue, au moins pendant quelque temps, sur toute l'Allemagne occidentale. Au delà de l'Elbe, la toponomastique ancienne ne me paraît plus offrir la moindre ressource.

Toutefois, différents arguments permettent de supposer : — ou bien que les populations de langue et de civilisation italo-celtiques se sont pendant un temps également étendues le long de la Baltique ; — ou bien qu'elles avaient d'étroites affinités avec les populations riveraines de cette mer.

1° *Arguments linguistiques.* — Ces rivages de la Baltique et ces terres de la Basse-Allemagne furent le domaine, depuis les temps historiques, des langues germaniques : et ces langues présentent, dans leur vocabulaire, un nombre assez important de mots qui proviennent du celtique[1]. Il faut donc que la langue celtique soit demeurée en rapport étroit avec les langues germaniques.

Les linguistes admettent en outre une parenté initiale entre l'italo-celtique et le balto-slave, et cette parenté, disent-ils, ne peut s'expliquer sans une période de civilisation commune à tous les peuples de l'Europe du Nord et de l'Ouest.

2° *Argument archéologique.* — La civilisation italo-celtique est caractérisée par l'emploi du bronze. Or, nulle part l'industrie du bronze n'a été plus variée et plus parfaite que dans les parages de la mer Baltique.

3° *Arguments tirés des textes.* — Pythéas, lorsqu'il débarqua en Norvège, y vit une population agricole, qui ne lui parut nullement sauvage, et avec laquelle il put frayer sans

sation de Hallstatt : car c'est, d'une part, faire de ce nom de Celtes, qui est celui d'une nationalité, le caractère et comme le symbole d'une civilisation ; c'est ensuite le faire intervenir en cette région de l'Europe centrale à laquelle il est précisément étranger à l'époque où dominait cette civilisation ; c'est enfin supprimer de cette région et de cette civilisation le nom historique sous lequel, grâce à Hérodote, nous avons l'avantage de les connaître l'une et l'autre. — Sur l'Adriatique, il est possible que les Italo-Celtes descendissent primitivement jusqu'au Drin *(Drilo)*. — Ces liens d'origine et de langue entre tous les peuples de l'Europe centrale expliquent la circulation des offrandes hyperboréennes, depuis le pays des Estes jusqu'à Dodone (Hérodote, IV, 33).

1. Cf. *Revue*, 1915, p. 129 et s.

peine[1] : ce qui s'expliquerait mieux si elle était apparentée à ces Ligures et à ces Celtes dont Pythéas connaissait bien la langue et les coutumes[2]. — Les Anciens nous on dit des Estes ou des Hyperboréens du Samland qu'ils étaient avant tout une population d'agriculteurs[3] pacifiques[4]; ce qui répond assez au caractère des Ligures[5] ou des Italo-Celtes[6] ou des hommes de l'âge du bronze[7]. — La langue de ces Estes, nous apprend Tacite[8], se rapprochait de celle des Bretons, laquelle ne pouvait être qu'un idiome italo-celtique. — Le même Tacite insiste sur le culte qu'ils rendaient à la Terre-Mère[9] : et cette déesse était essentielle et prépondérante dans la religion des Italo-Celtes. — Il note enfin le rôle maritime des cités scandinaves[10], ce qui permet de supposer qu'elles ont pu être jadis en rapport avec les thalassocraties de la Manche.

Je serais donc disposé à admettre une parenté initiale entre ces populations de la Baltique et l'Occident ligure.

Camille JULLIAN.

1. Strabon, IV, 5, 5 ; II, 4, 1.

2. Les facilités de tout genre que rencontra Pythéas dans son voyage au Nord-Ouest de l'Europe, l'extrême sûreté et variété des renseignements qu'il en rapporta, tout cela s'explique bien s'il a pu comprendre la langue des indigènes; la similitude des idiomes occidentaux a été peut-être son principal auxiliaire.

3. Tacite, *Germ.*, 45 : *Frumenta ceterosque fructus* [remarquez cette addition] *patientius quam pro solita Germanorum inertia laborant.*

4. Hérodote, IV, 13 (texte d'Aristée sur les Hyperboréens).

5. Les plus anciens renseignements précis sur les Ligures sont ceux : 1° d'Himilcon, qui les oppose à d'autres populations, celles-là guerrières (Aviénus, 135, 196), et 2° des écrits relatifs à la fondation de Marseille, où la note la plus caractéristique de ce peuple paraît être leur goût pour l'agriculture (Justin, XLIII, 4, 1 et 2 : le contexte montre que *Galli*, ici, signifie Ligures).

6. Meillet, *Dialectes*, p. 18.

7. Déchelette, II, p. 13, 15, etc.

8. Tacite, *Germ.*, 45 : *Lingua Britannicæ propior.*

9. Tacite, *Germ.*, 45 : *Matrem Deum venerantur.*

10. *Classibus valent :* ce qui doit supposer une marine de grosse aventure; cf. Tacite, *Germ.*, 44 : *Est apud illos et opibus honos.*

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

A propos de maçonnerie. — Les Romains de la bonne époque impériale avaient parfois des délicatesses de métier qui rappelaient l'ouvrier grec. Dans le passage, à Peyrolles, de l'aqueduc d'Aix à travers les carrières de molasse, « la facture est si minutieuse qu'on a été jusqu'à figurer des joints imitant ceux d'une maçonnerie appareillée » ; Chaillan, *Les Aqueducs romains d'Aix-en-Provence*, 1915, extrait du *Bull. arch.*, p. 7 = 147.

Variation prétendue du littoral. — *La Géographie*, t. XXXI, 1916-7 : *Modification de la côte sud de Bretagne entre Penmarc'h et la Loire*, par F. La Porte. L'auteur développe la théorie de « la bascule », amenant un retrait de la mer « entre la pointe de Penmarc'h et celle de Trévignon ». Je ne peux pas l'admettre. En particulier, les traditions sur les villes disparues n'ont aucune valeur. Et il me paraît chimérique d'évaluer l'âge des dolmens d'après le calcul d'affaissements voisins.

Armes antiques. — Léon de Vesly, *Armes découvertes dans les dragages de la Seine* du côté de Rouen, brochure extraite du *Bulletin archéologique* de 1915, 8 pages, 4 planches et gravures. Surtout du haut Moyen-Age.

Les saints apocryphes. – Brutails, *La question de saint Fort*, Bordeaux, 1916, in-8° de 37 pages, extrait des *Actes de l'Académie de Bordeaux*. Étude très pénétrante de l'origine de ce saint : c'est le « fort » ou *feretrum* de saint Seurin qui a été anthropomorphisé, l'instrument du culte devenant le bénéficiaire immédiat du culte.

En Germanie Inférieure. — J. H. Holwerda, *De Goudsberg bij Valkenburg*, in-4° de 16 pages, extrait, Amsterdam. Constructions romaines. Souhaitons à M. J. H. Holwerda de belles découvertes et un travail d'ensemble sur cette Germanie batave encore si peu connue.

Folklore en Vaucluse. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XVI, 1916, p. 222, le mannequin de Pertuis.

La victime expiatoire des Marseillais (cf. Pétrone *apud* Servius, *ad Æn.*, III, 57). — Texte étudié par Toutain, *L'Idée religieuse de la rédemption et l'un de ses principaux rites dans l'Antiquité grecque et romaine*, extrait de l'*Annuaire* 1916-7, *École pratique des Hautes Études, section des sciences religieuses*, 1916, in-8° de 18 pages.

Enceinte de Marseille. — *Massilia, son enceinte, quarante-neuf ans avant Jésus-Christ*, par le comte V. de Gaudemaris, avec préface et notes du comte H. de Gérin-Ricard ; 1916, Marseille, in-8° de 8 pages,

vue de la muraille récemment découverte. Je pense que M. Clerc nous reparlera de tout cela.

Les fouilles de Vendres. — Félix Mouret, *Le Temple de Vénus près de Vendres et son Emporium phocéen de Ville-Longue, les Latoniens de Longos ou Longostalètes, premier Essai sur nos origines*, extrait du *Bulletin de la Société de Béziers*, Béziers, Bénézech, 1916, in-8° de 72 pages, nombreuses gravures et planches. Fouilles très intéressantes, conduites par un érudit très passionné. Je crois qu'il s'agit d'une très grande villa, assez importante pour avoir son aqueduc (cf. p. 23), aqueduc dont les détails sont particulièrement bien décrits par M. Mouret.

Bas-relief de terre cuite, au Musée de Genève, représentant cinq dieux. M. Deonna (*Revue arch., Notes arch.*, 1916) le juge de même facture que celui de Mulhouse, imité des bas-reliefs à l'anguipède (*Revue des Ét. anc.*, 1913, p. 312). Je répète que quiconque veut examiner le bas-relief de Mulhouse dans la terre, la facture, le style, le sujet, en voit avec une absolue netteté la fausseté, et en devine l'origine, Kaufmann. Et le bas-relief de Genève, que je n'ai pas vu, me donne une impression semblable. M. Deonna est bien plus indulgent. Le bas-relief de Genève fourmille d'aberrations, et je ne saurais croire qu'il ait pu, s'il est faux [ce que je crois], être inspiré fidèlement d'un original antique. Non, le faussaire, évidemment, n'a pas inventé les motifs, pas plus qu'il n'a inventé la Sirène de Mulhouse, mais il les a disposés d'une manière contraire à toutes les habitudes du temps.

Bronzes. — W. Deonna, *Catalogue des bronzes figurés antiques* du Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève, 1915-16, extrait de l'*Indicateur*, 74 pages. Un de nos collaborateurs en parlera plus longuement. Cf. ici, p. 147.

Souterrains-refuges. — *Le Souterrain de Mortorat*, par Frank Delage, 1916, extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 8 pages. On a trouvé un peson de fuseau gallo-romain.

G. Vasseur. — Berniolle, *L'Œuvre archéologique de Gaston Vasseur*, extrait du *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, année 1915, in-8° de 25 pag.

La spirale. — Voici un bien utile répertoire de documents archéologiques, que nous donne M. Léon Coutil, avec les 153 dessins de son travail, *L'ornementation spiraliforme, périodes paléolithique et néolithique, âges du bronze et du fer*, Le Mans, 1916, in-8° de 102 pages, extrait du *Bulletin de la Société préhistorique française* de septembre 1916.

Pro Alesia. — Sommaire n° 7 de la deuxième année, février 1916, nouvelle série : J. Toutain, *Tête de panthère en bronze trouvée à Alésia;* V. Pernet, *La Fontaine Sainte-Reine d'Alésia;* deux nouveaux poids gallo-romains en pierre [4 k. 990 et 4 k. 450].

Inscriptions celtiques sur pesons de fuseau. — J. Loth, *Remarques aux inscriptions latines sur pesons de fuseau trouvés en territoire*

gaulois et, en particulier, à l'inscription celtique de Saint-Révérien (Nièvre), in-8° de 18 pages, extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1916. Contribution capitale à la connaissance des dernières manifestations de la langue celtique. Ce sont d'ailleurs des inscriptions plus que populaires. Cf. *Revue*, 1917, p. 50.

Les origines de Bayonne. — M. de Jaurgain (*L'Évêché de Bayonne et les légendes de saint Léon.* Saint-Jean-de-Luz, Béguet, 1917, in-8° de 152 pages) s'élève contre les partisans de l'antiquité de l'évêché de Bayonne. Et il est certain que jusqu'aux abords de l'an mille, aucun texte formel n'autorise à croire à l'existence de l'évêché, et il y a des indications assez fortes contre cette existence, par exemple, le silence des Conciles et, dans une certaine mesure, celui des manuscrits de la *Notitia*. La Vie ou plutôt les Vies de saint Léon n'ont aucune valeur; si saint Léon avait été le saint dont parlent les Vies, son culte se serait répandu davantage dans le pays. Il est bien vrai que le texte du traité d'Andelot est embarrassant; mais il est impossible de l'alléguer comme preuve.

Civilisation gallo-romaine. — Vincenzo Ussani, *Roma e Gallia*, extrait d'*Atene e Roma*, XIX, 1916, in-8° de 8 pages. — P. 219 : « Saint Jérôme raconte avoir vu encore en Gaule des populations d'anthropophages » [*Adv. Jovin.*, II, 7]. M. Ussani me permettra d'être très sceptique là-dessus.

L'inscription de Vérignac (1916, p. 292). — Je viens de l'examiner d'après un estampage envoyé par M. de Gérin-Ricard. Les majuscules sont penchées, les points arrondis, ce n'est certainement pas un texte antérieur au ve siècle, et il est possible que ce soit un texte moderne. Je rectifie la lecture qui en a été donnée :

IPAIN·ALB
·MARTINENC
CIR·
⌜IMPENSI
⌜⌜⌜FIL

L'inscription de Cadenet (1916, p 291). — L'entaille, sous ITER, peut être accidentelle et avoir fait disparaître, soit PRIVATVM, soit le nom du propriétaire.

La langue de Marcellus. — Édouard Liechtenhan, *Sprachliche Bemerkungen zu Marcellus Empiricus*, thèse de Bâle, Werner-Riehm, 118 pages. Peu de chose sur les fameuses formules. — Je renvoie le soin de discuter le travail à M. Chabert, qui a écrit lui aussi *De Latinitate Marcelli* en 1897.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

R. Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée,* 2e éd., revue et augmentée. Paris, Geuthner, 1914; 1 vol. in-8° de x-482 pages, avec 325 gravures et 18 planches hors texte, dont 5 en couleurs.

En rendant compte de la première édition de cet ouvrage *(Revue,* t. XIII, 1911, p. 101-102), nous faisions prévoir qu'il en aurait prochainement une seconde. Cette hypothèse s'est réalisée. Mais, en savant plein d'ardeur et de conscience, M. Dussaud ne s'est pas contenté d'une réimpression : il a procédé à une large refonte. D'une part, chacun des anciens chapitres a été remanié, mis au courant des nouvelles découvertes; d'autre part, des sections inédites sont venues compléter le fond primitif. Les chapitres I *(Crète)* et II *(Cyclades)* ont gardé leur structure. Le chapitre III *(Troie, Mycènes et Tirynthe)* s'est dédoublé ainsi : III, *Troie et la Troade;* IV, *La Grèce continentale et la civilisation mycénienne.* Le chapitre IV *(Chypre)*, devenu le chapitre V, a conservé ses six paragraphes, mais enrichis d'observations précieuses. Un VIe chapitre, d'un grand intérêt, *L'influence égéenne en Égypte et en Syrie*, a été ajouté. Le chapitre VII *(Cultes et mythes)* correspond à l'ancien chapitre V, comme le chapitre VIII *(Les peuples égéens)*, à l'ancien chapitre VI. Une importante conclusion, *La valeur documentaire des poèmes homériques,* termine aujourd'hui le livre. Mêmes soins donnés à l'illustration : elle a été augmentée de 168 gravures et de 16 planches, au nombre desquelles il en est de très belles en couleurs.

Quant à sa méthode, fondée sur une longue expérience, M. Dussaud l'a excellemment développée. Pour chacune des civilisations révélées par les fouilles, il établit avec une minutieuse rigueur la stratigraphie des couches et il trouve dans les synchronismes égyptiens de solides points de repère Ceux-ci lui permettent d'assigner à chacune des périodes maîtresses une date probante. Il a résumé (planche XIII) tout ce travail de chronologie dans un tableau très clair, embrassant, en neuf colonnes, l'ensemble de la préhistoire orientale [1].

Une fois de plus, M. Dussaud a bien mérité de nos études.

Georges RADET.

1. Un lapsus à corriger ici : lire, dans le N.-B. du bas, « repères », au lieu de « repaires ».

Victor Bérard, *Un mensonge de la science allemande. Les « Prolégomènes à Homère » de Frédéric-Auguste Wolf.* Paris, Hachette, 1917 ; 1 vol. in-16 de 288 pages.

En 1715 parut à Paris, chez François Fournier, rue Saint-Jacques, un livre singulier dont voici le titre : *Conjectures académiques ou Dissertation sur l'Iliade. Ouvrage posthume trouvé dans les Recherches d'un Savant.* Ce savant, qu'on n'avait pas jugé à propos de nommer, était François Hédelin, abbé d'Aubignac. Boileau, on le sait, n'a eu pour lui qu'une estime médiocre. Sans doute, il n'avait jamais lu le manuscrit des *Conjectures académiques;* mais depuis quand est-il nécessaire de lire un auteur pour le condamner ? Boileau savait seulement que d'Aubignac niait l'existence d'Homère. Cela suffisait. Il écrivit donc, de fort méchante humeur contre un pareil homme qui risquait de páreilles négations : « J'ài connu M. l'abbé d'Aubignac ; il était homme de beaucoup de mérite et fort habile en matière de poétique, bien qu'il sût médiocrement le grec. Je suis sûr qu'il n'a jamais conçu un si étrange dessein, à moins qu'il ne l'ait conçu dans les dernières années de sa vie, où l'on sait qu'il était tombé en une espèce d'enfance. » Que nous sommes donc bien toujours les mêmes ! Quelqu'un, sur un point qui nous touche, n'est pas de notre avis. Aussitôt, sans sourciller, nous affirmons qu'il a le cerveau malade. Il n'était pourtant pas si malade que cela le cerveau de ce d'Aubignac qui écrivait dans ses *Conjectures* ces phrases si courageusement honnêtes : « Je prétends écrire seulement pour me décharger l'esprit des difficultés qui me font de la peine, proposer mes doutes, expliquer mes incertitudes ; je cherche la vérité pour la révérer, et non pour la détruire... » On croirait lire du Descartes, dans une langue plus molle.

Les Allemands ont de tout temps regardé avec attention ce qui se passe en France. Le verbe *spioniren* a chez eux un sens très étendu, très honorable. Ils affectent de mépriser nos querelles, d'en rire. Les malins en profitent. Il semble bien que l'auteur des *Prolegomena ad Homerum*, ce livre aussi informe que fameux, paru en 1795, — dont tout le monde parle, que personne n'a lu, — il semble bien que Wolf en face de la défaveur où les idées de d'Aubignac étaient tombées chez nous, grâce surtout à Boileau, n'ait été au fond qu'un malin, qui a su profiter du discrédit où était tombée la théorie pour se l'approprier. Nous connaissons depuis longtemps la méthode. Pour réussir pleinement en France, une idée française, une invention française doit y être importée sous une contrefaçon allemande. Le cas de Wolf, soupçonné, n'était pas encore certain. M. Victor Bérard le met pleinement en lumière. Avec une lucidité, une ardeur, une précision que connaissent

et admirent tous ceux qui ont lu ses nombreux, ses excellents ouvrages, il instruit le procès : les faits se groupent étroitement les uns avec les autres comme les anneaux d'une chaîne. A la fin de son enquête, Wolf est étroitement garrotté, malgré ses faux-fuyants, son latin élégant, ses phrases verbeuses, où un lecteur français a tant de mal à y voir clair.

Voici, très abrégées, comment les choses se sont passées :

L'abbé d'Aubignac compose ses *Conjectures* en 1664. Elles ne sont publiées qu'une cinquantaine d'années plus tard, en 1715.

Wolf étudie, dans le séminaire de Heyne, à Göttingen, de 1776 à 1779.

En 1779, il commence à douter de l'existence d'Homère. C'est l'année où notre d'Ansse de Villoison découvre le fameux *Venetus* et annonce au monde savant l'*Homerus variorum totius Antiquitatis*.

Pendant de nombreuses années, comme un ministre qui soutient une croyance qu'il n'a plus, selon ses propres expressions, Wolf cache ses doutes. Il détruit ses notes. Il lit le *Parallèle des Anciens et des Modernes* de Perrault, puis, peu de temps après, les *Conjectures académiques* de d'Aubignac. Cela se passe en 1785-6.

Il lit et relit ce dernier livre : « aliquoties perlectus » (*Proleg.*, p. CXIV, note.) Et s'il pouvait ne pas être satisfait de tous les arguments de l'abbé, qui n'étudie pas philologiquement les choses, l'ouvrage de ce dernier fait sur lui une impression profonde, puisque les *Prolégomènes* contiennent des phrases entières traduites des *Conjectures*, auxquelles Wolf emprunte même des expressions caractéristiques.

Naturellement, il ne nomme jamais d'Aubignac. Pour lui, il est bien entendu que le livre de ce Francogallus est un ramassis de folies : « somnia et deliramenta ». Et non content de l'injurier, il le calomnie. Il prétend, par exemple, que d'Aubignac, dans sa préface, affirme que l'étude des *Lettres grecques* ne lui a absolument rien appris qui en valût la peine.

De la part d'un homme qui avait passé de longues années à étudier Aristote, à en tirer des exemples et des règles pour le théâtre de son temps, l'affirmation a paru extraordinaire. De tous côtés, on s'est mis à la recherche de cette phrase dans le texte des *Conjectures*. L'honnête Finsler, le dernier biographe de Wolf, déclare ingénument ne l'y avoir pas trouvée. A son tour, M. Victor Bérard se met en quête. Dès les premiers pas, il relève un indice significatif. Wolf prétend que la phrase se trouve dans la préface des *Conjectures*, in Prooemio. Or, les *Conjectures* n'ont pas de préface. Voilà qui fait dresser l'oreille.

D'après la minutieuse recherche de M. Victor Bérard, il se pourrait bien que Wolf, qui pourtant savait parfaitement le français, ait commis ici une lourde faute dans la lecture de son auteur. Voici les faits : P. 54 et suivantes, d'Aubignac raisonne comme il suit : nous ne

pouvons rien savoir de l'effet que l'ancien grec produirait sur nos sens, puisque personne n'est plus là pour nous le faire entendre avec les modulations de sa prosodie et de ses accents ; en d'autres termes, nous ne savons pas comment les lettres grecques se prononçaient. Ces *lettres* dont d'Aubignac ne sait rien de sûr sont devenues dans Wolf les *Lettres grecques* qui ne lui ont rien appris. Le contresens est un peu gros. Est-il involontaire ? M. Victor Bérard ne se prononce pas.

Mais il attire l'attention de son lecteur, et cela avec infiniment de raison, sur les rapports de Wolf avec Heine, avec Villoison, avec Wood, avec Merian. Partout, le professeur de Halle est toujours le même. Sournois et égoïste, il écarte ou ignore tous ceux qui pouvaient faire obstacle à sa renommée, en défendant légitimement la leur. L'impression est partout identique. Et s'il agissait ainsi, par exemple avec Heine, qui était grand et qui fut son maître, pourquoi aurait-il procédé autrement à l'égard d'un étranger qui était mort depuis longtemps ?

Pour finir, concluons avec M. Victor Bérard que les *Prolégomènes* ont eu une fortune aussi surprenante que peu méritée. Wolf venait en 1795 « après Villoison touchant l'*Iliade* et les Alexandrins, après Wood et Merian touchant l'écriture au temps d'Homère, après Herder et les Français touchant la poésie chantée des peuples primitifs, après d'Aubignac touchant l'origine des poèmes homériques ».

Körte a beau dire que les *Prolégomènes* seront admirés aussi longtemps que le sera le génie de la Grèce antique. Cela, c'est la réclame intéressée faite aux produits allemands par les Allemands eux-mêmes. Le *Made in Germany* est une estampille commerciale déjà ancienne. La vérité est autre. Elle est formulée par un savant de langue allemande, mais de nationalité, d'honnêteté suisse. George Finsler écrit : « In Wahrheit enthalten die Prolegomena nicht einen einzigen originalen Gedanken. » Ce ne sont qu'une série d'imitations, de plagiats, dissimulés par de véritables faux. Voilà la vérité. Tenons-nous-y. Et n'oublions pas surtout de remercier M. Victor Bérard de nous l'avoir lumineusement démontrée.

P. MASQUERAY.

G. Mathieu, *Aristote, Constitution d'Athènes* (216e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*). Paris, Champion, 1915 ; 1 vol. in-8° de VII-137 pages.

L'ouvrage porte en sous-titre : *Essai sur la méthode suivie par Aristote dans la discussion des textes.* Ce qu'on trouve étudié ici, c'est « comment l'auteur de l' Ἀθηναίων πολιτεία confrontait les témoignages, pour quelles raisons il choisissait entre eux, comment il discutait les problèmes que soulevait leur désaccord (p. VI).

M. Georges Mathieu possède admirablement son sujet. Il a dépouillé, avec autant de conscience que d'intelligence, l'énorme collection de travaux suscités par la découverte du fameux papyrus. Son plan est simple; il consiste à suivre, sauf en un point, l'ordre historique : I. Athènes avant Solon; II. Solon; III. La tyrannie; IV. Un siècle de démocratie (510-411); V. Les Quatre-Cents; VI. La fin de la guerre du Péloponnèse; les Trente. Ici, retour en arrière : VII. Dracon. Pour quel motif ce chapitre, au lieu d'être inséré à sa date, a-t-il été placé après les autres? C'est parce qu'on y aborde un gros problème, très difficile et passionnément débattu : celui de l'authenticité de la constitution de Dracon. Notre érudit ne veut se prononcer sur la question qu'après examen des constitutions oligarchiques dont l'existence n'est pas douteuse, à savoir celle des Quatre-Cents et celle des Trente. Rien à objecter là-contre.

Pour M. Mathieu, Aristote n'a nullement emprunté son récit à une seule source, comme le prétendait von Mess : il a utilisé de multiples écrits, non seulement ceux des Atthidographes, mais des œuvres d'un tout autre caractère, tenant à la fois de l'histoire et du pamphlet, s'inspirant de préoccupations politiques et correspondant aux deux tendances entre lesquelles oscillèrent les Athéniens : l'oligarchie conservatrice ou réactionnaire et la démocratie pure. « Il cherche à concilier ou tout au moins à unir les données divergentes que ces sources lui fournissent » (p. 115). De là vient le perpétuel « travail de contamination » que l'on relève dans la *Constitution d'Athènes* (p. 31, 33, etc.). Aristote, s'étant abstenu de consulter lui-même les documents originaux, a nécessairement subi l'influence des arrière-pensées politiques de ceux qui lui servaient de guides (p. 124). Mais bien que ses prédilections pour les traditions oligarchiques se fassent plus visibles à mesure qu'il avance dans son exposé, on ne note cependant pas chez lui « de partialité marquée en faveur d'un régime particulier » (p. 115-116).

Je crois la thèse juste. Aussi M. Mathieu me semble-t-il un peu se contredire quand (p. 59-60) il parle d'une « version malveillante » adoptée par Aristote à l'égard de Thémistocle, d'Aristide et des stratèges en fonctions à la veille de Salamine. Si l'auteur de la *Constitution d'Athènes* porte sur les chefs d'alors des appréciations qui se modifient dans un sens péjoratif, ce n'est pas une raison pour imaginer qu'il se débat entre trois tendances différentes : « l'une, démocratique, favorable à Aristide, mais aussi à Thémistocle; une autre tendance que nous pouvons appeler conservatrice modérée, qui oppose Aristide à Thémistocle; enfin, une tendance nettement oligarchique, qui attaque même Aristide ». J'incline à penser tout bonnement que si les rôles des grands acteurs de la deuxième guerre médique ne sont pas d'un bout à l'autre présentés sous le même jour, cela tient à ce que

les hommes changent et à ce que leurs actions méritent tantôt l'éloge et tantôt le blâme.

En ce qui touche Dracon, M. Mathieu estime. avec M. Théodore Reinach, que le législateur du VII[e] siècle a rédigé un code, mais non une constitution « et que celle qui lui est attribuée au chapitre IV de l' Ἀθηναίων πολιτεία n'a jamais existé » (p. 107). La prétendue constitution de Dracon est une falsification du temps de l'archontat de Dioclès (409-408), due à un oligarque soucieux de placer les réformes des Quatre-Cents sous le patronage d'un des grands noms du passé. Cependant, le passage relatif à cette constitution apocryphe ne doit pas être tenu pour une interpolation. C'est bien Aristote qui a rédigé le morceau. Ne nous étonnons pas d'une pareille erreur : « il y en [a] assez d'autres dans cet ouvrage pour que celle-ci n'ait rien d'extraordinaire » (p. 113).

Sans défendre plus qu'il ne sied le dogme de l'infaillibilité aristotélicienne, on observera néanmoins qu'un tel manque de critique chez le plus savant et le mieux averti des philosophes grecs ne laisse pas de surprendre. Comment le maître du Lycée, qui fut si longtemps l'hôte d'Athènes, et un hôte d'une curiosité sagace, a-t-il pu être dupe d'un faux de ce genre ? J'ai peine à me l'expliquer. La question de l'existence d'une constitution de Dracon reste une énigme troublante.

Signalons maintenant une hypothèse ingénieuse. Dans les ouvrages de source oligarchique, utilisés par Aristote, M. Mathieu discerne deux tendances (il aime décidément ces procès de tendance) : l'une, qui procède « par attaque directe et brutale contre les hommes », l'autre visant à la destruction de la démocratie « par une critique théorique et en apparence loyale des institutions ». La première émane d'un oligarque pamphlétaire, la seconde, d'un oligarque doctrinaire (p. 118). L'oligarque pamphlétaire n'est autre que Critias ; l'oligarque doctrinaire serait Phormisios.

M. Mathieu a fait là d'excellents débuts dans la carrière de l'érudition. Sa science est méthodique, scrupuleuse, exhaustive. Elle a le souci des nuances ; elle le pousse même jusqu'à la subtilité. Cela se trahit dans la forme. Lisez par exemple la page 10, avec son alternance de *or* et de *mais*. Au reste, cela ne vaut-il pas mieux que le vague et la nonchalance ? L'auteur après tout n'a que les défauts de ses qualités. *Felix culpa* [1].

GEORGES RADET.

1. L'ouvrage porte le millésime de 1915. Est-ce à la guerre qu'il faut attribuer un certain nombre de lapsus typographiques ? Corriger, p. 30. l. 5, *par* en *paur ;* p. 59, l. 12, *Aristote* en *Aristide ;* p. 71, l. 1, *héliostes* en *héliastes ;* p. 104, l. 15, *falsication* en *falsification ;* p. 119, l. 24, Ἀθηαίων en Ἀθηναίων et *tour* en *tout*. P. 113, l. 5, rétablir le verbe *a*, comme je l'ai fait plus haut, en citant le passage. P. 115, l. 35, ajouter une *s* à erreur. P. 127, dernière ligne du texte, une vraie coquille : l'œuvre d'Aristote ne fut pas destinée au grand *four*, mais au grand *jour*.

E. Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité* : III. *La Macédoine, Carthage et Rome* (330-107). Paris, Fontemoing et Cie, 1914; 1 vol. in-8° de xxiv-486 pages.

Le tome III de cet important ouvrage a promptement suivi le deuxième volume, dont nous avons rendu compte ici (*Revue*, t. XV, 1913, p. 86-89). Il a pour sujet « l'histoire du monde méditerranéen pendant la période qui va d'Alexandre à Mithridate, d'Aristote à Poseidonios » (p. vii). Il comprend quatre parties. Le livre Ier (*Alexandre et Pyrrhus*) nous fait assister aux luttes des successeurs du conquérant macédonien, au partage final de son empire entre trois grandes lignées souveraines, Lagides, Séleucides, Antigonides, aux démêlés de Carthage avec Agathocle, aux guerres de Rome contre les Samnites et les autres peuples italiens, contre Tarente et l'Épire. Le livre II (*Le monde hellénistique au IIIe siècle*) expose à grands traits ce que fut, vers 264, la vie politique, économique et artistique en Égypte, dans la monarchie syrienne, en Macédoine et en Grèce, dans l'Afrique carthaginoise et dans l'Italie romaine. Le livre III *(La victoire de Rome)* résume les guerres puniques et leurs conséquences, tant en Orient qu'en Occident (Cynoscéphales, Magnésie, Pydna) Le livre IV *(Rome, Israël et l'hellénisme)* s'occupe de la période où la conquête romaine s'est substituée à l'hégémonie romaine (ruine de Carthage et de Corinthe, transformation du royaume de Pergame en province d'Asie), tandis que de nouveaux périls naissaient : sur les frontières de l'est, apparition des Parthes et réveil de la nationalité juive; sur les frontières du nord, mouvements des Celtes, des Teutons et des Cimbres.

On voit quel vaste champ, dans le temps et l'espace, embrasse l'auteur. C'est vraiment une histoire générale de l'Antiquité qu'il s'efforce d'écrire et on ne peut qu'approuver « l'esprit polybien » dont il se réclame (p. viii) en brisant les distinctions entre histoire grecque, histoire romaine et histoire de l'Orient. Non moins que les ambitions généreuses de M. Cavaignac, on louera l'ampleur de son information. S'assimiler ainsi, dans les domaines les plus différents et sur tant de questions épineuses, les recherches des innombrables laboratoires de l'érudition n'est pas un héroïsme banal. Évidemment, notre laborieux et fécond historien ne prétend point à l'atticisme et son livre n'est nullement rédigé dans la manière de Fustel de Coulanges. Mais je m'habitue à son style, qui se ressent des ardeurs de son intelligence. S'il lui manque la sévère tenue classique, il a, en revanche, de l'accent. Ce n'est pas, tout compte fait, en temps de guerre que l'on peut songer à s'en plaindre.

Georges RADET.

G. Niccolini, *La confederazione achea (Biblioteca degli studi storici, I)*. Pavia, Mattei, 1914; 1 vol. in-8° de XII-348 pages.

L'auteur dit « confédération » et non pas « ligue », parce que « ligue » traduit συμμαχία, tandis que συμπολιτεία doit être rendu par « confédération ». Il étudie successivement : I, les origines et les premiers progrès de l'État fédéral achéen (débuts d'Aratus) ; II, la lutte dans le Péloponnèse jusqu'à la fuite de Cléomène en Égypte ; III, les rapports avec la Macédoine (mort d'Aratus) ; IV, les rapports avec Rome (Philopœmen et Lycortas) ; V, la crise intérieure qui aboutit à la guerre contre les Romains (prise et destruction de Corinthe) ; VI, la constitution fédérale. Un VII[e] chapitre est consacré à la chronologie. La question, si obscure et si controversée, de la réduction de la Grèce en province romaine fait l'objet d'un appendice. Un bon index termine l'ouvrage.

M. Niccolini connaît bien la période dont il s'occupe. Son livre est clair, nuancé, prudent, d'une érudition sans excès. Les problèmes y sont traités avec justesse. C'est une très utile contribution à l'histoire des derniers efforts tentés par le monde hellénique pour préserver son indépendance.

Georges RADET.

Alfred Ernout, *Lucrèce, De la Nature*. Livre Quatrième. Introduction, texte, traduction et notes. Paris, C. Klincksieck, 1916; 1 vol. in-8° de 174 pages.

L'ancienne érudition française s'est occupée utilement du texte de Lucrèce; elle domine toute une époque de la critique et l'une des périodes de la recension du *De Rerum Natura* est désignée par le nom de *aetas Lambiniana*. Après les travaux de Lambin, on ne peut guère citer d'autres éditions françaises de Lucrèce que celle de Tanneguy Lefebvre (Saumur, 1662), qui est bien médiocre, et celle de P.-Aug. Lemaire (Paris, 1838), qui n'occupe pas une place notable dans la fameuse *Bibliotheca Classica Latina*. Alors que les textes critiques et les commentaires paraissaient nombreux à Berlin et à Leipzig, en Angleterre, en Italie et même aux États-Unis, nous n'avons eu en France depuis une quarantaine d'années, à part quelques recueils scolaires de morceaux choisis, que deux publications de Benoist et Lantoine, qui reproduisent le texte de Bernays : l'édition savante du Livre Cinquième, avec une analyse littéraire de Patin (Paris, Hachette, 1884), et l'édition classique des v. 1-550 du Livre Premier (Paris, Hachette, 1892). M. A. Reymond, professeur à Morges, a publié successivement le texte du livre I, du livre II et du livre III,

d'après la quatrième édition de H. A. J. Munro, avec la traduction du commentaire rédigé par le philologue anglais (Paris, C. Klincksieck, 1890, 1893 et 1903).

L'édition de M. Alfred Ernout, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, qui est une œuvre personnelle, est la bienvenue. Une *Introduction* (p. 1-18), après quelques généralités utiles sur le poème de Lucrèce (p. 1-6), donne des remarques sur les particularités les plus notables de la versification dans le livre IV (p. 7-17) et des indications sommaires et suffisantes sur les sources du texte (p. 17-18). Dans la liste des coupes hephtémimère et trihémimère (p. 7), supprimer le v. 817 *At nos in fraudem induimus*, et ajouter le v. 875 *Sic igitur tibi anhela sitis;* lire v. 1261 au lieu de v. 1262. — Dans la liste des fins de vers formées par un pentasyllabe (p. 8), lire *transpiciuntur* au lieu de *transpiciantur; asperitate* 542 au lieu de *asperitate* 532. — Dans la liste des fins de vers monosyllabiques (p. 9), lire *ibi iam* 148 au lieu de *ibi iam* 198; ajouter : v. 146 *in res;* v. 263 *aliquae res;* v. 690 *quam res;* v. 694 *ex re;* v. 866 *consequitur rem.* — Dans la liste des rimes (p. 9), lire *ignis* 605-606 au lieu de *ignis* 505-506.

Le texte est correct (v. 820, lire *manibus* au lieu de *menibus;* au v. 971 *Cetera sic studia atque artes uidentur,* le mot *plerumque* a été omis entre *artes* et *uidentur*) et très prudemment établi. L'éditeur se défie des conjectures hasardeuses qui prétendent restituer certains passages. Ainsi, au v. 79 et au v. 897, il conserve les leçons des manuscrits, † *patrum matrumque deorum* † et † *corporis ut ac* † *nauis.* Un apparat critique très sobre indique, quand il le faut, les leçons des manuscrits et fournit l'essentiel des corrections proposées par les érudits, depuis les éditeurs de Brescia et Marullus jusqu'à Giussani, Bailey et Postgate. — Il est inexact de voir au v. 795 dans *cum sentimus* une correction de Munro. On lit déjà dans les *Disquisitiones variae* de l'édition Lemaire (vol. I, p. 583) : « Vulgo, *cum sentimus.* »

Les *Notes* (p. 92-165) sont abondantes et utiles. On y trouve trop d'indications fausses dans les références. Qu'il suffise de citer pour les cent premiers vers : note au v. 2 (p. 92) : Horace, *Sat.* II, 4, 84 = 94; note au v. 56 (p. 99) : Virgile, *Georg.* I, 75 = 175; note au v. 65 (p. 100) : Virgile, *Buc.* I, 10 = 11. — Il est inexact de dire (p. 123) que l'expression *contendere causam*, employée au v. 471, « ne se retrouve pas ailleurs ». Cf. Cicéron, *Pro Quinctio*, XXX, 92 : *Si causa cum causa contenderet; Catil.*, II, XI, 25 : *Si... causas ipsas... contendere velimus.* — Il est inutile de dire (p. 159, note au v. 1168) que « la fable donne Bacchus comme fils de Zeus et de Sémélé » : la fable grecque n'est pas la fable latine; et Lucrèce suit les traditions latines en faisant du Bacchus romain, Liber, le fils de la Déméter romaine, Cérès. Cf. Cicéron, *De Nat. Deor.*, II, XXXIV, 62 : *Cerere nati nominati sunt Liber et Libera.*

En face du texte et de l'apparat critique, l'édition de M. Ernout donne une traduction française (p. 21-91) dont on doit louer l'exactitude. Il faut noter qu'on ne peut rendre par « certains corps » (p. 33) *certis ab rebus* (v. 218), qui désigne des corps d'une nature fixe et déterminée; *certus* ne devient synonyme de *quidam* qu'à partir de l'époque de Quintilien. Une traduction française accompagnant un texte critique pour compléter une édition savante est une nouveauté qui ne saurait nous déplaire. C'est, en effet, je crois, notre Faculté qui la première a demandé à ses docteurs de fournir une traduction des ouvrages latins dont ils établissaient le texte critique accompagné d'une étude sur l'auteur et sur son œuvre. Les thèses de M. Vessereau, soutenues en 1905, étaient une édition critique de Cl. Rutilius Namatianus, accompagnée d'une traduction française et d'un index et suivie d'une étude historique sur l'œuvre et l'auteur (Paris, Fontemoing, 1904) et un texte critique de l'*Aetna,* publié avec traduction et commentaire (Paris, Fontemoing, 1905). En 1905, les traductions étaient encore l'objet d'une très injuste défiance. M. Hild, doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers, écrivait dans la *Préface* d'une traduction des *Annales* de Tacite, œuvre de M. Loiseau (Paris, Garnier, 1905) : « J'ai assez de confiance dans ma vieille expérience de professeur, je crois assez bien connaître l'opinion des latinistes, mes confrères de tout pays, pour affirmer que les traductions en langue moderne de nos auteurs de prédilection, fussent-elles excellentes, nous inspirent surtout de l'indifférence et que, n'en usant pas pour notre propre compte, nous nous faisons un point d'honneur de ne les pas trop recommander à nos disciples. » Cependant, l'exemple donné par M. Vessereau a été suivi. Si l'on regrette l'absence d'une traduction française dans les deux volumes de l'importante thèse de M. Plésent, *Le Culex*, édition critique et explicative (Paris, Fontemoing, 1910) et *Le Culex,* étude sur l'alexandrinisme latin (Paris, C. Klincksieck, 1910), on constate avec plaisir que M. Durel a consacré l'un des deux volumes de sa thèse sur Commodien à l'édition critique des *Instructiones* avec traduction française, en face du texte, et commentaire (Paris, Leroux, 1912). Il semble que les traductions sont aujourd'hui définitivement réhabilitées; et c'est justice. Dans une circulaire toute récente — elle est datée du 24 février 1917 — la Société en formation pour la publication d'éditions classiques grecques et latines, qui veut réaliser un projet dont la *Revue des Études anciennes* a pris l'initiative, il y a bientôt deux ans[1], s'exprime en ces termes : « Le besoin le plus pressant est celui de textes accompagnés d'un apparat critique très simple, de courtes notices, d'une annotation réduite au strict néces-

1. Voir *Revue des Études anciennes,* juillet-septembre 1915, p. 222-225 : *Collections d'auteurs grecs et latins;* articles de P. Masqueray, C. Jullian et G. Radet.

saire, et de bons index. On a pensé toutefois qu'une traduction française était désirable... Le travail du traducteur est, d'ailleurs, par lui-même la meilleure préparation à celui qu'exige une édition critique, le plus sûr moyen de ne rien laisser échapper des difficultés du texte. » Par le travail de la traduction, M. Ernout s'est préparé utilement au travail de l'édition critique; il a pu ainsi apprécier les difficultés du texte, en pénétrer le sens, échapper au danger de le dénaturer par des conjectures hasardeuses. Les philologues de langue et d'intelligence germaniques reculeraient devant la plupart des prétendues corrections auxquelles se complaît leur lourde imagination, s'ils étaient tenus d'en donner la traduction dans une langue moderne claire et précise.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

L. **Havet**, *Notes critiques sur le texte de Festus* (214ᵉ fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*). Paris, Champion, 1914; 1 vol. in-8° de 58 pages.

Cet opuscule du maître de la philologie latine comprend : 1° (pp. 1-6) une petite étude sur l'expression *cum ait* qui se rencontre fréquemment chez Festus. La conclusion en est que tous les *cum ait* doivent être respectés par les critiques, sauf celui de 218, 20 (« les chiffres indiquent les pages et lignes de l'édition Lindsay, Teubner, 1913 »); 2° (pp. 7-17) une première série de conjectures « qui, toutes, supposent une omission de ligne (ligne du modèle ou ligne d'un manuscrit ancêtre) »; 3° une seconde série de conjectures (pp. 19-58), l'ordre suivi dans chaque série étant l'ordre même du texte.

Il n'est guère possible de donner autrement que par cette sèche redite du plan de l'auteur une idée de ce que contient le volume, mais tous ceux qui connaissent les travaux de M. L. Havet sur ce domaine et son *Manuel de critique verbale* en particulier (cf. *Revue*, t. XIII, 1911, pp. 366-368) savent d'avance que la valeur n'en saurait être exagérée.

A. CUNY.

Ville de Genève. Musée d'Art et d'Histoire. Catalogue des bronzes figurés antiques publié au nom de la Direction du Musée par **W. Deonna**, *ancien membre étranger de l'École française d'Athènes.* Extrait de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1915-1916; 1 vol. grand in-8° de 74 pages, avec 250 figures.

Le *Catalogue des bronzes figurés antiques du Musée d'Art et d'Histoire*

de Genève, que vient de faire paraître M. Deonna[1], se recommande à la fois par l'intérêt de la collection et par le nom de son auteur.

Il n'est pas de collection qui ne serait fière de posséder des statuettes comme le *Dispater* de Viège, l'*Hercule* de Vienne, l'*Hermes* de Logras, la *Fortune* (en argent) de Bonneville, le *Dionysos* de Chevrier[2], le bouc de Sierre, le *Mars* d'Ostie, ou encore des appliques comme la tête de molosse de Sierre et le masque de lion de Thielle, et, à supposer que M. Deonna puisse dire que « le visiteur, en contemplant nos vitrines, sera souvent déçu, s'il ne cherche que la beauté », n'est-ce pas que, exception faite pour quelques très grands musées, de telles œuvres sont forcément, dans le nombre, une minorité? « Le savant, lui, y trouvera un autre intérêt, ajoute d'ailleurs M. Deonna, qui, moins que personne, à coup sûr, est homme à négliger, dans les œuvres provinciales, monotones mais non identiques, ou les conventions involontaires s'imposant à l'artiste, que révèle l'examen technique, ou le jour curieux qu'elles projettent sur la religion et les superstitions antiques.

La provenance des bronzes que nous venons d'énumérer est, sauf pour le *Mars* d'Ostie, la Suisse et les régions voisines. Des deux fonds distincts que réunit le Musée d'Art et d'Histoire, — d'une part les

1. Il ne sera pas inutile de renvoyer à un article du même M. Deonna, intitulé *Le nouveau Musée d'Art et d'Histoire à Genève*, inséré dans la *Revue archéologique* de 1910 (t. II, p. 401-412), riche en renseignements sur l'ensemble de ce Musée. Édifié de 1903 à 1909 dans la rue des Casemates, au quartier des Tranchées, grâce au legs d'un généreux donateur, Charles Galland, il a été inauguré le 15 octobre 1910, en même temps qu'en paraissait une *Notice et Guide sommaire*, due à M. Cartier, directeur général des Musées. Il réunit, outre l'ancien Musée archéologique et le Musée Fol dont il sera question plus loin, les Armures, le Cabinet numismatique, le Musée des Arts décoratifs, les peintures du Musée Rath et le Musée épigraphique, seul jusqu'ici doté d'un catalogue détaillé (Dunant, *Catalogue raisonné et illustré des séries gallo-romaines du Musée épigraphique cantonal de Genève*, 1909), sans parler des moulages, jadis dans un des sous-sols du Musée Rath et qui ont été transférés au premier étage du nouveau Musée. Importantes sont les collections préhistoriques, classées par M. l'abbé Breuil, et non sans intérêt la salle égyptienne et chypriote, qui contient une petite collection égyptienne constituée en grande partie par des dons de M. E. Naville. Les séries classiques, avec les bronzes objet du présent catalogue, se composent encore des marbres, dont bon nombre ont fait l'objet de publications de M. Deonna (indiquées p. 409), des vases, des terres cuites, des gemmes, des verreries, de l'orfèvrerie. La liste des monuments antiques conservés à Genève, outre quelques monuments isolés, se grossit en outre de ceux des collections privées de M. Duval à Morillon, de M. Ed. Sarrasin au grand Saconnex et de M. H. Darier. Il reste enfin, note M. Deonna, en dehors du Musée d'Art et d'Histoire, les collections publiques de la Salle des Manuscrits de la Bibliothèque, du Musée de l'Ariana créé par Revilliod, du Musée ethnographique du parc Mon-Repos et du Musée épigraphique et archéologique de la cathédrale de Saint-Pierre.

2. Le *Dionysos* de Chevrier, ainsi qu'une *Aphrodite* de Palmyre (n° 176), un guerrier agenouillé dans la pose du Gaulois en marbre du Louvre (n° 70) et un couvercle de miroir avec *Dionysos, Eros* et une *Ménade*, avaient déjà été étudiés chez nous par M. Deonna, en même temps qu'un *Hermaphrodite* endormi allaitant un enfant en pierre de Seyssel, dans la *Revue archéologique* de 1909 (*Notes sur quelques antiquités du Musée de Genève*, t. I, p. 233-249 et pl. III).

séries que W. Fol avait formées à Rome et qui, données à la ville de Genève en 1871, furent exposées depuis 1873 jusqu'à ces dernières années dans l'ancien hôtel du Résident de France, devenu le Musée Fol, séries exclusivement originaires d'Italie; de l'autre, les collections propres de la ville de Genève, remontant à une date assez ancienne, mais accrues surtout par le premier conservateur du Musée archéologique, le Dr Gosse (1872-1901), et qui n'ont quitté les sous-sols de la Bibliothèque publique qu'en 1910, — le second, en effet, est sans conteste de valeur beaucoup supérieure. Le désir du Musée, en outre, qui a la bonne fortune d'être secondé par une active « Société auxiliaire du Musée », est d'augmenter les séries locales plutôt que les séries de provenance étrangère : M. Deonna l'en approuve et l'on ne peut qu'être de son avis, comme aussi lorsque, constatant que les monuments antiques abondent en Suisse, témoin les fouilles d'Aventicum, de Windisch, d'Augst, il souhaite que l'activité archéologique se porte sur nombre de localités, dans le Valais particulièrement, qui, sans avoir jamais été explorées avec méthode, ont, par des trouvailles importantes, suffisamment indiqué que leur sous-sol est plein de richesses.

Il est plus facile de critiquer l'ordre adopté dans un catalogue que de trouver un ordre idéal : les conservateurs de musées ne le savent que trop. « L'ordre typologique, qui groupe les figurines d'après les sujets représentés, écrit M. Deonna, a l'avantage de montrer les modifications d'un même type, soit au point de vue des attitudes, des attributs, soit au point de vue de la facture, à travers le temps, et facilite ainsi l'étude évolutive. Il a, d'autre part, l'inconvénient de ne pas tenir suffisamment compte de la provenance des objets. Le classement par provenance, qui réunit les monuments d'une même région, permet de voir quels furent les types que connut cette contrée, et les caractéristiques de son art. Mais lui aussi n'est point sans défaut : il sépare les unes des autres des figurines qui sont semblables, mais qui n'ont point été trouvées dans le même pays ; il oblige de prendre parfois des décisions arbitraires pour les pièces dont la provenance est ignorée, et que l'on décrète gallo-romaines ou italiques, sur les seuls indices du style, souvent si trompeurs. » Telles raisons d'ordre extrinsèque devront souvent entraîner le choix. Ici, par exemple, de par la volonté du donateur, les bronzes du Musée Fol, ne devant pas être séparés de ces collections, ne pouvaient pas être fusionnés avec les bronzes que possédait déjà le Musée archéologique; mais il se trouvait en même temps que les premiers sont presque tous de provenance italique, les seconds presque tous de provenance suisse ou française. « Il en résulte que la vitrine des bronzes exposés dans la Galerie Fol ne contient que des bronzes

étrusques ou romains et que la vitrine de la grande salle des antiquités est presque entièrement consacrée aux bronzes gallo-romains. Dès lors, il était plus logique d'adopter pour ce catalogue le classement par provenance, qui était celui des vitrines du Musée et qui permettra au visiteur de retrouver facilement l'objet décrit. »

Le catalogue de M. Deonna comprend donc deux divisions primordiales : 1° Suisse et France, 2° Italie; mais dans chacune l'ordre typologique reparaît : A. Types mythologiques masculins, B. Types mythologiques féminins, C. Personnages divers masculins, D. Personnages divers féminins, E. Fragments divers, F. Animaux, G. Divers. Indépendamment enfin des statuettes viennent les objets mobiliers, comprenant : H. Miroirs, I. Anses historiées, J. Vases avec et sans décor, K. Divers.

Nous ne saurions, on le comprend aisément, analyser le catalogue proprement dit.

Disons seulement que, pour chaque pièce, M. Deonna donne d'abord son numéro, suivi du numéro d'inventaire ou du numéro du Musée Fol sous lequel il est décrit dans le tome I du *Catalogue Fol*, puis la provenance, quand elle est connue, et la date de la découverte, les dimensions, la description; presque toujours une reproduction, soit photographie, soit dessin, enfin la bibliographie [1].

Il ne s'interdit pas non plus, lorsque par son importance telle pièce le comporte, les observations d'une portée générale : p. 11 et 15, par exemple, grossièreté des types traditionnels répétés à satiété et réduits à l'état de schéma, d'où toute préoccupation esthétique est bannie; technique grossière figée dans une frontalité commune aux ouvriers inexpérimentés à quelque temps et pays qu'ils appartiennent; p. 20, goût développé à l'époque hellénistique des combinaisons d'êtres

1. P. 3. Le disque orné d'animaux de Lyaud, au Musée du Louvre, ne devait pas être cité d'après les *Bronzes figurés* de S. Reinach, mais d'après de Ridder, *Catalogue des bronzes antiques du Louvre*, t. II, n° 3451, pl. 116. — P. 9, n. 2, n° 3. Domazevsky; lire Domaszewski. — P. 20, n° 36. Provenance Châlon-sur-Marne : lire Châlons. — P. 24, n° 38. Saint-Bernard en France est trop vague : Saint-Bernard (Ain). — P. 39, n° 109, et p. 72, table des provenances. Vaison (Carpentras) est incompréhensible : Vaison est de l'arrondissement d'Orange, non de celui de Carpentras; lire Vaison (Vaucluse). — P. 43, n° 130. Le catalogue de la vente Pourtalès est, non de 1869, mais de 1865; il n'y est pas fait mention de la provenance d'Avenches, dont on voudrait savoir sur quoi elle se fonde. — P. 44, n° 131. L'inscription de la base du *Bacchus* de Saint-Prex devait être accompagnée du renvoi au *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, pars. II, fasc. 1, n° 5032. — P. 46, n° 137. École lysippique; ailleurs, notamment p. 5, M. Deonna préfère avec raison dire lysippéen. — P. 58, n. 1. Sur l'*Aphrodite Anadyomène*, ajouter Jean de Mot, *La Vénus de Courtrai* (*Mon. Piot*, t. XXI, p. 145-162 et pl. XIV-XV), p. 153 et sq.; mais sans doute le fascicule, quoique daté de 1914, n'était-il pas encore entre les mains de M. Deonna lorsqu'a paru son catalogue, extrait de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1915-1916. — P. 72, table des provenances. Le n° 130 doit être substitué à 120 dans les bronzes provenant d'Avenches. Saint-Cergues est mal placé après Saint-Genis.

animés et de feuillages ornementaux; p. 30, distinction, à la même époque, dans la représentation des Gaulois, de plusieurs tendances, dont une tendance idéaliste qui prête à ces barbares à peu près les mêmes traits qu'aux Grecs; p. 48, désaccord chronologique apparent, dans certaines statues archaïques, entre la tête et le corps; p. 56, rajeunissement des types divins, traités comme de simples sujets de genre, qui, à partir du IVe siècle, fait avant tout des *Aphrodites* un prétexte à représenter le charme des formes nues et voluptueuses de la femme. La justesse des remarques et la sage mesure dans laquelle elles se renferment sont également à louer et doivent être reconnues de ceux-là mêmes qui, à l'occasion, ont pu trouver quelque exagération aux vues théoriques où s'est parfois complu l'auteur.

Le *Catalogue des bronzes du Musée de Genève* vient s'ajouter comme un nouveau service à tous ceux qu'a déjà rendus M. Deonna en publiant dans le même *Indicateur d'antiquités suisses* de nombreux bronzes des musées de son pays et en en faisant mieux connaître les collections d'antiquités.

Étienne MICHON.

Pedro Bosch Gimpera, *El Problema de la cerámica ibérica.* Comisión de Investigaciones paleontológicas y prehistóricas, Memoria n° 7. Madrid, Museo de Ciencias naturales, 1915; 1 vol. in-4° de 74 pages, XIII planches et 20 figures dans le texte.

Le présent mémoire a paru pour la première fois dans la revue *Memnon : Zeitschrift für die Kunst und Kulturgeschichte des altens Orients* (VIII, 3, 1913, p. 166-181). De nouvelles découvertes, faites dans l'intervalle, ont amené l'auteur à introduire quelques modifications importantes dans le détail; mais l'objet du travail reste le même: « mettre un peu d'ordre dans les nombreux matériaux que nous possédons, en les classant dans le temps et dans l'espace ».

Quatre grandes régions, assez nettement délimitées, permettent d'établir une distribution géographique de la céramique ibérique.

La première a son foyer principal dans le sud-est de la Péninsule (provinces d'Alicante, de Murcie et d'Albacete) et se poursuit au nord par les vallées du Segura et du Jucar, jusqu'aux montagnes de Cuenca et de la Sierra de Albarracín, où elle se rencontre avec les produits de l'Aragon. Une branche de cette série pousse un rameau en Catalogne (Ampurias) et dans le midi de la France. Quelques vases du même type ont été recueillis aux Baléares. Cette céramique se caractérise par la variété de forme des vases et par la richesse extraor-

dinaire du décor. Les motifs géométriques, cercles concentriques et lignes parallèles ondulées se rencontrent avec des ornements floraux d'une grande élégance, particuliers à cette province. Les animaux sont représentés par le *carnassier* et par des oiseaux sur les vases d'Elche et d'Archena. Une seule fois, l'homme est dessiné avec un certain réalisme, sur le vase d'Ampurias; mais en général les figures humaines montrent une technique enfantine très éloignée de la maîtrise des décors animaux et floraux.

La deuxième région occupe l'Andalousie et surtout la vallée du Guadalquivir. Les formes sont moins variées que dans le groupe précédent et le décor reste purement géométrique. Les vases à panse sphérique, les assiettes et les coupes à pied dominent. Quelques fragments provenant du sanctuaire ibérique de Castellar de Santisteban montrent un damier noir et blanc qui se retrouve en Aragon, à Ampurias et dans quelques stations de Castille.

La vallée de l'Èbre, principalement les provinces de Teruel et de Saragosse, l'ouest de la province de Tarragone et le sud de celle de Lérida forment la troisième région. Là, le décor géométrique cède la place aux motifs végétaux stylisés et aux combinaisons de spirales, souvent distribuées en frises, comme dans les vases de la Zaida. Les animaux apparaissent par séries superposées (oiseaux, bovidés, etc.). Les figures humaines y sont assez rares et mal dessinées. Les vases cylindriques fermés à leur partie supérieure, les amphores à larges panses sont avec certains autres en forme de cache-pot et les assiettes les types dominants. Cette céramique présente quelques points communs avec celle du Sud-Est : les spirales, les cercles qui se recoupent, etc.

La dernière région (Castille) se subdivise en deux groupes : l'un méridional, dans la vallée du Jalon; l'autre septentrional, dans la haute vallée du Douro.

La céramique du premier groupe montre trois variétés appartenant à trois périodes chronologiques distinctes. La première variété comprend les vases à décor géométrique des nécropoles celtiques du Molino de Benjamin et de Luzaga. La deuxième est constituée par la poterie trouvée dans les ruines de villages celtibères et rappelle la céramique de la couche ibérique de Numance. Les découvertes dans les maisons romaines d'Arcobriga, avec leurs ornementations géométriques et leurs stylisations animales et végétales en noir clair sur fond jaune, appartiennent à la troisième variété.

Les matériaux du second groupe sont très mal connus, sauf ceux de Termès et de Numance identiques à la céramique des deuxième et troisième variétés du groupe antérieur. Dans cette série, les vases numantins sont de beaucoup les plus curieux. Les coupes à pied, les assiettes, les amphores à large panse, les œnochoés et les gobelets sont

décorés de curieuses représentations humaines, de scènes de combat et d'animaux (oiseaux, poissons, chevaux, etc.). Le décor géométrique disparaît en partie devant les combinaisons de spirales, les méandres et les croix gammées.

Dans le reste de la Péninsule, la poterie peinte est extrêmement rare.

Le classement dans le temps de cette céramique est forcément, vu la rareté des découvertes, encore très imprécis. On peut arriver cependant à en fixer les dates extrêmes.

A Ibiza, la poterie ibérique se rencontre dans une nécropole utilisée depuis la fin du VIe siècle ou le commencement du Ve. En Castille, les cimetières celtibères de la Tène II et les maisons de Numance et d'Arcobriga font descendre cette céramique jusqu'au dernier quart du second siècle av. J.-C. Le groupe du Sud-Est paraît être plus ancien. De là, la céramique peinte aurait gagné l'Andalousie et se serait étendue plus tardivement en Aragon et en Castille.

Quant aux questions d'influence, il faut abandonner sans espoir de retour les hypothèses mycéniennes ou carthaginoises. Dans la formation de cette industrie, le plus grand rôle semble revenir à l'importation grecque; mais ce n'est pas dans la céramique du Dipylon qu'il faut en rechercher les origines : c'est plutôt dans les ateliers des VIe et Ve siècles. En résumé, quelles que soient les origines lointaines de la céramique peinte ibérique, celle-ci apparaît dès maintenant comme l'un des produits les plus originaux et les plus complexes de l'art de l'Espagne avant la conquête romaine.

Parmi les problèmes que pose ce mémoire, un seul, celui de la distribution géographique, est en partie résolu. M. Bosch a su discerner nettement les différentes provinces de la céramique ibérique. Il n'en est pas de même pour la question chronologique et l'étude des influences qui sont indiquées d'une façon par trop sommaire. Il y aurait également quelques observations à faire sur la place, vraiment trop importante, qu'occupe dans l'illustration la poterie à décor géométrique. De plus, les vases numantins sont loin d'être représentés comme ils le devraient dans cette iconographie.

Malgré ces observations de détail, le mémoire de M. Bosch reste une intéressante contribution à l'étude de la céramique peinte ibérique et devra être consulté par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art de la primitive Espagne.

Raymond LANTIER.

VARIÉTÉS

Les échanges internationaux des thèses.

La nécessité d'une bonne collection française de textes d'auteurs grecs et latins, dont nous avons entretenu plus d'une fois nos lecteurs (voir ici encore p. 155), n'est pas la seule qui s'impose à nous dans la réorganisation de nos moyens de travail. Il y a une autre question qui mérite de nous occuper : c'est celle du service des échanges universitaires internationaux.

Ce service, qui fonctionne depuis une trentaine d'années, est, en ce qui nous concerne, une immense duperie. On sait ce que sont devenues, dans nos Facultés des Lettres, les thèses de doctorat. Elles ne consistent plus, comme à l'origine, en de minces plaquettes, en de simples dissertations sur des sujets restreints. Ce sont maintenant des livres considérables qui, tous, ont coûté des années de recherches à leurs auteurs et dont beaucoup renferment des planches représentant une dépense très élevée. Comme la troupe des aspirants au doctorat n'a cessé de grandir, il en résulte que ce n'est pas seulement le volume des thèses qui s'est accru, mais leur nombre. Nous fournissions ainsi, chaque année, à l'Allemagne une véritable bibliothèque de travaux scientifiques de premier ordre, et, en échange, nous recevions un fatras hétéroclite de menues brochures, où, contre deux ou trois productions de valeur, il y en avait vingt-cinq ou trente à mettre au panier.

Les observations que je viens de faire ne s'appliquent pas uniquement aux Facultés des Lettres. Elles aussi, les thèses de Sciences, de Droit et de Médecine sont très supérieures à celles qui nous arrivaient d'outre-Rhin. Depuis plus d'un quart de siècle, nous n'avons cessé de fournir un bœuf pour avoir un œuf. Ce genre de ravitaillement ne saurait être pratiqué de nouveau après la guerre.

J'ai demandé à notre collègue M. Bouvy, bibliothécaire en chef de l'Université de Bordeaux, quelques renseignements sur la question. Voici les chiffres qu'il m'a fournis :

« Sur 40 bibliothèques étrangères inscrites sur notre liste d'échanges, plus de la moitié, 22, sont allemandes.

» L'organisation du service des échanges est compliqué et coûteux, non seulement pour l'État, qui en supporte le service central et les frais élevés de ports, mais pour les Universités qui doivent leur fournir des locaux, des rayonnages, des cartonnages et du matériel de catalogue, sans parler du personnel qu'elles immobilisent durant plusieurs mois.

» La consultation des thèses étrangères est extrêmement restreinte à Bordeaux. Sur un stock qu'on peut évaluer à 100,000 thèses étrangères, on n'en dépouille guère plus de 50 par an, et encore ! »

Si l'utilisation de ces paperasses ne tente pas de plus gros effectifs, ce n'est pas du tout par manque de curiosité intellectuelle : c'est parce que les perles sont rares dans ce fumier.

De toutes manières, il faut supprimer les échanges de thèses avec l'Allemagne. La mesure est commandée par le bon sens, l'intérêt et la dignité. Je ne vois pas d'ailleurs que les Allemands soient fondés à s'en plaindre. Depuis que le pangermanisme faisait tache d'huile dans leur science, celle-ci, jalouse d'emprunter au commerce boche ses pratiques de concurrence déloyale, s'abstenait systématiquement de citer les livres qui se publiaient chez nous.

Georges RADET.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Collections d'auteurs grecs et latins (cf. *Revue*, 1915, p. 222; 1916, p. 65 et 306; 1917, p. 73). — Extrait d'une lettre de M. Espérandieu (8 mai 1917) : « Tandis que nous projetons, les Italiens exécutent. Je reçois à l'instant, offerts par l'auteur et l'éditeur, les sept premiers volumes d'un *corpus* destiné à remplacer les éditions Teubner des auteurs latins. A première vue, cela me paraît bien. Mais ce qu'il faut admirer le plus, c'est le courage de la maison qui fait les frais de l'entreprise.

» Les prix varient de 1 fr. 25 à 2 fr. 75 le volume. Aucune note au bas des pages. Mais chaque volume contient une préface en latin sur l'œuvre et l'historique du manuscrit et un appendice critique justifiant le texte adopté. Quelques tables d'indications complètent le volume.

» Le titre de la collection est le suivant : *Corpus scriptorum latinorum Paravianum*, moderante Carolo Pascal.

» Paravia est le nom du libraire. »

Délos et le commerce de la poix. — L'exemple de la présente guerre nous montre à quel point les grands événements politiques et militaires ont leur répercussion sur la vie économique. Il en était de même dans l'Antiquité. C'est ce que prouve M. Glotz, en étudiant les variations du cours de la poix à Délos, durant la période qui s'étend de 315 à 166. Les phénomènes de hausse et de baisse s'expliquent par les événements extérieurs. Ils sont en relation étroite avec eux. A leur tour, ces perturbations, nées des circonstances politiques, nous permettent de préciser celles-ci et de les dater avec rigueur.

Toute la série des archontes déliens, entre 301 et 168, se trouve ainsi ancrée d'une manière sûre, résultat d'autant plus important que la chronologie de cette époque était jusqu'ici plus flottante. Le mémoire du savant et sagace épigraphiste est un éloquent témoignage de ce que les chiffres bien interprétés d'une statistique peuvent verser de lumière en des questions obscures (*L'histoire de Délos d'après les prix d'une denrée,* extrait de la *Revue des Études grecques*, t. XXIX, 1916, p. 281-325).

Georges RADET.

Molle atque facetum (Extrait des *Harvard studies in classical philology*, vol. XXIV, 1914, pp. 117-137). — Cette étude de M. Jackson sur le passage bien connu d'Horace (*Satires*, I, 10, vv. 44-45) :

. . . . molle atque facetum
Vergilio adnuerunt gaudentes rure Camenae

tend à montrer que le commentaire de Quintilien : *Inst. Or.*, VI, 3, 20 : « ... *decoris hanc magis et excultae cuiusdam elegantiae appellationem puto; ideoque in epistulis Cicero haec Bruti refert uerba : nae illi sunt pedes faceti ac deliciis ingredienti molles. Quod conuenit cum illo Horatiano : molle atque facetum Vergilio...* » (ainsi dans l'édition d'Horace de M. A. Waltz) est fait pour nous induire en erreur sur le sens exact à attribuer à l'expression *molle atque facetum* et qu'Horace voulait non pas indiquer le caractère spécifique du style de Virgile dans les *Bucoliques*, mais qu'il n'avait en vue ici que la simplicité *(molle)* et le charme de l'atticisme *(facetum)* qui sont les traits distinctifs du *genus tenue* dans lequel rentre l'églogue, seul genre où se fût encore exercé Virgile à la date supposée de la satire d'Horace (32).

Ceci suppose — l'auteur ne le cache pas — que Quintilien avait, sur ce point particulier, perdu le sens exact de la tradition. La démonstration, très bien conduite et appuyée sur de nombreux textes de Cicéron, de Virgile, d'autres auteurs grecs et latins et d'Horace lui-même, paraît convaincante. La dissertation est, en tout cas, d'un vif intérêt.

A. CUNY.

Paul Lejay, *Les Élégies romaines de Properce.* Paris, Hachette, 1915-16, in-4° de 48 pages. (Extrait du *Journal des Savants.*)

Paul Lejay, *Essais et notes sur Virgile.* Paris, Klincksieck, 1916, in-8° de 40 pages. (Extrait de la *Revue de Philologie.*)

---

16 mai 1917.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.

TEXTES GRÉCO-ROMAINS

(*Suite.*)

VII. ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ Η ΑΝΘΥΠΑΤΟΣ[1].

Dans sa récente dissertation sur les Collèges des Technites dionysiaques (*Symbolae ad historiam collegiorum artificum Bacchiorum*, 1914), Günther Klaffenbach a fait une nouvelle et diligente étude (p. 29 sqq.) du sénatus-consulte de l'an 112, découvert à Delphes, édité par G. Colin, et relatif, comme on sait, au conflit qui mit aux prises les Technites dionysiaques d'Athènes et ceux de l'Isthme et de Némée. Outre mainte observation instructive, on doit à G. Klaffenbach d'avoir bien débrouillé les origines de cette querelle et déterminé l'époque approximative où elle commença[2].

Mais, au sujet de Gn. Cornelius Sisenna, gouverneur de Macédoine, qui imposa son arbitrage aux deux confréries ennemies, une question se pose, depuis longtemps et souvent controversée, que je ne saurais résoudre comme il a fait.

Il s'agit de la phrase (l. 58-60) : ὃ δὲ σύμφωνον γεγονός ἐστιν τοῖς τεχνίταις τοῖς ἐν τῇ Ἀττικῇ οὖσιν καὶ τοῖς τεχνίταις τοῖς ἐξ Ἰσθμοῦ καὶ Νεμέας ἐπὶ Γναίου Κορνηλίου Σισέννα στρατηγο[ῦ] ἢ ἀνθυπάτου ἐκεῖ ὄντος, σύμφωνον ἑστάναι ἔδοξεν. Quelle est, au juste, la signification des mots στρατηγοῦ ἢ ἀνθυπάτου?

1. [Le présent mémoire avait été envoyé, sous une forme assez différente, à la Rédaction de l'*Hermes* au printemps de 1914. Je crois savoir qu'il a été publié, mais, naturellement, je n'ai point eu connaissance de cette publication. Le texte que je donne ici est un texte revisé, et, sur beaucoup de points, modifié et rectifié.]

2. Cf. toutefois les observations que j'ai récemment présentées dans cette *Revue* (ci dessus, p. 82 sqq.). Du fragment publié dans *Fouilles de Delphes*, III (2), 273, n. 248 *a-b*, il résulte que la querelle des Technites remonte au moins à l'année 118, un peu plus haut, par conséquent, que ne l'a cru Klaffenbach. Et, d'autre part, il n'y a plus de motif valable pour placer en 116, comme le voulait le même savant, le gouvernement de Gn. Sisenna (cf. *Revue*, p. 83); j'ai indiqué que ce gouvernement pourrait être de 119/118 ou 118/117 *(ibid.)*.

P. Foucart[1] les a expliqués de la façon que voici : Gn. Sisenna a gouverné la Macédoine deux ans de suite, la première année en qualité de *préteur* (στρατηγός), la seconde en qualité de *préteur prorogé* (ἀνθύπατος). De là la double appellation, conforme aux règles suivies dans les actes romains traduits en grec ; les deux titres s'opposent et désignent, l'un la magistrature, l'autre la promagistrature. Telle est aussi l'opinion de Dittenberger[2] : [ἐκεῖ] *i. e. in Macedonia, cuius praetor vel proconsul tum etiam Graecorum rebus praefuit (Sisenna). — Omnino noli intellegere « cum Sisenna, praetor vel proconsul, illic versaretur », sed « cum Sisenna illic praetor vel proconsul esset ».* — Cette explication est si singulière qu'elle devait se heurter à quelque résistance[3].

J. Hatzfeld[4] et G. Colin[5] l'ont récemment contestée ; elle avait antérieurement été rejetée par D. Magie[6] et H. Gäbler[7] ; elle l'est aujourd'hui par G. Klaffenbach[8].

Il n'est pas difficile d'en faire paraître l'invraisemblance. — Sans compter qu'il n'y a nul indice que Sisenna ait été prorogé dans son gouvernement et que le contraire est beaucoup plus probable[9] ; sans compter que, selon toute apparence, dans les actes romains traduits en grec comme dans les inscriptions composées en Grèce, les préteurs délégués au gouvernement

1. *Rev. de Philol.* 1899, 261.
2. *Syll.*² 930, not. 39.
3. On a pris la fâcheuse habitude (Foucart, Dittenberger, Colin, Hatzfeld, Klaffenbach) de rapprocher de la phrase du S.-C. de 112 ... στρατηγοῦ ἢ ἀνθυπάτου ἐκεῖ ὄντος ..., la phrase ... [ὅτε Λεύκιος] Μόμμιος ὕπατος ἢ ἀνθύπατος [ἐν ἐκείνηι τῆι ἐπαρ]χείαι ἐγένετο ..., laquelle, extraite d'un sénatus-consulte, se trouve insérée dans la sentence arbitrale des Milésiens en faveur de Messène (*Syll.*² 314 = *IG*, V, 1, *testimon.* p. xv, l. 53-55). Le rapprochement est entièrement factice et ne peut qu'induire en erreur. Il est tout à fait naturel que, rappelant le séjour de L. Mummius en Grèce — séjour qui se prolongea certainement, bien qu'on l'ait contesté (Colin, Hatzfeld), au delà d'une année (cf. Zumpt, *Comm. epigr.* II, 164 ; Gäbler, *Zeitschr. für Numism.* XXIII, 156 ; Niese, III, 352, 353) —, le Sénat ait employé, pour qualifier Mummius, la formule ὕπατος ἢ ἀνθύπατος : au cours de ce séjour, Mummius avait successivement exercé les fonctions consulaire et proconsulaire. Mais Sisenna ne peut pourtant pas avoir été d'abord préteur et ensuite proconsul au moment où il fit comparaître devant lui les représentants des Technites ! Il faut qu'il ait été l'un ou l'autre ; et c'est pourquoi l'on doit choisir entre les deux titres.
4. *BCH*, 1909, 523, 3.
5. *Fouilles de Delphes*, III (2), 83.
6. *De Romanorum... vocabulis sollemnibus...* (diss. Leipzig, 1909), 84.
7. *Zeitschr. für Numism.* XXIII, 163, 4.
8. *Symbolae...*, 43.
9. Cf. les remarques précitées de H. Gäbler, *Zeitschr. für Numism.* XXIII, 163, 4.

de la Macédoine étaient dits, non point simplement στρατηγοί[1], mais, lorsqu'on leur donnait leur titre exact, ἀνθύπατοι (ou στρατηγοὶ ἀνθύπατοι)[2]; « il n'est pas admissible que, à quelques années d'intervalle, et surtout dans une chancellerie aussi soigneuse que l'était celle de Rome, on ait pu ignorer si réellement [Sisenna] avait été préteur ou proconsul », au moment où il apaisa la querelle des Technites. Ainsi s'exprimait G. Colin[3], lorsqu'il publia le sénatus-consulte de 112. On ne saurait mieux dire. J'ajouterai toutefois une remarque qui, fortifiant l'objection, la rend décisive. Un fragment de la convention passée entre les deux collèges des Technites (*Fouilles de Delphes*, III (2), 83-84, *b*) nous a été conservé; à la l. 3, on lit : ..... ἀνθυπάτωι Γναίωι Σισέννχι ..... On voit par là que, dans cette convention, que sans doute il fit rédiger ou dont, en tout cas, il approuva les termes, Gn. Sisenna était qualifié d'ἀνθύπατος[4] ou, beaucoup plus probablement (car l'appellation complète et solennelle du gouverneur était tout à fait de mise dans un acte de cette sorte), de στρατηγὸς ἀνθύπατος[5]. Tel était son titre officiel, à l'époque où, par ses soins, un semblant d'accord rapprocha les deux corporations. Or, le Sénat, qui fit annexer le texte de la convention à son décret, l'avait sous les yeux quand il rendit ce décret. Comment, dès lors, eût-il hésité sur la qualité de Sisenna? Comment, à moins d'une stupidité sans égale, eût-il pu parler de « l'accord conclu ... sous l'autorité de Gn. Cornelius Sisenna, dans le temps qu'il était ou στρατηγός ou ἀνθύπατος en Macédoine? » Il n'avait qu'à lire pour savoir à quoi s'en tenir.

1. Pour légitimer ses affirmations sur ce point, P. Foucart (*Rev. de Philol.* 1899, 261, 263) est obligé de se prévaloir du témoignage d'inscriptions qui restent à découvrir.

2. Cf. H. Gäbler, *ibid.* 171-172. Gäbler nie, avec toute raison, que le titre d'ἀνθύπατος ne s'applique qu'à des promagistrats; cf. ci-après, p. 160, note 3.

3. *BCH*, 1899, 27, 3; cf. *Fouilles de Delphes*, III (2), 83.

4. C'est manifestement par inadvertance que Klaffenbach (43-44) propose de restituer dans *b*, l. 3 [στρατηγῶι ἢ]ἀνθυπάτωι, à l'exemple des l. 59-60 du sénatus-consulte; rien absolument n'autorise un pareil supplément, qui ne ferait que tout brouiller.

5. Pour l'emploi du titre de στρατηγὸς ἀνθύπατος dans des actes publics d'époque tardive, cf. *Revue*, ci-dessus, p. 80-82. Aux deux inscriptions de Delphes que j'y mentionne, il faut ajouter celle qu'a publiée G. Colin dans *BCH*, 1903, 168 : à la l. 1, se lisent les mots — —]ς στρατηγὸς ἀνθ[ύπατος]. Au témoignage de l'éditeur, cette inscription n'est que de peu de temps postérieure à l'archontat delphique d'Eukleidas, d'où il résulte qu'elle doit se placer vers le dernier quart du IIe siècle.

Convaincus avec raison que le Sénat ne put ressentir aucun embarras en un cas si simple; convaincus, partant, que la phrase en discussion n'a pas le sens alternatif, G. Colin, D. Magie, H. Gäbler et, à leur suite, G. Klaffenbach se sont efforcés pour découvrir, dans la surprenante formule στρατηγὸς ἢ ἀνθύπατος, la désignation d'une fonction unique qu'aurait gérée Sisenna. Ils y ont éprouvé quelque difficulté. G. Colin[1], après avoir cherché sous la conjonction ἢ le *ve* d'une formule latine[2] et voulu faire du στρατηγὸς ἢ ἀνθύπατος un « préteur proconsulaire »[3], avoue en dernier lieu ne pas voir « quelle explication il conviendrait de substituer à celle de M. Foucart »[4]. D. Magie[5] considère στρατηγὸς ἢ ἀνθύπατος comme l'équivalent de *propraetor*, mais il a négligé de rendre vraisemblable cette équivalence. Klaffenbach — à peu près d'accord en ceci avec H. Gäbler[6] — estime qu'il n'y a point de différence entre στρα-

1. *BCH*, 1899, 27, 3.

2. On ne voit guère, à la vérité, de quelle formule il s'agirait; c'est ce qu'a fait justement remarquer J. Hatzfeld, *BCH*, 1909, 523, 3.

3. Comme, par « préteur proconsulaire », G. Colin entend un préteur investi du *consulare imperium*, l'opinion qu'il a d'abord soutenue ne diffère pas, en somme, de celle de Gäbler et de Klaffenbach. Στρατηγὸς ἢ ἀνθύπατος équivaudrait à στρατηγὸς ἀνθύπατος, et στρατηγὸς ἀνθύπατος serait la traduction de *praetor pro consule*. On s'en tient toujours, sur ce dernier point, à la doctrine de Mommsen (*Staatsr.* II3, 650 et note 3); cependant, cette doctrine ne peut plus être admise. Il n'est pas exact que, dans l'expression composée στρατηγὸς ἀνθύπατος, στρατηγός traduise *praetor;* ce mot n'est là, comme dans l'expression correspondante στρατηγὸς ὕπατος, qu'un titre vague, non une qualification de valeur déterminée. C'est ce qu'a décidément établi P. Foucart (*Rev. de Philol.* 1899, 261-262; 269). Στρατηγὸς ἀνθύπατος (abrégé bientôt en ἀνθύπατος) est un titre d'origine hellénique, formé sur le modèle de στρατηγὸς ὕπατος, qui fut appliqué indifféremment, qu'ils fussent de rang consulaire ou prétorien, aux magistrats ou promagistrats chargés d'un gouvernement provincial ou d'un grand commandement militaire (cf. *Revue*, ci-dessus, p. 88, note 2; voir aussi les remarques de H. Gäbler, *Zeitschr. für Numism.* XXIII, 171-172). Dans la théorie de P. Foucart, les deux propositions inacceptables sont les suivantes: 1° L'expression στρατηγὸς ἀνθύπατος n'a jamais été admise dans le formulaire officiel des actes romains rédigés en grec: le contraire, comme je compte le montrer ailleurs, est absolument établi pour l'expression similaire στρατηγὸς ὕπατος; 2° le titre d'ἀνθύπατος n'a été porté que par les magistrats prorogés, proconsuls ou propréteurs: en fait, ce titre est souvent appliqué à des préteurs. Il n'y a aucun motif d'attribuer à l'année 147 ou à l'année 146 plutôt qu'à 148 la dédicace de Thessalonique (*Ath. Mitt.* 1898, 165 = *Rev. de Philol.* 1899, 263) où Q. Metellus est appelé στρατηγὸς ἀνθύπατος. M. Antonius était préteur quand il fit son expédition de Cilicie (cf. *Revue*, ci-dessus, p. 88, 91); c'est durant sa préture que Q. Mucius Scaevola administra l'Asie (cf. Mommsen, *Staatsr.* II3, 648, 1); L. Julius Caesar, gouverneur de Macédoine, s'appelle lui-même *Cae(sar) pr(aetor)* sur ses monnaies (cf. H. Gäbler, *ibid.* 171-172). Or, tous ces personnages sont qualifiés, dans les inscriptions, de στρατηγοὶ ἀνθύπατοι.

4. *Fouilles de Delphes, ibid.*

5. *Op. laud.* 84.

6. *Zeitschr. für Numism.* XXIII, 163 et note 4.

τηγὸς ἢ ἀνθύπατος et στρατηγὸς ἀνθύπατος : c'est de même façon, à son avis, qu'au lieu de πρεσβευτὴς ἀντιστράτηγος et de ταμίας ἀντιστράτηγος, on a dit parfois πρεσβευτὴς καὶ ἀντιστράτηγος, ταμίας καὶ ἀντιστράτηγος. Ce rapprochement lui semble péremptoire; mais il ne l'est pas, n'étant pas légitime. Il n'y a pas, dans notre texte, στρατηγὸς καὶ ἀνθύπατος et jamais, au lieu de πρεσβευτὴς ἀντιστράτηγος, on n'a dit πρεσβευτὴς ἢ ἀντιστράτηγος. Quoi qu'on fasse, je doute qu'on parvienne à imposer à καί aucun des sens de ἤ; quoi qu'on fasse, on ne réussira pas à transformer ἤ en une simple copule; il n'est pas plus loisible de confondre καί avec ἤ qu'en français, *et* avec *ou* : et ceci est interdit, ainsi que l'a démontré congrûment, il y a longtemps, Figaro disputant contre Bartolo. On n'a le choix, comme l'a bien vu Dittenberger[1], qu'entre « *cum Sisenna illic praetor vel proconsul esset* » — ce qui est l'interprétation communément condamnée — ; et « *cum Sisenna*, praetor vel proconsul, *illic versaretur* » — interprétation que Dittenberger a repoussée *a priori* et que personne n'a défendue.

Je crois fermement, quant à moi, que cette interprétation dédaignée est la bonne. Pour s'en convaincre, il faut se reporter au § III (l. 29-53) du sénatus-consulte. On trouve là, comme on sait, fidèlement reproduites, les doléances et réclamations que les délégués des Technites de l'Isthme adressèrent au Sénat. Celui-ci les fit transcrire dans le préambule de son décret, tout de même qu'un peu plus haut (§ II, l. 6-28) le plaidoyer des ambassadeurs d'Athènes pour les Technites athéniens. Or, aux l. 32,34-35, 37, Sisenna[2] est appelé d'abord ὁ στρατηγὸς ἐμ Μακεδονίᾳ, puis, à deux reprises, ὁ στρατηγός. Ce titre, employé en cet endroit par des Grecs, n'est pas le synonyme de *praetor*, mais doit être entendu largement au sens un peu vague de « gouverneur », ou encore de « général » ou de

1. *Syll.*[3] 930, not. 39.

2. C'est Dittenberger (*Syll.*[3] 930, not. 21) qui a vu que, dans ces lignes, il ne peut être question que de Sisenna. Le fait n'est pas contestable et n'a pas été contesté (cf. G. Colin, *Fouilles de Delphes*, III (2), 81, 1; H. Gäbler, *ibid.* 163, 4; G. Klaffenbach, *ibid.* 44). Lorsque P. Foucart publia son mémoire, la lumière n'avait pas encore été faite sur ce point; de là les inductions erronées de la p. 261, note 2 : « Dans le même document (sénatus-consulte de 112) ἐπὶ τοῦ στρατηγοῦ ἐμ Μακε[δονίᾳ], parce qu'il s'agit d'*un préteur dans sa première année de gouvernement.* » Il s'agit réellement, là comme ailleurs, de Cn. Sisenna et de la même année de son gouvernement.

« commandant en chef ». Le cas n'a rien d'exceptionnel. On sait ou l'on devrait savoir[1] — car les exemples du fait sont nombreux — qu'à toute époque, les Grecs, peu soucieux des subtilités de la terminologie en usage à Rome, continuèrent volontiers de se servir, pour désigner les magistrats romains ayant autorité sur les provinces[2], de l'appellation militaire par eux primitivement appliquée à tous les généraux des armées romaines[3]. Il n'est pas plus singulier de voir le titre

1. E. Kornemann est le premier, à ma connaissance, qui ait appelé l'attention sur l'emploi, incorrect au regard des Romains, fait par les Grecs du titre de στρατηγός pour désigner les consuls : *Berl. philol. Wochenschr.* 1905, 674; cf. *Zur Gesch. der Gracchenzeit*, 55. Le fait était ignoré de Mommsen (*Staatsr.* II[3], 194, 1 : « Als volle Titulatur des Consuls kommt στρατηγός auf Urkunden meines Wissens nicht vor »); il l'est encore de D. Magie, *ibid.* 8, et de M. Mentz, *De magistrat. roman. graecis appellationibus* (diss. Iena, 1894), 9.

2. Dans le décret de Kyzique en l'honneur de M. Cosconius (Cichorius, *Sitz-Ber. Berl. Akad.* 1889, 367, l. 9 10), et dans celui de Lété pour M. Annius (*Syll.*[2] 318, l. 13), le titre ὁ ἐμ Μακεδονίᾳ στρατηγός (M. Cosconius), ὁ στρατηγός (Sex. Pompeius) peut sans doute être traduit fort correctement par *praetor*, mais il peut tout aussi bien être pris dans une acception plus large. C'est ce que démontrent les cas suivants, où des consuls ou proconsuls sont dits στρατηγοί : 1° Décret de Sestos pour Ménas (*Or. inscr.* 339, l. 20-22) : τάς τε πρεσβείας ἀνεδέξατο προθύμως πρός τε τοὺς στρατηγοὺς τοὺς ἀποστελλομένους ὑπὸ Ῥωμαίων εἰς τὴν Ἀσίαν — : il s'agit de P. Licinius Crassus (cos. 131), M. Perperna (cos. 130) et M'. Aquillius (cos. 129; procos. 128, 127). 2° Décret de Priène pour Moschion (*Inschr von Priene*, 108, l. 223-225) : τοῦ τ[ε σ]τρατηγοῦ Ῥωμαίων παραγενηθέντος εἰς τὴν Ἀσίαν — Μαάρκου Περπέρνα Μαάρκου υἱοῦ —. 3° Décret de Priène pour Herodes (*ibid.* 109, l. 91-93) : [καὶ ἀ]πο[δημήσ]ας πρὸς τὸν αὐτὸν στρατ[ηγὸν Μάαρκον Περπέρ]ναν Μαάρκου στρατηγὸν <ανθ>ὕπατ[ον (*sic*, au lieu de στρατηγὸν ὕπατον; M. Perperna n'a pas été proconsul). Cet exemple a ceci de très intéressant qu'on y voit nettement le mot στρατηγός employé de deux façons, d'abord au sens large (τὸν αὐτὸν στρατηγὸν κτλ.), puis au sens officiel et précis (στρατηγὸν <ανθ>ὕπατον). 4° Décret de Bargylia pour Posidonios (P. Foucart, *Mém. Acad. Inscr.* XXXVII (1903), 327-328; *a*, l. 13-14; *b*. l. 31) : Μανίου τε Ἀκυλλίου τοῦ Ῥωμαίων στρατηγοῦ ἀναζεύξαντος κτλ. — [καὶ ἀφέσθαι τοὺς παρὰ? Μανί]ου Ἀκυλλίου στρατηγοῦ. 5° Décret de Priène pour Kratès (*Inschr. von Priene*, 111, l. 21) : [στρ]ατηγοῦ Γαίου Ἰουλίου Γαίου υἱοῦ —. Il s'agit là de C. Julius Caesar, gouverneur d'Asie avec le titre de proconsul, entre 98 et 90; le mot στρατηγός, comme le fait justement observer Hirschfeld (*ibid.* note 11), ne peut donc avoir le sens de *praetor*. Il vaut la peine de citer encore un fragment de décret trouvé à Priène (*Inschr. von Priene*, 121, l. 22-23) : πρὸς τ[ούς τε ἀπεσταλμέν]ους εἰς τὴν Ἀσίαν ὑπὸ Ῥωμαίων στρατηγοὺς Γάιον τε Λαβέωνα καὶ Λεύκιον Πείσωνα καὶ Μᾶρκον Ὑψαῖον κ(αὶ Μ)ᾶρκον Σιλανὸν Μυρένα<ν> ταμίαν καὶ πρὸς ἄλλους Ῥωμαίους. Les trois premiers personnages peuvent avoir été des préteurs ou des *praetorii*, mais le titre στρατηγοί ne signifie point ici *praetores*, puisqu'en dernier lieu il est apliqué par abus même à M. Silanus, questeur de Murena (cf. le commentaire de Hiller); il semble que tous ces στρατηγοί ne soient autre chose que des « officiers » de haut rang. — J'ai volontairement négligé deux exemples (décret de Lampsaque pour Hégésias : *Sylloge*[2], 276, l. 70; sentence arbitrale des Magnètes du Méandre en faveur des Itaniens : *Sylloge*[2], 929, l. 20), dans lesquels un consul (T. Quinctius Flamininus, en réalité proconsul; L. Calpurnius Piso) est appelé στρατηγός par simple abréviation, au lieu de στρατηγὸς ὕπατος.

3. Ce sens primitif de στρατηγός a été bien indiqué par P. Foucart (*Rev. de Philol.* 1899, 256). On connaît à cet égard l'usage de Polybe, qui appelle couramment les consuls στρατηγοί, de préférence quand ils font campagne (cf. F. Hultsch, dans sa

de στρατηγός donné ici à Sisenna, bien qu'il s'appelât lui-même ἀνθύπατος, que de le rencontrer, par exemple dans plusieurs décrets de villes d'Asie, accompagnant le nom d'un consul.

Ainsi donc, dans le corps du sénatus-consulte, Gn. Cornelius Sisenna était dit στρατηγός, cependant que, dans la convention annexée au document, on l'appelait ἀνθύπατος (ou plutôt στρατηγὸς ἀνθύπατος). Ce dernier titre était son titre authentique, l'autre était incorrect. Il importait, afin d'éviter toute amphibologie, de bien marquer l'équivalence des deux titres. C'est à quoi le Sénat prit garde. Les mots Γναίου Κορνηλίου Σισέννα στρατηγοῦ ἢ ἀνθυπάτου sont une explication destinée à prévenir une équivoque possible. Il faut entendre : « Lorsque Gn. Cornelius Sisenna était, en Macédoine, στρατηγός (comme disent les Grecs) ou (comme il s'appelle lui-même et comme il faut dire) ἀνθύπατος... »

On peut compléter cette explication par la remarque suivante. Le titre de στρατηγός, donné à Sisenna par les Technites de l'Isthme, était, disais-je, incorrect. Il l'était aux yeux des Romains : en effet, c'est seulement par *praetor* qu'il pouvait être rendu en latin ; or, il est probable que, comme tant d'autres gouverneurs provinciaux, Sisenna avait été pourvu du *consulare imperium*, en sorte que son titre usuel était, non plus *praetor*, mais *pro consule*[1]. Il était souhaitable que ce titre figurât, joint à son nom, dans l'original du sénatus-consulte ; mais il impliquait, en grec, l'appellation correspondante de ἀνθύπατος. Voilà sans doute un des motifs pour lesquels le Sénat voulut maintenir à Sisenna cette dernière qualification dans l'exemplaire en langue grecque de son décret.

Maurice HOLLEAUX.

Versailles, 1915.

2e éd. de Polybe, t. II, *praef.* p. XIV). — Ce qui est digne de remarque, bien qu'on ne l'ait, je crois, guère remarqué, c'est qu'au temps de ses premières relations avec les États grecs, alors que nulle règle stricte ne présidait encore à la traduction en grec des titres romains, le gouvernement de Rome paraît avoir admis, sans répugnance aucune, cette qualification des consuls. Il est très notable que, dans le traité de 189 avec l'Aitolie, dont Polybe, sans doute possible, nous a conservé en partie le texte authentique (XXI, 32, Büttner-Wobst), le titre de στρατηγός est donné par deux fois (32, 10 : τῷ στρατηγῷ — ; 32, 8 : τῷ στρατηγῷ τῷ ἐν τῇ Ἑλλάδι) au consul M. Fulvius (cos. 189), comme aussi (32, 13) aux consuls L. Quinctius et Gn. Domitius (coss. 192). On voit par là combien est inexacte la doctrine qui voudrait que « le titre de consul, dans les actes officiels » eût « toujours » et « dès l'origine » été traduit par le seul mot ὕπατος (P. Foucart, *Rev. de Philol.* 1899, 259).

1. Cf. Mommsen, *Staatsr.* II3, 648, notes 1 et 2 ; 650 et note 2.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

(Art grec)

X *(suite)* [1]

SCULPTURE.

Temple de Delphes (VIe siècle) : fronton Est. — Les deux grands temples d'Apollon qui se succédèrent à Delphes, au VIe et au IVe siècle av. J.-C. [2], étaient l'un et l'autre décorés de frontons sculptés. Comme le temple du VIe siècle a péri tôt de mort violente, que son successeur au contraire est resté debout très longtemps, qu'il a eu une mort lente, qu'il ne fut jamais remplacé, et que ses ruines, aujourd'hui exhumées, couvrent encore le sol, il semble que les débris de ses sculptures eussent dû se retrouver mêlés aux débris de son architecture, tandis qu'on avait des chances beaucoup moindres de recueillir les restes des frontons du temple antérieur. C'est justement l'inverse qui est arrivé. Des frontons du IVe siècle il n'y a plus trace; et cette disparition si complète, alors qu'ont survécu en grand nombre les autres débris du temple, ne s'explique bien que par un déménagement fait exprès, opéré « d'autorité et sous une surveillance administrative », en vue d'un transport ailleurs (probablement à Rome) et d'une réédification nouvelle[3]. Ce fut donc un enlèvement analogue à celui qui dépouilla de ses frontons le *Théseion* d'Athènes. Même, M. Courby va plus loin.

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XIX, 1917, p. 1-26.
2. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XIX, 1917, p. 14 sqq.
3. L'explication est de M. Homolle, dans *Bull. Corr. hell.*, XXVI, 1902, p. 637. — (Notons, par souci d'exactitude, que ce dernier fascicule du *Bulletin* de 1902 a été publié, en raison du retard de l'article sur les frontons de Delphes, seulement en 1908.)

Étonné, à bon droit, de n'avoir recueilli, dans ses recherches attentives et si fécondes sur les ruines du temple, aucun morceau ni des plaques du tympan, ni du larmier, ni des rampants, il pense qu'on a dû enlever avec les statues tout le triangle de construction qui les entourait[1]; au *Théseion* d'Athènes on s'était contenté des deux tableaux sans le cadre, à Delphes on aurait pris ensemble et les tableaux et leurs cadres. Quoi qu'il en soit, les frontons du IVe siècle ont disparu totalement; on ne les retrouvera plus, du moins dans le sol delphique, et pour l'instant nous ne savons rien d'eux que leurs sujets, brièvement indiqués par Pausanias[2] : il y avait d'un côté (certainement à l'est) *Apollon*, avec *Artémis* et *Létò*, qu'accompagnait le chœur des *Muses;* de l'autre côté *Dionysos* et les *Thyiades*[3]. Au contraire, les frontons du VIe siècle, dont nul écrivain n'avait fait mention directe, dont on pouvait même révoquer en doute l'existence, et qu'en tout cas on ne s'attendait pas à jamais revoir, nous les avons maintenant l'un et l'autre; de remblais anciens au milieu desquels ils avaient été enfouis au IVe siècle av. J.-C., lors de la reconstruction du temple, ils ont passé dans le musée de Delphes, où ils s'offrent désormais à nos commentaires. L'un, celui de l'ouest, est en poros; l'autre témoigne encore de la générosité des Alcméonides, adjudicataires de la façade du temple : il est en marbre.

Les plus importants débris du fronton ouest sont une figure de femme vêtue et une figure d'homme nu, toutes deux de grandeur naturelle. La figure de femme, représentée fonçant droit devant elle dans un mouvement violent de combattante, semble devoir, bien qu'il n'y ait pas absolue certitude, être identifiée avec *Athéna;* la figure d'homme, représentée aussi dans une attitude de combat, offre grande analogie avec l'*Héraclès* (luttant contre *Triton*) du fronton en poros de l'ancien Hécatompédon d'Athènes ou avec le *Géant* d'angle du fronton en marbre du temple « des Pisistratides ». Une fois

1. Cf. *Fouilles de Delphes*, t. II, fasc. 1, p. 20.
2. X, 19, § 4.
3. Entendons plus largement : Dionysos et son cortège, lequel comprenait non seulement des femmes (Thyiades ou Ménades), mais tout autant des Satyres ou Silènes

admise l'identification de la figure féminine avec *Athéna*, il devient inévitable qu'on reconnaisse dans cette figure d'homme nu combattant un *Géant* aussi, et, en conséquence, le sujet du fronton entier était la *Gigantomachie*. Voilà tout ce qu'on en peut dire, les autres morceaux subsistants ne fournissent pas d'indications précises quant au reste de la scène, et toute restauration d'ensemble a paru jusqu'à présent impossible. — Le fronton de marbre qui décorait la façade d'entrée, a laissé des fragments plus nombreux, plus variés, et d'une telle nature qu'on eut de bonne heure l'espérance d'aboutir à une restitution presque entière Ce n'est pourtant pas du premier coup que ce résultat fut atteint. M. Homolle[1], ayant rassemblé tous les débris et les ayant soumis à une minutieuse analyse, rétablit d'abord deux grands groupes d'animaux (lion et taureau, lion et cerf) qui occupaient à peu près le milieu de chaque aile; puis, laissant de côté les deux angles pour lesquels on ne possède rien, il se tourna vers le centre où il avait à loger notamment deux figures de femme debout, une figure d'homme nu debout et les restes d'un ou deux attelages. Les figures de femme prirent place dans l'aile droite (par rapport au spectateur), immédiatement après l'un des groupes d'animaux ; et naturellement il faut supposer deux autres figures pareilles leur correspondant du côté gauche. Venaient ensuite les quatre chevaux, divisés en deux couples symétriquement placés, l'un à droite, l'autre à gauche (car M. Homolle avait rejeté toute idée que ces quatre pussent être réunis ensemble et former quadrige dans le milieu du fronton); à la tête d'un de ces attelages se tenait la figure d'homme nu, représentant un écuyer, à qui devait faire pendant, bien entendu, un second écuyer se tenant à la tête du second attelage. Il y avait donc deux chars, à quelque distance l'un de l'autre, lesquels ne pouvaient qu'appartenir à deux personnages importants, dieux ou héros, qui en étaient descendus, et pour qui maintenant il ne reste de place possible sinon au centre de la scène. Qui étaient ces personnages, et que faisaient-

1. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XXV, 1901, p. 459-498.

ils? « L'hypothèse d'un combat est de beaucoup la plus vraisemblable », disait M. Homolle, à cause du voisinage des deux groupes d'animaux combattant; tout incline à admettre une lutte ou au moins une querelle animée et violente, que dominait en arbitre une divinité supérieure. Dès lors, le sujet le plus indiqué était la querelle d'Apollon et d'Héraclès se disputant et s'arrachant le trépied delphique en présence d'Athéna; sujet déjà traité à Delphes même, dans un fronton du *Trésor des Siphniens*, mais qui convenait mieux encore pour la façade du grand temple. Telle avait été l'hypothèse de M. Homolle, sur laquelle avait un peu trop pesé, visiblement, le souvenir du fronton d'à côté; or, n'était-il pas aussi légitime de soutenir que, justement parce que tel sujet se rencontrait au *Trésor des Siphniens*, ce sujet-là ne devait pas avoir été repris, quelques années plus tard, pour le temple principal? Mais il ne s'agit plus d'hypothèses aujourd'hui; M. Courby vient d'apporter la solution certaine[1].

Au cours de son examen approfondi des moindres débris du temple[2], parmi les mesures exactes qu'il a pu fixer de telle ou telle partie d'architecture, il a retrouvé celles mêmes des frontons. Le triangle du tympan, encadré par la corniche horizontale et par les corniches rampantes, avait 19m36 de base, 2m35 de hauteur; défalcation faite de la plinthe (haute de 0m06) où posaient les figures, le champ dans lequel pouvaient se déployer ces figures mesurait 18m86 de long et 2m29 de haut. Voilà une donnée sûre, la plus importante de toutes, puisque désormais chaque personnage dont la taille a été reconnue cesse en quelque sorte d'être flottant et qu'il pourrait, dans un gabarit du tympan, être remis à sa juste place. Ainsi, pour les deux grands groupes d'animaux, précédemment restitués par M. Homolle, nous savons à présent que leurs points extrêmes dans la direction du centre étaient respectivement à 6m45 et à 6m30 de l'angle voisin : il reste donc une longueur de 6m11 pour l'arrangement de toute la scène com-

1. F. Courby, *Le fronton oriental du temple archaïque d'Apollon à Delphes* (*Bull. Corr. hell.*, XXXVIII, 1914, p. 327-350, pl. 6-7).
2. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XIX, 1917, p. 21 sqq.

prise entre ces deux groupes. C'est relativement à ce chiffre qu'on doit juger les possibilités d'emploi des divers morceaux subsistants, ceux que M. Homolle avait déjà étudiés, et certains autres, très significatifs parfois, qui avaient échappé jusqu'ici et que les consciencieuses investigations de M. Courby lui ont fait découvrir. Les deux figures de femme vêtues et la figure d'homme debout nu, qui, d'après leur taille, doivent venir successivement après le groupe d'animaux dans l'aile droite, mesuraient ensemble, intervalles compris, une largeur d'environ 1m80; cette largeur étant doublée par la présence dans l'aile gauche de trois autres figures pareilles, il ne reste plus disponible au centre qu'un espace de 2m50 environ. Il est évident que ce chiffre incontestable ruine l'hypothèse suivant laquelle l'espace central aurait été occupé par deux attelages de deux chevaux, puis par une querelle ou un combat, avec un troisième personnage entre les combattants. Il faut, de toute nécessité, réunir ces deux attelages en un seul et mettre ce quadrige, qui se présentait de face, au milieu même du fronton. A droite et à gauche prendront place deux figures de profil, reculées au second plan (de l'une et de l'autre il subsiste quelques morceaux); ce sont les véritables écuyers, tournés vers les chevaux de volée et s'occupant d'eux. Ces écuyers tiennent ensemble une largeur d'environ 0m75, et les quatre chevaux une largeur d'au moins 1m70 : tout l'espace vide est donc rempli. Il reste cependant des morceaux encore à employer, surtout ce fragment de tête d'une femme plus grande que les autres, dont « le diadème, la chevelure et le front sont presque sur le même plan vertical; déformation singulière, évidemment due au fait que le personnage, étant directement appliqué sur un fond, était réduit à l'épaisseur d'un simple relief ». Il reste aussi à trouver la raison de cette mortaise creusée dans le bloc faîtier de la corniche rampante, juste au milieu. Et, d'autre part, il faut songer que le vide existant à présent au-dessus des têtes alignées des quatre chevaux ne doit pas toujours rester vide. Ces petites énigmes diverses reçoivent à la fois une solution heureuse et simple, tout s'éclaircit d'un coup, si l'on s'avise que les quatre chevaux

étaient attelés à un char; que le char portait des personnages debout, dont il n'y avait de visible que la partie supérieure, émergeant au-dessus du panneau de devant; que les personnages étaient sans doute au nombre de trois, correspondant aux trois espaces libres entre les encolures des chevaux. Et les noms de ces personnages montent naturellement aux lèvres, car ce ne pouvait être qu'*Apollon* au centre (assujetti ou plutôt suspendu à la mortaise sous le faîte du fronton), puis, à côté de lui, *Létô* sa mère et *Artémis* sa sœur (c'est de l'une ou de l'autre que provient le fragment ci-dessus décrit) : ces trois figures se détachant en fort relief sur le haut du tympan, dominant leur attelage, dominant leur entourage et la scène tout entière.

Voilà donc, reconstituée pour l'essentiel d'une façon certaine, l'œuvre grandiose qui décorait la façade principale du temple de Delphes. C'était le dieu lui-même qui désignait sa demeure. Son char triomphal semblait crever le front de l'édifice, comme il crève au matin les dernières ombres de la nuit. Le dieu-soleil, Apollon le lumineux, Apollon « aux crins d'or » apparaissait; près de lui, ses deux *parèdres*, Artémis et Létô; devant lui, ses chevaux,

Les chevaux d'Hélios, aux flambantes narines...

Deux écuyers ou hérauts divins, dont l'un est probablement Hermès, s'empressaient autour de l'attelage; et dans chaque aile un dieu et deux déesses[1], immobiles, recueillis sans effort, faisaient au char de gloire un accompagnement plein d'une paix heureuse et d'une majesté souriante. Ensuite, offrant le

1. A propos de ces déesses, je crois que M. Courby a commis une petite erreur de détail dans son dessin de restitution. Deux des quatre figures, retrouvées presque entières, sont celles de l'aile droite (par rapport au spectateur); l'une et l'autre relèvent de la main gauche les plis de leur chitôn, et ont la main droite tendue en avant, faisant une sorte de geste d'accueil. M. Courby a dessiné de la même façon les deux figures correspondantes de l'aile gauche : elles aussi abaissent la main gauche et tendent en avant la main droite. C'est là qu'est l'erreur, il me semble. Ces deux figures, pour correspondre exactement aux deux précédentes, doivent faire les mêmes gestes *à l'inverse:* tenir abaissée leur main *droite*, et tendre en avant leur main *gauche* (cf., par exemple, les figures autrefois dites *Damia* et *Aurésia*, qui flanquaient l'acrotère central du temple d'Égine). M. Homolle avait bien indiqué ce détail, quand il disait : « Deux statues pareilles, dans une attitude *symétrique et inverse*, leur faisaient pendant, etc.... » (*Bull. Corr. hell.*, XXV, 1901, p. 489.)

plus violent contraste avec ce calme épanouissement de grandeur supra-terrestre, dans les parties plus basses du tympan, se déployait la sauvage fureur de deux scènes de proie, lions terrassant et dévorant ici un cerf et là un taureau; à quoi succédaient encore peut-être, sous l'angle aigu de chaque coin, deux autres spectacles de petits animaux se déchirant[1].

Ces luttes animales, qui n'ont avec le reste qu'un lien de pure forme, sont un souvenir du temps encore tout proche où le sculpteur, mis à la gêne par le triangle du fronton, s'en tenait aux motifs les plus commodes de la décoration courante. Le vrai sujet, ici, les a refoulées vers les deux angles, mais ne les a pas écartées tout à fait. Embarrassé de ces vieilleries aux ailes, comme ce fronton est beau cependant, par la tranquille grandeur et l'auguste sérénité de la scène centrale! Cette composition (que l'on peut, abstraction faite des motifs, comparer à celle du Portail royal de Chartres, pour la clarté et la noblesse de la mise en scène, pour sa simplicité, voire sa roideur archaïque) est assurément l'œuvre la plus haute et la plus belle qui nous soit restée de la sculpture décorative grecque antérieure au ve siècle. Elle a précédé de vingt-cinq ans au moins les frontons d'Ægine; et ceux-ci lui sont sans doute supérieurs par les finesses savantes de l'ordonnance et par les qualités plus mûres de l'exécution : mais montrent-ils une aussi fraîche inspiration, autant de force limpide et de naïve puissance? Descendons vers le temple d'Olympie, vers des sculptures qu'une cinquantaine d'années séparent de celles de Delphes. L'œil juste et perçant de Furtwængler[2] avait déjà entrevu, dans les débris du fronton delphique, une œuvre annonciatrice du fronton Est d'Olympie. En effet, qu'y a-t-il de plus voisin de cette grande scène silencieuse aux bords de l'Alphée, présidée par *Zeus*, avec des figures droites et immobiles au milieu, que cette entrée dans Pythô d'*Apollon* sur son char, entouré, escorté, lui aussi, de figures immobiles et droites? Seule, l'atmosphère des deux scènes est différente : là,

1. C'est une hypothèse de M. Courby, d'après une tête de chien qui paraît appartenir certainement aux sculptures du temple, et ne peut trouver place que dans un angle du fronton.

2. *Ægina*, p. 319, 327, 336.

pensive, lourde, chargée de présages et d'orage; ici, claire et lumineuse. Nous sommes en état aujourd'hui, devant la restauration faite par M. Courby, de détailler et préciser ce qui n'avait été pour Furtwængler qu'une impression sommaire. Ici comme à Olympie[1], nous trouvons une heureuse opposition de scènes développées en longueur, parallèlement au fond (combats d'animaux), et de scènes vues au contraire en raccourci, comme sortant du fond (attelage des quatre chevaux), dans lesquelles nécessairement subsiste seule la partie avancée des figures. Ici comme à Olympie[2], nous voyons, non pas seulement des statues laissées par derrière à l'état brut, n'ayant même pas leur volume entier, mais un surprenant mélange de sculptures en ronde bosse et de sculptures en relief, celles-ci aplaties, étirées et déformées selon les nécessités de la perspective : tel, ce fragment de tête de femme (provenant soit du personnage d'*Artémis* ou de celui de *Létô*), dont le diadème, la chevelure par devant et le front sont presque sur le même plan vertical. Qu'on se représente ce qu'était au vrai, vu de près, le quadrige d'*Apollon* avec ses chevaux coupés verticalement au garrot et réduits à leur avant-train, ses trois personnages réduits à leur seul buste, et ces bustes eux-mêmes réduits à leur tranche antérieure, celle-ci étant traitée en relief avec des plans assez accusés pour être lisibles d'en bas à quinze mètres de distance, tout cela collé contre le tympan où s'ajoutaient forcément des détails en couleur, comme par exemple les roues du char, le panneau antérieur... : que de hardiesse! que de décision! quelle façon de dominer la matière, à une époque pourtant où la maîtrise de l'exécution n'était pas encore atteinte[3]!

1. Fronton ouest : observation faite par Furtwængler (*Ægina*, p. 335) sur les groupes des *Centaures*.

2. Fronton Est : attelages de *Pélops* et d'*Oinomaos*.

3. Rappelons que le fronton principal du dernier temple de Delphes présentait au centre *Apollon* avec *Artémis* et *Létô ;* il avait donc essentiellement même sujet que dans le temple archaïque : M. Courby l'a remarqué. Mais je me demande si l'on ne pourrait point en dire un peu plus, et se figurer peut-être, au IVe siècle comme au VIe, *Apollon* debout sur son char, ayant près de lui ses deux *parèdres*. En ce cas, il serait légitime de supposer que *Dionysos*, dans l'autre fronton, devait être aussi sur son char, attelé de panthères. Le chœur des *Muses* faisait escorte au char d'Apollon ; le chœur des *Ménades* et *Satyres* à celui de Dionysos.

Soyons reconnaissants à M. Courby de nous avoir rendu le plus beau fronton qui existe du VI[e] siècle[1]. Il a dignement couronné par cette étude celles qu'il venait de consacrer à l'architecture du temple de Delphes. C'en a été directement la suite; la dernière découle des premières. Parce qu'il s'était donné pour tâche de retrouver, d'assembler et de mesurer tous les blocs provenant du temple, il fut nécessairement amené à s'occuper des tympans de l'édifice; parce qu'il étudia avec science les restes de ces tympans, il en sut découvrir les mesures exactes; et ces mesures lui ont procuré la base solide, qui avait manqué à M. Homolle, pour la restitution de l'œuvre sculptée. M. Homolle, accablé sous le nombre de ses découvertes de Délos et de Delphes, ne peut songer à les élucider toutes; et n'oublions pas, d'ailleurs, qu'il est arrivé à ses ouvriers de gâcher ce que leur pioche avait exhumé[2] et de lui fournir ainsi des données fausses dont il ne se méfiait pas. C'est grâce aux excellents travaux de M. Courby que ces erreurs ont été redressées, c'est à M. Courby que nous devons de posséder exactement l'architecture des temples successifs d'*Apollon* à Delphes, et que nous devons de pouvoir admirer aujourd'hui le principal des deux frontons qui décoraient le temple du VI[e] siècle. Telle est la vérité. *Suum cuique*.

Peinture.

Pompéi. — En 1909, à Pompéi, hors la ville, près la porte d'Herculanum, a été découverte et en partie exhumée une importante villa, que les peintures dont étaient décorées trois de ses chambres ont rendue tout de suite fameuse. On l'appelle habituellement la *villa Gargiulo*[3]. Un récit sommaire de la découverte, le plan de l'habitation (du moins de la surface fouillée jusqu'à ce jour), enfin des photographies de toutes les peintures, avec leur explication un peu rapide et bien aventu-

1. J'allais omettre les acrotères, que M. Courby a su également restituer au complet : au centre, une *Niké* volante; à chaque extrémité, un *Sphinx* assis.

2. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XIX, 1917, p. 26 sqq

3. Pour abréger une désignation plus complète, qui serait : *villa Pompeiana nel fondo Gargiulo*.

reuse, ont été publiées par M. De Petra dès l'année 1910[1]. De ces peintures, qui datent de la fin de la République, nous laisserons de côté celles qui ressortissent au « style architectonique » ; si excellents que soient les échantillons nouveaux qui nous en sont offerts, ce n'est point chose nouvelle, dans l'abondance des décorations murales de Pompéi, que ces imitations d'architectures variées, ces perspectives de portiques enguirlandés et fleuris, ces figurations en trompe-l'œil de portes ou de corniches.

Voici déjà une salle où l'intérêt s'avive. A certaines places, en avant de l'habituel décor architectonique et se détachant sur lui, on y voit de grandes statues debout, chacune sur son piédestal ; ce sont toujours des peintures, bien entendu ; et, à vrai dire, il s'agit là d'un trompe-l'œil encore, trompe-l'œil de sculpture s'ajoutant au trompe-l'œil d'architecture. Mais il va de soi que de telles représentations nous font entrer dans un autre ordre d'idées. Ces prétendues œuvres statuaires, figures isolées ou groupes, sont : d'un côté, une *Bacchante* dansant ; une seconde *Bacchante* aussi dansant ; *Dionysos* ivre soutenu par un *Satyre*[2] ; de l'autre côté, *Silène* ivre dont un jeune *Satyre* respectueux tâche à recouvrir la nudité indécente ; une dame grave, passant à droite, laquelle pourrait être une *prêtresse ;* un jeune *Satyre* dansant, levant une jambe, levant un bras, la physionomie éclairée d'une expression hilare qui eût agréé, je le crois, au joyeux maître hollandais Jan Steen. De plus, le haut des murs s'orne de deux véritables petits tableaux. L'un montre diverses figures apportant sur un plateau et dans une grande corbeille les fruits, gâteaux et liquides qui annoncent d'habitude quelque sainte offrande. Sur l'autre se voient les apprêts d'un sacrifice à Priape : celui que Rabelais appelle si joliment « le roidde dieu des jardins » se dresse, fleuri d'une large couronne, derrière son propre autel, et c'est un porc que de fringants Satyres lui amènent. Dans tout cela il n'y a évidemment nul sujet commun ; chaque figure, chaque groupe,

1. Cf. *Notizie degli scavi*, VII, 1910, p. 139-145, pl. 1-20.
2. Il y avait encore, de ce côté, une autre figure ; mais elle est mal conservée, et M. De Petra n'en a point donné d'image.

chaque tableau existe pour soi, sans ombre de lien avec les voisins. Ce qu'on doit dire seulement, c'est que la plupart sont empruntés à la légende de Dionysos; le dieu lui-même y paraît; et Bacchantes, Satyres, Silène appartiennent au cycle dionysiaque. Mais il est impossible de discerner si le propriétaire de la villa qui fit exécuter ces motifs, avait été guidé dans son choix par une intention religieuse. En ce temps-là, ils étaient devenus de la plus grande banalité; on n'y voyait plus guère qu'un répertoire de formes plaisantes, ce qu'ils sont en effet; et peut-être notre Gréco-Romain n'aimait-il Dionysos et son cortège qu'en peinture. Laissons cependant la question indécise; car la même va se poser tout à l'heure, de façon beaucoup plus pressante, pour la décoration peinte d'une troisième salle, dont il nous reste maintenant à parler.

Ces peintures-là surtout ont fait la renommée de la villa Gargiulo. La salle qui les renferme est un triclinium rectangulaire, mesurant près de 5 mètres en largeur et un peu plus de 7 mètres en longueur. La porte d'entrée, large de presque 3 mètres, une fenêtre à peine un peu moins grande dans le long côté de droite, et une petite porte de service dans le premier coin du long côté de gauche ont pour effet de réduire la surface utilisable des parois; néanmoins il reste encore 17 mètres environ de mur plein, que recouvrent les peintures. Cette fois, plus de trompe-l'œil; ce sont de véritables peintures au sens habituel du mot, une suite de tableaux ou bien un tableau unique distribué en une suite de scènes, lesquelles sont disposées de la manière suivante. Au-dessus d'un soubassement haut d'un peu moins de 1 mètre, s'étend un champ rouge d'une hauteur de $1^{m}88$, divisé en compartiments réguliers par des pilastres couleur bois. Et c'est en avant de ce fond que se présentent les figures, presque de grandeur naturelle; je dis *en avant*, parce qu'elles sont réparties au hasard, tantôt sur les compartiments rouges, tantôt sur les pilastres eux-mêmes, comme des acteurs qui joueraient et marcheraient devant l'immobile décor d'une toile de fond. Un tel fond est, naturellement, sans nul rapport avec l'action ou les actions

représentées; on n'a qu'à le signaler, sans plus en tenir compte. Nous devons réserver toute notre attention pour les groupements des figures. Mais, comme leur interprétation[1] soulève de très sérieuses difficultés (dont témoignent les brèves notes de M. De Petra, le savant et abondant mémoire de M. Rizzo[2] et l'étude critique que M. Pottier, à son tour, a faite de ce dernier[3]), nous les décrirons d'abord par l'extérieur, en quelque sorte, et sans mettre entre eux de lien, tels qu'ils se présentent au spectateur dans leur suite matérielle. Dès l'entrée, le seuil franchi, on voit à gauche, sur le long côté dans le premier coin duquel s'ouvre la petite porte de service, les scènes I-III; puis, sur la paroi faisant face à l'entrée, les scènes IV-VI; puis, sur le deuxième long côté, percé d'une large fenêtre au milieu, les scènes VII et VIII; enfin, sur les deux étroits panneaux que la baie de porte a laissé subsister de la quatrième paroi, sont les tableaux IX et X.

I-II. D'abord, groupe de trois personnages : deux dames et un petit garçon. Celui-ci, debout, nu, chaussé de hautes bottines dorées, lit à haute voix, avec grande attention, dans un *volumen* à demi déroulé que ses deux mains élèvent près de son visage. Il se tient à côté d'une dame assise, en toilette d'intérieur, qui lui pose sur l'épaule sa main droite; cette main serre entre deux doigts un style à écrire, cependant que la main gauche se referme sur un *volumen* roulé. A la droite de l'enfant (à gauche de la scène par rapport au spectateur), s'offre de profil une seconde dame, en toilette de sortie, qui, debout et la main droite remenée sur la hanche, semble écouter avec intérêt la lecture que fait l'enfant. — Tournant le dos au

1. Il ne peut être question ici d'autre chose. Je n'ai pas vu les originaux. Ils ne me sont connus que par des photographies de petites dimensions. Les reproductions en couleur et d'un grand format ont été jusqu'à présent interdites. On ne saurait donc encore s'occuper de ces peintures en tant qu'œuvres d'art, et c'est grand dommage. — Soit dit en passant, ces peintures, qu'on appelle habituellement des fresques, n'en sont point, à parler avec exactitude. M. De Petra nous informe qu'elles ont été exécutées à la détrempe, non pas *a fresco*.

2. G. E. Rizzo, *Dionysos Mystes : Contributi esegetici alle rappresentazioni di Misteri Orfici* (*Memorie d. Accad. di Archeologia... di Napoli*, III, 1914, p. 39-102, pl. 1-4).

3. E. Pottier, *Les fresques de la villa du Fondo Gargiulo* (*Rev. arch.*. 1915, II, p. 321-347).

groupe précédent, une jeune femme[1], qui porte dans les mains un rameau de laurier et un grand plat chargé de mets, va rejoindre un autre groupe de trois femmes, ainsi composé. L'une, assise au milieu, dos tourné au spectateur, devant une petite table étroite, paraît être une maîtresse à qui les deux autres, plus jeunes, obéissent dans leurs actes divers. Ces deux jeunes sont debout; la première, vue de trois quarts à droite, verse le vin d'une oinochoé sur les fruits ou les mets contenus dans un vaisseau, qui est posé sur la petite table; la seconde, vue de trois quarts à gauche, apporte à deux mains un autre vaisseau de fruits et le présente à sa maîtresse, laquelle prend et soulève le voile dont ces fruits étaient soigneusement recouverts.

Ces deux sujets sont tout à fait différents, et entre eux n'existe peut-être aucun lien; je les ai pourtant unis dans ma description, et la nécessité de les unir apparaît, en effet, dès que l'on considère les figures sans s'occuper des sujets, dès qu'on observe seulement l'équilibre de leurs masses et les correspondances de leurs lignes. Abstraction faite du petit garçon, qui n'a dans la composition (au point de vue où nous nous plaçons en ce moment) qu'un rôle secondaire et semble presque un accessoire de la dame assise derrière lui, voici comment s'offre à nos yeux cette suite de six figures. Elle se divise en deux parties égales, qui se balancent selon un rythme très apparent : *a)* deux femmes *debout,* posées de profil, encadrant une troisième femme *assise* au milieu, au *second plan*, et vue *de face; b)* deux femmes *debout,* posées de trois quarts, encadrant une troisième femme *assise* au milieu, au *premier plan*, et vue *de dos*. L'opposition n'a rien de compliqué; l'arabesque est simple et il n'était peut-être pas difficile de la trouver; mais il fallait d'abord la chercher, et manifestement elle a été voulue. C'est pourquoi j'ai dit que ces six figures formaient un ensemble inséparable; et cependant les deux

1. M. Rizzo observe avec raison (*loc. laud*, p. 64) que cette figure a, dans sa conception générale, dans son mouvement, dans ses formes, la plus grande analogie avec la célèbre statue d'Anzio, qui représente une *sacrifiante*. La remarque avait été déjà faite par M. Nicole (*Gaz. des Beaux-Arts*, 1911, I, p. 26).

premières ressortissent à un tout autre sujet que celui auquel appartiennent les quatre suivantes.

III. Nous passons à un autre motif, dont la première figure est *Silène*, un gros et gras Silène, barbu, camus, lippu, aux oreilles pointues, bref le vrai et authentique Silène; mais il n'est pas ivre à son habitude, penchant lourdement la tête; il a au contraire les yeux levés au ciel, les mains posées sur une grande cithare, dans les cordes de laquelle il semble faire passer l'esprit divin qui l'anime. Sa musique accompagne la danse d'une *Bacchante*, placée à l'autre extrémité[1]; celle-ci paraît venir du fond, dans un mouvement rapide, la main gauche à demi levée comme avec un geste d'effroi, la droite levée très haut et tenant le bord de son voile léger, qui se creuse et se tend derrière sa tête, faisant ainsi sentir à nos yeux la rapidité de son mouvement. Une telle danse n'est pas simple fantaisie, c'est une danse expressive et mimique, et, puisque la présence de Silène nous invite à voir dans la danseuse une Bacchante, il devient probable aussi que la danse de cette Bacchante est une interprétation par gestes de quelque histoire pathétique de la légende dionysiaque. — Entre Silène et la Bacchante s'interpose une petite scène curieuse, jouée par des personnages qu'on n'a pas souvent l'heur de rencontrer. Sur un gros et haut bloc de pierre est assise une jeune et vigoureuse *Satyresse*, qui donne à téter une de ses mamelles à une biche (laquelle, d'après sa taille, semble cependant avoir déjà passé l'âge où l'on tète); par devant, au premier plan, un chevreuil, compagnon naturel de la biche[2], regarde distraitement quelque part, attendant que ce soit fini; et à l'arrière-plan une jouvencelle au visage tout rond, petite *Panine* ou *Satyresse* enfant, qui s'amusait à jouer de la syrinx, vient d'en

1. Je crois, en effet, que cette figure de femme doit être par quelque lien rattachée à Silène, lequel autrement serait donc isolé, et la femme ne le serait pas moins. On remarquera d'ailleurs que les deux figures, l'une au repos et l'autre en marche, sont présentées pourtant d'une façon symétrique : Silène a la jambe gauche avancée, la droite rejetée en arrière ; s'il se mettait en mouvement, nous le verrions venir obliquement, de gauche à droite, sur le devant de la scène ; et inversement la Bacchante, qui a la jambe gauche rejetée en arrière et la droite avancée, arrive obliquement du fond de la scène, suivant la direction de droite à gauche.

2. Il me semble, du moins, qu'il s'agit d'un chevreuil plutôt que d'un bouc, et d'une biche plutôt que d'une chèvre.

détacher ses lèvres pour mieux fixer de ses grands yeux cette scène de tendre nourrissage.

IV. Un vieux *Silène*, assis sur une pierre basse, tourne la tête sur l'épaule droite et regarde comme si un spectacle venait soudain de fixer son attention ; cependant, il offre à boire un bon coup de vin, en tenant le vase au bout de ses deux mains, à un jeune *Satyre* debout derrière lui ; le Satyre se penche et boit avidement, il semble même abuser de la générosité du vieux et profiter de son inattention pour boire un peu plus qu'il ne faudrait, en portant une main légère sur le fond du vase et en le soulevant doucement afin de faire couler plus large le filet de liquide. Scène amusante, parce qu'elle en fait prévoir une autre qui pourrait bien éclater, dès que le confiant possesseur du vase s'apercevra de la supercherie. Derrière le Satyre buveur et à sa droite, un deuxième *Satyre* présente de son bras tendu un masque silénique, chauve, les yeux ronds, les gros sourcils rejoints et très arqués, la moustache en anse de panier, la barbe en vrilles, portrait à peine chargé du vieil homme au pot, et le Satyre tient ce masque suspendu juste au-dessus de la tête du Silène réel, comme s'il voulait mettre le spectateur plus à même de juger de la ressemblance avec le modèle. Ce petit groupe est donc plein de malices (d'ailleurs légèrement indiquées, sans grimaces) et d'intentions rieuses ; il y a des chances pour que la pétulante jeunesse de ces deux Satyres s'amuse souvent et de plusieurs sortes aux dépens de leur vieux compagnon.

V. Tout de suite après, c'est le couple amoureux de *Dionysos* et d'*Ariadne*. Le beau jeune dieu, couronné de lierre, est assis ; il vient de lâcher le thyrse que tenait une de ses mains, et lui-même s'abandonne, renversant en arrière son torse nu, s'appuyant du dos contre le sein d'Ariadne et levant ses deux bras pour la caresser, pour attirer à lui la tête chérie et obtenir qu'elle fasse descendre sur ses lèvres entr'ouvertes un baiser d'amour. Sa compagne, vêtue somptueusement, est aussi assise, sur un siège plus haut placé, en sorte qu'elle a les genoux au niveau des flancs de Dionysos ; ses deux bras, dont l'un est déjà passé autour du cou de l'aimé, paraissent se

rapprocher dans un mouvement correspondant à celui que font les bras du dieu. Par malheur, tout le haut du corps et la tête manquent, et nous avons perdu là, sans nul doute, une des plus intéressantes parties de cette suite de peintures.

VI. Révélation du phallos. Un van en forme de corbeille allongée (λίκνον) est posé par terre; une femme, qui vient de l'apporter sans doute, agenouillée à côté, lève un grand voile dont il était recouvert, et ainsi elle découvre le phallos. « Horreur! »... semblent crier, avec des gestes divers, les autres personnages présents à la scène. Qui sont ces personnages? Dans plusieurs figurations connues du même sujet[1], on voit un Satyre, qui s'approche, nu, gaillard, sautillant, derrière la femme agenouillée, puis une figure féminine ailée qui fuit épouvantée et que la porteuse du van tâche inutilement de retenir par un coin de sa draperie. Mais ici, nous n'avons point de Satyre. A la gauche de la femme agenouillée, sur le second plan, il y a deux femmes encore, dont l'une au moins paraît s'enfuir; malheureusement, elles sont détruites en grande partie, de sorte qu'il est malaisé de dire en quelle attitude au juste et en quelle action elles étaient représentées; encore moins peut-on les désigner d'un nom certain. En revanche, nous retrouvons, de l'autre côté de la corbeille, la figure féminine ailée que semble jeter hors de soi la soudaine révélation du phallos : elle ne fuit pas, elle semble au contraire clouée sur place; mais son corps rejeté en arrière, sa tête se détournant, ses deux bras levés expriment avec plus d'énergie que ne ferait une fuite précipitée le saisissement d'horreur qui la pénètre. Par d'autres traits aussi elle diffère des figurations déjà connues : elle n'est point vêtue de l'ample et léger péplos flottant, elle porte seulement une courte draperie[2] nouée autour des reins, qui évoque immédiatement l'idée d'une petite jupe de danseuse; elle n'a point non plus les pieds nus, elle est chaussée de hautes bottines[3] collantes, montant à mi-jambes, avec des revers déchiquetés; elle tient

1. Des plaques Campana, par exemple. M. Rizzo a reproduit et étudié plusieurs de ces figurations au cours de son article (*loc. laud.*, p. 81-84).
2. Draperie violette.
3. Bottines dorées.

dans la main droite une espèce de bâton mince, assez long; toute son allure, ses formes pleines, ses jambes vigoureuses, sa quasi-nudité, et surtout le mouvement giratoire dont paraît encore animé son court jupon, nous invitent à reconnaître en elle une danseuse, laquelle était en train de danser, et dansait encore à la minute précédente, quand soudain le surgissement imprévu du phallos l'a immobilisée, comme eût fait un serpent se dressant d'une touffe d'herbe. Et cette danseuse était ailée; deux grandes ailes noires déploient derrière son dos leur envergure magnifique. Comment nommer cette étrange personne, où nos yeux seraient tentés de voir presque une apparition funèbre, à cause de ses couleurs de deuil[1] (du moins nous les jugeons telles aujourd'hui), qui ajoutent encore à sa physionomie sévère et tragique?...

VII. Cette scène comprend quatre femmes, disposées de la façon que nous allons dire. L'une, assise à gauche, portant un costume d'intérieur, se présente à nous de face; à côté d'elle, s'offrant de profil, la seconde est agenouillée par terre, les bras et la tête appuyés sur le giron de la femme assise, et celle-ci lui pose une main sur la tête pour la protéger et la consoler, la malheureuse. Car, bien que nous ne sachions pas de quel malheur elle souffre, elle paraît être aussi malheureuse qu'elle est belle : ses cheveux épars, sa draperie en désordre découvrant son corps nous attestent clairement que ce n'est point pour jouer à la main chaude qu'elle s'est mise à genoux, mais bien pour pleurer et se désoler. Cependant la nudité de son beau corps (dont les lignes et le modelé eussent ravi M. Ingres[2]), son bras et son épaule droite, son ventre et son flanc, sa hanche et le haut de sa cuisse, grâce au savant désordre de la draperie, étalent leurs lignes grasses et leurs courbes suaves, et sans doute donnons-nous plus d'attention à ce spectacle voluptueux qu'à l'affliction inconnue qui en est la cause. Au second plan, venant de droite, une troisième femme s'approche avec intérêt de la belle affligée; elle porte

1. Ailes noires, jupon violet.
2. On l'a précisément comparée à la *Thétis* d'Ingres (cf. *Gaz. des Beaux-Arts*, 1911, I, p. 28).

un thyrse, elle est vêtue de noir. Et ce noir vêtement fait valoir admirablement la blanche nudité de la quatrième femme, debout au premier plan, qui danse. Dressée à demi sur ses pointes, les deux bras levés d'une façon symétrique, les mains entrechoquant des cymbales, elle tournoie sur elle-même[1] avec grande rapidité, comme l'indique la tension de ce mince jet de draperie qui, jeté entre son épaule et son jarret, ressemble à un arc bandé. Ses jambes aussi font penser à un arc, tellement la chair en est tendue, nerveuse et vibrante. Nous la voyons toute de dos, et ainsi s'étale largement la belle vigueur rebondie de ses cuisses, continuée par l'ample évasement des hanches : c'est une danseuse vraiment *callipyge*. Mais quel rapport peut bien exister entre cette joie ardente qui jaillit et s'éploie et cette grande douleur qui à côté s'affaisse et sanglote?...

VIII. Jeune femme assise se coiffant, aidée par une autre jeune femme, devant un petit *Éros* qui lui présente un miroir.

IX-X. Les deux derniers tableaux, à droite et à gauche de la porte d'entrée, représentent deux figures isolées : d'un côté, un *Éros* debout, accoudé sur un pilastre; de l'autre, une femme assise.

Si maintenant nous considérons ces peintures, non plus par motifs séparés, mais d'ensemble, il paraît difficile, dès l'abord, d'y trouver ce qu'on appelle précisément un ensemble. M. De Petra l'a bien cherché, a cru le découvrir, et a exposé son idée, en termes sommaires et sans paraître y tenir beaucoup, dans une explication qui est un peu en l'air. M. Rizzo, ensuite, s'est senti obligé, malgré le regret qu'il en éprouvait, de laisser de côté les trois derniers panneaux (VIII-IX), comme étant des hors-d'œuvre, du simple remplissage. Trois sujets, sur dix, sortent donc du compte. Mais, du moins, pour les sept autres,

1. Cette position, les jambes soulevées sur la demi-pointe, les pieds croisés, « est une des positions favorites des danseurs grecs;... elle est par excellence le moyen mécanique employé par eux pour tournoyer en piétinant » (Emmanuel, *La danse grecque antique*, p. 77; cf. aussi p. 165-166). La danseuse de Pompéi tournoie exactement de la même façon que la célèbre statue de Rome, dite *Faune Borghèse*, sauf que le mouvement des jambes s'opère à l'inverse, la droite devant, la gauche derrière.

M. Rizzo est assuré qu'ils composent un tout, lequel serait une copie aussi fidèle que possible[1] d'un grand original grec[2]. A la vérité, il a cru devoir « lire » les choses un peu autrement que nous n'avons fait tout à l'heure ; et voici de quelle manière. Un petit signe concret, qui unit quelques-unes des scènes les plus diverses en apparence, est la couronne de myrte que portent certains personnages : par exemple, les femmes qui semblent occupées aux préparatifs d'une offrande pieuse (scène II) sont couronnées de myrte ; et, dans la scène suivante (III), une couronne pareille entoure le front du gros *Silène* debout qui joue de la cithare. Or, le myrte était la plante sacrée des Mystères, celle dont se couronnaient les initiés : il est donc présumable, d'abord, que l'offrande préparée par les quatre femmes se rapporte à quelque cérémonie d'initiation ; puis, du moment que le mythique *Silène* y joue un rôle, il ne saurait s'agir d'une initiation quelconque et ordinaire, elle ne peut concerner que personnes de qualité divine. Dionysos est la divinité qui s'offre immédiatement à l'esprit : ces Silènes, Satyres et Satyresses font partie de son habituel cortège ; il est d'ailleurs présent en personne et reconnaissable au premier coup d'œil (scène V) ; et nous devons le reconnaître encore dans cet enfant nu, ce petit écolier de la scène I, qui apprend sa leçon de si bon cœur. Mais alors, si ce petit n'est autre que *Dionysos*, toute la succession des tableaux s'éclaire aussitôt : il s'agit de l'initiation du jeune dieu aux Mystères qui devaient devenir après cet acte ses propres Mystères et dont il resta l'initié par excellence, si bien que l'on joignait parfois à son nom le surnom le plus propre à rappeler ce caractère sacré surajouté à sa nature divine, le surnom de *Mystès*[3]. En consé-

1. Non pas absolument fidèle : car le transport sur les parois du triclinium obligeait par deux fois à un repliement à angle droit, et substituait à un champ unique trois champs d'inégales dimensions ; et cela devait imposer au copiste certaines modifications.

2. Cet original remonterait, selon M. Rizzo, à l'âge du plein développement de la peinture hellénistique ; il serait purement grec, comme le prouverait l'absence de fond et de tout détail pittoresque.

3. M. Rizzo a consacré toute la première partie de son mémoire à une revue de divers monuments relatifs à l'initiation du petit Dionysos, par quoi il prépare le lecteur à accepter son interprétation des peintures. Ces monuments sont : 1° une coupe arétine de l'atelier de Marcus Perennius ; 2° deux sarcophages, l'un au Capitole,

quence, M. Rizzo ramène à l'unité ces peintures d'apparence si diverse, et il en donne des explications dont l'essentiel peut se résumer ainsi :

I. *Télétè*, l'Initiation personnifiée, fait lire au petit *Dionysos* les formules sacrées des Mystères ; le *volumen* ouvert dans les mains de Dionysos, comme le *volumen* fermé dans la main gauche de Télétè, représentent les livres rituels, dont la connaissance était réservée aux seuls initiés. — II. Les quatre femmes qui préparent les offrandes du sacrifice prochain sont évidemment des *Nymphes*, appartenant au thiase dionysiaque. — III-IV. *Silènes, Satyres* et *Satyresse*, *Bacchante*, autres figurants du même thiase. — V. Couple divin, devant lequel doit être écartée toute idée d'impur amour; on ne saurait donc retenir le nom d'Ariadne ; ce que nous voyons ici, c'est *Dionysos* sur le sein de sa mère *Coré* : allusion à la béatitude éternelle de l'initié. — VI. Dévoilement du phallos. Le symbole de la force génératrice est contenu dans le van (λίκνον), qui lui-même est un symbole traditionnel de purification ; l'acte qui aboutit à le révéler est aussi un symbole, le plus sacré de tous, exprimant le concept fondamental qui est à l'origine des Mystères. D'ailleurs, cet acte ne s'accomplit pas sans résistance; près du van mystique est debout un Génie féminin aux grandes ailes noires, qui fait un geste menaçant et lève un bâton en accompagnement de son geste : ce n'est point *Aidôs*, la sainte Pudeur; c'est un personnage qui veut empêcher l'accomplissement du rite, c'est une puissance hostile à ce qui était la fin suprême des Mystères dionysiaques, c'est l'ennemie de la béatitude éternelle promise par ces Mystères à des mortels. Elle fait penser à une *Érinys* ou bien à *Némésis;* il y a chance pour que ce soit l'*Anankè* des Orphiques, plus communément désignée par le nom d'*Adrasteia*. — VII. Et l'œuvre se termine par des exhibitions et des danses de *Bacchantes*, prises d'un saint délire à la vue du λίκνον et de son contenu.

l'autre à la Glyptothèque de Munich ; 3° surtout plusieurs fresques et des reliefs en stuc de la maison romaine découverte près du Tibre, dans le jardin de la Farnésine; etc. Ces figurations nous font voir tel ou tel moment de la cérémonie mystique à laquelle est soumis l'enfant divin, en présence de Silène et de Nymphes ou Ménades

En somme, conclut M. Rizzo, dans les scènes successives du grand tableau qui couvre à lui seul presque toutes les parois du triclinium, prédomine un motif unique : celui de la purification et de la régénération par la sainteté du Mystère. C'est ce que signifient à la fois la nudité du petit Dionysos récitant les formules rituelles, le sacrifice lustral des Nymphes, le van et le phallos, le nudité et la danse des Bacchantes, enfin Dionysos sur le sein de Coré. Il ne serait que juste, en raison de l'importance de l'œuvre et de son caractère, d'appeler désormais la villa Gargiulo la « *maison des Mystères* ». Son propriétaire était évidemment un fervent adepte de la religion dionysiaque; il avait tenu à s'entourer, dans sa salle à manger même, des saintes images mystiques propres à rappeler combien sont fugaces les joies de la table en regard des félicités Élyséennes qui durent sans fin, combien est brève et grossière l'ivresse matérielle venant du vin, comparée à la divine extase intarissable des Bienheureux!

Tout en étant d'accord avec M. Rizzo sur cette conclusion générale, M. Pottier s'éloigne cependant de lui en maintes parties notables de son interprétation : ainsi, il croit que le petit écolier de la scène I représenterait, plutôt que Dionysos, *Iacchos;* c'est l'amoureuse *Ariadne* qu'il reconnaît aux bras de l'amoureux Dionysos (scène V); mais surtout il commente de façon neuve, en lui donnant une sorte de signification historique, la figure féminine à grandes ailes pour qui était proposé le nom d'*Adrasteia* (scène VI). Non, cette figure n'est pas le démon jaloux que croit M. Rizzo, elle n'est pas une puissance hostile à l'accomplissement des rites; le coup de baguette dont elle semble prête à cingler la femme agenouillée près du λίκνον n'est point destiné à troubler la fête; il tend seulement à l'épurer, puisqu'il manifeste la colère qu'inspirent à une participante les objets impurs soudain dévoilés. Il y a là, dit M. Pottier, une claire allusion à la réforme qui s'accomplit dans la pratique des rites dionysiaques à Rome et en Italie, après la terrible affaire des Bacchanales. Ces fêtes n'avaient été jusque-là que débauches honteuses; devant la réprobation

publique, les adeptes de Dionysos durent avoir à cœur de modifier le caractère trop directement naturiste de leur religion et d'en effacer ce que les Romains y trouvaient de trop grossier et trop choquant. Aux mêmes fins s'employa aussi l'influence purificatrice de l'orphisme. Et l'on voit le résultat dans cette peinture de la villa Gargiulo : le maître du lieu voulait affirmer, par les images dont il s'entourait, une piété plus pure que celle de l'ancien naturisme dionysiaque, et l'épisode du coup de baguette devient alors le plus clair symbole de cet idéal de pureté et de cette vive réaction contre les répugnantes grossièretés d'autrefois.

Tel est, en abrégé, le commentaire de M. Pottier; il est fort séduisant. Je crois pourtant apercevoir quelques objections possibles, et je me décide d'autant plus facilement à les exprimer ici que M. Pottier est l'homme le moins porté à s'imaginer que, lorsqu'il a parlé, tout est dit et qu'on n'a plus qu'à faire silence; au contraire, il indique lui-même, en finissant, que, « en un sujet si difficile, il y a place pour plusieurs interprétations », et qu'on doit « prévoir que d'autres encore [que la sienne et celle de M. Rizzo] se feront jour. » — Rappelons d'abord que l'affaire des Bacchanales date de 186 av. J.-C.; or, les peintures de Pompéi sont attribuables à la fin de la République, elles sont donc postérieures d'au moins cent cinquante ans; il me semble malaisé, dès lors, de pouvoir les rattacher d'une façon quelconque à un événement si ancien. Admettons cependant que le propriétaire de la villa se soit proposé de révéler une religion dionysiaque transformée, épurée, plus élevée : le meilleur moyen était-il de montrer les spectacles choquants par lesquels justement on ne voulait plus être choqué? Fallait-il continuer à les voir en peinture? Et comment notre homme acceptait-il d'avoir toujours sous les yeux les grossièretés mêmes que son cœur et sa raison répudiaient[1]?

1. Il convient de rappeler ici que, dans une autre pièce de la villa, est représenté un sacrifice à Priape (cf. ci dessus, p. 173), sans rien cette fois qu'on puisse interpréter comme un signe de désapprobation. C'est donc que le propriétaire du lieu n'était point tellement ennemi des vieux symboles, naïvement impudiques, de la religion dionysiaque?

D'autre part, je ne crois pas tellement certain que la figure au bâton soit sur le point de donner un coup de bâton : elle devrait au moins regarder celle qu'elle va frapper; or, elle se détourne, ne la regarde point du tout, elle portera donc son coup sur elle au hasard; et celle-ci manifestement ne se sent point menacée, son visage n'exprime point la crainte, on y lit seulement le désir de faire partager les sentiments qui l'animent en présence du phallos. Chicanes et minuties, pourra dire M. Pottier; s'il n'y a pas coup de trique, toujours y a-t-il geste énergique de réprobation. Je ne songe pas à nier le geste, mais je désire expliquer la trique. Il me semble certain que cette mystérieuse figure ailée, quoi qu'elle fît et d'où qu'elle arrivât, *vient à l'instant* d'être surprise par ce qu'elle a vu surgir du λίκνον; elle ne s'attendait à rien de tel, toute son attitude en témoigne; elle lève alors les deux bras en signe d'horreur, et le bâton qu'elle a dans une main suit naturellement ce mouvement; mais le bâton est *sans rapport avec l'action présente;* ce n'est point par cette action que doit être expliqué son bâton, non plus que ses ailes ou son jupon. M. Pottier assimile le personnage à celui qu'on voit représenté dans d'autres scènes analogues, principalement sur les plaques Campana citées plus haut[1], et qui est aussi une figure féminine ailée. Je crois qu'il a pleinement raison et que c'est bien, ici et là, une seule et même figure[2], là fuyant épouvantée, ici raidie et figée sur place. Mais ce n'est pas seulement, nous l'avons déjà dit[3], l'attitude qui diffère dans les deux : sur les reliefs, la figure, vêtue d'un long péplos, est toute pareille à l'ordinaire *Nikè* volante; sur la fresque de Pompéi, elle est vêtue d'un court jupon, chaussée de hautes bottines, et elle tient le bâton. Ses bottines dorées, hautes, collantes, à revers déchiquetés, sont les ἐμβάδες souvent attribuées à Dionysos et aux personnages de son cortège; la petite jupe encore tournoyante fait

1. Cf. page 179.

2. M. Pottier y voit toujours une allusion à la réforme de la religion dionysiaque après l'affaire des Bacchanales. Mais il me semble que le motif de ces plaques, purement grec, est beaucoup plus ancien que les plaques elles-mêmes; il doit reproduire un sujet de l'époque hellénistique (une peinture, probablement), qui était antérieur à 186 av. J.-C.

3. Cf. page 179.

immédiatement penser à la danse, qui est l'occupation favorite des compagnes de Dionysos ; enfin le bâton achève de transformer la figure en une Bacchante, car que peut être ce bâton aux mains de cette danseuse chaussée d'ἐμβάδες, sinon un thyrse, un simple thyrse[1] ? En somme, la tradition fournissait au peintre de Pompéi une vague et imprécise « Nikè »[2] ; il l'a aisément, à peu de frais, en lui laissant ses ailes, muée en une façon de Bacchante[3]. Et pourquoi ce changement ? Je n'y vois d'autre cause que le désir de mieux rattacher ce sujet à ses voisins, de mieux adapter la scène en question, par des signes concrets et aisément discernables, à la suite des autres scènes relatives à Dionysos.

Munis de cette indication, retournons-nous à présent vers le panneau I. Ce n'est qu'un petit sujet de genre, une menue anecdote de la vie commune : le jeune garçon prenait sa leçon bien sagement, guidé et surveillé par sa maman ; une tante ou une amie est survenue ; on est heureux de lui montrer ce qu'on sait ; et la tante ou l'amie, tout en pensant peut-être à autre chose, a l'air d'écouter gravement. Rien de plus ordinaire, et devant cette femme debout en toilette de sortie, comme devant l'autre femme assise tenant sa plume à la main, nulle idée de mythologie ne viendrait effleurer l'esprit. Mais il a suffi qu'à ce garçonnet nu, couronné de myrte, le peintre donnât de hautes ἐμβάδες toutes d'or, pour qu'aussitôt le souvenir de Dionysos vînt planer ici et modifier en quelque sorte l'atmosphère de la scène. Ainsi, par ce lien très léger, il est vrai, et qui reste tout extérieur, le peintre aurait annexé, si je puis dire, à ses sujets dionysiaques un sujet de la vie de chaque jour, qui devait être banal dans la peinture hellénistique.

1. Le thyrse dionysiaque pouvait n'être qu'un roseau, un « bâton souple », une « canne de jonc » (expressions d'A.-J. Reinach, *Dictionn. des antiq.*, *s. v.* *Thyrsos*, p. 288 et 294). — Cf. la peinture d'un vase du Cabinet des médailles : *ibid.*, art. *Bacchus*, p. 629, fig. 712.

2. On ne sait au juste comment désigner la figure ailée dans ces représentations ; je lui laisse son appellation la plus banale.

3. Les représentations de *Nikè volante*, à l'époque hellénistique, « prennent un caractère de fantaisie plus libre ;... elles portent des accessoires qui n'ont plus rien de commun avec le rôle ordinaire de la Victoire, un canthare, des crotales,... et elles prennent place dans le thiase joyeux d'Aphrodite et de Bacchus » (Pottier et Reinach, *Myrina*, p. 355).

Enfin, passons à la scène VII, qui nous montre une jeune femme pleurant, une seconde dansant, une troisième et une quatrième qui tâchent de calmer la désolée. M. Pottier veut voir là, dans l'attitude de la jeune personne agenouillée et cachant sa tête sur les genoux de la femme assise, un effet encore du dévoilement du phallos : ce serait un autre exemple de la frayeur et de la répulsion déjà manifestées d'une façon différente par la figure ailée. Mais je ne crois pas que cette interprétation puisse être maintenue, pour la raison suivante. Tous les détails de l'épisode du λίκνον me paraissent prouver que l'acte est seulement en train de s'accomplir : le voile qui recouvrait le mystérieux objet vient à peine d'être soulevé, les deux mains qui tirent ce voile de bas en haut le tiennent encore suspendu; d'autre part, on reconnaît bien que c'est à l'instant même[1] que la figure ailée a été surprise et remplie de dégoût. Or, regardons la jeune femme agenouillée, son vêtement en désordre, ses cheveux épars et défaits : ce qu'elle éprouve, ce n'est pas effroi ni répulsion; c'est évidemment de la douleur, et une douleur qui dure déjà depuis un certain temps, au moins depuis le temps qu'il a fallu pour introduire le désordre dans sa draperie et dans sa coiffure; et ce ne saurait donc être la révélation qui s'opère pour d'autres juste à ce moment, derrière son dos, qui l'a jetée, elle, en ce misérable état. — Eh bien, laissons le λίκνον, et cherchons une explication différente. Des quatre personnages de la scène, l'un se révèle tout de suite à nous sans aucun mystère : la femme nue qui danse, en heurtant des cymbales, est certainement une *Bacchante*. Et la femme au second plan, vêtue de sombre, en avant de qui se détache la danseuse, est aussi une participante des fêtes dionysiaques, puisque le peintre lui a mis en mains un thyrse. La scène se reporte ainsi du côté de Dionysos; et alors, je me demande si la jeune femme agenouillée et pleurant ne serait pas *Ariadne*, non plus l'heureuse amante du panneau V, mais Ariadne délaissée, désolée, ne voulant pas être consolée, cependant qu'auprès d'elle, autour d'elle, continuent les

1. Cf. ci-dessus, p. 186.

danses, l'ivresse sacrée, la vie bruyante du dieu, nous dirions plutôt aujourd'hui la vie indifférente de la nature. Peut-être le groupe de l'agenouillée et des deux femmes vêtues (avec le thyrse en moins) n'était-il primitivement qu'une petite peinture de genre : le thyrse ajouté et l'introduction de la danseuse nue ont suffi à la transformer en un sujet dionysiaque[1].

En résumé, l'ensemble des peintures (panneaux I à VII) me paraît bien, comme à M. Rizzo et à M. Pottier, concerner la légende de Dionysos. Mais, au lieu d'y voir, comme eux, une composition fortement liée, une « synthèse de la religion bachique », où tous les détails seraient chargés de sens et concourraient tous à un but unique[2], je n'y vois, au contraire, qu'une juxtaposition d'éléments divers, dont quelques-uns même ne sont rattachés l'un à l'autre que par un lien très lâche. Le peintre je le crois, a fait à peu près ce qu'il a voulu. Sans doute, le propriétaire avait choisi les sujets, mais je ne pense pas qu'il soit intervenu pour le détail de chacun d'eux. Dès lors, il ne faut point voir là une sorte de manifestation d'un genre particulier, l'affirmation d'un idéal de pureté, conservant l'ancien paganisme dans ses croyances, le répudiant dans ses grossièretés. Peut on même y voir simplement l'indication d'une foi ardente en la religion de Dionysos? Rappelons que trois panneaux du triclinium sur dix sont étrangers à la légende. Il eût été si facile, pourtant, d'unifier la décoration de la salle entière et de s'entourer partout d'images évocatrices du dieu! Pourquoi, sur le panneau VIII, au lieu d'une femme se coiffant, n'avoir point mis quelque Bacchante jouant avec une panthère (la panthère, compagne inséparable de Dionysos, ne se rencontre nulle part!), et, sur les panneaux IX et X, au lieu d'un Éros et d'une femme quelconque, n'avoir point placé deux Satyres gambadant ou bien un acteur avec

1. On a déjà montré que cette danseuse elle-même n'est qu'un emprunt fait à quelque œuvre antérieure.

2. Par exemple, le masque silénique du panneau IV ne serait pas un simple accessoire; il aurait pour but de « rappeler que Dionysos n'est pas seulement le dieu du vin, mais le dieu du théâtre... » Je crois, en ce cas, qu'il eût fallu, à côté de ce masque, lequel ne pouvait évoquer que les plus grossières bouffonneries comiques, présenter aussi le masque tragique; et, s'il n'y avait place que pour un seul masque, c'est au tragique qu'aurait dû être donnée la préférence.

le masque tragique en face d'un autre avec le masque comique? Ce seul fait, que la légende ait été délaissée bien avant qu'elle fût épuisée, me paraît significatif. Il est donc fort possible que la salle à manger de la villa Gargiulo n'ait été tout simplement qu'une salle où l'on mangeait, devant de belles et joyeuses images sans conséquence, et ne soit jamais devenue, ne fût-ce qu'en pensée, dans l'esprit de son possesseur ou de ses convives, un endroit d'édification et comme un sanctuaire, librement accessible et non secret, des Mystères dionysiaques.

Plaques en terre cuite.

Rencontre d'Électre et d'Oreste. — C'est une de ces minces plaquettes estampées en relief très plat, avec certaines parties vides du champ découpées et ajourées, que l'on croyait jadis provenir de l'île de Milo et que l'on continue toujours à désigner par le nom de cette île. Elle représente *Électre*, assise au pied d'une stèle qui marque le tombeau d'Agamemnon; derrière la malheureuse courbée sous le poids des souvenirs est debout une vieille *esclave;* devant elle *Oreste*, qui vient de descendre de char[1], s'est approché et commence de lui parler; il est suivi par son vieux *paidagôgos* et par son jeune ami *Pylade.* Il y a de cette plaquette plusieurs exemplaires : l'un au Louvre, qui a été le premier connu; un second à Würzburg; et il y en avait un troisième dans la collection Rayet. Ce dernier, vendu en 1879, passa dans la collection Lécuyer[2]. Vendu à nouveau, que devint-il?... M. Jacobsthal, de Marbourg-sur-la-Lahn, en Prusse, se préparant à publier l'ensemble des « reliefs de Milo », s'informe de celui-là[3], et, puisque je peux répondre à sa demande, je le ferai, non point certes par amour de la Prusse, mais par respect de ce qu'on doit à la science. — La plaquette est au Musée de Lyon. L'inventaire

1. Le char n'est pas figuré; mais il y a un cheval, un des deux chevaux de l'attelage, qui suffit à le rappeler.
2. Cf. Dumont-Pottier, *Céramiques de la Grèce propre*, II, p. 228, n° 38.
3. Cf. *Arch. Anzeiger*, 1914, p. 108, n° 5.

fournit les indications suivantes, écrites de la main de M. Dissard, ancien Conservateur du Musée : « Décembre 1899. Acquis de M. Feuardent, 4, rue de Louvois, Paris..... Grand bas-relief estampé et découpé, d'ancien style, trouvé au Pyrée *(sic)* : Rencontre d'Oreste et d'Électre au tombeau d'Agamemnon. Ancienne collection Rayet. »

Entre le jour où il quitta la collection Lécuyer et le jour où lui fut offert un asile définitif au Musée de Lyon, le relief passa en vente au moins encore une fois, dans une de ces ventes où il arrive que le vendeur reprend lui-même tel ou tel objet, dont il n'a pu obtenir un prix à sa convenance[1] ; mais peu importe. Toujours est-il que, depuis décembre 1899, l'ancienne plaquette Rayet est exposée au Musée de la ville de Lyon, lequel est ouvert au public cinq jours sur sept, et s'ouvre encore aux étrangers de passage les deux autres jours de la semaine : elle ne fuyait donc pas la lumière[2].

Hiérodules et Palladion. — Passons maintenant à une seconde plaque, aussi en terre cuite, qui est également au Musée de Lyon, et qu'un Allemand encore gémit de ne pas connaître. Il s'agit, cette fois, d'une plaque à destination architecturale, sur laquelle est figurée la danse de deux *hiérodules* autour d'un *Palladion*. M. von Rohden, dans son ouvrage intitulé *Architektonische rœmische Tonreliefs der Kaiserzeit*[3], l'a reproduite d'après une image autrefois donnée par Seroux d'Agincourt[4]. Celui-ci a présenté ladite plaque comme ayant été trouvée à Prœneste en 1793 ; elle appartenait, dans les premières années du XIXe siècle, à M. Dégérando [ou de Gérando]. M. von Rohden dit qu'elle est aujourd'hui perdue. — Non, elle n'est pas perdue ; elle est conservée et publiquement exposée au Musée de la ville de Lyon, et elle figure dans l'ancien Cata-

1. Cf. S. Reinach, *Chroniques d'Orient*, II, p. 506 : il doit s'agir de la même plaquette, puisque M. Reinach renvoie, à son propos, à Dumont-Pottier, II, p. 228.

2. Soit dit en passant, si le fait d'avoir été jadis choisie et acquise par un connaisseur tel que Rayet semble d'abord garantir l'authenticité de la plaquette, il paraît bien pourtant qu'elle est en partie, peut-être en très grande partie, moderne : « plus qu'à moitié refaite », dit M. Reinach *(endr. cité)*.

3. P. 10, fig. 11.

4. *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite*, pl. 12, IX.

logue de Comarmond, qui date de 1855-1857[1]. Comarmond indique justement, au cours de sa notice, que la plaque en question « faisait partie de la collection de M. Gérando », lequel était Lyonnais et de qui la collection fut achetée par la ville de Lyon en 1844. Les dimensions de cette plaque sont les suivantes : 0m415 en largeur, 0m38 en hauteur.

Henri LECHAT.

Lyon, 1916.

1. *Description des antiquités et objets d'art... de la ville de Lyon*, p. 135, n° 819.

VIRGILE ET CÉSAR

Dans le célèbre passage du VIe livre de l'*Énéide* où Anchise montre à son fils les âmes de leurs futurs descendants, immédiatement après le développement sur Romulus, se trouvent les vers suivants (788-792), qui soulèvent une question assez importante :

Huc geminas nunc flecte acies, hanc aspice gentem
Romanosque tuos. Hic Caesar et omnis Iuli
Progenies magnum caeli uentura sub axem.
Hic uir, hic est tibi quem promitti saepius audis,
Augustus Caesar, diui genus.

Caesar désigne-t-il ici celui que nous appelons de ce nom, le dictateur, le vainqueur des Gaules, ou son neveu Octave? Le premier *hic*, celui du vers 789, est-il distinct du second, de celui du vers 791, ou fait-il double emploi avec lui, et n'avons-nous là que le mouvement oratoire que les rhéteurs anciens appelaient anaphore? En un mot, Virgile parle-t-il d'un seul personnage ou de deux?

Sur ce point, Servius est muet. Les commentateurs modernes sont en désaccord. La plupart admettent qu'il n'est question que d'Auguste, aussi bien dans la première phrase que dans la seconde. Cependant quelques-uns, et non des moindres, pensent que César est ici associé à la gloire de son successeur : c'est ainsi, entre autres, que Sainte-Beuve comprenait ce passage.

Malgré une telle autorité, je crois que l'interprétation le plus généralement proposée est aussi la vraie, et qu'il n'est pas possible d'appliquer au premier César les vers 789-790. Il y a pour cela une bonne raison : c'est que César est nommé ailleurs, beaucoup plus loin, aux vers 826 sqq., après les Decius, Manlius Torquatus et Camille. Étant donné que Virgile ne fait pas une énumération historique, dans laquelle il serait

possible à la rigueur de revenir deux fois sur les mêmes personnages, mais une description, qui suppose une certaine topographie, comme serait, si l'on veut, une revue de troupes, il est impossible que César se trouve à la fois en deux endroits. Donc, le héros nommé immédiatement après Romulus est Auguste, et Auguste seul. Le rapprochement se comprend sans peine si l'on songe aux idées du temps et au dessein du poète : il est naturel qu'il rapproche le pacificateur de Rome de son fondateur, celui qui a mis le terme à sa grandeur de celui qui l'a commencée, en passant par-dessus tous les intermédiaires. Il les reprend ensuite, ces intermédiaires, et avec beaucoup de précision; mais Anchise est pressé d'étaler aux yeux de son fils toute la gloire de leur peuple, et c'est pourquoi, aussitôt qu'il lui a montré Romulus, il court droit à Auguste.

Seulement, il résulte de l'interprétation que je viens de justifier une conséquence assez curieuse. Si César n'est pas nommé dans les vers 789-790, où l'est-il ? Uniquement aux vers 826-835, entre la série des Decius, des Drusus, des Torquatus, et celle des Mummius, des Paul-Émile, des Scipions, des Fabius, etc. Autrement dit, loin d'être détaché comme Auguste à une place exceptionnelle, il est confondu dans la masse des grands hommes de la République. Ceci est déjà assez significatif.

Il est vrai que le passage où il est question de lui compte dix vers, tandis que Paul-Émile et Fabius Cunctator n'ont que deux vers, Camille et les Scipions chacun un hémistiche. Mais, dans ces dix vers, César n'est pas seul mentionné : il est associé à son grand adversaire Pompée, et le poète ne parle que de leur rivalité. La conquête des Gaules n'est pas rappelée pour elle-même, comme une extension de la puissance romaine : Virgile n'y fait allusion que pour dire que César est venu de Gaule pour commencer la guerre civile, de même que Pompée apportait à cette guerre toutes les ressources de l'Orient :

> Aggeribus socer Alpinis atque arce Monoeci
> Descendens, gener aduersis instructus Eois.

En d'autres termes, dans la carrière de César, les victoires dont Rome a bénéficié sont oubliées; on ne se souvient que des maux dont elle a souffert.

Enfin, il y a plus. Si, à certains égards, César et Pompée sont traités de la même manière, si les conquêtes de Pompée en Orient ne sont pas plus glorifiées que celles de César en Occident, par contre, en ce qui concerne la guerre civile, l'équilibre est rompu. Après avoir adjuré les deux rivaux de renoncer à leur haine :

> Ne pueri, ne tanta animis assuescite bella,
> Neu patriae ualidas in uiscera uertite uires.

Anchise se tourne vers César en particulier, et lui dit qu'il doit être le premier à s'abstenir de la guerre :

> Tuque prior, tu parce, genus qui ducis Olympo,
> Proiice tela manu, sanguis meus.

Je sais bien ce qu'on peut dire : c'est parce que César est le plus noble des deux, parce qu'il descend de Jupiter et de Vénus, qu'il doit donner l'exemple du désintéressement. Il n'en est pas moins vrai que les paroles d'Anchise n'impliquent pas une bien forte admiration pour la cause césarienne. Si Virgile trouvait que, dans le conflit qui a abouti à Pharsale, César a eu le bon droit de son côté, il ne le supplierait pas avec tant d'ardeur de déposer les armes.

Ainsi donc César apparaît, dans cette fin du VI[e] livre de l'*Énéide*, comme traité d'une tout autre manière qu'Auguste. Il n'est pas mis hors rang; on le représente surtout comme un général de guerre civile, et d'une guerre civile dans laquelle son parti n'est pas donné comme le meilleur. Par contraste avec un glorieux successeur, il n'est pas douteux qu'il semble sacrifié.

Cette impression se fortifie si l'on songe que, dans l'*Énéide*, César est assez rarement nommé, fort brièvement, et toujours par rapport soit à Anchise et à Énée, dont il descend, soit à Auguste, dont-il est le père adoptif. Virgile aurait eu pour-

tant bien des occasions d'évoquer les grands souvenirs de l'histoire de César. En décrivant la ville d'Évandre, il s'arrête longuement devant le Palatin, parce que c'est la future demeure d'Auguste; il aurait pu, tout aussi bien, faire songer ses lecteurs aux monuments bâtis par César, à l'emplacement où César fut tué, etc. De même, dans le tableau de la bataille d'Actium, tandis que Properce fait intervenir César et lui prête quelques paroles éloquentes, pour l'associer à la victoire de son successeur, Virgile se contente de dire qu'on voit briller, au-dessus de la tête d'Auguste, l'astre paternel. C'est asssez peu. D'une manière générale, on dirait que, dans l'*Énéide*, il évite de parler de César, ou, quand il en parle, de le louer avec trop d'enthousiasme.

D'où vient ce silence, cette relative froideur? Faut-il l'imputer à une répugnance personnelle du poète? Non, sans doute. Celle de ses œuvres où il a le plus suivi son penchant naturel, les *Bucoliques*, est aussi celle où il a célébré César avec le plus d'effusion. Il est bien difficile de ne pas voir au moins une allusion à l'apothéose de César dans celle du Daphnis de la Ve églogue. Et dans la IXe, on se souvient des beaux vers où Moeris salue « l'astre de César fils de Dioné », cet astre, grâce auquel les blés s'enorgueillissent de leur moisson, et les vignes rougissent sur les coteaux ensoleillés. Virgile, à l'époque des *Bucoliques*, paraît avoir beaucoup aimé César et l'avoir chanté volontiers.

La place de César est déjà moins glorieuse dans les *Géorgiques*. On ne le remarque pas assez parce que l'on est frappé de l'admirable description qui termine le Ier livre et qu'on intitule assez inexactement « présages de la mort de César ». En réalité, les phénomènes terrifiants énumérés par le poète ne prédisent pas la mort du dictateur, ils l'accompagnent,

Extincto miseratus Caesare Romam...

et ce qu'ils annoncent, c'est le recommencement de la guerre civile. Sans trop de subtilité, on peut noter cette différence. Le grand malheur auquel participe la nature entière, et que Virgile déplore en une lamentation si pathétique, ce n'est pas

le meurtre des ides de Mars, c'est Philippes, avec toutes la série de luttes et de troubles qui en est la suite. Et c'est sur la personnalité d'Auguste, non sur celle de César, que se clôt tout cet épisode :

> Hunc saltem euerso iuuenem succurrere saeclo
> Ne prohibete !

Déjà, par conséquent, César est effacé par Auguste, moins complètement toutefois qu'il ne le sera dans l'*Énéide*.

Qu'est-ce à dire, sinon qu'à mesure que Virgile devenait davantage un poète officiel, il était amené à laisser de plus en plus dans l'ombre la figure du dictateur? Rien de plus surprenant pour nous, parce qu'avec nos idées modernes, nous nous imaginons toujours qu'il y a eu entre le premier des Césars et tous ses successeurs une solidarité dynastique, comme celle des Bourbons ou des Napoléons. Rien de plus naturel, au contraire, pour peu qu'on se souvienne du vrai caractère qu'Auguste a voulu donner à son pouvoir. Tout en faisant parade d'une grande piété filiale, — mais à titre privé, — il s'est appliqué à distinguer soigneusement sa politique de celle de son père adoptif. Même quand il combattait contre Cassius et Brutus, il se targuait de « venger son père », ce qui était un devoir personnel, mais non de relever son parti. Ce n'est pas ici le lieu de reprendre tout ce qu'on a écrit au sujet de la tactique libérale ou « républicaine » d'Auguste : la tiédeur de Virgile, dans l'*Énéide*, envers les souvenirs un peu compromettants de César, est un nouvel exemple de cette tactique.

Il y aurait, comme on le voit, quelques réserves à faire sur l'opinion que l'un des plus récents historiens de la poésie latine, M. Frédéric Plessis, a émise à ce sujet : « Virgile, » dit-il, « était césarien avant l'Empire ; sous l'Empire, il demeure césarien, et d'une manière qui suppose de l'indépendance. » Qu'il le soit demeuré dans le fond de son cœur, c'est possible; je le croirais assez volontiers; mais presque rien n'en transparaît dans ses vers « Le prince, » dit excellemment M. Plessis, « n'aimait pas que l'on parlât de son père adoptif : jalousie, prudence ou gêne ? Il avait fait l'Empire avec les Pompéïens,

peut-être parce qu'on ne pouvait le faire autrement, et il prétendait même ne l'avoir pas fait du tout. » Cela est spirituel, mais voici qui est beaucoup moins juste : « On peut être sûr que les nobles effusions de Virgile au sujet de César ne lui plaisaient qu'à demi ; mais il pardonnait au génie, à l'amitié, au secours éclatant que les *Géorgiques* et l'*Énéide* devaient apporter à sa réforme de l'esprit public. » Mais qu'a-t-il donc eu à pardonner? Où sont-elles donc, ces nobles effusions? En fait, Virgile s'est conformé au dessein d'Auguste sur ce point comme sur tous les autres; il a parlé de César juste dans le sens et dans la mesure où l'empereur trouvait bon qu'on en parlât. Il n'y a là-dessus ni à le louer de son héroïque franchise ni à le blâmer de sa servilité. Il s'est associé à l'œuvre d'Auguste, parce qu'il la croyait bonne et utile. Cette œuvre, tout en étant peut-être césarienne au fond, se donnait comme toute différente. Voilà pourquoi César est presque oublié dans l'épopée d'un poète qui, pourtant, avait été ardemment césarien.

René PICHON.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXV

MÉTIER ET RELIGION : *JUNO SAPONARIA*

Je crois que l'on a trop négligé la question suivante : de quelle manière s'est établie, dans les religions antiques, la relation entre les dieux et les différents corps de métier (et il n'importe que ces corps aient formé ou non des collèges réguliers)? — A mesure que je cherche à répondre à cette question, j'aperçois quantité de petits problèmes d'archéologie et d'épigraphie.

Les deux façons principales d'associer un dieu à l'exercice d'un métier étaient : — ou de placer ce métier sous le patronage d'un grand dieu ; — ou de créer un Génie spécial à ce métier. Et ces deux procédés se retrouvent au surplus dans toutes les manifestations religieuses de la vie des Anciens, vie morale, matérielle ou publique, aussi bien que professionnelle.

C'est Hercule en tant que patron des tailleurs de pierre que l'on adore sous le nom de *Hercules Saxanus* (*Saxsanus*). — On sait que cet Hercule s'est rencontré dans les carrières de Norroy en Lorraine[1], et de Brohl sur le Rhin[2], ce qui a donné lieu à une certaine école de voir en lui un dieu germanique, *Saxsanus* ayant rappelé l'allemand *sahs*, « couteau de pierre ». En réalité, ce culte a été importé du Latium[3], plus particulièrement, je

1. *Corpus*, XIII, 4623-5.
2. *Id.*, 7697-7712, 7716-9.
3. Haug lui-même (*Real-Encycl.*, VIII, c. 610) a renoncé à l'origine germanique de cet Hercule.

crois, de Tibur[1], qui était tout ensemble la ville chère à Hercule[2] et la ville aux grandes carrières de pierre.

De la même manière, le *Mercurius negotiator* doit être regardé comme le Mercure patron des marchands, de ces *negotiatores* qu'on trouve en nombre dans les grandes villes de commerce de la Gaule.

Mais il arrivait d'autre part que l'on créât un Génie spécial du métier, *Genius*, s'il était mâle, et sans doute *Juno*, s'il était féminin. L'exemple le plus curieux que nous fournisse la Gaule est le *Genius negotiatorum pannariorum*, « le Génie des marchands de drap, » auquel fut consacré un autel à Mayence en l'an 225[3] : on l'y associait d'ailleurs et à Mercure et à la Maison Divine[4].

Il faudrait rechercher dans les monuments de l'archéologie figurée la manière dont on s'imaginait ces divinités professionnelles.

Je crois qu'on procédait de deux ou trois manières différentes.

Si c'était un grand dieu, on devait le représenter comme à l'ordinaire, en attitude banale d'Hercule ou de Mercure. — Peut-être ajoutait-on à ses attributs un signe spécial, qui marquât son rôle de métier. Mais de cela je n'ai pas encore en Gaule une trace absolument nette.

S'il s'agissait d'un Génie, on pouvait lui donner l'allure consacrée pour les Génies, le type d'un dieu nu, avec la patère et la corne d'abondance.

Mais il pouvait arriver qu'on voulût pour lui une figure plus originale, plus significative, qu'il parût plus exactement le patron de son métier. — C'est le cas d'une divinité figurée

1. On a trouvé à Tibur une inscription à *Hercules Saxanus* (*Corpus*, XIV, 3543).
2. *Urbs Herculi sacra*, etc.; en dernier lieu, *Real-Encycl.*, VIII, c. 582.
3. *Corpus*, XIII, 6744.
4. Si la restitution est juste : [*In honorem Domus Divinæ D*]*eo Mercur*[*io et Ge*]*nio neg(otiatorum) pann(ariorum)*, etc.

sur un bas-relief, originaire de Grand[1], conservé au Musée d'Épinal, et que voici [planche I][2].

Peu importe d'abord le métier qu'elle protège. — C'est bien une divinité : voyez sa coiffure, la patère à libation qu'elle tient à la main droite[3], le tabouret sur lequel repose son pied gauche. Mais elle est, si je peux dire, en plein travail professionnel : fourneaux, baquets, cuviers, servante à la besogne et, en haut, à gauche, produits exposés sur une étagère[4]; nous sommes dans un atelier et une boutique. Cette femme est le Génie, la *Juno* d'un métier.

On a supposé qu'il s'agissait d'une pharmacie[5]. J'ai songé tout de suite, sur la vue de ces gros pains ronds, aux boules ou sphères qui formaient, chez les Gaulois, leurs pains de savons[6]. Et je me suis demandé si ce n'était pas une savonnerie[7].

1. Le monument a été découvert en 1842 à Grand, dans les Vosges. Grand était certainement un sanctuaire fort important, un lieu de pèlerinage où on venait, comme à Entrains ou ailleurs, adorer toutes sortes de dieux, et en particulier, je crois, des dieux guérisseurs, un lieu saint de malades (Espérandieu, t. VI, n°° 4891-4915 ; *Corpus*, XIII, 5933-5941) Il serait donc possible que l'auteur du monument fût un *negotiator artis saponariæ* de Lyon (p. 202, n. 3) ou d'ailleurs. — Mais il serait aussi possible qu'il y eût à Grand, dans les dépendances du sanctuaire, une fabrique de savons : n'oublions pas que le savon avait son emploi tout à la fois dans les thermes (et le sanctuaire de Grand avait les siens) et dans la médecine (c'est surtout par Galien, Arétée, Sérénus Sammonicus, Oribase, Marcellus Empiricus, Pélagonius, que nous le connaissons). — Je ne peux pas exclure l'hypothèse que Grand ne doive son nom et son origine au principal sanctuaire d'*Apollo Grannus*.

2. Cliché très obligeamment mis à la disposition de la *Revue des Études anciennes* par M. le commandant Espérandieu. — Le monument a été publié et commenté dans le *Recueil général des Bas-Reliefs*, t. VI, n° 4892, p. 198.

3. La main gauche tient un objet carré et plat qui ressemble à une tablette. Mais, dit Espérandieu (p. 197), il est en partie restauré. Je me demande si ce n'est pas quelque pain ou gâteau d'offrande, comme les divinités en ont parfois à la main (voyez par exemple le Génie de La Guerche, Espérandieu, n° 1555).

4. Ou, comme le dit Espérandieu, « à l'égouttoir ».

5. Reinach, *Catalogue sommaire* du Musée de Saint-Germain, p. 44 ; *Guide illustré*, p. 89 ; Espérandieu, VI, p. 199 ; etc.

6. Le texte essentiel, à leur sujet, est celui d'Arétée de Cappadoce, contemporain de Galien ; il est concluant et précis (*De curatione morborum*, II, 13, p. 343, éd. Kühn) ; Φάρμακα δὲ ἄλλα μυρία τῶν Κελτίων, οἳ νῦν καλοῦνται Γάλλοι, τὰς λιτρώδεις τὰς ποιητὰς σφαίρας, ᾗσι ῥύπτουσι τὰς ὀθόνας σάπων ἐπίκλην, τῇσι ῥύπτειν τὸ σκῆνος ἐν λουτρῷ ἄριστον. — Ces « sphères » répondent exactement aux *pilæ Mattiacæ*, savon de teinture pour les cheveux (Martial, XIV, 27). Et elles doivent aussi répondre au *spissus sapo* de Pline, XXVIII, 191.

7. Je me suis demandé si le savon ne servait pas en Gaule au dégraissage des laines : on s'expliquerait par là la présence de savonneries à Grand, chez les Leuques, mais tout près des Lingons, le pays lainier peut-être le plus important de la Tran-

A ma prière, M. Clerc a soumis l'image de ce bas-relief à des savonniers marseillais. Et voici sa première réponse[1] :

« D'abord, aucune contre-indication : tous les instruments peuvent parfaitement s'appliquer à la savonnerie. Deuxièmement, les boules peuvent si bien être du savon, que c'est sous cette forme qu'on le fabrique encore dans certaines petites villes d'Italie, parfois même à Marseille, enfin et surtout au Maroc. — Ce que tient la femme du second plan ne paraît pas être une éprouvette, instrument de date récente : ce serait plutôt une sorte de malaxeur, et le cuveau supérieur serait plutôt un tamis, renfermant sans doute une pâte de varechs, pour faire de la soude[2]. »

Si notre hypothèse se justifie, cette divinité serait la déesse des savonniers, une *Juno Saponaria*, pour ainsi parler, et nous aurions là la plus ancienne et la seule représentation de ces savonneries gauloises qui furent si célèbres dans l'Antiquité[3].

salpine. — Il paraît d'ailleurs préférable d'accepter l'existence d'une savonnerie à Grand même, puisqu'on y a trouvé des fragments qui paraissent de même nature que notre bas-relief (Espérandieu, n° 4893) : une main tenant une grosse boule; une autre remuant je ne sais quelle préparation dans un cuvier à l'aide d'un gros bâton. — Près d'un tiers des lieux-dits Savonnière, etc., sont en Meuse (surtout) et Meurthe-et-Moselle : il y avait, sans aucun doute, chez les Leuques un développement particulier de cette industrie. — Autre chose : comme, d'autre part, les Leuques étaient certainement dès l'époque gallo-romaine un pays de verriers (cf. les marques de verriers, *C. I. L.*, XIII, 10025, n[os] 136 et 146), n'y avait-il pas un lien entre ce fait et la savonnerie leuque, verre et savon utilisant également potasse et soude? Et rappelez-vous la célébrité des « cendres » ou « lessives » ou « salins » des Vosges dans la fabrication de la potasse; la potasse des Vosges était une des six espèces de potasse (autres à Trèves, à Dantzig, etc.) les plus connues du commerce au commencement du XIX[e] siècle. — Toute cette histoire industrielle de notre Gaule est à revoir de très près. — L'excellence des cendres des Vosges venait sans doute de l'utilisation du charme du pays : c'est le charme dont les cendres renferment le plus de sels alcalins, et par suite les plus propres à la fabrication de la potasse (voir les relevés de Berthier dans les *Annales de Chimie*, XXXII, 1820, *Les Cendres de diverses espèces de bois*, p. 240 et s.; article qui m'est communiqué fort obligeamment par M. Dorveaux, bibliothécaire en chef de l'École de Pharmacie). Dans ces conditions, je crois bien, contrairement à ma première opinion, qu'il faut corriger en *carpino* (*carpinus* est le charme) le texte de Pline (XXVIII, 191) sur les cendres à savon, où les manuscrits donnent tous *optimus... caprino*.

1. 10 mai 1917.

2. Mais faisait-on déjà de la soude à l'époque gallo-romaine ? L'opinion courante attribue l'invention de la soude au XVII[e] siècle Il ne serait cependant pas impossible que Gaulois et Gallo-Romains aient eu l'idée, toute naturelle, d'incinérer les varechs. Il faudrait, à cet effet, analyser les dépôts de cendres de la Vendée (cf. *Revue*, 1914, p. 231).

3. Voyez les textes réunis par Holder (ici, p. 203, n. 2). — A Lyon, nous possédons l'épitaphe d'un *negotiator artis saponariæ* (*Corpus*, XIII, 2030) : *D. M. et memoriæ æternæ Septimi Juliani negotiatoris Lugdu[nensis ar]tis saponariæ Quintula Sertoria conjugi*, etc. — Le lieu de Savonnières, en Maine-et-Loire, est certainement ancien, *vicus Saponaria*

Le savon gaulois est d'ordinaire sacrifié dans les manuels d'archéologie[1]; il faut le remettre à une place d'honneur. Et il faut, à ce propos, être plus juste à l'endroit des industriels gaulois, qui n'avaient pas attendu les Romains pour faire des découvertes, et de bon travail[2].

Remarquez encore ceci. Notre divinité de métier, figurée au milieu des instruments de ce métier, tient à la main la patère avec laquelle se font les libations à elle destinées. C'est, en effet, un usage courant en archéologie religieuse, que les

dans la *Vita Maurilii* (*Acta*, 13 sept., IV, p. 75). Et ce doit être le cas, comme le remarque Holder (II, c. 1362), d'un certain nombre des Savonnière, Savonnières, La Savonnière, etc. (il y en a 13 dans le *Dictionnaire des Postes*, et les *Dictionnaires topographiques* des départements permettraient d'en trouver bien d'autres).

1. Blümner, *Terminologie und Technologie*, t. I, 2ᵉ éd., 1912, p. 174, n. 6, n'offre à ce sujet qu'une série d'inexactitudes : *Eigentliche Seife, sapo, wird nur bei Plinius und zwar als Gallische Erfindung. Da aber diese sowie nach den andern Erwähnungen die pilæ Mattiacæ* [Martial, XIV, 27, 2] *oder die spuma Batava* [*id.*, VIII, 43, 20] *nur Haarfärbemittel sind, so waren diese Seifen demnach keine eigentlichen Reinigungsmittel*. C'est faire vraiment bon marché de tous les textes mentionnant le savon, *sapo gallicus*, et ses usages et en particulier le texte si net et si complet d'Arétée de Cappadoce (p. 201, n. 6).

2. Voyez les très justes remarques de Reynier (qu'on a le tort d'utiliser si peu aujourd'hui), *De l'économie publique et rurale des Celtes*, 1818, p. 324 : « La fabrication des savons a aussi été une invention des Celtes, du moins relativement aux Romains, qui, avant leurs relations avec eux, n'en avaient aucune idée, et ce sont eux qui ont continué à leur en fournir, sans qu'ils aient tenté de les imiter [Pline, XXVIII, 191 ; textes réunis chez Holder, *Alt-C. Spr.*, II, c. 1360-1]. Longtemps même ils ne les ont employés que pour l'usage du bain, et ont continué à dégraisser leurs étoffes avec des urines corrompues ; Galien est le premier qui a parlé de leur emploi pour ce dernier usage [ἔστι δὲ δήπου καὶ ὁ σάπων ὀνομαζόμενος ἐν τοῖς μάλιστα ῥύπτειν δυναμένοις, *De methodo medendi*, 8, 4, X, p. 569, Kühn], et alors encore, c'est le Nord qui les fournissait exclusivement. Cette époque est d'autant plus précise, que Pline, qui lui est antérieur de moins d'un siècle, a parlé avec quelques détails des opérations du dégraissage et des ingrédients qu'on y employait [Pline, XXVIII, 91, *urinam fullonibus ;* XXXV, 175 et 198, soufre], sans faire aucune mention des savons. » — Les observations de Reynier se sont trouvées confirmées par les recherches faites à Pompéi dans l'atelier du foulon : *Die in der Fullonica gefundene, von mir geprüfte Masse ist nichts als Walkerde*, dit Hofmann dans son étude, d'ailleurs insuffisante, *Ueber vermeintliche antike Seife* (*Wiener Studien*, IV, 1882). — Remarquez que les Anciens ont donné une triple origine au savon : *pilæ Mattiacæ*, dit Martial pour le savon en boule (XIV, 27), donc dans le Nassau actuel ; *Chattica spuma* pour le savon en écume (XIV, 26), donc dans la même région, Nassau ou Hesse, les Mattiaques étant congénères des Chattes (cf. Tacite, *Germanie*, 29) ; *spuma Batava* pour le même savon en écume (Martial, VIII, 33, 20) : à remarquer que les Bataves sont un rameau des Chattes transplanté dans les îles du Rhin (Tacite, *Germ.*, 29). Il semblerait donc que l'industrie savonnière soit originaire du Nassau, supposons d'*Aquæ Mattiacæ* ou de Wiesbaden, d'où les Bataves l'ont transportée avec eux. Reste à savoir si elle n'a pas été importée là par les Helvètes du temps d'Ambigat. Il est, en tout cas, à remarquer que Pline spécifie que l'invention est celtique, *Gallorum inventum* (XXVIII, 191), et que la presque totalité des autres textes rapprochent *sapo* et *gallicus*.

dieux reçoivent comme attributs les instruments de leur culte ou les bêtes qu'on leur offre, c'est-à-dire, à tout prendre, les attributs des fidèles. Il y a, pour ainsi dire, interversion et échange d'attributs entre le dévot et son dieu, le dieu étant imaginé en officiant de son propre culte.

A propos de figurations de dévots dans l'acte de sacrifier au dieu de leur profession, je ne crois pas qu'il y en ait en Gaule de plus curieuse que celle d'un bas-relief du musée de Metz [ici, planche II].

Qu'on se figure cinq jeunes gens, nus, sauf un manteau sur l'épaule, conduits par un vieillard, l'un de ces jeunes gens, celui du milieu, tenant un coq entre ses mains. Voici l'explication que j'en propose[1]. — Le monument ayant été découvert à Sainte-Fontaine, il s'agit d'un autel à la source divine de l'endroit : et la scène est celle d'une offrande, offrande d'un coq faite par cinq jeunes gens et leur maître. Or, le coq s'offrait en particulier à Esculape, et ces cinq jeunes gens, avec leur pédagogue, pourquoi ne seraient-ils pas les élèves d'une école de médecine, et le vieillard, leur patron et professeur? Qu'ils soient nus, rien d'étonnant : il devait y avoir des sacrifices où la nudité était de rigueur[2]. Et qu'il y ait eu une école de médecine à Metz, rien n'est moins surprenant : c'est une des villes de la Gaule où les *medici* apparaissent le plus fréquemment[3].

---

1. Espérandieu, V, n° 4431, p. 461. — Nous devons encore à la complaisance particulière du commandant Espérandieu la communication de ce cliché.

2. De la même manière (Espérandieu, n° 1054) le personnage d'Éauze, nu, sauf un manteau agrafé par devant, mais ceint d'une courte épée, tenant un lapin dans ses bras, me paraît être un officiant offrant à un dieu les prémices de sa chasse. Quoique la nudité rituelle soit trop peu souvent indiquée dans les textes, M. Salomon Reinach a parfaitement raison d'y croire (*Cultes*, I, p. 140). — Depuis l'article de M. S. Reinach, la nudité sacrée a été étudiée d'une manière un peu confuse dans la collection Dieterich par Heckenbach, *De nuditate sacra sacrisque vinculis*, Giessen, 1911, p. 8 et s. Un des documents les plus curieux à ce sujet est le bas-relief de l'arc de Suse représentant les victimes menées par de jeunes sacrificateurs le torse et les jambes nus. (Espérandieu, t. I, p. 19).

3. *Corpus*, XIII, 4333, *medicus;* il y a une *medica*, 4334, et, de fait, quelques-uns ont vu des jeunes filles dans le bas-relief en question. A Autun, XIII; 2674, mention d'un *medicus* qui est *Mediomatricus*.

A chaque page de l'inestimable recueil de M. Espérandieu, voilà donc des questions nouvelles qui se posent, des solutions nouvelles qui se proposent Et surtout, ce à quoi je pense en voyant tous ces dieux, c'est qu'il faut, le plus souvent, les replacer dans *un moment déterminé de la vie de leurs fidèles*. Si on les a adorés, c'est pour quelque chose de précis, qui doit apparaître sur leurs monuments, et ce quelque chose est d'ordinaire une besogne de métier. Il est bien probable que le dieu au maillet réveillait chez les paysans qui le sculptaient non pas une idée cosmogonique, une pensée de mystère, quelque chose, non pas de céleste, mais de terre à terre, que nous saurons un jour, que nous pouvons deviner déjà, la récolte prochaine, la moisson faite, la grêle à écarter; et le dieu au tonneau, qui lui ressemble comme un frère, ne passera jamais à mes yeux que pour un dieu des vignes et des vendanges. Quand on voit aujourd'hui les haies du pays de Maine, et le zèle minutieux des paysans à les tailler, on comprend que le principal monument religieux trouvé dans la région soit un dieu tenant la serpe à la main [1]. Pour faire l'image du dieu, le paysan n'a eu qu'à se copier lui-même avec son instrument favori [2].

CAMILLE JULLIAN.

Au dernier moment, j'aperçois (n° 2215), dans ce recueil d'Espérandieu que je ne peux me décider à quitter, un Génie de métier qui n'est pas sans analogie avec notre *Juno* d'Épinal. Celui-ci est un dieu jeune, nu, imberbe, la chevelure longue et bouclée, pourvu de deux ailes : voilà pour le côté divin. Pour le côté professionnel, il tient de la main droite une longue pelle, de la main gauche il s'appuie à un baquet ou cuvier posé sur un montant. Le monument est au Musée d'Avallon et vient de la ville.

C. J.

1. Découvert à la Selle-Mont-Saint-Jean (Sarthe), qui doit être un ancien sanctuaire rural; aujourd'hui au Musée de Saint-Germain (Espérandieu, t. IV, p. 138, n° 3001).

2. Il tient un arc de l'autre main. Et ce ne peut être que l'arc des chasseurs du pays, car le Maine est aussi pays de chasse.

UNE DOLABRA DE L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

TROUVÉE A GAILLON (EURE)

Le hasard m'a rendu acquéreur, pour le Musée d'antiquités de Rouen, d'une hache très curieuse appartenant à l'âge de la pierre polie, trouvée à Gaillon (Eure). Je n'hésite pas à désigner cet outil par *Dolabra fossoria,* ou pic du terrassier et du bûcheron[1], quoique cette appellation soit romaine. Cependant, l'outil se rapproche à un tel point de son similaire romain que la désignation me paraît juste.

Cet outil est en grès très dur et d'une couleur gris foncé; il mesure 0^m227 de longueur, 0^m06 dans sa plus grande épaisseur, et pèse 1^k030. Il est certainement d'importation, car il a été trouvé dans la plaine de Gaillon, formée du diluvium de la Seine, où il ne se rencontre que des grès erratiques, semblables à ceux de Fontainebleau, mais fortement colorés en rouge par les oxydes terreux. Les coteaux qui limitent la plaine appartiennent au crétacé, avec lits de silex, qui ont fourni la plupart des armes et des outils préhistoriques à nos collections.

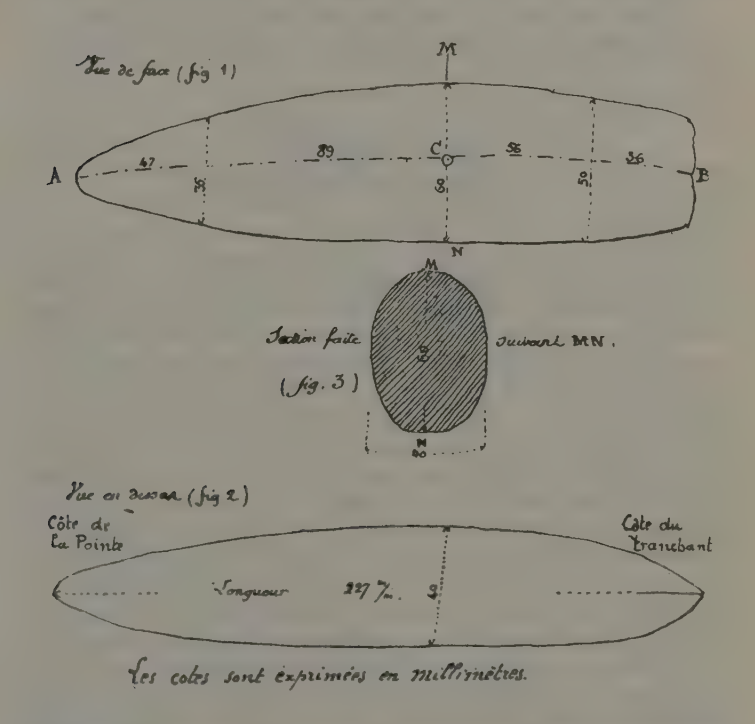
La « dolabra » de Gaillon est particulièrement curieuse par sa forme qui cesse d'appartenir aux haches néolithiques généralement à axe rectiligne, à bords parallèles et à un seul tranchant. Elle présente un taillant à une de ses extrémités et un cône ou pointe à l'autre. L'arête supérieure affecte la forme d'un arc de cercle partant de la partie supérieure du tranchant pour rejoindre la pointe opposée (*fig.* 1), tandis que celle inférieure est droite sur 0^m167 et se relève sur 0^m06 pour gagner le sommet du pic.

Que si l'on vient à regarder l'outil en dessus, on remarque qu'il est asymétrique et que là encore il existe une partie renflée, tandis que le côté opposé est plat (*fig.* 2). Une section

1. A. Rich, *Dict. des antiquités grecques et romaines*, p. 283; Saglio, *Dict. des antiquités grecques et romaines*, p. 329 (s. v. *dolabra*).

faite au milieu de l'outil indique que sa partie médiane présente un ove aplati légèrement à sa partie inférieure (*fig.* 3).

La remarque la plus curieuse peut être celle que j'ai faite en traçant la ligne axiale AB (*fig.* 1). J'ai déterminé ainsi la situation en C du centre de gravité de l'outil et reconnu que la



courbure présente une certaine analogie avec celle de la pioche de nos terrassiers modernes et qui n'est qu'une fraction de la courbe décrite par l'outil manœuvré par l'ouvrier pour attaquer normalement l'obstacle.

Ces observations m'amènent à proposer cet aphorisme : *La forme de l'outil naît de sa fonction*. Elles appuient, de plus, les réflexions judicieuses que faisait M. Camille Jullian, lorsqu'il écrivait [1], à propos de l'*Étude sur les outils de fer*, par M. B. Cham-

1. *Rev. des Ét. anc.*, t. XIX, 1917, p. 43.

pion : « Pour les ciseaux, marteaux, scies, etc., tout le nécessaire était fait avant l'époque romaine. » Mais ne l'était-il pas avant cette époque, car la civilisation moderne n'a amélioré l'outillage professionnel que dans la mesure où elle a adopté le machinisme. »

L'étude de l'outil de Gaillon peut au moins apporter un élément pour l'étude de la question.

Léon de VESLY.

EN BETUWE
UNE FERME GALLO-ROMAINE

Les archéologues hollandais ont déjà reconnu dans la Betuwe, c'est-à-dire l'ancienne *insula Batavorum* située entre le Waal et le Rhin, plusieurs des établissements que les Bataves avaient coutume de fonder au sommet de monticules afin de se mettre à l'abri des inondations. M. J.-H. Holwerda vient de fouiller l'un d'eux à Rijswijck près de Maurik (*Een woerd te Rijswijck,* extrait de *Gelre,* Arnhem, 1917). Ce *woerd* — pour lui donner son nom hollandais — comprenait plusieurs constructions avec des cours entourées de palissades, et l'on y aperçoit comment le mode de bâtir traditionnel chez les Bataves fut influencé par la *villa rustica* romaine. De même, la poterie, dont on a retrouvé de nombreux fragments, était en partie indigène, en partie romaine. Elle permet de fixer les dates de l'occupation de cet établissement de la seconde moitié du Ier à la seconde moitié du IIe siècle. Ce *woerd* n'était pas fortifié ; aucun fossé, aucune palissade ne faisait le tour de l'ensemble des bâtiments ; de plus, il ne s'élevait pas sur une colline de refuge, mais au bord d'une rivière, sur un dos de terrain à peine plus élevé que le sol environnant et n'était couvert par aucune digue. M. Holwerda en a conclu que sous les Flaviens et les Antonins la sécurité du pays devait être complète et qu'on n'éprouvait le besoin de s'y protéger ni contre les ennemis du dehors ni contre les débordements des fleuves. Il faut donc qu'il se soit produit un grand changement dans le régime des eaux et ce changement, dont on a d'ailleurs d'autres preuves, couvrit, dès l'Antiquité, d'inondations fréquentes l'*insula Batavorum* et provoqua probablement l'abandon du *woerd* de Rijswijck, devenu inhabitable[1].

Franz CUMONT.

1. [Si vraiment l'abandon a eu lieu dans la seconde moitié du IIe siècle, ce serait un élément de plus à ajouter à tout ce que nous savons des misères de la Gaule sous les règnes de Marc-Aurèle et de Commode. — C. J.]

OPPIDUM BATAVORUM

Des fouilles récentes, entreprises sur une colline escarpée à 2 kilomètres à l'est de Nimègue *(Noviomagus Batavorum)*, ont permis d'établir la présence sur cette hauteur d'une forteresse importante, à laquelle M. Holwerda consacre un article plein de promesses dans les *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis* (La Haye, 1917).

Cette forteresse appartenait à une population déjà romanisée, mais qui néanmoins a construit pour se défendre un rempart et une palissade semblables à ceux qu'élevèrent dans le Taunus les Chattes, tribu apparentée aux Bataves (Tacite, *Germ.*, 29). Cette palissade entoure un terrain de forme ovoïde, d'environ 340 mètres de long sur 240 de large, avec au moins quatre entrées protégées par des bastions en saillie.

Les trouvailles de monnaies et de tessons (poterie d'Arezzo et de Gaule, etc.) permettent de fixer la date de la fondation de cette forteresse à environ l'an 10 av. J.-C. Celle-ci fut détruite par un incendie peu après le milieu du Ier siècle ap. J.-C. et elle ne paraît plus avoir été rebâtie. M. Holwerda n'hésite pas à conclure de ces constatations que la place forte dont les restes viennent d'être retrouvés est l'*oppidum Batavorum* que Civilis brûla en 70, avant de se réfugier au delà du Rhin.

A peu de distance, on découvrit l'emplacement d'un camp de la Xe légion, probablement celui qu'établirent les Romains[1] lorsqu'ils obligèrent les Bataves à la retraite et qui y fut maintenu jusqu'au moment où Trajan fonda la colonie de *Noviomagus*. Les fouilles qui, on peut l'espérer, jetteront une lumière imprévue sur la plus ancienne histoire de cette extrémité de la Gaule, seront poursuivies aux frais de la Société néerlandaise d'Anthropologie *(Nederlandsch anthropologische Vereeniging)*.

Franz CUMONT.

1. [A *Batavodurum?*, qui désignerait alors les environs ou plutôt l'*oppidum* même des Bataves. Dans l'ensemble, le camp de *Batavodurum* et l'*oppidum Batavorum* sont par rapport à Nimègue comme *Argentoratis* et son camp par rapport aux *canabæ* de Kœnigshofen, le camp de Birten *(Vetera)* par rapport à Xanten la colonie de Trajan, etc. N'oublions pas que *Noviomagus* signifie « le marché neuf ». — C. J.]

LA BRIQUE DE SUBSTANTION

Paris, 24 avril 1917.

Mon cher Camarade,

Je m'occupe de la question — si les Celtes ont connu les briques de construction avant la conquête romaine. Et, bien entendu, j'ai dû examiner le problème de la brique de Substantion (avec empreinte de cheval chevauché par un oiseau). C'est évidemment une brique ornementale. Mais enfin il est difficile de séparer les deux destinations.

Je ne connais la brique de Substantion que par le moulage du Musée de Saint-Germain. Est-elle à Montpellier? L'avez-vous vue? Que pensez-vous de sa date? de sa technique? Y a-t-il là, comme Salomon Reinach me l'a suggéré, quelque influence grecque? Et connaissez-vous d'autres briques similaires? et d'autres briques de Substantion?

Veuillez croire, mon cher Collègue, à mes plus amicaux sentiments.

Camille JULLIAN.

Montpellier, le 3 mai 1917.

Mon cher Camarade,

Je connais la brique de Substantion; je l'ai vue plusieurs fois, mais j'ai voulu la revoir avant de vous répondre. Elle se trouve actuellement à la Bibliothèque de la Ville (collection Cavalier, n° 251 du catalogue). Cf. E. Bonnet, *Antiquités et Monuments de l'Hérault*, p. 255 et 256; — de Barthélemy, *Revue arch.*, 1867, I, p. 154, pl. I et II; — de Longpérier, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1866, p. 59.

Voici les observations personnelles que j'ai faites :

Dimensions de la brique : Hauteur maxima, 150 millimètres; largeur, 135 millimètres; épaisseur, 50 millimètres.

Poids : 2020 grammes. La brique est donc très lourde pour ses petites dimensions.

Matière : L'argile est mélangée à un sable grossier avec de nombreux cristaux de quartz, provenant sans doute des sablières voisines de Substantion, exploitées encore aujourd'hui.

L'ensemble forme une matière très dure, très compacte, qui a plutôt

l'aspect d'une pierre que d'une brique. Pour vous en donner une idée, je vous envoie un fragment de céramique analogue, ramassé par moi à Substantion ; c'est un morceau de dolium ; le sable employé est plus fin que celui de la brique de Substantion.

Technique. — La terre a été pressée dans un moule en bois ; puis les figures ont été estampées sur la terre molle avec un moule creux



en terre cuite[1] ; on voit très bien que ces moules sont eux-mêmes un surmoulage d'un relief (en métal ?), représentant le cheval et l'oiseau. Ce relief était-il un objet de fabrication indigène? Probablement, plutôt qu'une importation étrangère.

La surface de la brique paraît avoir été recouverte d'une mince couche d'argile fine, pour dissimuler la grossièreté de la matière. Le fragment que je vous envoie vous montrera une composition analogue.

1. [Je ne crois pas qu'on puisse faire intervenir ici les moules énigmatiques de La Guerche (cf. *Revue*, 1911, p. 337), de l'époque gallo-romaine ; mais enfin il est bon de s'en souvenir. — C. J.]

Après quoi, la brique a été cuite : il n'y a pas le moindre doute à ce sujet ; elle est trop dure et trop résistante pour ne pas l'avoir été. L'addition du sable, comme « dégraisseur », à l'argile était destinée à favoriser la cuisson. On peut estimer même que la température de cuisson a atteint 800 degrés environ ; dans tous les cas, elle est restée au-dessous de la température de fusion du quartz, dont les fragments demeurent intacts.

Influences grecques. — Elles sont évidentes ; le type du cheval est tout à fait hellénique ; le groupe du cheval et de l'oiseau est bien connu dans la céramique grecque (cf. S. Reinach, *Répertoire des vases peints*, I, p. 89, amphore chalcidienne ; I, p. 435,8 ; II, p. 167, amphore à fig. n. ; II, p. 359,3), et, comme on l'a déjà signalé, dans la numismatique gauloise (cf. Blanchet et Dieudonné, *Manuel de numismatique*, p. 11, fig. 1 ; p. 34, fig. 42 (monnaies du IIIe-IIe siècle ; p. 47, fig. 65, 66, monnaies du Ier siècle).

La date. — Je suis très embarrassé pour donner une précision. Que la brique soit préromaine, cela ne fait pas de doute ; mais entre le Ve et le IIe siècle, je ne vois pas de raison déterminante pour fixer une date précise ; en indiquant le IIIe-IIe siècle, je ne prends pas une moyenne, je me laisse guider par une opinion générale concernant les antiquités gauloises de la région et la date des monnaies qui présentent un sujet analogue.

Enfin, je ne connais point d'autres briques similaires ni à Substantion ni ailleurs dans le Midi.

Voilà tout ce que je puis répondre aux questions que vous m'avez posées ; je n'ai pas besoin de vous dire que je serai toujours heureux de me mettre à votre disposition, et je vous prie de me croire, mon cher Camarade, votre bien amicalement dévoué.

André JOUBIN.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Ictodurum. — Allemand, *Note sur la station d'Ictodurum*, dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1917, 1er trimestre, « Le village de Saint-Pancrace, siège de l'église et du cimetière, point d'intersection de trois routes, formait l'agglomération principale et la station de fait; la station visée par les itinéraires était située à deux kilomètres en aval dans le quartier du Couvent; le nom d'*Ictodurum* était celui de toute l'ancienne Bâtie-Neuve. »

Arretina. — Espérandieu, *Note sur un fragment de vase d'Arezzo trouvé à Vertault (Côte-d'Or)*, extrait du *Bull. arch.*, 1915, in-8° de 8 pages. — Attelage rustique. Cf. ici, p. 223.

Boutæ et Annecy. — Raoul Blanchard, *Annecy, esquisse de géographie urbaine*, Grenoble, Allier, 1917, in-8° de 100 pages, 8 planches, travail réfléchi et faits suivis de très près. *Boutæ*, dans la plaine des Fins, entre Annecy-le-Vieux et l'Annecy actuel, est bien, topographiquement et socialement, l'ancêtre d'Annecy (*Revue*, 1914, p. 437; 1916, p. 62). *Boutæ* était le *vicus* ouvert, se déployant au carrefour de routes; Annecy-le-Vieux fut la villa gallo-romaine de coteau qui en recueillit les habitants à l'époque barbare; Annecy et son château fut le centre militaire féodal autour duquel se forma la ville moderne. Toutefois, M. Blanchard croit à l'existence d'un centre préhistorique au débouché des torrents sur le lac (découverte de la palafitte près de l'île des Cygnes en 1884; cf. *Revue Savoisienne*, LIII, p. 11; *Congrès préhistorique*, Chambéry, 1906, p. 307). De plus, il croit à une station celtique à l'éperon du Semnoz, là où on constate au Moyen-Age le nom d'*Isernon*, le mot viendrait du celtique *Isarnomagus* [M. Blanchard accepte la traduction par « propriété d'Isarnos » : cette traduction, qui émane de l'école de d'Arbois de Jubainville, n'est plus soutenable; *magus* = *forum*, et *Isernos* est difficilement, en cette condition, un nom d'homme]. Annecy est donc une « ville errante » : c'est le cas, d'ailleurs, de beaucoup de nos villes, et dans Annecy le déplacement n'a pas dépassé 3 kilomètres, et la ville est revenue à son point de départ. Les écarts sont de beaucoup plus considérables à Éauze, par exemple. — M. Blanchard se demande pourquoi *Boutæ* n'a pas été fortifié. Je ne crois pas que la chose ait dépendu des villes : c'était affaire impériale. *Boutæ* n'était pas centre de grand *pagus*, appelé à devenir métropole, comme Grenoble ou Dijon. — J'aurais voulu quelques mots de plus sur Albigny et le régime domanial de la plaine.

Convois disparus, dans le folklore. — On lit dans les journaux à propos de l'occupation de Fampoux par les Anglais : « C'est dans les marais de Fampoux que le premier train mis en marche dans la région du Nord s'enlisa autrefois dans les sables mouvants et disparut avec ses voyageurs. On ne retrouva jamais rien, ni du train, ni du rail. » Je ne nie pas le fait, mais je voudrais une certitude. Car cela rappelle singulièrement les voyageurs, voitures et bêtes disparus, si fréquents dans le folklore.

Les entreprises d'Hauser. — Extrait de la *Schaffhauser Zeitung* du 20 mars 1917 :

« Das neueste Werk Hausers : *Der Mensch vor 100,000 Jahren* scheint, nach Reklame-Aufwand zu schliessen, für die breiten Massen der Halb- und Ungebildeten in den Handel zu kommen zum Zwecke eines spekulativen Unternehmens. Mögen alle ersten Männer der Wissenschaft ihre besten Kräfte dafür einsetzen, dass es möglichst wenig Unheil anrichtet. Nur Gründe der Wahrheitsliebe haben den Schreiber zu diesen Ausführungen veranlasst, denn wäre Hausers « sachmännische » Diagnóse richtig, so gelangte ja die Kultur der « Stiegenloos »- Höhle zu ungeahnter Bedeutung. Nach diesen Fest stellungen wird man mir verzeihen, wenn ich auf eine eingehend Besprechung des Werkes : *Der Mensch vor 100,000 Jahren* vorläufi verzichte. — *Saxa loquuntur — Die Steine reden!*

Gez. F. H. Achermann. »

Et dire que l'homme a été fait « docteur » dans une université allemande !

Folklore de Bigorre. — Nous suivons avec beaucoup d'intérêt, dans la *Revue des Hautes-Pyrénées* (cf. XII[e] année, 1917, n° 3) la *Contribution au Folklore du pays de Bigorre* de M. N. Rosapelly, et en particulier les *sobriquets des villes et des villages* : Trébous, pays des *cebassès*, « mangeurs d'oignons »; Uz, *boupats*, « les renardeaux », *yens de Bic*, *yens det diable*, « gens de Vic, gens du diable », Vidouze, *minjo-gazoarbo*, « mange gras-double ». L'intéressant serait de savoir l'origine et le degré d'ancienneté. L'Antiquité a connu les sobriquets urbains et locaux. Et il serait utile d'en faire le recueil et de les comparer aux sobriquets modernes. Je crois qu'on trouverait souvent les mêmes, et que certaines lois ont présidé de tout temps à ce genre de devises : comparaison avec un animal, allusion au métier, à la nourriture, etc.

Théâtre d'Orange. — Observations de M. Jules Formigé dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1916, p. 455 et s. : « Le tracé général de la *cavea* est, comme à Arles, un cercle outre-passé : on doit y voir une influence grecque ». P. 456 : fragment de siège en marbre. P. 457 : coupe perpendiculaire au mur du *pulpitum*. P. 458 : les cassettes du rideau sont au nombre de 31.

Théâtre de Lillebonne. — De Vesly, *Théâtre romain de Lillebonne, fouilles de 1914 et 1915*, extrait du *Bull. arch.*, 1916, in-8° de 8 pages. Cf. *Rev.*, 1917, p. 48. J'avoue ne pas voir encore très clair dans les constructions de ce théâtre. Ce mur avec chaînons de brique ne me paraît pas appartenir à l'édifice primitif. Il a dû y avoir des remaniements ou adaptations sans nombre, peut-être adaptation à une muraille du Bas-Empire.

Mosaïques de Lyon. — Fabia, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1916, p. 350 et suiv. Cf. *Revue*, 1917, p. 44 et 49.

Ensérune. — Les fouilles de M. Mourret à Ensérune (*Acad. des Inscr., C. r.*, 1916, p. 397 s.) sont appelées à la même célébrité que celles de M. Rouzaud à Montlaurès et de M. Thiers à Roussillon. C'est une station de la voie d'Hercule, ou d'Hannibal, future *via Domitia*, entre Narbonne et Béziers. Jusqu'ici, aucune trace d'éléments gaulois, rien que du grec ou de l'ibérique. Un cimetière de 138 tombes à incinération, ce qui prouve que le pays était, dès lors, singulièrement peuplé (que de fausses théories, y compris celle de Beloch, sur le faible peuplement de la Gaule!). Beaucoup de vases campaniens et grecs (n'oubliez pas que nous ne sommes pas loin d'Agde). *Graffiti* en lettres ibériques gravés sous les pieds de vases. Vases ibériques. Vases indigènes. Objets en bronze. Dix grandes épées droites repliées sur elles-mêmes. Aucune monnaie dans les tombes, mais monnaies ibériques de *Nedhen* dans les couches arables voisines. M. Mouret en conclut qu'Ensérune aurait été détruite par les Celtes ou Volques. Je ne sais s'il n'est pas possible que la civilisation ibérique se soit continuée dans cette bourgade sous la domination celtique. Les invasions et les conquêtes ne bouleversaient pas la manière de vivre.

Quaternaire, etc., **en Picardie.** — Nouveaux travaux de M. Commont : 1° *Les terrains quaternaires des tranchées du nouveau canal du Nord*, extrait de *L'Anthropologie*, t. XXVII, 1916; beaucoup de débris et d'objets moustériens ; 2° *Sur les tufs de la vallée de la Somme* (*Comptes rendus Acad. Sciences*, 12 février 1917); 3° *La Somme-Oise préquaternaire* (*id.*, 2 janvier 1917); 4° *Sur les dépôts de la période historique superposés aux tufs néolithiques* (*id.*, 29 janvier 1917).

Tourbes gallo-romaines. — De ces notes de M. Commont nous détachons ces détails, utiles pour la stratigraphie de l'époque classique :

« Le *tuf des croupes* de la vallée de la Somme s'est formé à diverses reprises pendant les époques *néolithique*, *protohistorique* et *gauloise*. Un peu de tuf reconcrétionné s'est encore formé à l'époque gallo-romaine, mais la grande masse du tuf primitif est néolithique. Ces diverses formations se recouvrent en stratification très compliquée, non horizontale. — A l'époque gallo-romaine, le fond tourbeux de la Somme était à une altitude supérieure d'au moins 2 mètres au sol des marais actuels. Des crues dont l'amplitude n'a guère dépassé 2 mètres

se sont produites aux IIIe et IVe siècles et ont formé les sables calcaires et le limon gris gallo-romain qui s'est déposé sur le pourtour des croupes sans les recouvrir et les rendre inhabitables, ou sur l'ancienne berge quaternaire du fleuve. — La tourbe et le tuf se sont formés simultanément. — Les coquilles marines trouvées sur les croupes sont des débris de cuisine gallo-romains. »

Mâcon préhistorique. — Dans le *Bulletin de la Société préhistorique Française* (mars 1917), MM. Jeanton et Lafay commencent un important travail, et bien fait, sur les découvertes archéologiques faites dans la Saône, tout près de Mâcon, en aval de l'île Saint-Jean. Il s'agit d'une station néolithique sur pilotis qui a bien pu être l'ancêtre de Mâcon celtique (cf. pour Annecy, ici, p. 213). Des dragages opérés dans la Saône en cet endroit donneraient sans doutes de très bons résultats.

L'arc de Saintes. — Je laisse aux archéologues de Saintes, et en particulier à M Dangibeaud, le soin de décider ce qu'il faut penser de la restitution des « propylées » de Saintes, donnée par M. Spano dans son travail sur les arcs triomphaux (revue *Neapolis*, I, 1913, daté de 1914, p. 339-340).

Les ports de Narbonne. — Voilà enfin la question solutionnée. M. H. Rouzaud, dans une nouvelle *Note sur les ports antiques de Narbonne* (Narbonne, Caillard, 1917, in-8 de 56 pages), complétant une notice déjà analysée par nous (*Revue*, 1914, p. 433), retrouve le grand port de Narbonne au pied du pech ou roc de Conilhac, vers la face ouest de l'île de Saint-Martin, presque au débouché du grau de Grazel (lieu dit jadis *goule d'Aude*). En outre, pour utiliser tous les graus de notre littoral, faciliter aux navires de haute mer l'accès dans les eaux tranquilles de notre rade, les Romains durent couper la barre de l'Ardillon par un canal, la *robina antiqua* de l'arbitrage de 1352. — Narbonne doit infiniment à M. Rouzaud. Grâce à lui, travailleur patient, passionné, sobre, méthodique, qui apporte à l'archéologie le meilleur des méthodes scientifiques, nous voici, d'une part, en possession de faits, d'objets inédits d'une valeur incontestable, de l'autre, débarrassés des fantaisies des *villes mortes*. Quel abîme entre ce travail et tout ce qui a précédé! Le mérite de M. Rouzaud est d'avoir compris que, pour expliquer Narbonne, il ne s'agit pas de recourir à des théories quaternaires ou géologiques, mais qu'il faut partir de l'état actuel des lieux. « La physionomie actuelle du delta ne date pas de l'époque romaine; elle remonte aux dernières phases de l'époque quaternaire. » Que j'envie M. Rouzaud comme savant! il a la vérité, et cette vérité, il l'apporte au passé de sa ville. — Je ne fais qu'indiquer ici ce travail, sur lequel je reviendrai. C'est une date, une très heureuse date.

Camille JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

E. Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*. I. *Javan* (jusqu'en 480). Paris, Fontemoing et Cie, E. de Boccard, successeur, 1917; 1 vol. in-8° de 156 pages.

Nous avons dit pourquoi, ayant conçu le plan d'un ouvrage en trois volumes, M. Cavaignac avait d'abord publié le second (*Revue*, t. XV, 1913, p. 87). Il a fait paraître ensuite le troisième (cf. *ibid.*, t. XIX, 1917, p. 143). C'est maintenant le premier qu'il nous donne. Cette assise de l'édifice, où l'on s'attendait à trouver pour le moins la même abondance de matériaux que dans les deux autres parties, a souffert des circonstances. Elle compte bien quatre livres : I. *L'Empire égyptien et la civilisation mycénienne* (jusque vers 1150); II. *L'Empire assyrien et la civilisation homérique* (1150-650); III. *L'époque de Sybaris et l'Empire perse* (700-510); IV. *La grande époque grecque* (550-450). Mais chacune de ces divisions se réduit à un exposé extrêmement succinct, qui ne saurait être bien utile aux étudiants dont l'auteur s'était préoccupé d'abord. Voici les raisons pour lesquelles M. Cavaignac a modifié son programme : « Le récit des événements était, au moment où éclata la guerre, préparé dans ses grandes lignes. Je me suis décidé à le rédiger et à le publier pour ne pas mettre trop d'intervalle entre les diverses parties de mon travail. Mais l'heure n'est pas propice aux recherches de pure érudition. J'ai donc réservé pour une seconde partie : 1° l'indication et la discussion des travaux de mes devanciers ; 2° la justification des vues personnelles que j'ai été amené à émettre sur tel ou tel point. »

Pour apprécier ce tome Ier, il est préférable d'attendre que l'ensemble ait paru.

Georges RADET.

Gaetano De Sanctis, *Storia dei Romani*, volume III, *L'età delle guerre puniche*. Milano, Torino, Roma, fratelli Bocca, 1916; 2 vol. grand in-8° de XIII-432 et VIII-727 pages, avec neuf cartes et plans, et un index.

Dans ce troisième volume en deux parties de son *Histoire des Romains*[1], M. De Sanctis a présenté l'*Époque des guerres puniques* avec

1. Pour les tomes I et II, voir *Rev. des Ét. anc.*, t. XI, 1909, p. 378-380.

les mêmes qualités qui ont valu à ses deux premiers volumes un succès légitime : talent d'exposition, probité scientifique, critique érudite et indépendante, à la fois radicale et conservatrice, qui n'inflige à la tradition que les amputations nécessaires. Il a su condenser, clarifier la masse énorme des travaux publiés sur cette période et surtout naturellement sur les sources de Tite-Live, sur Polybe; élaguer la plupart des hypothèses purement subjectives de Kahrstedt, de Laqueur, de Taübler, de Kromayer, de Veith et d'autres. Rejetant la plupart des discussions dans des appendices, il a composé, en un style vif, coloré, un récit à la fois dramatique et minutieux, clair, original, qui représente le dernier état de la science. Sa connaissance parfaite des deux histoires grecque et romaine l'a particulièrement bien servi pour cette époque où elles sont intimement unies.

Une analyse d'une œuvre de ce genre doit surtout indiquer les affirmations et les idées personnelles de l'auteur. Le premier chapitre est une excellente exposition de l'histoire de Carthage jusqu'à la première guerre punique. Elle fait naturellement une grande place aux travaux français, surtout à ceux de Gsell. En l'absence d'un travail d'ensemble sur les nécropoles puniques, elle ne donne qu'une courte esquisse des mœurs, des rites funéraires et de l'art de Carthage.

Sur sa constitution, la bibliographie omet le travail de Bourgeois. M. De Sanctis identifie avec raison, contre Beloch, les sufètes et les rois; il rejette les évaluations, faites par Kahrstedt, du budget de Carthage, de la population des villes sujettes; il fixe la population de Carthage, au début du IVe siècle, à 200,000 personnes libres, et 100,000 esclaves; pour la légende de Didon, il croit l'invention du voyage d'Énée à Carthage antérieur à Virgile et le maintient (contre Dessau) dans le noyau primitif de l'*Énéide*.

Dans les chapitres II-III, consacrés à la première guerre punique, M. De Sanctis rejette la victoire de Valerius devant Messine, les légendes sur la première flotte romaine et le premier emploi des corbeaux, un des deux combats de Duilius à Mylae, l'existence d'établissements carthaginois en Corse. Rejetant les théories de Laqueur sur la composition des *Histoires* de Polybe, il établit fortement les conclusions suivantes : première rédaction avant 146 au moins des quinze premiers livres, publiés, sinon tous, au moins les six premiers, vers 150; deux rédactions certaines du livre VI, une avant 146, l'autre après 133; tous les voyages de Polybe antérieurs à 150, sauf celui d'Afrique; unité de plan et de pensée, contre les hypothèses de la substitution d'une histoire universelle à une histoire des conquêtes de Rome et de deux croyances successives, l'une à la Fortune, selon Démétrius de Phalère, l'autre à l'enchaînement des causes et des effets, selon les stoïciens; reprise des travaux historiques de Polybe après 133 et composition de la fin du livre XXX et des dix

derniers livres; publication posthume, après 129, de cette série et réédition de la première, augmentée de notes de Polybe; pas de règle fixe pour la chronologie. M. De Sanctis rejette le prétendu calendrier de Cn. Flavius, inventé par Varese, et admet l'accord presque complet du calendrier d'alors avec le calendrier julien.

Le chapitre IV expose les événements compris entre les deux guerres puniques et l'histoire intérieure de Rome, en particulier les deux lois agraires de cette époque, celle de Flaminius, excellente, mal jugée par Polybe, et une autre, prototype de celle de Licinius Stolo, et surtout la réforme des comices centuriates, vraisemblablement de 241. Sur ce dernier point, M. De Sanctis adopte la théorie de Pantagathus, légèrement modifiée : 350 centuries, y compris les 18 centuries équestres mises dans la première classe; 5 centuries accessoires pour les prolétaires; évaluation du cens en as d'un dixième de denier et de celui de la cinquième classe à 11,000 as.

Le chapitre V, intitulé *La Renaissance carthaginoise,* expose la guerre des mercenaires en rejetant la plupart des hypothèses de Veith, et la conquête de l'Espagne par les Barcides jusqu'à la prise de Sagonte par Hannibal. Sur la question controversée du traité de l'Èbre et des ambassades romaines à Carthage, M. de Sanctis n'accepte que le texte de Polybe contre les falsifications de Coelius Antipater et les hypothèses de Laqueur, et donne ainsi raison juridiquement à Hannibal.

Dans la deuxième partie du volume, le chapitre VI raconte *L'offensive victorieuse d'Hannibal* jusqu'à Cannes. Hannibal a passé les Pyrénées au col du Pertus, le Rhône à Saint-Étienne-des-Sorts ou à Pont-Saint-Esprit plutôt qu'entre Beaucaire et Tarascon, a mis environ cinq mois, du 10 avril au 21 août, pour aller de Carthagène à l'Isère, a dû atteindre le col du mont Genèvre par la rive gauche de l'Isère, le col Bayard et la haute vallée de la Durance. Polybe a considérablement exagéré les pertes d'Hannibal dans cette partie de la campagne.

La bataille de la Trébie, racontée maladroitement deux fois par Tite-Live, a eu lieu sur la rive gauche et non sur la rive droite de la rivière (contre Beloch et Grundy); Plaisance et Crémone ont résisté jusqu'à la fin de la guerre (contre Kahrstedt). Hannibal a traversé l'Apennin à la passe de Collina pour descendre vers le moyen Arno.

Il a livré la bataille de Trasimène près de Tuoro, sur la rive septentrionale du lac, avec 35 à 40,000 hommes contre 25,000; celle de Cannes, sur la rive gauche et non sur la rive droite de l'Aufidus, avec à peu près les mêmes forces contre 45 à 50,000 du côté des Romains qui n'ont pas dû avoir plus de 25,000 tués et 10,000 prisonniers (contre les exagérations de la légende).

Il est difficile de résumer les longs appendices sur la tactique manipulaire et la bataille de Cannes. Rejetant le texte incompréhensible de

Tite-Live, VIII, 8, et expliquant celui de Polybe, XVIII, 21-30, en ce sens que le légionnaire romain, combattant individuellement, est menacé par deux soldats de la phalange et dix sarisses, M. De Sanctis admet des intervalles de manipules plus petits que leur front, une disposition non en échiquier, mais en quinconce, une profondeur habituelle de l'infanterie de 63 pieds; à Cannes, elle aurait été massée sur 27 à 30 lignes de profondeur et un front restreint de 1,500 à 2,000 mètres; victorieuse au centre, elle aurait été enveloppée par les deux ailes des fantassins libyens et prise à revers par la cavalerie.

Dans le chapitre VII, intitulé *Fabius et la résistance,* relevons les thèses suivantes : existence d'une Ligue campanienne (contre Rosenberg), de deux catégories de *meddices,* le *tuticus* chef de la ligue, l'autre local; incapacité des généraux carthaginois en Espagne; conduite impolitique des Grecs et des Macédoniens; authenticité des listes annuelles des légions données par Tite-Live et du sénatus-consulte sur la punition de Capoue (contre Kahrstedt); rejet de l'histoire des délices de Capoue, de nombreuses légendes greffées sur l'expédition d'Hannibal contre Rome, notamment de l'envoi d'un corps de secours par les Romains. Un appendice excellent, consacré à l'organisation de la Sicile, aux règlements financiers de Hiéron, avoue la destruction de la civilisation en Sicile par la conquête romaine.

Le chapitre VIII décrit les affaires d'Orient et la première guerre de Macédoine, en insistant sur la partialité de Polybe en faveur des Achéens, sur la médiocrité d'Aratus, et accepte contre Taübler toutes les clauses de la paix de Phoenike, ainsi que les relations indiscutables de Rome et d'Athènes.

Dans le chapitre IX, consacré à la fin de la guerre jusqu'à la paix de 201, M. de Sanctis corrige de nombreuses dates, rejette les légendes des attentats sur les ambassadeurs romains, des massacres ordonnés par Hannibal avant de quitter l'Italie, le roman de Sophonisbe. Il accepte la bataille d'Herdonea, la révolte des douze colonies latines (contre Kahrstedt), l'échec léger de Magon en Ligurie, la première entrevue entre Hannibal et Scipion (mais non la seconde de 133), la reconnaissance par le sénat et le peuple de Rome du premier traité offert à Carthage. Contre Mommsen et Kahrstedt, il défend la sincérité de Scipion, mystique convaincu, et sait rendre justice à Hannibal.

Pour l'expédition d'Hasdrubal en Italie, il place la bataille du Métaure sur la rive gauche du fleuve, près de Fossombrone, décrit la marche de Néron, d'après la seule bonne source, Polybe, montre que le chiffre total des forces romaines en 207, 160,000 hommes, dont 60 à 75,000 citoyens, n'a rien d'excessif pour une population de plus de 237,000 citoyens aptes au service.

Pour la guerre d'Afrique, il estime à peu près au même chiffre,

40,000 hommes, les deux armées romaine et carthaginoise, ramène à de justes proportions l'affaire des *Campi magni*, place à Sidi-Ioussef Naraggara, lieu de la bataille dite improprement de Zama (*Zama regia*, aujourd'hui Saba-Biar), qu'il raconte uniquement d'après Polybe et Tite-Live, en rejetant les reconstitutions de Lehmann et de Veith, et accepte (contre Kahrstedt et Taübler) presque toutes les clauses de la paix de 201, d'après Polybe, Tite-Live et Appien. Il a pu établir des tableaux donnant la liste des légions, les dates de leur création, leurs théâtres d'opérations et leurs chefs.

Pour les finances, une interprétation hardie du texte obscur de Tite-Live, XXXIX, 7, permet à M. De Sanctis de fixer à environ 881,783 deniers le produit moyen du tribut d'un pour mille du capital, et le capital recensé de Rome à environ 131,000 talents, chiffre correspondant à son interprétation des cens de la constitution dite de Servius : ces calculs nous paraissent vraiment trop arbitraires.

L'étude minutieuse des sources aboutit aux résultats déjà généralement admis. Pour la première guerre punique, Polybe suit Philinos, bien informé, mais partial pour Carthage, et Fabius Pictor qui utilise Philinos, Naevius, les Fastes, les écrits des Pontifes et les traditions orales; Diodore dérive de Philinos; Dion Cassius, d'un annaliste déjà falsificateur, et de Tite-Live perdu; Appien d'une tradition encore moins bonne. Pour la deuxième guerre, Polybe a fondu, en les complétant avec des traditions romaines, deux séries de sources, les unes latines, Fabius Pictor, Postumius Albinus, les autres grecques, surtout Sosylos, Chaereas, Silenos; cette compilation, intelligente et critique, non point mécanique, a établi le récit canonique, favorable à l'aristocratie romaine. Dans la troisième décade, Tite-Live compile surtout Polybe, tantôt directement, tantôt par un intermédiaire, et Coelius Antipater qui falsifie Polybe, Silenos et les premiers annalistes; puis les falsificateurs postérieurs, surtout Valerius Antias et Claudius Quadrigarus. Dion Cassius suit surtout, par des intermédiaires, Polybe, Tite-Live et Coelius; Appien dérive de Fabius, de Coelius et d'un épitome de Tite-Live; Diodore, de Polybe, et indirectement de Fabius et de Coelius; les Vies de Fabius et de Marcellus, de Plutarque, suivent des biographies spéciales, Polybe, Tite-Live, Coelius, Juba et d'autres sources. En somme, la tradition authentique ne repose guère que sur Polybe et sur les restes des premiers annalistes qu'on peut retrouver dans les seconds et dans Tite-Live.

Un tableau chronologique de 264-3 à 201 résume le livre; neuf cartes et plans donnent : les batailles de la Trébie, de Trasimène, de Cannes, du Métaure, Capoue, Tarente, Carthage, l'*Africa*, l'Italie politique avant la deuxième guerre punique.

Ch. LÉCRIVAIN.

W. Deonna, *Les lois et les rythmes dans l'art.* Paris, Ernest Flammarion, 1917; 1 vol. in-8°, 187 pages.

M. W. Deonna a résumé dans ce petit volume la thèse qu'il avait exposée avec de grands développements dans son ouvrage bien connu sur l'*Archéologie, sa valeur et ses méthodes*[1]. Il y soulève deux problèmes du plus haut intérêt historique et philosophique : les rapports entre l'archéologie et l'histoire de l'art, les rapports entre l'histoire de l'art et l'esthétique. Le rôle de l'archéologue est de tirer de l'étude analytique des monuments une histoire générale des arts plastiques, notamment de la sculpture et de la céramique, et de faire de cette histoire une esthétique inductive (p. 92). L'esthétique déductive et *a priori*, celle de Winckelmann, a rendu de grands services à son heure; mais elle a succombé à un vice intérieur qui résultait de son principe même, la prédominance de la subjectivité sur le souci de la vérité objective. Il n'en résulte pas que l'archéologie doive se perdre dans les recherches d'une érudition qui se prendrait elle-même pour but. Elle doit passer graduellement de l'analyse à la synthèse, puis des synthèses partielles à une synthèse totale qui lui révèle les lois de l'art, les lois de la création esthétique. La notion qui la guide est celle des similitudes, des analogies spontanées, que n'explique pas l'influence de l'art d'un peuple et d'un temps sur celui d'un autre peuple et d'un autre temps. Dans la série des siècles dont s'occupe l'archéologue, on peut réussir à distinguer quatre périodes : art quaternaire paléolithique, civilisation minoenne, moyen âge hellénique, civilisation chrétienne (p. 133-135). Chacune d'elles part d'une inconscience relative, d'une phase d'inexpérience technique, s'élève à la conscience du but et à la possession des moyens, puis rétrograde vers l'inconscience et la maladresse initiales L'analogie se montre particulièrement frappante à celui qui compare l'art grec à l'art chrétien, le ve siècle au xiiie, le ive au xive. La loi suprême des rythmes de l'art, c'est en somme une oscillation de l'idéalisme au réalisme. Après une période de formation, pendant laquelle l'ouvrier se débat contre des difficultés sans nombre dont il sort vainqueur, commence la période de l'idéalisme. « L'art méprise l'accidentel et ne veut retenir de la nature de l'homme que ce qui est éternel. Puis, las d'infini, d'absolu, l'art se détourne des formules vieillies de l'idéalisme, et du ciel il redescend sur la terre. » Après une période de transition, le réalisme triomphe, mais ses abus amènent une réaction (p. 176-177).

L'archéologie ainsi entendue est une science capable de prévoir. « L'art n'est pas le produit des volontés individuelles, mais il est

1. Cf. *Rev. des Ét. anc.*, t. XV, 1913, p. 213-217.

toujours assujetti à un déterminisme constant, suivant un rythme que l'on peut fixer. » « L'histoire de l'art devient l'histoire même des idées. »

Entre les mains de M. Deonna, l'archéologie n'est pas seulement une histoire objective de l'art : c'est une philosophie de l'histoire de l'art, une philosophie qui soumet la création et le sentiment esthétiques à un déterminisme rigoureux jusqu'au fatalisme, et qui, en ce domaine, nie la possibilité du progrès. Si les problèmes hardiment posés par l'auteur s'imposent à la discussion, ses solutions sont de celles que la critique philosophique ne saurait accepter sans d'expresses réserves. Nous n'avons pas à parler au nom des archéologues. Peut-être quelqu'un d'entre eux objecterait-il à M. Deonna que le véritable objet de sa recherche c'est l'habitation humaine, habitation des morts et des vivants, des inférieurs et des supérieurs, des hommes et des dieux, comme expression de la civilisation et de la société. Mais nous sommes certain que les esthéticiens lui demanderont si une philosophie de l'art d'esprit fataliste ne supprime pas l'objet même dont ils s'occupent, la valeur de certaines créations humaines, leur aptitude à donner satisfaction à des aspirations de notre nature, constantes dans leur fond, mais susceptibles de varier avec les degrés et les révolutions de la culture. La compétence de l'archéologue se limite forcément aux arts plastiques; elle n'embrasse ni la musique ni la poésie. Comment donc formulerait-il les lois générales de la création esthétique? Nous ne nions pas que ces lois n'existent et qu'elles puissent être découvertes; mais ce sont (l'auteur le reconnaît) des lois psychologiques. Ce sont les lois mêmes de la conscience[1]. Elles relèvent de cette forme supérieure de la psychologie contemporaine que l'on appelle la psychologie des valeurs. Ceux qui la cultivent ont d'ailleurs tout intérêt à connaître les travaux des archéologues, et nous nous plaisons à reconnaître qu'une œuvre telle que celle de Deonna peut être le point de départ d'une collaboration féconde entre des esprits trop longtemps étrangers les uns aux autres.

GASTON RICHARD.

George H. Chase, *Museum of fine arts, Boston. Catalogue of arretine pottery*. Boston and New-York, Houghton Mifflin Company (The Riverside Press Cambridge), 1916; 1 vol. in-4° de XII-112 pages, avec 31 planches.

La collection arrétine du Musée de Boston, une des plus riches qui soient, celle du Musée d'Arezzo mise à part, dont il n'existe malheu-

1. *L'archéologie, sa valeur et ses méthodes* (t. II, chap. XIII à XVI).

reusement encore que des publications fragmentaires, a été formée par acquisitions successives depuis 1888. M. George Henri Chase, professeur d'archéologie à l'Université Harvard, auteur du présent catalogue, était connu et apprécié des spécialistes pour avoir dressé, voici neuf ans, celui d'une autre série non moins remarquable, la collection Loeb (*The Loeb Collection of Arretine Pottery, catalogued with introduction and descriptive note*, New-York, 1908). Le meilleur et le plus juste éloge que l'on puisse faire de son nouveau livre, c'est, je crois, d'affirmer qu'il ressemble en toute chose au premier; que, si la beauté de l'exécution typographique et des images y charment le regard, l'esprit ne saurait souhaiter ni connaissance plus approfondie du sujet, ni exposition plus claire, plus précise et plus sobrement élégante. Les deux livres qui se recommandent ainsi par les mêmes qualités ont, en outre, une partie commune, l'introduction, les généralités préliminaires sur la céramique arrétine; mais M. Chase ne l'a pas réimprimée telle quelle : des travaux parus dans l'intervalle, des critiques ou des suggestions que la première édition avait provoquées, il a tenu compte scrupuleusement pour la seconde. Bref, ces deux catalogues américains méritent d'être cités en exemple. Au céramologue italien qui pourra un jour, depuis si longtemps désiré, — ce ne sont, d'ailleurs, évidemment pas les compétences qui ont manqué jusqu'ici ni les bonnes volontés, — consacrer, pour notre plus vif plaisir et notre plus grand profit, aux richesses du Musée d'Arezzo la publication intégrale et monumentale qu'elles attendent; augurons à ce céramologue de faire, non pas mieux, mais aussi bien en somme.

L'introduction du présent catalogue est, en 26 pages, un exposé sommaire — pour les traiter dans l. détail, il faudrait au moins un gros volume — de toutes les questions générales concernant la céramique arrétine : témoignages anciens; diffusion des produits arrétins en Italie et dans les provinces; fouilles d'Arezzo et du voisinage depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours; antécédents helléniques et italiques de la fabrication arrétine : bols de Mégare, phiales de Calès, vases de Popilius; classification des vases arrétins : unis, à reliefs d'applique, à reliefs moulés avec la pièce; procédés et matériel des potiers : poinçons-matrices, moules, moulage, glaçure, cuisson; le vernis arrétin, essais modernes d'analyse chimique; les deux classes de vases à reliefs moulés : décoration à figures, décoration ornementale; les marques de fabrique; commencement et fin de l'industrie arrétine : 40 avant J.-C., 60 après, environ; influence de la vaisselle métallique sur la céramique arrétine, influence de la céramique arrétine sur l'art décoratif de la Renaissance.

Peut-être M. Chase aurait-il dû adopter un ordre plus rigoureusement logique; mais son introduction n'en est pas moins limpide, substantielle, complète ou peu s'en faut. Je regrette de n'y trouver

nulle part, tandis que l'admirable vernis arrétin — dont les deux planches en couleur ne rendent pas la nuance vraie — y est loué de façon juste et vive (p. 13), une appréciation aussi explicite du relief arrétin, si artistique, tout à fait différent du lourd et massif relief gallo-romain, par « la pureté du dessin, le fini et la souplesse du modelé », par « une heureuse diversité de saillies fortement accusées et de parties légèrement indiquées » dans la même figure ou le même objet (voir Joseph Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, I, p. 12 et 17). — M. Chase ne donne pas non plus une définition pleine de la forme à laquelle appartiennent en très grande majorité les vases ornés d'Arezzo, de la forme 11, ou plutôt de ses deux variétés que différencient nettement le profil de l'ensemble, les détails des éléments accessoires, bord et pied. L'omission doit être imputée sans doute au fait que la plupart des pièces de la collection cataloguée, et presque toutes les plus importantes, sont des moules, où manquent donc ces éléments accessoires, mais distinctifs, du vase une fois complété sur le tour. — Au point de vue historique, une mention des ateliers similaires et contemporains de Puteoli et de Mutina fait défaut, ainsi qu'un mot sur le problème fort difficile du maître Cn. Ateius et des filiales de l'industrie céramique italienne dans la Gaule narbonnaise.

La collection de Boston ne compte à peu près exclusivement que des pièces ornées, moules et vases ou fragments de vases à reliefs moulés Aussi les deux sections de beaucoup les plus considérables du catalogue, et les deux premières, sont-elles consacrées aux deux sortes de décoration définies dans l'exposé préliminaire : décoration à figures, décoration ornementale. La troisième section, celle des vases unis, se réduit à deux numéros. Quant à la dernière, peu nombreuse d'ailleurs *(Miscellaneous, handles and separately modelled reliefs)*, elle devrait logiquement précéder la troisième, ou bien mieux encore disparaître, absorbée par les deux premières.

Le départ des pièces cataloguées entre ces deux classes est, à mon humble avis, ce qui laisse le plus à désirer. Il appauvrit arbitrairement le lot de la première, parce qu'il résulte d'une définition trop rigoureuse en partie. A s'y tenir strictement, ne doivent être admises dans la première classe que les pièces dont la décoration consiste en une zone de figures isolées ou groupées, atteignant toutes la même hauteur ; ce principe de l'*isocéphalisme* a une valeur des plus caractéristiques ; autres caractères : le sol est rarement indiqué sous les pieds des personnages humains ou des animaux ; les ornements de remplissage sont rares ; la zone est souvent divisée en métopes par des colonnes, piliers, trépieds ou autres objets, que relient parfois des guirlandes ou festons passant derrière les figures ; les types de ces végétaux sont ordinairement peu nombreux et conventionnels. Or,

négligeant les critères moindres, voyons ce que vaut de tous le principal, la règle prétendue spécifique de l'isocéphalisme, posée déjà par Dragendorff; et, pour cela, jetons seulement un coup d'œil sur deux des plus remarquables pièces que M. Chase attribue, comme de juste, à la première classe : le cortège d'Hercule et d'Omphale (pl. VII et VIII), la scène de banquet (pl. XII). Toutes les têtes viennent-elles s'aligner sur la même horizontale? Non. L'isocéphalisme est si peu strict, en vérité, que j'ose me risquer à dire qu'il n'est pas. Il serait, dans ces conditions, beaucoup plus raisonnable de ranger dans la première classe toutes les pièces où les figures, humaines, animales, mixtes, sont manifestement l'essentiel de la décoration, où les autres motifs n'interviennent, hormis ceux qui bornent et divisent la zone décorée, que comme attributs distinctifs des acteurs et accessoires utiles de l'action. Cette classe, dans le présent catalogue, s'enrichirait ainsi de la mort de Phaéton et de la métamorphose des Héliades (n° 66), des scènes de danse (n°s 67-75) bizarrement séparées d'avec les satyres, les ménades et les prêtresses dansant (n°s 13-19 et 31-33), des scènes de chasse (n°s 76-81). des courses de chars (n°s 82-87) et, probablement, de quelques autres pièces encore. La deuxième classe ne comprendrait plus que les pièces à décoration purement ornementale — feuilles, fleurs, fruits, masques, bucranes, etc. — et celles où de petites figures, comme Amours, oiseaux, papillons s'ébattant ou se posant parmi les feuillages, ne furent mises que pour varier et pour enjoliver la décoration ornementale.

Chaque notice du catalogue comprend la description minutieuse de la pièce, la mention des pièces identiques ou semblables qui existent ailleurs, et les références bibliographiques. La documentation de M. Chase est si complète que, pour ma part, j'aperçois seulement — étant, dans l'espèce, mieux placé que personne — une omission à lui signaler. Cette lacune est dans l'article *Heracles and Omphale* (p. 38 et suiv.). Nous avons découvert à Fourvière, M. Germain de Montauzan et moi, plusieurs fragments d'un vase de Marcus Perennius, dont le décor avait pour sujet le cortège d'Hercule et d'Omphale, comme celui du moule de Boston, du vase de Paris (Louvre), du fragment de Dresde et des fragments d'Arezzo. La relation détaillée de la trouvaille n'a été publiée qu'en 1915 par M. Germain de Montauzan, dans les *Annales de l'Université de Lyon*, nouvelle série, II, fasc. 30, p. 53 et suiv., et, par moi, dans la *Revue d'histoire de Lyon*, XIII (1914), p. 389 et suiv. Mais nous l'avions annoncée tout de suite à l'Académie des Inscriptions (*Comptes rendus des séances* de 1913, p. 284) et au Comité des travaux historiques et scientifiques (*Bulletin archéologique* de 1913, p. VII).

PHILIPPE FABIA.

Alfred Loisy, *L'Épître aux Galates.* **Paris, Nourry, 1916; 1 vol. in-12 de 204 pages.**

Dès 1912, dans *L'Évangile selon Marc*, dont un compte rendu a paru ici même (*Revue,* t. XVI, p. 112), M. Loisy inaugurait une nouvelle série de volumes exégétiques, plus réduite et plus maniable que celle des *Évangiles synoptiques.* Et il innovait dans sa conception des origines du christianisme plus encore que dans la forme sous laquelle il l'exposait. Il s'appliquait, en effet, à montrer que le plus ancien des textes évangéliques est inspiré d'un bout à l'autre par la théologie de « l'Apôtre des Gentils ». Et surtout il donnait clairement à entendre, sans l'établir d'une façon directe, que cette théologie offre des rapports étroits avec celle des « mystères » helléniques qui avait cours dans les mêmes milieux.

Dans un nouveau livre rouge, poussant plus loin son enquête, il étudie la première des grandes œuvres pauliniennes qui nous sont parvenues, l'*Épître aux Galates.* Et il s'applique à faire voir que le christianisme qui s'y révèle diffère profondément de celui des communautés palestiniennes, qu'on y retrouve plutôt l'état d'esprit des Juifs hellénistes, qui, vivant dans un monde païen, en partagent plus ou moins les idées.

Pour lui, la lettre a été écrite, selon toute apparence, à Éphèse, entre les années 53 et 55, après la première *Épître aux Corinthiens* et avant la deuxième, pour les communautés de cette contrée de l'Asie Mineure à laquelle une invasion de Gaulois avait fait donner le nom de Galatie. Elle a précisément pour but de défendre l'indépendance de la propagande helléno-chrétienne contre les attaques de chrétiens judaïsants venus de Palestine qui cherchent à imposer la pratique de la Loi à côté de celle de l'Évangile. Paul y expose son apostolat à un point de vue tour à tour historique et dogmatique, pour l'opposer à celui de ses contradicteurs.

Or, l'histoire qu'il en fait diffère profondément de celle qu'en retracent les *Actes des Apôtres*, plutôt préoccupés de montrer l'accord des deux partis rivaux. Si l'on s'en tient à son propre témoignage, rien ne montre qu'il ait été élevé à Jérusalem, encore moins qu'il ait été formé par Gamaliel ou par aucun rabbin, ni surtout qu'il ait connu Jésus. C'est à Damas, dans un milieu païen, qu'il apparaît persécutant l'Église chrétienne qui devait avoir là une forme déjà hellénisée. Et c'est à la suite d'une vision du Christ ressuscité, où ce même Jésus, dont il s'était constitué l'adversaire, est apparu à son imagination surexcitée comme le médiateur, le sauveur annoncé par les « mystères » helléniques, qu'il s'est converti au christianisme. Il s'est mis immédiatement après et de sa propre initiative à prêcher la foi nouvelle en Arabie, c'est-à-dire dans le royaume nabatéen de Pétra, dont un

représentant l'a ensuite pourchassé à Damas. Et il n'est allé à Jérusalem que trois ans plus tard, quand sa conception du christianisme était déjà fixée par un apostolat assez long. Il éprouvait le besoin de se faire reconnaître par Pierre plutôt que de se mettre à son école, car il n'a passé que quinze jours auprès de lui. Il a recommencé aussitôt son apostolat dans « les pays de Syrie et de Cilicie », sans entrer en contact avec les « communautés de Judée », où il n'était connu que de nom. Quatorze ans après sa conversion, il est revenu à Jérusalem avec Barnabé, un des chefs de la communauté d'Antioche, qui, à cette époque, représentait autant et même plus que lui le christianisme hellénique. Mais c'était pour plaider la cause de ce même christianisme devant les « colonnes de l'Église », Pierre, Jacques et Jean, contre les propagandistes judaïsants, qui reprochaient aux deux apôtres de rompre avec le judaïsme. Il a obtenu alors gain de cause et s'est vu accorder carte blanche. Seulement, peu après, à Antioche, il est entré en conflit avec Pierre, qui, après avoir partagé le pain eucharistique avec les païens convertis, a refusé de le faire, à l'arrivée d'émissaires de Jacques, et dont la défection a entraîné celle de chrétiens circoncis, celle de Barnabé lui-même. Le silence qu'il garde sur la suite des événements montre que ce n'est pas sa thèse qui l'aura emporté.

L'exposé dogmatique qui suit montre mieux encore comment le christianisme de Paul se trouve influencé par l'hellénisme. L'apôtre y rompt décidément avec la religion de ses pères. Il oppose la Loi juive, qui ne fait, avec ses prescriptions multiples, qu'engendrer le péché et la mort, à la foi chrétienne, qui apporte avec elle la justice et la vie. Il invoque en faveur de sa thèse des arguments empruntés aux écrits mosaïques : Abraham a été « justifié par la foi » (*Gen.*, XV, 6), bien avant qu'apparût la Loi. Celle-ci déclare maudit « celui qui est pendu au bois » (*Deut.*, XXI, 23), c'est-à-dire le Christ crucifié pour le salut des hommes. Mais on n'a qu'à examiner d'un peu près les textes allégués pour voir qu'ils n'ont aucun rapport avec la doctrine qu'ils sont censés fonder. Celle-ci ne dérive point d'eux. Paul l'a eue « en vision ». Il ne la lit dans l'Écriture que parce qu'il la porte constamment avec lui. Et il ne se l'est ainsi assimilée que parce qu'il en a trouvé les éléments autour de lui. C'est pour cela qu'il la juge évidente et que, par les artifices d'une exégèse extravagante, il la relève jusque dans des textes où aucun exégète sérieux ne s'aviserait jamais de la chercher.

Dans quelle mesure et sous quelle forme cette doctrine existait-elle déjà dans le monde hellénique ? M. Loisy ne le dit point ici et il n'avait point à le dire. Mais il l'a exposé ailleurs, en des articles très remarqués de la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, qui, sans la guerre, auraient déjà été réunis en un même volume. En attendant, on ne saurait trop recommander la lecture de son dernier commen-

taire. A propos d'une lettre très courte adressée à un église très modeste, il y agite les nombreuses questions que soulève le problème complexe des origines du christianisme. Et il le fait avec sa netteté et sa maîtrise habituelles, tout en se plaçant à un point de vue nouveau et suggestif.

Prosper ALFARIC.

D. Viollier, *Les sépultures du second âge de fer sur le plateau suisse.* Mémoire publié par la fondation Schnyder von Wartensee, à Zurich. Genève, Georg, 1916; 1 vol. in-8° de 144 pages, àvec 40 planches.

Depuis que M. Heierli a publié (en 1901) son livre sur la préhistoire suisse, les chercheurs étaient dans un grand embarras : car on ne possédait rien qui prît en considération les résultats des travaux récents : le livre de Heierli devenait tout à fait suranné. C'est donc pour le très grand avantage de notre science que M. Viollier a entrepris de publier les matériaux destinés à remanier la préhistoire du pays qui a été le berceau de cette science, mais qui dans la suite est bien resté en arrière.

L'ouvrage est conçu comme un travail préparatoire : il s'agira de donner plus tard une synthèse de toutes nos connaissances sur les peuples primitifs et leur civilisation dans la Suisse. Comme Viollier s'était d'abord occupé des périodes protohistoriques, on comprend qu'il ait commencé par publier les résultats de ses recherches dans une époque où il était chez lui comme personne autre.

Tandis qu'en général les périodes préhistoriques de la Suisse ne peuvent, naturellement, pas être classées d'après des vues ethnographiques, le début du second âge du fer est nettement déterminé : ce sont les Celtes, voire les Helvètes, qui ont formé ce qu'on nomme le second âge du fer du plateau suisse. Un des problèmes les plus difficiles que Viollier cherche à résoudre, est la question de la transition de la période hallstattienne à cette période, autrement dénommée la période de « La Tène ». L'auteur a la conviction qu'au milieu du vi^e siècle le plateau suisse était habité par des gens dits de Hallstatt, pasteurs et chasseurs, plutôt nomades, plutôt paisibles, ayant la coutume de brûler leurs morts et d'en déposer les cendres dans des tumulus qui jalonnent les hauteurs de notre pays (spécialement dans la molasse). Toujours selon Viollier, il paraît que les nouvelles populations, les Celtes, qui ont fait leur invasion au milieu du ve siècle, n'ont pas été accueillis de très bonne grâce : il doit y avoir eu des combats et des luttes assez acharnées entre les différentes races, les « Hallstattiens » et les Helvètes. Peu à peu, environ vers 450, la nouvelle civilisation aurait délogé la culture hallstattienne, qui aurait alors

disparu complètement. Depuis le commencement de l'invasion de la civilisation de « La Tène », nous aurions la tribu des Helvètes qui aurait occupé le sol suisse, étant venue d'outre-Rhin, des pays entre le Neckar et le Rhin. C'est une thèse que Viollier soutient, contre d'autres savants suisses, lesquels, se basant sur la tradition écrite, voudraient fixer la date de l'invasion helvète à la fin du IIe siècle avant notre ère. L'argument le plus concluant pour cette thèse est l'unité et la continuité absolues de l'évolution de la civilisation de « La Tène ». S'il y avait eu une occupation postérieure par un peuple qui venait s'emparer de force du terrain habité par d'autres peuples de même race, on devrait s'en apercevoir à l'aide des trouvailles. Or, il n'y a rien de pareil dans la masse des nécropoles suisses. Il est à remarquer que M. Harnack a eu l'occasion de soutenir cette thèse de Viollier contre Oechsli, le savant historien suisse. — Quant à nous, nous hésitons quelque peu avant d'accepter la théorie que les « Hallstattiens » étaient des peuples nomades et instables, comme M. Viollier veut le croire; nous supposons plutôt que c'étaient des peuplades laborieuses qui vivaient dans des villages et cultivaient leurs champs; nous avons des analogies particulièrement saisissantes dans le *Neuwieder Becken* près Coblentz, où nous trouvons de vastes villages hallstattiens, avec des camps retranchés, des fonderies, etc. Nous croyons aussi à la continuation de la civilisation de Hallstatt après l'occupation helvète; comme les Helvètes se fixèrent sur les bords des fleuves et des ruisseaux et commencèrent à introduire un commerce florissant, ils ne pouvaient pas se passer des Hallstattiens qui leur fournirent le blé, comme les Helvètes le firent à l'endroit des légions romaines lorsqu'elles occupèrent la Suisse 400 ans plus tard. La coexistence dans des tumulus hallstattiens de tombes du type « La Tène » me paraît un argument bien solide. Il est à regretter que nos connaissances des habitats hallstattiens et « La Tène » soient aussi incomplètes. Une exploration systématique d'une bourgade du premier âge du fer dans la Suisse pourrait mettre plus de lumière dans cette question essentielle. Pour le moment, nous avons la conviction que les Hallstattiens étaient des tribus de souche germanique, une question que nous chercherons à relever ailleurs.

On connaît les trois phases de « La Tène » avec ses subdivisions, La Tène I, *a*, *b* et *c*. Comme la phase La Tène I *a* manque presque complètement en Italie, mais est assez fréquente en Suisse, Viollier en tire la conclusion que les Celtes étaient déjà depuis assez longtemps en Suisse avant de faire leurs invasions en Italie. — C'est principalement la typologie de la fibule que Viollier a étudiée à fond; il parvient par ce moyen à dater les tombes et les nécropoles. Grâce à ses expériences absolument uniques chez nous, Viollier parvient à donner une description complète de l'inventaire des nécropoles d'après un système

net et clair. Au commencement, les Helvètes s'adaptaient au rite des indigènes soit qu'ils construisissent leurs tumulus à eux parmi les tumulus hallstattiens, soit qu'ils s'en prissent aux tumulus déjà existants. On peut très bien suivre comment le rite funéraire des Hallstattiens s'évanouit et est remplacé par le rite d'inhumation dans des tombes à fosse, qui devint le type dominant pendant toute l'époque. Les Helvètes choisissaient leurs terrains; ils préféraient pour ce but des graviers sur les terrasses fluviales (Saint-Sulpice, Münsingen, Oekingen, Andelfingen, etc.). Dans la plupart des cas on mettait le mort dans la fosse sur le dos : et cela soit dans une simple fosse, soit en revêtissant la fosse avec du bois ou des pierres; quelquefois on mettait le mort dans une caisse de bois. Une orientation particulière ne peut pas être constatée. Celle du nord-sud prévaut, tête au nord, regard vers le sud. Presque partout, on peut noter des actions rituelles, dans lesquelles le feu, les cendres, les charbons jouent un rôle prépondérant. Le mort reçoit des provisions pour son long voyage, en première ligne de la viande et quelque chose à boire. — Il est pourtant à signaler la rareté de la céramique dans les tombeaux de la période helvète; Viollier insiste trop peu sur la possibilité que les boissons fussent déposées dans des vases de bois, lesquels ont naturellement disparu. Dans la Suisse, où le bois ne faisait jamais défaut, l'industrie de la xyloglyphie doit avoir été à la mode aussi dans les temps les plus reculés. Du reste, nous pouvons faire la même remarque pour les tombeaux mérovingiens de la Suisse, qui ont tant de ressemblance avec nos nécropoles helvètes. Notons seulement la quantité de vases en bois qui ont été trouvés à La Tène même, où les circonstances de conservation étaient particulièrement favorables.

Nous ne voulons pas insister sur les chapitres qui nous révèlent le mobilier funéraire, tantôt très riche, tantôt pauvre, tantôt nul, selon la position sociale du défunt. C'est à lire : on peut s'imaginer les vêtements des femmes et des hommes, leur armement, leur toilette, leur parure, car les morts étaient déposés comme ils vivaient. Il n'y a qu'une lacune : c'est l'étoffe des vêtements et des chaussures, qui ne paraissent pas avoir fortement différé chez les femmes et les hommes. En général, c'est une monotonie accablante de l'inventaire; mais il y a aussi des cas où le mobilier funéraire montre un caractère tout à fait original, où le *genius loci* se manifeste (comme p. 2 à Saint-Sulpice).

Pour le chercheur et les personnes qui veulent faire des études particulières, contrôler l'auteur, nous citons l'annexe intitulée *Inventaire raisonné des sépultures gauloises trouvées en Suisse*, avec bibliographie et muséographie : nous avons 162 lieux de nécropoles helvètes sur le plateau suisse, dans les cantons d'Argovie (14), de Bâle (7), Berne (59), Saint-Gall (1), Genève (4), Lucerne (6), Neuchâtel (3), Soleure (6),

Thurgovie (5), Vaud (29), Zug (1), Zurich (28). A la fin, nous trouvons 40 planches avec un index donnant, pour chacun des objets figurés sur les planches, la liste des localités dans lesquelles ils se sont rencontrés. Par là, nous avons un inventaire complet de tous les objets trouvés dans la Suisse de l'époque La Tène. Ceci pour l'archéologue; pour l'historien, il y a le chapitre VI, intitulé « La civilisation du deuxième âge du fer et les Helvètes », qui occupèrent le plateau suisse environ 450 av. J.-C. et furent ensuite renforcés, volontairement ou non, par leurs compatriotes qui étaient restés au delà du Rhin et auraient cherché un refuge au pied des Alpes lors des migrations des Cimbres. C'est une hypothèse assez fondée, que l'augmentation des habitants celtes en Suisse depuis la fin du second siècle avant notre ère ait été une des causes de l'émigration des Helvètes dans la Gaule, qui était sur le point de devenir une province du grand empire romain.

E. TATARINOFF.

Léon Coutil, *Département de l'Eure, archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne :* III. *Arrondissement de Bernay*. Évreux, Hérissey, 1917; in-8° de 210 pages, 59 gravures.

Voici les principaux sujets traités. — Voies romaines, relevés des itinéraires. Puis, description des découvertes localité par localité; intervention des lieux-dits, plans des forêts (je regrette toujours qu'on parle de camps romains ou autres); casseroles de la forêt de Beaumont-le-Roger (il y avait là un *fanum* dans le genre de ceux dont a parlé M. de Vesly); p. 29, plan des constructions de la chapelle Saint-Éloi, là où on devait adorer le dieu *Gisacus* (il s'agit de la fameuse mystification de Charles Lenormant; cf. *C. I. L.*, XIII, 348* et suiv. : M. Coutil n'apporte de nouveaux renseignements que pour prouver la fraude); p. 57, les balances de Bernay; p. 72, le puits de Menneval, 61m30 de profondeur; p. 92 et suiv., Berthouville, fouilles et trésor; p. 107, le théâtre de Berthouville; p. 180, objets du cimetière gallo-romain de Brionne; p. 193, dans le pays comme par toute la France, vestiges de forge et laitier « encore riche en fer et pouvant être traité de nouveau ». Les recherches des érudits nous prouvent que la Gaule était, que *la France peut redevenir* le pays le plus riche en fer de l'Europe. Un ami, géologue et archéologue à la fois, me disait qu'on pourra retrouver *partout* l'équivalent de nos mines lorraines. — On voit l'importance et le mérite du livre de M. Coutil.

CAMILLE JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Géographie ancienne de la Locride (W. A. Oldfather, *Studies in the history and topography of Locris*, I et II; extrait de l'*American Journal of Archaeology*, second series, t. XX, 1916, p. 32-61 et p. 154-172). — Ces études (cf. *Revue*, 1916, p. 231) portent sur quelques localités de la Locride, dont la situation est restée douteuse, Larymna, Boumeliteia (un bourg dont le nom même est hypothétique et qui se tire de l'ethnique Βουμελιτταιεῖς attesté par une inscription), Kyrtone, Corsea. L'auteur a parcouru les régions dont il parle, les décrit minutieusement, confronte les témoignages anciens et les relations des voyageurs modernes, cherche enfin à mettre les données topographiques en accord avec les événements historiques dont le souvenir nous a été transmis.

La bibliographie alléguée est fort abondante, et le travail tout entier donne l'impression d'être fait avec un soin scrupuleux.

F. DÜRRBACH.

Papyrus de Vérone (H. B. van Hoesen, *Rediscovery of a Saibante Papyrus, Princeton University Library Garrett Dep. 1454;* reprinted from *The American library Institute Atlantic City meeting, 1916;* Princeton, N. J., 1917). — Dans sa *Verona illustrata* (t. IV, p. 350), Maffei parle de la galerie d'un certain Saibante, « gentiluomo di grandi e nobilissimi spiriti, di cuor sincerissimo e di rigorisissima puntualità ». Entre autres curiosités, Saibante avait réuni plus de treize cents manuscrits; mais Maffei, qui donne un petit catalogue des textes grecs, ne dit pas expressément, comme il le fait pour la collection *Moscardo* (p. 334) et la sienne propre (p. 401), qu'il s'y trouvât des papyrus. On peut l'affirmer maintenant, depuis la découverte de M. Henry Bartlett van Hoesen. Ces papyrus de Vérone, dont quelques uns ont été publiés par Marini, *I papiri diplomatici* (1805), sont pour la plupart perdus; mais M. van Hoesen vient de retrouver à la Bibliothèque de l'Université de Princeton, dont il a la charge, deux fragments latins d'un même document, autrefois conservés dans la galerie Saibante, comme en fait foi une note jointe aux fragments et qui mentionne la vente de la collection, à Milan, en 1843. Nous avons ainsi douze lignes occupées par la signature de cinq témoins, dont un chirochrista (conformément à la *Novelle* 73, 8 de Justinien), et qui représentent

vraisemblablement la troisième et dernière colonne de la pièce entière (haut. 0,34, longueur présumée de la pièce entière 2,81) C'était une donation à l'église de Ravenne, analogue à celles qu'a publiées Marini. L'intérêt en est surtout paléographique. M. van Hoesen en donne une reproduction phototypique, et analyse les caractères de l'écriture. Il n'accepte pas pour celle ci la qualification de *Lombardique*, donnée par la note qui accompagne les deux fragments : au moins faudrait-il dire *Lombardique de Ravenne :* elle appartient aussi bien à un type, qu'on peut dater de la fin du VIIe siècle, de cette cursive romaine (Roman Cursive), que le même M. van Hoesen a définie et étudiée dans son livre *Roman Cursive Writing*, dont il a été rendu compte dans la *Revue* (t. XVIII, 1916, p. 151).

Pierre JOUGUET.

L'Ancien Testament et la critique. — Nous avons à diverses reprises entretenu nos lecteurs des recherches de M. Édouard Naville sur la langue primitive de l'Ancien Testament (*Revue*, 1914, p. 103-105; 1915, p. 148-149; 1917, p. 75-76). Dans un recueil de trois conférences consacrées à la même question (*The text of the Old Testament*, Londres, British Academy, 1916, VI-82 pages in-8°), l'auteur fait à la critique française une place éminente. Il rappelle notamment (p. 5, 6, 22) le rôle d'initiateur qui revient au médecin languedocien Jean Astruc (cf. ici, 1915, p. 235-236). Il souhaite également de voir la science française, en matière d'exégèse biblique, s'inspirer de la méthode rigoureuse dont Fustel de Coulanges, dans sa *Cité antique*, a donné le modèle et qui lui semble « le type de ce que la recherche historique devrait être » (p. 2). C'est un vœu auquel nous ne saurions trop applaudir.

Les échanges internationaux de thèses (voir plus haut p. 154-155). — M. Fleury, bibliothécaire de l'Université d'Aix-Marseille, m'avise que, dès le début de la guerre actuelle, il avait fait valoir les mêmes arguments que nous pour demander la suppression de ce fallacieux et onéreux service. Un vœu dans ce sens fut émis par le Conseil de notre Université provençale. C'est, m'écrit M. Fleury (14 juin 1917), un désir unanime, « désir conforme à tous les intérêts de la science française, de ne plus voir augmenter le stock des 122 829 thèses que nous possédons déjà, du moins des innombrables thèses allemandes qui nous étaient adressées. Quelle économie de place, d'argent, et surtout de travail, pouvant être employé à de plus utiles besognes bibliographiques, résulterait de cette suppression ! » Nous savons, d'autre part, que M. Lucien Poincaré, directeur de l'Enseignement supérieur, s'est préoccupé de la question et que la répartition jusqu'ici adoptée sera, dès que cesseront les hostilités, l'objet de mesures nouvelles.

Société Guillaume Budé. — L'association formée pour la publication de textes grecs et latins (cf. *Revue*, 1917, p. 73-74) a pris le nom de *Société Guillaume Budé*. C'est là un titre excellent. En se réclamant de l'un des plus illustres érudits français de la Renaissance, de l'un de ceux dont l'œuvre et les initiatives honorent le plus notre pays, l'association nouvelle ne renoue pas seulement le lien entre la grande génération des précurseurs du XVIe siècle et l'école scientifique contemporaine : elle indique aussi le large esprit de curiosité intellectuelle qui doit l'animer.

Une première assemblée générale, où vinrent de nombreux adhérents, s'est réunie au Collège de France, le dimanche 8 juillet 1917. Elle fut présidée par M. Maurice Croiset, qui avait en M. Paul Girard le meilleur des coadjuteurs et en M. Dalmeyda le plus dévoué des secrétaires. Le président fit l'historique de l'entreprise. Après son clair et sobre exposé, on procéda au vote des statuts ; puis, fut élu le Conseil d'administration.

Voici la liste des quarante-cinq membres qui le composent :

Alline, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux ; Audollent, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont ; Beaudouin, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse ; H. Bernès, professeur au lycée Lakanal ; Bodin, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Dijon ; Bornecque, professeur à la Faculté des Lettres de Lille ; Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions ; Chatelain, de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque de l'Université ; Clédat, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon ; Colardeau, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble ; Courbaud, professeur adjoint à la Sorbonne ; A. Croiset, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres ; M. Croiset, de l'Institut, administrateur du Collège de France ; F. Cumont, de l'Institut ; Dalmeyda, professeur au lycée Charlemagne ; Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes ; R. Durand, chargé de cours à la Sorbonne ; Ernout, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lille ; Fabia, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon ; Paul Girard, de l'Institut, professeur à la Sorbonne ; P.-F. Girard, professeur à la Faculté de Droit ; Glotz, professeur à la Sorbonne ; Gœlzer, professeur à la Sorbonne ; Haussoullier, de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études ; Havet, de l'Institut, professeur au Collège de France ; Jouguet, professeur à la Faculté des Lettres de Lille ; Jullian, de l'Institut, professeur au Collège de France ; Lafaye, professeur à la Sorbonne ; H. de la Ville de Mirmont, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux ; Ph.-E. Legrand, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon ; l'abbé Lejay, professeur à l'Institut catholique ; J. Martha, professeur à la Sorbonne ; Masqueray, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux ; Mazon, maître de conférences à la Sorbonne ; Meillet, professeur au

Collège de France; NAVARRE, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse; OMONT, de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque Nationale; P. PARIS, directeur de l'École des Hautes Études hispaniques; R. PICHON, professeur au lycée Henri IV; PUECH, professeur à la Sorbonne; RADET, doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux; RAMAIN, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier; S. REINACH, de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain; Th. REINACH, de l'Institut; VENDRYÈS, professeur à la Sorbonne.

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration, dans une séance tenue le jeudi 12 juillet au Collège de France, a désigné son Comité d'initiative qui, en dehors du bureau, comprend cinq membres. Les choix se sont ainsi répartis :

Président : Maurice CROISET; premier vice-président : L. HAVET; deuxième vice-président : Paul GIRARD; secrétaire général : Paul MAZON; secrétaire adjoint : Louis BODIN; trésorier : Th. REINACH; membres : Alfred CROISET, René DURAND, Paul LEJAY, René PICHON, Paul MASQUERAY.

L'avenir de la nouvelle association est en bonnes mains.

GEORGES RADET

DERNIÈRES PUBLICATIONS REÇUES

Mme H. Pascal, *Éducation et Culture de la femme romaine à la fin de la République : influence des idées grecques*. Abbeville, Paillart, 1917; in-8° de 70 pages.

P.-F. Girard, *La Jeunesse de Cujas : Toulouse, 1522-1554*. Paris, Tenin (librairie Sirey), 1916; in-8° de 202 pages. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*.)

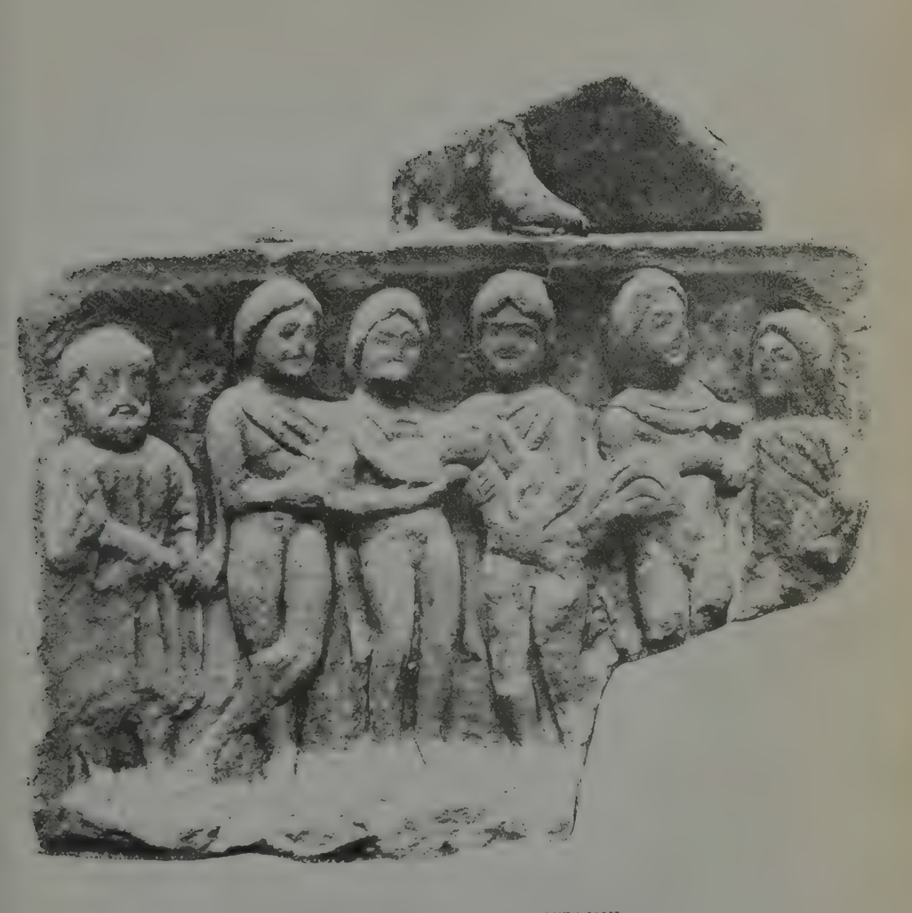
---

16 juillet 1917.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.



STÈLE DE GRAND
au Musée d'Épinal.



BAS-RELIEF DE SAINTE-FONTAINE
au Musée de Metz.

TEXTES GRÉCO-ROMAINS

(*Suite et fin.*)

VIII

La prétendue lettre de Cn. Manlius Volso à Héraklée-du-Latmos.

[— — — — — — — — — —] στρατηγὸς ὕπατος Ῥωμαίων
[— — — — — — — — —]ος Ἡρακλεωτῶν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δή-
[μωι χαίρειν]· ἐνέ[τυχον] ἡμῖν οἱ παρ' ὑμῶν πρέσβεις Διᾶς, Διῆς, Διονύ-
[σιος, ...]μ[αν]δρος, [Εὔ]δημος, Μόσχος, Ἀριστείδης, Μένης ἄνδρες κα-
[λοὶ κἀγαθοὶ] οἵ τό τε [ψήφ]ισμα ἀπέδωκαγ καὶ αὐτοὶ διελέγησαν ἀκολού-
[θως τοῖ]ς ἐν τῶ[ι ψη]φίσματι κατακεχωρισμένοις οὐδὲν ἐλλείποντες
[φιλοτι]μίας· ἡμ[εῖ]ς δὲ πρὸς πάντας τοὺς Ἕλληνας εὐνόως διακείμεν[οι]
[τυγχά]νομεγ καὶ πειρασόμεθα, παραγεγονότων ὑμῶν εἰς τὴν ἡμετέρα[μ]
[πίστι]μ, πρόνοιαν ποιεῖσθαι τὴν ἐνδεχομένην, ἀεί τινος ἀγαθοῦ παρα[ί]-
[τιοι γεν]όμενοι· συγχωροῦμεν δὲ ὑμῖν τήν τε ἐλευθερίαγ καθότι καὶ
[ταῖς ἄ]λλαις πόλεσιν, ὅσαι ἡμῖν τὴν ἐπιτροπὴν ἔδωκαν, ἔχουσιν ὑ[φ]'
[αὑτοὺς πά]ντα τὰ αὑτῶμ πολιτεύεσθαι κατὰ τοὺς ὑμετέρους νόμους,
[καὶ ἐν τ]οῖς ἄλλοις πειρασόμεθα εὐχρηστοῦντες ὑμῖν ἀεί τινος ἀγαθοῦ
[παραίτ]ιοι γίνεσθαι· ἀποδεχόμεθα δὲ καὶ τὰ παρ' ὑμῶμ φιλάνθρωπα καὶ τὰς
[πίστεις, κ]αὶ αὐτοὶ δὲ πειρασόμεθα μηδενὸς λείπεσθαι ἐγ χάριτος ἀποδόσει·
[ἀπεστά]λκαμεν δὲ πρὸς ὑμᾶς Λεύκιον Ὄρβιον τὸν ἐπιμελησόμενον τῆς
[πόλεως κ]α[ὶ] τῆς χώρας ὅπως μηδεὶς ὑμᾶς παρενοχλῆι. Ἔρρωσθε.

Il n'y a pas d'inscription grecque plus connue que celle-ci. C'est en 1843 que Boeckh la publia pour la première fois, d'après une copie qui provenait de Moustoxydis[1]. Depuis, elle

Notes critiques. — L. 1 :]ν στρατηγός, Haussoullier. Mais, comme je l'indique plus loin, la lettre qui précédait στρατηγός n'est plus reconnaissable. — L. 2 :]ρος, Judeich, Haussoullier. Sur le marbre, comme je l'indique plus loin, il n'est possible de lire que ος. — L. 4 : [Παλ]άμ[αν]δρος, [Εὔ]δημος, Haussoullier. — L. 7 : [προθυ]μίας, Haussoullier. — L. 9-10 : παρα|[ίτιοι], Haussoullier ; mais cette coupe n'est guère admissible ; il est probable que l'ι a péri à l'extrémité de la l. 9. — L. 11-12 : ὑ[φ'| αὑτοῖς], Judeich ; mais, à cette époque, ὑπό, dans les locutions de cette sorte, se construit d'ordinaire avec l'accusatif ; cf. Krebs, *Präposit. bei Polybius*, 49, n. 3.

1. *CIG*, 3800. Moustoxydis (et non Mystoxidis, comme l'écrit B. Haussoullier) est l'érudit grec bien connu, ami de Coraï, qui retrouva le texte complet du discours sur l'*Antidosis*.

a été rééditée à maintes reprises : par W. Henzen d'après la copie de Falkener[1], par Le Bas et Waddington d'après celle de Graves[2], par W. Judeich et B. Haussoullier d'après l'original conservé au Louvre[3]. Enfin, Hicks[4], Dittenberger[5], Viereck[6] lui ont donné place dans leurs recueils épigraphiques. Cependant, les deux premières lignes du texte, qui sont gravement mutilées, posent au lecteur un double problème dont la solution reste encore à trouver : Quel était le consul ou proconsul (στρατηγὸς ὕπατος) nommé à la l. 1 ? Et, d'autre part, que contenait la partie manquante de la l. 2 ? Il était là question, selon toute vraisemblance, de personnes qui, conjointement avec le consul, étaient les auteurs de la lettre adressée aux Hérakléotes; mais quelles étaient ces personnes ?

En 1852, W. Henzen joignit à la publication de la copie de Falkener une dissertation de quelques pages[7], superficielle et confuse, dont les conclusions ont fait loi jusqu'à ce jour. Après avoir reconnu — avec raison — que la lettre aux Hérakléotes appartient au temps qui suivit la guerre d'Antiochos[8], Henzen pensa démontrer que le consul (ou proconsul), mentionné le premier dans l'intitulé de cette lettre, était Cn. Manlius Volso, et qu'il l'avait écrite tandis qu'il se trouvait en Asie, c'est-à-dire entre l'été de 189 et l'été ou l'automne de 188. En conséquence, l'idée lui vint qu'il pouvait être parlé, au commencement de la l. 2, des dix πρεσβευταί *(decem legati)* envoyés en Asie par le Sénat, en 188, afin d'y conclure le traité définitif avec Antiochos et d'y régler les affaires locales. Il proposa donc, pour les l. 1-2. la restitution suivante : [καὶ | δέκα πρέσβεις οἱ ἀπὸ Ῥώμη]ς.

1. *Annali dell' Inst. arch.* 1852, 138 sqq.
2. *Inscr. d'Asie Mineure*, n. 588 (*Explic. des inscr.* III, 196-197)
3. *Ath. Mitt.* 1890, 254, n. 7; *Rev. de Philol.* 1899, 277-278.
4. *Manual of Greek histor. inscr.* (1882) n. 193.
5. *Sylloge*, première éd. n. 209; deuxième éd. n. 287.
6. *Sermo graecus* eqs. n. III.
7. *Annali dell' Inst. arch.* 1852, 141-145.
8. *Ibid.* 143-144. C'est, au reste, ce qu'avait déjà vu Bœckh (*CIG*, 3800) : « Titulus videtur circa a. u. c. 565 vel paulo post scriptus esse, nuperrime in Asiam profectis Romanis —. » Cf. Waddington, *Inscr. d'Asie Mineure*, III, n. 588, p. 196-167. — La phrase (l. 7) ἡμ[εῖ]ς δὲ πρὸς πάντας τοὺς Ἕλληνας εὐνόως διακείμεν[οι τυγχά]νομεν est ici un indice décisif. C'est seulement dans la période comprise entre la seconde guerre contre Philippe et la guerre contre Perseus que les Romains ont pu tenir ce langage.

Il est juste d'ajouter qu'il ne risquait ce supplément qu'à titre de conjecture, avec hésitation et sous d'expresses réserves[1].

Mais « l'érudition est moutonnière ». A l'exemple de Henzen, tous les épigraphistes ont rétabli, à la l. 1 de notre document, le nom de Cn. Manlius; et tous, sans s'embarrasser de ses scrupules, se sont ingéniés à restituer la l. 2 de la manière qu'il avait indiquée. Depuis plus de soixante ans, on tient pour vérité incontestable[2] que la lettre dont nous avons la copie lapidaire fut écrite à Apamée, dans l'été ou l'automne de 188, par Cn. Manlius, alors proconsul, et les dix commissaires du Sénat qui l'assistaient. Seulement, il en est de cette vérité comme de beaucoup d'autres : pour y ajouter foi il ne faut pas regarder de trop près.

* * *

Examinons d'abord ce qui concerne les dix légats.

Henzen, avons-nous dit, suppléait, aux l. 1-2, [καὶ | δέκα πρέσβεις οἱ ἀπὸ Ῥώμη]ς —; ce que Waddington crut devoir rectifier ainsi[3] : [καὶ οἱ | ἀπὸ Ῥώμης δέκα πρέσβει]ς. Mais ces restitutions, acceptables en soi (encore que πρέσβεις, au lieu de πρεσβευταί, soit propre à étonner[4]), doivent être rejetées pour deux motifs : l'un, c'est que la l. 1 est vide après Ῥωμαίων, si bien qu'il faut reporter (καί ou καὶ οἱ) à la ligne suivante; l'autre, c'est qu'à la l. 2, le groupe ΟΣ est parfaitement lisible après la cassure. Ainsi, c'est dans l'espace assez étroit, ayant pu

1. *Annali*, 1852, 145.

2. L'interprétation de Henzen a été acceptée de confiance, non seulement par les épigraphistes mentionnés plus haut, mais aussi par nombre d'historiens : Marquardt, *Röm. Staatsverw.* I², 334, 1 ; Niese, II, 759, 3 ; G. Colin, *Rome et la Grèce*, 202-203 ; V. Chapot, *La province romaine d'Asie*, 5 ; Täubler, *Imp. Romanum*, I, 25 et note 3, etc. Ajouter encore : P. Foucart, *Rev. de Philol.* 1899, 258 et note 2 ; Rehm, *Delphinion in Milet*, 372, 5 ; 381. — On remarquera, au contraire, le langage réservé de Mommsen, *Ges. Schrift.* VIII, 199-200 : « — magistratus is qui epistulam ad Heracleotas Cariae dedit ..., cuius quamquam nomen periit, eum fuisse Cn. Manlium Volsonem ... Henzenus ... probabiliter coniecit ... »

3. *Inscr. d'Asie Mineure*, III, n. 588.

4. Dans toutes les restitutions proposées, on a fait usage — pour gagner un peu de place — du mot πρέσβυς comme équivalent grec de *legatus*. Mais il semble bien que ce soit là une incorrection. *Legatus*, dans la langue officielle (je ne parle pas des écrivains), n'a jamais été traduit en grec que par πρεσβευτής : voir les passages, cités ci-après, des sénatus-consultes pour Priène et pour Narthakion, le sénatus-consulte « de Lysias » (*Or. gr. inscr.* 436), l. 10 ; le décret de Sestos (*ibid.* 339), l. 22, etc. ; cf. D. Magie, *De Romanorum ... vocabulis sollemnibus* eqs. 9 et note 6 ; 89.

contenir 23 lettres au maximum, compris entre le début de la l. 2 et les lettres ΟΣ, qu'il a fallu faire place aux dix *legati*. La chose n'a point été toute seule.

Il va sans dire que la présence fâcheuse de la désinence ος exclut tout supplément tel que [καὶ οἱ δέκα πρεσβευταί]. Ce serait là pourtant, semble-t-il, la restitution naturellement indiquée. Obligés d'y renoncer, les épigraphistes auraient dû s'apercevoir qu'ils faisaient fausse route. Mais ils n'ont point eu de cesse qu'ils n'eussent fourré dans l'inscription la commission du Sénat.

En 1885, ayant relu le marbre au Louvre, W. Judeich se persuada que les deux lettres ΟΣ étaient précédées d'un Ρ; et tel est aussi l'avis du dernier éditeur de l'inscription, B. Haussoullier[1]. De là de nouveaux essais. W. Judeich écrivit, fort sérieusement : [Γναῖος Μάνλιος Γναίου υἱό]ς, στρατηγὸς ὕπατος, Ῥωμαίων | [τῶν δέκα πρέσβεων πρόεδ]ρος Ἡρακλεωτῶν τῆι βουλῆι κτλ[2]. A son tour, B. Haussoullier proposa : [Γναῖος Μάνλιος Γναίου Οὐόλσω]ν, στρατηγὸς ὕπατος Ῥωμαίων | [καὶ Κόιντος τῶν δέκα πρόεδ]ρος κτλ[3].

De la première restitution, que son auteur estime « toute naturelle », le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle est prodigieuse[4]. Laissons de côté l'extraordinaire construction Ῥωμαίων τῶν δέκα πρέσβεων[5]; n'allons qu'à l'essentiel. Qui eût jamais imaginé qu'un consul pût joindre à son nom un autre titre

1. *Ath. Mitt.* 1890, 257; *Rev. de Philol.* 1899, 278-279. La même lecture avait, paraît-il, été déjà proposée par Rayet (*Rev. de Philol. ibid.* 278).

2. *Ath. Mitt. ibid.* 256; cf. 257.

3. *Rev. de Philol. ibid.* 277; cf. 279. A la l. 1, B. Haussoullier, après Rayet (qui cependant hésitait entre Ν et Σ), a cru reconnaître les reste d'un Ν contre la cassure, à la gauche de στρατηγός. Je n'ai rien aperçu de tel sur le marbre. Aussi bien, la présence d'un Ν est impossible à cette place. Cette lettre ne pourrait appartenir qu'à la syllabe ων, qui serait la désinence d'un *cognomen* se terminant en *o* (d'où la restitution Οὐόλσω]ν). Mais dans les actes publics du commencement du IIe siècle, le *cognomen* n'est point indiqué. Cf. Mommsen, *Röm. Forsch.* I, 47; *Ges. Schrift.* VIII, 286; P. Foucart, *Mém. Acad. Inscr.* XXXVII, 319-320; Marquardt-Mau, *Privatleb. der Römer*, 13-14. On ne le trouve ni dans la lettre de T. Quinctius (Flamininus) aux habitants de Khyrétiai, ni dans celle de M. Valerius (Messalla) aux Téiens, ni dans celle de Sp. Postumius (Albinus) (pr. 189) aux Delphiens, ni dans celle de C. Fannius (Strabo) (cos. 161) aux magistrats de Kos (Jos. *Ant. Jud.* XIV, 233; cf. Niese, *Orient. Studien Th. Nöldeke gewidmet*, II, 817 sqq.), etc.

4. Je ne puis comprendre qu'elle ait été acceptée par Dittenberger (*Sylloge*², 287). Du moins a-t-il supprimé la virgule entre ὕπατος et Ῥωμαίων.

5. Judeich (*ibid.* 257) pense la justifier par cette étonnante raison : « Die Vorstellung des Ῥωμαίων findet durch das folgende Ἡρακλεωτῶν τῇ βουλῇ κτλ. und παρ' ὑμῶμ πρέσβεις ausreichende Erklärung [!]. »

que celui de sa magistrature? Et, d'autre part, qui ne voit que les mots τῶν δέκα πρέσβεων πρόεδρος ne seraient qu'une redondance absurde, puisque le consul était de droit président de la *legatio* sénatoriale, laquelle formait proprement son *consilium*[1]? La restitution de Judeich :

Cn. Manlius Cn. f.
Consul,
Président de la Commission des Dix légats romains

rappelle assez bien ces cartes de visite, où des personnes avantageuses font l'étalage fastueux de leurs titres authentiques ou supposés. Elle ne manque pas d'une certaine saveur comique ; mais c'est son seul mérite.

Un peu moins étrange, mais non meilleure, est celle du dernier éditeur.

Les mots [καὶ Κόιντος τῶν δέκα πρόεδ]ρος sont censés être la traduction de *Q. Minucius (Rufus) decem legatorum princeps.* Ici, les objections se présentent en nombre.

1° Il n'est pas possible, après N. στρατηγὸς ὕπατος Ῥωμαίων, de tolérer la construction Κόιντος τῶν δέκα πρόεδρος.

2° Il n'est pas possible que, dans un texte où le consul était certainement désigné par son *praenomen*, son *gentilicium* et le prénom de son père (et l'aurait même été, selon l'éditeur, par

1. Cf. Mommsen, *Staatsr.* II³, 693 : « ... Formell zwar sind die Zehnergesandten des Senats nichts als das Consilium des den Frieden abschliessenden Feldherrn » ; et note 1 : « Formell giebt die Entscheidung, selbst wenn die Commission von den Comitien gewählt werden, immer der betreffende Feldherr *de consilii sententia* oder *de (ex) decem legatorum sententia.* » Aux textes de T. Live cités par Mommsen on ajoutera ceux-ci, qui sont particulièrement caractéristiques (XXXIV, 57, 1) : *T. Quinctius postulavit, ut de iis* quae cum decem legatis ipse statuisset, *senatus audiret ;* — (XLV, 29, 1) *(Amphipoli) cum decem legatis — in tribunali consedit (L. Aemilius Paullus)* — (3) — *Paullus Latine, quae senatui,* quae sibi ex consilii sententia visa essent, *pronuntiavit.* Noter aussi ces deux passages des sénatus-consultes pour Priène (*Sylloge*², 315 = *Inschr. Priene*, 41, l. 6) et pour Narthakion (*Sylloge*², 307 = *IG*, IX, 2, 89, l. 51-53) : καθὼς Γναῖος Μάνλιος καὶ οἱ δέκα πρεσβευταὶ διέταξαν — ; οὓς νόμους Τίτος Κοίγκτιος ὕπατος ἀπὸ τῆς τῶν δέκα πρεσβευτῶν γνώμης ἔδωκεν. — J'avoue ne rien entendre à ce que veut dire B. Haussoullier, quand il déclare (*ibid.* 279) que la « commission (des Dix), véritable délégation du Sénat,... se suffit... à elle-même », et qu'il n'est pas vrai « qu'elle soit présidée par le consul ou proconsul ». La commission ne « se suffit » pas plus à soi-même que le Sénat. Sénat et commission ne sont l'un et l'autre, au moins dans la théorie officielle, qu'un « conseil » qui assiste un magistrat, et qui, partant, doit être convoqué, présidé et consulté par ce magistrat.

son *cognomen*), Q. Minucius n'ait été désigné que par son seul prénom.

3° Il n'est pas possible que, dans un acte officiel, on ait fait emploi, en parlant des *decem legati*, de l'expression abrégée οἱ δέκα; dans les documents de même sorte, on trouve toujours en pareil cas οἱ δέκα πρεσβευταί[1].

4° Il n'est pas possible que *princeps*[2] ait été rendu par πρόεδρος. L'équivalent grec de *princeps (legationis)* est ἡγεμὼν[3] (τῆς πρεσβείας) ou ἀρχιπρεσβευτής[4]. Le mot πρόεδρος n'a point ici de sens.

5° Voici enfin l'objection majeure. On ne s'explique pas du tout pourquoi Q. Minucius, bien qu'étant *princeps legationis*[5],

1. Voir les passages cités plus haut des sénatus-consultes pour Priène et pour Narthakion; cf. *Or. gr. inscr.* 436, l. 10 (sénatus-consulte de «Lysias»). Dans un document qui n'est pas d'origine romaine — le décret de Lampsaque en l'honneur d'Hégésias (*Sylloge*², 276) — on trouve l'expression τοὺς δέκα (l. 68); mais elle est immédiatement précisée par le déterminatif τοὺς ἐ[πὶ τῶν ἑλληνικῶν πραγμάτω]ν —. B. Haussoullier (*ibid.* 280) fait cette remarque: «Il n'y a pas de place pour le mot πρεσβευτῶν ou πρέσβεων, mais Polybe désigne plus d'une fois nos dix légats par les mots οἱ δέκα, *qui sont suffisamment clairs.*» Je répondrai d'abord qu'on doit faire quelque différence entre le style d'un écrivain, qui s'exprime à sa guise, et le formulaire des documents officiels. Mais si les mots οἱ δέκα sont «suffisamment clairs» chez Polybe, il y a à cela une bonne raison: c'est que Polybe ne les emploie jamais qu'en manière d'abréviation, après s'être servi, au préalable, du titre complet οἱ δέκα πρεσβευταί, ou d'une expression similaire. Par exemple, dans XXI, 24, 9; 24, 16, nous trouvons τοὺς δέκα, τῶν δέκα; mais on lit un peu plus haut (24, 5; 24, 6) δέκα πρεσβεύοντας, δέκα πρεσβευτάς. Pareillement, dans XXI, 42, 9; 46, 1, nous rencontrons τοὺς δέκα, οἵ τε δέκα; mais un passage précédent (42, 6) nous offre οἱ δέκα πρεσβευταί. Même remarque pour XVIII, 42, 7, qu'il faut rapprocher de 42, 5; et pour XVIII, 45, 7; 45, 10, qu'éclaircit le rapprochement avec 44, 1: οἱ δέκα δι' ὧν ἔμελλε χειρίζεσθαι τὰ κατὰ τὴν Ἑλλάδα.

2. On peut ajouter qu'il est douteux que *princeps legationis* (ou *legatorum*) fût un titre officiel. On ne le trouve que chez les écrivains, et encore assez rarement: cf. O. Adamek, *Die Senatsboten der röm. Republik* (Progr. Graz, 1882/3), 16 et notes 4 et 5.

3. Voir les exemple cités par Adamek, *ibid.* 16, 1: App. *Samn.* 7, 2; 10, 3: ὁ τῆς πρεσβείας ἡγούμενος; *Syr.* 46: ὁ τῶνδε τῶν πρέσβεων ἡγεμών; Dion. Hal. IX, 60, 3: πρεσβευταὶ — ὧν ἡγεῖτο κτλ. — P. Willems (*Le Sénat de la rép. romaine*, II, 508-509), suivi par Haussoullier, traduit *princeps* par «président». C'est une traduction inexacte. Le *princeps senatus* a-t-il jamais été le président du Sénat? Le *princeps legationis* n'est que le «chef de l'ambassade» (cf. Mommsen, *Staatsr.* II³, 682). Sur la traduction ordinaire de *princeps* par ἡγεμών, voir aussi Mommsen, *Straatsr.* II, 2³, 774, 5.

4. Le titre d'ἀρχιπρεσβευτής semble d'ailleurs n'apparaître qu'à l'époque impériale. Pour l'emploi qu'en ont fait Diodore et Strabon, cf. Poland, *De legat. Graecor. publicis*, 71. On le trouve dans une inscription de Sidé, mentionnée par Poland (*ibid.* 71, 5): *CIG*, III, 4347 (mais ce texte est si mutilé que la signification précise du mot ἀρχιπρεσβευτής y demeure incertaine); cf. aussi *IG*, VII, 2711, l. 35 (ambassade des Panhellènes à l'empereur Caius).

5. On ne peut guère contester qu'il le fût. C'est celui des *legati* que T. Live nomme le premier (XXXVII, 55, 7), et c'est le plus ancien des trois consulaires qui font partie de la commission. Il avait été porté au consulat en 197 (Liv. XXXII, 27, 5); L. Furius Purpurio, dont le nom vient ensuite dans l'énumération de T. Live, ne fut consul qu'en 196 (XXXIII, 24, 1). Cf. P. Willems, *Le Sénat de la rép. romaine*, II, 506, auquel renvoie Haussoullier.

eût figuré à la suite du consul dans la suscription de la lettre. Le *princeps* est le premier en dignité des légats sénatoriaux ; on peut croire qu'en l'absence du consul (ou du proconsul), il lui arrive de présider leur commission ; mais il n'est ni leur délégué ni leur représentant ; il ne tient d'eux aucun pouvoir[1] ; il n'a point qualité pour agir en leur nom ni pour prendre leur place. Il serait à peu près aussi étrange de voir le *princeps legatorum* se substituer à la *legatio* que de voir le *princeps senatus* se substituer au Sénat. On comprendrait que les dix commissaires fussent mentionnés en corps après le consul[2] ; on ne peut admettre que, de ces commissaires, Q. Minucius fût le seul nommé[3].

Donc, la restitution de B. Haussoullier doit être écartée comme celle de W. Judeich. Ajoutons qu'au reste rien absolument n'autorisait le supplément [πρόεδ]ρος proposé par Judeich et adopté par Haussoullier. C'est à tort que ces deux savants ont cru déchiffrer avant ΟΣ la lettre Ρ. J'ai pu faire au Louvre, grâce à l'obligeance de mon ami Ét. Michon, un long examen du marbre. Je me crois en droit d'assurer que la lettre qui précédait ΟΣ n'y a laissé aucune trace distincte[4] ; ce qu'on a pris pour la boucle d'un Ρ (ou mieux, pour l'amorce de cette boucle) n'est qu'un faux trait, d'une forme irrégulière, sans rapport avec l'inscription[5].

Ainsi, tous les efforts tentés pour compléter la l. 2 de façon qu'il y fût question des *decem legati* ont abouti au même résultat négatif. On peut se dispenser d'en tenter d'autres ; le succès n'en serait pas meilleur. Dès à présent, il est permis d'affirmer que les πρεσβευταί envoyés en Asie n'étaient pas mentionnés dans la suscription de la lettre aux Hérakléotes.

1. Le cas est le même pour le *princeps senatus* auquel il est tout à fait légitime de le comparer. Se rappeler ce que dit Dion (Zonar. VII, 19, 10) du *princeps senatus* : οὐ μὴν καὶ δυνάμει ἐχρῆτό τινι.

2. Comp. le passage, précédemment cité, du sénatus-consulte pour Priène (l. 6) : καθὼς Γναῖος Μάνλιος καὶ οἱ δέκα πρεσβευταὶ διέταξαν.

3. Ce qui serait, à la rigueur, tolérable, ce serait une formule mentionnant à la fois et les *legati* et leur *princeps*, par exemple : οἱ δέκα πρεσβευταὶ οἱ περὶ Κόιντον Μινούκιον (cf. *Sylloge*[2], 929, l. 74). Mais il va sans dire qu'il n'en peut être ici question.

4. Le fac-similé de l'inscription donné dans la *Revue de Philologie* (1899, 277) est, à cet égard, tout à fait inexact.

5. Noter d'ailleurs la manière, un peu dubitative, dont s'exprime Judeich (*Ath. Mitt.* 1890, 257) : « Da das ΟΣ — oder vielmehr ΡΟΣ — sicher ist... »

***

Aussi bien, pourquoi Henzen a-t-il supposé qu'il en devait être fait mention? Parce qu'il a cru que le consul nommé à la l. 1 était Cn. Manlius. Encore (et c'est ce que Henzen n'a pas laissé d'entrevoir) cette raison ne serait-elle pas suffisante. En effet, on ne saurait oublier que Manlius précéda les légats en Asie d'environ une année[1] : pourquoi n'aurait-il pas écrit aux Hérakléotes durant ce laps de temps, par exemple pendant l'hiver de 189/188, lorsqu'il résidait à Éphèse et recevait en foule les ambassades des cités grecques[2]? C'est une hypothèse qui s'est offerte à l'esprit de Henzen lui-même[3]. La présence du nom de Manlius à la l. 1 de la suscription n'impliquerait donc pas de façon nécessaire que mention fût faite des *decem legati* à la l. 2. Mais enfin, il est clair que les légats n'ont pu figurer dans la suscription qu'à la condition que Manlius y fût aussi nommé; en sorte que c'est ce dernier point qu'il convient de vérifier.

Dans la réponse adressée aux gens d'Héraklée, trois passages appellent spécialement l'attention :

L. 8-9 : παραγεγονότωγ ὑμῶν εἰς τὴν ἡμετέρα[μ | πίστι]μ[4] —

L. 10-11 : συγχωροῦμεν δὲ ὑμῖν τήν τε ἐλευθερίαγ καθότι καὶ | [ταῖς ἄ]λλαις πόλεσιν, ὅσαι ἡμῖν τὴν ἐπιτροπὴν ἔδωκαν.

L. 14-15 : ἀποδεχόμεθα δὲ καὶ τὰ παρ' ὑμῶν φιλάνθρωπα καὶ τὰς | [πίστεις][5].

1. Cn. Manlius débarque à Éphèse au printemps de 189; cf. Liv. (P.) XXXVIII, 12, 1 : *vere primo Ephesum consul venit* (mais tenir compte des doutes justifiés que le mot *primo* inspire à Matzat : *Röm. Zeitrechn.* 210, 4). L'arrivée des légats est du printemps ou du commencement de l'été de 188 : Pol. XXI, 42, 6 (ἤδη τῆς θερείας ἐναρχομένης); cf. Niese, II, 757.

2. Pol. XXI, 41, 1 sqq. = Liv. XXXVII, 37, 1 sqq. — V. Chapot (*Province d'Asie*, 5) se méprend gravement lorsqu'il écrit : « Manlius, *les commissaires* et Eumène hivernèrent à Éphèse (189/188)... »

3. *Annali*, *ibid.* 143 : « Insequenti autem hieme quum Ephesi hibernaret, legationes civitatium undique eo convenerunt ... In quarum numero Heracleotarum quoque legatos fuisse facile tibi persuaseris... » Il ajoute : « nisi eos consuli, quum apud Antiochiam castra haberet, res suas commisisse malueris. » Ainsi, Henzen s'est demandé si Manlius n'avait pas pris, pour la première fois, contact avec les Hérakléotes au début de son expédition contre les Gallogrecs, quand il s'en vint à Antioche-du-Méandre, et si sa lettre ne fut point écrite à ce moment-là, c'est-à-dire près d'un an avant l'arrivée des légats en Asie.

4. Supplément de Henzen qui n'est pas contestable.

5. La restitution de πίστεις, qui est ici le mot nécessaire, est due à Boeckh.

Ces passages n'ont rien d'équivoque. Les Hérakléotes ont fait *deditio* (ἐπιτροπή)[1] aux Romains : c'est ce que sont venus d'abord (car leur mission eut aussi un autre objet[2]) déclarer leurs ambassadeurs. Ces ambassadeurs ont engagé à l'autorité romaine la foi de leurs compatriotes. Ainsi, la lettre qui nous a été conservée est une réponse à une déclaration de *deditio*.

De là Henzen a conclu — et cette conclusion paraît plausible à première vue — que le consul, auteur de cette lettre, qui « reçoit » des Hérakléotes « les gages de leur fidélité » (ἀποδεχόμεθα τὰς πίστεις), est le chef de l'armée romaine d'Asie[3]. Deux consuls ont successivement commandé cette armée : L. Cornelius Scipio et Cn. Manlius. Selon Henzen, l'étude des circonstances historiques prouve qu'il ne peut s'agir que du second : les Hérakléotes se seraient rendus à Manlius, et c'est à cette occasion qu'il leur aurait écrit.

Mais il est visible que Henzen commet ici une grave erreur. Cn. Manlius ne prit son commandement qu'au printemps ou au début de l'été de 189[4]. Or, il n'est pas douteux que la reddition d'Héraklée fût alors chose accomplie, et même depuis assez longtemps. En effet, nous lisons dans T. Live (résumant Polybe) qu'aussitôt après la bataille de Magnésie, laquelle eut lieu en janvier 189[5], *Asiae civitates in fidem consulis (L. Scipionis) dicionemque populi Romani sese tradebant*[6]; et, vers la même époque, comme nous le rappellerons tout à l'heure, « presque toutes les nations et cités de l'Asie cistaurique » s'apprêtaient à expédier des ambassades à Rome[7]. Il est évident que c'est en ce temps-là, au plus tard, que la ville d'Héraklée se soumit

1. L'expression διδόναι ἐπιτροπήν a le même sens que παραγίνεσθαι εἰς τὴν πίστιν : *se dedere in dicionem, in fidem venire*. Sur les formules de cette sorte, grecques et latines, voir la riche collection d'exemples réunie par Täubler, *Imp. Roman.* I, 27.

2. L. 16-17 de l'inscription. On voit là que les Hérakléotes demandent aux Romains de les mettre à l'abri de certaines vexations; cf. ci-après, p. 251.

3. *Annali, ibid.* 145 : « a duce belli litterae datae (sunt). » Telle est aussi l'opinion de Waddington, que je cite plus loin.

4. Sur cette date, cf. ci-dessus, p. 244, note 1.

5. La bataille tombe vers le milieu de janvier selon Matzat (*Röm. Zeitrechn.* 207), dont Kromayer accepte les conclusions (*Ant. Schlachtf.* II, 163, 2). Niese (II, 747) la place en novembre 190, mais son calcul paraît erroné.

6. Liv. (P.) XXXVII, 45, 3.

7. Pol. XXI, 17, 11; 18, 2; cf. ci-après, p. 247.

aux Romains[1], et l'on peut même se demander si l'événement, antérieur à l'arrivée des Scipions en Asie, ne doit pas se placer dans les derniers mois de 191 ou dans le courant de 190[2]. En tout cas, si les Hérakléotes firent *deditio*, comme l'a pensé Henzen, à l'un des deux consuls qui commandèrent en Asie, ce consul ne fut point Cn. Manlius, mais L. Scipio; si bien que, dans l'hypothèse même de Henzen, c'est à L. Scipio que devrait être attribuée la lettre écrite au peuple d'Héraklée. Voilà Manlius et, du même coup, les dix légats hors de cause; car personne n'imaginera que les Hérakléotes se soient rendus, d'abord à Scipion, puis à son successeur.

On pourrait être tenté, d'après ce qui vient d'être dit, de rétablir ainsi la l. 1 de l'inscription : [Λεύκιος Κορνήλιος Ποπλίου υἱὸς] στρατηγὸς ὕπατος Ῥωμαίων —. Je n'ai garde, pourtant, de recommander cette restitution. Deux raisons me l'interdisent. En premier lieu, si la lettre avait été écrite en Asie par L. Scipio, on ne voit pas ce qu'on pourrait, dans l'adresse, ajouter à son nom[3]; on ne voit pas à qui les Hérakléotes auraient engagé « leur foi » en même temps qu'au consul; bref, on ne saurait comment remplir le vide de la l. 2. En second lieu, il est inadmissible que L. Scipio ait fait aux Hérakléotes

1. Henzen écrit (*Annali, ibid.* 143) : « Maeandrum amnem transgressus non est (L. Scipio) neque civitates trans eum sitas legatos consuli misisse Livius narrat... Caria enim trans Maeandrum sita duces Antiochi nondum excessisse credo. » Il est vrai que L. Scipio ne paraît pas avoir franchi le Méandre, mais il est tout à fait inexact que la région située au sud du fleuve ait continué, après la bataille de Magnésie, d'être occupée par les troupes d'Antiochos. Ce que T. Live (XXXVII, 13, 2; 13, 4) rapporte (d'après Polybe) de la demande de secours adressée par les Alabandiens à Manlius montre qu'Alabanda, déjà passablement éloignée du Méandre, avait formé des relations d'amitié avec les Romains avant la venue de Manlius dans le pays. — Sur l'empressement que mirent les villes grecques de la Petite-Asie à se rendre aux Romains, cf. Niese, II, 745-746.

2. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'Héraklée-du-Latmos était toute proche de la côte (voir le croquis topographique donné par Rehm, *Delphinion in Milet*, 353). La reddition de la ville pourrait avoir fait suite à la bataille navale de Korykos (sur les grandes conséquences de cette bataille, cf. Niese, II, 720). On voit par T. Live (= Pol.) que, dans l'été de 190, la plupart des places maritimes situées au sud de Mykale obéissaient aux Romains (XXXVII, 16, 2) : *civitates quas praetervectus est* (C. Livius allant en Lycie), *Miletus, Myndus, Halicarnassus, Cnidus, Cous imperata enixe fecerunt;* cf. 17, 3. Il semble que, sur cette côte, Iasos ait été presque seule à leur résister (17, 3). Il n'y aurait donc nulle témérité à supposer que les Hérakléotes firent *deditio* à l'un des deux amiraux romains, C. Livius ou L. Aemilius Regillus, qui opérèrent dans les eaux d'Asie en 191 et 190.

3. La même objection vaudrait naturellement contre l'attribution de la lettre à Manlius, si l'on supposait la lettre écrite avant l'arrivée en Asie des dix légats; ceci n'a point échappé à Henzen : *Annali, ibid.* 145.

la déclaration qui se trouve aux l. 10-11 : συγχωροῦμεν δὲ ὑμῖν τήν τε ἐλευθερίαν κτλ., et leur ait garanti l'ἐλευθερία et l'autonomie. A son départ d'Asie, dans l'été de 189, L. Scipio ignorait encore de quelle façon serait réglé le sort des cités helléniques qui s'étaient données aux Romains. La question regardait le Sénat[1] et ne regardait que lui. Le consul n'avait pas le droit d'anticiper sur la décision des *Patres*, dont les intentions lui demeuraient inconnues.

Ainsi donc, la lettre n'est pas plus l'ouvrage de L. Scipio que de Cn. Manlius. Elle n'a été écrite ni par l'un ni par l'autre des deux consuls qui commandèrent en Asie. Et, par suite, il faut admettre qu'elle fut écrite, non point en Asie, mais à Rome, non point à l'époque où les Hérakléotes ouvrirent leurs portes aux Romains, mais plus tard, et qu'elle répond à une démarche faite, non auprès du « commandant des forces romaines »[2], mais auprès du gouvernement romain. Le στρατηγὸς ὕπατος anonyme n'est pas « un général en campagne », comme le voulait Waddington[3] à la suite de Henzen, mais un consul résidant à Rome, qui parle au nom du Sénat.

Polybe nous apprend[4] qu'au cours de l'année 189, presque toutes les cités grecques d'Asie, imitant l'exemple donné par Eumènes et par les Rhodiens, envoyèrent à Rome des ambassades qui devaient recommander leurs intérêts au Sénat : car « c'est sur le Sénat que reposaient tous leurs espoirs; c'est de lui que dépendait leur sort à toutes »[5]. Que, parmi ces ambassades, il s'en soit trouvé une d'Héraklée-du-Latmos, c'est une hypothèse presque nécessaire. Comment Héraklée n'aurait-elle pas, en ces conjonctures critiques, tenu la même conduite que les villes helléniques de son voisinage? Comment aurait-elle, seule ou presque seule, négligé de

1. On sait qu'elle donna lieu, dans la curie, à la longue discussion où prirent part contradictoirement Eumènes et les Rhodiens : Pol. XXI, 18-4 — 23, 12. Pour la décision du Sénat, ci-après, p. 248, note 1.

2. Waddington, *Inscr. d'Asie Mineure*, III, n. 588, p. 197.

3. Waddington, *ibid.*

4. Pol. XXI, 17, 11 ; cf. 18, 1.

5. Pol. XXI, 18, 1, *s. f.* ; διὰ τὸ καὶ πᾶσιν τότε καὶ πάσας τὰς ὑπὲρ τοῦ μέλλοντος ἐλπίδας ἐν τῇ συγκλήτῳ κεῖσθαι.

gagner les bonnes grâces des *Patres?* Or, son meilleur titre à leur bienveillance, c'était l'empressement qu'elle avait mis à se soumettre aux Romains lors de la guerre contre Antiochos. Si les Hérakléotes députèrent à Rome (et l'on n'en saurait guère douter), le premier soin de leurs ambassadeurs dut être de renouveler au Sénat lui-même la déclaration de *deditio*, précédemment faite à son représentant, le chef de l'armée romaine d'Asie. C'est à cette seconde déclaration que se rapporteraient les passages, cités plus haut, de notre texte lapidaire, et notamment la phrase (l. 14-15) ἀποδεχόμεθα δὲ καὶ τὰ παρ' ὑμῶμ φιλάνθρωπα καὶ τὰς πίστεις. Un renseignement que nous devons encore à Polybe confirme cette interprétation. L'historien nous dit[1] qu'aux députations des « cités autonomes » helléniques, le Sénat fit connaître (dans l'été de 189)[2] qu'il accordait le maintien de leurs libertés à celles de ces cités qui s'étaient rangées sans défaillance au parti des Romains pendant la dernière guerre. On voit combien cette décision est conforme à ce que nous lisons aux l. 10-12 de la lettre aux Hérakléotes : συγχωροῦμεν δὲ ὑμῖν τήν τε ἐλευθερίαγ καθότι καὶ ταῖς ἄλλαις πόλεσιν, ὅσαι ἡμῖν τὴν ἐπιτροπὴν ἔδωκαν, ἔχουσιν ὑ[φ' αὑτοὺς κτλ.].

Je tiens donc pour extrêmement probable que cette lettre est la réponse adressée à une ambassade d'Héraklée par le consul qui présidait le Sénat lorsqu'y fut reçue cette ambassade. Elle rentre dans la même catégorie que la lettre du préteur M. Valerius (Messalla) aux Téiens et celle du consul ou préteur

1. Liv. (P.) XXXVII, 55, 4 : *auditae deinde et aliae legationes ex Asia sunt, quibus omnibus datum responsum decem legatos more maiorum senatum missurum ad res Asiae disceptandas componendasque;* (5) *summam tamen hanc fore* — (6) *ceterae civitates Asiae — quae vectigales Antiochi fuissent, eae* liberae atque immunes *essent.* (La traduction de T. Live reproduit ici le texte de Polybe avec plus de fidélité que le résumé de l'épitomateur (XXI, 24, 4 sqq. = Exc. de legat., pars II, § 18, p. 257 De Boor), comme l'ont remarqué Nissen (*Krit. Unters.* 199-200) et Niese (II, 758, 1); l'extrait de Polybe ne parle pas de la déclaration faite par le Sénat aux représentants des villes grecques; et cette déclaration devient, dans cet extrait (XXI, 24, 8), une partie de l'instruction générale donnée aux dix commissaires qui seront envoyés en Asie). On complétera le texte, ici transcrit, de T. Live au moyen de Polybe, XXI, 46, 2 (décision de Cn. Manlius et des Dix, qui ne fait guère que reproduire la déclaration du Sénat) : ὅσαι μὲν τῶν αὐτονόμων πόλεων πρότερον ὑπετέλουν Ἀντιόχῳ φόρον, τότε δὲ διεφύλαξαν τὴν πρὸς Ῥωμαίους πίστιν, ταύτας μὲν ἀπέλυσαν τῶν φόρων = Liv. (P.) XXXVIII, 39, 7. Cf. Niese, II, 759.

2. L'arrivée à Rome d'Eumènes, des députés rhodiens et de la plupart des ambassades grecques eut lieu, selon Polybe (XXI, 18, 1), ἤδη τῆς θερείας ἐνισταμένης. La décision du Sénat est sensiblement plus récente.

[C.] Licinius aux Amphiktions de Delphes [1]; elle est destinée à notifier aux Hérakléotes, sous une forme résumée, le sénatus-consulte qu'a voté le Sénat après avoir entendu leurs représentants. Et, les choses étant ainsi, la restitution de la l. 2, objet de tant d'essais infructueux, n'offre plus de difficulté. La lettre de M. Valerius commence par ces mots : Μᾶρκος Οὐαλάριος Μάρκου στρατηγὸς καὶ | δήμαρχοι καὶ ἡ σύγκλητος Τηίων τῆι βουλῆι καὶ τῶι | δήμωι χαίρειν. C'est un *praescriptum* de même sorte qu'on rétablira en tête de l'inscription du Louvre : [N.] στρατηγὸς ὕπατος Ῥωμαίων | [καὶ δήμαρχοι καὶ ἡ σύγκλητ]ος Ἡρακλεωτῶν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δή[μωι | χαίρειν] [2].



Il resterait à savoir comment s'appelait le consul mentionné à la l. 1. Je me hâte de dire qu'on ne peut ici aboutir à rien de certain; du moins est-il possible de circonscrire le problème.

1. Viereck, II = *Sylloge*², 279. Pour la lettre de Licinius aux Amphiktions (*BCH*, 1894, 249), cf. les observations que j'ai présentées dans cette *Revue*, ci-dessus, p. 77 et suiv.

2. A cette restitution l'on ne peut opposer que deux objections : 1° Le mot Ῥωμαίων ne devrait pas être joint au titre consulaire dans une lettre expédiée de Rome. « Cet ethnique, ai-je dit moi-même (*Revue*, p. 79, note 1), ne se rencontre pas d'ordinaire dans les documents rédigés à Rome. » Telle est, en effet, la règle; mais elle souffre des exceptions. Tout récemment, M. A. Plassart a bien voulu m'en signaler une : M. Bourguet a retrouvé à Delphes un nouveau fragment de la lettre de Sp. Postumius (Albinus) (Viereck, X) aux Delphiens; or, ce fragment donne à Postumius (pr. 189) le titre de στρατηγὸς Ῥωμαίων. On peut expliquer les anomalies de cette sorte en supposant que l'ethnique a été ajouté, en Grèce, au document original par ceux qui en firent établir la transcription lapidaire; en tout cas, l'objection résultant de la présence de cet ethnique doit être écartée. — 2° Dans le marbre d'Héraklée, il est impossible de suppléer καὶ στρατηγοί entre Ῥωμαίων et καὶ δήμαρχοι. Or, comme je l'ai indiqué ailleurs (*Revue*, p. 79, note 2), l'exemple des *praescripta* de même sorte rédigés en latin (cf. Mommsen, *Staatsr.* II³, 314, 1; 330) donne à croire que la mention des préteurs devait régulièrement précéder celle des tribuns : c'est pourquoi j'ai voulu faire place au mot στρατηγοί dans l'intitulé de la lettre de Licinius aux Amphiktions (*Revue*, p. 79). Mais le titre de στρατηγός étant commun aux consuls et aux préteurs, il est très naturel que, dans les actes en grec, le στρατηγὸς ὕπατος (consul) ait été seul nommé, comme représentant à lui seul les deux collèges de magistrats : remarquer à ce propos, dans le décret amphiktionique publié par G. Blum (*BCH*, 1914, 26), la phrase (l. 24-26; cf. l. 15-16) : ἐπεπρέσβευκεν πρός τε τὴν σύγκλητον Ῥωμαίων καὶ τοὺς στρατηγοὺς καὶ δημάρχους, où le mot στρατηγοί semble bien désigner à la fois les consuls et les préteurs. La restitution du *praescriptum* de la lettre aux Amphiktions demeurera malheureusement incertaine aussi longtemps qu'on ignorera la date de cette lettre et qu'on n'aura point identifié [C. ?] Licinius; mais je dois dire qu'un supplément tel que : [Γάϊ|ος (?) Λικίνιος Μαάρ|κου υἱὸς στρατηγὸς Ῥωμαίων καὶ δήμαρχ|οι καὶ ἡ σύγκλητος — me paraîtrait maintenant fort acceptable.

Du printemps de 189 jusque vers décembre de la même année [1], c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en fonctions des consuls de 188, il n'y eut pas de consul à Rome. En effet, Cn. Manlius et M. Fulvius, partirent, l'un pour l'Asie, l'autre pour l'Aitolie, avant l'été de 189 [2], et ne revinrent de leurs « provinces » que longtemps après l'expiration de leur charge [3]. En conséquence, il faut rapporter la démarche faite par les Hérakléotes à Rome ou, tout au moins, la réponse qu'ils reçurent du gouvernement romain, soit aux premiers mois de 189, avant le départ de Cn. Manlius et de M. Fulvius, soit à l'hiver de 189/188, après l'entrée en fonctions de M. Valerius Messalla et de C. Livius Salinator (coss. 188). De ces deux dates, c'est manifestement la seconde qu'il convient de préférer.

Cela résulte de la phrase συγχωροῦμεν δὲ ὑμῖν τήν τε ἐλευθερίαγ κτλ. La décision du Sénat concernant les cités grecques d'Asie ne fut prise, nous l'avons vu, que dans l'été de 189. Ce n'est donc point avant ce temps-là qu'Héraklée put obtenir des *Patres* la garantie de son autonomie; d'où il suit que la réception de ses ambassadeurs par le Sénat fut certainement postérieure au départ de Cn. Manlius et de M. Fulvius. Dès lors, il semble nécessaire d'admettre que les Hérakléotes ne députèrent à Rome qu'après la plupart des autres villes d'Asie, à une date avancée de l'année 189, probablement dans le courant ou vers la fin de l'été. Le Sénat donna audience à leurs représentants au début de la nouvelle année consulaire [4], et l'un des consuls de 188 leur fit, sur son ordre, la réponse écrite que nous possédons. C'était donc le nom de M. Valerius ou de C. Livius qui avait place, dans le *praescriptum*, avant le titre στρατηγὸς ὕπατος Ῥωμαίων.

1. Pour cette date, cf. Matzat, *Röm. Zeitrechn.* 210.

2. Pour l'arrivée de Manlius en Asie, cf. ci-dessus p. 244, note 1. M. Fulvius semble avoir débarqué en Illyrie vers la fin du printemps; cf. Pol. XXI, 26,4 : ἄτε θέρους ὄντος.

3. D'après la tradition annalistique (Liv. XXXVIII, 35,1), M. Fulvius serait rentré à Rome avant la fin de l'année 189, pour présider aux élections consulaires. Mais cette tradition est inconciliable avec celle de Polybe, comme l'a montré Nissen, *Kr. Unters.* 206; cf. Niese, II, 770,1. Fulvius passa en Grèce l'hiver de 189/188; c'est alors qu'il réduisit la ville de Samé dans l'île de Képhallénie (Liv. = Pol. XXXVIII, 28,7—29,11).

4. Les ambassadeurs auraient été, comme il arrivait souvent, *ad novos consules reiecti* (cf. Mommsen, *Staatsr.* III, 1155 et note 4; Büttner-Wobst, *De legationibus... Romam missis*, 26).

Les dernières lignes du texte renferment une indication qui paraît bien s'accorder avec ces conclusions chronologiques. On y voit (l. 16-17) que les Hérakléotes étaient ou risquaient d'être vexés par quelque cité du voisinage [1] et qu'ils avaient demandé au Sénat de les protéger. Il semble, au premier moment, surprenant qu'ils n'aient pas plutôt sollicité l'assistance du consul Manlius, alors présent en Asie. Mais, précisément, dans l'été de 189, Manlius n'était point là pour les entendre : il guerroyait au loin contre les Gallogrecs. On s'explique que, sans attendre son retour, qui n'eut lieu que vers la mi-automne [2], le peuple d'Héraklée, jugeant le danger pressant, ait recouru, pour s'en mettre à couvert, aux bons offices du Sénat.

Si l'interprétation que j'ai proposée de la lettre aux Hérakléotes est exacte, la forme donnée, dans le *praescriptum*, au titre consulaire tranche une question longtemps controversée.

« A Rome, disait Waddington [3], il ne pouvait y avoir de στρατηγὸς ὕπατος. » Et, dans ces dernières années, cette opinion a repris faveur. On a soutenu qu'à Rome, dans les « actes officiels » du Sénat, le titre de *consul* n'avait jamais été traduit que par ὕπατος ; que στρατηγὸς ὕπατος n'était qu'une « appellation populaire, usitée seulement en Grèce » ; et que cette appellation n'avait trouvé place que dans les documents rédigés par

1. C'est la seule explication raisonnable des mots (l. 17) ὅπως μηδεὶς ὑμᾶς παρενοχλῆι. On sait de reste qu'à l'époque dont il s'agit, presque toutes les villes grecques d'Asie étaient en querelles (cf. Pol. XXI, 46,1). Sur la guerre que firent en commun les Milésiens et les Hérakléotes aux Magnètes et aux Priéniens (vers 196?), cf. Rehm, *Delphinion*, n. 148, p. 347, 361 ; sur celle qui éclata plus tard (vers 180?) entre Héraklée et Milet, *ibid.* n. 150, p. 361, 354. — On a exprimé (*Rev. de Philol.* 1899, 281) l'hypothèse singulière (acceptée par G. Colin, *Rome et la Grèce*, 203) qu'Héraklée « pouvait être menacée par les Rhodiens, qui avaient obtenu la Lycie et la Carie jusqu'au Méandre ». C'est oublier qu'en ce temps-là, bien loin de rien entreprendre contre elles, les Rhodiens demandaient que les anciennes villes « autonomes » fussent gratifiées d'une entière indépendance (cf. Pol. XXI, 22,7 sqq.; 23,10). Comment, d'ailleurs, les Rhodiens, alors si étroitement unis aux Romains et qui en attendaient de si grands avantages, eussent-ils « menacé » une ville qui avait fait *deditio* à ceux-ci ? Ajoutons qu'un peu plus tard on constate justement l'existence d'une συμμαχία formée entre les Rhodiens et les Hérakléotes (Rehm, *ibid.* n. 150, p. 361).

2. Liv. (P.) XXXVIII, 27, 9.

3. *Inscr. d'Asie Mineure*, III, n. 688, p. 197.

des Grecs ou par « des généraux romains s'adressant à des Grecs »[1]. La suscription de la lettre aux Hérakléotes donne à cette doctrine un démenti formel et précis. Cette lettre a été écrite à Rome et certainement dans les bureaux de la questure. Elle n'a pour objet que de faire connaître à un peuple étranger les décisions du Sénat qui le concernent; elle n'est que le résumé d'un sénatus-consulte. On la doit regarder comme un acte du Sénat, car le consul n'est ici que le porte-parole des *Patres*, et le Sénat lui-même est nommé dans l'intitulé. Or, le consul y porte le titre de στρατηγὸς ὕπατος : tant il est vrai qu'à l'époque ancienne, telle était à Rome, dans les actes publics traduits en grec, son *appellatio sollemnis*[2], dont ὕπατος, qu'on ne trouve à cette époque dans aucun *praescriptum*, n'était que l'abréviation.

IX

Le précieux décret de la ville thrace de Dionysopolis *(Baltschik)* en l'honneur d'Akornion[3] — décret où sont mentionnés le roi de Dacie Byrebista, C. Antonius (Hybrista), proconsul de Macédoine en 62-60, et Cn. Pompée, salué du titre d'*imperator* après les combats de Dyrrhachion — renferme un passage (l. 25-26) qui n'a été jusqu'ici ni bien compris ni bien restitué. L'excellente revision qu'Ern. Kalinka[4] a faite du document depuis les publications de Latyschew et de Dittenberger permettait cependant de le tirer au clair.

Dittenberger a rétabli comme il suit les l. 22-29 du décret :

L. 22 νεωστ]ί τε τοῦ βασιλέως Βυρεβίστα πρώτου καὶ [με-
γίστου γεγ]ονότος τῶν ἐπὶ Θράκης βασιλέων καὶ πᾶσ[αν
τήν τε πέρα]ν τοῦ ποταμοῦ καὶ τὴν ἐπὶ τάδε κατεισχη-

1. P. Foucart, *Rev. de Philol.* 1899, 255-256, 259.
2. C'est d'ailleurs ce qui résulte encore d'une série de preuves que je produirai dans un travail spécial.
3. Dittenberger, *Sylloge*², 342. Les éditeurs des *Inscr. gr. ad res Roman. pertinenens* (I, 662) se sont bornés, avec leur abnégation accoutumée, à reproduire le texte de Dittenberger.
4. Ernst Kalinka, *Ant. Denkmäler in Bulgarien*, n. 95, p. 86-94 (fac-similé).

κότος παραγε]νόμενος καὶ πρὸς τοῦτον ἐν τῇ πρώτῃ καὶ μ[ε-γίστῃ βασιλ(ε)]ίᾳ τὰ βέλτιστα κατεργάζεται τῇ πατρίδι λέ-γων ἀεὶ καὶ] συνβουλεύων τὰ κράτιστα καὶ τὴν εὔνοιαν τοῦ [βα-σιλέω]ς πρὸς τὴν τ[ῆ]ς πόλεως σωτη[ρί]αν προσπαραμ[υ-θού]μενος κτλ.

On voit assez que les l. 25-26 n'offrent point de sens satisfaisant. Dittenberger interprète βασιλεία par *terra regis imperio subiecta*, et renvoie au passage suivant du décret de Chersonésos en l'honneur de Diophantos (l. 12-13) : καὶ Σαύμακον — — λαβὼν ὑποχείριον εἰς τὰν βασιλείαν ἐξαπέστειλε [1]. Dans ce dernier texte, il est bien vrai que le mot βασιλεία désigne l'« empire » de Mithradates ; mais comment lui donner la même acception dans le décret pour Akornion ? Comment ce citoyen de Dionysopolis serait-il allé trouver Byrebista dans sa πρώτῃ καὶ μεγίστῃ βασιλείᾳ ? A tout le moins faudrait-il que βασιλεία eût le sens de « province », ce qui n'est pas possible. Il est donc sûr que ce mot n'a rien à faire ici.

Les restitutions proposées par Latyschew [2] n'étaient pas plus heureuses. Il écrivait : παραγε]νόμενος καὶ πρὸς τοῦτον ἐν τῇ πρώτῃ καὶ μ[ετ'| ἄλλων καὶ ἰδ]ίᾳ κτλ. ; et encore : ἐν τῇ πρώτῃ καὶ μ[ε|γίστῃ πόλει..... λ]ίᾳ. Le second supplément est tout à fait fantaisiste ; le premier, comme le remarquait Dittenberger [3], a le défaut d'être inintelligible.

Au surplus, ce qui condamne toutes ces tentatives, c'est qu'il n'a point été tenu compte des *spatii rationes* par les premiers éditeurs. Au témoignage de Kalinka et comme le montre le fac-similé qu'il a publié, il n'y a place ni pour βασιλ(ε)]ία au début de la l. 26, ni pour παραγε]νόμενος au début de la l. 25. On doit lire γε]νόμενος au lieu de παραγε]νόμενος, et substituer à βασιλεία ou βασιλία un mot plus court se terminant en δια.

Partant de ces observations, Kalinka propose : γε]νόμενος καὶ πρὸς τοῦτον ἐν τῇ πρώτῃ καὶ με|[γίστῃ ἰ]δίᾳ κτλ [4]. Le malheur est que

1. *Sylloge* [2], 326 avec la note 27. La traduction de βασιλεία par « résidence royale », qu'avaient proposée Egger et P. Foucart, est inadmissible, comme l'a justement observé Dittenberger.

2. *Journ. du Minist. de l'Instr. publique*, 1896 (en russe).

3. *Sylloge* [2], 342, not. 11.

4. *Ant. Denkm. in Bulgarien*, p. 89, cf. 93.

ἐν τῇ πρώτῃ καὶ μεγίστῃ ἰδίᾳ n'a pas de sens. Pour arranger les choses, le même savant imagine qu'après μεγίστῃ le mot τάξει est sous-entendu[1]. Mais c'est ce qu'on n'admettra guère; et le fâcheux ἰδίᾳ reste toujours sans explication.

Il suffira, pour sortir d'embarras, d'une correction légère, du changement de Δ en Λ, et de l'addition d'une lettre. On écrira : γε]νόμενος καὶ πρὸς τοῦτον ἐν τῇ πρώτῃ καὶ με[γίστῃ φι]λίᾳ κτλ. Akornion obtint du roi Byrebista le titre aulique de πρῶτος καὶ μέγιστος φίλος[2]. Dittenberger, avec son ordinaire sagacité, avait entrevu la vérité lorsqu'il faisait cette remarque : « πρώτῃ καὶ μεγίστῃ hic sollemnis quidam titulus honorarius esse videtur »; et, de son côté, Kalinka avait bien démêlé le sens général de la phrase quand il suppléait mentalement τάξει. La particule καί, avant πρὸς τοῦτον, indique, comme l'a vu Dittenberger[3], qu'Akornion avait été en faveur auprès du prédécesseur de Byrebista : c'est ce que rappelaient les l. 5-9 du décret, où les mots τὸν πατέρα désignent vraisemblablement le père du roi régnant. Mais ces lignes sont trop mutilées pour qu'il y ait intérêt à en essayer la restitution[4].

Maurice HOLLEAUX.

Versailles, 2 avril 1917, jour où la République des États-Unis s'est jointe à la République française contre « l'ennemi commun de la Liberté ».

Erratum. — Ci-dessus, p. 77, avant-dernière ligne : lire [ὕπατ]οι au lieu de [ὕπα]τοι. — P. 79, l. 15 : lire [Γ]άιος Λικίννιος κτλ. — Même page, l. 20 : lire [Γάι]ος Λικίνιος κτλ. — P. 83, lire ΣΤΡΑΤΗΓΟΝ.

1. *Ibid.* p. 93 : « γενόμενος καὶ πρὸς τοῦτον ἐν τῇ πρώτῃ καὶ μεγίστῃ (τάξει) vgl. τὴν πρώτην, ἀπὸ πρώτης, κατὰ πρώτας. » Je ne comprends pas le sens de ce rapprochement.

2. La dignité de πρῶτος φίλος se rencontre, comme on sait, chez les Antigonides, les Lagides, les Séleucides, les rois du Pont et les Arsakides. Voir l'index des *Or. gr. inscr.*, au mot φίλος. (Pour les Séleucides, cf. Liv. (P.) 33, 41, 8 : *insignium regis amicorum*; I Makk. 10, 65; 11,27). Noter le titre de πρῶτος καὶ προτιμώμενος φίλος dans la monarchie cappadocienne de Tarkondimotos (*Or. gr. inscr.* 754); cf. Ad. Wilhelm, *Beitr. zur griech. Inschriftenkunde*, 309, S. 120. — D'autre part, la πρώτη καὶ μεγίστη φιλία, dont est honoré Akornion, remet en mémoire cette phrase du décret voté par les auxiliaires crétois de Ptolémée Philométor en l'honneur d'Aglaos de Kos (*Arch. f. Papyrusf.* VI, p. 9, l. 3-5) : τῆς μεγίστης τιμῆς καὶ προαγωγῆς ἠξιώμενος παρὰ βασιλ[εῖ] Πτολεμαίωι.

3. *Ibid.* not. 10.

4. Celle de Dittenberger, très plausible en soi, est en grande partie contredite par les lectures nouvelles de Kalinka. — A la l. 15 de l'inscription, je note qu'il faut sans doute remplacer ἐπικληθείς par παρακληθείς.

NOTES LATINES

IV. Sur la forme prise par les aspirées indo-européennes en italique commun (lat. *f*, *b*; *f*, *d*, etc.).

Dans une note sur le latin *formica (MSL.*, t. XX, 1916, p. 115), M. A. Meillet, renonçant à l'ancienne théorie qu'il admettait lui-même avec l'ensemble des linguistes (v. p. ex. *MSL.,* t. XIII, 1904, pp. 215-217 « A propos du latin *barba* », cf. aussi A. Ernout, *MSL.*, t. XIII, 1905, pp. 335-340), enseigne que « c'est... par l'intermédiaire » β[2] « *que* i-e. * *bh* a passé à italique *f* ». Il étend naturellement cette proposition aux autres aspirées sonores de l'indo-européen *(dh*, g_1h, $g_2^{w}h$*)* puisqu'il ajoute plus bas : « le fait que les sonores aspirées indo-européennes sont représentées par des sourdes à la fois en grec et en italique n'apporte aucun appui à l'hypothèse d'une parenté particulière de ces deux dialectes ; c'est à tort que le fait a été souvent invoqué. »

Il n'est pas question, cela va de soi, de contester à M. A. Meillet, que par exemple la sourde φ (c'est-à-dire $p+h$) du gr. φέρω et la sourde *f* du lat. *fero* « résultent... », comme il le dit, « de deux procès distincts ». Mais le mot « distincts » ne devrait pas exclure l'idée d'une évolution strictement parallèle jusqu'à un certain stade (celui où les aspirées sourdes se sont transformées en spirantes sourdes : $p+h$ en *f*, etc...). Ce parallélisme au fond n'a pas grande importance au point de vue de la parenté dialectale de l'italique et de l'hellénique, puisqu'il suffirait de penser, si on l'admet, que ces deux dialectes ne se ressemblent tant sur ce point de leur préhistoire phonétique que parce qu'ils se sont imposés, dans la péninsule des Balkans et dans celle des Apennins, à des populations de langue non indo-européenne ayant les mêmes habitudes articulatoires au point de vue du *mode d'articulation* des occlusives, habitudes différentes de celles de l'indo-européen.

1. Cf. *Revue*, t. XVIII, 1916, pp. 248-252.

2. Spirante bilabiale sonore du grec moderne : $b = v$ de l'espagnol, etc. . De même, dans ce qui suit, δ, γ ; θ, φ désigneront (sauf dans les mots du grec ancien) des spirantes (sonores et sourdes). La spirante gutturale sourde sera notée par *x* (espagnol).

En revanche, la thèse de M. A. Meillet augmenterait, au lieu de diminuer, ce semble, le nombre des suppositions nécessaires pour expliquer l'état de choses latin et italique en général.

Ou bien, en effet, il faut séparer complètement la préhistoire phonétique du latin de celle des autres dialectes italiques et recourir, de plus, à une explication du processus *$bh >$ *$\beta > f$, etc., qui n'est que simplement imaginable; ou bien, si l'on ne s'y résignait pas, on se verrait contraint d'admettre une marche de l'évolution vraiment compliquée, sinueuse et peu conforme aux enseignements de la phonétique générale.

1re hypothèse : au point de vue de l'évolution des aspirées sonores indo-européennes, le latin est complètement indépendant des autres dialectes italiques.

Sans doute, si le latin était seul attesté, on pourrait expliquer *directement :*

(TRAITEMENT INTÉRIEUR.)

1. *nebula* et *nimbus* par * *neβola* et * *nemβos*, de * *nebhᵒlə* et * *nembhos* [1]
2. *medius* et *(of-fend-(ix)* par **meδios* et *(ob)-fenδ-*, de **medhyos* et * *bhendh-* [1]
3. *ueho* et *lingō* par * *weγō* et * *linγō*, de * *weg₁hō* et * *ling₁h-* [1].
4. *niuem* et *ninguit* par * *niγᵘem* et * *ninγᵘeti*, de * *snigᵘ₂h-* et * *singᵘ₂h-* [1]

Il suffirait alors d'expliquer comment il se fait qu'on a :

(TRAITEMENT A L'INITIALE.)

1. *ferō*, de indo-europ. * *bhérō* (skr. *bhárāmi*, etc...) en passant par le * *βerō* supposé.
2. *fūmus*, de indo-europ. * *dhūmos* (skr. *dhūmáḥ*, etc.) en passant par le * *δūmos* supposé.
3. *humus*, de indo-europ. * *g₁homos* (cf. gr. χαμαί, etc...) en passant par le * *γomos* supposé.
4. *formus*, de indo-europ. * *gᵘ₂hormos* (cf. θερμός, skr. *gharmáḥ*) en passant par le * *γᵘormos* supposé.

Le postulatum nouveau serait, en effet, réduit au minimum et pourrait se formuler de la façon suivante :

Les spirantes sonores *β, *δ, *γ, *γᵘ (issues de **bh*, **dh*, **g₁h*, *gᵘ₂h*), s'étant trouvées, à l'initiale des mots, *en position forte,* sont devenues,

1. Sans autre intermédiaire.

de douces qu'elles étaient comme toutes les sonores d'origine, des spirantes fortes; et comme, dans les langues indo-européennes, le caractère de sourdes accompagne normalement celui de fortes (et celui de sonores, celui de douces), ces spirantes sonores fortes (*B, *Δ, *Γ, *$Γ^w$) ont abouti aux spirantes sourdes attestées : *f*, *θ > *f*, *x* > *h*, *x^w > *f*.

On notera toutefois que, pour les cas 2, 3 et 4, on serait bien embarrassé de dire si *ðūmos « fumée », *γomos « terre » et $γ^w$ormos « chaud » sont tout d'abord devenus *θūmos, *xomos *x^wormos [1] ou si, au contraire, ils ont abouti d'abord à *βūmos, *homos, *h^wormos pour arriver aux résultats connus *fūmus*, *humus*, *formus*, la première supposition étant, au reste, plus vraisemblable en soi que la seconde.

Mais il n'est pas croyable que personne se décide jamais à séparer ainsi le latin de l'ensemble des parlers italiques, ce qui reviendrait à dire que les aspirées sonores de l'indo-européen n'avaient subi aucune transformation avant l'époque proprement latine, en un mot qu'elles étaient encore intactes dans la période de l'italique commun [2]. Ce n'est pas, au reste, la conception de M. A. Meillet puisqu'il parle, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de : « italique *f* » (par rapport à indo-européen * *bh*).

2ᵉ hypothèse : au point de vue de l'évolution préhistorique des aspirées sonores indo-européennes, il ne faut faire aucune distinction entre le latin et les autres langues italiques, et pourtant il faut admettre l'idée que ces aspirées sonores ont passé par un stade où elles étaient spirantes sonores avant d'arriver à celui de spirantes sourdes qu'elles ont atteint (ou dépassé) à l'époque historique.

Dans cette supposition, non seulement :

(TRAITEMENT A L'INITIALE.)

1. italique **fer-* (ombr. *ars-ferlur*, etc...) proviendrait de **bher-* par un ancien **βer-*.
2. italique **fē-* (ombr. FELIUF, etc..., gr. θή-σατο) proviendrait de **dhē-* [3] par un ancien **ðē-*.
3. italique **horto-* (osq. HÚRZ, lat. *hortus*, etc...) proviendrait de **ghorto-* [3] par un ancien **γorto-*.
4. italique **fau-* (ombr. *foner* « fauentes », etc...) proviendrait de *g_2^w*hau-* [3] par un ancien *$γ^w$*au-* [4];

1. D'où *fūmus*, *humus*, *formus* directement.
2. Comme elles l'étaient à l'époque italo-celtique.
3. Sans qu'on puisse dire si **ðē-* était d'abord devenu **βē-* ou **θē-*, d'où *fē-*, **γorto-* d'abord **xorto-* ou directement **horto-* *$γ^w$*au-* d'abord *x^w*au-* ou d'abord **βau-*.
4. Cf. v. sl. *gově-ti* εὐλαβεῖσθαι (Meillet, *MSL.*, t. VIII, p. 280).

mais de plus :

(TRAITEMENT A L'INTÉRIEUR.)

1. italique *$f\bar{u}f\bar{a}$- (osq. FUFANS, cf. lat. *-bant*) proviendrait de *-bh($\bar{a}$)-* par un ancien -β($\bar{a}$)- [1].
2. italique * *mefia-* [2] (osq. MEFÍAÍ, etc...) proviendrait de * *medhyā-* par un ancien * *meδiā-*.
3. italique *weh- (osq. *uehia*, etc...) proviendrait de rac. *$weg_{1}h$- par un ancien *$we\gamma$-.
4. italique *wox^{w} (ombr. VVFETES « votis ») proviendrait de *$wog^{w}_{2}h$- par un ancien *$wo\gamma^{w}$-.

Ceci contraindrait à supposer que non seulement *β, *δ *γ, *γ^{w} seraient (comme en latin) devenus *f, *θ, *x, *x^{w} (d'où f, f, h, f) *à l'initiale*, pour la raison qu'on a donnée plus haut, sans conviction du reste, mais à admettre encore que le même fait d'assourdissement s'est produit en position intervocalique (et intersonantique, cf. osq. *anafriss*) sans que, cette fois, on puisse invoquer la raison indiquée, bien au contraire. Autrement dit, un type indo-européen

(intervocalique) *-abha-*, (intersonantique) *-abhra-*, etc.,

aurait d'abord été (en italique commun) :

-aβa- *-aβra-*

avant d'être (en osque, ombrien, etc...) :

-afa- *-afra-*

pour revenir (en latin) à :

-aβa- d'où *-aba-* (type *nebula*) *-aβra-* d'où *-abra-* (lat. *imbri-um* gén. plur.), etc...

La sonore indo-européenne serait devenue une sourde en italique commun pour redevenir à nouveau une sonore en latin et cela, dans une position où la phonétique générale enseigne au contraire que toutes les consonnes, même les plus solides d'entre elles, les occlusives sourdes, tendent à s'affaiblir, souvent même à se sonoriser au contact des éléments sonores (voyelles et sonantes) qui les flanquent de part et d'autre, comme c'est réellement le cas des occlusives sourdes dans la plupart des langues issues du latin (finale *-ātum*, espagn. *-ado*, etc...) et en germanique commun, pour les spirantes sourdes intervocaliques (y compris *s*) en dehors de l'exception dont rend compte la « loi de Verner ».

1. β intervocalique.
2. Dans les cas 2 et 4, le latin interdit de poser pour l'italique autre chose que θ et x^{w}.

L'exemple du germanique invite, du reste, à tenir compte aussi du traitement de *s* indo-européen à l'intérieur des mots en italique commun quand on veut décider quel a été celui des aspirées sonores indo-européennes dans le même idiome. D'après la comparaison de cas sûrs, tels que : osq. *egmazum* « rerum », ombr. *pracatarum* « munitarum », lat. *istārum*, etc..., tout le monde[1] enseigne que *s* indo-européen intervocalique s'était, à l'époque italique, affaibli et sonorisé en *z*. La finale italique du gén. plur. fémin. du démonstratif (indo-europ. **tắsōm*, skr. *tásām*, gr. hon. hés. τάων) était donc : *-āzōm*.

D'autre part, le germanique montre qu'il y a parallélisme entre le traitement intérieur de *z* et celui des spirantes sonores, de *s* et celui des spirantes sourdes (quand dans une langue elles arrivent à coexister).

Si donc on admettait avec M. A. Meillet que la forme italique commune de l'indo-europ. **medhyo-*, skr. *mádhyaḥ*, gr. μέσ(σ)ος, etc., par exemple, était :

**meðio-*,

comme, dans ce cas, il y aurait assourdissement de la spirante en osco-ombrien, puisqu'on a en osque MEFÍAÍ et en ombrien *uerfale*, etc., on attendrait logiquement que, par exemple, la finale italique commune *-āzōm* de gén. plur. féminin fût devenue **-asum*, et non pas (ce qu'elle est réellement) *-azum* en osque, **-asum*, et non pas (ce qu'elle est réellement) *-arum* en ombrien, le résultat latin seul étant identique dans les deux cas[2].

Il faudra donc supposer, si l'on veut maintenir la façon de voir proposée par M. A. Meillet, que non seulement il n'y a pas en italique, comme il y a en germanique, de parallélisme entre les traitements des différentes spirantes, mais encore — chose plus surprenante — que les aspirées sonores, à l'intérieur des mots, entre éléments sonores (vocaliques et sonantiques) présentent, au moins à un certain stade, une évolution inverse de celle que fait attendre la phonétique générale. Personne n'admettrait, au reste, que le traitement de l'initiale est à séparer complètement de celui de l'intérieur du mot et que, par exemple, le *f* de *fero* provient de **bh* par un stade *β dans le temps que le *b* de *imbrium*, cf. osq. *anafriss*, proviendrait lui aussi de **bh*, mais par une filière différente : **bh* > *f* pour l'osco-ombrien, **bh* > **f* > *β > *b* pour le latin.

1. Cf. p. ex. K. Brugmann, *Abrégé de gr. comp.*, p. 210.

2. Au reste, dans le cas de *-sr-* indo-européen entre voyelles, lequel est *-br-* en latin (cf. *fr-* à l'initiale), le stade -θ*r*- pour l'italique commun est rendu presque certain par l'emprunt grec λίτρα (lat. *libra*) qui représente par à peu près un italique **liθra* (quelle qu'en soit l'origine première). Une forme **liðra* expliquerait bien elle aussi le latin *libra* ; mais elle aurait été sans doute accommodée en grec sous la forme *λίδρα et non λίτρα (v. K. Brugmann, *Abrégé*, p. 60, A. Walde et E. Boisacq dans leurs dictionnaires étymologiques).

L'idée admise jusqu'ici par les linguistes, savoir que le traitement de l'initiale (*f*, *θ, *x, *x^w) n'est — pour le caractère sourd de la spirante — que la conservation de l'état italique commun et que c'est de cet état également qu'il convient de partir pour expliquer le traitement intérieur des mêmes spirantes, est donc celle qui présente le moins de difficultés et qui doit, semble-t-il, être préférée à la théorie inverse proposée par M. A. Meillet. Ce n'est, après tout, qu'une question théorique puisque les résultats attestés en latin et en osco-ombrien restent les mêmes, mais pourtant cette question ne manque pas d'intérêt.

Dans la préface qu'il avait écrite pour *Les Ibères* de M. Philipon (p. vi), H. d'Arbois de Jubainville écrivait qu'il attendait de ses élèves qu'ils pussent quelquefois le contredire. M. A. Meillet ne tiendra donc pas rigueur à l'auteur de la présente note, il l'espère, d'avoir profité, lui aussi, de ses leçons au Collège de France [1].

A. CUNY.

1. M. A. Meillet a montré lui-même dans son article *Sur la différenciation* (*MSL.*, t. XII, pp. 14 suiv.) comment s'explique (par ex.) le lat. *hast-a* en face du got. *gazd-s* (indo-eur. occid. **ghazdh-*), savoir par une filière **khasth-* > **xasθ-* > *hast-*. Si l'on applique ses vues actuelles aux cas de ce genre, **ghazdh-* aura d'abord donné *γazδ-. Mais pourquoi le *-zδ-* intérieur se serait-il assourdi avant de s'être différencié en *-zd-*? Et si l'on admet la différenciation immédiate, le résultat eût été **hūda* et non *hasta*.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXVI

AU SOMMET DE LA MADELEINE DE TARDETS[1]
(SOULE EN PAYS BASQUE)

Autre chose est étudier une inscription dans un livre imprimé ou dans un musée, mêlée à cent autres; autre chose est l'examiner à l'endroit même où les Anciens l'ont gravée, dans le milieu de terre ou de société pour lequel ils l'ont faite, et où elle devait jouer un rôle. La lire ainsi, là où pour ainsi dire elle a vécu, nous fait apercevoir en sa signification quantité de faits qui nous ont échappé tout d'abord. L'ambiance donne au texte ou au monument sa portée véritable. — Je n'ai jamais mieux compris cette vérité qu'en regardant, au sommet de La Madeleine de Tardets, la mystérieuse inscription antique encastrée à l'intérieur de la muraille de la chapelle moderne :

F A N O	
H E R A V S	
CORRITSE	IT en ligature.
HE·SACRVM	HE et VM en ligature[2].
G·VAL·VALE	
R I A N V S	Pour la bibliographie de ce texte, *Corpus*, XIII, n° 409.

Jusqu'ici, je n'avais vu dans ce texte qu'une espèce particulière de ces cent ex-voto de pierre ou de marbre, de ces dédicaces sacrées que les fidèles des régions pyrénéennes ont inscrites au nom des divinités étranges de leurs pays. J'aperçois maintenant la nature de la divinité de La Madeleine.

1. En réalité de Sorholus, cf. p. 264, n. 5.
2. Il y a à droite et en haut de la première traverse de H un trait oblique qui la continue : je doute que ce soit autre chose qu'un accident.

Nous sommes, sur ce sommet qui porte l'inscription, à 795 mètres d'altitude, à 570 mètres au-dessus du pays de culture[1]. Ce sommet isolé, assez rude par endroits, très majestueux vu d'en bas, domine un horizon considérable : la Soule en Pays Basque, l'Oloronais en Béarn sont tributaires de sa vue et pour ainsi dire de sa majesté, de sa sainteté. Il est pour ces pays ce qu'est le puy de Dôme pour la Limagne, le Donon pour l'Alsace ou la Lorraine. Aujourd'hui encore, il porte une chapelle, il reçoit le pèlerinage le plus fréquenté de ces régions, le 22 juillet, jour de sainte Madeleine, à laquelle la montagne appartient maintenant par son nom[2]. Il n'y a pas de doute : c'était jadis, comme le Donon ou le Dôme, une montagne sainte, et le dieu de l'inscription est le dieu de la montagne.

Ce ne peut pas être un dieu de source. Il n'y a pas de source sur ce sommet herbeux. A peine si, à mi-côte du côté de Barcus ou du côté de Trois-Villes, trouverait-on quelque maigre fontaine[3]. Non, le dieu de l'endroit ne peut convenir qu'à la montagne. Il y a vingt siècles comme maintenant, ce haut lieu appartenait à la piété populaire. Elle ne redoutait pas les longues montées que compensaient des vues merveilleuses, un plus large appel de vision céleste[4]. N'oublions pas qu'il a fallu les besoins de confortable de la dévotion moderne pour qu'elle renonçât à ces hauts lieux si puissants d'intérêt et d'émotion. Le pèlerinage de la Rune en Labourd, à 900 mètres, n'a été supprimé qu'au cours du dix-huitième siècle[5].

Mais ce pèlerinage de La Madeleine était-il uniquement inspiré par la montagne? Regardons le bas pays tout autour de nous. A l'ouest, du côté de Tardets et du gave de Mauléon, nous sommes en Soule, en Pays Basque, dans une région qui

1. Cote 224 à Sorholus (Tardets), d'après la carte de l'État-major.

2. Le pèlerinage chrétien de La Madeleine existait certainement au XVe siècle (P. Raymond, *Dict.*, p. 107). On y venait de fort loin. M. de Jaurgain m'a montré un document du XVIIe siècle mentionnant l'arrivée régulière, le jour de la Pentecôte, des pèlerins de Sainte-Engrace, à 25 kilomètres de là, à la frontière espagnole.

3. J'en ai vu une, assez peu importante, en descendant sur Trois-Villes. On m'en signale une du côté de Barcus.

4. Rappelez-vous l'ascension par l'empereur Julien du mont *Casius* près d'Antioche, *montem ascendit nemorosum et tereti ambitu in sublime porrectum* (Ammien, XXII, 14, 4); l'ascension de l'Hémus par Philippe de Macédoine (Tite-Live, XL, 21 et s.); etc.

5. D'après les Archives municipales de Saint-Jean-de-Luz (cf. p. 263, n. 5).

dut, aux temps gallo-romains, faire partie de la *civitas* de Dax[1]. A l'est, le village de Barcus est encore basque[2]. Mais plus loin, pas très loin, dans la mouvance religieuse immédiate de La Madeleine, Oloron dresse sa longue croupe d'*oppidum*, amincie en pointe de lance : et Oloron fut, à l'époque romaine, métropole d'une grande *civitas* indépendante[3]. Il est, d'Oloron, tout aussi facile et naturel de pèleriner à La Madeleine que de n'importe quel lieu de la Soule, et le vieux chemin n'est pas fort difficile à reconnaître, par Barcus et Esquiule. Est-ce que notre sanctuaire de haut lieu ne serait pas un sanctuaire commun à deux peuplades, *Sibyllates* de Soule et *Oloronenses* d'Oloron, comme celui du Donon fut commun aux Triboques d'Alsace, aux Médiomatriques et Leuques de Lorraine[4]? J'ai trop souvent dit que les sources, les monts, les bois, les carrefours de frontière étaient des lieux de communion religieuse pour avoir à m'étonner[5].

1. Probable plutôt que certain.

2. Barcus, d'après les relevés de P. Raymond, fait partie de la Soule; Esquiule, son voisin à l'est, du diocèse d'Oloron.

3. Il nous manque un bon travail, — et un bon travailleur, — pour Oloron. Le site, en cap de hauteur entre les deux gaves, est extrêmement caractéristique des *oppida* préromains et même préceltiques. La vieille route romaine, et sans doute préromaine, d'Espagne par le Somport, aborde la croupe qui porte Oloron, dans le bas, à la jonction des deux gaves, gravit cette croupe et la suit par le faîte des eaux, suivant le type consacré pour ces vieilles routes. Oloron est, si je peux dire, un *oppidum* à forme allongée. Le tracé des rues romaines m'a paru très reconnaissable et constitué par deux longues rues directrices, l'une essentielle, formée par la grande route, l'autre parallèle et secondaire, l'une et l'autre coupées par des rues secondaires venant à angle droit. Tracé du reste assez banal dans toute la Gaule. La Cathédrale est à l'angle de la ville, comme ailleurs. L'*oppidum* est rattaché à la croupe de la montagne par un seuil qui présente un rétrécissement, comme encore si souvent. Je n'ai aperçu aucun vestige de rempart romain, et cependant l'esplanade d'en haut se prête bien à une enceinte, surtout une enceinte du Bas-Empire. — Je répète que j'écris ces notes *in situ*, sans avoir pu consulter les livres et mémoires. — Oloron, 22 août.

4. Qu'il y ait aussi quelque rapport entre ce pèlerinage et les groupements administratifs de la Soule, ce n'est pas impossible. C'est de ce côté, vers Trois-Villes, qu'au Moyen-Age convergeaient les vics *(vici)* d'en haut et les vics d'en bas de la Soule, et il est permis de supposer que cette si curieuse subdivision en *vici*, où l'on retrouve des appellations latines, ait une origine romaine. Ces 7 *vici* étaient : 1° Val-Dextre (*vallis dextera*), la vallée de l'Ouest; 2° Val-Senestre (*vallis sinistra*), les vallées de l'Est : ces deux *valles* formaient la Soule-Souverain *(Sole-Sobira, superna)*; 3° la Grande Arbaille; 4° la Petite Arbaille ou *deguerie* [de *decanus*] de Peyriède : ces deux vics formant la « messagerie » des Arbailles, qui confinait à Trois-Villes; 5°-7° les *degueries* de Larruns, formant la « messagerie » de la Barhoue. — Je donne cette organisation à titre de comparaison avec ce que nous savons des *pagi* gallo-romains.

5. La Rune, qui sert aujourd'hui de limite à la France et à l'Espagne, a pu servir aussi de limite à la Gaule et à l'Espagne, et en tout cas à deux *civitates* ou à deux *pagi* différents. Et si le sanctuaire est ancien, c'est aussi bien un sanctuaire de frontière que de montagne.

Je viens de prononcer le nom de Barcus, le village de l'est. Ce nom, dont les syllabes évoquent tant de vieux souvenirs occidentaux [1], est célèbre parmi les archéologues du Sud-Ouest par le fameux trésor de monnaies celtibériques, ou, mieux dit, ibériques, qui y fut trouvé dans le dernier siècle. C'est, je crois bien, le plus important trésor de ce genre qui ait été découvert au nord des Pyrénées. Je vois bien par où il est venu : par cette grande route du Somport, la voie principale entre Espagne et Pyrénées, qui débouche à Oloron, en vue de La Madeleine. Barcus est à mi-chemin entre Oloron et notre sommet [2]. Qui sait si le possesseur de ce trésor n'avait pas en vue une dévotion à La Madeleine? On se rappelle combien, sur ces sommets divins de montagnes, sont fréquents les dons de monnaies. Quantité de pièces ont été découvertes au sanctuaire de *Jupiter Penninus* au Grand Saint-Bernard, et même de pièces de l'époque celtique [3]. Et M. Gruaz vient précisément de me signaler les trouvailles de monnaies faites au Chasseron dans le Jura à bien plus de 1,500 mètres d'altitude [4].

Je jette un coup d'œil sur la carte de l'État-major. Au sommet de La Madeleine aboutissent actuellement les finages de trois communes : Trois-Villes, Sorholus [5] et Barcus. Chacune

1. Jusqu'à nouvel ordre, je ne peux établir un rapport entre ce nom et celui de Barca. Il ne serait cependant pas impossible de le rapprocher de celui de *Barcino* et de voir dans *barc-* un radical ibérique ou occidental. Mais toute cette toponymie est si incertaine! — Le terminaison *us*, assez fréquente dans ces régions, est de formation récente.

2. Le lieu de la découverte serait à la maison Espelia [l'Espel d'aujourd'hui?], quartier de Larraja. Taillebois, qui visita l'endroit, a reconnu là « un petit promontoire adossé à la montagne, dominant la vallée, admirablement disposé pour faire un *castrum*, et, en outre, muni par la main des hommes d'un talus demi-circulaire ». Voyez l'article de Taillebois dans le *Bulletin de la Société de Borda* à Dax, et cf. *Bull. de la Soc. arch. de Bordeaux*, 1879, p. 249 et suiv. Je n'ai pas vu les lieux. — Le trésor comprenait 1,750 pièces.

3. Il y a un travail d'E. Ferrero sur les trouvailles monétaires dans les publications de l'Académie de Turin de 1891.

4. Cf. ici même, p. 273. En réalité, 1,611 mètres. Le Chasseron est certainement, comme le rappelle M. Gruaz, un des « crêts » du Jura d'où la vue est le plus étendue. Servait-il de frontière entre Helvètes et Séquanes? C'est possible; mais je ne peux vérifier d'ici. En tout cas, il dominait la grande route (elle passait sans doute, dit M. Gruaz, à Sainte-Croix, à une heure et demi du sommet), allant d'Italie en Gaule par le Grand Saint-Bernard, Yvernon, Pontarlier, Besançon, et il dominait aussi le col où cette route franchissait le Jura. C'était donc aussi un sanctuaire de col et de route. M. Gruaz nous dit que c'est le sommet du Jura le plus caractéristique à cet égard.

5. Je ne m'appuie que sur l'état de choses antérieur à la réunion en une seule commune, sous le Second Empire, de Tardets et de Sorholus.

de ces communes, je le vois bien d'ici, a son vallon de culture, sa combe de forêts, sa croupe de pâturages montant, pour se confondre, au sommet où je me trouve. Chacune peut ou paraît correspondre au territoire d'une villa ou d'un groupe de villas ou fermes gallo-romaines, et ces trois domaines se seront partagé la montagne pour se rencontrer à la cime consacrée. — Remarquez que l'une de ces communes, Trois-Villes, porte encore un nom visiblement gallo-romain[1].

L'auteur de ce monument n'était certainement pas un paysan. L'autel est en marbre de Saint-Béat, et Saint-Béat est loin, très loin dans le Comminges. L'inscription est fort bien gravée. Il a fallu payer la matière, l'ouvrier, le transport. Je me demande si pour cet autel, comme pour les détails de cette chapelle moderne qui m'entoure, on n'a pas fait intervenir un des riches châtelains d'en bas. Précisément, le dédicant s'appelle *G. Valerius Valerianus*. C'est un citoyen romain, tous ces noms sont latins. Il appartient à cette *gens Valeria* qui fut implantée de bonne heure en Aquitaine, peut-être même avant César. Je suppose que ce fut un des maîtres du pays, de Trois-Villes, de Sorholus ou de Barcus, membre d'une vieille famille à laquelle les Romains auront donné le droit de cité, sous les auspices de quelque gouverneur ou de quelque sénateur de la *gens Valeria*.

Le dédicant, sur son autel, fait mention d'un *fanum*[2] élevé au dieu. Je cherche autour de moi, je ne trouve rien qui annonce quelque part une construction romaine en pierre. Il est vrai qu'il faudrait, pour s'assurer de l'état de choses, faire des fouilles sous cette chapelle. Mais enfin s'il y avait des débris importants, on les eût conservés comme on a encastré cette inscription, on ne les eût pas transportés loin de ce sommet. Rien ne nous empêche donc de supposer que ce *fanum*, ce sanctuaire, était quelque construction en bois, un carré sacré formant « temple », entouré de portiques et d'auvents en charpente. Nous oublions trop, dans l'archéologie gallo-

1. Le sentier le plus direct qui mène de La Madeleine au bas pays me paraît bien être celui des Trois-Villes. Et encore qu'il soit bien malaisé de retrouver l'âge d'une *via terrena*, ce sentier me semble, à bien des indices, franchement ancien.

2. *Fano* pour *fanum*.

romaine, le travail du bois [1]. Nous sommes obsédés par la vue des théâtres de pierre, et nous ne répétons pas assez que l'architecture des théâtres et des arènes a commencé, en Gaule, par le bois.

Tout en élevant un autel à inscription latine, le dévot, Valérius, a donné à la divinité du lieu son nom indigène, *Herauscorritsehe*, datif de quelque nom en *e* ou plutôt en *is*. Le nom est long et bizarre [2]. Mais il ne m'étonne pas [3]. Et je me souviens assez des noms de divinités pyrénéennes du Comminges pour savoir que ce nom-ci ne détonne pas et que les différents radicaux dont il se compose, *heraus-*, *corrits-*, se retrouvent un peu partout dans l'onomastique religieuse de l'Aquitaine [4].

Mais ils s'y retrouvent avec des variantes appréciables de phonétique. Dès les temps romains, le parler aquitain d'Auch ne ressemblait pas à celui du Comminges, ni celui-ci, je pense, au parler de la Soule. Aujourd'hui encore, dans le pays de l'*Escuara*, chaque vallée basque a ses habitudes dialectales, et à entendre le basque de la Soule, heurté, hérissé, aspiré, je ne reconnais pas le basque chantant du Labourd.

Je viens de penser, à propos de ce nom de divinité, à des inscriptions de l'Armagnac et du Comminges. Et cependant, ce sont terres gasconnes, et La Madeleine est en terre d'*Escuara*. Mais je crois toujours, plus que jamais depuis trente ans, que toutes les inscriptions bizarres de Gascogne et des Pyrénées, en allant de la nôtre jusqu'à celles d'Auch ou de Luchon, sont des annonciatrices, si je peux parler ainsi, de la vie basque, je veux dire par là que les formes onomastiques qu'elles nous

1. Remarques semblables, pour l'époque de la Tène, de M. Tatarinoff, *Revue*, 1917, p. 231.

2. Le rapprochement de *Heraus* avec *Hera*, Junon, est séduisant (cf. *Junonibus Montanis*), mais bien arbitraire. D'ailleurs il n'y a pas de ponctuation.

3. Peut-être ce nom de la divinité du mont se dissimule-t-il dans l'ancien nom de la chapelle *Magdalene* d'Aranhe au XVI[e] siècle (*Dict.* de P. Raymond, p. 107).

4. Ces deux thèmes se retrouvent également sans peine dans la vieille toponymie des Basses-Pyrénées : voyez *Araus-Jason*, aujourd'hui Araujuzon, d'un côté, et de l'autre *Coarrasa*, aujourd'hui Coarraze, *Carreissa*, aujourd'hui Carresse. Remarquez également cette longueur des mots composés, si fréquente aujourd'hui encore dans l'onomastique basque (voyez la montagne *Hirucurutcia* près d'Espelette, où il faut du reste rappeler que le nom peut et doit être moderne, et signifier uniquement « les trois croix » : la coïncidence singulière avec le *Herauscorritsehe* de notre inscription est purement le fait du hasard).

révèlent se survivent dans la langue basque, que le parler aquitain est l'ancêtre de celui-ci.

Mais, me dira-t-on, le parler aquitain allait jusqu'à Auch, Luchon, peut-être Moux. Et aujourd'hui, déjà à l'horizon de La Madeleine, à Oloron, on ne le parle plus. — C'est que peu à peu, sous les influences romaines et aussi gauloises (car les choses celtiques ont continué à monter vers les Pyrénées après la chute de l'indépendance), la langue aquitaine a été refoulée dans les hautes vallées en direction du Sud-Ouest, — tandis que, sous les influences hispano-latines, au sud des Pyrénées, elle était également refoulée, mais en direction du Nord-Ouest.

Je viens précisément de lire (et j'y pense en regardant cet horizon mi-basque, mi-béarnais) un très précieux article de mon maître M. Vidal de La Blache dans les *Annales de géographie*[1]. M. Vidal de La Blache y montre que certains peuples se sont formés par *refoulement*. comme d'autres par *conquête*, par *immigration*, par *extension*. Voilà, pour moi, un trait de lumière. La nationalité basque, ou, plutôt, les nationalités de langue basque, se sont formées par refoulement, par repliement. De proche en proche, le latin a gagné là par l'Èbre, ailleurs par l'Adour, ici par les Gaves. L'aquitain ou l'ibérique, jadis allant jusqu'à la Garonne, s'est replié dans ce coin de montagne, refoulé comme par des rayons d'action partant de Bordeaux, d'Agen, de Toulouse, de Roussillon, de Saragosse. Le jour où, au ve ou au vi^e siècle, l'action latine s'est arrêtée, le basque a arrêté son retrait, son repliement, et s'est constitué dans les limites qu'il a gardés jusqu'à nos jours. — Et voilà pourquoi, à dire vrai, il n'y a pas une langue basque, il y a des dialectes basques, si différents les unes des autres. Si la langue s'était formée par la conquête, par l'extension, par la migration, elle se serait beaucoup moins décomposée, elle aurait gardé bien davantage de son homogénéité originelle. Mais, produite par des résistances locales et dispersées, elle a pris dans chaque vallée sa physionomie propre[2].

1. Année 1917.

2. Une autre preuve que les nationalités basques, au nord des Pyrénées, se sont formées par refoulement, et non par l'invasion de Vascons ou autres, c'est l'absence à peu près complète de noms de lieux en *-acum (-ac)* ou rappelant des villas gallo-

Encore une fois, avant de descendre de La Madeleine, regardons ce sommet à la sainteté vingt fois — et davantage — séculaire. Il y a quelques jours, le 22 juillet, fête de la sainte Marie-Madeleine, cette chapelle, ces croupes étaient pleines de pèlerins. Ce jour du 22 juillet, si les propos qu'on me tient sont exacts, est une date solennelle dans la vie des bergers, car la Soule est par excellence le pays des moutons. Les bergers cessent de fabriquer des fromages, et l'on commence à faire descendre les bêtes pour la tonte de la laine. Certes, je ne rattache pas d'office l'inscription, le *fanum*, le pèlerinage romain, à la vie des troupeaux et à une solennité rurale. Mais enfin, comme tout, dans ces montagnes, est à la fois solidaire et éternel, je dois rappeler les laines et les fromages de la Soule, et son calendrier pastoral, à propos du petit autel de marbre qu'un Gallo-Romain a élevé au sommet de La Madeleine.

Je livre ces notes, imparfaites et provisoires, à mes confrères de la Soule : et ce sont plutôt des questions à leur adresse que des solutions pour le lecteur.

Camille JULLIAN.

La Madeleine de Tardets-Sorholus, 14 août 1917.

romaines. On me dira, et on a dit, c'est que les noms de lieux ont été effacés par l'invasion des Vascons, la superposition d'une toponymie plus récente. Mais remarquez que ces noms en *-ac* sont déjà assez rares dans le Béarn, où l'élément aquitain a existé, mais où il a moins résisté que dans le Pays Basque. Remarquez que cette toponymie non romaine du Pays Basque correspond précisément à la zone de moindre archéologie classique dans toute la Gaule : à peu près point d'inscriptions latines (deux seulement, Hasparren et La Madeleine), à peu près point de mosaïques, les briques romaines, les poteries pseudo-arrétines de Gaule extrêmement rares, les monnaies seules un peu plus nombreuses. Le Pays Basque est, de toute la Gaule (comparez l'extraordinaire richesse en ruines de toute l'Armorique), celui où la civilisation romaine a le moins pénétré. Non! il n'est pas, dans son originalité, le produit d'une invasion, mais celui d'une survivance. — Au sujet de ces noms en *-ac*, les seuls que je trouve dans le Pays Basque sont sur le terroir de Bayonne (Bénac, Marracq, Mérignac) ou d'Anglet (Donzac), et encore je ne suis pas sûr qu'ils n'aient pas été importés par des propriétaires. — Que la toponymie des temps gallo-romains ait été extrêmement pauvre en termes latins, c'est ce que montre encore la rareté, dans le Pays Basque, des noms dérivés de *villa*, *lucus*, etc. Il ne faut pas se fier à l'apparence : Haux en Soule peut faire songer à *fauces*, mais la forme primitive est *Hausa*. — Et que la toponymie de ces temps gallo-romains n'ait pas été effacée par une invasion linguistique médiévale, c'est ce que montre l'exacte concordance de tant de noms actuels des lieux et de tant de noms aquitains de dieux et d'hommes. Il est impossible par exemple de ne pas voir 1° *Viriates* dans Biriatou, 2° *Leherenus*, le surnom du Mars aquitain, dans Leren, 3° un de ces noms propres en *semb-* si fréquents en épigraphie dans Saint-Boès (primitivement *Semboys;* ces lieux en Saint-B..... doivent être étudiés de près dans ces régions).

A PROPOS DES CARRIÈRES DE PIERRE DE DOLE

SAINT-YLIE, SAMPANS, DAMPARIS

A l'ouest du méridien de Dole, entre les vallées convergentes du Doubs et de la Saône, s'allongent dans la direction du nord-est au sud-ouest, bordés par les alluvions de la première rivière et la bande pliocène de la seconde, les derniers plissements des montagnes du Jura. De nombreuses carrières de pierre calcaire exploitées à ciel ouvert existent dans cette formation géologique dont les éléments affleurants appartiennent au jurassique supérieur et au moyen.

Celles qui donnent les plus beaux produits et partant qui sont les plus connues se situent à Saint-Ylie (3 kilom. 3 S.-O. de Dole), à Sampans (4 kilom. 3 N.-O.), à Damparis et à Belvoye, son hameau (6 kilom. 5 S.-O.). Les carrières de Sampans sont ouvertes dans l'assise inférieure du bathonien, les autres dans l'astartien.

Les pierres qui en proviennent sont dans les tons rose, rose vineux, rose violacé, rouge chair. L'aspect granité offert par certains bancs est dû à la présence d'une foule de petits coquillages jaunâtres disséminés dans la pâte. Quelquefois, les couleurs dont nous venons de parler se présentent sous forme de taches ou de marbrures sur un fond ocre jaune pâle.

Le produit le plus remarqué était extrait à Sampans; sa couleur est le rouge foncé un peu carminé et il offre l'aspect du granit. On a cessé de l'exploiter à cause du trop grand déblai à faire pour atteindre la couche utile.

A noter que jusqu'à ce jour ce genre de matériaux a été exclusivement fourni par les carrières des localités citées plus haut.

Toutes ces diverses variétés de calcaire peuvent être polies comme du marbre; aussi les emploie-t-on surtout dans la décoration des monuments et des maisons particulières (soubassements, socles et fûts de colonnes, frontons de portails, croix, autels, chaires, vasques, lavabos, dessus de crédences et de commodes, etc.). C'est à Dole particulièrement que leur emploi est fréquent; on en voit dans les églises des villages environnants; à Besançon et à Dijon on a utilisé cette pierre dans plusieurs édifices; à Genève, au théâtre; à Paris, notamment à l'Opéra et au Trocadéro.

M. Camille Jullian nous ayant écrit pour nous demander notre opinion sur l'utilisation de ces carrières dans l'Antiquité gallo-romaine, voici quelle est notre réponse :

Tout d'abord, il semble qu'il faille écarter de la question Saint-Ylie que nos auteurs locaux ne citent que vers le milieu du XIX[e] siècle, sans aucunement faire mention de leur ancienneté.

A Damparis, à Belvoye, aussi bien qu'à Sampans, les cavités importantes qu'on y remarque témoignent d'une exploitation plusieurs fois séculaire de matériaux calcaires.

Le plus ancien historien de la Franche-Comté et le premier qui ait signalé les richesses minéralogiques de la province, Loys Gollut, dans ses *Mémoires de la République séquanoise*, parus en 1592, décrit la pierre de Sampans comme un marbre « qui approuche la beauté des plus exquis jaspes », et il ajoute : « Quelques autres lieux [allusion non douteuse à Damparis et Belvoye] en donnent de même espèce, mais non de même beauté[1]. »

Marquiset, auteur d'une *Statistique historique de l'arrondissement de Dole* (Besançon, 1841), dit que les carrières de Damparis étaient exploitées à l'époque gallo-romaine, et il en donne pour preuve la découverte faite en 1828, par l'architecte Marnotte, de la pierre de Damparis parmi les décombres d'un édifice romain à Besançon[2]. Cet architecte fit, en effet, insérer dans le numéro des *Tablettes franc-comtoises* de Besançon portant la date du 17 janvier 1828 (4[e] page, 1[re] col.) une note de laquelle nous extrayons ce passage : « En donnant suite aux travaux de construction de l'*Hôtel de France*, rue des Granges, à Besançon, l'on a découvert, en creusant les fondations et les caves de cette maison, une quantité de matériaux antiques, parmi lesquels sont des fragments de mosaïque..., des débris de peintures à fresque. Parmi ces peintures, se sont trouvés des morceaux de marbre précieux, tels que la brèche violette, le bleu turquin, le jaune antique, l'albâtre et la pierre de Damparis, près de Dole, avec et sans moulures, sciés en placage, sans doute pour servir de soubassement à hauteur d'appui aux appartemens, ainsi qu'il était d'usage dans l'Antiquité. »

A 1 kilomètre au sud-ouest de Dole, sur le bord de la voie romaine allant de *Cabillonum* à *Vesontio* et dans un champ, se voient actuellement les substructions d'un petit monument présentant en plan la forme d'un rectangle dont les côtés mesurent respectivement 7[m]50 et 3[m]80. Les matériaux employés sont de gros quartiers de pierre, grossièrement taillés et qui, vu leurs dimensions, ont été assemblés sans mortier ni crampons de fer. Découvert au XVII[e] siècle et signalé dès

1. Édition de Dole, p. 89.
2. Tome I, p. 827.

cette époque comme gallo-romain, puis recouvert de terre, il fut remis au jour au XVIIIe, au XIXe (mars 1843) et enfin par nous, en 1911. La forme et les dimensions de ces restes laissent supposer qu'on se trouve en présence des fondations d'un *fanum* comme ceux que M. Léon de Vesly a fouillés et étudiés en Normandie. Les 30 à 35 centimètres de terre qui les recouvraient ne nous ont rien donné; mais au pourtour il a été relevé, parmi quelques petits fragments de poterie commune, un débris de vase, avec ornementation en relief, de terre rouge lustrée, tel que ceux qu'on trouve assez fréquemment dans les gisements gallo-romains (poterie samienne). Des ruines de la superstructure du monument, à cause de sa situation dans des terres cultivées, il ne reste que des éclats de pierre de petite et moyenne grosseur desquels nous avons recueilli un assez grand nombre veinés d'un rouge plus ou moins vif et dont la provenance, Sampans ou Damparis, ne peut être mise en doute.

Le Musée archéologique de Dole possède deux bas-reliefs de même provenance. Présentés comme œuvres antérieures à l'occupation romaine aux *Congrès des Sociétés savantes* de Paris en 1904 et de la *Société préhistorique de France* à Lons-le-Saunier en 1913, ces monuments sont actuellement l'objet d'une enquête de la part de M. Camille Jullian. Par ce motif, nous nous abstiendrons, pour l'instant, d'en faire état.

En attendant, nous pouvons citer un fait bien constaté qui rend vraisemblable l'utilisation de la pierre de Damparis avant la conquête romaine.

Le 4 juillet 1909, nous étant rendu à Foucherans, commune limitrophe de Damparis et de Dole, pour recueillir, dans une carrière située au voisinage de la gare, les débris d'une défense d'*Elephas primigenius* qui se trouvaient engagés dans une poche d'argile, le propriétaire de la carrière, M. Magistry, nous accompagna sur les lieux. Interrogé par nous sur les découvertes qu'il pouvait avoir faites antérieurement dans les carrières qu'il avait déjà exploitées, il nous affirma que plusieurs années auparavant, comme il avait entrepris d'en ouvrir une sur le territoire de Damparis, au lieu dit *les Grandes vignes* (section A, 275), les ouvriers, après avoir déblayé les terres supérieures jusqu'à la roche, furent étonnés de voir qu'un commencement d'exploitation avait eu lieu autrefois par un procédé qu'ils avaient ignoré jusqu'alors. En effet, pour détacher un bloc de la masse, un rectangle avait été, sur la surface mise à découvert, jalonné par des cavités dans lesquelles se trouvaient encore enfoncés des coins de bois. Ceux-ci paraissaient n'avoir produit aucun effet; néanmoins lorsque les ouvriers voulurent enlever le bloc, ils s'aperçurent de leur erreur : le bloc n'était plus adhérent.

On sait que cette manière d'opérer, qui consiste à faire augmenter

le volume des coins de bois par humidification pour détacher un bloc d'une masse rocheuse, était déjà en usage à l'époque des dolmens. De nos jours, elle persiste encore en certains lieux, mais seulement pour l'extraction de matériaux très durs, spécialement les grès destinés à la fabrication des meules de moulins. Quand a-t-elle été définitivement abandonnée en Gaule dans les carrières de calcaire? Il est difficile de préciser. Il semble, en tout cas, — si toutefois, ce qui n'a rien d'improbable, elle n'avait pas encore disparu à La Tène, — que les Romains, qui édifièrent tant de monuments imposants par leur masse et par la dimension des matériaux employés, ne devaient plus la pratiquer et que leur civilisation, en pénétrant dans notre pays, dut la faire délaisser.

JULIEN FEUVRIER.

CHEZ LES HELVÈTES DE LAUSANNE

M. Gruaz, adjoint au Musée historique vaudois, nous envoie les brochures et articles qui suivent :

1° *Le cimetière gaulois de Saint-Sulpice (Vaud), fouilles exécutées par les soins du Musée historique vaudois, juin 1912 à fin juillet 1914* (journal et relevé des fouilles par M. Gruaz; étude archéologique et historique par M. Viollier). Lausanne, 1915. Extrait de l'*Indicateur des Antiquités suisses* de 1914, in-8° de 18 pages. — C'est bien le type des cimetières du premier âge de La Tène. Au milieu de tombes à inhumation, une tombe à incinération souterraine, avec perles de verre bleu. C'est la première de ce genre trouvée en Suisse. — Plusieurs corps renfermés dans des cercueils. Il ne semble pas qu'il ait été possible de reconnaître la nature du bois. — Parmi les fibules, qui forment, comme de juste, un lot fort abondant, deux fibules très petites à disques énormes, ornés d'émail ou de pellicule d'or. Ce sont de véritables broches, « pièces uniques en Suisse, » dit M. Viollier, qui « nous renseignent sur les origines de la broche, si fréquente aux époques romaines et suivantes ». Voilà encore, sur un point, une de ces réhabilitations de l'industrie celtique qui auraient ravi Reynier (cf. ici, p. 281). — Voici les deux pièces capitales, déjà connues (Déchelette les a données, *Manuel*, II, p. 1317) : deux petits masques en verre bleu très foncé, presque noir, l'un d'eux recouvert d'un vernis vert, sourcils et lèvres indiqués par de la pâte blanche, oreilles faites de perles de verre blanc et bleu, cheveux en spirales de verre jaune. A comparer à des objets trouvés à Vitry-lès-Reims, en Istrie,

en Carniole et à Carthage. A rapprocher d'une figurine en terre cuite vernissée en vert trouvée près d'Echallens (buste, barbe en éventail). Voilà, dit-on, des objets phéniciens, bien phéniciens. Je veux bien le croire. Mais je doute qu'il y ait là un chapitre du commerce phénicien en Gaule. Cela a dû venir par les Grecs ou peut-être, plutôt, par les Étrusques.

2° *Contribution à l'histoire monétaire du pays de Vaud.* Lausanne, Rouge, 1916, in-8° de 32 pages. — A signaler : obole massaliote trouvée dans un cimetière gaulois de Vevey ; un coin de monnaie gauloise trouvé à Avenches.

3° *La trouvaille de Saint-Sulpice et nos grandes collections locales.* Lausanne, 1916, in-8° de 15 pages. Extrait de la *Revue historique vaudoise.* — Résumé des fouilles de la brochure n° 1 et de l'histoire du pays.

4° *Sur un tombeau antique trouvé au bois de Vaud.* Lausanne, 1915, in-8° de 7 pages. Extrait de la *Revue historique vaudoise.* — Tombeau fait à l'aide de grandes pierres d'entablement sculptées provenant de l'antique Lausanne (près de Vidy).

5° *Les trouvailles monétaires du Chasseron.* Extrait de la *Revue suisse de numismatique*, XIX, 1913, in-8° de 8 pages. — Beaucoup de monnaies romaines, un bronze de Marseille. Le Chasseron, à 1,611 mètres d'altitude, a livré des tuiles romaines, quelques-unes, dit-on, aux noms de LEGIO X [pour XI ?], LEGIO XXII [pour XXI ?]. Ce serait sans aucun doute un sanctuaire de montagne et très intéressant. Je doute qu'il y ait eu un poste militaire, même *latrociniis arcendis*. Qu'il y ait là un lieu-dit *Champ des Centurions*, cela ne signifie rien. Je supplie les archéologues de ne pas recourir à ces noms cadastraux, qui ont fait faire tant de sottises dans l'histoire des guerres d'Hannibal : tout au plus des lieux dits « la Cave [*cavea*] », « les Arènes » peuvent-ils révéler des ruines d'une certaine nature. Mais n'allons pas plus loin.

6° *Le Chasseron et les temples de montagne.* Lausanne, 1813. Extrait de la *Revue historique vaudoise*, in-8° de 16 pages. — Remarquez la découverte d'un torques, de clochettes. Les pèlerins romains du Chasseron n'ont fait qu'y suivre des pèlerins gaulois. Comparez la série monétaire du Grand Saint-Bernard.

7° *Questions d'histoire et d'archéologie.* Lausanne, 1917. Extrait de la même *Revue.* — Trouvailles de monnaies romaines à Vidy ou au bois de Vaud. Un quart de l'époque républicaine.

8° *L'archéologie romaine dans le territoire de Vidy et de ses environs.* Lausanne, 1914. Même origine. — Murs solides de fermes ou de maisons, et ici fragment de stuc pariétaire, sur lequel est gravé le *graffito :*

...ΔΗΜΟΙΔΙΟΣΑΡΑ...

...ΠΑΡΑΣΟΙΔΙΟΜ...

C'est le fameux *versus reciprocus* qu'on retrouve à Pompéi (*C. I. L.*, IV, 2400 *a*) et chez Planude (VI, 13), avec variantes. Exercices d'écoles. La rareté des *graffiti* sur stuc en Gaule rend ce morceau fort intéressant. Et nous y voyons, une fois de plus, qu'il y avait en Gaule aussi bien des *grammatici Græci* que *Latini*.

9° *Autour des ruines de l'antique Lausanne. Gazette de Lausanne* du 13 août 1917. — A propos de la dédicace trouvée à Vidy et mentionnant les *vicani Lousonnenses* (*C. I. L.*, XIII, 5026).

10° *Le cimetière mérovingien de Saint-Sulpice*, par A. de Molin et J. Gruaz. Lausanne, Couchoud, 1912, in-8° de 28 pages, 10 planches dont quelques-unes en couleur. — A remarquer, outre un lot de fibules ornées de verre, cloisonnée de perles ou de gemmes, une cupule en fer, que les auteurs de ce travail supposent une cuillère de fondeur à étamer. — Et ceci me fait plaisir à enregistrer. Car il y a beau temps que je désire un travail sur les étameurs et les procédés d'étamage en Gaule.

On voit par cet ensemble l'importance des travaux de M. Gruaz et de ce bourg helvète de *Lousonna* : les Marseillais et les Étrusques y sont venus, les uns par Genève et le Rhône, les autres par le Grand Saint-Bernard, — cette route du Grand Saint-Bernard qui, par Besançon et Langres, aboutissait chez les Rémois et que les masques paraissent avoir jalonnées. Puis, les Romains ont continué l'œuvre civilisatrice de leurs précurseurs ; de beaux monuments ont été bâtis, des inscriptions latines gravées, mais les maîtres d'école ont continué à y rappeler la langue grecque. Et, à la fin des temps anciens, on retrouve encore, comme un retour à des habitudes disparues, les verres cloisonnés souvenir de l'émaillage jadis cher aux Gaulois, et les habiles étameurs dont l'art remonte à la Celtique. Tandis qu'à l'horizon les vieux sanctuaires de montagnes attiraient imperturbablement les fidèles, en attendant que la croix vînt les surmonter.

C. J.

Au sujet du déplacement de site, — de Vidy à Lausanne, — M. Gruaz nous adresse, à notre demande, la note suivante :

Lousonne se trouvait située sur la route du Saint-Bernard à Genève, qui donnait lieu, à Vidy, à deux embranchements : l'un aboutissant, par Orbe, à Pontarlier et à Besançon ; l'autre, par Échallens, à Avenches.

Grâce à ces voies de communication établies par les Romains, Lousonne, comme les autres cités du pays : Avenches, Nyon, Yverdon, Vevey, Orbe, put se développer aisément ; et son importance finit par se révéler, à une certaine époque, dans les noms de *Lacus Lausonio* et *Lacu Losannete*, sous lesquels l'Itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger désignent le lac Léman.

Si l'on conçoit que Lousonne avait atteint tout son développement vers la fin du premier siècle ou au commencement du second, la sécurité de son existence ne pouvait plus être d'une bien longue durée. En effet, dans la seconde moitié du troisième siècle, les peuples envahisseurs préparent leur ruée sur les pays gallo-romains.

Les Alamans forment le premier ban de l'invasion. Ils pillent Avenches sous le règne de Gallien, lui portent un coup plus terrible encore



vers 354 et consomment, avec le concours d'autres tribus germaniques, sa ruine au commencement du cinquième siècle.

Les cités riveraines du Léman, que les voies romaines rendaient depuis le nord si facilement accessibles, durent subir les effets, si ce n'est de la première, du moins des deux dernières invasions. Aussi, est-il permis d'admettre que Lousonne était, bien avant la fin du quatrième siècle, une ville ruinée et qu'au début du cinquième elle était, à la suite de la troisième incursion des tribus germaniques, complètement dépeuplée.

Durant l'hiver de 1913, on avait procédé, dans une partie du domaine de Vidy, à des aménagements du sol en vue d'y construire des maisons d'habitation. Au cours de ces travaux, on découvrit, à plus d'un mètre de profondeur, de longs pans de murs pris dans une couche formée d'argile, de brique emmiettée et de matière charbonneuse, celle-ci très accusée et bien révélatrice de l'incendie et de la

dévastation constatés dans le sous-sol de Vidy à plus d'une reprise par nos prédécesseurs et, au milieu du XVII[e] siècle déjà, par notre archéologue et historien Loys de Bochat.

Après le pillage et la ruine de leur cité, c'est-à-dire durant la seconde moitié du quatrième siècle, les habitants de Lousonne doivent abandonner celle-ci et prendre le parti d'aller s'établir à distance du barbare qui sème la terreur.

Ressortissants d'une cité accoutumée à vivre sous les lois et l'administration de Rome, ils cherchent tout naturellement à se retrouver, à se regrouper dans un lieu qui leur donne quelque sécurité et qui leur permette de reformer une communauté organisée et conforme à la tradition.

Ce fut donc, après l'abandon du bourg pillé et dévasté, l'exode à travers la vallée du Flon, l'exode qui devait aboutir, sur les prochaines collines, à l'établissement de la cité qui continuerait à porter jusqu'à aujourd'hui le nom (Lausanne) que lui avait légué l'ancienne Lousonne.

La population de Vidy, une fois campée sur la hauteur qui la mettait mieux en état de se défendre, y remplaça ses abris de fortune par des maisons construites en pierre.

Les ruines de Vidy lui fournirent bon nombre de matériaux au fur et à mesure que s'élevèrent les quartiers du bourg et de la cité, puis la première cathédrale.

Dès leur changement d'existence, les émigrés de Vidy surent bientôt retrouver pour eux et pour leurs descendants la faculté d'organisation, l'esprit d'ordre qu'ils tenaient de quatre siècles environ de culture romaine.

La colonie de Lousonne allait donc constituer un de ces postes destinés dans le pays à défendre et à perpétuer, en liaison avec le christianisme, la tradition latine.

J. GRUAZ.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Pro Alesia. — Numéro 8, mai 1916 : J. Toutain, *Deux nouvelles sculptures gallo-romaines d'Alesia* (une Épona, un buste de divinité couronnée de tours). J. Toutain, *Une nouvelle théorie sur l'emplacement du combat de cavalerie qui précéda le siège d'Alesia* (il s'agit du fascicule 6 de la *Bibliothèque Pro Alesia*, où le lieutenant-colonel J. Colin propose pour cette rencontre les environs de Noyers, Yonne, où la route d'Auxerre à Dijon coupe la vallée du Sérein). Bibliographie copieuse.

A La Gayole. — Abbé M. Chaillan, *Nouvelles fouilles à La Gayole (Var)*, Draguignan, 1917, in-8° de 8 pages, extrait du t. XXXI du *Bull. de la Soc. d'Études* de Draguignan. Découverte d'un mur romain, de tombeaux en briques. Ce ne peut être qu'un premier résultat, il doit y avoir encore beaucoup à chercher et à trouver.

Curie à Avenches. — Si vraiment, dans les ruines fouillées aux Conches-Dessus, on doit grouper les fragments d'inscriptions en

ET CVRIAM
oRN*avit*

nous aurions dans ce monument et dans cette mention un des très rares vestiges de curies gallo-romaines. Toutefois, le plan de l'édifice, jusqu'ici, ne me paraît pas conforme au type courant de la curie. En tout cas, la découverte de l'inscription en l'honneur de Septime (*Revue*, 1916, p. 57, 146) et de fragments en l'honneur d'autres princes, montre que nous sommes en présence d'un grand édifice public, et au voisinage du forum. *Pro Aventico*, fasc. XIII, 1917, p. 15 (article d'Eug. Secretan).

Le laraire d'Avenches. — Le même fascicule de *Pro Aventico* renferme, sous la signature familière de William Cart, la description d'une des plus importantes découvertes faite à Avenches. Il s'agit d'un groupe de statuettes de bronze, ayant sans doute fait partie d'un laraire : un Mercure, de fabrication médiocre, indigène ; une Victoire à la corne d'abondance, également ouvrage local [dans l'espèce, c'est l'interprétation classique d'une grande divinité indigène] ; une belle Junon, que M. Cart regarde comme d'importation italienne ; un dieu

Lare, *id.;* et deux Minerves, sans doute également importées. Ce mélange d'objets importés et d'objets du cru se retrouve dans la plupart des trésors de la Gaule. — Pour être court, ce fascicule d'une société amie n'en renferme pas moins de vraies richesses historiques.

Ensérune (cf. 1917, p. 215), Dans les *Comptes rendus des séances* de 1916 de l'Académie des Inscriptions, novembre, p. 469 et suiv. : *Rapport de MM. E. Pottier et Salomon Reinach sur les fouilles d'Ensérune.*

Hipposandales. — J. Pierre, *Deux hipposandales gallo-romaines découvertes à Saint-Marcel, Indre*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXXVIIe vol., Bourges, 1917.

Rufus l'Allobroge. — Il s'agit des vers de Juvénal, *Sat.*, VII, 213-4 : est-ce Rufus qu'on appelait le Cicéron allobroge *(quem... dixit)*? est-ce Cicéron que Rufus traitait d'Allobroge *(qui... dixit)*? M. Désormeaux (*Allobroge*, Annecy, 1917, extrait de la *Revue Savoisienne*?) hésite. De toutes manières, il croit qu'« allobroge » a eu, dès l'Antiquité, un sens péjoratif. « Il parle le français comme un Allobroge », disait Boisrobert. — Si M. Désormeaux veut un texte ancien à l'appui de sa thèse, je lui signale les *Histoires* de Tacite (I, 65), où les Lyonnais disaient des gens de Vienne, partant des Allobroges, eux, *cuncta hostilia et externa.* En réalité, cependant, dès le premier siècle, la ville de Vienne valait en élégance et en distinction d'esprit sa voisine du Confluent. Rappelez-vous le vers de Martial (VII, 88), sur *pulchra Vienna,* qui lit et comprend ses poèmes.

La station magdalénienne de Veyrier. — Je crois bien que l'époque magdalénienne nous vaudra des surprises en Suisse (et en Savoie), si nos amis de là-bas cherchent tous avec le même soin que M. Alfred Cartier : pour le moment, ce dernier reconstitue l'historique et l'inventaire de la station de Veyrier en Haute-Savoie (*Archives suisses d'anthropologie générale, La Station*, etc., Genève, Kundig, 1916-7, in-8° de 32 pages).

Polémique préhistorique. — A. Devoir, *Notes sur l'archéologie de l'ère monumentale préhistorique;* en sous-titre : la solution du problème de l'astronomie solaire (1902), les hypothèses stellaires (1903), les critiques et les contre-théories de M. le docteur Marcel Baudouin (1912-1916). Morlaix, Chevalier 1917, in-8° de 96 pages, appendice non paginé, planches. — Du même auteur, *Contribution à l'étude de l'ère monumentale préhistorique;* en sous-titre : l'architecture mégathique bretonne et les observations solaires, extrait du *Bulletin de la Société préhistorique française* (1915-1916). Le Mans, Monnoyer, 1916, in-8° de 46 pages. Cf. 1916, p. 61, 1915, p. 294. Les solutions astronomiques des énigmes de la préhistoire ont toujours eu le don de passionner. Est-ce une survivance de l'astrologie judiciaire? ou, de plus loin encore, un atavisme des temps primitifs? Je répète d'ailleurs

que je ne souris jamais de ces efforts; car, plus on remonte dans le passé, plus l'homme a eu le sens, la religion astronomique.

Stabilité du rivage gascon. — Rien n'affaiblit l'ardeur et le sens de la vérité chez M. Saint-Jours : *Le Sable des Landes et ses eaux*, extrait de la *Revue historique de Bordeaux* (1916-7), Bordeaux, Gounouilhou, 1917, in-8° de 48 pages.

Un soldat de Chartres en Cyrénaïque. — Dans la séance du *Comité archéologique* de juillet 1917, M. Héron de Villefosse a signalé, d'après un article de M. Ettore Ghislanzone sur la Cyrénaïque (extrait du *Notiziario archeologico*, 1915, p. 115) une inscription intéressant le pays carnute et découverte à Cyrène :

T POMPEI
VSLICYRGVS
AVTRIC*o*
ANN · XL
EQVES I*n*
COHORTE
HISPANOR
AERXX
H*ic* S*i*TVS
CLEMESPA
TROND

Il serait bien intéressant de savoir l'âge de ce texte. Ce gentilice de *Pompeius*, ce surnom grec, cette incorporation dans une cohorte espagnole, cette mort à Cyrène, font d'abord penser à quelque auxiliaire de Pompée. Mais je me hâte de dire que cela ne doit être qu'une apparence, et l'inscription doit être bien postérieure aux guerres civiles.

Vici et villæ. — Ch. Marteaux, *Étude sur les vici et les villæ de la vallée du Giffre*, *Revue savoisienne*, 1916 et 1917 : origine toponymique, archéologique, historique de localités savoisiennes, retrouvées à l'aide des textes, des sites, des ruines et des noms. Remarquez, 1916, p. 230, la défense, contre moi, de la thèse de d'Arbois de Jubainville qui donnait des gentilices en *-ius* comme origine aux noms en *-iacus;* je persiste à croire que les noms de propriétaires originels sont d'ordinaire des *cognomina;* je ne m'expliquerais pas autrement que les noms tirés de Julius, par exemple, ne fussent pas alors infiniment plus nombreux, vu que c'est le gentilice universel de la Gaule; je ne m'expliquerais pas qu'il y ait eu tant de *Floriacus* et si peu de gens s'appelant *Florius :* ceci est une question de statistique, de faits, et non pas de théorie ou de principe.

Les noms en -acus. — Puisque M. Marteaux me fait penser à ce sujet, je lui signale, dans le Nord-Est de la France, toute une série de noms en *-acus*, qu'il est absolument impossible d'expliquer par des gentilices à forme latine : *Mogontiacum* (Mayence), *Bagacum* (Bavay), *Tornacum* (Tournai), *Cameracum* (Cambrai), *Gesoriacum* (Bologne), *Brisiacus* (Brisach), *Nemetacum* (Arras), et d'autres encore. La question

des noms en *-acus* est beaucoup plus complexe que ne le croyait d'Arbois de Jubainville. Il ne me paraît même pas impossible que le fameux suffixe ait pu s'appliquer à des mots autres que des noms de personnes. Non, la toponymie ne peut pas reposer uniquement sur des théories linguistiques. C'est la science la plus capricieuse. Elle a besoin de l'histoire, de la géographie. Et on ne peut pas lui demander plus qu'elle ne doit donner.

De la population de la Gaule. — Pour ne pas sortir encore de l'intéressant travail de M. Marteaux, plein de faits et de réflexions utiles, remarquons qu'il croit constater dans la vallée du Giffre (1916, p. 225) à l'époque antique, une population à peu près aussi étendue que de nos jours. — Cf. l'article suivant.

Mallièvre en Vendée. — Répertoire archéologique de cette petite commune, la plus petite du département (20 hectares) : M. Charbonneau-Lassey, fouilleur avisé et patient, y a trouvé cependant bon nombre de débris se suivant depuis l'époque néolithique jusqu'au ve siècle de notre ère ; ce qui prouve, et je ne saurais trop le répéter, que la Gaule a été dès l'origine infiniment plus peuplée que ne le concluent Beloch et ses adeptes d'après des calculs et des théories plus que problématiques. *Revue du Bas-Poitou*, IV, 1916.

Le cavalier solaire de Luxeuil. — En étudiant le dessin, laissé par Caylus, d'un groupe équestre trouvé à Luxeuil, M. Espérandieu (*Revue arch.*, 1917, V, p. 72-86) a très justement vu qu'il s'agissait du dieu cavalier porté par l'anguipède. Des trois particularités essentielles que présente le monument, l'une, la roue servant de bouclier, n'est point nouvelle (cf. *Revue*, 1902, p. 187). Et elle montre bien le caractère cosmogonique, soleil ou lumière, du dieu. Les deux autres sont : 1° la découverte du monument dans une station thermale ; 2° la présence, à côté du dieu cavalier, qui semble la protéger, d'une petite figure de femme à demi-nue. — Je suppose un lien entre les deux faits. La femme ou plutôt la fillette pourrait être la source même de Luxeuil, qui est censée la fille du dieu de la lumière et du soleil. Et l'image dans son ensemble rappellerait l'origine de la source, comme dans le groupe de Néris (*Revue*, 1916, p. 204) le génie de la source m'a paru figuré sous le cheval qui, guidé par la déesse, l'a fait sortir de terre. Ici encore, dans le groupe de Luxeuil, nous avons un cheval près de la petite figure. — Serait-il possible, dans un autre sens, que cette figure fût l'image de l'aurore, amenée par le dieu-lumière ? — M. Espérandieu cherche dans la religion celtique l'origine de cette conception du dieu-cavalier. Dans un certain sens, oui. Car je m'éloigne de plus en plus de l'hypothèse d'une origine germanique. D'autre part, comme le type est répandu surtout dans le Nord-Est, je répète qu'il doit y avoir là une particularité religieuse de ces régions, c'est-à-dire des Belges ou des anciens Galates. Et je rappelle encore que

cette région, et en particulier celle des Trévires, est celle où les cultes astraux et célestes se sont le plus nettement manifestés dans les temps gaulois. Le culte du dieu cavalier serait donc, pour moi, une survivance de ces anciennes croyances. — Quant à établir un lien entre le culte de Mercure et celui du cavalier, je ne sais si je peux suivre M. Espérandieu. La zone de répartition des monuments des deux cultes est très différente. — La difficulté est de retrouver le prototype classique de la figuration. Car soyons sûrs que c'est à l'art classique que les indigènes se sont adressés pour représenter leur croyance ou leur mythe. Et n'oublions pas, à ce propos, que l'art classique a peut-être plus agi dans ces régions voisines du Rhin qu'en Aquitaine ou en Lyonnaise. Voyez par exemple chez les Trévires les figurations de repas funéraires, à l'instar des Gréco-Romains, figurations si rares entre Marne et Pyrénées. Tout se tient en archéologie, ce que les archéologues ne comprennent pas toujours. Et on ne peut pas séparer l'étude d'un type de monument de celle de tous les monuments du voisinage.

Les origines du bronze et les droits de l'Occident. — Sous ce titre : *Questions relatives à l'âge du bronze*, M. Maurice Piroutet étudie dans *l'Anthropologie,* 1917, t. XXVIII, les différentes hypothèses sur l'origine de la technique et des instruments de bronze. Avec beaucoup de finesse, il montre l'inanité des hypothèses orientales. Et nous qui avons, depuis plus de trente ans, plaidé les droits de la civilisation occidentale, qui avons à cet égard rendu toujours hommage à l'œuvre extraordinaire de Reynier et aux efforts de Salomon Reinach, nous nous faisons un plaisir de reproduire ces lignes de M. Piroutet, et d'y souscrire : « L'hypothèse de l'origine occidentale de la métallurgie du bronze n'a contre elle que les préjugés des archéologues classiques. Fascinés par le développement de l'architecture et de l'art, par la présence de l'écriture, ils ne veulent voir dans les populations occidentales que des peuplades de sauvages. Ce n'est que par une véritable pétition de principe que l'on peut écrire que la civilisation asiatique remonte à des âges plus reculés que ceux de l'Europe occidentale, ceci, parce que les restes laissés par la première frappent plus l'imagination que les modestes traces laissées par la seconde. Il y a là un véritable déni de justice contre lequel on ne protestera jamais trop, relativement aux branches autres que l'architecture, l'écriture et l'art. » Les Indo-Européens, car c'est d'eux qu'il s'agit, ont eu le tort de ne point écrire, de ne point bâtir, de ne point sculpter. Leur civilisation ne comportait pas ce genre de tâche. Mais ce n'en était pas moins une civilisation. Et les linguistes donnent raison à M. Piroutet.

Ampurias. — On trouvera un vivant résumé de la topographie, de l'histoire et de l'archéologie connue d'Ampurias dans *Emporion*, de P. Paris, in-8° de 45 pages (*Revue archéologique*, 1917). L'intérêt,

pour nous, ne vient pas seulement de ce qu'Ampurias fut colonie de Marseille, mais encore de ce qu'il présente deux villes jumelles, l'une grecque, l'autre indigène, et qu'il serait bon de chercher si les colonies grecques de Gaule n'ont pas présenté quelque fait de ce genre, si Antibes, par exemple, *Antipolis,* n'est pas la ville opposée à une ville barbare, si Nice ne correspond pas à Cimiez (*chora superior*), si *Olbia* n'a pas également sa jumelle, et si Marseille ne laissa pas un marché, sinon une ville, barbare, s'établir à ses portes, sur le plateau de *Rocca Barbara,* Sainte-Barbe.

Archéologie symbolique.— 1° Deonna, *Notes archéologiques,* extrait de la *Revue archéologique,* 1917, V, p. 124-146 : *les cornes bouletées des bovidés celtiques :* le taureau, les cornes, symbole cosmique; les boules, elles aussi, rappellent le disque solaire.— Je signale à M. Deonna les boules qui servent de base aux bustes de certaines divinités, les oves mystérieuses de l'autel du Confluent. — Quant à croire à un sens symbolique dans les boules des dodécaèdres de bronze, qui sont des jouets genre bilboquet, j'hésite fort. Autre chose l'existence originelle d'un sens symbolique, autre chose est la pensée contemporaine. 2° Deonna, *Questions d'archéologie religieuse et symbolique,* 1917, extrait de la *Revue de l'histoire des religions : le sens des récipients à forme humaine ou animale.* Je signale à M. Deonna, comme rentrant dans le cadre de son étude, les vases en terre cuite à têtes de dieux (de la semaine) des cités de la Belgique romaine, et, se rattachant pour moi au même groupe, le vase de Gundestrup (cf. *Revue,* 1908, p. 173 et 262).

Toponomastique fluviale.— Je conseille à tous ceux qui s'occupent de toponymie et de linguistique romaines ou celtiques de recourir au trésor de noms de rivières limousines que vient de nous donner M. J. Plantadis, *L'Eau limousine au point de vue historique et philologique,* in-8° de 32 pages, extrait du *Bulletin de la Corrèze.* A chaque instant, quiconque est un peu familier avec les noms de lieux et de dieux de la Gaule, s'arrête devant ces pages, apprend, corrige une de ses propres idées ou se pose une question. La *Dordogne* ne vient pas de la Dor et de la Dogne, mais de *Duranius* ou *Dornonia;* il y a une infinité de petites Loires en Limousin; *Glan* ou *Clan* est un nom commun de ruisseau (et je songe à *Glanum* = Saint-Rémy et *Glannatica* = Glandève); *Bec, Bac,* qualifierait des lieux à eau courante (et cela ferait tomber l'hypothèse de l'origine scandinave des *-bec* de Normandie). Bien entendu, je ne peux toujours accepter les étymologies et dérivations proposées par l'auteur.

Bibliographie celtique et néo-celtique. — Dépouiller le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Rennes,* par Henri Teulié, Paris, Plon, 1916, in-8° de 32 pages; extrait du *Catalogue général.* On sait que les papiers de d'Arbois de Jubainville ont été donnés à cette Bibliothèque.

Arculla et Belca. — C'est une station sur la route romaine de la rive droite de la Loire, cette route romaine, de Feurs à Nantes et au delà, si sacrifiée dans les itinéraires et que nous ne connaissons que par l'Anonyme de Ravenne. Cette route, appelée *chemin de César*, *chemin Rémy* [*sic*], *chemin perrier* ou *perré* entre Briare et Orléans, traverse dans ce trajet une localité appelée *Arculla*. M. Soyer, archiviste du Loiret, vient de l'identifier avec une rare sûreté : c'est le hameau d'Arcole, diocèse (ancien) d'Auxerre, presque à la limite de la cité d'Orléans. *Arculla*, « arche », ce doit être le ponceau sur lequel à cet endroit passait la voie antique. — Quant à identifier, sur cette voie, cet *Arculla* avec le *Belca* des itinéraires Antonin et Peutinger, cela est de tout point impossible. *Belca* se reconnaît aisément, à 2 milles à l'ouest d'Arcole, dans Beauche. Et ceci encore me paraît très sûr. — Il y aurait eu transfert de *mansio*, d'Arcole à Beauche ou inversement. — Je pose la question suivante à M. Soyer : Beauche est-elle dans l'Orléanais? Dans ce cas, il s'agirait du transfert de la station frontière d'une cité (Beauche dans la cité carnute) à une autre (Arcole dans la cité d'Auxerre), ou peut-être chacune des cités limitrophes avait sa *mansio* frontière. — Travail très court, sans digression, concluant sur tous les points, comme il en faut en archéologie géographique. *Bulletin de la section de géographie*, XXXI, 1916, p. 29 et suiv.

Neuvy-Saint-Sépulcre en Berry (Chénon, *Bull. des Antiquaires*, 1916, p. 215). Viendrait, non de *Noviacus*, mais de *Novus Vicus ;* serait sur la route romaine de Néris à Argenton, à l'endroit où, par un gué, elle passerait la Bouzanne. Vocable de saint Pierre. — J'ajouterai à ce propos que saint Pierre est un saint protecteur assez fréquent de passages de rivières et que son culte a pu remplacer ici un de ces cultes de gués si curieux à étudier dans la Gaule romaine.

Apt et Avignon. — Auraient été primitivement *oppida*, ou, si l'on préfère, municipes latins, au nom de César, et faits ensuite colonies, Avignon, par Hadrien. Comparez Utique, devenu de *municipium Julium*, *colonia Julia Hadriana* (Pallu de Lessert, *Bull. des Antiq.*, 1916, p. 283; cf. *Mém.*, LXXI ; d'après *C. I. L.*, XII, 1120).

Le bas-relief dit du vétérinaire à Aix (Espérandieu, n° 104). Comme M. Lafaye (*Bull. des Ant.*, 1916, p. 233), je préfère y voir des chevaux de cirque. Il faudrait faire examiner la scène par un maquignon. Et il faudrait examiner les espèces de housse ou de harnais qui paraissent le motif principal.

Porte-guides en bronze. — Nouvelle étude de M. Héron de Villefosse, *Bull. des Ant.*, 1916, p. 237 et suiv.

Basiliques. — Le mot peut désigner des salles ouvertes ou promenoirs attenants à des théâtres ou à des temples ; J. Formigé, *Bull. des Ant.*, 1916, p. 235, d'après *C. I. L.*, XIII, 950-4, XII, 4342, et Pline, *Epist.*, X, 48.

Carantomagus = Cranton dans Campolibat en Aveyron. Je ne connais que par M. Héron de Villefosse le travail de M. E. Marre sur ce sujet, paru dans le tome XVIII des *Mémoires de la Société de l'Aveyron.*

Dans la vallée d'Aure. — L'inscription encastrée dans l'église de Guchan et découverte par M. l'abbé Marsan (*Revue des Hautes-Pyrénées,* 1917, p. 257) n'a en soi aucune importance : quelques lettres pouvant être lues ENDI ou ENV, un encadrement de rinceaux, vase, rosaces; c'est une vulgaire stèle funéraire sur marbre, je crois de Saint-Béat (*vidi*). Mais elle n'en a pas moins son intérêt. Car elle est une preuve de plus de l'extrême romanisation de la vallée d'Aure (cf. *Revue,* 1911, p. 79-81), où presque chaque commune a maintenant son monument romain, jusqu'à Soulan sur son flanc de montagne menacé par les avalanches. Et je ne sais si pareille chose peut se rencontrer dans beaucoup de régions de France.

Boutæ. Cf. 1914, p. 437; 1916, p. 62. — *Boutæ,* 4e supplément, *Revue Savoisienne,* 1917, extrait. J'ai déjà dit que nous devrions avoir, pour tous nos champs de fouilles, des journaux tenus avec la précision, la sobriété, l'exactitude, la science, que nous offrent ceux de MM. Marteaux et Le Roux. Il n'y a là que l'essentiel, se rapportant à la connaissance du pays, ou au profit que peut en recevoir la science générale. — Ici, il s'agit surtout de poteries. Remarquez les poteries à décors peints, rouges sur fond blanc, oiseaux et chevrons. C'est bien exactement le style des vases décrits par Cartier (ici, 1908, p. 257), et qui pourrait bien être le plus ancien faire de la céramique allobroge. « Cela prouve une fois de plus la longue durée de leur fabrication », dit M. Le Roux. — Remarquez aussi les vases à décor oculé, que M. Le Roux suppose postérieurs aux Sévères.

Publications nouvelles. — Raoul Montandon. *Bibliographie générale des travaux ethnographiques et archéologiques (époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine). France : I. Bourgogne, Dauphiné, Franche-Comté, Provence, Corse, Savoie.* Genève, Lyon et Paris, Georg et Leroux, 1917, in-8 de xxx-600 p. — Indispensable et de toute première valeur.

Salomon Reinach, *Catalogue illustré du Musée des Antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye.* T. I, avec une planche et 286 gravures. Paris, Leroux, 1917, in-8 de 296 p. — Même remarque que pour le répertoire de M. R. Montandon.

Camille JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Dr G. Contenau, *Umma sous la dynastie d'Ur*. Paris, Geuthner, 1916; 1 vol. in-8° de 60 pages, avec 34 planches reproduisant des tablettes cunéiformes.

Le Dr Contenau, qui (d'après la bibliographie de la page 1 du présent opuscule) a déjà publié plusieurs travaux sur l'antique Umma [1], nous donne aujourd'hui « une vue d'ensemble d'Umma à l'époque des rois d'Ur. On le peut d'autant mieux » — c'est toujours l'auteur qui parle — « que la société d'Umma, vassale d'Ur, se modèle en bien des points sur celle de la capitale ou des grandes villes voisines; or, la vie de celles-ci nous est familière, grâce aux abondantes publications qu'ont inspirées les tablettes de Drehem, nom moderne d'une localité proche de l'ancienne Nippur, avec laquelle Umma entretenait des relations commerciales. »

La publication de ces tablettes achèvera de préciser l'idée que nous nous faisons d'un centre provincial de Chaldée au XXIIIe siècle avant notre ère.

Les documents originaux qu'a utilisés ici le Dr Contenau font partie de sa collection personnelle et « proviennent de Djokha-Umma ». Ils ont été groupés « d'après les matières dont ils traitent ». C'est ainsi qu'on a successivement, après un tableau très attachant de la vie d'Umma (*Introduction*, pp. 5-10), la traduction des tablettes concernant les céréales (pp. 13-17), les vivres (pp. 18-20), le bétail (pp. 21-22), les salariés (pp. 23-24), la batellerie (pp. 25-27), l'industrie du vannier (pp. 28-33), l'argent, achats et ventes (pp. 34-27), le rôle du Patesi (pp. 38-40), divers (pp. 41-44), la sigillographie (pp. 45-55), enfin, après une liste des noms propres (pp. 57-59), la reproduction des tablettes elles-mêmes (110 numéros sur 17 planches imprimées au recto et au verso).

Rien ne manque, on le voit, pour donner tout son intérêt à cette reconstitution vraiment historique de la vie provinciale en Chaldée un siècle ou deux avant Abraham.

A. CUNY.

1. *La cour et la maisonnée d'un Patesi d'Umma au temps du roi Dungi* (*Journal asiatique*, mai-juin 1914), *Tablettes de comptabilité relatives à l'industrie du cuivre à Umma, au XXIIIe siècle* (*Revue d'assyriologie*, t. XII, 1, 1915); *Tablettes de comptabilité relatives à l'industrie du vêtement à Umma, au XXIIIe siècle* (*Revue d'assyriologie*, t. XII, 3, 1915) et *Contribution à l'Histoire économique d'Umma*, Paris, 1915. — Cf. aussi L. Legrain, *Le temps des rois d'Ur*, Paris, 1912, ouvrage qui fait également partie de la bibliographie donnée par l'auteur.

E. Schopf, *Die konsonantischen Fernwirkungen : Fern-Dissimilation, Fern-Assimilation und Metathesis*... I. Teil. Gœttingue, Hubert & Cº, 1917; brochure in-8º de 78 pages.

Cette thèse de l'Université de Bâle n'est — l'auteur nous en avertit lui-même — que le prélude d'un ouvrage prêt à paraître chez le même éditeur et où seront détaillés par catégories tous les exemples apparents ou réels de dissimilation, d'assimilation et de métathèse que M. E. Schopf a relevés dans les inscriptions latines de l'époque impériale. Il pense ainsi contribuer de façon utile, non seulement à la connaissance du latin vulgaire, mais aussi à la théorie de tous ces phénomènes de phonétique générale.

A la différence des autres linguistes de langue allemande, M. E. Schopf ne se contente pas de connaître de nom, mais encore il comprend vraiment et apprécie les résultats acquis sur ce domaine par la science française, tout d'abord par M. M. Grammont, ensuite par MM. A. Meillet et J. Vendryes [1].

Aussi reproche-t-il très justement à MM. Meringer et Brugmann de n'en avoir tenu pratiquement aucun compte ou d'être à côté de la question quand ils prétendent fournir les raisons qui les empêchent de donner leur adhésion aux théories de l'école française.

M. E. Schopf fait preuve d'un souci constant des réalités du langage et se préoccupe de systématiser la terminologie scientifique, mais quand il s'agit d'aller tout à fait au fond des choses et de trancher un point litigieux particulièrement délicat, comme celui par exemple de la nature de l'assimilation en contact et de l'assimilation à distance qui doivent sans doute être distinguées aussi soigneusement que la dissimilation et la différenciation (voir Vendryes *MSL.*, XVI, 1909, pp. 53-58), point sur lequel, au reste, M. Grammont ne s'est pas prononcé depuis, il se dérobe [2] sous prétexte du caractère préliminaire de son travail et renvoie à la partie principale de son ouvrage sans promettre d'ailleurs de donner après l'énumération complète de ses exemples des conclusions nouvelles et définitives. Le lecteur est donc frustré dans son espoir et ne peut même se flatter de voir un jour sa curiosité satisfaite, ce qu'il regrette d'autant plus qu'il semble qu'il y ait en M. E. Schopf l'étoffe d'un bon théoricien, ami des idées générales et partisan de cette idée que la vraie linguistique ne peut être conçue qu'avec la connaissance de langues de temps et de lieux très variés.

1. Ici se fait sentir l'heureuse influence de M. M. Niedermann, professeur à l'Université de Bâle, qui a été élève de M. A. Meillet à l'École des Hautes-Études.

2. On a ainsi l'impression que M. E. Schopf, qui ne craint pas d'être d'un avis différent de ceux de MM. Brugmann, Meringer et autres et même de son maître M. M. Niedermann, n'a pas osé s'attaquer au terrible M. M. Grammont.

On regrettera en particulier que l'essai de phonétique générale qui occupe les pages 59 à 66 de l'ouvrage n'ait pas été poussé plus à fond. Si, après tout, pour M. E. Schopf il ne s'agissait pas uniquement d'une langue indo-européenne, le latin, et de ses descendants, les langues romanes, aux quatre catégories de changements des consonnes (v. p. 66) : IV changement de la *quantité* des consonnes, II changement du *point d'articulation*, I changement du *mode d'articulation* dans les *organes buccaux*, III changement du *mode d'articulation dans le larynx*, il eût fallu en ajouter au moins une V^e, savoir : changement des consonnes au point de vue de l'*articulation emphatique* ou *non-emphatique*.

Il existe en effet de grandes familles de langues, telles que le sémitique et le chamitique, qui conservent parallèlement l'une à l'autre les deux séries de phonèmes. L'indo-européen, suivant M. H. Möller, avait d'abord gardé la trace des emphatiques sous forme de sonores et de sonores aspirées, mais au cours de l'histoire de ses divers dialectes, ces anciennes emphatiques sont devenues soit des sourdes, soit des sonores ordinaires[1].

Et il est plus que probable que la considération d'autres familles amènerait encore l'addition d'autres catégories. La phonétique générale de M. E. Schopf n'est générale tout au plus qu'au point de vue indo-européen.

A. CUNY.

William-A. Merrill, I. *Corruption in the manuscripts of Lucretius.* — II. *Proposed emendations of Lucretius.* — III-IV. *Criticism of the text of Lucretius with suggestions for its improvement. Part I, Books I-IV. Part II, Books IV-VI.* (Extrait des *University of California Publications*, vol. II, n° 11, pp. 237-253; n° 12, pp. 255-256 ; vol. III, n° 1, pp. 1-46 ; n° 2, pp. 47-133.)

I. Collection de variantes (aussi complète que possible) que M. W.-A. Merrill a réunie en préparant une nouvelle recension du texte de Lucrèce. Pour dresser cette liste, l'auteur a fait usage des deux manuscrits de Leyde, publiés par Sijthoff en 1908 et 1913.

II. Simple liste énumérative d'une soixantaine de corrections proposées par l'éditeur pour les quatre premiers livres de Lucrèce.

1. L'exemple de *r* et de *l*, qui diffèrent seulement par le *mode* et non par le *point d'articulation*, montre qu'il y avait à l'origine des couples de phonèmes dont l'un n'était sans doute qu'un « aspect » de l'autre. Il en était sans doute ainsi des emphatiques et des non-emphatiques, des sourdes et des sonores, etc. L'assimilation, la dissimilation, etc., ne sont peut-être que des traces de règles phonétiques très anciennes régissant tous ces couples. D'où leur apparente irrégularité.

III-IV. Justification et discussion de chacune des corrections annoncées dans II (pp. 1-46 de la brochure III et 47-58 de la brochure IV dont la pagination fait suite à celle de la brochure III); pp. 58-133 justification des corrections proposées pour la fin du livre IV et les livres V et VI.

A. CUNY.

Paul Huvelin, *Une guerre d'usure : la deuxième Guerre punique.* Paris, Perrin et Cie, 1917; 1 vol. petit in-8° de 168 pages, avec une photogravure et 3 cartes. Prix : 2 francs.

On dit volontiers que l'histoire se répète. Comme l'histoire est faite par les hommes, et que le fond même de l'humanité ne change pas, que les sentiments et les passions, les impulsions et les mobiles des hommes et des peuples restent essentiellement les mêmes, de là résultent des répétitions fréquentes dans ce qu'on peut appeler la partie morale des faits historiques. Mais aussi de combien de nouveautés, et combien grandes parfois, s'accompagnent ces prétendus recommencements! Nous ne les discernons pas tout de suite avec netteté, nous n'en avons qu'un sentiment confus, et notre esprit se précipite alors vers le passé pour y chercher des ressemblances ou des analogies sur quoi nous appuyer en quelque sorte et mieux assurer la marche hésitante de notre raisonnement. C'est ce qui fait l'éternelle jeunesse de certaines pages d'histoire : elles étaient déjà bien lointaines et s'effaçaient, tout à coup surgit un événement qui nous semble projeter sur elles un flot de lumière par lequel se précisent leurs traits et s'avive leur physionomie. Ainsi, M. Paul Huvelin nous invite à relire aujourd'hui dans Tite-Live et Polybe le récit de la deuxième Guerre punique, de cette longue guerre de dix-sept ans, que domine le génie d'Hannibal, et qui se termina par un Waterloo dont le Wellington a été Scipion l'Africain. Il en présente un récit alerte et réfléchi, profond et clair, qui devient, par moments, comme un miroir de la Grande Guerre actuelle. Mais l'auteur, très justement, en arrivant au terme, nous met en garde contre la tentation de rien exagérer et de « transformer des analogies fragmentaires en identités totales ». Voilà qui serait bien décevant, en effet; le passé n'éclaire pas beaucoup le présent; c'est notre impatience du lendemain qui nous fait interroger les événements d'autrefois pour tâcher de deviner d'après eux ce que demain nous apportera ; et on sait que ces calculs sont peu sûrs! Bien plutôt, par une façon d'éclairage en retour, comme je viens de le dire, le passé çà et là reprend à nos yeux vie et jeunesse; nous le ranimons, nous le transformons en quelque chose d'actuel, et finalement il peut être mieux pénétré et compris, grâce au coup de fouet que nous ont donné pour le comprendre les événements

du jour. — Ces événements, dans le moment où le général Joffre, parlant de ses adversaires, disait : « Je les grignote », ont fixé l'attention de M. Paul Huvelin sur la longue et lourde guerre que se firent Carthage et Rome à la fin du IIIe siècle av. J.-C. ; et de son étude est sorti un nouveau récit de cette guerre, vivant, frémissant, lumineux.

HENRI LECHAT.

Susan H. Ballou, *The manuscript tradition of the Historia Augusta*[1]. Leipzig-Berlin, Teubner, 1914 ; 1 vol. in-8° de 89 pages, avec trois planches.

Mlle Susanne H. Ballou devait participer à la nouvelle édition de l'*Histoire Auguste*, préparée par la maison Teubner sous la direction de Kornemann. Un des collaborateurs, Hohl, avait déjà publié une partie de ses travaux préliminaires sur les manuscrits (*Klio*, 1913, p. 258, 387). Mlle S. Ballou publie à son tour les siens ; ils sont d'un très grand intérêt, attestent l'érudition la plus sagace et fournissent des résultats très importants ; ils discréditent en particulier les deux éditions de Peter, qui n'a pas su distinguer exactement les différents correcteurs du *Palatinus* et qui a fait trop de cas du manuscrit de Bamberg qu'il faut rejeter parmi les manuscrits secondaires. L'auteur fait l'histoire du *Palatinus*, archétype de tous les manuscrits complets, en caractérise le scribe principal, les six correcteurs successifs, identifie trois d'entre eux, trois humanistes, Pétrarque, dont le rôle a été très considérable, Coluccio Salutati et Gianozzo Manetti, étudie les confusions de cahiers, les tentatives d'arrangement, les caractères du manuscrit de Bamberg, copié sur le *Palatinus* dès la fin du IXe siècle, la succession chronologique des manuscrits dérivés de l'archétype, en particulier du *Vat.* 1899, les *Excerpta Cusana*, de médiocre valeur, l'édition *princeps* de 1475, tirée non point du *Vat.* 5301, mais du *Paris.* 5816, copie du *Palatinus* faite pour Pétrarque, et qui n'est, par conséquent, pas dédaignable.

CH. LÉCRIVAIN.

André Piganiol, *L'impôt de capitation sous le Bas-Empire romain*. Chambéry, Perrin Dardel, 1916 ; 1 vol. in-8° de 101 pages.

M. Piganiol s'est attaqué à une des institutions les plus obscures et les plus controversées du Bas-Empire. Il l'a traitée avec une intelligente érudition, avec une critique indépendante, et si ses conclusions ne sont pas plus certaines que celles de ses nombreux devanciers, elles

1. Cf. *Revue Ét. anc.*, t. XVI, 1914, p. 392.

sont au moins très séduisantes. Il a d'abord ramené les théories antérieures à trois groupes principaux : 1° un seul impôt foncier, avec deux modes de répartition, *capitatio* et *jugatio*, distincts par leur principe et par leur aire géographique d'application (Thibault); 2° deux impôts superposés, un foncier, un personnel, avec la même unité, *jugum, caput* (Godefroy, Savigny, Rodbertus, Seeck); 3° trois impôts distincts, un foncier, un personnel sur les basses classes *(c. plebeia)*, un sur les esclaves agricoles et le bétail *(c. humana, animalium)*. Il expose ensuite ses thèses. Ce système fiscal est à la fois l'œuvre originale de Dioclétien et le produit de l'évolution qui a créé la notion du *domaine garni*, de l'incorporation de l'homme à la terre. Il suppose un cadastre des terres, un dénombrement des hommes et leur inscription sur les registres du cens. L'unité fiscale est : pour la partie du grand domaine non affermée, un *jugum*, étendue déterminée de terres, appelée aussi d'autres noms selon les régions *(millena, centuria, julia)*; pour la partie affermée un *caput*, c'est-à-dire un colon et la quantité de terre qu'il cultive normalement. Le grand domaine paie donc deux catégories d'impôts, d'après cette répartition. Le cultivateur des villages libres paie la *capitatio plebeia*, estimée en *capita* d'après sa fortune. La capitation ne peut frapper ni les paysans libres, sans terre, ni la plèbe urbaine. Il n'y a plus de capitation personnelle superposée à l'impôt foncier. Les terres des sénateurs, de l'État, de l'empereur, paient certainement l'impôt foncier. La *c. humana* est l'impôt provisoire des barbares casés; la *c. humana, animalium* est l'impôt mobilier sur le bétail et les esclaves non casés. Le fond de la théorie de M. Piganiol, la suppression de la capitation personnelle, nous paraît difficilement acceptable. Le paiement de la *gleba* sénatoriale par les domaines impériaux n'est pas non plus prouvé. La bibliographie aurait dû citer les nombreux articles du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, en particulier *Capitatio humana, terrena; Caput; Latifundia; Tributum.*

Ch. LÉCRIVAIN.

J. Hannezo, *Les voies antiques du département de l'Ain*. Bourg, *Courrier de l'Ain*, 1917, 1 vol. in-8° de 135 pages.

J'ai plaisir à signaler, en tirage à part, l'important travail de M. J. Hannezo, que nous avons déjà annoncé lorsqu'il parut en articles dans le *Bulletin de la Société des Naturalistes de l'Ain* (cf. *Revue*, 1916, p. 189). Il y a là de véritables révélations : sur la route directe de Lyon à Genève par Nantua, route qui devait continuer vers Nyon, Augst et le Rhin; sur les chemins sauniers partant de Vienne vers le Jura, etc. Comme idées générales se dégageant de ce minutieux travail, je vois ceci : 1° que le système des voies romaines était beaucoup plus complet

et plus complexe que ne le laissent supposer la Table de Peutinger et l'Itinéraire Antonin, abominables documents s'il en fut; 2° que ces documents ne donnent point toujours, tant s'en faut, les routes directes; 3° que le système romain a sa source dans un système routier indigène antérieur à la conquête. Voici un exemple topique de ce dernier fait. Les routes directes de Vienne et de Lyon vers le Rhin, à l'époque romaine, allaient à Genève par Ambérieu[1] (où elles se rencontraient), Nantua et L'Écluse; mais à Collonges (dont M. Hannezo a très bien marqué l'importance à cet égard), une route se détachait de la voie de Genève à gauche et par Gex, Divone rejoignait Nyon; cela est proprement un chemin celtique. Je crois même que le raccord de Divone à Nyon date de César, et que primitivement la route demeurait à distance du lac pour aller gagner la Suisse intérieure. — Notez, p. 65, la restitution d'une route sur la rive gauche de la Saône. — P. 86, l'existence d'un gué sur la Saône près de Mâcon, « gué pavé », m'écrit M. J. Hannezo, qui a bien voulu adresser à la *Revue des Études anciennes* un exemplaire annoté et complété de son travail[2]. — Remarquez la situation d'*Isarnodurum*, Izernore, étoile de routes (J. Hannezo, p. 116 et suiv.) : M. Hannezo en relève cinq. Je me suis demandé si les grands pèlerinages de la Gaule, et c'était le rôle d'Izernore, n'étaient pas reliés par de bonnes routes au réseau militaire; il me semble qu'on a constaté quelque chose de semblable au Donon. — Pour le fameux millaire de Claude à la Valbonne (cf. *Revue*, 1916, p. 199, n. 3), portant CXIX, nous avons, M J. Hannezo et moi, fait vérifier la lecture de ce chiffre au Musée de Lyon : il y a bien CXIX. Mais comme ce chiffe de 119 ne peut convenir qu'à une distance très lointaine, vers les Alpes, ou plutôt (nous sommes sur la route de Genève) vers Avenches, comme d'autre part 19 convient à la distance en milles de la localité à Lyon, je me demande si C ne serait pas une initiale de Lyon, *Colonia Copia Claudia*.

C. JULLIAN.

Raoul Montandon, *Coup d'œil sur les époques préhistorique, celtique et romaine dans le canton de Genève et les régions limitrophes*. Genève, Eggimann, 1917; in-8° de 51 pages.

Résumé, avec une bibliographie étonnamment riche, de toutes nos connaissances sur la région depuis l'époque glaciaire. Je reprocherai seulement à M. Montandon, qui sait et qui cherche beaucoup, de ne

1. L'importance d'Ambérieu comme carrefour et lieu d'habitation a été bien marquée par M. J. Hannezo.

2. Y a-t-il un lien entre ce gué (M. Hannezo le place en face l'île de La Palme) et la station sur pilotis qu'on vient de signaler près de Mâcon (*Revue*, 1917, p. 216). — Si j'insiste sur le gué « pavé », c'est que ce genre de travail a été beaucoup plus fréquent à l'époque romaine qu'on ne le croit d'ordinaire. J'y reviendrai.

pas être assez indépendant à l'égard des opinions traditionnelles. Il admet une profonde différence entre l'état actuel du pays et son état à la fin de l'époque quaternaire : je n'en suis pas convaincu. Il croit que lors de l'époque romaine la population vivait à l'état pastoral : on le répète, mais cela n'est pas exact; les Allobroges étaient surtout agriculteurs et industriels. — A la fin du travail, très bon résumé (toute l'étude de M. Montandon est exposée en une manière sobre qui fait impression) sur Genève. Je crois, comme lui, à l'existence d'un culte d'Apollon à Genève, *ville de lac*. Remarquez encore l'importance, dans tout le pays, des exploitations de minerais de fer, que l'on rencontre en divers points du Salève; cf. ce que nous disons là-dessus, p. 232. M. Montandon note le petit nombre de villas.

C. JULLIAN.

E. Tatarinoff, *Neunter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte.* Zurich, Beer, 1917; gr. in-8° de 143 pages, 21 gravures.

La Société Suisse de Préhistoire donne un remarquable exemple de ce que peut faire l'esprit de travail et de méthode sous la direction d'un homme actif. Ce recueil nous présente le résumé de toute la production scientifique de la Suisse : découvertes, travaux et acquisitions. Et M. Tatarinoff ne s'est pas contenté de résumer les publications, indigènes ou étrangères, relatives à la Suisse; il a également résumé, et avec une sûreté à laquelle je rends justice, tous les travaux d'ensemble dont les hypothèses ou les résultats peuvent éclaircir l'histoire de son pays. Je ne lui adresserai qu'une seule observation : c'est que, sous ce titre de préhistoire, il s'avance jusqu'au haut Moyen-Age. Personnellement, je ne m'en plains pas, car son répertoire nous fournit ainsi maint renseignement précieux sur les temps gallo-romains et mérovingiens... Et je souhaite que la Belgique ait un jour le sien, semblable à celui-ci. — Voici quelques remarques de détail :

— La collection de livres de la Société s'est enrichie d'un lot important, dû aux dons de M. Guebhard (p. 15 et suiv.).

— P. 35. M. Tatarinoff rend hommage à l'excellent article de Hébert sur la préhistoire dans Grégoire de Tours (ici, 1916). Hébert nous avait promis toute une série sur la préhistoire en hagiographie. La mort est venue l'interrompre au moment où il entrait dans cette voie, à la fois nouvelle pour lui et pleine de ressources pour la science.

— P. 50-1. Repérage, avec carte au 25000e (?), des sites archéologiques de Thayngen. Voyez bien les trois catégories de sites : le long de la vallée, grottes et abris quaternaires; en bas, fond découvert, pilotis néolithiques; sur les hauteurs, mamelon fortifié de l'âge de bronze et cimetières de Hallstatt et de La Tène. La civilisation qui

commence avec le bronze semble inaugurer le haut lieu, — en vie sociale, religieuse, militaire. Et elle devait durer, avec cette forme, jusqu'aux temps voisins de la conquête romaine.

— P. 51. Signalement d'une brochure de Lichtenhan, de Bâle, *Ortsnamen als geschichtliche Quelle*, 1917, que nous ne connaissions pas.

— P. 66. Très importante découverte, à Zurich, d'objets de l'âge de bronze (pilotis de l'*Alpenquai*) : moules à anneaux, à couteau, à rasoir, et ornement de chevelure surmonté d'un oiseau (appelé faussement instrument à tatouer).

— P. 71. M. Tatarinoff proteste contre les efforts faits pour supprimer l'expression de La Tène. Je me suis expliqué là-dessus (*Revue*, 1906, p. 116-9). Encore que je n'aime pas ces expressions, dans l'espèce celle-là n'est pas mal choisie. D'une part, l'âge de La Tène correspond assez exactement à la domination celtique dans l'Europe non classique. D'autre part, La Tène, sur le lac de Neuchâtel, est précisément au centre, au nœud de routes de cette civilisation, qui va de Hambourg à Ancône, d'Irlande en Bohême. Enfin, le seul contact que les Anciens nous ont transmis entre les héros classiques et les marchands gaulois se passe précisément, je crois, à La Tène, où les Argonautes se sont rendus et arrêtés (voyez Apollonius de Rhodes).

— M. Tatarinoff signale quantité d'articles de Keune dans le Pauly-Wissowa, IIIe suppl., sur *ascia*, etc. Il est question à ce propos de *Salodurum* (Soleure) = « forteresse de Salos », de *Salomagus* (Salles près de Bordeaux) = « champ de Salos »). Je fais d'expresses réserves sur ces traductions. — Je demande ceci à M. Tatarinoff : n'y a-t-il pas eu à Soleure des exploitations de sel ? N'oublions pas que sel a dû se dire de la même manière en celtique et en latin.

— P. 100. Inscription de Windisch :

I· O· M·
C· CAREIVS· CERTIVS
V· S· L· L· M·

— P. 93 : rappel d'un travail de Karl Beyerle sur l'ancien nom de Constance (*Z. Ver. Bodensee*, 1716) : ce serait *Vitudurum*. M. Tatarinoff a raison de douter de cette expropriation onomastique de Winterthur.

— Nous apprenons qu'un nouveau volume du *Corpus inscriptionum latinarum* a paru en 1916. C'est la IV[e] partie du t. XIII. Il renferme le supplément aux parties I et II (les Trois Gaules et les deux Germanies).

Une chicane d'ami, dans un ordre tout différent. Pourquoi la Société désigne-t-elle par une croix (†) ses membres à vie ? Chez nous, cela signifie les membres décédés.

Le livre est remarquablement imprimé. — Il se termine par une table géographique fort utile.

C. JULLIAN.

Ville de Genève : Musée d'art et d'archéologie, Compte rendu pour l'année 1916 (extrait du Compte rendu de l'Administration municipale de la Ville de Genève pour l'année 1916). Genève, Kündig, 1917; 1 vol. in-4° de 39 pages, planches.

Nous devons à la bonne grâce de M. A. Cartier la connaissance de ce précieux rapport, où, sous peu d'espace, il y a tant de renseignements. Ceux qui concernent les antiquites gallo-romaines nous amènent à de tristes réflexions. Les acquisitions les plus intéressantes (reproduites ici en héliogravure) sont : un fragment de corniche en terre cuite, orné de médaillons figurés, provenant des Fins d'Annecy (cette localité de *Boutæ* si remarquablement reconstituée par le livre de MM. Marteaux et Le Roux); une tête caricaturale d'homme, en bronze, ayant servi de peson de balance, provenant des fouilles de la grotte de Grande-Gorge (Salève); une figurine en terre cuite, gallo-romaine, image d'Athéna Parthénos, provenant de Bassy (Ain). Je ne reproche pas au Musée de Genève d'acheter des objets venant de chez nous. Il a le devoir d'abord de conserver à la science, et il s'en acquitte à merveille. Mais nous qui avions rêvé de voir chaque localité antique de France ayant son musée propre, y rassemblant près d'elle tous ses trésors, nous qui savons ce que la science gagnerait à une telle localisation, nous déplorons une fois de plus l'inertie de compatriotes, y compris — et surtout — ceux qui font partie des conseils publics. Voyez sur cette question l'excellent article, d'observation si juste, d'expression si nette et si vive, de M. Robert de la Sizeranne (*Nos Musées*), dans la *Revue hebdomadaire* du 15 septembre 1917.

CAMILLE JULLIAN.

University College Reading Studies in History and Archaeology. The romano-british site on Lowbury-Hill in Berkshire, by **Donald Atkinson**; *with an introduction by* **F. Haverfield**. University College Reading, 1916; 1 vol. in-4° de 124 pages, avec 19 figures et 20 planches.

L'étude de M. Donald Atkinson sur les restes du « *romano-british site* » de Lowbury-Hill, qu'il a fouillés du 22 septembre au 27 octobre 1913 et du 25 mai au 10 juillet 1914, dans le Berkshire, à l'extrémité occidentale de cette région des « *Downs* » qui surplombe la vallée de la Tamise, sur une position dominante en trois directions, étude publiée par l'University College de Reading, se divise en deux parties, l'étude proprement dite et la description des objets mis au jour.

Il pourrait sembler, au premier abord, que ces deux parties eussent

gagné à être fondues, mais, à le bien prendre et réflexion faite, au répertoire des trouvailles s'imposait presque cette forme d'un « *corpus* ».

L'auteur, en effet, a tenu, et l'on ne peut l'en critiquer, à le donner, non seulement complet, mais singulièrement minutieux. Il occupe jusqu'à 85 pages et comprend de nombreuses séries : fibules, bagues, aiguilles, épingles, pinces, bronzes divers, objets en fer, ossements d'animaux, poteries, monnaies, la plupart elles-mêmes subdivisées et dont quelques-unes, comme les fibules par exemple, les poteries et plus encore les monnaies, avec la liste sans omission de tous les exemplaires, ont reçu un développement exceptionnel

Il en résulte que ce n'est qu'en ce qui concerne le « *saxon barrow* », un tertre à peu près circulaire de 55 pieds de diamètre sur un peu plus de 3 pieds de haut, situé à 77 pieds de l'entrée de l'enclos qui forme l'objet principal des recherches, — tertre qui recouvrait une sépulture où le mort était inhumé, la tête vers l'orient, avec ses vêtements, ses armes, son bouclier, son sabre, sa bague, son peigne et un précieux bassin, avec disques émaillés aux anses, d'un type déjà représenté par d'autres exemplaires recueillis en Angleterre, — que le dédoublement, pour ainsi parler, n'a pas été fait.

L'établissement de Lowbury-Hill, ce tertre laissé de côté, consistait en un rectangle aux angles arrondis, de 140 à 145 pieds de l'est à l'ouest sur 180 du nord au sud, entouré d'un mur n'ayant d'entrée qu'au milieu de son côté oriental, mais dont rien ne s'est conservé au-dessus de terre et dont on ne retrouve que le ciment et le mortier des fondations. Il est certain, d'une part, que ce mur n'est pas antérieur au IIIe siècle de notre ère, sans qu'on puisse d'ailleurs déterminer s'il lui est postérieur et de combien, mais qu'il a dû remplacer une clôture primitive; d'autre part, que l'emplacement était occupé longtemps auparavant, sans aucun doute dès l'époque préromaine. La « romanisation » se serait faite à la fin du Ier siècle, ou au commencement du IIe, et vraisemblablement jusqu'à la fin du IVe aurait existé en ce point un « *settlement* », une sorte de succursale d'une ferme de la vallée aménagée pour recevoir le bétail une partie de l'année. Le guerrier saxon dont le tertre abrite le corps serait-il le conquérant qui y aurait mis fin? Malgré l'attrait de la supposition, il est sage d'y renoncer, car les dernières monnaies ne descendent pas plus bas que 395 et la date du bassin émaillé ne peut se placer qu'entre 550 et 650.

Il est incidemment une découverte à laquelle l'auteur attache une grande importance, à savoir la présence dans la tranchée même de la clôture, près de son angle sud-ouest, d'un squelette de femme : sépulture qui selon lui se rattacherait à un rite de « fondation », dont il indique des exemples chez les différents peuples et aux différents

âges, mais du véritable caractère de laquelle il y aurait peut-être lieu de demander une confirmation plus complète[1].

La publication de M. D. Atkinson a reçu de M. le professeur Haverfield une préface où non seulement il note l'enseignement à tirer, pour l'étendue de la pénétration romaine dans les régions à l'écart de l'Angleterre centrale, de ce que fut Lowbury-Hill, — « kraal » d'été pour bergers et troupeaux, qui a pu devenir aux derniers jours de la Bretagne romaine lieu de refuge contre les premières invasions, — mais où, en quelques pages aussi sensées qu'instructives, il marque à la fois l'injuste dédain où les anciennes universités anglaises ont tenu les recherches d'archéologie et de topographie nationales et les dispositions plus équitables des universités nouvelles, Manchester, Liverpool, Birmingham, Leeds, qui savent apporter aux savants locaux, qu'on aurait grand tort de dédaigner, le concours de corps permanents. Il n'est pas qu'en Angleterre que la leçon puisse porter et, si à coup sûr cette *Revue* n'a jamais mérité et ne méritera jamais le reproche de ne pas faire appel à la confiance réciproque et à la collaboration féconde des universitaires et des travailleurs libres, est-il sûr que, ailleurs, il n'y ait pas matière à un examen de conscience? Dans le grand effort qui devra suivre la victoire, chez nous comme chez nos alliés, et dans tous les domaines, il faudra l'union de tous dans l'activité du pays[2].

Étienne MICHON.

Maurice Wilmotte, *Le Français a la tête épique* (Bibliothèque internationale de critique). Paris, La Renaissance du Livre, 1917; 1 vol. in-12 de 190 pages.

Il n'y a là qu'un volume, et un très petit volume. Mais je n'en connais pas qui apporte plus de lumières et plus nettes sur les origines de l'épopée française. L'idée fondamentale est que tout, dans cette épopée, vient de ce côté du Rhin, et que même des œuvres d'apparence ou de réputation strictement germanique, comme le *Rodlieb*, viennent de chez nous (M. Wilmotte annonce un travail là-dessus dans la *Romania*). Nous sommes, cela va sans dire, entièrement d'accord avec lui. Quand on veut prendre la peine d'analyser ce qu'était le vrai monde germanique, entre 750 et 1000, on verra que rien, absolument rien, n'était de nature à y amener l'éclosion d'une épopée de ce genre. Tout dans l'épopée de France vient de France, comme la langue

1. Il faut encore, pour ne rien omettre, mentionner la note de M. le professeur Stenton sur l'ancienne route connue sous le nom d'« *Icknield Way* » et signaler le très bon index en 8 pages sur deux colonnes qui termine le volume.

2. La publication, texte et reproductions, se présente partout avec le caractère de soin, presque de luxe, de la plupart des publications anglaises. La seule faute d'impression que j'aie relevée est, p. 57, « Salamon » pour Salomon Reinach.

latine que parlaient les Saxons est venue de France, comme ses chefs et son empire sont venus de France. Tout se tient en histoire, et la littérature ne procède pas autrement que la politique. Quant au *Rodlieb*, je ne le connais pas assez pour discuter la thèse de M. Wilmotte : mais le peu que j'en ai étudié me la rend très sympathique ; il y a dans le *Rodlieb* certains détails de mœurs où les Grimm, si je ne me trompe, ont vu des coutumes germaniques et qui m'ont semblé traduites simplement de quelque auteur classique. Je supplie ceux qui tiennent encore pour la thèse germanique de lire tout ce que les contemporains, entre 750 et 1000, ont écrit sur la Gaule, et ils comprendront comment cette Gaule était absolument en état, et seule en état, de donner au monde une littérature nouvelle. L'origine de Walafrid Strabo n'importe : c'est, littérairement, un enfant de Gaule. Écoutez ces vers, qui sont une des plus belles choses que le nom de Gaule ait jamais inspirées :

> *Felix Gallia, fortibus tropæis,*
> *Ubertate soli, virum nitore,*
> *Regni nomine purpurata magno*
> *Romanæ soror Urbis atque consors...*

et ailleurs :

> ... *omne Galliarum regnum*
> *De nece martyrum coronans.*

C'est le même Walafrid Strabo, si je me souviens bien, qui a écrit quelque part *quos Gallia* (y a-t-il *Gallia* ou *Francia*, je ne sais, je cite de mémoire, mais en poésie latine les deux mots sont synonymes), *quos Francia gignit amœna*. Et cette *amœna* fait penser au *douce France*, si fameux, de la *Chanson de Roland*.

Car il n'y a pas à le nier, et M. Wilmotte le montre surabondamment et a le très grand mérite de l'avoir proclamé le premier, c'est erreur et sottise que de séparer l'histoire de nos épopées nationales et les destinées de la littérature latine contemporaine. Entre ces deux formes littéraires des IXe, Xe, XIe, XIIe siècles, il n'y a pas de cloisons étanches, il n'y a pas plus de solution de continuité entre les siècles qu'entre les langues et les littératures. La *Chanson de Roland* est née, en dernière analyse, de la littérature latine carolingienne, comme celle-ci a ses ancêtres chez Fortunat.

Et il faudra bien un jour en arriver là ; rechercher, l'un après l'autre, les prototypes latins des expressions de la *Chanson de Roland*. On m'a raillé, jadis, d'avoir supposé que le mot célèbre *conquéramment* du poète Turold n'a pas pu être pensé en français, qu'il doit être l'adaptation française de quelque mot latin comme *triumphaliter* ; on a souri quand j'ai comparé Turold à Ronsard ; quand je me suis représenté Turold comme voulant doter la langue française naissante

de propos, de mots, de figures, de pensées, qui jusque-là avaient été réservés au latin, et par là même faisant véritablement acte de créateur. Oh! oui, on m'a raillé; car c'est souvent le lot de qui s'efforce : ou on le pille ou on le raille. M. Wilmotte veut bien me donner raison, et je lui en suis profondément reconnaissant.

Oui, l'épopée française est née chez nous : 1° d'éléments littéraires que le latin a fournis; 2° d'éléments moraux ou sociaux que l'œuvre carolingienne gallo-romaine a formés; 3° d'éléments géographiques, routes et lieux de pèlerinage, que la vue des lieux contemporains a permis. N'exagérons point l'importance de ces derniers éléments, de ces sources géographiques : ils entrent pour une part dans la contexture de nos épopées, ils leur ont donné une certaine allure, une certaine couleur, mais ils n'ont point suffi, tant s'en faut, à former cette épopée. Le problème est infiniment plus complexe qu'on ne le croit. Le simplifier, c'est faire preuve de paresse intellectuelle.

M. Wilmotte, dans son aperçu historique, fait une part importante à Philippe Auguste Becker, et je sais bien qu'on est convenu de placer son nom très haut. Attention cependant, et analysons. Les mérites de M. Becker comme initiateur peuvent être singulièrement diminués, si l'on veut bien, derrière chacune des idées de son manuel, rechercher l'article, français ou autre, auquel cette idée a été empruntée. Le temps est passé où les érudits se croyaient dispensés d'équité, de justice, de proportion dans l'éloge et d'exactitude dans la répartition des mérites. Il est évident que lorsque M. Wilmotte limite la part de Becker, il est dans le vrai. Je me demande si, après un examen minutieux des idées de Becker et de leurs sources, il ne la limitera pas davantage.

Camille JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Chanaan historique et Chanaan légal. — Sous ce titre (*Revue Bleue* des 29 sept.-6 oct. 1917), M. Maurice Vernes étudie l'opposition qui existe dans l'Ancien Testament entre le Chanaan occupé par les Juifs (sur les deux rives du Jourdain, mais à peu près sans accès à la mer) et le Chanaan idéal, rêvé par les prophètes et promis par Jahveh (limité au Jourdain, mais bordé par toute la mer). Et l'origine de cette opposition et en particulier du Chanaan idéal et de ses limites est en effet un des problèmes les plus intéressants de l'ancien Israël. Peu de pays offrent dans leur histoire un tel contraste entre leurs limites réelles et leurs limites rêvées, encore que ce problème ne soit pas absolument particulier au peuple juif. — M. M. Vernes explique l'origine du Chanaan idéal par des spéculations théologiques ou philosophiques : il aurait été créé pour abandonner la rive orientale du Jourdain, comme retenue illégalement par les Juifs, il serait né d'une « répudiation éclatante du droit de conquête ». — Si étranger que je sois à ces études, je me permets d'hésiter à suivre M. Vernes. Celui-ci est surtout frappé par l'abandon rêvé, dans le Chanaan idéal, des terres à l'est du Jourdain. Je peux être tout aussi bien frappé, dans ce Chanaan rêvé, par l'annexion ou la revendication des terres maritimes. C'est un déplacement, et non pas une répudiation des droits de conquête. — J'aime mieux croire que cette conception d'un Chanaan, d'ailleurs plus grandiose que la Judée historique, nettement délimité par le fleuve, la mer et le désert, est née de circonstances historiques, de rêves anciens, de vieilles prophéties, souvenirs de projets ou de desseins dont la trace précise serait perdue (et ce problème peut se rattacher à l'origine du Pentateuque), tout de même que chez nous le rêve d'une France jusqu'à la rive gauche du Rhin, en dernière analyse, remonte au concept de l'Église des Gaules et à celui de la Gaule même. — Quant à faire des Juifs, même des prophètes, des précurseurs du droit international, sur ce point encore j'hésite. M. M. Vernes rappelle que le Dieu d'Israël interdisait de détruire les arbres à fruits de l'adversaire assiégé : « Les arbres des champs sont-ils des hommes pour les traiter en assiégés ? » Mais si je me reporte au passage cité (*Deutéronome,* XX, 19), du moins dans la traduction, Jahveh ne respecte les arbres à fruits que parce qu'Israël en pourra manger : Sers-toi pour le siège, dit-il à son peuple, de machines ou de tours faites avec d'autre bois que du bois à fruit. Et je ne souhaite à

aucun vaincu de se voir appliquer les lois de guerre exposées dans ce chapitre : « Tu ne laisseras vivre personne des villes vaincues. » Cet Israël-là a sa beauté, je le concède, mais une beauté faite tout entière d'hypertrophie nationale, sans aucune considération pour le droit international.

Les deux Genèse. — « J'ai devant moi deux *Genèse :* l'une, celle de la tradition, celle de Moïse, et l'autre, que les spécialistes ont refaite d'après tous leurs principes et en recourant à une pléiade d'auteurs qu'ils appellent à l'existence. C'est cette Genèse-là que je considère, celle que les critiques étalent à nos regards, et je demande si cette Genèse peut soutenir une critique serrée faite suivant une saine méthode historique. Quoique je sois pour eux un étranger, nos savants adversaires ne peuvent me contester le droit de poser cette question, et de juger leur œuvre à la lumière de principes qui sont ceux de toute une école, et qui m'ont conduit à des conclusions directement contraires à leur système. » (Édouard Naville, *Les deux noms de Dieu dans la Genèse*, in-8° de 49 pages, 1917. Extrait de la *Revue de l'Histoire des religions*).

Nous avons, M. Radet et moi (*Revue*, 1914, p. 103-5 ; 1915, p. 148-9 ; 1917, p. 75-6), donné dès le premier jour notre appui à la méthode, aux critiques, aux conclusions de M. Édouard Naville. Dans cette thèse du rajeunissement de la Genèse, il y a, comme dirait M. Piroutet (cf. p. 281), une sorte de pétition de principe. On ne peut pas se figurer, ou on ne veut pas se figurer les Hébreux d'Abraham, de Joseph et de Moïse autrement que des demi-sauvages, incapables d'écrire et de se souvenir. Mais c'est ce qu'il eût fallu prouver tout d'abord. Quoi ! voilà un peuple qui est en contact avec les Phéniciens, les Chaldéens, les Égyptiens, et leur servant d'intermédiaire, — en contact, je veux dire, avec les populations les plus civilisées de l'Ancien Monde, celles qui avaient le plus le goût de l'écriture, le sens de la durée, le désir du souvenir. Et vous n'admettrez pas que les Hébreux aient participé de leur mentalité? vous ferez de ces Hébreux un îlot de sauvagerie au milieu des sociétés les plus stables et les plus réfléchies qui aient existé? eux qui se sont montrés si tôt imprégnés du plus vigoureux intellectualisme? Voilà pour les conditions chronologiques. — Et maintenant, pour les conditions ethniques : de tous les peuples de l'Antiquité, le peuple juif est celui qui a été au plus haut point un peuple, c'est-à-dire une nation consciente de son unité, absorbée dans sa vie, éprise de son histoire, disons le mot, une patrie. Tous les phénomènes de patriotisme sacré, d'union avec une divinité nationale, que vous trouvez dans la *Cité Antique*, la Judée les offre et peut-être à un degré supérieur, presque d'exaspération. Et je sais que Fustel de Coulanges regretta de ne pas étendre jusque-là sa *Cité Antique*. Et vous pourriez croire que cette union avec

un dieu, que ce ferment sacré du sentiment national ne soit pas une chose ancienne, très ancienne, qu'il soit un produit de circonstances nouvelles, nées d'une organisation récente? Je ne le crois pas, pour ma part. Les Hébreux ont l'idée de patrie, de vie collective, d'entente avec Dieu, dans le sang, et aussi loin qu'on peut remonter. Rien par suite dans la Genèse, je dis rien, absolument rien, j'en suis chaque jour convaincu davantage, ni la forme littéraire, ni le fond sacré, ne me paraît contraire à ce qu'a pu être le peuple juif au second millénaire avant notre ère. Et je félicite M. Édouard Naville d'avoir osé le dire.

C. J.

Dictionnaire Saglio (52e fascicule[1]). — Une trentaine d'articles, dont nous signalerons les principaux. *Votum* (J. Toutain) : les rites du vœu, particulièrement intéressants quand il s'agit d'épisodes historiques, comme la création des *ludi apollinares*. — *Vulcanus* : pour l'Orient grec, Héphaistos, feu terrestre et dieu forgeron, a été excellemment évoqué par Ch. Picard ; l'étude similaire, pour Rome et l'Italie, est de L.-A. Constans. — *Xénélasia* (Ad. Krebs) : la question des « indésirables » à Sparte ; les interdictions de séjour visant les étrangers. — *Xénia* (M. Brillant) : les dons et devoirs de l'hospitalité, privée et publique. — *Xénias graphè* (M. Brillant) : l'action intentée contre quiconque, chez les Athéniens, jouissait indûment du droit de cité ; procès analogues dans les autres États grecs. — *Xystis* (E. Pottier) : nature de ce genre de tunique, d'après les textes et les monuments. — *Xystos*, mot à deux sens : piste de gymnase (H. Graillot) ; association corporative d'athlètes (G. Glotz). — *Zagreus* (Ch. Dubois) : le grand dieu des Orphiques. — *Zémia* (Ch. Lécrivain) : l'amende, dans le droit pénal, le droit international, les règlements religieux, les délits administratifs, les travaux publics, les corporations. — *Zodiacus* (Fr. Cumont) : les signes du zodiaque ; naissance et propagation des croyances qui s'y rattachent ; représentations astronomiques et monuments astrologiques. — *Zona* (V. Chapot) : la ceinture ; complément à l'article *Cingulum*. — *Zophoros* (H. Graillot) : toute disposition décorative, présentant une suite de personnages et d'animaux, mais spécialement la frise des temples ou de divers édicules. — *Zythum* (V. Chapot) : la boisson fermentée faite avec les grains et notamment la bière.

Avec ce 52e fascicule se termine le texte du *Dictionnaire*. Le 53e comprendra les Tables des matières. Nous verrons de la sorte avant peu l'achèvement de cette grande entreprise. Les ouvriers de la dernière heure, et plus que tous M. Pottier, qui fut d'ailleurs aussi un des chefs d'équipe de la période des origines, pourront avec un légitime orgueil contempler le résultat fécond de plus d'un demi-siècle d'efforts.

GEORGES RADET.

1. Cf. *Revue*, 1916, p. 304-305 ; 1915, p. 234-235, etc.

Cirque ou gymnase? — Le prétendu cirque d'Orange, bien que, depuis La Pise, qui, en 1639, le décrivit pour la première fois, jusqu'à L. Châtelain (*Les Monuments d'Orange*, 1908), tous les auteurs l'aient désigné de ce nom, n'est pas un *cirque*. Telle est la thèse que soutient dans une récente publication M. J. Formigé (*Le prétendu cirque d'Orange*, extrait des *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1917, t. XIII, 1re partie, p. 201-225, avec 4 fig. et un plan). Auteur de recherches importantes et neuves sur le théâtre d'Orange (j'en ai donné ici-même le compte rendu, *Rev. des Ét. anc.*, t. XVII, 1915, p. 150), M. Formigé a porté, depuis lors, son attention sur l'édifice voisin, dénommé cirque. De cet examen minutieux, il conclut que ni la date probable, ni les mesures, ni les dispositions de cette construction ne se prêtent à l'hypothèse traditionnelle. Était-ce donc un *stade?* Pour des raisons de même nature, cette seconde conception ne lui paraît pas plus défendable. En réalité, le cirque supposé d'Orange était un *gymnase*. Dimensions, plan général, aménagement, décoration, tout concorde très exactement avec la description que Vitruve (V, xi) donne de ces sortes d'édifices. Très fermement conduite, appuyée d'une abondance d'observations techniques, la démonstration de M. Formigé m'a semblé convaincante.

O. NAVARRE.

Vers glyconiques. — Après une étude minutieuse de 87 vers d'Alcée, Sapho et Anacréon, de 132 vers de Sophocle, de 182 d'Euripide, de 200 de Catulle et de 164 d'Horace, M. Richardson (*Greek and latin glyconics*, dans *University of California Publications in classical philology*, vol. II, 1915, pp. 257-265) arrive aux conclusions suivantes (p. 265) : « Bien que la théorie des *metra deriuata* fût largement répandue parmi les grammairiens romains, rien ne prouve de façon convaincante que Catulle et Horace en aient beaucoup subi l'influence quand ils écrivaient leurs glyconiques. Durant son séjour à Athènes, Horace connut certainement les anciennes traditions de la théorie hellénique. Et cela peut expliquer pourquoi dans certains détails techniques son vers est plus près de ceux des Grecs que celui de Catulle. En tout cas, tous deux ont lu avec attention leurs modèles grecs. C'est à cette source, sans aucun doute, qu'ils ont d'abord puisé leur sentiment du glyconique et de ses parties composantes ; leur œuvre, ainsi que nous l'avons vu[1], est remarquablement d'accord avec les modèles grecs. Il en résulte que nous sommes pleinement en droit de lire les glyconiques latins sur le plan métrique de leur prototype grec » :

⏔ ⏔ — ⏑ | ⏑ — ⏑ —

A. CUNY.

1. P. 259 de l'article : « On the wohle the outstanding fact is the similarity of the Greek and Latin Glyconics. »

Les échanges internationaux de thèses.

Cette question, dont nous avons, à deux reprises [1], entretenu nos lecteurs, préoccupe le monde savant. M. Picavet, secrétaire du Collège de France, l'a envisagée à son tour, sous un jour nouveau, dans une lettre, pleine d'intérêt, qu'on nous saura gré de reproduire :

20 août 1917.

Mon cher Collègue,

Vous avez fort bien montré pourquoi il faudra renoncer à échanger nos thèses de philologie et de philosophie, d'histoire et d'histoire littéraire — œuvres presque toujours de maîtres expérimentés dont les longues recherches ont appris quelque chose à leurs collègues les plus instruits — contre les publications allemandes qu'on appelle de ce nom, et qui ne sont pas toujours égales en valeur à ce que nous préparent nos licenciés pour le diplôme d'études supérieures : nous échangeons ainsi un bœuf contre un œuf, parfois contre un œuf vide.

Il y a cependant une raison d'ordre pédagogique et scientifique sur laquelle je vous demande la permission d'appeler l'attention de vos lecteurs. En mettant sur le même plan, par des échanges de ce genre, des œuvres de valeur si diverse, on trompe les jeunes gens et on les amène à attacher une importance égale à celles qui sont contemporaines, parfois même à suivre de préférence des plaquettes médiocres quand elles ont fait les dernières leur apparition. Et du même coup, il se trouve des critiques pour reprocher à des maîtres qui ont fait leurs preuves, de n'avoir pas consulté tel travail allemand d'un débutant, dont ils n'ont ni établi ni même examiné la valeur, sous prétexte qu'il vient de paraître.

Ne croyez-vous pas que nous devrons tous nous en tenir aux principes établis par Fustel de Coulanges ? qu'il faut avant tout utiliser les sources, de manière à permettre aux lecteurs de voir par eux-mêmes si elles l'ont été convenablement ? Mais c'est là une grosse question sur laquelle il faudra revenir. Contentons-nous, pour le moment, de demander, comme vous l'avez justement fait, la suppression d'échanges ruineux et nuisibles, en eux-mêmes et dans leurs conséquences.

Veuillez agréer, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

François PICAVET.

1. Voir ci-dessus, p. 154-155 et 234.

Louis Liard.

Nous ne saurions laisser disparaître celui qui fut le directeur et le rénovateur de notre Enseignement supérieur sans lui adresser un adieu et un hommage. Né à Falaise le 22 août 1846, Louis Liard est mort à Paris le 21 septembre 1917. De 1874 à 1880, il avait été professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Bordeaux. C'est alors que furent créées nos *Annales*. Le rôle qu'il a joué dans cette fondation, conjointement avec Couat, était mis naguère en lumière par M. Antoine Benoist (*Revue des Universités du Midi*, t. IV, 1898, p. 362-367). Il est inutile de répéter ce qui fut excellemment dit. Mais Louis Liard nous a rendu encore d'autres services. C'est à ce philosophe, si apte à comprendre et si prompt à favoriser toutes les formes du savoir humain, que nous devons la constitution de notre Musée d'archéologie. C'est également lui qui dota notre Faculté d'une chaire d'histoire ancienne. Son affection nous était acquise. En continuant son œuvre, en ne laissant rien péricliter de son héritage, nous rendrons à sa mémoire le genre d'honneur auquel il attachait le plus de prix. Ce serait peu que son nom figurât sur la frise de l'édifice qu'il a bâti, si son esprit ne revivait en nous.

Maxime Collignon.

Voici un autre Normalien de la même génération qui, moins d'un mois après Liard, s'en allait à son tour. Né à Verdun le 9 novembre 1849, Maxime Collignon est mort à Paris le 15 octobre 1917. Ses ouvrages, nombreux et excellents, sont trop familiers à nos lecteurs pour qu'il ne soit pas vain d'en dresser la liste. Il avait été l'un des premiers collaborateurs de nos *Annales*, au temps où la Faculté des Lettres de Bordeaux le comptait parmi les siens. Ce maître, d'un charme rare, cet archéologue d'une érudition aisée, en qui se reflétaient les meilleures qualités de la science française, l'ordre, la clarté, la mesure, la distinction, manquera d'autant plus à nos études qu'elles ont été plus décimées par la guerre. Il ne laissera pas un vide moindre dans le cœur de ses amis.

Georges RADET.

---

30 novembre 1917.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

Alfaric (Pr.). — Loisy, *L'Épître aux Galates* (bibl.). 227

Brutails (A.). — Grand, *Le contrat de complant* (bibl.). 68

Chapot (V.). — Rawlinson, *Intercourse between India and the Western World* (bib.). 57

Cumont (Fr.) — En Bétuwe : une ferme gallo-romaine. 208

— Oppidum Batavorum. 209

Cuny (A.). — Notes latines : IV. Sur la forme prise par les aspirées indo-européennes en italique commun. 255

— Chronique des études anciennes 156, 302

— Havet, *Notes critiques sur le texte de Festus* (bibl.) 147

— Contenau, *Umma sous la dynastie d'Ur* (bibl.). 285

— Schopf, *Die konsonantischen Fernwirkungen* (bibl.). 286

— Merrill, *Lucretius* (bibl.). 287

Deonna (W.). — L'épisode d'Aceste dans le Ve livre de l'*Énéide*. 101

Dottin (G.). — Le serment celtique 38

Dürrbach (F.). — Géographie ancienne de la Locride (chron.). 233

Fabia (Ph.). — Chase, *Catalogue of arretine pottery* (bibl.). 223

Feuvrier (J.). — A propos des carrières de pierre de Dole 269

Fliche (A.). — Lagrange, *Mélanges d'histoire religieuse* (bibl.). 64

Gassies (G.). — Tête de divinité antique trouvée à Meaux. 39

Gruaz (J.). — Chez les Helvètes de Lausanne. 272

Holleaux (M.). — Textes gréco-romains : I à VI. Inscriptions de Delphes et de Délos ; VII. Στρατηγὸς ἢ ἀνθύπατος ; VIII. La prétendue lettre de Cn. Manlius Volso à Héraklée-du-Latmos ; IX. Décret de Dionysopolis en Thrace. 77, 157, 237

Jourin (A.). — La brique de Substantion. 210

Jouguet (P.). — Papyrus de Vérone (chron.). 233

Jullian (C.). — Notes gallo-romaines : LXXIII. Petromantalum ; LXXIV. L'unité italo-celtique ; de ses provinces et de ses limites ; LXXV. Métier et religion : Juno Saponaria ; LXXVI. Au sommet de la Madeleine de Tardets (Soule en Pays basque). 33, 125, 199, 261

— La brique de Substantion 210

— Chez les Helvètes de Lausanne 272

— Chronique des études anciennes. 299

— Chronique gallo-romaine. 41, 133, 199, 277

— Andriesescu, *Asupra Epocei de bronz în România* (bibl.) 67

— Coutil, *Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne de Bernay* (bibl.). 232

— Hannezo, *Les voies antiques du département de l'Ain* (bibl.). . . . 290

— Montandon, *Les époques préhistorique, celtique et romaine dans le canton de Genève* (bibl.). 291

Tatarinoff, *Neunter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte* (bibl.). 292

— *Ville de Genève : Musée d'art et d'archéologie : Compte rendu pour l'année 1916* (bibl.). 294

— Wilmotte, *Le Français a la tête épique* (bibl.). 296

Lantier (R.). — Bosch Gimpera, *El problema de la cerámica ibérica* (bibl.). . . . 151

La Ville de Mirmont (H. de). — Annaeus Serenus, préfet des vigiles, V et VI. 27, 111

— Ernout, *Lucrèce*, livre IV (bibl.). 144

Pages.

Lechat (H.). — Notes archéologiques, X, 1re et 2e parties. 1, 164
— Huvelin, *Une guerre d'usure : la deuxième guerre punique* (bibl.). 288
Lécrivain (Ch.). — De Sanctis, *Storia dei Romani : III. L'età delle guerre puniche* (bibl.). 217
— Mlle Ballou, *The manuscript tradition of the Historia Augusta* (bibl.). 289
— Piganiol, *L'impôt de capitation sous le Bas-Empire romain* (bibl.). 289
Lejay (P.). — Conrad, *On Terence Adelphoe* (bibl.). 53
— Ernout, *Recueil de textes latins archaïques* (bibl.). 54
Loth (J.). — Lia Fáil ou pierre de Fál, pierre d'intronisation ou d'épreuve des rois d'Irlande à Tara. 35
Masqueray (P.). — Bérard, *Un mensonge de la science allemande. Les « Prolégomènes à Homère » de Fr. Aug. Wolf* (bibl.) 138
Michon (É.). — Deonna, *Ville de Genève. Musée d'art et d'histoire. Catalogue des bronzes figurés antiques* (bibl.). 147
— Atkinson, *The romano-british site on Lowbury-Hill in Berkshire* (bibl.). 294
Navarre (O.). — Le prétendu cirque d'Orange (chron.). 302
— White, *The scholia of the Aves of Aristophanes* (bibl.). 51
Picavet (Fr.). — Les échanges internationaux de thèses (chron.). 303
Pichon (R.). — Virgile et César. 193
Puech (A.). — Grapin, *Histoire ecclésiastique d'Eusèbe*, livres V à X (bibl.). . . . 65
— Lelong, *Les Pères Apostoliques*, t. III (bibl.). 65
— Ficarra, *La positione di San Girolamo nella storia della cultura* (bibl.). 66
Radet (G.). — Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie Mineure : VI. L'omphalos gordien 98
— Les échanges internationaux de thèses. 154
— Chronique des études anciennes.. . . . . 73, 155, 234, 301
— Nécrologie : Louis Liard; Maxime Collignon 304
— Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*, 2e éd. (bibl.). 137
— Mathieu, *Aristote, constitution d'Athènes* (bibl.). 140
— Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, t. I et III (bibl.). . . . 217 et 143
— Niccolini, *La confederazione achea* (bibl.). 144
Reinach (Th.). — A propos de la question de l'enseignement primaire dans l'Empire romain. 32
Richard (G.). — Dussaud, *Introduction à l'histoire des religions* (bibl.). 58
— Deonna, *Les lois et les rythmes dans l'art* (bibl.). 222
Tatarinoff (E.). — Viollier, *Les sépultures du second âge de fer sur le plateau suisse* (bibl.). 229
Vesly (L. de). — Une dolabra de l'époque néolithique trouvée à Gaillon (Eure). 206

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

1° Orient grec. — Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie Mineure : VI. L'omphalos gordien (**G. Radet**), p. 98-100. — Textes gréco-romains (**M. Holleaux**) : I à VI. Inscriptions de Delphes et de Délos, p. 77-97 ; VII. Στρατηγὸς ἢ ἀνθύπατος, p. 157-163 ; VIII. La prétendue lettre de Cn. Manlius Volso à Héraklée-du-Latmos, p. 237-252 ; IX. Décret de Dionysopolis en Thrace, p. 252-254. — Notes archéologiques (**H. Lechat**) : X. p. 1-26 et 164-192.

2° Monde latin. — Notes latines : IV. Sur la forme prise par les aspirées indo-européennes en italique commun (**A. Cuny**), p. 255-260. — L'épisode d'Aceste dans le V[e] livre de l'*Énéide* (**W. Deonna**), p. 101-110. — Virgile et César (**R. Pichon**), p. 193-198. — Annaeus Serenus, préfet des vigiles (**H. de la Ville de Mirmont**) : V. Annaeus Serenus et l'affranchie Acté, p. 27-31 ; VI. Hypothèses sur les dates des *Dialogi* adressés par Sénèque à Serenus, p. 111-124. — A propos de la question de l'enseignement primaire dans l'Empire romain (**Th. Reinach**), p. 32.

3° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines (**C. Jullian**) : LXXIII. Petromantalum, p. 33-34 ; LXXIV. L'unité italo-celtique ; de ses provinces et de ses limites, p. 125-133 ; LXXV. Métier et religion : Juno Saponaria, p. 199-205 ; LXXVI. Au sommet de la Madeleine de Tardets (Soule en Pays basque), p. 261-268. — Une dolabra de l'époque néolithique trouvée à Gaillon, Eure (**L. de Vesly**), p. 206-208. — En Bétuwe : une ferme gallo-romaine (**Fr. Cumont**), p. 208. — Oppidum Batavorum (**Fr. Cumont**), p. 209. — Chez les Helvètes de Lausanne (**J. Gruaz** et **C. Jullian**), p. 272-276. — Lia Fáil ou pierre de Fál, pierre d'intronisation ou d'épreuve des rois d'Irlande à Tara (**J. Loth**), p. 35-38. — Le serment celtique (**G. Dottin**), p. 38. — A propos des carrières de pierre de Dole (**J. Feuvrier**), p. 269-272. — Tête de divinité antique trouvée à Meaux (**G. Gassies**), p. 39-40. — La brique de Substantion (**C. Jullian** et **A. Joubin**), p. 210-212.

II. Variétés, Nécrologie.

Les échanges internationaux des thèses : I (**G. Radet**), p. 154-155 ; II (**Fleury**), p. 234 ; III (**Fr. Picavet**), p. 303. — Louis Liard ; Maxime Collignon (**G. Radet**), p. 304.

III. Bibliographie et Chronique.

1° Orient grec. — Rawlinson, Intercourse between India and the Western World (**V. Chapot**), p. 57-58. — D[r] Contenau, Umma sous la dynastie d'Ur (**A. Cuny**), p. 285. — Dussaud, Les civilisations préhelléniques (**G. Radet**), p. 137. — Bérard, Un mensonge de la science allemande : les *Prolégomènes à Homère* de Fr. Aug. Wolf (**P. Masqueray**), p. 138-140. — White, The scholia of the *Aves* of Aristophanes (**O. Navarre**), p. 51-53. — Mathieu, Aristote, *Constitution d'Athènes* (**G. Radet**), p. 140-142. — Niccolini, La confederazione achea (**G. Radet**), p. 144. — Cavaignac, Histoire de l'Antiquité, t. I et III (**G. Radet**), p. 217 et 143. — Dussaud, Introduction à l'histoire des religions (**G. Richard**), p. 58-64. — Deonna, Les lois et les rythmes dans l'art (**G. Richard**), p. 222-223.

2° Occident latin. — Ernout, Lucrèce, livre IV **(H. de la Ville de Mirmont)**, p. 144-147. — Merrill, Lucretius **(A. Cuny)**, p. 287-288. — Conrad, On Terence *Adelphoe* **(P. Lejay)**, p. 53. — Havet, Notes critiques sur le texte de Festus **(A. Cuny)**, p. 147. — Ernout, Recueil de textes latins archaïques **(P. Lejay)**, p. 54-57. Mlle Ballou, The manuscript tradition of the *Historia Augusta* **(Ch. Lécrivain)**, p. 289. — Schopf, Die konsonantischen Fernwirkungen **(A. Cuny)**, p. 286-287. — De Sanctis, Storia dei Romani : III. L'età delle guerre puniche **(Ch. Lécrivain)**, p. 217-221. — Huvelin, Une guerre d'usure : la deuxième guerre punique **(H. Lechat)**, p. 288-289. — Piganiol, L'impôt de capitation sous le Bas-Empire romain **(Ch. Lécrivain)**, p. 289-290. — Ville de Genève; Musée d'art et d'archéologie; compte rendu pour 1916 **(C. Jullian)**, p. 294. — Ville de Genève; Musée d'art et d'histoire : Deonna, Catalogue des bronzes figurés antiques **(Ét. Michon)**, p. 147-151. — Atkinson, The romano-british site on Lowbury-Hill **(Ét. Michon)**, p. 294-296. — Chase, Museum of fine arts, Boston : Catalogue of arretine pottery **(Ph. Fabia)**, p. 223-226. — Bosch Gimpera, El problema de la cerámica ibérica **(R. Lantier)**, p. 151-153.

3° Antiquités nationales. — Hannezo, Les voies antiques du département de l'Ain **(C. Jullian)**, p. 290-291. — Coutil, Département de l'Eure; archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne : III. Arrondissement de Bernay **(C. Jullian)**, p. 232. — Grand, Le contrat de complant **(A. Brutails)**, p. 68-71. — Wilmotte, Le Français a la tête épique **(C. Jullian)**, p. 296-298.

4° Préhistoire. — Montandon, Coup d'œil sur les époques préhistorique, celtique et romaine dans le canton de Genève **(C. Jullian)**, p. 291-292. — Tatarinoff, Neunter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte **(C. Jullian)**, p. 292-293. — Viollier, Les sépultures du second âge de fer sur le plateau suisse **(E. Tatarinoff)**, p. 229-232. — Andriesescu. Asupra Epocei de bronz în România **(C. Jullian)**, p. 67-68.

5° Monde chrétien. — Loisy, *L'Épître aux Galates* **(Pr. Alfaric)**, p. 227-229. — Lagrange, Mélanges d'histoire religieuse **(A. Fliche)**, p. 64-65. — Grapin, *Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, livres V à X, et Lelong, Les Pères Apostoliques, t. III **(A. Puech)**, p. 65-66. — Ficarra, San Girolamo nella storia della cultura **(A. Puech)**, p. 66-67.

Chronique des études anciennes. — Orient, Grèce, Rome **(A. Cuny, F. Dürrbach, P. Jouguet, C. Jullian, O. Navarre, G. Radet)** p. 73-76, 155-156, 233-236, 299-302.

Chronique gallo-romaine **(C. Jullian)**, p. 41-50, 134-136, 213-216, 277-284.

IV. Gravures.

Carte du terroir de Lausanne, p. 275. — Tir à l'arc sur une œnochoé du Musée de Naples, p. 102. — Tête de divinité antique trouvée à Meaux, p. 39. — La brique de Substantion, p. 211. — La dolabra de Gaillon, p. 207.

V. Planches.

I. Stèle de Grand, au Musée d'Épinal; II. Bas-relief de Sainte-Fontaine, au Musée de Metz.